


THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS



BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TOME SIXIÈME.

Nos 80 A 95. — 1874-1877.

A ORLÉANS,

DE L'IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB,

CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

1879

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 80.

PREMIER TRIMESTRE DE 1874.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS *.

—

MEMBRES HONORAIRES.

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM. le premier Président de la Cour d'Orléans.
le Préfet du Loiret.
le Préfet de Loir-et-Cher.
le Préfet d'Eure-et-Loir.
MMgrs l'Évêque d'Orléans.
l'Évêque de Blois.
l'Évêque de Chartres.
M. le Maire d'Orléans.

* Les membres de la Société sont inscrits, dans cette liste, à la date de leur admission.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS

1849 MM. Becquerel, membre de l'Institut, à Paris.

Leserrurier, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

Saussaye (de la), membre de l'Institut, au château de Troussay, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

1859 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Longperier (de), membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre.

Quicherat (Jules), professeur à l'École des chartes.

1861 Egger, membre de l'Institut, à Paris.

1863 Chabouillet, conservateur au département des antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris.

1865 Grandperret, ancien procureur général, à Paris.

1868 Renier (Léon), membre de l'Institut, vice-président du Comité national des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

1869 Witte (de), membre de l'Institut, à Paris.

1874 Rozière (de), membre de l'Institut, à Paris.

Barthélemy (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

1848 MM. * Buzonnière (de), correspondant du ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

* Desnoyers, vicaire général, membre de la Société des sciences d'Orléans.

* Mantellier, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut.

* Maugé du Bois des Entes, conseiller honoraire à la Cour d'appel.

* Torquat (de), chanoine honoraire, membre de la Société des sciences d'Orléans.

1852 Chouppe, professeur de dessin au lycée.

Tranchau, inspecteur d'Académie.

1854 Bouloy (abbé), chanoine honoraire.

Imbault, architecte.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérique.

1854 MM. Laurand-Vignat (Jules).

1855 Pelletier (abbé), chanoine.

Boucher de Molandon, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1857 Baguenault de Viéville, vice-président de la Société des sciences d'Orléans.

Collin, inspecteur-général des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Petau, membre de l'Assemblée nationale et du Conseil général du Loiret.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville, secrétaire général de la Société des sciences d'Orléans.

1860 Basseville, avocat.

Gastines (Léonce de), ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Chagot (Ludovic).

Vignat (Gaston).

1862 Maupré, archiviste du département.

1864 Pibrac (A. du Faur de), membre de la Société des sciences d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1865 Jarry (Louis), avocat, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1868 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1869 Baguenault de Puchesse (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Buchet, avoué à la Cour d'appel.

Rocheterie (Maxime de la), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1871 Patron (abbé), chanoine.

Dr Patay.

1873 Cochard (abbé), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

1849 MM. Vibraye (marquis de), à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

Pillon (Ernest), à l'Ardoise, Chaingy (Loiret).

Cosson (abbé), curé de Boynes (Loiret).

1851 Maître, curé de Coinces (Loiret).

Marchand, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

1852 Delaune, avoué à Romorantin.

1854 Ballot, médecin à Montargis.

Morin, curé de Suèvres (Loir-et-Cher).

1857 MM. SAINT-LAUMER (de), à Chartres.

BERGEVIN, à Blois.

FOURNIER (Édouard), à Paris.

1858 DEMERSAY (Alfred), à Châtillon-sur-Loing (Loiret).

GUIOT, curé-doyen de Chécy (Loiret).

1859 TOUR (de la), percepteur à Thimory (Loiret).

1860 LALLIER (Henry), médecin à Neuville.

1862 PILLARD, médecin à Ladon.

1863 DESERVILLERS (comte de), au château de ~~Meslay~~, près ~~Vendôme~~. la Mezières par Lunay (Loir et C[illegible]

MÉTHIVIER (l'abbé), chanoine, ancien doyen d'Olivet.

1864 PARSEVAL (de), au château de Chevilly (Loiret).

1867 COURCY (marquis de), au château de Cléreau, à Sully-la-Chapelle (Loiret).

1870 MAULDE (de), archiviste paléographe, sous-préfet de Bonneville (Savoie.)

1872 RANCOURT DE MIMÉRAND (Achille de), maire de Cernoy.

1873 VERNON (comte de), à Cléry (Loiret).

ABOVILLE (vicomte d'), député, au château de Rouville à Malesherbes (Loiret).

CLOUET, à Boulogne-sur-Seine, rue Escudier, 7 *bis*.

FILLEUL (Edmond), à Montbouy (Loiret).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

1849 Mgr PIE, évêque de Poitiers.

MM. CHATEAUNEUF, curé de Bielles (Basses-Pyrénées).

GUILLEMOT, ancien conseiller de préfecture à Dijon.

1850 DUVAL (l'abbé), à Amiens.

COURMONT, ancien directeur des beaux-arts, à Cannes (Var).

LESERRURIER, chef au ministère des finances, à Paris.

DESMOULINS (Charles), président de la Société linnéenne, à Bordeaux.

SMITH (Valentin), maire de Trévoux (Ain).

1851 CAQUERAY (vicomte de), au château de la Salie, près Saumur.

SOULTRAIT (Georges de), receveur des finances, à Lyon.

1852 OLIVIER, ingénieur en chef, à Caen.

MOUTIÉ, président de la Société archéologique de Rambouillet.

PROU, président du tribunal de Tonnerre (Yonne).

GIRARDOT (de), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

JOLIBOIS, curé de Trévoux (Ain).

MORIN (Henri), à Lyon.

1852 MM. RAOUL-DUVAL, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux.

1856 BARTHÉLEMY (Édouard de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, à Constantine (Algérie).

1857 MARTIGNY, chanoine de Belley (Ain).

MENAULT, à Angerville (Seine-et-Oise).

LACROIX, pharmacien à Mâcon.

1858 RENARD, ancien député, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

DANJOU, président du Tribunal de Beauvais (Oise).

CLAIR, avocat à Arles.

1859 FABRE, président du Tribunal de Saint-Étienne (Loire).

1860 LENORMANT (François), professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale.

ROUMEGUERRE, secrétaire de la Société archéologique du Midi, à Toulouse.

1861 BAUDRY (l'abbé), curé du Bernard (Vendée).

1863 MALLET, à Amiens.

1864 REY, de la Société des Antiquaires de France.

1868 GESLIN, attaché au musée des antiques du Louvre, à Paris.

1869 RUELLE, attaché à la bibliothèque des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

1870 PÉROT, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins).

1873 CHOLLET (Alfred), à Saint-Firmin (Loiret).

DUCHATEAU (l'abbé), curé de ~~Saint-Florent (Loiret)~~. Lampierre

GOURDON, à Malesherbes (Loiret).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1849 MM. MOREL-FATIO, conservateur du musée de Lausanne (Suisse).

1851 DEVROYE (l'abbé), chanoine, à Liége.

MARMOL (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur.

1852 CHALON (Renier), président de la Société de numismatique belge, rue du Trône, 113, à Bruxelles.

L'ÉVÊQUE DE BETHLÉEM, abbé de St-Maurice-en-Valais (Suisse).

KOHNE (de), secrétaire de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

ROACH-SMITH (Charles), à Londres.

1860 CONESTABILE (le comte), à Pérouse.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Abbeville. — Société d'émulation.

Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (1875).

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.

Angoulême. — Société archéologique de la Charente.

Arras. — Académie.

Autun. — Société éduenne.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et littéraires de l'Yonne.

Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Beaux-Arts du département de l'Oise.

Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.

Béziers. — Société archéologique.

Blois. — Société des Sciences et Lettres.

Bordeaux. — Commission historique de la Gironde

Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne.

Chambéry. — Société archéologique savoisienne.

Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie (1875).

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Châteaudun. — Société archéologique dunoise.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Constantine (Algérie). — Société archéologique.

Dijon. — Académie.

Dijon. — Commission archéologique de la Côte-d'Or.

Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.

Draguignan. — Société des Études scientifiques et littéraires.

Langres. — Société historique et archéologique.

Le Hâvre. — Société hâvraise d'études diverses.

Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Lille. — Commission historique du département du Nord.

Limoges. — Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
Lyon. — Académie impériale des Sciences, Lettres, etc.
Mâcon. — Académie.
Marseille. — Société de Statistique.
Metz. — Académie.
Montbéliard. — Société d'Émulation
Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
Nancy. — Société d'archéologie lorraine.
Nantes. — Société académique de la Loire-Inférieure.
Nevers. — Société nivernaise.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société parisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts (1875).
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rambouillet. — Société archéologique.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen. — Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Senlis. — Comité archéologique.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique.
Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.
Toulouse. — Société archéologique du midi de la France.
Tours. — Société archéologique de la Touraine.
Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan (1875).
Vendôme. — Société archéologique du Vendômois.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles. — Commission royale d'archéologie.
Bruxelles. — Société de Numismatique belge.
Genève. — Société de Géographie.

Genève. — Institut national genevois.
Gorlitz (Prusse). — Université.
Liége. — Institut archéologique liégeois.
Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
Luxembourg. — Société archéologique et historique.
Namur. — Société archéologique.
Saint-Pétersbourg. — Commission archéologique.
Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg
Vienne (Autriche). — Institut géographique.
Washington. — Stmithsonian institution.

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
La bibliothèque de la Cour d'appel d'Orléans.
La bibliothèque du grand Séminaire d'Orléans.
La bibliothèque du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
La bibliothèque du petit Séminaire de Sainte-Croix.
La bibliothèque des Pères de la Miséricorde, à Saint-Euverte, Orléans.
La bibliothèque administrative de la Préfecture du Loiret.
La bibliothèque des employés du Loiret.
La bibliothèque de l'École normale primaire du Loiret.
La bibliothèque publique de la ville de Montargis.
La bibliothèque publique de la ville de Chartres.
La bibliothèque publique de la ville de Blois.
La bibliothèque Mazarine (Paris).

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1874.

Président. — M. BOUCHER DE MOLANDON.
Vice-Président. — M. DE BUZONNIÈRE.
Secrétaire. — M. Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. Maxime DE BEAUCORPS.
Trésorier. — M. Em. BUCHET.
Commission des publications. — MM. J. LOISELEUR, abbé PELLETIER, abbé DESNOYERS.

Séance du vendredi 9 janvier 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. Boucher de Molandon, en prenant possession du fauteuil, exprime à la Société sa profonde gratitude du nouveau témoignage de confiance qu'elle a eu la bonté de lui accorder en l'appelant, pour la seconde fois, à l'honneur de la présider.

Les consciencieux et savants travaux de la Société, dit M. le Président, en même temps qu'ils affermissaient la juste considération que, depuis vingt-cinq ans, elle s'est acquise, ont progressivement agrandi le champ de ses études.

Simple Société archéologique lors de sa fondation, elle est aujourd'hui, aux termes de ses nouveaux statuts, homologués par l'autorité supérieure, la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, c'est-à-dire, en notre grave et studieuse province, l'un des principaux foyers où sont religieusement recueillis et mis en honneur les grands souvenirs de notre terre natale, les belles actions qui l'ont illustrée et les monuments qui en consacrent la mémoire.

Parvenue à ce légitime honneur, la Société a contracté envers elle-même de nouveaux devoirs. Elle doit, par l'activité de ses recherches, par la sûreté de sa critique, par la valeur de ses publications, poursuivre avec une ferme persistance le but de ces généreux efforts

Il appartenait au savant Président que nos suffrages aimaient depuis trois ans à conserver à la tête de la Société de la guider dans cette voie d'honneur et de progrès. Le nouveau Bureau consacrera son dévoûment de chaque jour à maintenir le juste renom de notre chère compagnie. Il espère, il sollicite le dévoué concours de la Société tout entière.

M. le Président met, en terminant, sous les yeux de ses collègues l'état actuel des publications et des travaux.

Les *Bulletins* trimestriels sont régulièrement au complet. Le tome XII des *Mémoires* et son bel atlas sont à peine mis au jour que déjà de nouveaux mémoires, accueillis par la Société, ou prêts à lui

être soumis, préparent la publication d'un treizième volume. Des travaux de longue haleine, depuis longtemps entrepris, se poursuivent avec une laborieuse lenteur et une courageuse persistance. La Société, par une sage prévoyance, a affecté à chacun d'eux une dotation spéciale, mise en réserve dans ses budgets annuels, de sorte que leur impression définitive ne portera aucune atteinte au cours de nos publications habituelles. Notre situation financière est pleinement satisfaisante. La Société peut donc se livrer avec confiance à ses chères et savantes études. Si son zèle ne fait jamais défaut à la science, les labeurs scientifiques sont loin de manquer à son zèle, et la bonne administration de nos finances assure à ses travaux une prompte et honorable publicité.

— Après cette allocution, M. le Président, rappelant les heureux résultats du concours public de 1869, propose à la Société d'ouvrir sur les mêmes bases un nouveau concours, dont les prix seraient distribués en mai 1875. La Société décide qu'une commission de cinq membres sera nommée au scrutin pour examiner cette question. Les commissaires élus sont : MM. l'abbé Desnoyers, l'abbé Pelletier, Baguenault de Viéville, Tranchau et de Buzonnière.

— M. le Trésorier présente les comptes de recettes et dépenses de la Société pour l'année 1873, et le projet de budget pour 1874. Les comptes sont approuvés, ainsi que la proposition de M. le Trésorier.

— M. de Rozière, membre de l'Institut, est présenté comme membre honoraire par MM. de Beaucorps, Boucher de Molandon et Maupré.

— M. Anatole de Barthélemy, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, est présenté comme membre honoraire par MM. Boucher de Molandon, l'abbé Desnoyers et de Buzonnière.

— M. l'abbé Pelletier offre à la Société un double denier de 1642, à l'effigie du duc de Bouillon.

— M. le Secrétaire donne lecture du *Bulletin* du quatrième trimestre de 1873, qui est renvoyé à la commission des publications

Séance du vendredi 23 janvier 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission du concours, lit le rapport suivant, dont l'impression est votée par la Société :

« Messieurs,

« Vous avez nommé une commission pour examiner le projet qui vous a été soumis, dans votre séance du 9 janvier, d'ouvrir un concours pour décerner, comme en 1869, une médaille à l'auteur du meilleur ouvrage concernant notre Orléanais

« Ce projet avait assez d'importance, Messieurs, pour appeler un sérieux examen de la part des membres de la commission. Cet examen a eu lieu par tous les membres, et j'ai l'honneur de vous apporter et de soumettre à votre délibération le résultat de notre séance.

« Deux questions étaient à l'étude :

« 1° Peut-on songer à ouvrir un concours?

« 2° De quelles ressources pouvons-nous user, et quels moyens pouvons-nous employer?

« Demander, Messieurs, si nous pouvons ouvrir un concours, c'est demander si nous pouvons jeter de nouvelles lumières dans l'histoire de notre province, si nous pouvons procurer à notre Société une nouvelle gloire. La réponse est facile, Messieurs, car chacun de nous conserve encore dans son souvenir le brillant concours de 1869 : le nombre des concurrents, le mérite de leurs travaux, l'éclat de la séance du 9 mai nous sont encore présents, et il n'est pas téméraire de croire qu'un second concours ne sera pas inférieur au premier. Six années se sont écoulées depuis la séance de 1869, et nous avons unanimement pensé que cet intervalle était assez long pour avoir reposé les travailleurs et préparé leurs nouveaux efforts.

« De quelles ressources pouvons-nous user, et quels moyens de succès pouvons-nous employer?

« Les œuvres les plus intellectuelles, Messieurs, sont inévitable-

ment soumises à des considérations matérielles, et la gloire, disons-le tout bas, a souvent besoin d'argent. Remercions la Providence, qui nous a garantis contre les soucis de l'indigence. L'état de notre caisse, comme vous l'a exposé notre excellent Trésorier, est consolant : nous possédons l'*aurea mediocritas*, et il nous est possible de prélever sur nos fonds, sans embarrasser notre avenir.

« Ici, Messieurs, je dois vous faire connaître que l'avis de la commission a été d'autant plus facile que, indépendamment de la bonne situation de nos finances, M. le Président nous a déclaré qu'il doublerait de ses propres deniers la somme proposée par la commission et votée par la Société. Devant cette généreuse ouverture, nous n'avons pas hésité, Messieurs, après notre témoignage de reconnaissance que vous ratifierez sans nul doute, de vous proposer une somme de 500 fr. qui, jointe à pareille somme offerte par M. Boucher de Molandon, formerait un prix de 800 fr., car nous avons calculé que les frais matériels du concours pourraient s'élever à 200 fr.

« Le concours serait ouvert immédiatement, pour être fermé le 15 février 1875. Il nous a semblé que les concurrents auraient ainsi tout le temps nécessaire pour conduire leurs travaux à bon terme. La distribution aurait lieu, en séance publique, au mois de mai 1875. Les examinateurs des travaux disposeraient donc d'un temps suffisant pour étudier les mémoires et préparer leurs rapports.

« Quant aux moyens de succès, nous avons pensé, Messieurs, que ceux dont on a disposé en 1869 pourraient être employés de nouveau.

« En conséquence de notre réunion, nous avons l'honneur de soumettre à votre délibération le projet suivant :

« Art. Ier. — Une médaille de 800 fr. sera décernée en séance « publique, à Orléans, au mois de mai 1875, à l'auteur du meilleur « travail d'histoire, inédit, concernant soit une période spéciale des « annales des départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et- « Cher, soit une localité importante, soit un établissement religieux, « civil ou militaire de cette province. Seront également admis à « concourir les mémoires d'archéologie, de numismatique, de géo- « graphie ancienne, de biographie ou de bibliographie relatifs à « l'Orléanais. Ce prix de 800 fr. pourra, s'il y a lieu, être divisé en « premier et second prix.

« **Art.** II. — Les membres titulaires résidants de la Société sont « exclus du droit de concourir : seuls ils composent le jury d'exa- « men.

« **Art.** III. — Les mémoires devront être remis à M. le Secrétaire « de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, ou lui être « adressés, francs de port, au siége de la Société, hôtel de la Préfec- « ture, à Orléans, avant le 1er février 1875, *terme de rigueur*.

« **Art.** IV. — Les mémoires ne seront pas signés ; ils porteront « seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite « sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire, contenant le « nom de l'auteur, son adresse et la déclaration signée de lui que son « travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours antérieur.

« **Art.** V. — Les billets cachetés annexés aux travaux jugés « dignes du prix ou d'une mention honorable seront seuls ouverts.

« **Art.** VI. — Tout auteur qui se serait fait connaître avant le « jugement du concours en sera exclu par ce seul fait.

« **Art.** VII. — La Société publiera ses décisions. Les auteurs des « mémoires couronnés en seront immédiatement informés.

« **Art.** VIII. — Les manuscrits adressés au concours, cotés, « paraphés par le Président et le Vice-Secrétaire archiviste de la « Société, seront déposés dans les archives. Les mémoires couronnés « appartiendront à la Société, et pourront être publiés par elle, avec « faculté pour les auteurs d'en faire un tirage à part. Les mémoires « non couronnés pourront être réclamés par les auteurs et leur seront « remis, après justification suffisante. »

« Celui qui s'appelle, Messieurs, le Dieu de la science, *Deus scientiarum*, s'appelle aussi le Dieu de la paix, *Deus pacis*. Qu'il lui plaise de se montrer à nous sous la seconde de ces deux puissances, et Orléans recevra par vous, Messieurs, une gloire qui, dans sa tranquillité et sa pureté, n'en sera que plus précieuse et plus durable.

« Desnoyers. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la Société.

— M. l'abbé Bouloy, qui s'était chargé de demander communication, au nom de la Société, des manuscrits concernant les origines romaines

de Montargis, laissés par notre regretté collègue, M. Guignebert, a reçu une réponse par laquelle on lui fait savoir que, d'après une clause formelle de son testament, M. Guignebert a légué tous ses papiers à son petit-fils, M. Léonce Garnier, pour lui être remis lorsqu'il aurait atteint sa vingt-cinquième année. Ce jeune homme n'ayant que douze ou treize ans, toute négociation nouvelle est pour longtemps inutile.

— M. l'abbé Pelletier, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le projet de *Bulletin* du quatrième trimestre de 1873; il conclut à l'impression, qui est votée par la Société.

— Le même rapporteur rend compte du travail de Dom Degrasse sur la chapelle de Sainte-Scholastique, près Saint-Benoît, et en demande l'insertion au *Bulletin*, qui est votée par la Société.

NOTICE SUR LA CHAPELLE DE SAINTE SCHOLASTIQUE A SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE.

« La tradition rapporte que les religieux bénédictins du Mans et de Fleury, aujourd'hui Saint-Benoît, ayant, au VIIe siècle, soustrait aux déprédations des Lombards les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique, s'arrêtèrent dans une localité appelée Villeneuve, dépendant du territoire de Fleury, et que là, avant de se séparer, ils procédèrent au partage des saintes reliques. Elle dit également que la résurrection de deux enfants qu'on portait en terre vint attester la puissance et la réalité du trésor qui venait enrichir les contrées de l'Orléanais et du Maine. Par suite, le hameau de Villeneuve perdit son nom pour en prendre un autre plus significatif et plus glorieux, celui de Sainte-Scholastique, et son importance s'accrut au moyen de la fondation d'un monastère de religieuses bénédictines qui subsista pendant plusieurs siècles. Le monastère disparut bien avant la révolution; il resta une chapelle qui elle-même fut vendue et démolie à l'époque de l'envahissement des biens ecclésiastiques. Tout souvenir cependant n'était point effacé, car sur l'emplacement de ladite chapelle, on voyait encore, jusqu'à l'année dernière, un piédestal de bois surmonté de la statue de sainte Scholastique, le tout abrité par un petit toit en simples voliges.

« Si les monuments faisaient défaut, il convient de reconnaître que la foi des populations y suppléait largement. On raconte que, même de nos jours, dans les temps d'extrême sécheresse, on a vu jusqu'à dix mille pèlerins se rendre d'abord à l'église abbatiale, puis se diriger vers le hameau de Sainte-Scholastique, accompagnant la châsse de saint Benoît, portée par douze hommes communiés, à jeun et pieds nus, prier avec ferveur et obtenir presque sur le champ la pluie tant désirée.

« Or, en l'année 1873, grâce au zèle des révérends pères bénédictins de la Pierre-qui-Vire (Yonne), qui desservent la paroisse de Saint-Benoît-sur-Loire, une gracieuse chapelle en l'honneur de sainte Scholastique a été bâtie dans le hameau du même nom et sur l'emplacement consacré par les souvenirs qui précèdent. L'œuvre s'est accomplie sous le haut patronage de Mgr l'Évêque d'Orléans et grâce aux subsides fournis par la piété des fidèles. Comme aux âges de foi, on a vu les habitants de Saint-Benoît et lieux circonvoisins prêter gratuitement leur concours, à l'effet de charrier les matériaux nécessaires. La première pierre fut posée le lundi de Pâques, 14 avril, par le R. P. Dom Paulin, curé de Saint-Benoît, environné d'un nombreux clergé et d'une grande foule de peuple. Un parchemin contenant le procès-verbal de la cérémonie fut inséré dans la pierre. On y mentionna notamment que le nouveau sanctuaire était construit à quelques pas de l'ancienne chapelle, du côté de l'ouest, à cause de l'élargissement qu'il faut donner au chemin vicinal de Saint-Benoît à Bonnée; que les ressources centralisées à cet effet proviennent de plusieurs communautés de religieux et de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, des offrandes recueillies tant à Orléans qu'à Saint-Benoît; que M. Luche, maire de Saint-Benoît et membre du Conseil général, a puissamment secondé l'entreprise; enfin, que les témoins officiels, appelés à donner le premier coup de marteau, ont été M. Henri Demuillière, propriétaire et ancien notaire, et Mlle Camille Luche, tous deux habitants de Saint-Benoît.

« Le mardi 30 septembre, le révérendissime P. Bernard, abbé pro-visiteur de la paroisse bénédictine française des Sacrés-Cœurs, procéda à la bénédiction de la nouvelle chapelle. Ce fut un jour de fête pour tout le pays. Depuis près d'un siècle on n'avait pas vu d'abbé bénédictin mitré officier pontificalement dans la vieille basilique. Les

Annales religieuses et littéraires, numéro du 6 octobre, ont publié de la cérémonie un récit auquel nous renvoyons le lecteur ; mais nous consignerons ici la description architecturale de l'édifice.

« On a suivi le style roman et copié un plan déjà exécuté à la maison-mère de la Pierre-qui-Vire. La chapelle de Sainte-Scholastique mesure dans œuvre : longueur, 4 mètres ; largeur, 3 mètres ; hauteur des voûtes, 5 mètres. Le pignon façade, dans lequel se trouve la porte, a une hauteur de 11 mètres ; il est accompagné à la base d'un emmarchement du meilleur effet. Au centre du pignon existe une rosace, et au-dessus de la rosace un trilobe au milieu duquel on voit une colombe tenant dans son bec une banderolle sur laquelle est écrit le mot PAX, qui est la devise bénédictine. Cette colombe est due au ciseau de M. Pommier, sculpteur, attaché à la restauration de l'église abbatiale. Autour du trilobe on lit encore en lettres romanes l'inscription suivante : DEDIT MIHI DOMINUS PENNAS SICUT COLUMBÆ, VOLABO ET REQUIESCAM, tiré de l'office de sainte Scholastique. Le tympan de la porte est encore dépourvu d'ornements ; on a le projet d'y représenter en sculpture la dernière entrevue de saint Benoît avec sa sœur, sujet qui cadre parfaitement avec les souvenirs qui se rattachent à la chapelle. (Voir les leçons de la fête de sainte Scholastique, *Bréviaire romain*, 10 février, et *Les Moines d'Occident*, par M. de Montalembert.)

« A l'intérieur on remarque l'autel en style roman, sorti des ateliers Pied et Bérard, d'Orléans, orné d'un médaillon sur lequel sont reproduites les lettres qui, grâce à une disposition particulière, forment ce qu'on appelle la croix de saint Benoît. Sur le socle repose une statue de sainte Scholastique, de 1m 30, la colombe sur l'épaule et une crosse à la main ; cette œuvre a été exécutée à Paris, chez M. Froc-Robert. Dans le mur du fond, on a utilisé de belles pierres sculptées provenant de l'abbatiale, qui entouraient autrefois la grille fermant la niche au centre de laquelle on conservait la châsse de Saint-Benoît. Ces pierres, depuis la restauration du sanctuaire, paraissaient destinées à des usages profanes ; on a préféré les recueillir, et en former dans la nouvelle construction comme une niche splendide dont les délicats contours enveloppent la statue d'une manière très-heureuse. A droite et à gauche de cette niche sont deux fenêtres garnies de vitraux peints

par M. Rialin, d'Orléans, représentant l'un saint Benoît, l'autre sainte Scholastique. Enfin, dans la rosace, un vitrail reproduit les armoiries du révérendissime P. Bernard, mentionné plus haut, savoir : mi-parti, au premier d'azur, trois montagnes de sinople surmontées d'une croix avec PAX d'argent qui est de la congrégation du Mont-Cassin; au deuxième, en chef de sable, deux cœurs, en pointe d'azur à une vierge d'argent; devise : IN FRATERNITATIS AMORE. Enfin le dallage se compose de carreaux peints représentant divers motifs, par exemple des oiseaux becquetant dans un calice; ces carreaux ont été fabriqués à Auneuil (Oise). »

— M. le Président fait hommage à la Société d'une planche de dessins relatifs à son mémoire sur la station préhistorique de Buthiers, planche qui devra être jointe au travail. La Société remercie M. Boucher de Molandon de sa nouvelle générosité.

— M. Gojard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, communique à la Société un rapport avec dessins de M. Bréan, ingénieur à Pithiviers, sur les ponts récemment découverts à Briarres-sur-Essonne. La Société, après en avoir entendu la lecture, décide que ce travail sera déposé dans ses archives.

Séance du vendredi 13 février 1874.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président communique à la Société une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant que la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne aura lieu du 8 au 11 avril prochain. Il exhorte vivement les membres de la Société à préparer quelques travaux à cette occasion, ou à s'inscrire du moins comme délégués pour assister aux séances.

— MM. de Rozière et de Barthélemy sont élus membres honoraires de la Société.

M. le Secrétaire rend compte des négociations par suite desquelles la Société bibliographique de Paris (75, rue du Bac) veut bien se charger de correspondre avec la Société archéologique de l'Orléanais, et lui servir d'intermédiaire pour la distribution et la vente de ses publications. La Société approuve ce projet de convention, et elle décide en même temps qu'elle s'abonnera au *Polybiblion*, recueil mensuel publié par la Société bibliographique.

— M. l'abbé Pelletier, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une communication de M. Pillard (de Ladon), membre titulaire non résidant de la Société, et relative à une découverte de sépultures et d'objets antiques en la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard (Loiret). Conformément aux conclusions du rapport, la Société vote l'insertion de cette notice au *Bulletin*.

LA MONTAGNE DE CHÉVRY.

« A la page 263 du quatrième volume des *Bulletins* de la Société archéologique se trouve une notice relative à un monticule fait en partie de main d'homme et contenant de nombreux débris d'objets antiques, lequel porte aujourd'hui le nom de *Butte des Anceaux*.

« Ce monticule n'est pas le seul qui existe dans la contrée ; un autre encore, situé également sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard, au quartier de Chévry, se fait remarquer par sa grande hauteur et ses vastes dimensions, qui lui ont valu le nom de *Montagne de Chévry*. Il est à deux kilomètres environ et au nord-est de la butte des Anceaux, et à une courte distance au nord de la route de Ladon à Montargis.

« Comme la butte des Anceaux, la montagne de Chévry possède des souvenirs de l'antiquité et a aussi son intérêt archéologique.

« Il y a quelques années, dix ans environ, un véritable cimetière, dont l'existence était complètement ignorée dans le pays, a été découvert au sommet du monticule, dont la plate-forme est d'une assez grande étendue.

« La découverte est due au propriétaire du terrain, M. Gestat, qui, en faisant exécuter des travaux de jardinage, planter des arbres, creuser des fossés, mit au jour des squelettes humains. M. Gestat

prit intérêt à ces recherches, voulut bien nous y associer et nous communiqua d'intéressants détails, avec une intelligence et une amabilité que nous nous faisons un devoir de reconnaître. Le nombre des squelettes s'éleva alors à plus de quarante, appartenant tous à des sujets adultes.

« Ces ossements étaient à nu, à une profondeur moyenne de 1 mètre, dans des fosses creusées ou plutôt taillées dans un terrain calcaire très-compact, très-dur, très-sec, recouvert seulement d'une mince couche de terre végétale. Autour de ces débris humains on ne rencontra aucune trace de tombes, aucune pièce de monnaie, aucun fragment de poterie, de fer et de bronze, rien qui pût laisser deviner l'époque de l'inhumation, fournir quelque explication sur la nature de ces sépultures et sur leur présence en cet endroit; mais l'absence de toute tradition sur le fait, ainsi que l'état des ossements, qui tombaient en poussière au moindre contact, ne permettaient aucun doute sur leur antiquité.

« Quel pouvait être ce cimetière? La situation et la nature du terrain permettaient de reconnaître en cette nécropole un cimetière celtique ou gaulois, car ces peuples, qui pratiquaient au suprême degré le culte des morts, les déposaient dans des lieux élevés, dans des terrains choisis, où, préservés de l'humidité, leurs restes pouvaient se conserver pendant de longs siècles.

« Une découverte plus récente est venue fortifier cette conjecture, et si elle ne tranche pas la question, au moins elle la rend plausible et lui ajoute un intérêt tout particulier.

« Un chemin antique, allant de Lorris à Châteaulandon, dans la direction de la cité gallo-romaine que nous appelons *Vellaunodunum*, franchit la montagne de Chévry. Il y a quatre ans, en exécutant des travaux de terrassement, on mit à découvert trois sépultures distantes les unes des autres de quelques mètres seulement, et offrant toutes les trois de curieuses particularités. Comme les précédentes, elles consistaient en simples fosses creusées dans le calcaire et contenaient chacune un squelette. Dans la première, le squelette était étendu entre deux rangées de débris de tuiles à rebords, sur une couche de poussière fine ressemblant à de la cendre et recouverte d'une espèce de feutre fait de poils très-courts, de couleur rougeâtre, se détachant facilement

par lambeaux sans consistance. On pouvait encore y reconnaître les restes d'une peau de bœuf ou de tout autre animal qui aurait servi de linceul au cadavre. Quelques ossements d'animaux complétaient le contenu de cette fosse.

« Dans la seconde, on recueillit une certaine quantité de petits fragments de fer très-oxydé et ne présentant plus de forme appréciable. A la droite du squelette se trouvait une épée à laquelle il ne manquait qu'une petite partie de la tige qui la fixait à la poignée absente. Sous la rouille qui la couvre, on retrouve encore ses formes primitives. Sa longueur est de 62 centimètres; sa largeur près de la garde est de 4 centimètres. Elle est droite et à deux tranchants, avec une arête saillante qui règne des deux côtés de la lame dans toute sa longueur. Le fourreau en fer avec lequel elle a été enfouie, en partie détruit par la rouille, a laissé adhérents à la lame quelques fragments, dont le mieux conservé est près de la garde de l'épée, et conserve encore le crochet qui l'attachait au baudrier.

« Cette épée a été mise sous les yeux des membres de la Société archéologique réunis en séance. Ils n'ont pas hésité à y reconnaître une arme d'une haute antiquité, ayant tous les caractères d'un glaive gaulois.

« La troisième fosse contenait, à côté du squelette, deux haches celtiques en silex grisâtre, de grandes dimensions, de forme et de travail différents.

« L'une, taillée à grands éclats, quoique un peu mutilée à sa partie supérieure par la pioche des ouvriers, mesure encore 13 centimètres de long sur 9 centimètres de large, et pèse plus de 360 grammes.

« L'autre hache, parfaitement polie et d'une très-belle conservation, a 15 centimètres de long sur 6 centimètres de large, et pèse 315 grammes. Au moment où elle fut découverte, elle portait des traces et même des restes, noircis par le temps, de son manche, traces et fragments qu'on retrouvait et qu'on pouvait suivre dans le sol sur une longueur de 60 centimètres.

« L'orientation n'était pas la même pour l'un et l'autre de ces deux squelettes. Le guerrier aux hachettes avait la tête au côté nord; le guerrier à l'épée de fer avait la tête à l'est.

« Cette disposition des sépultures, ainsi que la diversité des armes

qu'elles contenaient, ne feraient-elles pas supposer qu'elles appartiennent à des races et à des époques différentes ?

« Ce qui est incontestable, c'est que les ossements tombant en poussière, comme les premiers, à la simple pression des doigts, accusent aussi de longs siècles de sépulture.

« Ces deux haches, l'une taillée et l'autre polie, ont été également mises sous les yeux des membres de la Société archéologique.

« Nous mentionnerons de plus une autre particularité qui pourrait jeter encore quelque lumière sur la destination affectée par les peuplades antiques à ce monticule.

« Il y a environ trente ans, au sommet du versant méridional, et près des trois derniers squelettes, s'élevait une énorme pierre de 2 à 3 mètres de hauteur, se terminant en plate-forme d'environ 2 mètres de diamètre. L'emplacement qu'elle occupait s'appelle encore aujourd'hui le *Champ de la grosse pierre*. Ce rocher, dominant les sépultures antiques, placé par la nature, mais transformé par la main des hommes, n'était-il pas devenu dans leur intention, sur ce point culminant, soit un autel pour leurs cérémonies religieuses, soit un monument consacré à la mémoire de leurs guerriers tués dans quelque bataille dont cette localité aurait été le théâtre, et ensevelis sur ce vaste tumulus ?

« Depuis quelques années seulement, cette pierre a été brisée pour être employée à des constructions particulières.

« Nous soumettons cette opinion, sous toutes réserves, aux appréciations de la Société archéologique, en attendant que de nouvelles découvertes fournissent des renseignements plus précis.

« Nous compléterons l'histoire de la *montagne de Chévry*, en ajoutant qu'au milieu des ruines d'un château du moyen âge on a découvert une grande quantité de tuiles à rebords, qui attestent que les Gallo-Romains avaient choisi aussi le monticule pour lieu de résidence.

« Là aussi on rencontre ce qui était en grande vénération chez les peuples anciens, et avait pour eux un attrait particulier : des fontaines d'eau vive. Quatre existent encore sur la déclivité de la partie Est de la plate-forme, dont une est, de nos jours encore, l'objet d'un culte particulier. On lui attribue la vertu de guérir les maladies des yeux.

« Enfin, des chemins, qui n'ont plus de raison d'être aujourd'hui,

et qui remontent à des temps très-reculés, rayonnent dans toutes les directions autour de la montagne, et semblent indiquer qu'elle était le rendez-vous de nombreuses populations.

« Ainsi, depuis les temps antiques, les générations auraient trouvé là un site approprié à leurs idées, à leurs mœurs, à leurs besoins.

« Et ce monticule a eu le privilége, que possèdent certains points du sol, d'être remarqué et choisi par les générations qui se succèdent, et l'utilisent en l'appropriant à leurs usages et à leurs mœurs.

« S'élevant, en effet, au milieu d'une contrée fort peu accidentée, dominant tout le pays, jouissant d'un horizon de plus de quatre-vingts kilomètres de rayon, où l'œil peut aujourd'hui découvrir et compter plus de trente clochers, il n'est pas surprenant qu'il ait appelé l'attention des générations qui tour à tour ont vécu dans ces localités, et y ont trouvé un site en harmonie avec les besoins et les idées de leur civilisation.

« Les Celtes, les Gaulois, qui élevaient de leurs mains des monticules et des pierres monumentales en l'honneur et sur les restes de leurs guerriers tombés dans les batailles, ont trouvé là et se sont approprié un magnifique tumulus et une pierre sépulcrale tout préparés par la nature.

« Les Gallo-Romains y ont choisi un beau site pour une habitation recouverte des lourdes tuiles à rebords caractéristiques de cette époque.

« Le moyen âge, qui aimait les hauteurs, avait là l'emplacement de son castel et son donjon.

« Si nous sommes entré dans ces détails sur les objets découverts et sur leur interprétation vraisemblable, c'est qu'en outre de l'intérêt qu'ils présentent, ils nous ont semblé devoir attirer l'attention sur ce monticule à peine exploré, et provoquer de nouvelles recherches que, du reste, le propriétaire du terrain se propose de faire, et dont il a promis, avec son obligeance connue, de nous communiquer le résultat.

« Ajoutons, pour finir, que, après avoir fourni aux générations disparues un site et un emplacement appropriés à leurs mœurs, la montagne de Chévry se prête encore aux mœurs, aux besoins plus positifs de la civilisation moderne. Aujourd'hui, sa plate-forme est devenue un jardin, et ses flancs, exposés au soleil du midi, sont couverts de vignes qui produisent un vin blanc d'un certain renom dans la contrée.

« Toujours est-il que ces nombreuses sépultures, ces ossements

poudreux, ces armes antiques en silex et en fer, ces tuiles à rebords, ces débris plus modernes, traces et souvenirs vivants des générations qui ont habité ces contrées, donnent à la *montagne de Chévry* une valeur archéologique et historique, et nous ont paru mériter l'honneur d'être recueillis, étudiés et sauvés de l'oubli.

« Pillard,
« *Maire de Ladon.* »

Séance du vendredi 27 février 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président annonce que le programme du concours ouvert par la Société archéologique pour 1875 a reçu la plus grande publicité. Il a été envoyé à tous les membres et à tous les correspondants de la Société, puis, dans les trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, aux Sociétés savantes et aux établissements d'instruction publique, aux membres du clergé et des tribunaux, aux inspecteurs d'Académie ou primaires, enfin à tous les journaux.

— M. le Président appelle l'attention de la Société sur le Comité historique de la France centrale, fondé à Blois l'année dernière pour la publication de documents inédits. La Société, voulant donner un témoignage de sympathie à ce Comité, dont plusieurs de ses membres font partie, vote une somme de 15 fr., qui lui donnera le droit d'être inscrite au nombre des fondateurs dudit Comité.

— M. Boucher de Molandon donne lecture de la première partie de son travail sur le *Ravitaillement d'Orléans par Jeanne d'Arc, les 27, 28 et 29 avril 1429.*

Séance du vendredi 13 mars 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

Sur la demande de M. de Caix de Saint-Aymour, le nouveau directeur de l'*Indicateur de l'archéologue*, la Société décide qu'elle échangera ses publications avec celles du susdit recueil.

— M. Maxime Beauvilliers est présenté comme associé correspondant par MM. Loiseleur, Boucher de Molandon, Maxime de Beaucorps et l'abbé Cosson.

— M. Desnoyers rend compte de diverses découvertes, et donne lecture de diverses notes, dont l'insertion est votée au *Bulletin*.

INSCRIPTION TUMULAIRE DE M. DE POUDEUX, PREMIER SUPÉRIEUR SULPICIEN DU GRAND SÉMINAIRE.

« J'avais l'honneur, dans la séance du 28 novembre 1873, de placer sous vos yeux les deux inscriptions funéraires de deux évêques d'Orléans, placées dans la chapelle du grand Séminaire, et appartenant, l'une à Mgr Fleuriau d'Armenonville, l'autre à Mgr de Varicourt. Vous en avez ordonné l'impression dans le *Bulletin*. Je serai encore assez heureux pour vous parler d'une troisième inscription funéraire qui, bien que n'appartenant pas à l'un des premiers chefs du clergé, n'en est pas moins très-intéressante, car elle concerne le premier supérieur sulpicien de notre grand Séminaire, celui que Mgr Fleuriau d'Armenonville plaça en 1707 à la tête de cet établissement.

« Ce fut au mois de mars 1667 (1) que Louis XIV, agissant selon toute apparence sous l'inspiration du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, ordonna la suppression du chapitre de Saint-Avit, sur l'em-

(1) Voir l'*Histoire de Saint-Avit, de l'église et du chapitre de Saint-Avit et des séminaires d'Orléans,* par M. de Torquat, 1853, t. II des *Mémoires de la Société archéologique.*

placement duquel sont assis les bâtiments actuels du grand Séminaire. Cardinal, Mgr de Coislin devait désirer l'exécution de la volonté du concile de Trente, que chaque diocèse possédât un séminaire ; grand aumônier de France, il jouissait de tout pouvoir pour arriver à l'accomplissement de son désir. Nous ne devons donc pas être surpris qu'il ait demandé et obtenu la suppression d'un chapitre qui, d'ailleurs, avait peu d'importance, car la mense du doyen s'élevait à 10 livres, et les prébendes canoniales à 100 livres. Mgr de Coislin confia le gouvernement de son séminaire à des prêtres séculiers qui étaient chanoines de Sainte-Croix. Ils le régirent jusqu'en 1707, où Mgr Fleuriau d'Armenonville appela, pour diriger l'établissement, des prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice. Le premier supérieur fut M. François de Poudeux, né en 1685, dans le diocèse de Pescar, fils du vicomte de Poudeux-Castillon. C'est celui dont j'ai relevé et dont je vais vous lire la plaque funéraire.

« M. de Poudeux appartenait à une noble famille ; mais ses vertus étaient encore plus distinguées, puisqu'il entra dans la compagnie de Saint-Sulpice pour éviter les honneurs ecclésiastiques que lui assuraient sa naissance et son savoir, car il était licencié dans la Faculté de Sorbonne. Quand son frère, Bernard-François de Poudeux, qui avait été agent du clergé, mourut évêque de Marseille, il refusa l'offre qui lui fut faite de lui succéder dans ce siége. Son gouvernement fut celui d'un grand directeur. Il établit dans le séminaire une discipline dont ses successeurs n'eurent qu'à se louer. Sa santé délicate abrégea son existence : il mourut le 8 mars 1727, et fut inhumé au milieu de la chapelle du grand Séminaire.

« Le temps, et surtout la longue fermeture du grand Séminaire, qui retourna à son ancienne destination seulement en 1829, avaient condamné à l'oubli la sépulture de M. de Poudeux ; mais en 1873, quand on établit un calorifère dans la chapelle, les travaux firent rencontrer les ossements gisant encore dans leur première place. Remercions, Messieurs, le supérieur du grand Séminaire d'avoir aussitôt conçu la filiale et noble pensée de rendre impérissable dans l'avenir la mémoire de celui qui, le premier, indiqua chaque jour aux élèves du sacerdoce le chemin du devoir, modestement, mais fortement accompli, et prépara ainsi les âmes de ceux qui plus tard allèrent, dans les

routes de l'exil et les angoisses de la souffrance, montrer ce que peut inspirer et faire le dévoûment à Dieu et à son pays. Nos élèves du sacerdoce iront puiser sur cette sépulture la leçon du sacrifice et l'héroïsme de la conscience.

« Une plaque en cuivre, portant 75 centimètres de hauteur et 47 de largeur, a été placée sur les restes de M. de Poudeux. On y lit cette inscription :

HIC
IN PACE CHRISTI REQUIESCUNT
OSSA FRANCISCI DE POUDEUX
SACERDOTIS
SORBONICÆ FACULTATIS LICENTIATI
QUI PRIMUS
E SANCTI SULPICII SODALITIO
MAJORIS SEMINARII AURELIANENSIS
GUBERNACULA TENUIT
SAPIENTISSIMI REGIMINIS
EXPLETO MUNERE
INFULIS PONTIFICALIBUS RECUSATIS
OBIIT OCT. IDUS MARTII
ANNO R. S. MDCCXXVII
ÆTATIS SUÆ LXX

SÉPULTURE TROUVÉE SUR LA COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE.

« On a trouvé dans le mois de mars, sur la commune de Meung-sur-Loire, près de la propriété du Gros-Caillou, appartenant à M. Bonjour, dans le chemin de halage, dont le propriétaire est M. Fleuriet, un corps qui a paru être celui d'un homme, à cause de sa grandeur et de sa force. Auprès de la tête était déposé un vase à deux anses pleines, peu profond, de la forme d'une sebille, en terre blanche, avec restes de couverte rouge.

« Avec ce corps ont été trouvés :

« 1° Deux petites statuettes de 5 centimètres de hauteur, en verre filé bleu, plates. La tête est diadémée. Une des statuettes porte l'Enfant-Jésus : elle représenterait donc la Sainte-Vierge. La facture de ces statuettes indique l'industrie nivernaise.

« 2° Six petits morceaux de verre blanc, ovales, plats.

« 3° Une sertissure en plomb, que je crois avoir fait partie d'un reliquaire.

« 4° Trois grains de chapelet en os.

« 5° Un enseigne de pèlerinage portant l'*Agnus Dei*.

« 6° Fragment de petit reliquaire en plomb. Notre Loire en a fourni plusieurs de ce genre.

« 7° Chaînette en cuivre destinée, je crois, à suspendre ce reliquaire.

« 8° Fragment d'enseigne en plomb. Il représente la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus. Auprès de l'enfant, on voit un chandelier avec un cierge.

« 9° Deux deniers tournois de Marie, souveraine de Dombes (1624).

« 10° Deux deniers tournois de Henri III.

« 11° Double tournois de Louis XIII (1624).

« 12° Petite croix en cuivre, fleurdelisée aux extrémités. Elle porte d'un côté Jésus-Christ crucifié, de l'autre la Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus.

« Cette sépulture, comme vous pouvez le voir, Messieurs, porte les caractères du XVIIe siècle. On observait encore, à cette époque, l'usage de brûler de l'encens dans un vase placé auprès du mort. Ce vase n'avait pas de forme déterminée ; on les trouve de toutes formes. Il n'est donc pas étonnant que celui dont je vous ai parlé ait celle d'une sebille. Il est vrai qu'on n'a pas trouvé de traces de charbons ; mais personne n'assistait à la découverte, et les ouvriers n'ont recueilli que ce qui a frappé leur attention, et, comme toujours, ont enfoui de nouveau ce qui ne leur offrait aucun intérêt de curiosité ou de profit.

« Ce corps faisait-il partie d'un cimetière, ou était-il isolé? Nous avons le devoir de le chercher, Messieurs. Je crois que le propriétaire autorisera des fouilles. Je vous demanderai de voter une somme pour exécuter des travaux à quelque distance du lieu où reposait le corps découvert.

« DESNOYERS. »

— Le même membre annonce la découverte dans divers localites du département d'un certain nombre de monnaies anciennes dont voici la liste exacte :

Monnaies trouvées à Pithiviers-le-Vieil.

« On a trouvé à Pithiviers-le-Vieil, depuis quelques années, dont la date précise est incertaine :

« Sextus Pompée. AR. Tête de Pompée, entre le *lituus* et le *præfericulum*. R̸. Anapius et Amphinomus. *Præf. oræ marit. et clas. s. c.*

« Marc-Antoine. AR. Tête d'Antoine. R̸. Tête d'Octave. *Cæsar imp.*

« Marc-Antoine. AR. Tête d'Antoine. R̸. Tête du soleil. *III, vir, r. c.*

« Othon. AR. Tête d'Othon. R̸. *Securitas, p. r.* Femme debout.

« Consulaire. AR. Famille Livineia. Tête jeune, derrière un sceptre. R̸. *L. L… in ius regulus.* Chaise curule entre six faisceaux.

Monnaie trouvée à Chevilly, en février 1874.

« Un Valentinien Ier en or. Tête de l'empereur. R̸. *Restituter Reipublicæ.* L'Empereur debout, tenant la Victoire de la main gauche, et le *labarum* de la main droite. Au bas : ANTI.

Monnaie trouvée à Beaune-la-Rolande.

« Valentinien Ier. Or *fourré.* R̸. *Restitutor Reipublicæ.* L'Empereur, tenant la Victoire de la main gauche et le *labarum* de la main droite.

Monnaie trouvée à Cléry.

« Monnaie carnute en cuivre. Tête à gauche. R̸. Taureau cornupète à droite. Trouvée dans les anciens fossés de la ville, aujourd'hui plantés en vignes.

Objets trouvés à Jouy-le-Pothier.

« Deux haches celtiques. Une en silex blond ; l'autre en pierre, en forme de cœur. »

— M. Boucher de Molandon lit la seconde partie de son Mémoire sur le *Ravitaillement d'Orléans par Jeanne d'Arc, les 27, 28 et 29 avril 1429.* La Société vote le renvoi de ce travail à la commission des publications.

Séance du vendredi 26 mars 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président*.

M. le Président offre à la Société le calque d'une inscription funéraire scellée dans la muraille de l'église de Chécy, datée du 1er décembre 1557, et surmontée d'un très-élégant dessin gravé au trait, et représentant une femme en costume du temps agenouillée au pied de la croix.

— La commission des publications présente son rapport relatif au mémoire de M. Boucher de Molandon sur le ravitaillement d'Orléans par Jeanne d'Arc. La Société vote l'insertion aux *Mémoires*, et elle autorise l'auteur à mettre en vente le tirage à part dudit travail aussitôt après l'impression.

— M. G. Vignat communique l'inventaire du mobilier de l'une des chapelles de Sainte-Croix au XIVe siècle. Ce document est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président lit une étude ayant pour but d'établir que le village de Coulmiers, canton de Meung, est bien le le *Columna vicus urbis Aurelianensis* de Grégoire de Tours.

La Société autorise M. Boucher de Molandon à donner lecture de ce travail à la prochaine réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de l'année 1874.

I. — PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Revue des Sociétés savantes des départements, t. V, mai, juin 1873.

Romania, nº 9, janvier 1854.

Table générale des Bulletins du comité historique et de la Revue des Sociétés savantes. Paris, 1874, in-8.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. L. de Vauzelles. — *Histoire du prieuré de la Magdelaine-lez-Orléans*, 1873, in-8.

M. Boucher de Molandon. — *Station préhistorique de Buthiers*, près Malesherbes, in-8, 1874.

M. A. Dupré. — Neuf brochures in-8, 1874 : *La Sainte-Larme de Vendôme. — Des grands jours vendômois. — Statistique religieuse du Vendômois au moyen âge. — Documents sur le mobilier religieux et sur l'art chrétien dans les églises du Vendômois. — Du culte de saint Blaise. — Étude locale sur Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme. — De la double souveraineté prétendue par les comtes d'Anjou et les évêques de Chartres sur les comtés de Vendôme. — Ronsard, poète chrétien. — Histoire de l'église de Saint-Georges de Vendôme.*

III. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bruxelles. — *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. VI, 1874.

Dijon. — *Memoires de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, t. XV et XVI, 1868-69-70, 2 vol. in-8.

Orléans. — *Société française de secours aux blessés. Comité départemental du Loiret.* Rapport de 1872 et 1873, in-8.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois,* 1er à 4e trimestre 1873, t. XII, in-8.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XII, 3e livr.

Genève. — *Bulletin de l'Institut national genevois,* t. XVIII, 1873.

Vienne. — *Mittheilungen geographischen gesellschalft in Wien,* 1872, XV band.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes,* oct.-nov. 1873, in-8, t. XXVI.

Guéret. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* t. IV, 2e bulletin, 1873, in-8.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* t. XIV, 1873-74, in-8.

Dieppe. — *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* 1872, t. II, 3e livr.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise,* n° 19, janvier 1874.

Lons-le-Saulnier. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura,* 1873.

Abbeville. — *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville,* 3e série, t. I, 1873.

Chaumont. — *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne,* 1872-73, in-8.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation du département de l'Ain,* 6e année, 1873.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* t. XXII, 1re livr., 1873.

Nancy. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain,* 3e série, 1er vol., 1873, in-8.

Douai. — *Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai,* 2e série, t. XI, 1870-72, in-8.

Bruxelles. — *Bulletin de la Commission royale d'art et d'archéologie de Bruxelles,* nos 1 et 2, 1873.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 1873.

Nantes. — *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, 1873, 2e trimestre.

Paris. — *Bulletin de la Société géographique*, mars 1874.

IV. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Bulletin d'archéologie chrétienne, de M. J.-B. de Rossi, 4e année, nos 3 et 4.

Polybiblion, revue bibliographique universelle, 7e année, livr. de janvier, février et mars 1874.

Bulletin de la Société bibliographique, numéros de janvier, février et mars 1874.

Indicateur de l'archéologue et du collectionneur, no 13, janvier 1874.

Bulletin de l'instruction publique du Loiret, 1874.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes, numéros des 7, 14 et 21 janvier 1874.

MEMBRES ÉLUS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1874.

Membres honoraires.

M. DE ROZIÈRE, membre de l'Institut, à Paris.

M. Anatole DE BARTHÉLEMY, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.



ORLÉANS, IMP. DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 81.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1874.

Séance du vendredi 14 avril 1874.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président annonce à la Société la mort d'un de ses membres les plus affectionnés et les meilleurs, M. Ernest Pillon, titulaire non résidant. Il demande que l'expression toute particulière des regrets de la Société soit consignée au procès-verbal, et il émet le vœu que, par les soins d'un de ses membres, une notice sur M. Pillon soit rédigée. La Société donne son assentiment à cette double proposition.

— La commission des monuments historiques qui fonctionne au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts a témoigné le désir de recevoir directement les publications de la Société La

Société décide que ses publications seront à l'avenir régulièrement envoyées à la commission.

— M. G. Baguenault de Puchesse, que la Société veut bien associer à M. Loiseleur pour la publication, votée l'année dernière, des documents diplomatiques concernant la révolution de Naples en 1647, conservés à la bibliothèque publique d'Orléans, dépose sur le bureau la copie annotée et toute prête à imprimer de cette correspondance inédite. Il fait ressortir l'intérêt qui s'attache à ces documents, et il annonce qu'il a pu recueillir dans nos grands dépôts publics de Paris plusieurs pièces importantes sur le même sujet, dont l'adjonction ne saurait manquer d'augmenter la valeur de l'ouvrage. Le manuscrit est renvoyé à la commission des publications.

— M. Buchet appelle l'attention de la Société sur une collection de dix-neuf pièces d'or du XIIe siècle, qui auraient été découvertes, d'après une note conservée aux archives départementales, dans la forêt d'Orléans, près de Courcy, et payée 300 fr. pour le compte de la Bibliothèque nationale, le 9 nivôse an II.

— M. le Secrétaire donne lecture du *Bulletin* du premier trimestre de 1874, qui est renvoyé à la commission des publications.

— Rapport est fait au nom de cette commission sur un travail de M. l'abbé Cosson, membre titulaire non résidant, relatif à quelques découvertes récentes au Pré-Haut, commune de Sceaux (Loiret). Conformément aux conclusions du rapport, la Société vote l'insertion de ce travail au *Bulletin*.

NOTICE SUR QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES FAITES A SCEAUX (*VELLAUNODUNUM*).

« Les *Mémoires* et les *Bulletins* de la Société archéologique contiennent déjà un certain nombre de rapports et de notices sur les découvertes faites à diverses époques au *Pré-Haut* (commune de Sceaux) où, avec plusieurs savants, nous plaçons *Vellaunodunum*. En attendant un travail d'ensemble sur ces découvertes et sur les ruines

de cette antique cité, je demande la permission de rendre compte de découvertes récentes et de certaines particularités archéologiques qui n'ont point encore été mentionnées, et qu'il serait regrettable de laisser tomber dans l'oubli.

« Vers la fin de l'année 1871, un cultivateur nommé Ampy, faisant des fouilles dans son champ pour démolir de vieilles substructions et en extraire les matériaux, découvrait, à une profondeur de 2 mètres, soixante-quinze pièces de monnaies romaines.

« Ces monnaies, à part deux moyens bronzes, sont de petit module, en métal d'un blanc grisâtre. A première vue, on les croirait en argent, mais ce sont simplement des monnaies saucées, à l'exception de cinq ou six qui seraient en argent.

« Ces pièces sont, en grande partie, oxidées, empâtées, plus ou moins frustes, et par conséquent sans grande valeur. Plusieurs conservent encore assez de traces de la figure des personnages et assez de lettres de leurs légendes pour être déchiffrées et classées par les numismates exercés. Quelques-unes (malheureusement c'est le petit nombre) sont d'une belle conservation, avec des effigies très-nettes et des légendes intactes.

« Je citerai parmi ces dernières : 1 Antonin, 1 Salonine, 4 Valérien, 8 ou 9 Gallien, plusieurs Posthume.

« Je n'ai remarqué, du reste, aucune pièce rare, aucun type nouveau.

« Les pièces bien conservées empruntent peut-être quelque intérêt à leurs revers, qui m'ont paru curieux en raison de leurs variétés et de leur relief.

« Ces monnaies sont restées en la possession du propriétaire qui se fait illusion sur leur valeur et qui ne consent à s'en dessaisir qu'à un prix relativement exorbitant.

« Cette découverte est peu importante en elle-même, mais deux circonstances lui donnent un certain intérêt. D'abord elle a été faite dans les ruines d'une habitation située à 300 mètres au sud du chemin de la Haussière, allant de Sceaux à Châteaulandon, et à environ 200 mètres à l'ouest du chemin de la Ruelle, et à 400 mètres au nord du chemin de César, c'est-à-dire à une assez grande distance des fouilles opérées jusqu'ici, et en dehors des limites de l'enceinte qu'on avait, d'après des données assez vagues, supposée à la ville gallo-

romaine. Ce serait donc là un témoignage de plus en faveur de l'étendue du périmètre, et par conséquent de l'importance de la cité antique.

« Ensuite, ces monnaies ont été trouvées dans un de ces caveaux dont un grand nombre a été découvert et qui caractérisent les habitations particulières de Vellaunodunum. L'attention ne s'est jamais fixée sur ces caveaux; ils n'ont jamais été décrits, et ils nous paraissent cependant mériter un véritable intérêt.

« C'est à environ 2 mètres de profondeur et sur l'aire même du caveau que la pioche de l'ouvrier mit au jour ces monnaies. Quelques-unes étaient éparses et mêlées à la terre et aux débris; mais la masse se trouvait agglomérée dnns un des angles formés par les murs du souterrain, près des fragments d'un vase de terre commune, qui devait les contenir et qui aura été brisé par la pioche de l'ouvrier. L'enceinte de ce caveau formait un carré de 2 mètres de côté ; l'escalier, encore intact, était composé de sept marches faites chacune d'une seule pierre grossièrement taillée.

« Ce caveau avait de nombreux analogues dans la partie de la ville située à l'ouest, où se trouvait la masse des maisons particulières. Ils étaient comme une des pièces essentielles de toute habitation un peu confortable. Creusés sous une partie de l'édifice qui n'avait jamais qu'un rez-de-chaussée, ils en composaient ce qu'on appelle aujourd'hui le sous-sol. Construits d'après la même idée et sur le même plan, ils se ressemblaient tous et ne différaient entre eux que par leurs dimensions et quelques détails accessoires de peu d'importance.

« Ils formaient généralement un carré parfait qui dépassait rarement 2 mètres de côté. Leur profondeur, à partir de la surface du sol, était en moyenne de 1^{m} 80 à 2 mètres. Les murs, en moellons, avec parements réguliers à l'intérieur, étaient reliés par un solide mortier dans lequel les joints se dessinaient en creux. Dans quelques caveaux les murs étaient entièrement recouverts d'un enduit dans lequel étaient fouillées des lignes simulant le petit appareil.

« Ces caveaux, auxquels conviendrait mieux le nom de petites caves, n'étaient point voûtés, mais seulement recouverts d'un plancher composé de pièces de bois reposant sur de grosses poutres. Dans les murs de plusieurs caveaux on a retrouvé encore, à fleur de terre, les entailles où étaient encastrées les extrémités des poutres et conservant

des fragments de bois calcinés. L'aire de la plupart des caveaux était faite d'un lit de pierre revêtu d'un béton plus ou moins soigné.

« Presque tous possédaient une ou plusieurs niches, ménagées dans l'épaisseur des murs, ordinairement plus hautes que larges et à linteau droit. Dans une cependant, j'ai trouvé plusieurs petites niches à plein cintre, ornées d'un cordon de briques rouges d'un gracieux effet.

« Tous étaient desservis par un escalier de sept ou huit marches faites chacune d'une seule pierre de 60 à 80 centimètres de long, et plus ou moins bien taillées, suivant l'importance de l'habitation. Plusieurs de ces escaliers ont été trouvés entiers et dans un parfait état de conservation.

« Quelle pouvait être la destination de ces caveaux? Les objets trouvés dans un grand nombre d'entre eux peuvent éclairer la question. Des ustensiles de cuisine, des ossements d'animaux, des écailles d'huîtres et autres débris de cette nature permettent de penser que les Gallo-Romains préparaient et même prenaient là leurs aliments. Les monnaies d'or, d'argent, de bronze, et les objets plus ou moins précieux, ordinairement enfermés dans des vases trouvés au fond de ces souterrains, attestent qu'ils servaient de cachettes sûres dans les temps de guerre et d'invasion.

« A l'appui de ces conjectures, nous mentionnerons un certain nombre de découvertes faites à diverses époques.

« En 1850, au fond d'un de ces caveaux fut trouvé un petit vase de forme élégante orné de dessins taillés en creux, contenant un millier de monnaies romaines d'or et d'argent qui furent acquises par M. Jarry pour son compte ; le vase a été déposé et figure encore au Musée archéologique. Presque à la même époque, dans un autre caveau de même forme, mais de dimensions un peu plus grandes, on mit à jour des ustensiles de cuisine, un vase d'airain ayant forme de casserole, un gril en fer très-oxidé et d'autres objets de même nature qui ont été donnés au Musée, mais qui en ont disparu. (Voir le Ier volume des *Bulletins*, p. 197).

« A une date postérieure, dans un des angles d'une autre cave, il a été trouvé un squelette humain étendu auprès d'un lot assez considérable de monnaies romaines. Dans tous les caveaux se rencontraient des fragments de vases de toutes formes et de pâtes très-variées,

des masses de tuiles à rebords et des débris des divers matériaux des habitations écroulées. Presque tous aussi contenaient de nombreuses écailles d'huîtres de toutes grandeurs.

« D'après des informations sûres, prises dans le pays, j'ai la certitude que les objets antiques plus ou moins curieux mentionnés par M. Jollois, dans son ouvrage sur les *Antiquités* du Loiret, à l'article *Vellaunodunum*, provenaient de caveaux semblables à ceux qu'on découvre chaque jour, et qui auront échappé à l'attention du savant archéologue.

« C'est aussi dans un de ces caveaux qu'a été faite la découverte la plus récente, et sur laquelle j'ai à donner quelques détails.

« Au mois de juin dernier, un cultivateur nommé Gagnon, travaillant à extraire des pierres, c'est-à-dire à démolir des substructions antiques dans son champ situé au Pré-Haut, sur l'emplacement de Vellaunodunum, heurta de son outil une petite statue dont il détacha la tête, en froissant un peu l'une des joues. Elle se trouvait à plus d'un mètre sous le sol, entourée de débris de tuiles à rebords, de fragments de poteries de formes et de couleurs variées, et d'une certaine quantité d'écailles d'huîtres. L'espace où se trouvaient ces objets mêlés à la terre était circonscrit par des murs formant un carré régulier. La partie supérieure de ces murs avait été précédemment démolie et enlevée ; mais la partie inférieure était intacte, et à la forme et aux dimensions du petit édifice souterrain, il était facile de reconnaître un caveau analogue à ceux dont nous avons parlé.

« Cette petite statue, grossièrement taillée plutôt que sculptée, n'a sans doute aucune valeur artistique ; mais au point de vue de l'archéologie, elle a un véritable intérêt en raison même de la simplicité, de la naïveté de ses formes, qui révèlent l'enfance de l'art et par conséquent son antiquité, en raison aussi des ruines de la cité gallo-romaine au milieu desquelles elle gisait, et dont elle est une relique. L'attitude et les attributs du personnage qu'elle représente méritent bien aussi de fixer l'attention. Ce personnage, la tête nue, est assis sur un siége, espèce de chaise ou fauteuil de forme massive et toute primitive ; de la main gauche il tient une coupe appuyée, collée sur la poitrine, et de la droite il presse un vase allongé qu'on pourrait appeler peut-être une amphore. A ces attributs ne serait-il pas permis

de reconnaître Bacchus dont le culte était, sans doute, en honneur chez les habitants de Vellaunodunum, lesquels aussi faisaient une grande consommation d'huîtres, comme l'ont prouvé les nombreuses découvertes d'écailles de ces bivalves faites jusqu'à ce jour (1)?

« Au point de vue de l'histoire de Vellaunodunum, de nos études archéologiques, ainsi que de nos collections d'antiquités, ces caveaux ont une importance et un intérêt qu'il nous a paru utile de signaler, et qui nous feront pardonner ces détails peut-être un peu longs.

« C'est à ces caveaux, en effet, à leur mode de construction et, par suite, aux conditions dans lesquelles ils se trouvent, que sont dus les nombreux objets antiques plus ou moins précieux qu'on a découverts à différentes époques et qu'on découvre chaque jour. Placés généralement au fond et sur l'aire même des caveaux, ces objets se sont trouvés et se trouvent enfouis à une profondeur d'au moins 2 mètres, sous les débris des maisons effondrées, débris composés de lourdes briques à rebords, de fragments du mortier, du béton des murs et des planchers, auxquels, avec le temps, se sont mêlés des détritus de végétaux, la terre remuée, promenée par la pioche et la charrue. Il en résulte que, cachés aux regards, ensevelis, abrités sous une masse compacte qui exige pour être déblayée et enlevée un travail pénible, long et dispendieux, un grand nombre de ces objets ont pu traverser des siècles à leur place primitive, et attendre qu'un hasard ou qu'un archéologue persévérant vînt les exhumer et les tirer de l'oubli.

« De ces circonstances encore il résulte qu'un certain nombre, qu'un grand nombre même de caveaux n'ont pas été découverts ou explorés à fond, que des trésors dorment là, et que de précieuses trouvailles restent à faire. Nous l'avons dit déjà, dans l'emplacement de la ville occupé par les groupes nombreux des maisons particulières, à aucune époque il n'a été pratiqué de fouilles et de recherches méthodiques et régulières, en vue de la science et de l'histoire, qui peuvent seules les inspirer et les rendre vraiment fructueuses.

« Je me permettrai encore quelques détails relatifs à la situation de la ville antique, qui ajouteront, je pense, un intérêt particulier à ceux

(1) Cette statuette est en la possession de M. l'abbé Desnoyers, vicaire général. (Voir *Bulletin*, nº 78, 3ᵉ trimestre 1873, t. V, p. 398.)

que je viens de donner. Le vaste emplacement qu'occupait Vellaunodunum se compose de deux parties bien distinctes séparées par un chemin nommé le chemin de la Ruelle, partant de la grande voie romaine dite chemin de César et prenant sa direction vers le nord, sur Mondreville. A l'ouest du chemin de la Ruelle, sur un terrain un peu élevé et formant plateau, étaient groupées les habitations composées d'un simple rez-de-chaussée recouvert des lourdes tuiles à rebords qu'on retrouve en quantités énormes, et les petites caves qui nous ont conservé tant de monnaies romaines et tant d'objets antiques. C'est cette partie de la cité surtout qui a été l'objet de l'attention et des études de M. Jollois.

« A l'est du chemin de la Ruelle se développaient, sur un espace d'une grande étendue, les monuments publics. C'est sur ce point que, durant plusieurs années, nous avons, M. Pillard et moi, exécuté des fouilles et découvert, dans la dépression de terrain qui longe le chemin de la Ruelle, l'emplacement des bains et les immenses bassins dont la destination ne nous est pas encore bien connue, et près de ces bassins les substructions des grands édifices dont la richesse est attestée par les fragments de colonnes, de chapiteaux, de marbres variés recueillis dans le sol et déposés au Musée archéologique. De ce côté encore, et dominant les bassins, s'élevait le théâtre dont nous avons mis au jour une partie considérable des fondations et mesuré les vastes dimensions (1). Là encore ont été découverts des caveaux d'une forme particulière contenant des urnes dans lesquelles étaient des cendres, des charbons avec des ossements calcinés, et qui étaient évidemment destinés aux sépultures. Le Musée archéologique possède deux de ces urnes.

« Les fouilles exécutées jusqu'à ce jour et les découvertes qui en sont résultées ne permettent aucun doute sur la grande importance de cette antique cité ; elles font vivement regretter que les circonstances s'opposent à la reprise et à la continuation de travaux d'exploration qui mettraient au jour de nouveaux trésors archéologiques et fourniraient de nouveaux documents pour compléter l'histoire de Vellaunodunum. »

Th. Cosson, *curé de Beynes.*

(1) Voir la notice au XIIe volume des *Mémoires*, et l'atlas de ce volume.

Séance du vendredi 24 avril 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. Maxime Beauvilliers, résidant à Gaubertin (Loiret), est élu associé correspondant de la Société.

— M. l'abbé Desnoyers lit deux notices sur des objets antiques découverts récemment à Ruan et à Villeneuve-sur-Conie. Ces notices sont renvoyées à la commission des publications.

— Le même membre donne les renseignements suivants sur la découverte de monnaies romaines faite dernièrement à Juranville (Loiret), et sur laquelle la presse locale a appelé l'attention :

« Vous avez appris, Messieurs, qu'une découverte de monnaies romaines avait eu lieu dernièrement à Juranville, canton de Beaune-la-Rolande. J'avoue que la légèreté avec laquelle les journaux enregistrent d'ordinaire les découvertes archéologiques m'avait fait accueillir avec défiance et presque indifférence l'annonce de ces *quatorze cents* médailles trouvées sous un coup de pioche. Mais le 19 avril, un propriétaire de la commune ayant eu la bonté de m'informer de l'exactitude du chiffre même des monnaies découvertes, je m'empressai de recourir à lui pour savoir s'il serait possible de vérifier l'importance de la trouvaille. La réponse ne fut pas aussi satisfaisante que je l'aurais pu désirer, et l'on m'expédia vingt-sept pièces seulement qui, m'écrivit l'obligeant correspondant, représentaient les trois ou quatre effigies de la découverte.

« Voici la description de ces pièces, qui toutes sont de grand bronze, mais en mauvais état de conservation :

« Adrien. ℟. Femme debout tenant une haste et des épis.

« Adrien. ℟. Femme debout.

« Antonin. ℟. L'Empereur assis tenant un globe de la main droite et couronné par une Victoire.

« Antonin. ℞. La Fortune debout, sacrifiant.

« Antonin. ℞. Temple octostyle. Statues de Livie et d'Auguste au milieu.

« Antonin. ℞. Temple décastyle.

« Marc-Aurèle. ℞. *Consecratio*. Aigle sur un autel.

« Marc-Aurèle. ℞. *Profectio Augusti*. L'Empereur à cheval entre deux soldats.

« Marc-Aurèle. ℞, Femme assise, un enfant à ses pieds.

« 2 Marc-Aurèle. ℞. Soldat debout.

« Faustine mère. ℞. Junon debout.

« Faustine fille. ℞. Junon debout, tenant la haste ; un paon à ses pieds.

« Commode. ℞. Les trois monnaies debout.

« Lucille. ℞. *Pietas*. Femme sacrifiant.

« Lucille. ℞. *Juno regina*. Junon debout, tenant la haste ; un paon à ses pieds.

« 3 Alexandre Sévère. ℞. *Spes publica*. L'Espérance debout.

« Alexandre Sévère. ℞. P. M. TRP. XIII. COS. III. PP. Le soleil passant.

« Alexandre Sévère. ℞. *Romæ æternæ*. Rome Nicéphore, assise.

« Julia mamæa. ℞. *Venus victrix*. Venus debout, tenant la haste et une pomme ; à ses pieds une colombe.

« Gordien III. ℞. P. M. TRP. II. COS. PP.

« J'ai le regret, Messieurs, de n'avoir pu parcourir les 1,373 autres médailles du trésor enfoui. Il me paraît difficile de croire que, sur ce grand nombre, je n'eusse pas eu la jouissance de trouver ou des têtes intéressantes, ou des revers précieux. L'inventeur, m'a-t-on écrit, n'aurait pas voulu faire l'envoi de la totalité de sa découverte.

« Je remercie devant vous M. Miguel, qui a conçu l'excellente pensée de nous avertir de la trouvaille faite à Juranville, et dont l'obligeance m'a donné l'occasion de vous décrire quelques-unes de ces médailles. Vous me permettrez, sans nul doute, de lui offrir les remercîments de la Société pour son zèle et son dévoûment à notre histoire orléanaise. Formons des vœux pour que M. Miguel rencontre de nombreux imitateurs. »

DESNOYERS.

— M. de Molandon annonce que la plaque de marbre apposée sur la maison qu'il habite rue Pothier, 23, et destinée à conserver le souvenir de l'éminent jurisconsulte qui y vécut et y est mort, se trouve complètement brisée, et il se propose de la remplacer. Il prie la Société de vouloir bien l'aider de ses lumières sur la question de savoir si quelques modifications ou additions ne devraient pas être faites à l'inscription actuelle.

La Société nomme une commission composée de MM. Mantellier, Loiseleur et l'abbé Pelletier, pour s'entendre avec M. de Molandon sur la forme à donner à cette inscription.

Séance du vendredi 13 mai 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

Sur la demande de la Société française d'archéologie de Caen, la Société décide qu'elle participera pour une somme de 50 fr. à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. de Caumont.

— M. le Président donne lecture de la lettre suivante, adressée par M. le maire d'Orléans, le 12 mai 1874, au Président de la Société, au sujet des graves erreurs historiques commises dans un des bas-reliefs de la statue équestre de Jeanne d'Arc. :

« Orléans, le 12 mai 1874.

Le Maire de la ville d'Orléans à M. Boucher de Molandon, *Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous soumettre, en vous priant de la livrer à

l'examen de la Société archéologique, une question qui présente certainement de l'importance.

« Je veux parler de l'erreur historique que renferme l'un des bas-reliefs qui décorent le piédestal de la statue équestre de Jeanne d'Arc, celui ayant pour motif la prise des Tourelles, derrière lesquelles la ville s'étend au second plan. Dans ce bas-relief, on remarque que l'église de Saint-Aignan apparaît dans l'enceinte des murailles. Cependant, il est reconnu qu'à l'époque du siége la ligne de remparts était établie, au levant, sur les terrains occupés aujourd'hui par les rues de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc. L'église de Saint-Aignan était donc hors des murs, et à ce moment n'avait-elle pas même été détruite par les assiégés ?

« Depuis quelque temps, l'observation qui fait l'objet de cette lettre m'a souvent été présentée, et par respect pour la vérité historique, et en songeant aussi à la considération qui doit être assurée pour l'avenir à nos actes contemporains, je crois devoir m'occuper sérieusement de cette question.

« Je viens donc recourir, Monsieur le Président, au savant concours de la Société archéologique et historique, en sollicitant d'elle, dans cette circonstance, son opinion et ses conseils.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

« A. DE LÉVIN. »

Une commission composée de MM. Boucher de Molandon, Mantellier, l'abbé Desnoyers, Imbault et Chouppe, est immédiatement nommée et chargée de se mettre, au nom de la Société, à la disposition de M. le Maire.

— M. l'abbé Desnoyers, membre de la commission des publications, rend compte de l'examen du manuscrit des *Lettres et instructions diplomatiques de la cour de France* relatives à la révolution de Naples en 1647 et 1648, annotées par MM. Loiseleur et G. Baguenault de Puchesse. Il conclut à l'impression, qui est votée par la Société.

— Le même rapporteur entretient la Société du projet de *Bulletin*

du premier trimestre de 1874, et il en demande l'impression. Ses conclusions sont adoptées.

— M. l'abbé Cochard lit une note sur l'inscription du monument élevé récemment à Périers, à la mémoire de Raoul de Grosparmi, évêque d'Orléans au XIVe siècle. Renvoi à la commission des publications.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'un travail sur une médaille relative à l'histoire des anabaptistes de Munster. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

Séance du vendredi 22 mai 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. Gourdon, associé correspondant, écrit à M. le Président pour lui rendre compte des recherches d'objets préhistoriques qui, conformément au vœu de la Société, se poursuivent prés de Malesherbes.

— M. le Président expose à la Société que la commission nommée par elle dans sa dernière séance s'est mise immédiatement en rapport avec M. le maire d'Orléans. Une conférence a eu lieu le 15, à l'hôtel de la Mairie. La commission a fait connaître à M. de Lévin qu'à aucune époque la Société n'avait été consultée, ni sur le projet, ni sur l'exécution des bas-reliefs de la statue équestre de Jeanne d'Arc. M. le maire a exprimé le désir que la Société voulût bien adresser à l'administration municipale un rapport dans lequel seraient signalées les inexactitudes historiques commises sur quelques-uns des bas-reliefs. Ce rapport a été rédigé ; M. le Président en donne lecture. La Société approuve ce projet dans ses appréciations et dans ses termes, et décide qu'il sera adressé sans retard à M. le maire d'Orléans :

« Orléans, le 6 juin 1874.

A Monsieur le maire d'Orléans.

« Monsieur le maire,

« La Société archéologique et historique de l'Orléanais ne saurait assez vous remercier de la confiance que vous lui témoignez et de votre zèle éclairé pour les grands souvenirs de notre cité.

« Conformément à la lettre que vous avez bien voulu lui adresser, et sur le rapport de la commission chargée de conférer avec vous des questions relatives aux bas-reliefs de la statue équestre de Jeanne d'Arc, la Société a l'honneur de soumettre au conseil municipal et à vous, Monsieur le maire, les observations suivantes :

« A aucune époque la Société n'a été appelée à donner son avis, ni sur le projet ni sur l'exécution des bas-reliefs. Bien qu'en cette œuvre essentiellement historique elle vît avec regret les graves erreurs qui frappent péniblement les regards, par un sentiment de réserve, en présence d'un fait accompli, elle voulut attendre une circonstance opportune pour manifester sa pensée.

« Invitée aujourd'hui par vous, Monsieur le maire, à vous transmettre ses appréciations, la Société manquerait à ses devoirs si elle hésitait à vous dire que quelques bas-reliefs, et notamment celui consacré à la prise du fort des Tourelles, sont en désaccord avec les données de l'histoire.

« Les faits relatifs au siége de 1429 sont constatés par des documents d'une irrécusable authenticité.

« Personne n'ignore que l'enceinte d'Orléans, à cette mémorable époque, ne dépassait pas, au levant, les rues actuelles de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc ; au couchant, celle de Notre-Dame-de-Recouvrance.

« Les murs de ville, protégés de trois côtés par un large fossé extérieur, et au midi par la Loire, étaient défendus en outre, sur les quatre faces de ce périmètre, par une série de grosses tours, de forme circulaire, distantes de 50 mètres environ l'une de l'autre, engagées dans la muraille, mais avec une saillie considérable au dehors.

« A l'angle nord-est était la Tour-Neuve, antique forteresse dont le pied baignait dans les eaux du fleuve.

« La plupart de ces tours existent encore en leurs parties inférieures dans les caves des rues de la Tour-Neuve, du Bourdon-Blanc, de l'Ecu-d'Or et de Notre-Dame-de-Recouvrance.

« La tour Blanche, précieux et dernier reste de cette glorieuse enceinte, heureusement conservée en la rue Saint-Flou (autrefois rue de l'Ecu-Vert), nous révèle l'aspect de leurs étages supérieurs.

« Au delà des murs s'étendaient de magnifiques faubourgs.

« Mais ces faubourgs n'existaient plus lors de la prise des Tourelles.

« Dans un admirable élan de dévoûment et de patriotisme, les Orléanais avaient, de leurs propres mains, démoli et brûlé leurs maisons, leurs églises, leurs hospices, leurs monastères, pour mieux assurer la défense du dernier boulevart de la nationalité française.

« ... Mirent telle diligence, est-il dit au *Journal du siége*, les « gens de guerre et citoyens d'Orléans qu'ils bruslèrent et abattirent « dedans la fin du mois de novembre (1428) plusieurs églises qui « estoient ès forsbourgs d'entour leur cité, comme l'église de Sainct- « Aignan, patron d'Orléans, et aussi le cloistre d'icelle église qui « estoit moult beau à veoir ; l'église de Saint-Avy, la chapelle du « Martroy, l'église de Sainct-Victeur, assise ès forsbourgs de la porte « Bourgoigne ; l'église de Sainct-Michel dessus les fossés, les Jaco- « bins, les Cordeliers, les Carmes, Sainct-Mathurin, l'aumosne « Sainct-Pouair et Sainct-Laurent. Et outre plus, bruslèrent et dé- « molirent tous les forsbourgs d'entour leur cité, qui estoit très-belle « et riche chose à veoir avant qu'ils fussent abattus, car il y avoit de « moult grands édifices et riches, et tellement qu'on tenoit que c'estoient « les plus beaux forsbourgs de ce royaume. Mais, ce nonobstant, les « abattirent et bruslèrent les François de la garnison. Et ce par le « vouloir et ayde des citoyens d'Orléans, afin que les Anglois ne s'y « peussent loger, parce qu'ils eussent été fort préjudiciables à la cité.

« ... Le mercredi vingt-neufième jour du mois de décembre « furent bruslées et abbatues plusieurs autres églises et maisons qui « estoient encore demourées auprès d'Orléans : comme Saint-Loup, « Saint-Marc, Saint-Gervais, Saint-Euvertre, la chappelle Saint- « Aignan, Saint-Vincent-des-Vignes, Sainct-Ladre, Sainct-Pouair,

« et aussi la Magdaleine, afin que les Anglois ne se pussent là loger,
« retraitre et fortifier contre la cité (1)... »

« Cette généreuse abnégation des Orléanais, nos pères, semblait avoir droit d'être rappelée sur le monument élevé par leurs descendants, en souvenir du siége de 1429 et de notre immortelle libératrice.

« Tout au contraire, de ces ruines patriotiques et glorieuses dont les assiégés s'étaient fait un rempart, nulle trace n'apparaît au bas-relief. Par un bizarre anachronisme, l'artiste a imaginé de leur substituer l'enceinte de la ville moderne, telle qu'elle s'étend de nos jours, depuis le boulevart des Princes jusqu'au pont du chemin de fer.

« Rien n'est omis pour compléter cet étrange travestissement de la vérité historique.

« L'église de Saint-Aignan, démolie par les assiégés, y montre sa tour quadrangulaire, sa longue nef et son clocher, réédifiés sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII ; Saint-Euverte, son dôme et sa petite lanterne, construits sous Henri IV.

« De telles anomalies en un monument historique, élevé au sein d'une ville importante et éclairée, ne sont pas seulement, il faut le reconnaître, une inexcusable erreur ; elles semblent un affligeant démenti aux plus belles pages de notre histoire.

« Même inexactitude dans les détails.

« Nos tours étaient circulaires et saillantes ; elles sont, dans le bas-relief, carrées et aplaties.

« La *Tour-Neuve* y est complètement supprimée.

« Le fort des Tourelles, construit à l'extrémité méridionale du pont et sur sa dernière arche, ne différait pas notablement de dimensions avec le pont sur lequel il était assis.

« La disproportion du fort et des arches, dans le bas-relief, est telle, qu'elle dépasse toute mesure.

« Vers le milieu du pont s'élevait une croix vénérée, près de laquelle, après la rupture d'une des arches, les assiégés avaient construit un boulevart.

« Là se tenait d'ordinaire le célèbre artilleur Jean le Lorrain,

(1) *Journal du siége*, édition de 1576, fol. 4 et 5.

dont la coulevrine causait tant de frayeur et faisait tant de mal aux assiégeants.

« Du pied de cette croix Jeanne d'Arc, avant toutes hostilités, avait, le 30 avril, fait aux Anglais une dernière et solennelle sommation de quitter la France.

« La *Belle-Croix* a été omise par l'artiste.

« D'autres inexactitudes, soit dans ce bas-relief, soit dans celui consacré à l'entrée de Jeanne d'Arc par la porte et la rue de Bourgogne, pourraient être relevées encore, si la Société n'avait hâte d'abréger cette pénible énumération.

« S'il est vrai, Monsieur le maire, que les monuments publics aient pour but, à la fois, d'honorer les grands faits historiques et d'en perpétuer l'exact et respectueux souvenir, des atteintes aussi graves à la vérité de l'ensemble et à la fidélité des détails, sont, à tous les titres, profondément regrettables.

« Pour répondre à votre bienveillant appel et au but de son institution, la Société archéologique et historique devait vous les signaler.

« C'est à vous, Monsieur le maire, c'est au patriotisme vigilant et éclairé du conseil municipal qu'il appartient de les apprécier.

« Au nom et par délibération de la Société archéologique et historique.

« *Les membres de la commission :*

« MM. MANTELLIER, *correspondant de l'Institut* ; abbé DESNOYERS, *directeur adjoint du Musée historique ;* IMBAULT, *architecte ;* CHOUPPE, *professeur de dessin ;* BOUCHER DE MOLANDON, *Président de la Société, rapporteur* (1). »

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, propose l'insertion au *Bulletin* de la note de M. l'abbé Cochard concernant Raoul Grosparmi. Ces conclusions sont adoptées.

« Le 25 janvier 1874, Mgr Bravard, évêque de Coutances, inaugu-

(1) Voir, pour la suite de cette affaire, le prochain *Bulletin* du troisième trimestre de 1874.

rait le monument voté et érigé, dans l'église de Périers, par la Société académique du Cotentin, en l'honneur du cardinal de Grosparmi et de son neveu. Ce neveu n'est autre que Raoul de Grosparmi, évêque d'Orléans (1308-1311), celui dont l'un de nos érudits collègues, M. Gaston Vignat, nous a restitué le pieux et charitable testament. (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI, p. 444.)

« Voici l'inscription latine gravée sur la pierre du monument :

D. O. M.
HOCCE MONUMENTUM
IN HONOREM ILL^mi AC REV^mi
RADULPHI DE GROSPARMI,
INEUNTE SÆC. XIII IN HACCE
DE PIRIS VILLA NATI
PRIMUM FRANCIÆ CANCELLARII
AC EBROICEN. PRÆSULIS
DEIN CARDINALIS EPISCOPI
ALBANEN, ET APOSTOLICI LEGATI
IN PLAGA AFRICANA
ADSTANTE S^to LUDOVICO
DIE VII AUGUSTI AN^o M DD LXX
IN DOMINO QUIESCENTIS.
NEC NON AD MEMORIAM
ILLUS^mi AC REV^mi RADULPHI DE GROSPARMI
SUPRADICTI NEPOTIS
AURELIANENSIS EPI
EX HAC EADEM DE PIRIS VILLA ORTI,
QUI AD CŒLUM DIE XVIII° SEPTEMB.
ANNO M CCC XI MIGRAVIT,
CLERUS POPULUSQUE DE PIRIS,
STUDIO PRÆTERITORUM MOVENTE,
POSUERUNT.
HUIC AUTEM ILL^mus AC REV^mus
D. D. J. P. BRAVARD
CONSTANTIEN. ET ABRINCEN. EPISCOP.
CUM MULTIS FAVEBAT
A. D. M D CCC LXXIV.

« Outre l'hommage qu'elle rend à la mémoire de l'un de nos illustres évêques, cette inscription fixe un fait incertain pour nous et con-

testé entre les historiens de la localité : le lieu de la naissance de Raoul. En effet, les auteurs du *Gallia christiana*, et à leur suite le judicieux historien des *Évêques d'Orléans*, M. le chanoine Pelletier, se taisent sur ce point. En Normandie, Flers (Orne) disputait à Périers l'honneur d'avoir été le berceau des Grosparmi. Par l'inscription ci-dessus énoncée, la Société académique du Cotentin a cru pouvoir, après une sérieuse enquête, trancher la question en faveur de Périers. Il m'a semblé utile de porter ce jugement à la connaissance de la Société. »

Th. Cochard.

— M. Maxime de Beaucorps fait passer sous les yeux des membres de la Société :

Un couteau en silex, trouvé au château du Fief, commune de Genouillé (Charente-Inférieure).

Puis il présente un certain nombre d'objets provenant de fouilles récemment faites près de Latingy, commune de Mardié (Loiret), savoir :

Une pointe de lance, en silex ;

Une hachette celtique, en bronze, d'une belle conservation ;

Un pied d'amphore ;

Un poids en pierre ;

Des débris de marbres variés ;

Des briques et des poteries romaines ;

Un fragment de vase, en terre rouge lustrée, sur lequel sont représentés, en relief, un lièvre et quelques autres dessins.

Il fait hommage de ce dernier objet à la Société.

— Sur la proposition du même membre, un crédit de 50 fr. est voté pour des fouilles à faire près Vitry-aux-Loges, par les soins de M. l'instituteur de cette commune, et sous la direction de la Société.

— M. l'abbé Desnoyers communique à la Société une plaque ronde, dorée, en émail champ-levé ; elle représente Jésus-Christ assis, bénissant de la main droite et nimbé. Sa tête est accostée du soleil et de la lune. D'autres astres accompagnent le Sauveur.

Cette plaque, qui a dû faire partie d'un reliquaire, a été trouvée en 1873 à Souville, hameau de Yèvre-la-Ville.

Séance du vendredi 12 juin 1874.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. Imbault, membre titulaire résidant, lit une notice nécrologique sur M. Pillon, membre de la Société, décédé le 19 avril dernier.

Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— Lecture est donnée par M. le Président d'une lettre adressée par M. Pérot, membre correspondant de la Société, relative à la découverte de silex taillés, d'origine préhistorique, en la commune de Neusy (Saône-et-Loire).

Renvoi à la commission des publications.

Séance du vendredi 26 juin 1874.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

Sur la proposition de M. l'abbé Desnoyers, la Société décide qu'elle souscrira pour une somme de 50 fr. à l'érection du monument commémoratif de la bataille de Coulmiers.

— M. l'abbé Pelletier, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice biographique de M. Pillon lue par M. Imbault à la dernière séance. Il conclut à l'insertion au *Bulletin*, laquelle est votée par la Société.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé, en outre, qu'un tirage à part de cent exemplaires de cette notice sera offert à M. Imbault au nom de la Société.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. E. PILLON.

« Messieurs,

« Vers le milieu du mois de février, je me présentais à l'Ardoise, commune de La Chapelle-Saint-Mesmin, pour prendre des nouvelles de notre cher collègue, M. Pillon.

« J'eus le bonheur d'être reçu par lui ; il était sur son lit de douleur ; depuis déjà longtemps les forces l'abandonnaient.

« Malgré ses souffrances, sa conversation restait toujours aussi brillante, son esprit aussi vif que par le passé ; mais la mémoire commençait à faire défaut, et ce bon gros rire si communicatif qui accompagnait autrefois ses charmants récits avait complètement disparu.

« Votre Société, Messieurs, était présente à sa pensée, et les questions qu'il m'adressa prouvaient qu'il s'intéressait toujours à vos travaux.

« Archéologue, il étudiait le passé pour en faire profiter le présent, et s'il cherchait à restituer un monument, une sculpture ou une peinture, c'était avec le désir de voir les artistes utiliser ses découvertes dans les œuvres qu'ils produisaient.

« Les quelques heures que je passai près de notre collègue s'écoulèrent rapidement ; le charme de sa conversation, l'examen de ses albums et cartons en abrégeaient la durée.

« Un de ses albums, Messieurs, est le tendre souvenir offert par le mari à la compagne de sa vie ; il est bien digne de la femme de cœur qui l'entourait de soins, de dévoûment et d'affection : le frontispice, élégamment composé, qui sert de dédicace est un modèle de bon goût et de grâce, et sous cette feuille d'un faire si pur, d'une pensée si tendre, si affectueuse, que de jolis dessins, que de monuments délicatement et savamment rendus, que de charmants et ravissants paysages, exécutés avec ce sentiment, cette poésie et ce talent qui font que les

œuvres de M. Pillon seront toujours recherchées par les artistes et les amateurs !

« Dans les cartons, quelle profusion de souvenirs de voyages, de bonnes études de toutes sortes, monuments, sites, costumes ! quelle réunion de dessins exécutés d'une plume tantôt fougueuse, tantôt légère, toujours juste, vraie et savante ! C'est dans cette réserve que la main généreuse de M. Pillon puisait les dons si recherchés qu'il offrait aux loteries, aux œuvres de bienfaisance, à tous ceux qui, sous un nom ou sous un autre, faisaient appel à son bon cœur pour le soulagement de la souffrance ; c'est là aussi que l'ami trouvait le désiré souvenir que M. Pillon était si heureux de lui faire accepter.

« Je ne pensais pas, Messieurs, en me retirant, serrer pour la dernière fois la main de M. Pillon. Deux mois environ après cette visite, le 6 avril 1874, une nombreuse assistance se pressait dans l'église de La Chapelle, trop petite pour la contenir ; triste et recueillie, elle venait donner un dernier tribut d'estime et d'amitié à l'homme bon et dévoué, au savant et brillant écrivain, à l'artiste remarquable ; elle venait, après avoir prié, conduire la dépouille mortelle de M. Pillon à l'asile du repos.

« Vous étiez représentés, Messieurs, par votre honorable président et par plusieurs de vos collègues.

« Guillaume-Michel-Ernest Pillon est né à Orléans, le 9 janvier 1803 ; il était fils de M. Pillon, pharmacien et chimiste distingué, que les mères reconnaissantes avaient surnommé le médecin des enfants, et petit-fils de M. Prozet, aussi pharmacien, un des fondateurs du Jardin-des-Plantes d'Orléans, alors situé à la porte Barentin, professeur d'un cours de chimie à l'Université d'Orléans (les manuscrits de ce cours attestent l'érudition de son auteur).

« Ernest Pillon fit de brillantes études ; ses succès au collége d'Orléans furent très-marqués ; en 1818, il obtint le prix d'honneur de la classe de philosophie.

« En 1822, il entrait à l'École polytechnique, et les témoignages d'affection qu'il reçut depuis de ses anciens condisciples sont une preuve éclatante de l'estime et des sympathies qui l'entouraient dès cette époque, et qui l'accompagnèrent jusqu'à son dernier jour.

« Sa carrière fut interrompue par le décès de son frère, Léon Pillon.

interne à l'Hôtel-Dieu de Paris, élève bien-aimé du docteur Chomel, entre les bras duquel il mourut au cours d'une épidémie où il s'était signalé par un dévoûment qui avait épuisé ses forces.

« De retour à Orléans où l'avaient rappelé ses parents, M. Pillon s'est constamment occupé d'histoire, de littérature et d'art qu'il aimait avec passion.

« Sa nature ardente, son désir de savoir le portèrent à voyager : l'Angleterre, l'Écosse, l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, et toutes les parties de la France, servirent à souhait son imagination, et ce qu'il a recueilli de précieux souvenirs historiques, ce qu'il a reproduit dans ses nombreux albums de sites, de monuments et de costumes de ces différentes contrées, est immense.

« Nous retrouvons M. Pillon au milieu du mouvement politique de 1830 ; qu'il me soit permis, Messieurs, de dire qu'il s'y mêla sans parti pris d'opposition aveugle ; exempt d'ambition personnelle, esprit élevé et libéral dans la noble acception du mot, il partageait alors les aspirations idéales et, disons-le, irréalisables, de la jeunesse ardente de son époque, et il mit à les défendre une vivacité qu'il regretta sans doute plus tard.

« Il s'aperçut à temps que l'art et la politique ne peuvent être régis par les mêmes principes, et reconnaissant, avec la loyauté qui fut une de ses vertus, qu'il n'était pas sur son terrain, il retourna, pour ne plus les quitter, à ses études favorites.

« J'ai dit, Messieurs, que M. Pillon était exempt d'ambition personnelle ; il le prouva en refusant des fonctions élevées qui lui furent offertes avec instance, et s'il accepta de faire partie de la commission des prisons, c'est que, dans cette modeste position, son humanité avait découvert un but généreux à atteindre, but qu'il atteignit en effet en provoquant d'importantes améliorations dans le régime des détenus ; il en reçut une douce et précieuse récompense dans le souvenir particulièrement affectueux qu'avait conservé de lui, jusque dans ses derniers jours, l'amie dévouée de toutes les infortunes, la pieuse et vénérée sœur Saint-Paul.

« M. Pillon avait un courage qui allait quelquefois jusqu'à la témérité, lorsqu'il s'agissait de secourir ses semblables.

« L'inondation de 1846 nous en offre la preuve ; à la tête des habi-

tants les plus dévoués de La Chapelle, et après la rupture des levées du Vaussoudun, il parvint à sauver les malheureux qui allaient périr à la Bouverie.

« Son intrépidité, son sang-froid avaient été remarqués, et sans l'avoir demandée, il reçut à cette occasion une médaille de première classe.

« L'homme bon, dévoué et courageux savait charmer ses loisirs par une étude consciencieuse du dessin, et Orléans eut le bonheur de compter deux artistes amateurs d'un très-grand talent, presque contemporains — Desfriches et Pillon — qui surent chacun se créer un genre tout à fait personnel, et dont les talents furent d'une originalité telle, qu'il est impossible de ne pas reconnaître à première vue les œuvres tracées par le crayon de l'un ou par la plume de l'autre.

« Malgré leurs procédés d'exécution si différents, on est saisi par la similitude qui existe dans leur manière d'interpréter et de rendre la nature.

« Desfriches, dont la pointe fine est exempte de sécheresse, sait donner à ses premiers plans une fermeté très-grande, et à ses lointains une légèreté et un fuyant remarquables.

« Pillon, non moins savant, mais plus large de touche, possède le même charme, la même grâce que son devancier, et rend la nature avec un égal sentiment.

« La plume de Pillon sait se faire forte et puissante dans les premiers plans ; elle devient légère dans les lointains ; tout est harmonieux dans ses dessins, et sous ses doigts l'encre de Chine semble prendre de la couleur.

« Il ne fut pas seulement un paysagiste ; il rendit avec un très-grand talent le monument, et la reproduction de vénérables églises, de vieux châteaux, d'anciennes maisons, devait donner à son imagination ardente le désir d'étudier le style, le genre et l'âge des édifices que traçait sa plume délicate ; le savant dessinateur devint un archéologue distingué. Aussi en 1849 M. Pillon était-il nommé membre titulaire non résidant dans votre compagnie. En 1857, il prenait rang de titulaire résidant, et depuis lors vous l'avez compté au nombre de vos collègues les plus actifs.

« Son mérite le désignait souvent à votre choix pour faire partie

des commissions chargées d'apporter la lumière sur des questions difficiles.

« Ses notices et mémoires, où l'esprit rend la science agréable, sont encore présents à vos souvenirs.

« Les nombreux dessins qui les accompagnaient se trouvent dans vos collections, et toujours leur reproduction ajoutait à l'intérêt de vos publications.

« L'un des événements qui ont procuré le plus de joie à M. Pillon a été la découverte de la grotte de Saint-Mesmin.

« La légende sur la grotte du Dragon excite son imagination et lui donne l'idée de retrouver ce lieu vénéré. Ses recherches sont infructueuses pendant cinq années ; cependant il ne se décourage pas et poursuit toujours avec persévérance le but qu'il s'est proposé d'atteindre.

« Après l'inondation de 1856, muni d'une permission gracieusement accordée par M. Collin, ingénieur en chef, dont le concours et le savoir lui furent d'un si grand secours, il entreprit des fouilles près de l'église, dans les talus qui bordent la Loire.

« Dans une notice publiée par la Société (1), il donne jour par jour le détail de ses opérations ; ses efforts ont enfin abouti ; il vient de pénétrer dans la grotte, et il s'écrie : « C'est un bonheur d'antiquaire « trop violent : *Atria longa patent.* Je crus que j'allais me trouver « mal ! »

« Cette découverte remonte à 1856 ; une habile restauration fut entreprise aussitôt par M. Collin ; elle fut terminée en 1858.

« La grotte de Saint-Mesmin, rajeunie, se montrait alors digne du saint qui y fut inhumé et des grands souvenirs qui s'y rattachent.

« La fête célébrée à La Chapelle, le 13 juin 1858, à l'occasion de la bénédiction de ce lieu saint par Mgr l'évêque d'Orléans, couronna les travaux souvent pénibles de M. Pillon, et dans un remarquable rapport notre savant collègue, M. Mantellier, vous a fait une description saisissante de cette mémorable cérémonie (2).

(1) *Bulletins* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, p. 265.
(2) *Id.*, t. II, p. 456.

« Permettez-moi, Messieurs, de jeter un rapide regard sur les écrits de notre cher collègue, M. Pillon.

« Vos annales contiennent de lui cinq mémoires, vos bulletins onze notices.

« Sous le titre d'*Excursion à Lavardin* (1), il décrit en savant le château, et en historien habile les faits importants et les combats dont il a été le témoin.

« Passant du château à l'église, il en fait voir la structure, indique et apprécie les sculptures et peintures qu'elle renferme, et pour rendre plus sensibles ses descriptions, il joint à son rapport six feuilles de charmants dessins qui enrichissent votre atlas.

« Dans son travail sur le château d'Arabloy (2), il se montre savant archéologue, bon historien et délicieux conteur.

« La grâce de son esprit et sa verve se produisent dans son étude sur le pignon, fantaisie archéologique (3) dans laquelle il est permis peut-être de critiquer quelques appréciations sur l'architecture de l'époque de la Renaissance, mais où l'on trouve des idées justes et vraies qui les font bien pardonner.

« M. Pillon, du reste, semble reconnaître lui-même que son sujet l'a emporté ; nous en sommes heureux, puisque son excuse le conduit à affirmer qu'il est le dernier rejeton de Germain Pilon (4).

« Cette étude est accompagnée de cinq feuilles de dessins, faits sur des croquis pris avec beaucoup de conscience et de talent par notre collègue, M. Chouppe, dont nous apprécions tous le mérite et la modestie, et qui fut un des excellents amis de M. Pillon.

« Dans un travail très-sérieux qui complète le procès-verbal de la découverte des restes de Dunois, dans l'église de Cléry (5), M. Pillon fait l'historique de la chapelle des Longueville, et des fouilles qui permirent à votre commission d'affirmer que les restes d'un des plus vaillants défenseurs de notre cité se trouvent toujours dans le caveau où ils avaient été déposés.

(1) *Mém.* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, p. 345 et 353.
(2) *Id.*, t. IV, p. 199.
(3) *Id.*, t. IV, p. 242.
(4) M. Pillon prétend que c'est à tort que l'on écrit Germain Pilon.
(5) *Mémoires*, etc., t. IV, p. 414.

« Vos annales renferment encore une excellente étude sur le droit d'asile (1), bien digne d'appeler l'attention du lecteur, bien faite pour aider le savant dans ses recherches.

« Fils et petit-fils de pharmacien, M. Pillon, par un sentiment délicat de piété filiale, a voulu faire connaître la vénérable corporation des maîtres apothicaires (2); il trace de sa plume légère et savante l'histoire de l'apothicairerie au moyen âge et son exercice dans l'Orléanais.

« Dans cette notice se trouve un récit détaillé des fêtes auxquelles donnaient lieu le jubilé des apothicaires et de la cérémonie *magistrale* au cours de laquelle se préparait la panacée de l'époque, la célèbre *maxima iheriaca.*

« Sous forme d'étude sur les modes archéologiques en France (3), il se livre à une causerie charmante, à un examen rempli de finesse sur la tendance à faire du *vieux neuf;* il termine en présentant une humble requête à l'État pour la défense des arbres séculaires, « vieux « monuments que l'homme ne doit qu'à la nature, » qu'il voudrait voir classer comme monuments historiques et mis ainsi à l'abri de la cognée.

« Dans une autre notice, il nous fait la description du château et de l'église de Bellegarde (4), nous trace à grands traits la vue pittoresque de ces petits bourgs qui n'étaient, comme il le dit, « que l'accessoire de leurs châteaux. »

« L'étude du château devait conduire directement notre collègue à l'étude de la tour (5). Sa bonne plume est taillée; l'esprit coule à pleins bords, et sa charmante notice nous la présente sous toutes ses formes, depuis son origine jusqu'à nos jours.

« De La Chapelle à Mici, il n'y a que la largeur de la Loire, et M. Pillon, clairvoyant voisin, aperçoit de sa demeure les ouvriers s'acharner sur les derniers restes de l'antique monastère. Ne pouvant s'opposer à la destruction, il voulut au moins revoir encore ses ruines.

(1) *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. V, p. 26.
(2) *Bulletins* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, p. 254.
(3) *Id.,* t. II, p. 299.
(4) *Id.,* t. II, p. 343.
(5) *Id.,* t. II, p. 382.

« Ses impressions sont consignées dans une notice ayant pour titre : *Dernière visite à Mici* (1). Ses regrets sont amers, et il s'écrie : « Encore quelques années, Messieurs, et ce vieux sol n'offrira plus ni « enseignements, ni souvenirs, ni regrets ; on passera sans savoir où « s'ouvrit l'un des plus augustes berceaux de la vie claustrale en « France. »

« Montbouy ! Ce nom, Messieurs, a fait revivre en moi de bien doux souvenirs ; comme M. Pillon, j'avais goûté la bonne et franche hospitalité offerte par M. Dupuis.

« Le souvenir de celui qui fut un si charmant, si bon, si aimable collègue vit encore parmi nous, et j'en suis certain, Messieurs, vous partagerez mes regrets.

« MM. Dupuis et Pillon, bons tous deux, amoureux de la science et des arts, devaient se comprendre ; aussi une douce et étroite amitié les unissait ; leurs excellents cœurs battaient à l'unisson pour tout ce qui est généreux, grand et bon.

« A M. Pillon revenait bien le droit de dire de sa voix émue le dernier adieu à son noble et excellent ami, M. Dupuis (2).

« M. Pillon, dans des notices ayant pour titres : *Montbouy* (3), les *Tumulus* (4), *Découvertes à Neuvy* (5), la *Maison de l'Ardoise* (6), *Découvertes à La Chapelle* (7), *Dissertation sur le mot Tudelle* (8), intéresse le lecteur par son savoir et le charme par son esprit.

« Par goût, par sentiment, par sympathie pour les artistes, M. Pillon devait s'intéresser à la création d'une société des Amis des arts ; aussi l'avons-nous vu au premier rang de ses membres fondateurs.

« M. Pillon trouvait son bonheur dans l'étude, dans les recherches ; il ne s'absorbait cependant pas dans un travail solitaire ; il aimait son intérieur, chérissait sa famille, se trouvait heureux au milieu de bons

(1) *Bulletins* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, p. 422.
(2) *Id.*, t. IV, p. 128.
(3) *Id.*, t. III, p. 2.
(4) *Id.*, t. III, p. 227.
(5) *Id.*, t. III, p. 404.
(6) *Id.*, t. III, p. 453.
(7) *Id.*, t. IV, p. 7.
(8) *Id.*, t. IV, p. 57.

amis; leur société lui était agréable, et sa gaîté franche et communicative s'en trouvait augmentée.

« Un des plus grands bonheurs de la vie de M. Pillon fut l'amitié étroite qui l'unissait à Mgr l'Évêque d'Orléans; il trouvait dans les vues de l'éminent prélat un savoir et de grandes pensées qui stimulaient son esprit.

« Aussi, dans les dernières années de sa vie, lui avait-il adressé sous forme de lettre une intéressante étude sous le titre de : *L'influence du bien moral aux diverses périodes de notre histoire.*

« D'autres travaux sortirent de sa plume et se trouvent dans les *Annales du congrès scientifique de France* (1852).

« Il avait encore mis la dernière main à une histoire ancienne et à des observations sur l'histoire de France.

« Les feuilles manuscrites de ces deux ouvrages ont été en partie détruites pendant la guerre.

« Cette perte, Messieurs, n'est pas la seule que nous ayons à déplorer : une grande partie de ses albums, de ses dessins, ont été emportés par les Allemands.

« M. Pillon avait traité bien des sujets divers; son intelligence, ses connaissances, son érudition profonde lui permettaient d'apporter la lumière dans beaucoup de questions ; son esprit fin, sa bonhomie et sa verve brillante savaient les couvrir d'un charme puissant et irrésistible.

« M. Pillon eut aussi la satisfaction bien douce et bien rare de rencontrer dans une personne tendrement aimée un sentiment artistique très-développé, qu'il sut diriger d'une manière remarquable : sa fille chérie, dans un genre bien différent du sien, a su s'approprier les qualités de son bon et dévoué professeur, et nous trouvons avec bonheur, dans ses œuvres, son savoir, sa grâce et son bon goût.

« Le chagrin qu'il avait éprouvé dès les premiers jours de l'invasion altéra sa santé si robuste, et depuis ses forces se sont successivement épuisées.

« Il avait néanmoins, jusque dans les derniers temps de sa maladie, demandé à l'étude une distraction et un remède contre les tristesses dont il avait été le témoin et la victime.

« Homme de bien, dévoué à ses semblables, esprit charmant, artiste

éminent et vraiment original, tel fut M. Pillon. Son souvenir sera pieusement conservé par nous ; ses œuvres le révèleront en partie aux générations futures ; puisse cette notice leur faire aussi apprécier ses excellentes qualités et son bon cœur ! »

IMBAULT.

— M. l'abbé Desnoyers, membre de la commission des publications, fait un rapport sur la note adressée à la Société par M. Pérot, associé correspondant, et relative à la découverte de lames de silex d'origine préhistorique, en la commune de Neusy (Saône-et-Loire).

Conformément aux conclusions du rapport, la Société vote l'insertion de cette note au *Bulletin*.

LES SILEX DE NEUSY.

« Dans les travaux nécessités par une prise d'eau dans la rivière d'Arroux, pour l'alimentation du canal du Centre, au lieu dit Neusy, près Gaignon et Digoin (Saône-et-Loire), les ouvriers mirent à découvert, à la fin de février dernier, vingt-et-une lames de silex superposées les unes sur les autres. Le coup de pioche en a brisé cinq ; seize sont encore intactes. Ces pièces sont devenues la propriété de l'État, en vertu d'une clause spéciale du cahier des charges qui oblige l'entrepreneur des travaux de recueillir tous les objets remarquables trouvés dans la tranchée du canal.

« Ces lames sont d'un silex à peu près translucide, légèrement corné ; la nature de la roche le rapporte à un silex de formation d'eau douce. Ce gisement était encore inconnu à l'administration, qui pensait que ces silex provenaient de rognons crétacés reconnus à Marcigny, à cinq lieues de là, tandis qu'un banc stratifié du même silex n'est qu'à un kilomètre de Neusy et a dû être exploité pour la fabrication de ces silex. Neusy est déjà connu par sa station de l'époque paléolithique : l'on y recueille tous les jours des haches taillées, des couteaux, des grattoirs, des poinçons et des pointes de flèche dont la forme rappelle le type de la Madeleine.

« Les lames de silex récemment découvertes sont de la même

forme : ce sont des lames ayant uniformément 70 à 80 millimètres de largeur ; leur longueur varie entre 16 et 41 centimètres ; leur épaisseur au milieu est de 6 millimètres. Les bords amincis forment un tranchant très-aigu, obtenu par un martelage fait avec une précision étonnante ; les deux extrémités de ces belles pièces forment une pointe dont la forme lancéolée est celle de l'ogive aiguë.

« Ces pièces ne doivent avoir aucun précédent, malgré la rivalité de celles des musées danois ; elles sont d'un travail accompli, parachevé, dirigé par une main aussi habile qu'intelligente. La rectitude des lignes, la fragilité du silex dénotent un esprit de fabrieation supérieur à celui que l'on avait pu imputer jusqu'alors à ces hommes d'un âge déjà bien loin de nous, et la vue de ces pièces admirables éloigne de la pensée que ces hommes fussent voisins de l'état de sauvagerie, de barbarie. Nous dirons hautement que les peuplades antéhistoriques du bassin de la Loire vers ces contrées appartenaient au contraire à une race relativement avancée en civilisation, ainsi que le prouvent leurs œuvres si remarquables qui viennent de nous être révélées.

« Le sol de Neusy est à peu près ainsi formé :

« 1° Terre végétale, épaisseur variable 40 à 50 centimétres ;

« 2° Sable siliceux, galets roulés, épaisseur 35 centimètres. — (Époque romaine : médailles, poteries, tuiles à rebords.)

« 3° Argile maigre, épaisseur 30 centimètres. — (Époque néolithique : deux polissoirs en grès fin d'Étampes, de 35 centimètres de longueur, ayant la forme d'un parallélipipède rectangulaire aplati à chaque bout, d'une grosseur moindre au milieu qu'aux deux extrémités, pour être plus facilement saisi par la main.)

« C'est au-dessous de cette couche que les lames de silex ont été recueillies, à 1m 10 du niveau du sol. »

J. Pérot, *associé correspondant.*

— M. l'abbé Desnoyers commence la lecture d'un travail sur les nombreux objets trouvés dans la Loire en 1872, 1873 et 1874, par suite de fouilles exécutées lors des basses eaux, près des piles de l'ancien pont d'Orléans.

— M. Basseville, au nom de la commission des publications, rend compte de l'examen de trois notices de M. l'abbé Desnoyers, dont l'insertion au *Bulletin* est votée, conformément aux conclusions du rapporteur.

MEDAILLE DE JEAN BOCKELSON, ROI DE MUNSTER.

« Messieurs,

« Une de ces bonnes fortunes que les archéologues aiment tant à rencontrer dans leur vie, parce que, au plaisir de posséder une pièce rare, se joint la jouissance plus vive encore de trouver une lumière historique, a fait tomber entre mes mains une précieuse médaille dont je vais vous parler quelques instants.

« Elle rappelle une des pages les plus dramatiques du protestantisme en Allemagne : le règne de l'anabaptisme à Munster, capitale de la Westphalie, et le siége de cette ville durant quinze mois pour en chasser les sectaires.

« L'erreur a son inflexible logique, Messieurs, devant laquelle elle ne recule jamais, quand elle ne trouve pas d'obstacle. Luther avait posé pour base de son enseignement religieux l'indépendance complète de l'autorité spirituelle, le droit d'être son propre juge, et la lumière donnée de Dieu à chaque individu pour sa croyance. Les conséquences de ce système se produisirent bientôt. Les paysans de la Souabe se soulevèrent sous prétexte de défendre ce que Luther appelait la liberté évangélique, et de secouer le joug de la servitude. Jésus-Christ, disaient-ils, nous a rendus libres par son sang ; pourquoi continuerions-nous à dépendre de la noblesse ? Le comte de Mansfeld, soutenu par les princes d'Allemagne, dut recourir à la force pour soumettre ces paysans, qui payèrent, au nombre de 100,000 morts, leur tentative d'introduire dans l'organisation politique et civile les principes d'égalité et de fraternité adoptés par le luthéranisme en matière religieuse.

« L'anabaptisme fut une autre conséquence de l'inspiration intérieure envoyée du ciel à chaque âme, pour établir le règne de Dieu. Il prit naissance à Zwickau, en Saxe, par Thomas Munzer et Nicolas

Storch. Cette erreur niait la nécessité du baptême pour les enfants, et ses disciples rebaptisaient, en conséquence, les adultes ayant reçu le baptême durant leur enfance; elle enseignait en outre la délivrance des vrais croyants, qu'elle appelait israélites, l'avènement des saints et la communauté des biens. Munzer s'introduisit à Mulhausen où, s'appuyant sur la populace, il la souleva contre les chefs de la ville. Le gouvernement fut renversé, les magistrats destitués; puis, comme toujours, le peuple, saisissant l'autorité, le pillage et la violence bouleversèrent la ville; la communauté des biens fut établie. Les princes allemands écrasèrent les anabaptistes de Mulhausen à la bataille de Frankenhausen, où 5,000 hommes furent tués.

« Mais, vaincus et non détruits, les anabaptistes réussirent, à force d'habileté, de persévérance et de violences, à s'établir à Munster où, suivant leur langage mystique, ils voulurent établir le royaume du nouvel Israël, de la nouvelle Sion, et le triomphe du Saint-Esprit. Jean Matthisson, de Harlem, commença à exercer le souverain empire dans Munster; il fit brûler les tableaux, briser les vases des églises, fondre les cloches pour en faire des canons, expulser, malgré la rigueur de l'hiver, tous les habitants qui ne voulaient pas adopter l'anabaptisme et qu'il appelait la famille d'Esaü; il décréta la communauté des biens des expulsés, puis bientôt celle des biens de ses coreligionnaires, la destruction des livres, manuscrits et documents de science.

« Le règne de Matthisson ne tarda pas à être remplacé par celui de Jean Bockelson, qui devint et resta le véritable roi de Munster. Il était fils bâtard de Bockel, bailli de La Haye et d'Adélaïde, fille d'un serf du seigneur de Zocletien, dans l'évêché de Munster. Il fut élevé à Leyde et y apprit le métier de tailleur; il y exerça ce métier, tout en tenant une auberge de mauvais renom, quitta sa femme et vint à Munster pour y jouer le rôle de prophète. Il y parlait au nom du Saint-Esprit et ne tarda pas à supplanter Matthisson. Bientôt il ordonna une nouvelle et plus rigoureuse communauté des biens, commanda qu'on ne se refusât rien entre soi, décréta l'abolition des dettes, des créances, et, devenu plus audacieux, se fit proclamer roi; un orfèvre, nommé Dusentschner, le sacra. Les chaires retentirent de ses louanges, car on l'appelait le nouveau David, suscité de Dieu,

dans les derniers temps. Bockelson prit au sérieux sa royauté ; il s'entoura de dignitaires, porta des couronnes d'or, une chaîne d'or avec pierreries, fit frapper des monnaies à son nom et déploya tout le luxe d'une cour royale. Les dépouilles des églises servirent à cette dépense, et il ordonna, en outre, pour se la rendre plus facile, que tout fût déposé en commun ; il ne permettait de garder que deux habits et quatre chemises.

« Bientôt le nouveau roi devint un maître sans pudeur; il décréta la communauté des femmes, s'en attribua quinze avec rang d'épouses, sans compter les concubines, descendit dans les plus dégoûtantes grossièretés ; il devint bientôt également un despote sans pitié. Ses arrêts s'exécutaient à l'aide des bourreaux, et les contradicteurs étaient frappés de mort.

« Une effroyable famine ne fut pas capable d'arrêter le cours des barbaries et des débauches de Jean Bockelson ; il le continua jusqu'en juin 1535. Alors un heureux coup de main livra la ville aux troupes qui l'assiégeaient depuis quinze mois. Ce coup de main préserva Munster de l'incendie, car Jean de Leyde avait ordonné qu'après avoir épuisé tout espoir de résistance, on mettrait le feu aux quatre coins de la ville, en ayant le soin de placer au lieu le plus exposé aux flammes les trésors renfermés dans Munster.

« Jean de Leyde fut pris par les troupes des princes allemands et puni de mort.

« La médaille en argent doré, avec bélière, que je place sous vos yeux représente, d'un côté, Jean de Leyde sous le costume du roi David, portant le diadème et le manteau royal, avec la légende : *David rex propheta in Israel 1538*. Au revers, un temple devant lequel se trouve une assemblée nombreuse d'anabaptistes. Le Saint-Esprit descend sur le temple, à la grande admiration de la foule. Au bas, la légende *Spiritum Sanctum* (sous-entendu ou *accipite* ou *acceperunt*).

« Cette médaille, qui a été faite trois ans après le règne de Jean de Leyde, a dû être l'œuvre des anabaptistes, qui se dispersèrent après la prise de Munster, et voulurent se donner un souvenir de leur ancienne puissance et de leur ancien monarque. »

DESNOYERS.

OBJETS DÉCOUVERTS DANS LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-CONIE.

« Messieurs,

« La commune de Villeneuve-sur-Conie, canton de Patay, vient de me fournir plusieurs objets gallo-romains trouvés dans l'année 1873 sur son territoire, par les habitants, en cultivant leurs terres :

« Une fibule en bronze.

« Une boucle en bronze.

« Un joli graphium en bronze, long de 16 centimètres 9 millimètres.

« Un graphium en fer long de 12 centimètres.

« Une cuillère en bronze ; le manche est terminé par un pied de chèvre.

« Une petite clé en fer.

« Trois charnières en os.

« Une petite cuillère en os.

« Quatre aiguilles en os.

« Deux boules en terre cuite, percées au centre. Leur grosseur ne peut guère les attribuer à un collier ; je les crois plutôt destinées à servir de pesons de fuseau ou de tissage. Quand je vous livrerai prochainement mon second travail sur les objets trouvés dans la Loire auprès de notre ancien pont, je vous donnerai des renseignements assez précis sur la destination de ces objets.

« Les découvertes de Villeneuve-sur-Conie doivent vous rappeler, Messieurs, celles faites à Patay, quand on exécuta le chemin de fer et dont je vous ai donné la description ; en y ajoutant celles de Ruan, de Coinces, de Chevilly, il nous est facile de voir combien ces contrées renferment de richesses archéologiques, et le soin que nous devons prendre de leur exploitation. Ayons l'œil en toutes ces régions, la main souvent, et pénétrons-y surtout, quand cela sera possible, à l'aide de nos ressources financières : l'homme des champs peut être quelquefois insensible à des questions de science ; il ne le sera presque jamais aux offres pécuniaires ; alors, dépenser, c'est s'enrichir... »

Desnoyers.

OBJETS TROUVÉS A RUAN.

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous informer d'une découverte qui vient d'avoir lieu à Ruan, canton d'Artenay.

« Dans un endroit nommé le *climat des Juifs*, le fermier de Mme Brossard de Corbigny a trouvé, à 50 centimètres de profondeur, dans un vase qui, comme toujours, a été brisé, vingt-cinq monnaies romaines, grand, moyen et petit bronze, dont voici la description :

« 2 Trajan, g. b. ℟. Fruste.

« Hadrien, g. b. ℟. Femme assise, tenant une corne d'abondance ; auprès d'elle un bouclier.

« 2 Hadrien, g. b. ℟. Fruste.

« Antonin, g. b. ℟. Femme debout, tenant une enseigne militaire.

« Antonin, g. b. ℟. Femme debout, tenant une corne d'abondance.

« Antonin, g. b. ℟. Femme debout.

« Faustine mère, g. b. ℟. *Augusta*. Femme debout.

« Faustine mére, g. b. ℟. Femme debout, sacrifiant.

« Faustine mère, g. b. ℟. Femme debout.

« Marc-Aurèle, g. b. ℟. *Concordia Aug*. Marc-Aurèle et Vérus debout, se donnant la main.

« Marc-Aurèle, g. b. ℟. Femme assise, tenant une corne d'abondance.

« Marc-Aurèle, g. b. ℟. Femme debout.

« Commode, m. b. ℟. Jupiter debout, tonnant et tenant la haste.

« Julia domna, g. b. ℟. *Mat. Aug. Mat. Sen. M. Patr*. Femme assise.

« Julia mamæa, g. b. ℟. *Felicitas publica*. Femme assise, tenant une corne d'abondance.

« Gallien, p. b. ℟. *Felicitas Aug*. Femme debout, tenant un caducée et une lance.

« Gallien, p. b. ℟. *Victoria Aug*. Victoire debout.

« Gallien, p. b. ℟. Génie debout.

« Gallien, p. b. ℟. Fruste.

« Tetricus I, p. b. ℟. Femme debout, casquée.

« 2 Tetricus I, p. b. ℟. Femme debout.

« Victorin, p. b. ℟. *Pax Aug.* Femme debout.

« Auprès de ces vingt-cinq monnaies se trouvaient un sabre en fer long de 31 centimètres, avec un seul tranchant, et se terminant par un anneau destiné probablement à le suspendre, à l'aide d'une lanière de cuir, au ceinturon du possesseur gallo-romain ; un fer de lance accompagnait ce petit sabre. Sa tige est cannelée. Ce fer porte un curieux appendice, recourbé, cordiforme. Je crois que cet appendice était destiné à fixer solidement le fer de lance au bois de la hampe ; on devait, je pense, introduire cet appendice dans une entaille pratiquée dans la hampe, puis, à l'aide d'une courroie, lier la tige de fer cannelée à cette même hampe.

« J'ai tout lieu d'espérer, Messieurs, que de nouvelles recherches conduiront à de nouvelles découvertes. Le curé de la paroisse s'intéresse sérieusement à la demande que je lui ai faite, et si les travaux qui vont s'exécuter produisent un heureux résultat, je m'empresserai de vous en informer. »

DESNOYERS.

MEMBRE ÉLU AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1874.

Associé correspondant.

M. Maxime Beauvilliers, officier d'académie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Gaubertin (Loiret).

Ouvrages offerts à la Société au cours deuxième trimestre de l'année 1874.

I. — PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Encyclopédie d'architecture, année 1873, in-fol.

Musée Napoléon III, livr. 28 et 29, in-4°.

Gazette des Beaux-Arts, t. V à VIII, 1872-73, in-8.

Dictionnaire raisonné du mobilier français, par Viollet-le-Duc, 4e et 5e vol., 1873.

Revue archéologique, t. XXIV, XXV et XXVI, 1872-73, in-8.

Revue des Sociétés savantes des départements, t. VI, sept.-oct. 1873.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. Félix Clément. — *Notice sur les chants de la Sainte-Chapelle*, 1874.

M. l'abbé E. Duchâteau. — *Souvenirs historiques de la ville et du canton de Jargeau*, Orléans, 1873.

M. Boucher de Molandon. — *Première expédition de Jeanne d'Arc. Le ravitaillement d'Orléans. — Nouveaux documents. Plan du siége et de l'expédition*. Orléans, 1874, in-8.

M. Abel Desjardins. — *Charles IX, deux ans de règne, 1570-1572*, 1873, in-8.

M. A. Dupré. — *Relations du Tasse avec Ronsard*, in-8, 1874.

M. l'abbé Corblet. — *Démocharès*, ou une fausse étymologie du mot *Mouchard*, in-8.

M. R. Chalon. — *La Numismatique*, discours prononcé à l'Académie royale de Belgique, le 6 mai 1874, in-8.

III. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t. XI, 1874, n° 1er.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1873.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, mars 1874.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, t. XXVII.

Revue de la numismatique belge, t. VI, 2e et 3e livr., 1874.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 13e série, 1871-73, 1er trim. 1874.

Bulletin de la Société dunoise, avril 1874.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1868-73.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1874.

Annales de la Société d'émulation de l'Ain, janvier-mars 1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1871-72.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. VIII, 1870-73.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, 1873, in-8.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, liv. 85 à 88, 1873.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XIV, Chambéry, 1873, in-8.

Comité archéologique de Senlis, compte-rendu et mémoires, année 1873, in-8.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. XXXIV, 1873.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. XIII, 1873, in-8.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 1874, in-4°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. X, 1874.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français, t. V, juillet-octobre 1872.

Bulletin de la Commission royale d'art et d'archéologie, Bruxelles, 1874, n° 8.

Annales de l'Académie de Mâcon, t. XI, 1872-73.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 27e vol., 1874.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1874, in-8.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1873, in-8.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e trimestre 1873.

Mémoires de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, t. XIV, 1872.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. II, 1873.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XXII, 1874.

Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 1873-74.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e trimestre, 1873.

IV. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Indicateur de l'archéologue, janvier-février, mars-avril, mai-juin 1874.

Polybiblion, avril, mai, juin 1874.

Bulletin d'archéologie chrétienne de M. de Rossi, 2e série, 5e année, no 1er.

Romania, no 10, avril 1874.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 82.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1874.

Séance du vendredi 10 juillet 1874.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Secrétaire donne communication d'une lettre de M. Louis Paris, directeur du *Cabinet historique*, offrant de faire échange de son recueil avec les publications de la Société. Cette proposition est accueillie avec d'autant plus de satisfaction que le *Cabinet historique* donne, depuis quelque temps, des indications fort précieuses sur les documents inédits relatifs à l'Orléanais qui se trouvent dans les grands dépôts publics de Paris.

— M. de Vernon, membre titulaire non résidant, annonce la découverte qu'il vient de faire en l'église de Cléry, dans la chapelle de Saint-Joseph, ci-devant Sainte-Barbe et Sainte-Claude, à 25 centimètres au-dessous du dallage, du caveau funéraire, en partie comblé aujourd'hui, de Jean des Roches, doyen du chapitre royal de Cléry en 1523, lequel fonda cette chapelle le 29 juin 1527. M. de Vernon espère être autorisé à faire dans ce caveau de nouvelles recherches, dont il s'empressera de communiquer le résultat à la Société.

— M. le Président donne lecture de plusieurs lettres à lui adressées par M. A. Chabouillet, conservateur sous-directeur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre honoraire de la Société, relatives à un travail que ce savant numismate se propose de lui offrir sur diverses médailles d'un artiste italien du XVI[e] siècle, et particulièrement sur une médaille inédite et unique du poète Ronsard. Cette notice devra être accompagnée de quelques planches.

La Société accepte l'offre de M. Chabouillet et, pour ce qui regarde les planches, s'entendra avec l'auteur, après communication de son mémoire, et rapport de la commission des publications.

— M. le Président expose qu'un savant membre de la Société, feu M. Duleau, avait consacré de longues études à un travail considérable ayant pour objet de compléter et rectifier en divers points les généalogies orléanaises du chanoine Hubert, déposées à la bibliothèque de la ville d'Orléans. Ce travail, malheureusement inachevé, mais en lequel se rencontrent de très-précieuses indications, se compose d'environ deux mille dossiers manuscrits, réunis en liasses et conservés dans la bibliothèque de la Société, parmi les objets légués en 1860 par M. Duleau. M. le Président ajoute qu'après avoir sommairement étudié ces dossiers, il lui a paru qu'ils pourraient être utilement consultés par ceux qui s'occupent de recherches généalogiques. Il demande, en conséquence, à la Société de vouloir bien ouvrir, au bureau, le crédit nécessaire pour faire classer ces manuscrits, les accompa-

gner de tables alphabétiques et analytiques, et les faire relier en volumes.

Cette proposition est acceptée et le crédit accordé.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture de la seconde partie de son mémoire sur les objets trouvés dans la Loire.

— M. le Secrétaire lit le projet de *Bulletin* pour le deuxième trimestre de 1874, lequel est renvoyé à la commission des publications.

— M. l'abbé Foucher, curé-doyen de Meung, est présenté comme membre titulaire non résidant par MM. Boucher de Molandon, Buchet et l'abbé Bouloy. L'élection est fixée à la première séance d'août.

Séance du vendredi 24 juillet 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président donne lecture à la Société de la lettre que vient de lui écrire M. le Secrétaire de la commission des monuments historiques, au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, en réponse à celle que la Société l'avait chargé d'adresser à la commission, au sujet des travaux de restauration de l'église de Notre-Dame de Cléry.

Les détails, satisfaisants à tous égards, que M. le Secrétaire veut bien donner, en cette réponse, sur la direction des travaux, étant de nature à dissiper toutes les inquiétudes que des bruits mal fondés avaient pu faire concevoir, la Société décide que cette correspondance sera intégralement publiée dans son *Bulletin*.

I.

A Messieurs les membres de la Commission des monuments historiques, au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

« Messieurs,

« L'église monumentale de Cléry (Loiret), dont la restauration se continue sous vos auspices, avec tant de soins et de si généreux sacrifices, conserve, en sa nef principale, le caveau funéraire, et, sur ce caveau, la statue agenouillée de son royal fondateur.

« A une époque déjà éloignée, l'orientation du monument supérieur a été changée. Son axe, originairement parallèle à celui du caveau, se dirigeait, comme celui-ci, vers le centre du transept, c'est-à-dire vers l'autel où alors était placée la statue vénérée de la vierge miraculeuse, autel maintenant détruit, mais dont les substructions ont été récemment retrouvées.

« L'axe du monument supérieur se dirige aujourd'hui vers le centre de l'abside. Il a cessé, dès lors, d'être parallèle à celui du caveau, lequel n'a pas été touché et conserve son orientation primitive.

« Le bruit se répand, avec une certaine intensité, que ce changement, déjà très-regrettable, serait à la veille d'être notablement aggravé, et que, pour des motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, le monument de Louis XI serait séparé de son caveau funéraire et placé dans une autre partie de l'église.

« La Société archéologique et historique de l'Orléanais est convaincue que ces bruits, si répandus qu'ils soient, sont dépourvus de fondement; elle croit, toutefois, de son devoir de les porter à votre connaissance.

« Une telle modification, si, à votre insu, elle venait à s'accomplir, contrairement à vos religieuses habitudes, lui semblerait une douloureuse violation des dernières volontés du royal fondateur de l'église, en même temps qu'une grave atteinte aux convenances monumentales et au respect des sépultures.

« A quelques mètres de distance du monument de Louis XI, les travaux de restauration du dallage de la grande nef ont mis à découvert, au mois de mars 1873, un second caveau contenant, en un coffre de plomb posé sur une simple pierre, le cœur du roi Charles VIII. Cette précieuse relique, religieusement déposée dans la sacristie de l'église, doit être replacée, après l'achèvement des travaux, dans son caveau primitif.

« Mais la Société archéologique et historique croit devoir émettre près de vous, Messieurs, le vœu qu'une inscription, gravée sur une dalle de marbre ou de pierre, soit placée à l'affleurement du dallage, au-dessus de ce caveau, comme signe de souvenir et témoignage d'un légitime respect.

« La mission confiée à la Société par ses statuts constitutifs et par le but essentiel de son institution lui imposent le devoir, Messieurs, de signaler encore à votre vigilante attention des travaux parfois effectués dans des édifices classés comme monuments historiques, sans que votre savant contrôle ait été préalablement appelé sur les projets et sur leur exécution.

« Ces modifications ou ces additions au plan primitif sont toujours inspirées, nous aimons à le reconnaître, par de bonnes et respectables intentions; mais les convenances architectoniques n'y sont pas toujours suffisamment sauvegardées.

« Nos vieux édifices publics, ceux surtout qui, en nombre malheureusement trop restreint, sont classés comme monuments historiques, constituent une précieuse partie de nos gloires nationales. Il est du devoir des Sociétés archéologiques et historiques de veiller, avec un religieux respect, à leur fidèle conservation.

« C'est à ce titre, Messieurs, que la Société a cru devoir signaler à votre attention des irrégularités qui, tout excusables qu'elles puissent être, nous voulons le redire encore, au point de vue des motifs qui les suggèrent, n'en ont pas moins quelquefois, pour des monuments très-précieux, de regrettables et souvent irréparables conséquences.

« Au nom et par délibération de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

« *Le Président*, etc.

« Orléans, le 16 juin 1874. »

II.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

MONUMENTS HISTORIQUES

ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-CLÉRY.

A Monsieur le Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

« Paris, le 11 juillet 1874.

« Monsieur le Président,

« Vous vous êtes fait l'interprète de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, dans le but d'appeler l'attention de la commission des monuments historiques sur certaines modifications qui, d'après le bruit public, seraient sur le point de s'accomplir dans l'église de N.-D. de Cléry (Loiret), et notamment sur celle qui aurait pour but de transporter dans une autre partie de l'église la statue agenouillée de Louis XI, son fondateur, qui se trouvait sur le caveau funéraire de ce roi, et qui en a été déposée, pour cause de réparations exécutées aux piliers du transept.

« Vous exprimez en même temps à la commission la crainte que ces prétendues modifications ne portent une atteinte considérable aux convenances monumentales de cet édifice.

« Je m'empresse de vous faire connaître que le rapport que j'ai demandé sur cette affaire à M. Lisch, architecte chargé de la restau-

ration de cette église, est de nature à rassurer complètement la Société, et à lui démontrer que les récits qui ont éveillé ses craintes sont dénués de fondement.

« Le monument de Louis XI sera replacé, non pas tel qu'il a été trouvé mais dans sa situation primitive, c'est-à-dire obliquement, immédiatement au-dessus du caveau, et regardant l'autel principal, que l'architecte a l'intention de remettre au centre du transept, tel qu'il a dû être autrefois. Mais ce travail ne peut être fait quant à présent, attendu que la nef doit être baissée d'une hauteur de 65 centimètres environ, et que c'est seulement lorsque la restauration de cette partie de l'édifice sera entreprise qu'il sera possible de remettre toutes choses dans leur état primitif.

« La Société archéologique et historique de l'Orléanais fait part, en second lieu, à la commission des monuments historiques, du désir qu'elle éprouve de voir placer une dalle avec inscription, sur un deuxième caveau dans lequel a été découvert un coffre de plomb contenant le cœur du roi Charles VIII. Je suis heureux de vous annoncer qu'il entre dans le plan de l'architecte d'élever un petit monument sur le caveau qui renferme cette relique.

« J'ai lieu d'espérer, Monsieur le Président, que ces explications donneront une satisfaction complète à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, et je saisis cette occasion de la remercier de la sollicitude qu'elle veut bien témoigner, en toutes circonstances, pour la conservation de nos monuments historiques.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Pour le Directeur des Beaux-Arts :

« *Le Secrétaire de la Commission des monuments historiques*,

« VIOLLET-LEDUC. »

— M. le Président dépose sur le bureau, au nom de M. de Beaucorps, un vase en pierre et des silex taillés découverts à Vitry-aux-Loges et offerts par M. Jousset, instituteur.

— M. l'abbé Pelletier, au nom de la commission des publications,

lit un rapport concluant à l'impression du projet de *Bulletin* pour le deuxième trimestre de 1874. Ces conclusions sont adoptées.

— Au nom de la même commission, M. Basseville donne lecture de son rapport sur un travail de M. G. Vignat, intitulé : *Inventaire du mobilier d'une chapelle de Sainte-Croix au XIVe siècle.*

La Société décide que ce dernier travail sera inséré aux *Mémoires.*

— M. l'abbé Desnoyers termine la lecture de son travail sur les objets trouvés dans la Loire.

Renvoi à la commission des publications.

Séance du jeudi 13 août 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président dépose sur le bureau une expédition, adressée par M. le Maire d'Orléans à la Société, de la correspondance échangée entre lui et M. Vital Dubray, au sujet des bas-reliefs de la statue équestre de Jeanne-d'Arc.

Cette correspondance se compose :

1° De deux lettres, en date des 9 et 19 juin 1874, en lesquelles M. le Maire invite M. Vital Dubray à rectifier, d'un commun accord avec la ville d'Orléans, dans le bas-relief représentant la prise du fort des Tourelles, de regrettables erreurs historiques dont tous les hommes éclairés s'affligent à juste titre, et que, sur la demande de l'administration municipale, la Société archéologique de l'Orléanais a précisées et constatées en un rapport du 6 juin 1874 (Voir *Bulletin* 81, 2e trimestre 1874, t. VI, p. 43 à 49) ;

2° De trois lettres, en réponse, des 10, 17 et 22 juin, en lesquelles M. Vital Dubray, loin d'accepter la commune entente proposée par M. le Maire, se refuse à toute rectification ;

3° D'une dernière lettre, en date du 30 juin 1874, par laquelle M. de Lévin déclare à M. Vital Dubray qu'il veut mettre un terme à des négociations amiables devenues désormais sans objet.

Ces expéditions sont accompagnées d'une lettre de M. le Maire d'Orléans au Président de la Société, ainsi conçue en ses passages essentiels :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, copie de la correspondance échangée entre M. Vital Dubray et moi, au sujet des observations motivées par les inexactitudes historiques signalées principalement dans l'un des bas-reliefs qui décorent le piédestal de la statue équestre de Jeanne-d'Arc.... Vous apprécierez les réponses de l'auteur de cette œuvre....

« J'espérais un tout autre résultat....

« Dans cette situation, il ne me convenait pas d'insister. Je me suis donc arrêté en présence de cette infructueuse tentative que je porte à votre connaissance, avec mes regrets que vous partagerez, j'en suis certain.

« Je n'abandonne toutefois pas cette affaire, qu'il est dans l'intérêt de tous de conduire à bonne fin.

« Veuillez, Monsieur le Président, agréer tous mes remercîments et les offrir de nouveau à MM. les membres de la Société archéologique ; croyez aussi à mes sentiments de haute considération et d'entier dévoûment.

« *Le Maire d'Orléans,*

« A. DE LÉVIN.

« Orléans, 27 juillet 1874. »

La Société, par un vote unanime, décide que la correspondance dont M. le Maire a bien voulu lui transmettre l'expédition sera déposée en ses archives, et qu'un extrait, après avoir été préalablement soumis à M. de Lévin, en sera inséré au *Bulletin* du 3e trimestre de 1874. Elle statue, en outre, que l'expression de sa vive gratitude, pour le zèle éclairé de l'administration municipale à maintenir dans

leur glorieuse exactitude les souvenirs historiques de la ville d'Orléans, sera inscrite au procès-verbal de la séance et transmise à M. le Maire par les soins de son Président.

— Des constructions récemment annexées à l'antique église de Beaugency ayant été signalées à la Société, comme pouvant nuire à l'aspect extérieur de ce précieux édifice, la Société prie l'un de ses membres, M. Imbault, architecte, de vouloir bien prendre quelques renseignements précis à cet égard.

— M. l'abbé Desnoyers fait connaître que Mgr l'évêque d'Orléans vient de constituer, en notre ville, un tribunal spécial pour instruire le *Procès de l'Ordinaire, relatif à la béatification et à la canonisation de Jeanne d'Arc*, et il donne les noms des membres chargés de l'instruction du procès :

Postulateurs : MM. Desnoyers, vicaire général, postulateur pour le chapitre et le clergé ; Collin, ancien inspecteur général des ponts-et-chaussées, ancien membre du Conseil municipal, postulateur pour la ville d'Orléans.

Président : M. Rabotin, vicaire général.

Assesseurs : MM. Gassot, directeur au grand Séminaire, professeur de droit canon; Baunard, docteur en théologie, docteur ès-lettres, aumônier de l'École normale.

Promoteur : M. Bardin, chanoine, vicaire général.

Vice-Promoteur : M. Delaunay, directeur du grand Séminaire, professeur d'Écriture sainte et de langue hébraïque.

Notaire : M. Séjourné, premier aumônier des hospices.

Curseurs : MM. Bouloy, vicaire de N.-D.-de-Recouvrance ; Gerbaud, vicaire de Saint-Aignan.

Témoins du serment : MM. Lambert, curé de N.-D.-de-Recouvrance; Gélot, aumônier de la Sainte-Enfance.

Chancelier : M. Jacotte, secrétaire général de l'Évêché.

Plusieurs membres de la Société font partie du tribunal ou seront entendus comme témoins.

La Société déclare s'associer de cœur et de conviction à la religieuse pensée de Mgr Dupanloup, et veut que l'expression de ses

sentiments et de ses vœux soit consignée au procès-verbal de la séance et mentionnée au *Bulletin*.

— M. Boucher de Molandon lit une note sur un *gros tournois* de l'époque de saint Louis, trouvé, il y a quelques jours, à plusieurs décimètres de profondeur, dans la cour de sa propriété de Reuilly, commune de Chécy.

Renvoi à la commission des publications.

— M. Maxime de Beaucorps donne lecture d'un rapport sur les fouilles faites à Vitry-aux-Loges, à l'aide des fonds votés à cet effet par la Société.

Renvoyé également à la commission des publications.

— M. l'abbé Patron appelle l'attention de la Société sur la découverte, faite à Ouzouer-sur-Trézée, d'une statuette de Vénus Anadyomène, d'une autre de Latone, de plusieurs médailles romaines et des vestiges d'un établissement thermal.

M. l'abbé Desnoyers veut bien se charger de prendre de nouvelles informations sur ces découvertes.

— M. Gustave Baguenault de Puchesse entretient la Société de cinq *tumulus* existant en Sologne, près de Sennely (Loiret), qu'il a récemment visités, et qui, par suite du défrichement du terrain où ils sont situés, sont menacés de disparaître. La Société charge M. Gustave Baguenault de Puchesse de faire dresser un plan des lieux, avec indication précise de la situation des *tumulus*, et d'obtenir, de concert avec M. le maire de Sennely, l'autorisation d'y pratiquer des fouilles.

Un crédit de 100 fr. lui est ouvert à cet effet.

Séance du vendredi 28 août 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Salies (d'Angers), qui, après avoir fait hommage à la Société de son histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou, demande, au nom de plusieurs personnes qu'il n'est pas autorisé à faire connaître, si certaines localités par lui désignées, qui n'appartiennent aujourd'hui à aucun des trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, mais qui autrefois faisaient partie de l'ancien Orléanais, doivent, à ce titre, être considérées comme comprises dans la circonscription du concours ouvert, au mois de janvier dernier, pour le prix de 800 fr. à décerner en 1875.

La Société, après examen de la question, décide que les localités spécifiées par M. de Salies sont comprises dans la circonscription territoriale du concours.

Avis de cette décision et remercîments de l'ouvrage par lui offert seront transmis à M. de Salies.

— M. l'abbé Desnoyers communique à la Société les détails qu'il s'était chargé de recueillir sur la découverte d'objets antiques à Ouzouer-sur-Trézée, que M. l'abbé Patron avait signalée dans la dernière séance.

Les fouilles ont été faites par les soins de M. de Chasseval et sur des terrains qui lui appartiennent. M. de Chasseval désire conserver les objets découverts, notamment les deux statuettes, en terre blanche et un peu avariées, de Vénus Anadyomène et de Latone ou de quelque déesse-mère.

M. de Chasseval à l'intention de continuer les fouilles, et il a bien voulu promettre d'informer la Société de leurs résultats.

— M. Imbault fait part des renseignements qu'il a pris sur les nouvelles constructions adossées à l'église de Beaugency. Il a constaté

que ces annexes étaient réellement nécessaires aux besoins du culte, et qu'il était difficile d'adopter un meilleur emplacement.

D'après ces informations, dont la Société remercie M. Imbault, aucune suite ne sera donnée à cette affaire.

— M. de Beaucorps, vice-secrétaire archiviste, annonce que la collection complète du *Cabinet historique*, publié par M. Louis Paris, vient d'être adressée par l'auteur, pour prendre place dans la bibliothèque de la Société, en échange de ses publications, échange consenti dans la séance du 10 juillet dernier.

Des remercîments seront adressés à M. Louis Paris, au nom de la Société.

— M. de Vernon fait lecture de cinq procès-verbaux relatifs à l'ouverture, par suite de la restauration du pavage de l'église de Cléry, des caveaux funéraires où reposaient le cœur du roi Charles VIII et le corps de son jeune enfant, et à la religieuse réintégration de ces précieux restes dans le lieu où ils avaient été primitivement déposés. Il remet sur le bureau une double expédition destinée à être placée, l'une dans un dépôt public, l'autre dans les archives de la Société.

Des remercîments sont exprimés à M. de Vernon pour sa pieuse sollicitude à l'égard de ces royales reliques, confiées à la garde de notre province.

Les procès-verbaux et les questions qui peuvent s'y rattacher sont renvoyés à la commission des publications.

— M. le Président donne lecture d'un manuscrit de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois et membre de la Société, ayant pour titre : *Glanes historiques sur le siége d'Orléans.*

Renvoi à la commission des publications.

— M. Gaston Vignat lit une note sur le Frère Martelange, jésuite et architecte, à qui sont dus les plans des transepts de la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans.

Le travail de M. G. Vignat est également renvoyé à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'un rapport fait, au nom de la commission des publications, par M. Basseville, sur le travail de M. l'abbé Desnoyers relatif aux médailles et objets antiques trouvés dans le lit de la Loire, près des piles de l'ancien pont. La commission, par l'organe de M. Basseville, conclut à la publication de ce travail dans le prochain volume des *Mémoires*.

Ces conclusions sont adoptées.

En ce qui concerne les planches que M. l'abbé Desnoyers désire annexer à ce mémoire, la Société, après avoir, conformément à l'article 25 de ses statuts, entendu le rapport du bureau sur cette dépense accessoire, vote la publication de cinq planches qui prendront place en l'atlas du prochain volume.

— M. l'abbé Pelletier propose, au nom de la commission des publications, que la notice de M. de Beaucorps et celle de M. Jousset, instituteur à Vitry, toutes deux ayant trait aux fouilles de Seichebrières et de Vitry, soient réunies en une seule qui serait insérée au *Bulletin* du 3e trimestre. M. de Beaucorps s'étant chargé de ce travail, les conclusions du rapport sont adoptées.

FOUILLES DE VITRY-AUX-LOGES ET DE SEICHEBRIÈRES.

« La somme votée par la Société archéologique pour faire des fouilles à Vitry-aux-Loges et dans quelques localités voisines avait été mise à la disposition de M. Jousset, instituteur communal à Vitry, qui avait bien voulu se charger de diriger les travaux.

« Il a commencé par faire sonder avec soin un ancien cimetière, situé à peu de distance de l'église de Seichebrières ; on y avait trouvé autrefois, sans les chercher, de nombreux fragments de poterie et de petits vases funéraires ; mais les sondages actuels n'ont, jusqu'à présent, rien fait découvrir qui mérite d'être mentionné. M. Jousset ne se décourage pas ; il espère être plus heureux lorsqu'on pourra reprendre les travaux dans quelques mois.

« En attendant, il fait faire quelques fouilles sur l'emplacement de l'ancien château de Jarnonce, situé dans la forêt, à deux kilomètres de Vitry. On voit encore sa double enceinte de larges fossés qui indiquent

le plan des bâtiments. Toute trace de maçonnerie a disparu; mais les fouilles feront, on l'espère, retrouver les fondations.

« Si les travaux d'exploration, dirigés au nom de la Société, n'ont pas eu, sur ce point, le succès qu'on en pouvait attendre, M. Jousset a été assez heureux pour trouver ailleurs quelques objets intéressants :

« 1° Un vase antique en pierre, dont il est difficile de préciser la destination, mais qui ressemble à un mortier. M. Jousset en a fait hommage à la Société. Il l'a trouvé à deux kilomètres de Vitry, dans les bois de l'État, entre la route forestière de Fay à Seichebrières et celle de Jarnonce, près le chemin de la *Ferraille*, connu aussi dans le pays sous le nom d'ancienne voie romaine. Ce vase était enfoui au pied d'un vieux chêne, à 30 centimètres de profondeur environ. Il avait dû exister autrefois quelques constructions en cet endroit, car on a retrouvé des carreaux usés et noircis, et d'antiques débris de toutes sortes.

« 2° Des briques et des fragments de poterie romaine ont été découverts également dans la forêt, sur la commune de Vitry, au sommet des Caillettes, point culminant du plateau d'Orléans (182 mètres d'altitude).

« 3° Quelques monnaies anciennes de peu de valeur ont été rencontrées sur différents points. A Combreux, on a trouvé un dépôt considérable de pièces romaines qui n'étaient pas d'une grande rareté, mais qui étaient très-bien conservées.

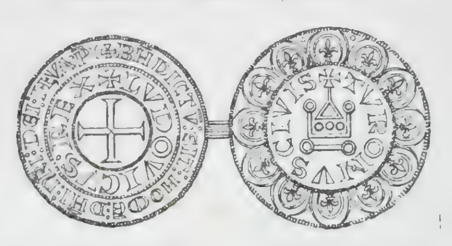
« La Société ayant déjà été informée des détails de cette découverte, il semble inutile de les rappeler ici.

« Tels sont les résultats peu importants encore, il faut le reconnaître, des fouilles faites dans la commune de Vitry et aux alentours. M. Jousset n'y a pas moins apporté un zèle digne de reconnaissance et d'éloges. Il se propose de reprendre et de continuer son œuvre avec le même désintéressement et un égal dévoûment à la science et à la Société. »

Maxime de Beaucorps.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la note de M. Boucher de Molandon relative à un *gros tournois* de l'époque de saint Louis, trouvé en la cour du château de Reuilly (Chécy), et il en propose l'insertion au *Bulletin*. — Ces conclusions sont adoptées.

NOTE SUR UN GROS TOURNOIS DE SAINT LOUIS, TROUVÉ A REUILLY, COMMUNE DE CHÉCY (LOIRET).



« Le 6 août 1874, des ouvriers terrassiers occupés en la cour de la propriété de Reuilly, commune de Chécy, trouvèrent, à quelques décimètres de profondeur, une monnaie d'argent de 26 millimètres de diamètre et d'une parfaite conservation, bien que fort oxydée par un long sejour dans le sol.

« Cette pièce, ainsi qu'on le voit à la figure ci-jointe, porte, au droit, une croix grecque un peu pattée, entourée d'une double légende circulaire.

« Sur la plus rapprochée de la croix se lisent les mots :

LUDOVICUS REX +

« Sur la seconde, qui enveloppe circulairement la première, dont elle est séparée par un léger filet en grénetis :

BN̄DICTV̄ : SIT : NOMĒ : DN̄I : NR̄I : DEI : IHV : XP̄I +
(*Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Jesu Christi.*)

« Au centre du revers est le symbole monétaire rappelant, selon quelques auteurs, la basilique de Saint-Martin de Tours. Il est entouré de la légende :

TVRONVS CIVIS + (pour *civitas*).

« Autour de cette légende règne une gracieuse bordure de douze petites fleurs de lis en relief.

« A ces caractères, il est facile de reconnaître l'élégante monnaie du XIIIe siècle, connue sous le nom de *gros tournois d'argent de saint Louis.*

« Le *gros tournois de saint Louis,* en raison de la faveur qu'il conserva longtemps, n'est pas rare dans les collections. Le nom de *gros tournois* lui fut donné parce que c'était la plus grosse monnaie d'argent qu'il y eût alors en France, et qu'il était frappé à Tours en l'insigne abbaye de *Saint-Martin.*

Dès les premiers temps de la monarchie, la célèbre abbaye de Saint-Martin de Tours jouissait du droit de battre monnaie. — Hugues Capet, abbé de Saint-Martin, comme l'avait été Hugues-le-Grand, son père, lui continua ce privilége en montant sur le trône.

« Le type monétaire de l'abbaye de Saint-Martin qui, concurremment avec la monnaie parisis, devint l'un des deux types de la monnaie royale de France, ne portait d'abord, en légende, que le nom de son saint patron : SC̄S MARTINVS.

« Plus tard, Philippe-Auguste, en sa qualité d'abbé de Saint-Martin, prit le droit de substituer son nom à celui du saint. Cet usage se perpétua chez ses successeurs.

« On trouve ainsi cette jolie monnaie, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à celui de Charles VI, frappée successivement aux noms de PHILIPPVS REX, de LVDOVICVS, de CAROLVS, de IOHANNES, de DALPHINAS VIENNENSIS (Dauphin de Viennois).

« Bien qu'il semble donc vraisemblable que des monnaies, à la bordure de douze fleurs de lis, aient été émises sous les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, ce fut Louis IX qui, par des ordonnances demeurées célèbres et respectées de ses successeurs, détermina le type, le poids, le titre et la valeur du gros tournois d'argent.

« Son poids était de trois deniers sept grains et demi, dès lors de 58 gros tournois dans le marc d'argent; son titre était de 23/24 de fin.

« Une telle vénération s'attachait à la mémoire du saint roi, que beaucoup de monnaies de son règne, et particulièrement les gros tournois, étaient troués pour être suspendus au cou comme des médailles de pèlerinage, et nous sont parvenus en cet état.

« On pensait que ceux qui les portaient sur eux étaient préservés de maladies et guéris des maux dont ils étaient atteints.

« Et chaque fois que l'abusive altération, si commune alors, du titre et de la valeur des monnaies, provoquait quelque crise monétaire, c'était des sages ordonnances de saint Louis que les populations réclamaient l'application pour porter remède aux embarras publics.

« Le gros tournois d'argent a été décrit par Le Blanc, en son *Traité des Monnaies* (pages 170 et suiv.); mais l'exemplaire gravé dans l'ouvrage de cet éminent numismate présente plusieurs différences avec le nôtre.

« On ne remarque, dans l'exemplaire de Le Blanc, ni les cinq barres d'abréviation tracées sur le nôtre au-dessus de divers mots de la légende supérieure, ni la forme onciale des M, des N, etc., ni les trois points séparatifs des mots, ni les points placés de chaque côté de la première fleur de lis, etc.

« Rien, dit Le Blanc, ne fut si célèbre que cette monnaie, dans les titres et dans les auteurs anciens. On la nomme tantôt *Argenteus Turonensis*, tantôt *Grossus Turonensis*, quelquefois *Denarius grossus*.

« La fabrication du *gros tournois*, une fois établie, dura plusieurs siècles.

« Parmi ceux frappés, comme le nôtre, au nom de LVDOVICVS, il doit donc certainement s'en trouver, disent M. de Saulcy et Anatole de Barthélemy (*Revue archéologique,* 1874, t. XXVII, p. 235), qui appartiennent aux règnes de Louis VIII, de Louis IX et de Louis X; mais il n'est pas toujours facile de reconnaître sous quel prince ils furent frappés.

« Ceux dont la bordure compte treize fleurs de lis, au lieu de douze, doivent généralement être attribués à Louis VIII, d'après ces savants numismates.

« Ceux qui portent une petite étoile au-dessous de la septième fleur de lis appartiennent incontestablement à Louis IX. Mais cette particularité n'est pas exclusivement caractéristique des gros tournois de saint Louis. Même en l'absence de ce signe, l'époque du saint roi

peut revendiquer le plus grand nombre des exemplaires à la légende *Ludovicus rex*, qui sont parvenus jusqu'à nous.

« Ceux, enfin, sur lesquels l'x de REX est cantonné de quatre points doivent être reportés à Louis X.

« La faveur que conserva, durant trois siècles environ, ce gracieux type monétaire engagea quelques princes étrangers à l'usurper, pour leur compte particulier, en changeant seulement la légende nominale.

« Le Blanc (page 160) en cite, dès le XIIe siècle, un exemple.

« Tout récemment, le savant président de la Société royale de numismatique belge, M. Renier Châlon, en publiait un exemplaire frappé au nom d'un personnage de la famille d'*Arkle* ou d'*Arkel*, laquelle a compté, parmi ses membres, un évêque de Liége et d'Utrecht, au XIVe siècle, qui, à ce titre, avait droit de battre monnaie (*Revue de numismatique belge*, 1874, 5e série, t. VI, p. 387).

« Cette contrefaçon, par des princes étrangers, des types en faveur dans les pays voisins, pour faciliter l'écoulement de leur propre monnaie, chose, au fond, assez peu loyale, n'en était pas moins fort fréquente au moyen âge.

« Le gros tournois trouvé à Reuilly, différant en divers détails des exemplaires conservés dans plusieurs collections, j'ai pensé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à le faire graver avec soin, pour le joindre à cette notice.

« Ce qui donne, d'ailleurs, un prix particulier à la découverte d'un gros tournois de saint Louis à Chécy, c'est que cette monnaie se rattache aux souvenirs historiques de la localité.

« Hervé, seigneur de Reuilly, *Herveus de Ruello*, est inscrit dans le cartulaire de Philippe-Auguste parmi les chevaliers de la baillie de Chécy.

« Chécy fut, de plus, assigné en douaire par saint Louis à Marguerite de Provence, sa femme, et le saint roi y possédait un vignoble et un cellier, dont les frais de culture et d'entretien sont inscrits, dans les comptes du domaine, parmi les dépenses particulières de sa maison. »

BOUCHER DE MOLANDON.

— La Société s'ajourne au vendredi 13 novembre, après vacances, conformément au réglement.

Ouvrages offerts à la Société au cours du troisième trimestre de l'année 1874.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. le Préfet du Loiret. — *Rapport du Préfet et Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil général d'avril 1874.*

— *Procès-verbal de la session extraordinaire de mars 1874.*

M. A. de Caix de Saint-Aymour. — *Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte (Oise)*, Paris, 1874.

M. Alexandre de Salies. — *Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou*, 1874, in-12.

M. R. Châlon. — *La Numismatique*, discours, Bruxelles, 1874, in-8.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Nîmes. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1872, in-8.

Soissons. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. III, 1872.

Genève. — *Le Globe, organe de la Société de géographie de Genève*, 1873, t. XII, liv. 4 à 6.

Cannes. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes*, t. III, 1873, in-8

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise*, t. VIII, 3e partie, 1873.

Angers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1874.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise*, no 21, juillet 1874.

Pau. — *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1872-73, 4e série.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, no 103, juillet 1874.

Valenciennes. — *Revue agricole, littéraire et industrielle de Valenciennes*, t. XXVII, 1874.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XII, 1874.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Indicateur de l'archéologue, nº 19, juillet 1874.
Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, 5e année, nº 2.
Polybiblion, livraisons de juillet et d'août 1874.

ERRATA DU BULLETIN Nº 80 (1er TRIMESTRE 1874).

Page 15, ligne 33, au lieu de : « *paroisse* bénédictine française, » lisez : « *province* bénédictine française. »

Page 17, ligne 6, au lieu de : « en chef de sable, deux cœurs, » lisez : « en chef de sable, *à* deux cœurs. »

Page 25, ligne 13, au lieu de : « diocèse de *Pescar*, » lisez : « diocèse de *Lescar*. »

Page 26, ligne 19, dans l'inscription tumulaire de M. de Poudeux, au lieu de : « *infestis pontificalibus recusatis*, » lisez : « *infulis pontificalibus recusatis*. »

ERRATA DU BULLETIN Nº 81 (2e TRIMESTRE 1874).

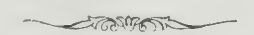
Deux légères inexactitudes se sont aussi glissées dans le *Bulletin* du 2e trimestre de 1874.

1º Page 37, lignes 26 et 27 : « ...Le vase a été déposé et figure encore au Musée archéologique. »

Le vase, déposé au Musée historique, et qui fait encore partie de ses collections, n'est pas le même que celui qui contenait les médailles.

2º Même page, lignes 30 et 31 : « ... Un gril en fer très-oxydé, et d'autres objets de même nature qui ont été donnés au Musée, *mais qui en ont disparu*... »

Il faut lire : « ... Mais qui, dévorés par la rouille et tombés en décomposition, ont dû cesser d'être exposés. »



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 83.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1874.

Séance du vendredi 13 novembre 1874.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président communique une lettre par laquelle M. de Cougny, directeur de la Société française d'archéologie et successeur, en ces fonctions, du vénéré M. de Caumont, propose à la Société de tenir une des prochaines sessions du Congrès archéologique en la ville d'Orléans, qui possède trois Sociétés savantes et un nombre considérable de personnes vouées aux études sérieuses de l'archéologie, des lettres et de l'histoire. Châlons-sur-Marne doit recevoir le Congrès en 1875; mais l'année 1876 ou 1877 pourrait être réservée à notre ville. La Société prie M. le Président d'accepter en son nom l'honorable proposition de M. de Cougny.

— M. l'abbé Desnoyers donne la nomenclature suivante d'un certain nombre de monnaies romaines trouvées à Saint-Benoît-sur-Loire :

Trajan. M. b. ℞. Fruste.
Antonin. G. b. ℞. Rome debout.
Antonin. G. b. ℞. *Annona Augusti*. L'Abondance debout tenant des épis de blé; à ses pieds un modius et une proue de vaisseau.
Faustine I. M. b. ℞. Femme debout.
Postume. P. b. ℞. *Victoria Augusti*. La Victoire passant.
Tetricus I. ℞. Femme debout.
Claude-le-Gothique. ℞. *Virtus Augusti*. Soldat debout.

— M. le Secrétaire lit le projet de *Bulletin* du troisième trimestre 1874, qui est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président donne lecture de la première partie d'un mémoire que lui a envoyé M. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale et membre honoraire de la Société, sur une médaille inédite de Ronsard par Jacques Primavera, graveur du XVIe siècle.

— M. G. Baguenault de Puchesse lit l'avant-propos de la publication qu'il prépare, de concert avec M. J. Loiseleur, bibliothécaire de la ville et membre de la Société, des documents inédits relatifs à la révolution de Naples en 1648. Ce travail, ainsi que l'examen des questions qui s'y rattachent, est renvoyé à la commission des publications.

— Sur la proposition de M. l'abbé Desnoyers et de M. l'abbé Cochard, un crédit de 100 fr. est voté par la Société pour opérer des fouilles dans un endroit appelé Gannes, près du hameau d'Assay, commune de Beaulieu, où des restes de substructions romaines ont été récemment découverts. M. Alfred Chollet, membre correspondant de la Société et maire de Saint-Firmin, a bien voulu se charger de la direction de ces fouilles.

Séance du vendredi 27 novembre 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président fait passer sous les yeux des membres de la Société un fragment de hache celtique trouvé dans la commune de Buno, près Malesherbes, et une lame en silex ramassée à l'entrée de la grotte des Barricades, commune de Buthiers, le tout envoyé par M. Gourdon, membre correspondant de la Société.

— M. l'abbé de Torquat soumet à la Société deux têtes antiques en pierre, trouvées avec des monnaies romaines sur les dépendances du château d'Hautvilliers, appartenant à Mlle d'Inval.

Voici la nomenclature de ces monnaies :

Magnence. P. b. ℟. Monogramme du Christ.
Antonin. G. b. ℟. *Indulgencia Augusti.* Femme assise.
Colonie de Nîmes. G. b.
Constantin I. P. b. ℟. *Soli invicto comiti.* Le soleil debout.
Antonin. G. b. ℟. *Felicitas Augusti.* Femme debout, tenant de la main droite un poisson et de la gauche un long caducée.
Constantin II. G. b. ℟. *Sacra moneta cæsarum nostrorum.* La Monnaie debout.
Constantin II. P. b. ℟. *Beata tranquillitas.* Autel avec un globe, trois étoiles et *vot.* XX.
Gallien. P. b. ℟. Femme debout.
Constans. P. b. ℟. Deux soldats et deux enseignes.
Tetricus I. P. b. ℟. Femme sacrifiant.
Tetricus II. P. b. ℟. Fruste.
Pixtilos. ℟. Cavalier et cheval galopant à droite.
Carnute, tête à droite. ℟. Aigle, pentagramme et serpent.

Dans la même propriété, on a précédemment découvert une amphore très-belle, un vase en bronze orné de figures sculptées, un vase

en terre fine et noire, des monnaies romaines et gauloises, des fers de lance, des flèches, une pesée romaine en bronze, des épingles à cheveux, le tout mêlé à des briques romaines et à des débris de vases.

— M. Mantellier lit la note suivante sur deux fragments de pilastres du XVIe siècle que possède le Musée historique. La Société décide que cette note sera insérée au *Bulletin :*

« Le Musée historique de l'Orléanais possède deux fragments de pilastres quadrangulaires, en pierre, dont une face était engagée. Les trois autres faces, qui étaient apparentes, sont chargées d'un semé de fleurs et de cœurs de lys, alternés, sculptés en relief, tels qu'on les voyait autrefois sur la façade de l'hôtel des Créneaux (ancien hôtel-de-ville), tels qu'on les voit encore sur un pilier en bois de chêne, provenant du même hôtel, qui existe au Musée historique.

« L'un de ces débris de pilastre a conservé son chapiteau qui présente, sur chacune de ses trois faces, la lettre H sculptée en relief, de même que les fleurs et les cœurs de lys du fût.

« L'un et l'autre ils proviennent de la démolition récente de murs et de bâtiments qui avaient été élevés, au XVIIe siècle ou peut-être au commencement du XVIIIe siècle, sur un emplacement contigu à l'hôtel des Créneaux; ils avaient été employés comme moellon dans ces constructions.

« A l'aspect de l'H des chapiteaux, la première pensée est de voir dans cette lettre l'initiale du nom de Henri II, roi de France, pensée qui s'évanouit tout aussitôt, car le style du monument est des premières années du règne de François Ier.

« Cet H n'est donc pas l'initiale du roi Henri II, mais elle est certainement celle de ce prince dans son enfance, alors qu'il était duc d'Orléans, titre qui lui fut donné à sa naissance, en 1518, et qu'il conserva jusqu'en l'année 1536, qu'il devint dauphin par suite de la mort de son frère aîné, le dauphin François.

« De là deux indications :

« La première, que la date des pilastres dont il s'agit et du bâtiment auquel on reconnaîtra sans doute qu'ils ont appartenu se place entre les années 1518 et 1536 ;

« La seconde, que les Orléanais tinrent à grand honneur d'avoir pour duc, à sa naissance, le second fils du roi François Ier, et qu'ils le témoignèrent en plaçant l'initiale de son nom sur l'un des édifices de leur ville.

« Il n'y a pas, que je sache, à Orléans ni dans l'étendue de l'ancien duché, d'autre monument où cette initiale soit figurée. »

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, fait le rapport sur le *Bulletin* du troisième trimestre 1874, et conclut à l'impression, qui est votée par la Société.

— M. le Président continue la lecture du mémoire de M. Chabouillet sur la médaille de Ronsard et le graveur Primavera.

— M. l'abbé Desnoyers annonce la découverte de monnaies romaines à Orléans, Cerdon, Saint-Pryvé et La Chapelle-Saint-Mesmin, et d'une monnaie gauloise à Cléry :

Trajan. Argent. ℟. Mars passant, casqué, portant une lance et un trophée.

Valens. Or. ℟. *Restitutori reipublicæ.* L'empereur debout tenant le labarum de la main droite et la Victoire sur la main gauche ; à l'exergue SMNE. Trouvé par une femme qui coupait du bois dans une sapinière, en 1868.

Salonine. P. b. ℟. *Venus felix.* Vénus assise ; à ses pieds un enfant.

Julia Mamæa. G. b. ℟. Fruste.

Auguste. P. b. ℟. Autel de Lyon.

Mandubiens. Bronze. Tête à gauche. ℟. Taureau cornupète. Monnaie gauloise trouvée, en 1874, à Cléry.

— M. Foucher, curé-doyen de Meung, est élu membre titulaire non résidant.

Séance du vendredi 11 décembre 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. l'abbé Pelletier, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur les diverses communications faites par M. de Vernon, titulaire non résidant, touchant la récente mise à jour du cœur de Charles VIII, à Cléry.

Voici les conclusions de ce rapport :

« La commission a l'honneur de proposer :

« 1° De prier M. de Vernon de vouloir bien déposer dans les archives départementales les pièces dont il s'agit, savoir : les copies des deux procès-verbaux, signées par le juge de paix de Cléry, avec les déclarations signées et légalisées;

« 2° De conserver dans les archives de la Société le second exemplaire desdites pièces, c'est-à-dire les copies certifiées conformes par M. de Vernon;

« 3° De rédiger, concernant les faits et les pièces, une notice suffisamment étendue qui pourrait, après lecture en séance et examen de la commission, être insérée au *Bulletin.* »

La Société adopte ces conclusions, et M. l'abbé Pelletier veut bien se charger de rédiger, sur toute cette affaire, une notice spéciale destinée au *Bulletin*.

— M. G. Vignat donne lecture d'une note relative aux indications fournies par les historiens d'Orléans, sur la présence du cœur de Charles VIII dans l'église de Cléry. Ces renseignements, avec l'assentiment de l'auteur, sont mis à la disposition de M. l'abbé Pelletier, qui les utilisera pour la rédaction de la notice dont il vient d'être parlé.

— M. Laurand-Vignat, dans une lettre dont il est donné lecture, fait connaître à la Société qu'ayant maintenant sa résidence dans le

département de Loir-et-Cher, il prie la Société d'agréer sa démission de membre titulaire résidant. Aux termes du réglement, M. J. Laurand devient de droit membre titulaire non résidant de la Société.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le travail de M. G. Vignat, concernant le frère Martellange. Cette notice, conformément au rapport, sera insérée au *Bulletin*.

LE FRÈRE MARTELLANGE, JÉSUITE, ARCHITECTE DES TRANSEPTS DE LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS.

« M. Léon Charvet vient de faire paraître la biographie, aussi complète qu'intéressante, d'un architecte dont le nom méritait d'être tiré de l'oubli, le frère Martellange, jésuite, né à Lyon en 1569.

« Il refusa, paraît-il, les honneurs de la prêtrise, et préféra rester simple frère, pour se livrer entièrement aux études vers lesquelles son goût l'entraînait. Le nombre de travaux qu'il exécuta en France est considérable. La plupart des anciens établissements de jésuites, tels que celui de La Flèche, dont on admire encore aujourd'hui les vastes proportions, furent élevés, en totalité ou en partie, d'après ses plans et sous sa direction.

« Tout le monde sait qu'Orléans, pour sa part, lui dut le portail de l'église des Jésuites (ou Saint-Maclou) qu'on a eu le bon esprit de sauver de la destruction en le transportant, il y a quelques années, au cimetière de Saint-Vincent, dont il forme la principale entrée (1). Mais ce que l'on sait moins, c'est que les transepts de notre

(1) M. Léon Charvet a cru devoir en appeler du jugement porté par notre savant collègue, M. de Buzonnière (*Histoire architecturale d'Orléans*), sur le portail de l'église des Jésuites. « Le jugement de M. de Buzonnière, dit-il, nous paraît empreint de quelque exagération ou plutôt de mépris pour le genre d'architecture en honneur au commencement du XVIIe siècle. » En architecture, comme en beaucoup d'autres choses, il n'y a pas à discuter sur les goûts. Remarquons seulement qu'il faudrait bien se garder de prendre la porte actuelle du cimetière comme base de l'appréciation de M. de Buzonnière; elle s'applique, en effet, au pignon entier

cathédrale, généralement attribués à l'architecte Lefebvre, furent élevés d'après ses plans. Il sera facile, à l'aide de quelques notes extraites de documents authentiques, de rétablir la vérité sur ce point, en restituant au frère Martellange la part qui lui incombe dans la réédification de Sainte-Croix.

« La direction et la surveillance des travaux entrepris pour la reconstruction de Sainte-Croix, commencée par Henri IV, avaient été par lui confiées à une commission siégeant à Orléans, dont les membres prenaient le titre de : « commissaires depputés par le Roy sur le faict « de la réédification de l'église Sainte-Croix d'Orléans. » Le procès-verbal de leurs délibérations était, à chaque séance, consigné sur des registres ou plumitifs qui nous sont heureusement parvenus (1).

« Or, on y lit :

« Du jeudy 6 aoust audit an (1626). — Sera écrit au père Ignace « Armand, provincial de la compagnie de Jésus en la province de « France, afin qu'il envoye icy le père *(sic)* Martelange, pour avoir de « lui, durant son séjour, les devis et desseins de la croisée. »

« Du jeudy 22 octobre audit an. — A esté presenté au bureau « le frère Martelange, de la compagnie de Jésus, lequel a promis de « vacquer au plus tôt au desseing de la croisée, et pour ce faire lui « ont esté mis entre les mains tous les desseings des architectes qui « ont esté ci-devant faicts, avec les plans et devis. »

« Du jeudi 29e octobre 1626. — A esté commandé par lesdits « sieurs (commissaires) à Pasquier de faire les œuvres nécessaires « qui sont à faire en une chambre, en la maison des pères Jésuites, « pour la maçonnerie, menuiserie, vitrerie, serrurerie, ladite chambre « promise au père Martelange, afin de lui donner plus de commodité « à travailler au desseing des portaulx de l'église Sainte-Croix qu'il a « promis faire, ce pour quoy il s'est acheminé exprès en ceste ville « de celle de Blois, suivant la prière qui lui en a esté faite. »

« Du 5e jour de novembre 1626. — A esté mis ès mains du père « Martelange le plan des fondements faits par Pierre Martinet, afin

formant autrefois la façade et la principale entrée de l'église des Jésuites sur la rue Sainte-Catherine, œuvre importante, dont la porte du grand cimetière ne reproduit qu'une partie, la meilleure suivant nous.

(1) Voy. archives départementales, fonds de l'Intendance.

« sur icelui de s'assurer des mesures d'iceulx pour faire ung dessing « destiné pour la croisée. »

« Les commissaires, on le voit, se chargèrent donc eux-mêmes de 'installation du frère Martellange à Orléans; ils semblèrent reconnaître qu'ils avaient à faire à un homme qui, par la réputation qu'il avait acquise, méritait des égards. Au bout de trois mois à peine, ils reçurent les nouveaux plans complètement terminés.

« Du 14e jour de janvier audit an (1627). — Le frère Martelange, « de la compagnie de Jésus, a rapporté les desseings et devis au bureau, « touchant la façade de l'église Sainte-Croix d'Orléans, et à l'instant « a été ordonné que le devis serait imprimé, et pour ce a esté fait « marché à Robert Hotot, libraire-imprimeur, à xxix livres, à la « charge d'en imprimer cinq cents copies, et cent copies des plans « d'assises, et sera tenu de couvrir iceux plans de papiers de cou- « leur et rendre proprement. »

« Les publications d'usage faites, une première adjudication des travaux fut tentée le 25 février; mais le rabais offert par François Vallée, tailleur de pierre, ayant été jugé insuffisant, on la remit au 8 avril suivant. Cette fois, les commissaires jugèrent indispensable la présence de l'architecte qui avait dressé les plans.

« Du jeudy 13e may audit an. — Sera escript au père provincial de « la compagnie de Jésus, pour le supplier d'envoyer au huictiesme « avril le frère Martelange, afin qu'il soit à la publication des baux et « adjudication pour la croisée. »

« Le 8 avril 1627, ce fut Lefebvre, « maistre-architecte, » qui proposa le rabais le plus avantageux et fut, en conséquence, déclaré adjudicataire des travaux nécessaires « pour l'élévation des portaux « de la croisée; pour tous lesquels ouvrages, dit le bail, des desseins « ont été dressés qui sont contenus en sept feuilles de papier avec « leur inscription (1). »

(1) On remarque dans le devis les articles suivants :
.... « Ce qu'estant fait, faudra eslever le grand portail..., l'on spécifiera en particullier toutes les partyes dudit ordre corinthien, ou bien l'on donnera les moules en leur juste grandeur en pappier, tant du piédestal, colonne, baze, chapitteau, architrave, frise et corniche, avec leur double fronton, l'ung triangulaire, l'autre rond, avec leurs acrotaires ou petits piédestaux par le dessus qui porteront chascun une fleur de lys de plomb

*

« Lefebvre ne fit donc, dans cette occasion du moins, qu'exécuter les plans fournis par un architecte qui n'est autre qu'Étienne Martellange. Ce dernier conserva même la haute direction des travaux pendant toute leur durée, ainsi que l'attestent les délibérations suivantes :

« Du jeudy 15e juillet audit an (1627). — Sur les difficultés pro-
« posées par Lefebvre, a esté dict qu'on en fera ung mémoire, lequel
« sera envoyé au père Martelange, pour par luy y répondre. »

« Du jeudy 4e apvril 1630. — Il a été advisé que le sieur Lefevre
« travaillera en son œuvre conformément à la lettre du père Marte-
« lange qui est demeurée au greffe et dont luy sera baillée copie, en-
« semble lui demeurera le dessein envoyé par ledit père Martelange,
« dont il se chargera. »

« Cette lettre autographe, qui est fort longue, se termine ainsi :

« .... Pour le reste, la suffisance de M. Lefevre suppléera, et s'il y
« avait quelque chose qui eût besoin de plus ample communication, je
« lui répondray, s'il luy plaist prendre la peine de m'en écrire. Et le
« susdit vous sera pour témoignage de la bonne volunté que je con-
« tinue à vous servir en une œuvre tant importante à la gloire de
« Dieu et au bien public, ce que je continuerai tant qu'il plaira à sa
« Divine Majesté me donner la vie et l'occasion de ce faire.

« Votre très-humble et très-affectionné serviteur en Notre-
« Seigneur.

« Éstienne MARTELLANGE.

« De Paris, ce 24 mars 1630. »

« Au mois d'août 1636, le transept nord fut terminé et déclaré recevable, aux termes d'un rapport dressé par l'architecte. Quant à celui du sud, élevé seulement « à la hauteur de 9 pieds ou environ hors « terre jusqu'au premier larmier et non plus haut, » il ne fut continué qu'en 1662, lorsque le premier clocher eut été construit. L'intérieur

doré à huille, comme la croix qui sera sur celluy du milieu. » Ces ornements ont disparu, ainsi que la croix de bois, recouverte de plomb doré, placée au-dessus du pignon; les piédestaux seuls sont restés.

des grandes rosaces ne fut même rempli qu'à la suite du marché passé pour divers ouvrages, avec un entrepreneur du nom de Descars, le 9 avril 1676. De là leur forme en soleil et la fameuse devise de Louis XIV : *Nec pluribus impar.*

« Il serait facile d'ajouter aux citations qui précèdent, si elles ne suffisaient largement pour restituer au frère Martellange le rôle qui lui appartient dans la construction des transepts de Sainte-Croix. A lui seul revient donc l'idée singulière d'avoir accolé un portail grec à un monument élevé, en dépit de l'époque, dans le style ogival.

« Cette note allait être imprimée, lorsqu'en recherchant, pour les revoir, les textes qui m'avaient servi à l'établir, je trouvai les minutes des deux lettres suivantes, qu'on veut bien m'autoriser à publier.

« La première, en révélant que dès 1624 Martellange avait déjà fourni un premier dessin des transepts, donne des détails d'une simplicité naïve sur la grande perplexité des commissaires en face de cinq ou six architectes, présentant chacun son plan, et leur recours pour en sortir, aux pères Martellange, Derand et jusqu'au père Garnissac, à Quimper-Corentin, en Basse-Bretagne.

« La seconde acquiert un certain intérêt en raison du personnage auquel elle était adressée, le père Cotton. »

G. V.

A Monsieur D'ORLÉANS (1), *estant à Paris.*

« MONSIEUR,

« Il vous peut souvenir qu'au mois de febvrier prochain il y aura deux ans, après que le père Martelange nous eust baillé le desseing qu'il avoit faict des portaulx qui sont à faire en la croisée de l'église Sainte-Croix, il fut advisé de prier M. Brosse le père de faire ung

(1) Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans.

voyage en ceste ville, pour recognoistre le moyen de faire un beau desseing pour lesdits portaulx; sa maladie a empesché le succès de nostre proiect. C'est pourquoy nous avons esté contrainct de faire venir messieurs Brosses fils, du Cerceau et du Ris, qui ont faict deux voyages en ceste ville et nous ont laissé deux desseins que nous avons faict voir au sieur Lefebvre (1) et au fils de M. Claude Johannet, qui nous y font voir des erreurs si grossières que nous ne scavons à quoy nous résoudre. Nous avions faict faire auxdicts Lefebvre et Johannet chacun ung desseing pour le mesme subiect; mais lesdits Brosses, du Cerceau et du Ris en disent autant ou plus qu'on leur en obiecte. Cela nous a faict désirer que le père Martelange vînt icy affin de nous choisir celuy des desseings qui est le plus convenable, et en faisant recherche de luy nous avons eu advis que le père Garnissac, qui est à Quimpercorentin, en Basse-Bretagne, est très-entendu en telles matières, et encore autant ou plus que luy le père Derand (2), qu'on nous a dict estre à présent à Paris. C'est pourquoy nous avons advisé de prier le père Cotton, provincial de France, que lesdits trois pères Derand, Garnissac et Martelange, ou l'ung des trois, fissent un voyage en ceste ville, et après avoir considéré la situation de l'église et ce qui est désia basty, nous conseillassent quel desseing nous debvions prendre. Votre qualité et le respect que vous portent les personnes

(1) Parmi les ordonnances de paiement, on remarque les suivantes :

« 20 février 1625. — Ordonnance de 300 livres à Théodore Lefebvre, maitre architecte, demeurant à Paris, pour avoir fait un desseing de la façade de la grande croisée. »

« 8 décembre 1625. — Ordonnance de 735 livres aux sieurs Du Cerceau, de Brosse et du Ry, maistres architectes du Roy, pour avoir faict deux desseings de la façade de la grande croisée. » (Le reçu est signé Androuet Du Cerceau, du Ry, de Brosse.)

« 21 juillet 1626. — Au père Martellange, de la Compagnie de Jésus, la somme de cinquante livres, pour remboursement de pareille somme qu'il lui a convenu et conviendra débourser au voyage qu'il a faict exprès de la ville de Blois en cette ville d'Orléans, suivant notre mandement, et pour raison du desseing qu'il nous avoit cy-devant donné pour la croisée d'icelle église, pour le séjour qu'il fait en ceste ville à prendre les mesures d'icelle croisée pour en dresser un plus ample et pour les frais de son retour. »

(2) François Derand, né en 1588, jésuite, fut un des émules d'Étienne Martellange. Ce dernier doit cependant lui être préféré comme architecte, si l'on en croit M. Charvet.

ecclésiastiques, avec l'affection que vous avez à votre église nous persuadent ung bon succès de votre intervention; nous vous supplions de vous y employer si vous jugez que ce soit chose faisable, et nous demeurerons a perpétuité,

« Monsieur,

« Vos très-humbles serviteurs,

« *Les commissaires depputez par le Roy sur le faict de la réédification de l'église Sainte-Croix.*

(Suivent les paraphes.)

« Lesdits architectes nous ont faict assurer qu'il est impossible de juger desdits desseings si on n'est sur le lieu, pour mieux cotter les défaucts qu'ils s'obiectent les uns aux autres.

« A Orléans, ce treizième jour de décembre 1625. »

Au révérend père Cotton, *de la Compagnie de Jésus.*

« Monsieur,

« Nous sommes persuadez que vous prendrez en bonne part la requeste que nous vous faisons de nous favoriser en votre débonnaireté. Nous voudrions faire construire les portaulx de la croisée de l'église Sainte-Croix, et pour cet effet, depuis trois ans, nous avons employé plusieurs architectes qui nous ont baillé chascun ung desseing. Mais les communiquant séparément, nous trouvons que chascun d'eux blasme celuy de son compagnon. On nous donne advis qu'il n'y a point de meilleur expédient pour sortir d'icelle perplexité que d'obtenir de vous que les pères Derand, Garnissac et Martelange, de votre Société, prennent la peyne de venir icy, et, après avoir considéré la situation de l'église et ce qui est desià basty, nous choisir celuy des desseings qui est le plus convenable. — Et d'aultant qu'ils sont tous troys en votre province, nous vous prions qu'ils prennent cette fatigue, ou à tout le moings tel des troys qu'il vous plaira. Nous vous en

aurons une particulière obligation et aurons soing qu'ils soient bien traitez en leur voyage et séjour, et demeurerons,

« Monsieur,

« Vos très-humbles serviteurs,

« *Les commissaires depputez par le Roy sur le faict de la réédification de l'église Sainte-Croix d'Orléans.*

(Suivent les paraphes.)

« A Orléans, ce treizième décembre 1625. »

— M. l'abbé Cosson, titulaire non résidant, donne communication à la Société d'une notice sur un certain nombre de tombes anciennes découvertes à Boynes (Loiret), en 1870. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président termine la lecture du mémoire de M. Chabouillet, lequel est renvoyé à la commission des publications.

Séance du lundi 28 décembre 1874.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires du portrait lithographié de M. Ernest Pillon, membre titulaire, décédé l'année dernière, lesquels ont été acquis par la Société, pour être par elle offerts à chacun de ses membres titulaires résidants.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Chabouillet, relatif à une médaille inédite de Ronsard, au graveur Jacques Primavera et à l'appréciation

des œuvres de cet artiste. Il conclut à l'insertion de ce savant travail dans les *Mémoires* de la Société. Quant aux planches qu'il serait utile d'y joindre, la question est réservée : conformément au réglement, elle doit être examinée d'abord par le bureau.

— M. Basseville, au nom de la même commission, fait un rapport sur le travail de M. l'abbé Cosson, relatif à des tombes anciennes découvertes à Boynes en 1870. Il conclut à l'insertion au *Bulletin*.

DÉCOUVERTE DE TOMBES EN PIERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BOYNES (LOIRET).

« Vers les derniers mois de l'année 1870, plusieurs tombes en pierre furent découvertes sur le territoire de la commune de Boynes ; les fouilles qui les mirent au jour furent interrompues par l'invasion prussienne. J'avais espéré que ces fouilles, qui donnaient de belles espérances, seraient reprises, et que de nouvelles découvertes fourniraient les éléments d'une notice d'un plus grand intérêt.

« Aujourd'hui que je crains un ajournement indéfini de la continuation des recherches, je viens soumettre à la Société, tout en attendant l'avenir, le récit des explorations jusqu'à ce moment accomplies.

« A une distance de trois kilomètres au sud du bourg de Boynes, à trois cents mètres également au sud du hameau des Bordes, et à une centaine de mètres du chemin de Boynes à Boiscommun, au climat appelé le Haut-des-Bordes, existe un emplacement d'une certaine étendue, légèrement surélevé, au milieu des champs livrés à la culture; il est traversé par un chemin dont l'existence n'est pas très-ancienne, et nommé pour cette raison le Chemin-Neuf. Le terrain dont il se compose, par son aspect extérieur et par sa nature, diffère sensiblement de celui des champs fertiles dont il fait partie. Mélangé de débris d'ossements, de tuiles, de pierres, il est compacte, difficile à cultiver et ne donne que de chétives récoltes. Un cultivateur, M. Boudin, membre du Conseil municipal de la commune de Boynes, et propriétaire d'une partie de cet emplacement, remarquait depuis

longtemps cette particularité, et au mois d'août de l'année 1870, il se décida à en chercher la cause. Après l'enlèvement des récoltes, il entreprit des fouilles sur la partie de son champ qui touchait le Chemin-Neuf.

« Le 27 août, à un mètre de profondeur environ, au milieu de fragments de tuiles à rebords et de pierres taillées, il découvrit deux tombes en pierre placées parallèlement, assez près l'une de l'autre, et orientées de l'est à l'ouest. Les couvercles en étaient brisés par le milieu en deux morceaux d'égale grandeur et mal ajustés sur les tombes.

« Les tombes, intactes et d'un travail soigné, contenaient, sous une terre compacte, chacune un squelette humain, dont les ossements étaient un peu en désordre ; quelques-uns même gisaient épars dans le sol en dehors des cercueils.

« Ces tombes, de même forme, plus larges à la tête qu'aux pieds, n'étaient pas de mêmes dimensions. L'une avait en longueur 1^{m} 88 ; en largeur : à la tête 66 centimètres, aux pieds 30 centimètres ; en hauteur : à la tête 44 centimètres, aux pieds 38 centimètres. La seconde avait en longueur 1^{m} 90 ; en largeur : à la tête 60 centimètres, aux pieds 30 centimètres ; en hauteur : à la tête 36 centimètres, aux pieds 24 centimètres.

« Stimulé par la curiosité (peut-être un peu par mes encouragements, et surtout par le désir de mériter l'approbation de la Société archéologique et historique de l'Orléanais), M. Boudin se remit à l'œuvre, élargit sa tranchée et continua ses recherches.

« Et le 30 août, à un mètre environ des précédentes tombes, à la même profondeur, sur la même ligne, il mit à découvert une troisième auge funéraire, de dimensions notablement plus grandes que les autres. Le couvercle était également brisé en deux fragments, dont le plus grand, conservé à sa place, recouvrait l'extrémité la plus large du cercueil ; le plus petit était enfoncé dans la masse de terre compacte et comme foulée à dessein qui remplissait la tombe. Sous cette terre, à leur place, au fond de la tombe, étaient deux squelettes entiers.

« L'un était de grande taille, de forte stature, avec tête volumineuse faite d'os épais et solides, et bien conservée.

« L'autre squelette était de taille ordinaire, ossature délicate, tête

petite avec occiput allongé, dents remarquables de finesse, toutes bien conservées à leur place. Malgré mes précautions, cette tête, que j'aurais voulu conserver, est tombée en morceaux entre mes mains. Il n'en a pas été de même de la tête du premier squelette, que j'ai pu emporter facilement. Le second squelette était évidemment celui d'une femme.

« Cette découverte était un nouvel encouragement à continuer les fouilles, et le 3 septembre deux autres tombes furent trouvées; mais celles-ci étaient brisées en plusieurs morceaux, ainsi que leurs couvercles; les ossememts des squelettes qu'elles avaient contenus étaient épars, pêle-mêle avec les fragments de pierre.

« A ce moment, le bruit de l'arrivée des Prussiens vint à se répandre dans le pays; de terribles préoccupations, des inquiétudes douloureuses s'emparèrent de tous les esprits, et tout travail cessa. Bientôt la commune fut envahie par l'ennemi, qui l'occupa pendant six mois. Dans ces jours de souffrances et d'angoisses, les fouilles archéologiques furent naturellement abandonnées, le terrain nivelé, et les tombes, enlevées par le propriétaire, furent brisées et détruites en partie. Une seulement est conservée intacte, avec les deux fragments du couvercle de la plus grande.

« Je dois dire cependant que le résultat de ces fouilles et les espérances qu'elles avaient fait concevoir n'ont pas été oubliés.

« Il est évident que ces sépultures avaient été antérieurement violées; ces couvercles brisés, cette terre amassée dans les tombes, ces squelettes déplacés, ces ossements épars ne permettent pas le doute à cet égard. Mais l'aspect extérieur du sol, l'état du terrain, et l'absence de tout souvenir, de toute tradition relativement à la présence de ces tombes en cet endroit, tout atteste que la violation de ces sépultures remonte à une époque déjà éloignée

« Peut-être ces cercueils de pierre renfermaient-ils, à l'origine, des monnaies, armes ou autres objets plus ou moins précieux qui auraient révélé la date de leur enfouissement et fourni quelques données sur les personnages dont ils conservaient les derniers restes.

« Pour éclairer, s'il est possible, l'intéressante question de l'origine de ce cimetière antique, je vais ajouter quelques détails :

« Ces tombes étaient entourées de nombreux fragments de tuiles à rebords, dites tuiles romaines.

« Elles étaient faites d'une pierre tendre très-connue; mais la couleur et la nature de la pierre n'étaient pas les mêmes pour toutes. Ainsi la grande tombe était d'une matière plus dure et plus noire.

« Taillées d'après le même modèle, avec des dimensions différentes, elles étaient toutes notablement plus larges et plus hautes à la tête qu'aux pieds. Elles étaient rangées parallèlement et dans un ordre symétrique, et orientées de même, la tête à l'ouest et les pieds à l'est. Toutes étaient d'un travail assez soigné.

« Les couvercles des trois premières tombes présentent des particularités qui méritent d'être mentionnées.

« Le premier, plat en dessous, est en dessus taillé en dos d'âne, d'une façon très-accentuée et très-régulière.

« Le second, à surface plane en dessus, est fouillé et évidé en dessous à une profondeur de 10 à 12 centimètres, avec des rebords qui s'adaptent parfaitement aux rebords de la tombe, à laquelle il donne ainsi en hauteur une capacité qui lui manquait en profondeur. On peut constater, en effet, que cette tombe est moins profonde que toutes les autres.

« Le troisième couvercle, appartenant à la grande tombe aux deux squelettes, est d'un volume et d'un poids considérables; son épaisseur à l'extrémité la plus large n'a guère moins de 30 centimètres. En dessous, il est taillé de manière à pouvoir pénétrer de 3 à 4 centimètres dans la tombe, sur les rebords de laquelle il est arrêté et fixé par une saillie ou rebord en forme de moulure qui règne sur les quatre côtés, en sorte qu'il ne couvre pas seulement le cercueil, mais qu'il le ferme hermétiquement. Toute la surface de ce couvercle, ainsi que les parois extérieures de la tombe, sont fouillées de hachures symétriquement rangées en forme d'ornement.

« J'avais recommandé les plus grandes précautions pour l'extraire et la conserver intacte; mais, en raison de son poids énorme, les ouvriers n'ont pu la soulever sans la briser.

« Je donne ici ses dimensions :

« Longueur irrégulière : d'un côté 2 mètres, de l'autre côté 92 centimètres; largeur : à la tête 70 centimètres, aux pieds 30 centimètres; hauteur : à la tête 60 centimètres, aux pieds 50 centimètres.

« De cette différence de longueur dans les deux côtés, il résultait

que le plan de la tombe formait une sorte de trapèze, offrant du côté de la tête un angle obtus et un angle aigu, et aux pieds un angle droit et un angle obtus. Aussi ce détail m'a paru curieux en raison de sa rareté.

« Si ces détails ne sont pas suffisants pour caractériser l'époque et préciser l'origine de ces sépultures, toujours est-il que la découverte de ces tombes est un fait intéressant au point de vue de l'archéologie, mais surtout au point de vue de l'histoire de la ville de Boynes.

« Il est certain que ces quelques tombes révèlent l'existence de tout un cimetière antique à la place où elles ont été trouvées.

« Et ce cimetière, à son tour, suppose dans le voisinage l'antique existence d'un centre de population d'une certaine importance.

« Les cimetières antiques ne sont pas très-rares, je le reconnais.

« Nous en avons, en 1863, visité et étudié un, à Tavers, qui contient un grand nombre de tombes au milieu desquelles est construite l'église actuelle (1).

« La même année, nous avons constaté l'existence, à Orléans, d'un semblable cimetière, traversé par la rue Muzaine, où plusieurs tombes furent découvertes (2).

« Et tout récemment, près de Châtillon-sur-Loire, on a signalé un vaste emplacement tout rempli de ces cercueils de pierre, etc.

« On sait que ces tombes, provenant en grande partie des carrières de l'Auvergne et du Bourbonnais, étaient expédiées et dirigées par eau sur les divers points du bassin de la Loire, où il s'en faisait un commerce assez considérable.

« Les cimetières que je viens de mentionner sont tous sur les rivages de la Loire; leur présence dans cette condition s'explique naturellement par la facilité qu'avaient ces localités de se procurer ces moyens de sépulture.

« Mais à Boynes, dans ce pays perdu dans les terres, à une grande distance de la Loire, loin des cours d'eau et de routes praticables, ces lourdes pierres de difficile et dispendieux transport, ces tombes, travaillées avec un certain art et charriées à grands frais, étaient mani-

(1) Voir *Bulletins*, t. IV, p. 66.
(2) Voir *Bulletins*, t. IV, p. 154.

festement un luxe que des populations riches et des personnages importants pouvaient seuls se permettre.

« J'ai quelque droit d'en conclure que dans le voisinage de cette nécropole devait exister, à une époque reculée, sinon une ville, au moins un établissement dont les habitants avaient une haute idée du respect des morts et de la dignité des sépultures.

« La découverte du Haut-des-Bordes emprunte à toutes ces circonstances un véritable intérêt.

« Il serait donc bien désirable que ces recherches, si heureusement commencées, fussent reprises et continuées. J'ai l'espoir qu'avec de nouvelles tombes seraient mis au jour des objets plus ou moins curieux qui projetteraient quelque lumière sur l'origine de ce cimetière, la date de sa formation, et l'histoire des populations ou des personnages dont il renferme les derniers restes.

« Th. COSSON. »

— M. de Molandon donne lecture d'une notice sur une maison en bois sculpté, de l'époque de la Renaissance, dont la façade vient d'être reconstruite dans les dépendances du Musée historique, par les soins de M. Mantellier, directeur de cet établissement, et de M. Imbault, architecte.

Renvoi à la commission des publications.

— M. Imbault communique un travail sur les deux pierres sculptées déposées au Musée dont il a été parlé dans la séance du 23 novembre, et sur l'époque précise de la construction de la façade de l'ancien Hôtel-de-Ville, rue Sainte-Catherine. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement annuel du bureau :

M. Boucher de Molandon est réélu Président.

M. de Buzonnière est réélu Vice-Président.

M. G. Vignat est élu Trésorier, en remplacement de M. Buchet, non rééligible.

M. Gustave Baguenault de Puchesse, Secrétaire, et M. Maxime de

Beaucorps, Vice-Secrétaire archiviste, n'ayant pas encore atteint le terme triennal de leurs fonctions, ne sont pas soumis à l'élection.

M. A. Basseville remplace, à la commission des publications, M. Loiseleur, membre sortant non rééligible.

M. Mantellier est réélu membre de la commission des collections et de la bibliothèque.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de l'année 1874.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. Roach Smith. — *The agricultural life of Shakspeare*, London, 1874.

M. Chabouillet, membre et secrétaire du Comité des travaux historiques. — *Compte-rendu des lectures faites à la Sorbonne (section d'archéologie) en 1874.*

M. Poulain de Bossay, président de la Société dunoise. — *Recherches sur Tyr et Palætyr*, 1863, in-4°.

— *Essai de restitution et d'interprétation d'un passage de Scylax*, 1863, in-4°.

Ath. Renard, ancien député. — *L'Esthétique de M. Victor Hugo*, 1874, in-8°.

Comte Giancarlo Conestabile. — *Sovra due dischi in bronzo antico-italici del Marco di Perugia*, Turino, 1874, in-4°.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Agen. — *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. I à III, 1871-73.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, n° 3, 1874.

Rambouillet. — *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet.*

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIV.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XXVII, 1874.

Bruxelles. — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 12e et 13e années.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 11e série.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 28e vol., 1874.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 1874, nos 104 et 105.

Bruxelles. — *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. VI.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise*, 1874.

Montbéliard. — *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 6e et 7e vol., 1873-74.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 1874.

Vannes. — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1er trimestre 1874.

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII.

Angers. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XVII, 1874.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Bulletin d'archéologie chrétienne de M. de Rossi, 1874, 2e série, no 3.

Romania, nos 11 et 12, juillet et octobre 1874.

Revue bibliographique universelle, septembre, octobre et novembre 1874.

MEMBRE ÉLU AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1874.

Membre titulaire non résidant.

M. l'abbé Foucher, curé-doyen de Meung.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 84.

PREMIER TRIMESTRE DE 1875.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS (1)

—

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM. le Général commandant à Orléans le 5e corps d'armée.
le premier Président de la Cour d'Orléans.
le Préfet du Loiret.
le Préfet de Loir-et-Cher.
le Préfet d'Eure-et-Loir.
l'Évêque d'Orléans.
l'Évêque de Blois.
l'Évêque de Chartres.
le Maire d'Orléans.

(1) Diverses circonstances ayant retardé l'impression du *Bulletin* n° 84, les modifications survenues dans la liste des membres et correspondants de la Société y ont été mentionnées jusqu'au 1er juin 1875, date de sa publication.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

1849 MM. Becquerel, membre de l'Institut, à Paris.

Leserrurier, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

Saussaye (de la), membre de l'Institut, au château de Troussay, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

1859 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Longperier (de), membre de l'Institut, à Paris.

Quicherat (Jules), directeur de l'École des chartes.

1861 Egger, membre de l'Institut, à Paris.

1863 Chabouillet, conservateur au département des antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris.

1865 Grandperret, ancien garde des sceaux, à Paris.

1868 Renier (Léon), membre de l'Institut, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

1869 Witte (de), membre de l'Institut, à Paris.

1873 Blanc (Charles), membre de l'Institut, à Paris.

1874 Rozière (de), membre de l'Institut, à Paris.

Barthélemy (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

1875 Wallon, ministre de l'Instruction publique, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

* Buzonnière (de), correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

* Desnoyers, vicaire général, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

* Mantellier, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut.

* Mauge du Bois des Entes, conseiller honoraire à la Cour d'appel.

* Torquat (de), chanoine honoraire, membre de la Société des sciences belles-lettres et arts d'Orléans.

1852 Chouppe, professeur de dessin au lycée.

Tranchau, inspecteur d'Académie.

1854 Bouloy (abbé), chanoine honoraire.

Imbault, architecte.

1855 Pelletier (abbé), chanoine.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque. — Les autres membres sont inscrits à la date de leur admission.

1855 MM. Boucher de Molandon, correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1857 Baguenault de Viéville, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Collin, inspecteur-général des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Petau, membre de l'Assemblée nationale et du Conseil général.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville, secrétaire général de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1860 Basseville, avocat.

Gastines (Léonce de), ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Chagot (Ludovic).

Vignat (Gaston).

1864 Pibrac (A. du Faur de), membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1865 Jarry (Louis), avocat, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1868 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1869 Baguenault de Puchesse (Gustave), docteur ès-lettres, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Buchet, avoué à la Cour d'appel.

Rocheterie (Maxime de la), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1871 Patron (abbé), chanoine.

Dr Patay.

1873 Cochard (abbé), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1875 Vauzelles (Ludovic de), conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société des siences, belles-lettres et arts d'Orléans.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

1849 MM. Vibraye (marquis de), à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

Cosson (abbé), curé de Boynes (Loiret).

1851 Maître, curé de Coinces (Loiret).

Marchand, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

1852 Delaune, avoué à Romorantin.

1854 Ballot, médecin à Montargis.

Morin, curé de Suèvres (Loir-et-Cher).

1857 Saint-Laumer (de), à Chartres.

Bergevin, à Blois.

Fournier (Édouard), à Paris.

1858 MM. Demersay (Alfred), à Châtillon-sur-Loing (Loiret).

Guiot, curé-doyen de Chécy (Loiret).

1859 Tour (de la), percepteur à Thimory (Loiret).

1860 Lallier (Henry), médecin à Neuville.

1862 Pillard, médecin à Ladon.

1863 Deservillers (comte de), au château de Mézières, par Lunay (Loir-et-Cher).

Méthivier (l'abbé), chanoine, ancien doyen d'Olivet.

1864 Parseval (de), au château de Chevilly (Loiret).

1867 Courcy (marquis de), au château de Cléreau, à Sully-la-Chapelle (Loiret).

1870 Maulde (de), archiviste paléographe, sous-préfet de Bonneville (Savoie.)

1872 Rancourt de Mimérand (Achille de), maire de Cernoy.

1873 Vernon (comte de), à Cléry (Loiret).

Abovlle (vicomte d'), député, au château de Rouville à Malesherbes (Loiret).

Clouet, à Boulogne-sur-Seine, rue Escudier, 7 *bis*.

Filleul (Edmond), à Montbouy (Loiret).

1874 Foucher (l'abbé), curé-doyen de Meung (Loiret).

Laurand (Jules), au château des Montils (Loir-et-Cher).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

1849 Mgr Pie, évêque de Poitiers.

MM. Chateauneuf, curé de Bielles (Basses-Pyrénées).

Guillemot, ancien conseiller de préfecture à Dijon.

1850 Duval (l'abbé), à Amiens.

Courmont, ancien directeur des beaux-arts, à Cannes (Var).

Leserrurier, chef au ministère des finances, à Paris.

Desmoulins (Charles), président de la Société linnéenne, à Bordeaux.

Smith (Valentin), maire de Trévoux (Ain).

1851 Caqueray (vicomte de), au château de la Salle, près Saumur.

Soultrait (Georges de), receveur des finances, à Lyon.

1852 Olivier, ingénieur en chef, à Caen.

Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet.

Prou, président du tribunal de Tonnerre (Yonne).

Girardot (de), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

Jolibois, curé de Trévoux (Ain).

Morin (Henri), à Lyon.

Raoul-Duval, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux, 16, rue Jean-Goujon, à Paris.

1852 MM. Corblet (l'abbé G.), chanoine, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles.

1856 Barthélemy (Édouard de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

Cherbonneau, correspondant de l'Institut, à Constantine (Algérie).

1857 Martigny, chanoine de Belley (Ain).

Menault, à Angerville (Seine-et-Oise).

Lacroix, pharmacien à Mâcon.

1858 Renard, ancien député, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Danjou, président du Tribunal de Beauvais (Oise).

Clair, avocat à Arles.

1859 Fabre, président du Tribunal de Saint-Étienne (Loire).

1860 Lenormant (François), professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale.

Roumeguerre, secrétaire de la Société archéologique du Midi, à Toulouse.

1861 Baudry (l'abbé), curé du Bernard (Vendée).

1863 Mallet, à Amiens.

1864 Rey, de la Société des Antiquaires de France.

1868 Geslin, attaché au musée des antiques du Louvre, à Paris.

1869 Ruelle, attaché à la bibliothèque des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

1870 Pérot, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins).

1873 Chollet (Alfred), à Saint-Firmin (Loiret).

Duchateau (l'abbé), curé de Saint-Florent (Loiret).

Gourdon, à Malesherbes (Loiret).

1874 Beauvilliers (Maxime), officier d'Académie.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1849 MM. Morel-Fatio, conservateur du musée de Lausanne (Suisse).

1851 Devroye (l'abbé), chanoine, à Liége.

Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur.

1852 Chalon (Renier), président de la Société de numismatique belge, rue du Trône, 115, à Bruxelles.

L'Évêque de Bethléem, abbé de St-Maurice-en-Valais (Suisse).

Kohne (de), secrétaire de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

Roach-Smith (Charles), à Londres.

1860 Conestabile (le comte), à Pérouse.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Abbeville. — Société d'émulation.

Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (1873).

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.

Angoulême. — Société archéologique de la Charente.

Arras. — Académie.

Autun. — Société éduenne.

Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Beaux-Arts du département de l'Oise.

Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.

Béziers. — Société archéologique.

Blois. — Société des Sciences et Lettres.

Bordeaux. — Commission historique de la Gironde (1874).

Bordeaux. — Société archéologique (1874).

Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.

Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

Cannes. — Société des sciences naturelles et historiques.

Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne.

Chambéry. — Société archéologique savoisienne.

Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie (1873).

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Châteaudun. — Société archéologique dunoise.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique.

Cherbourg. — Société académique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Constantine (Algérie). — Société archéologique.

Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.

Draguignan. — Société des Études scientifiques et littéraires.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Langres. — Société historique et archéologique.

Le Hâvre. — Société hâvraise d'études diverses.
Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Lille. — Commission historique du département du Nord.
Limoges. — Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
Lyon. — Académie des Sciences, Lettres, etc.
Lyon. — Société historique et archéologique.
Mâcon. — Académie.
Marseille. — Société de Statistique.
Metz. — Académie.
Montbéliard. — Société d'Émulation
Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
Nancy. — Société d'archéologie lorraine.
Nantes. — Société académique de la Loire-Inférieure.
Nevers. — Société nivernaise.
Nice. — Société des Lettres, Sciences, etc., des Alpes-Maritimes.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société parisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts (1875).
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rambouillet. — Société archéologique.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Senlis. — Comité archéologique.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique.
Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.
Toulouse. — Société archéologique du midi de la France.
Tours. — Société archéologique de la Touraine.
Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan (1875).
Vendôme. — Société archéologique du Vendômois.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles. — Commission royale d'archéologie.
Christiania. — Université royale de Norvége.
Bruxelles. — Société de Numismatique belge.
Genève. — Société de Géographie.
Genève. — Institut national genevois.
Gorlitz (Prusse). — Université.
Liége. — Institut archéologique liégeois.
Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
Luxembourg. — Société archéologique et historique.
Namur. — Société archéologique.
Saint-Pétersbourg. — Commission archéologique.
Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
Vienne (Autriche). — Institut géographique.
Washington. — Smithsonian institution.

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
La bibliothèque de la Cour d'appel d'Orléans.
La bibliothèque du grand Séminaire d'Orléans.
La bibliothèque du petit Séminaire de La Chapelle-Saint Mesmin.
La bibliothèque du petit Séminaire de Sainte-Croix.
La bibliothèque des Pères de la Miséricorde, à Saint-Euverte, Orléans.
La bibliothèque administrative de la Préfecture du Loiret.
La bibliothèque des employés du Loiret.
La bibliothèque de l'École normale primaire du Loiret.
La bibliothèque publique de la ville de Montargis.
La bibliothèque publique de la ville de Chartres.
La bibliothèque publique de la ville de Blois.
La bibliothèque Mazarine (Paris).

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1874.

Président. — M. Boucher de Molandon.
Vice-Président. — M. de Buzonnière.
Secrétaire. — M. Gustave Baguenault de Puchesse.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. Maxime de Beaucorps.
Trésorier. — M. G. Vignat.
Commission des publications. — MM. l'abbé Pelletier, l'abbé Desnoyers, A. Basseville.

Séance du vendredi 8 janvier 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. de Molandon remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant de nouveau à la présidence.

— M. de Beaucorps demande à la Société de vouloir bien souscrire aux publications des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, nouvelle association pour impression de documents historiques, présidée par M. Audiat, bibliothécaire-archiviste à Saintes. Cette souscription est accordée.

— M. l'abbé Cosson lit une note sur quatre jetons de cuivre trouvés à Orléans, rue de la Lionne, nº 55. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. G. Baguenault de Puchesse donne communication de l'*Introduction* au volume de documents diplomatiques inédits concernant l'expédition de Naples en 1648, qu'il prépare conjointement avec M. Loiseleur. Renvoi à la commission des publications.

— M. le Secrétaire donne lecture du projet de *Bulletin* pour le quatrième trimestre de 1874, lequel est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 22 janvier 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président donne lecture à la Société de deux circulaires de M. le Ministre de l'instruction publique, relatives : la pre-

mière à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 31 mars, 1er, 2 et 3 avril prochain ; la seconde, ayant pour objet de demander aux présidents des Sociétés départementales les renseignements nécessaires pour rédiger un annuaire général des Sociétés savantes de France, avec indication sommaire de leur constitution et de leurs travaux.

— M. Buchet, trésorier sortant, présente les comptes de l'exercice 1874 et le budget 1875. Ces comptes et budget sont approuvés par la Société.

Sur la proposition de M. le Président, les remercîments exprimés à M. Buchet pour le zèle et le dévoûment avec lesquels il a, depuis trois ans, géré les finances de la Société, seront consignés au procès-verbal de la séance.

— M. de Buzonnière rend compte de l'état des travaux concernant le répertoire archéologique. Il annonce que les cantons d'Orléans est, ouest et sud sont achevés, et que l'on travaille activement aux autres cantons de l'arrondissement.

— M. l'abbé Pelletier, au nom de la commission des publications et du bureau réunis, fait un rapport sur le supplément de crédit demandé par MM. Loiseleur et G. Baguenault de Puchesse pour l'achèvement de la publication des documents diplomatiques relatifs à l'expédition de Naples en 1648.

La Société, conformément aux conclusions du rapport, ratifie la transaction, mutuellement acceptée par la commission et par les auteurs.

— M. le Président propose, au nom du bureau et de la commission des publications, de voter le crédit nécessaire pour la confection des planches qui seront jointes au travail de M. Chabouillet, dont l'impression dans les *Mémoires* a été votée à une des dernières séances. Les conclusions présentées sont adoptées.

— M. l'abbé Pelletier fait le rapport sur le projet de *Bulletin* du quatrième trimestre de 1874, et en demande l'impression.

— M. Basseville, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice de M. de Molandon, relative à la reconstruction, dans les dépendances du Musée historique, de la façade d'une maison du XVIe siècle. Conformément aux conclusions du rapporteur, la Société vote l'insertion de la notice au *Bulletin*.

RECONSTRUCTION, DANS LES DÉPENDANCES DU MUSÉE HISTORIQUE, DE LA FAÇADE, EN BOIS SCULPTÉ, D'UNE MAISON DU XVIe SIÈCLE.

« Le 27 mars 1857, M. Mantellier, directeur du Musée historique et membre de la Société archéologique, annonçait, en séance, qu'une de ces gracieuses maisons en bois sculpté, œuvre délicate et charmante de l'art de la Renaissance que notre ville doit s'enorgueillir de posséder, forcément démolie pour élargir la rue de Sainte-Catherine, venait, par l'intelligente sollicitude de l'administration municipale, d'être soigneusement démontée et déposée dans un des magasins du musée.

« Un autre de nos membres, M. Clouët, offrait en même temps à la Société, au nom de l'association des architectes d'Orléans, un dessin au trait, que le Musée possède encore, de cet élégant édifice, et faisait connaître qu'une aquarelle de M. Chouppe, également destinée à la reproduire, était en la possession de M. Dupuis, notre regretté confrère.

« L'année dernière, M. le directeur du Musée historique eut l'heureuse pensée de faire réédifier la façade de cette maison dans une cour ouvrant sur la petite place à l'occident de laquelle se développe la grille du Musée. Cette cour est close en ce moment par un mur qu'une claire-voie ne tardera pas, on l'espère, à remplacer.

« M. Imbault, architecte et membre de la Société, avait bien voulu se charger de cette restauration. Il s'est acquitté de cette mission avec un goût d'artiste et une science d'archéologue qui, lui ont mérité d'unanimes éloges.

« L'œuvre de restitution, confiée à M. Imbault, était achevée au mois d'août 1874, sur les fonds de l'allocation annuelle accordée par la ville d'Orléans au Musée historique.

« L'édifice a 5 mètres de largeur sur 12m 80 de hauteur au carré.

et 15^{m} 60 au sommet du fronton de la lucarne supérieure; les portions altérées par le temps ont été scrupuleusement restaurées d'après les anciennes amorces qui subsistaient encore; les interstices des bois de colombage remplies, comme ils l'étaient autrefois, en maçonnerie de briques; les fenêtres garnies de verres plombés empruntés à d'anciennes verrières; une teinte séculaire de vétusté a de plus été donnée à l'ensemble.

« L'ancienne maison de la rue de Sainte-Catherine reparaît ainsi dans son premier aspect, telle qu'elle existait il y a trois siècles, avec ses trois étages percés d'élégantes ouvertures et couronnés par sa riche lucarne, ses ornements variés et délicats, ses sculptures finement refouillées, ses jolies figurines.

« Le rez-de-chaussée seul, construit, à l'origine, en maçonnerie, n'a pu être encore restauré. L'édifice repose donc en ce moment sur ses deux encoignures en pierres de taille formant pilastres et têtes franches.

« L'administration du Musée se propose d'achever cette partie inférieure de l'œuvre dans le style des étages supérieurs, en s'inspirant de quelqu'une des vieilles maisons de cette époque qu'Orléans possède encore. Rien ne sera négligé pour conserver à ce gracieux monument, devenu l'un des ornements du Musée historique, son élégance et son caractère primitifs.

« Ces charmantes maisons, construites avec tant de goût par nos pères, dans des quartiers richement habités alors, aujourd'hui pauvres et délaissés, sont incessamment menacées, soit d'une entière destruction, soit de mutilations irréparables, par de vulgaires appropriations ou des restaurations inintelligentes.

« Il serait vivement désirable que ces monuments, aujourd'hui si précieux, que d'habiles artistes viennent de loin étudier, fussent préservés de la ruine toujours suspendue sur leur tête, et que de prévoyantes ressources permissent, soit de les conserver et de les entretenir, comme la Société archéologique l'avait tenté il y a quelques années, soit au moins de recueillir et de sauvegarder leurs débris. »

BOUCHER DE MOLANDON.

— M. l'abbé Bouloy communique à la Société l'empreinte du sceau du chapitre de Saint-Pierre de Châtillon-sur-Loing.

Séance du vendredi 12 février 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président donne lecture à la Société de la lettre suivante, qui lui a été adressée le 4 février dernier par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, Président de la section d'histoire au comité des travaux historiques et membre honoraire de notre Société :

« Paris, 4 février 1875.

« Monsieur et très-honoré confrère,

« J'ai le plaisir d'avoir à vous annoncer que, dans sa séance d'avant-hier, la section d'histoire du Comité des travaux historiques a placé la Société archéologique et historique de l'Orléanais sur la liste des Sociétés qu'elle juge les plus méritantes et dont les travaux lui paraissent plus particulièrement dignes d'encouragements.

« Vous serez donc, selon toute apparence, appelés cette année, à la réunion de Pâques, à recevoir une subvention extraordinaire de 1,000 fr., dont vous ferez, selon votre habitude, un excellent emploi.

« Agréez, avec mes félicitations, Monsieur et honoré confrère, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

« L. DELISLE. »

Quelques jours après, le Président de la Société recevait de M. le Ministre de l'instruction publique la lettre suivante :

« Paris, le 11 février 1875.

« Monsieur le Président,

« Conformément à l'arrêté du 25 décembre 1872, la section d'histoire du Comité des travaux historiques m'a présenté ses propositions

pour la répartition de la somme de 3,000 fr. entre les Sociétés savantes des départements dont les travaux ont le plus contribué au progrès de l'histoire nationale.

« Je suis heureux de vous informer que la Société archéologique et historique de l'Orléanais a été désignée par la section pour recevoir une récompense de 1,000 fr. Je vous prie de me faire connaître, par le retour du courrier, la personne au nom de laquelle vous désirez que cette somme soit ordonnancée.

« Vous voudrez bien aussi préparer, en vue du rapport à faire sur ce concours, un relevé des principaux mémoires insérés dans les publications de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, depuis cinq ou six ans, et m'indiquer en même temps si elle a exécuté des fouilles, fondé un musée, une bibliothèque, distribué des prix, etc. Ces renseignements étant nécessaires à la section qui doit se réunir prochainement, je vous prie de me les faire parvenir du 20 au 25 du présent mois.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distingée.

« *Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,*

« A. DE CUMONT. »

M. Boucher de Molandon fait connaître qu'il a immédiatement transmis à M. le Ministre de l'instruction publique et à M. le Président de la section d'histoire au Comité des travaux historiques les remerciments de la Société, et prié M. le Ministre de vouloir bien ordonnancer, au nom de M. le Trésorier de la Société, les 1,000 fr. qui lui ont été alloués.

La Société décide que ces lettres, si flatteuses pour elle, seront insérées au *Bulletin*.

— MM. Mantellier, Maupré, de Molandon et de Beaucorps présentent comme candidat, au titre de membre titulaire résidant, M. Ludovic de Vauzelles, conseiller honoraire à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

— M. le Président rappelle à la Société que le concours ouvert par elle sera clos le 15 février. Il propose de tenir une réunion extraordinaire pour constater la réception des mémoires et constituer le jury chargé de les examiner.

Séance extraordinaire du mardi 16 février 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président rappelle le but de cette réunion exceptionnelle. Le concours ouvert par la Société est, aux termes du programme, clos depuis la veille; en conséquence, M. le Président dépose sur le bureau les sept mémoires qui lui sont parvenus dans l'ordre suivant :

1° L'École de Fleury-sur-Loire et son influence à la fin du Xe siècle.

2° Études sur les institutions municipales de Blois.

3° L'enseignement des belles-lettres et des sciences dans l'Orléanais proprement dit, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans.

4° Catalogue des auteurs nés dans le département d'Eure-et-Loir, ou y ayant résidé et y ayant écrit.

5° Armorial historique du siége d'Orléans de 1429.

6° La maison de Blois, son origine, ses principales alliances et quelques-uns de ses fiefs, avec des notices généalogiques, historiques et archéologiques sur plusieurs paroisses de son ressort et des environs.

7° Monographie de Trôo (Loir-et-Cher), Topographie, histoire et archéologie.

Il est procédé immédiatement à la constitution du jury chargé d'examiner ces mémoires et de soumettre à la Société un rapport motivé sur leurs mérites respectifs. Ce jury est constitué et se composera des dix membres titulaires résidents dont les noms suivent :

MM. Baguenault de Viéville, Basseville, de Beaucorps, Boucher de Molandon, Buchet, de Buzonnière, l'abbé Cochard, L. Jarry, docteur Patay et G. Vignat, lesquels, sous réserve de la décision souveraine de la Société, déclarent accepter ces laborieuses fonctions.

— La Société décide que les médailles du présent concours seront de même type et de même module que celles du concours de 1869, mais qu'un coin spécial sera fait pour que les légendes, au lieu d'être gravées en creux, y soient inscrites en relief.

— M. le Président communique les renseignements qui lui ont été envoyés par M. Pérot, membre correspondant de la Société, sur une importante découverte de cent pièces d'argent faite dans la commune de Lusigny, arrondissement de Moulins. Ces monnaies sont au type de Louis VI et portent au revers, les unes *Aurelianis civitas*, les autres *Silviniaco* (Souvigny). M. Pérot fait hommage à la Société de deux spécimens de chacune de ces monnaies.

— Il est fait rapport, au nom de la commission des publications, sur la note de M. l'abbé Cosson lue dans la séance du 8 janvier. Conformément aux conclusions du rapport, cette note sera insérée au *Bulletin*.

QUELQUES MOTS SUR UNE DÉCOUVERTE DE JETONS DANS LES FONDATIONS D'UNE ANCIENNE MAISON, A ORLÉANS.

« Au mois de novembre de l'année 1874, quatre jetons en cuivre furent trouvés dans les fondations d'une maison en reconstruction, sise à l'extrémité de la rue de la Lionne, nº 55, près du boulevard Rocheplatte. Cette maison appartient aujourd'hui à M. Pitou, gendre de M. Sautton-Parisis, ancien conseiller municipal de notre ville. C'est à l'obligeance de M. Pitou que je dois ces jetons, ainsi que les renseignements relatifs aux circonstances dans lesquelles ils ont été découverts.

« Ils étaient enfouis à une profondeur de 1m 20, entre deux pierres de taille faisant partie des fondations de l'ancienne maison, où ils avaient été déposés avec une intention évidente.

« Les quatre pièces datent du règne de Charles IX; deux appartiennent à une des variétés des nombreux jetons frappés par les *Chambres des comptes*, réunies et connues sous cette dénomination. Ces jetons sont d'une assez belle conservation; leur type n'est pas rare. La trouvaille me paraît toutefois avoir quelque intérêt au point de vue de l'histoire locale, et à ce titre mériter d'être mentionnée.

« L'habitant d'Orléans qui déposa ces jetons dans les fondations de sa maison voulut peut-être constater et rappeler ainsi la date de la construction, comme il se pratique d'ordinaire pour les édifices de quelque importance. Peut-être membre de la Chambre des comptes, voulut-il laisser à ses descendants un souvenir de ses fonctions.

« Les personnages et les sujets gravés sur ces jetons, traités dans le goût et le style de l'époque avec un soin particulier, complétés et expliqués par des légendes, symbolisent les attributions des membres de la Chambre des comptes, et sont des allusions aux événements et aux faits accomplis sous Charles IX; ils nous offrent ainsi une petite page de l'histoire d'un règne et un curieux spécimen des formes de l'art à cette époque.

« Voici, d'ailleurs, la description de ces quatre pièces :

« Premier jeton. — Au droit, l'écu de France surmonté de la couronne royale, accosté à droite et à gauche de deux C entrelacés couronnés de laurier, avec cette légende circulaire : CAMERÆ COMPVTORVM REGIORVM. Au revers, dans un nimbe entouré d'une guirlande de fleurs, un personnage tenant d'une main une palme, de l'autre présentant un livre ou registre, et au-dessous, divisé en deux par un C, le millésime 1565 (15 C 65) avec la légende circulaire : SVBDVCENDIS RATIONIBVS.

« Deuxième jeton. — Au droit, l'écu de France surmonté de la couronne royale ornée de branches de laurier et d'olivier et entouré d'un cordon. Légende circulaire : CAMERÆ COMPVTOR. REGIOR. Au revers, un personnage s'appuyant de la main droite sur une lance ou un sceptre, et de la gauche tenant un caducée au dessus d'une femme nue et assise sous un arbre. Au-dessous : 1572, avec la légende circulaire : SVBDVCENDIS RATIONIBVS.

« Troisième jeton. — Au droit, un guerrier à cheval, haranguant

des hommes d'armes à pied; au-dessous 1572, avec la légende circulaire : DEBELLANDIS HOSTIBVS GALLIÆ. Au revers, trophée d'armes et drapeaux, et pour légende : HOSTIVM VICTORVM SPOLIA.

« Quatrième jeton. — Au droit, personnage tenant de la main droite une balance, de la gauche un rameau d'olivier auquel est suspendue la couronne royale, et de chaque côté deux autres personnages nus et assis portant chacun une corne d'abondance, et au-dessous : FELICITAS ; en légende circulaire : EQVITAS . ABVNDANTIA. Au revers, entre deux urnes renversées et répandant leur contenu, une épée dressée ornée de palmes et portant sur sa pointe une balance, avec cette légende circulaire qui n'est que la traduction en français de la légende latine qui précède : SI . IVSTICE . ABONDE . TOVT . BIEN . EST . AV . MONDE . Cette pièce est sans date. »

TH. COSSON, *curé de Boynes.*

Séance du vendredi 26 février 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président annonce à la société la douloureuse nouvelle de la mort de M. Maupré, archiviste du département, membre titulaire résidant depuis 1862, qui a succombé la veille après une longue et cruelle maladie.

La Société décide que l'expression de ses regrets pour le savant et dévoué confrère qu'elle vient de perdre sera insérée au procès-verbal.

— M. le Président donne lecture de la réponse qu'il a préparée aux questions de M. le Ministre de l'instruction publique relatives aux travaux et publications de la Société.

— M. le Président expose que les deux concours de 1869 et de la présente année ont, par le nombre et le mérite des mémoires adressés

à la Société, justifié ses légitimes espérances et réalisé le but qu'elle s'était proposé d'atteindre. Il demande, en conséquence, s'il ne serait pas opportun d'offrir, une fois encore, cet honorable encouragement aux études archéologiques et historiques spéciales à notre province, et d'ouvrir, sur les mêmes bases, un troisième concours quinquennal dont le prix serait décerné en mai 1880.

Si telle était la pensée de la Société, M. de Molandon offrirait de prendre, dès à présent, l'engagement de mettre à sa disposition une somme de *mille francs*, destinée à être décernée en prix à cette époque.

La Société approuve à l'unanimité la proposition de M. le Président et accepte son offre avec gratitude.

— M. Louis Jarry donne lecture d'une étude sur Pierre Daniel, bailly de Saint-Benoît au XVI[e] siècle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Berne.

Séance du vendredi 12 mars 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président fait connaître à la Société son intention de consacrer une notice nécrologique à la mémoire de M. Maupré. Il annonce qu'il s'est occupé, conformément au vœu de la Société, de faire lithographier son portrait pour être offert, par elle, à chacun des membres titulaires résidants.

— M. Ludovic de Vauzelles est nommé membre titulaire résidant en remplacement de M. J. Laurand.

— M. Maxime de Beaucorps dépose sur le bureau des vases de fabrication romaine trouvés dans un *tumulus* de sable, au lieu dit *Les Fourneaux*, commune de Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher). Ils sont

offerts à la Société par le propriétaire, M. de Gyvès. Des vases à peu près semblables ont été trouvés anciennement au même lieu et déposés au Musée; ils étaient, comme ceux-ci, remplis de cendres. Ces différentes découvertes permettent de croire qu'il y avait là un cimetière romain.

Le même membre dépose sur le bureau quelques fragments de poterie romaine provenant des fouilles exécutées aux frais de la Société dans les communes de Seichebrières et de Vitry-aux-Loges.

— M. l'abbé Cosson donne lecture d'une notice relative à une découverte de monnaies romaines enfouies dans une vigne, au lieu dit *Le Conquérant*, commune de Lorcy (Loiret). Il fait passer un grand nombre de ces monnaies sous les yeux des membres de la Société. La notice de M. l'abbé Cosson est renvoyée à la commission des publications.

— M. Louis Jarry continue la lecture de son travail sur Pierre Daniel.

Séance du lundi 22 mars 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. A. Germon, dans laquelle, en termes des plus affectueux, il exprime à la Société ses remercîments de l'avoir inscrit, en sa qualité de maire d'Orléans, au nombre de ses membres honoraires, et l'assure au nom de l'administration municipale et en son nom personnel de son constant appui.

— La Société décide qu'elle enverra ses publications au cercle des officiers qui vient de se fonder à Orléans.

— M. Wallon, membre de l'Institut, ministre de l'instruction publique, est présenté comme membre honoraire de la Société.

— M. L. Jarry termine la lecture de son mémoire sur Pierre Daniel. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de l'année 1875.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. le Préfet du Loiret. — *Rapport du Préfet au Conseil général*, session d'octobre 1874.

— *Procès-verbal de la session du Conseil général du Loiret*, d'octobre 1874.

M. le Préfet de Loir-et-Cher. — *Rapport du Préfet au Conseil général.*

M. Ludovic de Vauzelles. — *Description de la ville de Vintimille par Jérôme Rossi.*

M. Dupré. — *Notice sur Guillaume Ribier, magistrat blésois.*

M. Ponthieux. — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 2e livraison, janvier 1875.

M. Schuermans. — *Réplique à M. Roulez.*

M. Boucher de Molandon. — *Note sur un gros tournois de saint Louis, trouvé à Reuilly* (*Chéry*), 2e édition, revue, Orléans, 1875.

M. Thomas Wright. — *Pendals manuals of English history*, London, 1872.

MM. Boutiot et Socard. — *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, in-4o, 1874.

M. l'Inspecteur d'académie. — *Bulletin de l'instruction publique du Loiret*, janvier-mars 1875.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1874, no 9.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans*, 3e trimestre de 1874. — Table générale des bulletins de la Société de 1810 à 1874.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XIV, 2e et 3e trimestres de 1874.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. VII, 2e livraison.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique*, 1875, 1re livraison, in-8.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise*, janvier 1875, et supplément.

Angers. — *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXIX et XXX, 1874.

Valenciennes. — *Revue agricole et industrielle*, 26e année, t. XXVII, octobre et novembre 1874.

Bordeaux. — *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. I, 2e fascicule, octobre 1874.

Nancy. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3e série, 2e vol., 1874. — Journal de la même Société, 23e année, 1874.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1874, no 4.

Toulouse. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1870, 1871, 1872.

Valence. — *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1875, 32e livraison.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 7e année, 4e trimestre de 1874.

Lons-le-Saulnier. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, année 1874.

Le Globe, journal géographique, 1874, 1875.

Autun. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. III, 1874.

Constantine. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1873-74, 16e vol.

Bordeaux. — *Société archéologique de Bordeaux*, t. Ier, août 1874.

Agen. — *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. VI à IX, 1862-69, 2e série, t. Ier, 1873.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, 5e année.
Bulletin de la Société bibliographique, janvier, février, mars 1875.
Polybiblion, 1875, 1re, 2e et 3e livraisons.

MEMBRE ÉLU AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1875.

Membre titulaire résidant.

M. Ludovic de VAUZELLES.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 85.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1875.

Séance du vendredi 9 avril 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président communique à la Société une lettre de M. Gourdon, associé correspondant, relative à de nouvelles découvertes d'objets préhistoriques faites à Buthiers, près Malesherbes.

— M. Germon, maire d'Orléans, écrit à M. le Président pour féliciter la Société des beaux succès qu'elle a obtenus à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

— M. le Président rend compte des séances de la Sorbonne auxquelles il a assisté, et il annonce en même temps qu'il a obtenu une audience de M. le Ministre de l'instruction publique, et qu'il a tout lieu d'espérer que M. Wallon voudra bien présider la réunion solennelle

de la Société, le 8 mai prochain. A son défaut, M. Egger a promis de venir à cet effet à Orléans, et de mettre, comme il y a cinq ans, sa gracieuse et savante éloquence à la disposition de la Société.

— M. le Secrétaire donne lecture du *Bulletin* du premier trimestre de 1875, qui est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 23 avril 1875.

Présidence de M. Germon, *maire d'Orléans.*

M. le Maire exprime à la Société tout le plaisir qu'il éprouve en venant prendre part à ses travaux, et M. le Président le remercie au nom de la Société de l'honneur qu'il lui fait en venant assister à ses séances.

— M. de Molandon fait passer sous les yeux des membres de la Société le projet d'inscription qui doit remplacer la plaque à demi-brisée que l'administration municipale d'Orléans avait fait placer autrefois sur la maison habitée par Pothier. Il fait observer que, dans la nouvelle inscription, on a ajouté la date de la naissance du grand jurisconsulte orléanais, mais qu'on n'a pu ajouter qu'il était né dans cette maison, comme on l'avait pensé d'abord, ce fait, par suite de nouvelles recherches, paraissant plus que douteux aujourd'hui. Le projet, approuvé par la Société, sera soumis au Conseil municipal, qui veut bien se charger des frais de réfection de la plaque.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur le *Bulletin* du premier trimestre de 1875, dont l'impression est votée par la Société.

— Le même membre profite de la présence de M. le Maire d'Orléans pour appeler son attention sur l'état peu convenable dans lequel

sont maintenues les arcades de l'ancienne porte romaine conservée dans le marché à la volaille. — M. le Maire, tout en promettant de s'occuper de la question, demande que la Société en saisisse le Conseil municipal par une lettre spéciale.

— M. le Président présente verbalement le rapport de la commission du concours. Il expose les mérites respectifs des divers mémoires livrés à l'examen de la commission et les motifs des propositions soumises à l'approbation et à la ratification de la Société.

— M. G. Vignat, secrétaire de la commission, donne lecture des conclusions par elle prises à l'unanimité, aux termes desquelles elle propose de décerner deux premiers prix *ex æquo*, deux seconds prix aussi *ex æquo*, une mention très-honorable et deux mentions honorables. Il fait connaître ensuite le titre des mémoires jugés dignes d'être couronnés, dans l'ordre des récompenses proposées pour chacun d'eux. La Société, après en avoir délibéré, accepte et ratifie ces conclusions. Puis M. le Maire procède à l'ouverture des plis cachetés joints aux mémoires couronnés, et dans lesquels les noms des auteurs ont été par eux-mêmes inscrits.

— Une commission spéciale est nommée pour s'occuper de l'organisation de la séance du concours. Elle est composée de MM. G. Baguenault de Puchesse, de Beaucorps, Buchet, docteur Patay, de la Rocheterie, G. Vignat.

— Un scrutin est ouvert pour l'élection de M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Ministre de l'instruction publique, au titre de membre honoraire de la Société.

M. Wallon est élu.

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MAI 1875

PRÉSIDÉE PAR M. EGGER, MEMBRE DE L'INSTITUT.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES DU CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ.

(*Voir ci-après, le supplément de ce bulletin, p. 155 et suivantes.*)

Séance du vendredi 14 mai 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

La Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts et l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans ont chargé leurs bureaux d'adresser à la Société des félicitations spéciales à l'occasion du prix qui lui a été récemmment décerné en Sorbonne.

— M. le Président donne, en conséquence, lecture des deux lettres suivantes qui lui ont été adressées pour être par lui transmises à la Société :

Le Secrétaire général de la *Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* à M. le Président de la *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

« Orléans, le 24 avril 1875.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre un extrait du procès-verbal de la séance tenue par la Société des sciences et arts d'Orléans le 16 avril courant.

« Cette Société, heureuse du succès obtenu par la compagnie savante que vous présidez, lors de la distribution des récompenses qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, lui a adressé ses félicitations, avec

inscription au procès-verbal de la proposition faite à ce sujet par l'un de ses membres.

« Je suis heureux d'avoir à vous faire connaître cette délibération ; elle ne peut que resserrer les liens de bonne confraternité qui unissent les deux compagnies.

« Veuillez, Monsieur le Président, la porter à la connaissance de la Société archéologique et historique, et agréez l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

« J. LOISELEUR. »

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 16 avril 1875.)

« M. Bimbenet soumet à la Société le projet de délibération suivant :

« La Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Or-
« léans, heureuse du succès obtenu au concours des Sociétés savantes
« des départements par la Société archéologique et historique de l'Or-
« léanais, lui adresse ses félicitations.

« Un extrait du procès-verbal de la séance, en ce qui concerne cette
« Société, lui sera envoyé. »

« La Société accepte les propositions de M. Bimbenet et vote l'insertion au procès-verbal des paroles qu'il vient de prononcer.

« Pour extrait conforme,

« *Le secrétaire particulier*,

« Dr CHARPIGNON. »

Le Vice-Président de l'*Académie de Sainte-Croix d'Orléans* à M. le Président de la *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

« Orléans, le 12 mai 1875.

« Monsieur le Président,

« C'est avec un véritable bonheur que j'ai l'honneur de vous transmettre, au nom de l'*Académie de Sainte-Croix*, l'hommage de ses plus vives félicitations, pour les succès obtenus, à juste titre, par votre savante et laborieuse compagnie.

« Les bonnes relations de confraternité que vous avez aimé à entretenir constamment avec notre Société ne nous permettent pas, Monsieur le Président, de rester étranger à ces honneurs publics dont l'éclat grandit le renom littéraire de la cité, et justifient ainsi, devant les étrangers, cette parole qu'Étienne de Tournay disait déjà des Orléanais de son temps : *Apud se argentei, apud alios aurei.*

« Informé du rang honorable que la Société archéologique et historique de l'Orléanais s'est conquis dans le dernier concours entre les Sociétés savantes des départements, l'Académie de Sainte-Croix, par un vote unanime émis dans sa séance du 28 avril, a décidé en conséquence qu'une lettre de sincères congratulations vous serait adressée en son nom.

« Je suis heureux, Monsieur le Président, d'être, en cette occasion, l'interprète des sentiments de mes collègues, et vous me permettrez d'y joindre l'hommage du dévoûment et du respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

« Abbé BAUNARD,
« Vice-Président de l'Académie de Sainte-Croix. »

La Société décide que ces lettres, d'un si haut prix pour elle, seront transcrites au procès-verbal de ses séances, et charge son Président de remercier nos excellents confrères de leur gracieuse sympathie.

— La Société, par un vote spécial, décide que l'expression de sa reconnaissance sera également adressée à M. Egger, qui a bien voulu venir présider la séance publique du concours.

— MM. Boucher de Molandon, docteur Patay et de Beaucorps présentent comme associé correspondant M. de Salies, lauréat de la Société. L'élection est fixée à la première séance de juin.

— M. l'abbé Pelletier offre à la Société plusieurs jetons de bronze : deux de la ville d'Orléans, à l'effigie de la Pucelle et au millésime de 1600 et 1608 ; une médaille de Louis XIV de 1672, et quelques autres d'époque plus récente.

— M. le Président lit une lettre par laquelle M. le Maire d'Orléans remercie la Société du concours qu'elle a donné à la ville pour la rédaction définitive et la restauration de l'inscription commémorative placée, le 7 mai dernier, sur la maison où a vécu et où est mort notre illustre compatriote, Robert-Joseph Pothier.

Séance du vendredi 28 mai 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président donne lecture d'une circulaire par laquelle la Société des antiquaires de la Morinie sollicite des souscriptions pour son projet d'érection d'une statue à Suger sur la principale place publique de Saint-Omer. La Société ajourne sa décision sur l'observation d'un membre qui rappelle que le lieu de la naissance de Suger est loin d'être acquis à la ville de Saint-Omer. Bien des savants pensent que ce célèbre ministre de Louis le Gros est né dans l'Orléanais, au village de Toury, à dix lieues d'Orléans.

— M. de Beaucorps, vice-secrétaire archiviste, lit un rapport sur les archives de la Société dont il vient d'achever le classement. La Société exprime à M. de Beaucorps ses remercîments d'avoir mis à chef cet aride et utile travail, et décide que son intéressant rapport sera renvoyé à la commission des publications.

— M. Mantellier annonce la mort toute récente de M. l'abbé Jolibois, curé de Trévoux, membre correspondant de la Société depuis 1852, auteur d'un grand nombre de travaux historiques, l'un des bibliophiles et des antiquaires les plus remarquables du Lyonnais.

Séance du vendredi 11 juin 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut, membre du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et directeur du musée des antiquités de la Seine-Inférieure, décédé à Rouen, le 1er juin 1875, dans sa 64e année, et demande, au nom de M. Mantellier, de M. l'abbé Desnoyers et au sien, que l'expression toute particulière des regrets de la Société pour la perte prématurée de ce savant aussi illustre que bienveillant soit insérée au procès-verbal.

La Société s'associe par un vote unanime aux regrets et à la proposition de M. le Président.

— M. de Salies, lauréat de la Société au concours de 1875, est élu associé correspondant.

— MM. l'abbé Cochard, Basseville, G. Baguenault de Puchesse, Chouppe et Jarry présentent comme candidat au titre d'associé correspondant M. Loreau, de Briare. La Société décide que l'élection aura lieu, s'il est possible, à la première séance de juillet.

— M. Basseville, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le travail de M. Jarry sur Pierre Daniel et les savants de son temps. Conformément aux conclusions du rapporteur, la Société décide que l'étude de M. Jarry sera insérée aux *Mémoires*.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la même commission, demande l'insertion au *Bulletin* d'une notice de M. l'abbé Cosson, concernant une découverte récente de monnaies et d'une tombe antique, à Lorcy. Ces conclusions sont adoptées.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES GALLO-ROMAINES ET D'UNE TOMBE ANTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LORCY (LOIRET).

« Au mois de juillet 1874, le sieur Clezardin, de Lorcy, cultivant une vigne située sur le territoire de cette commune, à deux kilomètres environ et au sud du bourg, découvrait, à quelques centimètres de profondeur, des monnaies antiques au nombre d'une centaine. Six mois plus tard, en janvier 1875, travaillant dans la même vigne, presque à la même place, il mit à jour des monnaies semblables aux premières et en recueillit ainsi plus de sept cents; en ajoutant à ce chiffre celui des pièces ramassées par les visiteurs, le nombre peut en être porté à près d'un millier. Malheureusement, ces monnaies, qui ne sont pas rares, ont peu de valeur intrinsèque et peu d'intérêt pour la science. Ce sont de ces petits bronzes qu'on découvre en grandes quantités sur les points du territoire français jadis occupés par les Gallo-Romains.

« Elles sont presque toutes dans un assez mauvais état de conservation : 350 environ, rongées par la rouille, sont absolument frustes; 250, un peu moins avariées, pourraient permettre aux numismates exercés de retrouver le profil des personnages et de deviner le sens des légendes.

« Les autres, au nombre d'une centaine, sont assez bien conservées pour qu'il soit possible, à première vue, de reconnaître l'effigie des empereurs, les sujets des revers, et de déchiffrer les légendes.

« La frappe en est généralement défectueuse ; elles sont presque toutes écornées et chargées de bavures ; le dessin des personnages est incorrect et grossier ; les sujets qui figurent aux revers sont d'une exécution toute primitive et dirais-je à l'état rudimentaire, et c'est peut-être ce qui fait leur unique mérite. On y reconnaît de suite des monnaies frappées à la hâte, par des mains inhabiles, dans les Gaules et peut-être dans la localité durant l'occupation romaine. Ces revers, d'ailleurs, sont très-variés, et plusieurs ont un cachet d'originalité qui ne semble pas absolument dépourvu d'intérêt.

« Le plus grand nombre de ces pièces portent l'effigie de Tetricus I

et de Tetricus II. Quelques-unes sont à l'effigie de Posthumus. On y trouve aussi quelques Gallien et quelques Claude II, dit le Gothique.

« Ces petites monnaies datent ainsi d'une époque où, sous les règnes de Gallien (de 253 à 268) et de Claude le Gothique (de 268 à 270), l'empire romain était menacé sur toutes ses frontières par les barbares, et où la Gaule était gouvernée et défendue contre l'invasion par des généraux qui avaient pris le titre d'empereur, et frappaient des monnaies à leur effigie, parmi lesquels se distinguèrent surtout Posthumus et les deux Tetricus père et fils, qui régnèrent ensemble de 267 à 273.

« Cette découverte, de si minime valeur en elle-même, me paraît donc avoir une certaine importance relative. En appelant l'attention de l'archéologie sur une localité du département, elle caractérise une époque de l'occupation romaine et de l'histoire de la Gaule.

« Cette découverte, du reste, n'est pas entièrement isolée. La partie du territoire de Lorcy où était enfoui ce petit trésor porte un nom qui mérite peut-être d'être mentionné dans cette notice. Il s'appelle le climat *du Conquérant*. D'après une tradition dès longtemps accréditée dans le pays, à une époque reculée et impossible à préciser, aurait été livrée sur ce point une bataille qui aurait eu pour résultat la conquête du terrain par le vainqueur ; c'est à ce fait, selon la légende, que le champ de bataille devrait son nom de climat du Conquérant.

« Une découverte, qui remonte à cinq ans, est venue raviver, sinon autoriser cette tradition. Au mois d'août 1870, M. Anceau (de Lorcy) labourant un champ situé sur la limite, à l'est, du climat du Conquérant, à 200 mètres du lieu où furent trouvées les monnaies, vit un de ses chevaux perdre pied tout à coup et s'enfoncer dans le sol, qui se dérobait sous lui. M. Anceau s'empressa de chercher la cause de cet incident, et découvrit, à une profondeur de moins d'un mètre, une grande et belle tombe en pierre, dont le couvercle s'était brisé et effondré sous le poids du cheval.

« Cette tombe, demeurée intacte jusque-là, renfermait un squelette de forte taille, à côté duquel se trouvait un glaive ou poignard de 40 à 50 centimètres de long. Les ossements du squelette étaient

desséchés et très-friables ; l'arme était tellement oxidée et rongée par la rouille, qu'elle tomba en morceaux, presque en poussière, au premier contact.

« La tombe a été brisée en deux fragments par les ouvriers qui voulaient l'extraire du sol pour l'enlever. Ses fragments sont aujourd'hui en la possession du propriétaire du terrain, qui les conserve comme un souvenir de la tradition locale du Conquérant.

« J'ajouterai que les monnaies dont j'ai signalé les découvertes étaient enfouies dans deux petites cavités très-rapprochées l'une de l'autre, et creusées avec un soin particulier dans le calcaire, sous la couche végétale, à une profondeur de 30 à 35 centimètres ; ces excavations étaient remplies d'une terre de couleur noire qui enveloppait les pièces de monnaies.

« On a constaté dans ce même champ l'existence de plusieurs de ces petites fosses qui n'auraient pas encore été explorées, et les renseignements que j'ai recueillis auprès des habitants de la la localité me font penser que des recherches et des fouilles faites avec soin pourraient amener d'autres découvertes dans cette partie du territoire de Lorcy.

« Th. COSSON, *curé de Boynes.* »

— Sur la proposition de M. le Président, la commission des publications et le bureau se sont réunis pour examiner s'il y aurait lieu de réunir et publier en un seul volume les mémoires couronnés dans les deux concours de 1869 et de 1875. Cette combinaison, après mûr examen, a été favorablement accueillie par la commission et le bureau, qui, par un vote unanime, proposent à la Société de la ratifier et de décider que l'impression de ce volume, spécialement consacré aux deux concours et destiné à porter le nº XIV dans la série de nos *Mémoires*, commencera immédiatement. La Société approuve ces résolutions et statue en conséquence que l'impression du tome XV, en ce moment commencée, sera suspendue pendant quelques mois, pour être reprise immédiatement après l'achèvement du tome XIV, dont la publication sera continuée sans désemparer ; elle émet le vœu que ce tome XIV soit complètement achevé avant la fin de la présente année 1875.

— La Société apprend avec satisfaction que le tome XIII, qui contient les documents relatifs à l'expédition du duc de Guise à Naples, est entièrement terminé et distribué depuis quelques jours.

Séance du vendredi 25 juin 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gourdon, qui rend compte de la découverte faite à Boigneville, près Malesherbes, de six plats en étain enfouis parmi des fragments de tuiles à rebords et autres débris.

— M. de Beaucorps rend compte sommairement du premier volume, publié par la Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à laquelle la Société a pris une souscription.

— Le même membre dépose sur le bureau un petit vase en terre blanche de l'époque romaine, trouvé à Montchêne, commune de Chevilly.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'une note sur des découvertes de monnaies romaines faites à Boiscommun et à Coinces.

— M. le Président communique une lettre de M. de Pibrac qui s'excuse de n'avoir pu assister depuis longtemps aux séances de la Société, en raison de son séjour dans le Midi. La Société décide, conformément au réglement, que l'absence de M. de Pibrac devant se prolonger longtemps encore, il convient de le considérer actuellement comme membre titulaire non résidant. En conséquence, deux places se trouvent aujourd'hui vacantes parmi les membres titulaires résidants, et la Société accueillera dans la forme ordinaire les candidatures qui pourraient se présenter.

Membres élus au cours du deuxième trimestre de 1875.

Membre honoraire.

M. H. Wallon, Ministre de l'Instruction publique, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Associé correspondant.

M. de Salies.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de l'année 1875.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. le Préfet du Loiret. — *Conseil général du Loiret*, session d'avril 1875.

— *Bulletin de l'instruction publique du Loiret*, mai 1875.

M. A. Renard. — *In extremis. Adieux au XIXe siècle, par un survivant du XVIIIe*, Paris, Dentu, 1875.

M. L. Delisle. — *Notice sur un manuscrit mérovingien*, 1875, in-4°.

II — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, séances des 14 juillet 1874 et 10 juin 1875, Toulouse, 1875.

Académie de Christiana, 15e vol. et brochure.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, t. XXVIII, n° 3, mars 1875.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXVI, 1873.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1875, n° 1.

Bulletin de l'Institut national génevois, t. XX, 1885.

Comité archéologique de Senlis. — *Comptes-rendus et mémoires*, année 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XIV, 1873-74.

Revue belge de numismatique, 1875, 3e livraison.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XIII, 2e livraison, 1875, in-8.

III. — DONS DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. de Bouteiller. — *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*, 1871.

Revue des Sociétés savantes, t. VII, mai-juin 1875 ; t. VIII, juillet-août 1874 ; septembre-octobre 1874.

IV. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 6e année, Belley, 1875.

Revue bibliographique universelle, avril-mai-juin 1875.

Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, documents inédits, t. I.



BULLETIN 85 (2e TRIMESTRE 1875).

(*SUPPLÉMENT.*)

SECOND CONCOURS QUINQUENNAL OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MAI 1875

POUR LA DISTRIBUTION DES MÉDAILLES.

Présidence de M. EGGER, *membre de l'Institut.*

La séance est ouverte à quatre heures, dans la salle de l'Institut musical, décorée avec une élégante simplicité. Une nombreuse et brillante assistance remplit son enceinte.

M. Egger, membre de l'Institut et membre honoraire de la Société archéologique et historique, occupe le fauteuil de la présidence.

Près de lui sont assis : à droite, M. Boucher de Molandon, président de la Société ; à gauche, M. de Buzonnière, vice-président de la Société, président de l'Académie de Sainte-Croix et rapporteur de la commission du concours, et M. G. Baguenault de Puchesse, secrétaire.

Quatre médailles d'argent, de 70 millimètres de diamètre, sont déposées sur le bureau.

On distingue sur l'estrade, près des membres de la Société archéologique et historique, de la Société des sciences, belles-lettres et arts et de l'Académie de Sainte-Croix, les principales notabilités de notre ville : M. le baron de Behr, préfet du Loiret ; M. Germon, maire d'Orléans, et MM. les adjoints ;

MM. Petau, Robert de Massy et d'Harcourt, députés à l'Assemblée nationale; M. l'abbé Bougaud et M. l'abbé Lagrange, vicaires généraux, et un grand nombre de membres du Conseil général, du Conseil municipal d'Orléans, de magistrats, de fonctionnaires administratifs, d'ecclésiastiques et d'officiers.

M le général Bataille et Mgr Dupanloup, par suite des fatigues de la cérémonie religieuse du matin, n'ont pu se rendre à la séance.

MM. le vicomte d'Aboville et Cochery, députés; MM. Jules Quicherat, directeur de l'École des chartes; A. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale; Hippeau, secrétaire du Comité des travaux historiques, se sont excusés par lettres de ne pouvoir y assister, comme ils se l'étaient promis.

M. Wallon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Ministre de l'Instruction publique, avait fait espérer jusqu'au dernier jour qu'il honorerait cette solennité de sa présence et voudrait bien la présider; mais le matin même, le Président de la Société avait reçu de M. le Ministre la lettre suivante, dont M. Egger donne lecture à l'assemblée.

A M. BOUCHER DE MOLANDON, *président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

« Paris, 7 mai 1875.

« MONSIEUR,

« J'aurais été heureux de présider, à Orléans, la séance annuelle de la Société archéologique et historique de votre ville, et de remettre à vos lauréats les médailles dont ils ont été jugés dignes. Mais une séance du Conseil me force à rester demain à Paris. Je vous prie donc d'agréer et d'offrir à votre savante compagnie l'expression de tous mes regrets.

« Recevez en même temps, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« H. WALLON. »

Après la lecture de cette lettre et l'expression des vifs regrets qu'elle fait éprouver, l'éminent Président de la séance ayant donné la parole au président de la Société, M. Boucher de Molandon adresse à l'assemblée l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

« L'insigne faveur que je dois à l'indulgente affection de mes collègues de prendre la parole devant vous m'impose, avant tout, le devoir de vous exprimer notre vive gratitude.

« A vous, tout d'abord, cher et vénéré Président, notre guide excellent et sûr dans les difficiles sentiers de la science, à vous qui savez parer la solide érudition de toutes les grâces de l'élégance littéraire, à vous si digne de remplacer à ce fauteuil votre éminent collègue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. le Ministre bienveillant, l'illustre historien de Jeanne d'Arc, dont la présence en cette solennité en eût été la consécration et l'honneur, à vous nos sincères remercîments de venir doubler le prix de nos couronnes en les décernant de vos mains.

« A vous tous aussi, Messieurs, qui, par votre honorable présence, donnez à cette fête de l'étude et du travail une si haute valeur et à nous-mêmes un précieux encouragement.

« A vous enfin, Mesdames, à qui revient une si noble part dans le glorieux anniversaire qu'Orléans célèbre en ce jour.

« Au temps de la Pucelle, nos vieux registres de commune en gardent l'irrécusable témoignage, les Orléanaises étaient debout sur nos remparts assiégés, à côté de leurs pères, de leurs maris et de leurs frères.

« Dans les jours de deuil, dont la douleur pèse encore sur nous, vous n'avez pas dégénéré de ces traditions héréditaires. Pour nos pauvres soldats, entassés sans pain et sans vêtements dans nos églises, couchés sur nos champs de bataille, soignés de vos mains dans vos maisons transformées en ambulances, vous avez été des mères et des sœurs, donnant à tous l'incomparable exemple des plus héroïques sacrifices.

« Votre inépuisable dévoûment, dont l'histoire recueillera le souvenir, est désormais pour Orléans une de ses gloires les plus pures. A vous, Mesdames, d'encourager tout ce qui est utile; à vous d'honorer tout ce qui est bien.

« Orléans, disait naguère une voix éloquente et vénérée, Orléans n'est
« pas seulement la ville des grands souvenirs et des glorieuses déli-
« vrances : elle n'a pas seulement abrité de courageux citoyens der-
« rière ses vaillants remparts; elle fut longtemps florissante par ses
« écoles renommées, par ses maîtres illustres, par ses jurisconsultes
« dont le nom est immortel, et par le concours de cette nombreuse
« jeunesse qui venait des contrées les plus lointaines y étudier les
« sciences divines et humaines dans la paix de son enceinte tranquille
« et dans le charme exquis de ses mœurs austères et douces (1).... »

« Je suis heureux, Messieurs, d'appuyer mes humbles appréciations sur ces magnifiques paroles.

« A toutes les époques, en effet, de son histoire, si loin que plongent les regards dans les profondeurs du passé, la noble cité qui deux fois eut le privilége d'être le dernier boulevard de la nationalité française tint toujours, à égal honneur, le dévoûment du patriotisme et le culte des travaux intellectuels.

« Et si je ne sentais l'insuffisance de mes forces et la brièveté des instants qui me sont comptés, j'aurais voulu rappeler à vos souvenirs quelques-unes, au moins, des grandes institutions d'enseignement qui, depuis tant de siècles, ont acquis à notre ville un ineffaçable honneur.

« J'aurais aimé à vous montrer, dans le lointain des âges, un de nos grands évêques, l'illustre Théodulphe, l'ami, le conseiller de Charlemagne, créant, dans chacune de nos paroisses rurales, une école presbytérale pour les pauvres enfants de nos campagnes, en même temps que du IXe au XIIIe siècle nos grandes écoles de la cathédrale et de Saint-Aignan distribuaient avec une libérale munificence le haut enseignement de cette époque. Notre Orléans était alors comme un

(1) Mgr Dupanloup, discours d'inauguration de l'*Académie de Sainte-Croix*. (*Lectures et Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*, tome II, *Avant-Propos*, page 7.)

centre de lumière et de doctrine, comme une ruche féconde dont les nombreux essaims allaient de tous côtés et jusque dans la fière Angleterre instituer ou régénérer d'illustres universités.

« La science orléanaise était partout renommée ; les poëtes la célébraient en des vers enthousiastes :

« Le Parnasse, disait l'un d'eux, au temps de saint Louis, ne saurait se comparer à toi, noble ville d'Orléans, et son double sommet s'humilie devant toi :

> Non se Parnassus tibi conferat Aurelianis,
> Parnassi vertex cedet uterque tibi.

« J'aurais aimé à vous parler encore de la savante et royale abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, fondée à quelques lieues de nos murs par un pieux Orléanais, et que des liens étroits d'enseignement et de doctrine rattachaient à nos écoles épiscopales.

« Asile sacré de la religion et des lettres, d'humbles solitaires, a « dit M. de Montalembert, y entretenaient sans relâche le foyer d'une « vertu surnaturelle et illuminaient en même temps notre pays d'une « splendeur qui rayonna pendant dix siècles sur l'Europe régénérée. »

« Mais j'aurais surtout aimé a rappeler à vos patriotiques souvenirs cette illustre *Université de lois* dont le nom, inséparable de celui de notre ville, suffit à leur commun éloge ; antique et glorieuse institution que nos rois aimaient à favoriser de leurs plus beaux priviléges, et devant laquelle les ennemis de la France eux-mêmes s'inclinaient avec respect ; qui, durant près de cinq cents ans, vit des légions d'écoliers, venus de nos diverses provinces et des contrées étrangères, se presser aux leçons de ses savants docteurs, et dont l'enseignement séculaire sembla se personnifier, à ses derniers jours, dans la science et la vertu de notre immortel Pothier.

« La main du temps a passé sur ces foyers de lumière, et, toutefois, à quelques pas d'ici, Messieurs, vous pourrez voir encore, avec un sentiment de tristesse et de respect, le dernier monument survivant de notre grande institution universitaire, siége vénéré de ses solennités, de ses thèses publiques et de son activité intellectuelle, érigé de ses mains, soldé de ses deniers, conservant en son douloureux

abandon le sceau de sa primitive élégance; sanctuaire de la science et de l'étude, où Pierre de l'Étoile, Anne Du Bourg, Pothier siégèrent parmi les maîtres, où Du Moulin, Calvin, Théodose de Bèze, Du Cange, La Bruyère s'assirent sur les bancs des élèves; aujourd'hui mutilé, délaissé, suspendu entre la restauration et la ruine, jusqu'à ce qu'une main réparatrice et amie s'étende sur ce précieux vestige des constructions universitaires du XVe siècle, et replace à son front la couronne de ses antiques souvenirs.

« Il y a loin, je ne l'ignore pas, Messieurs, de ces phares resplendissants de l'érudition et des lettres à nos humbles *sociétés* modernes; et pourtant, des liens communs semblent nous permettre d'y rattacher notre modeste origine : l'association des travaux, le respect du passé, la recherche laborieuse et sincère de la vérité.

« C'est pour notre ville, en effet, un véritable honneur d'être toujours demeurée fidèle à ces conditions normales de l'étude, dans une mesure assurément inégale et sous des formes diverses appropriées au besoin des temps et des mœurs.

« Dès l'année 1616, vingt ans avant la fondation de l'Académie française, des hommes graves et studieux, sous les auspices d'un de nos grands évêques, se réunissaient régulièrement chez l'un d'eux pour se communiquer leurs travaux. Ce fut, si je ne me trompe, la première, en date de naissance, de nos sociétés littéraires de province.

« Un siècle était à peine écoulé qu'un nouveau groupe de savants orléanais venait s'abriter, une fois encore, en ce palais épiscopal, toujours ouvert au culte des lettres comme au salutaire exemple des vertus sacerdotales, et s'imposait la noble tâche d'écrire l'histoire de notre province sur la base solide des monuments contemporains et des documents authentiques.

« Cette œuvre patriotique est demeurée inachevée; mais les labeurs de nos érudits devanciers nous ont conservé des documents d'un grand prix, et leur sage critique a frayé la voie où nous marchons aujourd'hui.

« La même pensée d'études spéciales à notre histoire locale a donné naissance, en 1849, à la Société archéologique et historique de

l'Orléanais ; mais, s'il m'est permis de le faire remarquer, la tâche était devenue moins facile. Le vent des révolutions avait dévasté la France : sur le sol jonché de ruines gisent épars, aujourd'hui encore, des monuments renversés, des titres déchirés ou dispersés ; il faut à chaque pas réveiller des traditions à demi-éteintes, recueillir des débris mutilés, combler d'obscures lacunes, sauvegarder des restes précieux et méconnus.

« Et pourtant il importe, pendant qu'il en est temps encore, d'interroger religieusement ces véridiques échos du passé.

« M. le Ministre de l'instruction publique le rappelait naguère dans la solennité de la Sorbonne, avec la haute autorité qui s'attache à sa parole (1) :

« .. . Les travaux particuliers des sociétés provinciales, disait-il,
« préparent lentement, mais sûrement, les fondements solides d'une
« grande histoire du pays tout entier. — La conservation et l'inter-
« prétation des anciens monuments, qu'en des temps peu éloignés
« encore on laissait indifféremment disparaître, l'investigation des
« documents originaux, trésors cachés que recèlent nos archives et
« nos bibliothèques, tel est le but spécial de leurs travaux.... »

« M. le Ministre précisait, en ces quelques lignes, la voie naturellement assignée à nos études, et en constatant leur utilité il en rehaussait l'honneur.

« Ce n'est pas à moi qu'il appartient, Messieurs, témoin pourtant, témoin chaque jour des consciencieux travaux de mes chers et dévoués collègues, ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire si, depuis sa fondation, la Société a dignement rempli la tâche qu'elle s'était à elle-même imposée. Les vingt volumes par elle publiés, son musée historique, sa bibliothèque, sa courageuse défense de quelques monuments menacés témoignent assez de ses constants efforts.

« Mais je manquerais au premier de mes devoirs si je ne rappelais, avec un fraternel bonheur, que la *Société archéologique et historique* n'est pas seule, parmi nous, à cultiver le domaine héréditaire des solides et sérieuses études.

(1) Séance solennelle de la Sorbonne pour la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, 3 avril 1875. Discours de M. Wallon.

« Près d'elle et son aînée, la *Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts*, laborieuse et savante héritière d'anciennes associations autrefois florissantes, aujourd'hui éteintes, remplit noblement, par un faisceau d'excellents travaux, les promesses de son vaste programme.

« Près d'elle encore, et la plus jeune de toutes, digne déjà, toutefois, de l'illustre patronage de son vénéré fondateur, l'*Académie de Sainte-Croix*, réalise, en des études justement appréciées, le but tracé par sa belle devise : *Christianæ veritatis et litterarum concordia.*

« Unies entre elles par la communauté des pensées et une affectueuse confraternité, ces trois Sociétés, émules et non rivales, semblent refléter, en leur sympathique accord, un des traits distinctifs du caractère orléanais, la gravité des habitudes et la bienveillance des mœurs.

« Après vingt ans de labeurs silencieux et recueillis, la Société archéologique et historique, reconnue comme établissement d'utilité publique, a pensé qu'il lui restait quelque chose à tenter encore pour encourager et maintenir les studieuses traditions de notre province.

« Il lui a semblé que des concours publics, spécialement consacrés à l'histoire de notre Orléanais, ouverts à des distances assez lointaines pour donner naissance à des œuvres sérieusement élaborées, accompagnés de récompenses, modestes il est vrai, mais environnées de quelque honneur, pourraient donner une favorable impulsion aux études historiques qui nous sont chères entre toutes, et dont les austères enseignements tendent d'ailleurs à élever les pensées et à raffermir les cœurs.

« Elle a cru bon et salutaire de convier, autant qu'il était en son pouvoir, les esprits cultivés vers ces hauteurs sereines où, dans la pure atmosphère des traditions du sol natal et du pieux souvenir de nos pères, des hommes éclairés, fussent-ils divisés d'ailleurs, peuvent se tendre et se serrer la main.

« L'attente de la Société n'a pas été trompée.

« Un premier concours, ouvert en 1869, et auquel votre présence, Messieurs, a donné tant d'éclat, a, par le nombre et la valeur des mémoires qui nous furent adressés, justifié nos espérances.

« Le rapport sur notre second concours quinquennal qui, dans

quelques instants, va vous être présenté, vous montrera, j'en ai la confiance, que ce second appel aux hommes éclairés et studieux de notre province a confirmé, dépassé, si j'ose le dire, les espérances qu'avait fait naître le premier

« Heureuse de ce succès croissant, la Société a résolu d'ouvrir, dès à présent, sur les mêmes bases et dans le même cercle d'études spéciales à notre Orléanais, un troisième concours quinquennal, dont les récompenses seront décernées en mai 1880.

« Le but que se propose la Société, en s'efforçant d'encourager par ce public hommage les travaux historiques relatifs à notre province, n'est autre chose que la continuation et en quelque sorte le développement extérieur de son institution. Ce but, vers lequel tendent ses constants efforts et pour lequel elle sollicite, Messieurs, votre bienveillant et fécond appui, c'est d'honorer, par de consciencieuses appréciations, la mémoire, la vie, les institutions de nos pères, de dissiper de regrettables erreurs, de faire prévaloir d'utiles vérités, de mettre en lumière quelques monuments oubliés, quelques faits dignes d'honneur, quelques dévoûments obscurs ou méconnus, et d'accroître ainsi de quelques épis, glanés dans le passé, le plus précieux de nos patrimoines, le glorieux faisceau des beaux souvenirs de la patrie. »

M. de Buzonnière, vice-président de la Societé, obtient la parole à son tour, et, au nom de la commission d'examen et de la Société entière, il lit le rapport suivant sur les sept mémoires adressés, dans les délais prescrits, pour le concours de 1875 :

RAPPORT SUR LE CONCOURS OUVERT EN 1875.

« En 1868, M. Boucher de Molandon annonçait à la Société archéologique de l'Orléanais, dont il était le président, qu'un donateur offrait une somme de 500 fr. applicable à l'ouverture d'un concours sur

l'histoire et les antiquités de notre Orléanais. Cette proposition fut acceptée avec reconnaissance ; le programme fut publié, et le 9 mai 1869, le don primitif de 500 fr. ayant été porté à 1,200 fr. (1), en raison du nombre et de la valeur des mémoires adressés au concours, cinq médailles étaient décernées, grâce à la généreuse initiative du sociétaire qui, ce matin encore, vient de me réitérer la défense de soulever le voile de l'anonyme dont il a voulu se couvrir.

« La Société ne pouvait se borner à un essai qui avait eu tant de succès. Dans sa première séance de 1874, sur la proposition du même sociétaire et sur l'offre d'un nouveau don de 500 fr., un nouveau concours fut ouvert, et, à la séance suivante, fut arrêté le programme dont voici le premier article :

« Une médaille de 800 fr. sera décernée en séance publique, à « Orléans, au mois de mai 1875, à l'auteur du meilleur travail d'his- « toire, inédit, concernant soit une période spéciale des annales des « départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, soit « une localité importante, soit un établissement religieux, civil ou « militaire de cette province. Seront également admis à concourir les « mémoires d'archéologie, de numismatique, de géographie ancienne, « de biographie ou de bibliographie relatifs à l'Orléanais. Ce prix « de 800 fr. pourra, s'il y a lieu, être divisé en premier et second « prix. »

« Les autres articles, qu'il serait trop long de reproduire ici, règlent la composition du jury d'examen, la réception des manuscrits et les mesures propres à assurer le secret des noms des auteurs.

« Cette fois encore, l'appel de la Société fut entendu : sept mémoires, tous de longue haleine, furent déposés sur son bureau ; une commission fut chargée de les examiner et de les classer provisoirement. Chacun des huit membres qui la composaient lut attentivement les manuscrits de tous les concurrents, et, après de mûres délibérations, le jury d'examen présenta ses appréciations à la Société, qui les adopta à l'unanimité.

« Pour moi, Messieurs, chargé de la périlleuse mission de vous faire connaître aujourd'hui le jugement de la Société, je me suis, à juste

(1) *Bulletin* de la Société, n° 64, 2e trimestre 1869, t. V, p. 136.

titre, défié de mes forces; j'ai craint de mal interpréter la pensée de mes collègues. Ceux-ci ont bien voulu me venir en aide, et le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter n'est que le résumé de leurs observations.

« Apprécié dans son ensemble, le concours de 1875 a été des plus brillants, et, veuillez nous permettre, Messieurs, de le dire sans aucune fausse modestie, c'est un grand honneur pour la Société archéologique de l'Orléanais que de voir les distinctions qu'elle décerne ambitionnées par des hommes qui, comme vous le verrez bientôt par la proclamation de leurs noms, n'ont pas besoin de ces récompenses pour jouir de l'estime des savants.

« Quelle que soit leur valeur relative, les mémoires présentés révèlent, à très-peu d'exceptions près, de longues et intelligentes recherches, un jugement sain et une plume exercée. Nous regretterons seulement que l'archéologie proprement dite, c'est-à-dire l'étude des monuments, de la géographie ancienne, des médailles, n'occupe que très-peu de place dans l'ensemble des travaux présentés.

« Ces travaux, nous allons tous les analyser tour à tour, et vous présenter, au sujet de chacun, le jugement de la Société. Nous croirons rendre hommage à la valeur personnelle et au caractère des concurrents en leur épargnant ces éloges clichés qui perdent leur prix par leur banalité. Nous ne les louerons qu'à bon escient. Nous espérons être juste; nous pouvons assurer que nous serons toujours sincères.

« Voici d'abord un manuscrit de 120 pages in-4° bien pleines, portant pour épigraphe :

« La famille des ducs de France devint le rempart du pays. En « attendant qu'elle s'empare de la couronne, elle exerce le pouvoir « royal. »

« On lit en outre, en tête de la préface, la mention suivante, qui semble servir de titre :

« La maison de Blois, ses origines et ses principales alliances, « quelques-uns de ses fiefs avec des notices généalogiques, histo- « riques et archéologiques sur plusieurs paroisses de son ressort et « des environs. »

« Ces indications donnent une idée assez claire de l'ouvrage, si ce n'est que la question généalogique y absorbe presque complètement l'histoire et surtout l'archéologie.

« Dès le début, l'auteur se met en relation familière avec le lecteur, et lui expose que sa méthode consiste spécialement à compléter et contrôler les tablettes généalogiques imprimées à Paris, en 1749, par Moreri, et les notes de Beauvais de Préau ; mais on reconnaît bientôt qu'il a dû, en outre, puiser à d'autres sources, bien qu'il néglige souvent de les citer, même lorsqu'il contredit des auteurs dont l'opinion fait généralement autorité.

« Après avoir fait remonter leur origine à Thiébert ou Théodebert (fin du VIIIe siècle), il expose, dans une série de noms et de dates où il nous est impossible de le suivre, la généalogie des comtes de Blois de la première et de la deuxième race, les agrandissements de cette même maison, la généalogie de celles d'Avesnes et de Châtillon, des comtes de Champagne et des seigneurs de Sully-sur-Loire ; il expose ce qui concerne d'autres seigneuries possédées par les comtes de Champagne et toutes les races qui s'y rattachent. Enfin, il s'étend aux vicomtes de Châteaudun, aux comtes de Dunois et aux ducs de Longueville.

« Il indique, en terminant, le plan d'un travail analogue à celui-ci, mais encore plus considérable.

« En présence d'une masse aussi compacte de chiffres et de noms propres, se suivant sans intermédiaire, on s'incline avec le respect qu'inspire un travail opiniâtre et une érudition incontestable ; mais on s'effraie d'une lecture aride, et on recule devant la vérification de plusieurs milliers de faits qui ne sont appuyés d'aucune autorité.

« Un second mémoire porte pour titre : *Armorial historique du siége d'Orléans*, et pour devise le mot *Speranza*. Il compte environ la valeur de 260 pages pleines, petit in-4°.

« L'auteur a remarqué que les historiens du siége ont concentré l'intérêt sur un trop petit nombre de personnages. Il se propose de réparer cette injustice, et de tirer de l'oubli une foule de Français, nobles ou bourgeois, qui ont concouru à la défense de la ville fidèle. Il reproduira par le dessin et décrira leurs armoiries, qu'il accompagnera

de notices biographiques et historiques. Ainsi, non content de présenter les blasons et les titres de gloire des 74 chevaliers dont Quicherat a donné les noms, il y ajoutera 127 notices et 157 noms sur lesquels il a peu de renseignements.

« Pour faciliter les recherches, il donne à son travail la forme alphabétique.

« Ce programme n'est pas sans attrait, mais il n'est pas non plus sans difficultés. Justes proportions entre l'importance des notices et celle des personnages, concision du texte, érudition qui sache distinguer les sources douteuses de celles qui méritent toute confiance, réserve dans la polémique, telles sont les qualités que nous aurions aimé à louer dans l'auteur de l'*Armorial*. Nous regrettons d'être obligé de déclarer qu'elles lui font quelquefois défaut : ainsi, il cite 740 vers du *mystère du siége*, et tandis que les noms de Charles VII, de Dunois, de Richemont sont suivis d'une page blanche, il en consacre six au combat singulier entre deux chevaliers de peu de renom; ainsi, il contredit souvent et sans preuve des savants dont le nom, comme celui de Quicherat, fait autorité; ainsi encore il raconte, à l'article Chabannes, des faits étrangers à son sujet. Ajoutons qu'environ soixante personnes ne sont indiquées que comme *ayant pu* prendre part au siége; que quelques notices ne sont pas accompagnées d'armoiries, et que, ce qui n'est pas moins singulier, quelques armoiries se présentent sans aucune notice.

« Après ces appréciations peut-être un peu sévères, nous ne serons pas suspect de flatterie en reconnaissant, dans l'auteur de l'*Armorial du siége*, un homme érudit, consciencieux; en louant plusieurs discussions aussi judicieuses que savantes; en déclarant enfin que si son travail n'a rien de bien neuf, il peut être utilement et facilement consulté.

« Un gros in-4° d'environ 700 feuillets au tiers pleins a pour devise : *A ma vie*, et pour titre : *Catalogue des auteurs nés dans le département d'Eure-et-Loir, ou y ayant résidé et y ayant écrit.*

« Il semble, car l'absence de toute préface nous réduit aux conjectures à cet égard, il semble, disons-nous, qu'on ait voulu faire autre chose qu'un simple catalogue. Les noms des auteurs y sont ordinaire-

ment accompagnés des dates de leur naissance et de leur mort, quelquefois même de notes littéraires ou biographiques, remarquables par leur érudition et leur précision ; mais souvent aussi, les énonciations des ouvrages sont sèches et, dès lors, d'une médiocre utilité. On dirait que l'auteur, pressé par le temps, n'a pas pu accomplir son programme.... Qu'il se remette à l'œuvre ; qu'il se serve à lui-même de modèle, et s'il traite tous les articles de son immense recueil comme il l'a fait pour quelques-uns, son dictionnaire, qu'il pourra dès lors décorer des épithètes de bibliographique, biographique et littéraire, sera un modèle du genre.

« En ce qui concerne le concours actuel, sans appliquer à l'auteur la rigueur de notre réglement qui nous interdit de traiter des sujets postérieurs à 1789, nous voudrions effacer tout ce qui a trait aux auteurs vivants, et nous formulerons notre jugement en ces termes :

« Comme simple dictionnaire bibliographique, le catalogue des auteurs chartrains mérite de grands éloges; mais en tenant compte des velléités de biographies et d'appréciations littéraires qui percent çà et là à travers l'aride énonciation des ouvrages, nous devrons reconnaître avec regret que l'œuvre n'est pas complètement achevée.

« Non loin des confins de l'ancien Orléanais, vers l'occident et
« dans cette belle vallée du Loir qui sur ce point étale toutes ses
« splendeurs, s'élèvent, au sommet d'une montagne abrupte, les restes
« d'une ville jadis importante, aujourd'hui réduite aux proportions
« d'un simple bourg. Ce bourg, il a nom Troo. »

« Ainsi débute l'auteur de la *Monographie de Troo*, portant pour épigraphe : *Per minimas historia*. Nous devons tout d'abord le féliciter d'avoir si bien compris le rôle qui convient à l'archéologue de province. Choisir avec discernement une localité resserrée, mais fertile ; l'étudier, la fouiller consciencieusement et extraire de son sol les matériaux qui pourront servir plus tard à la construction de quelque grand édifice, c'est un labeur des plus méritants et qui, certes, n'est pas sans honneur.

« On doit reconnaître, au surplus, que peu de communes rurales offrent des ressources aussi variées, aussi étendues que celle de Troo. Anciennes voies stratégiques, restes de constructions gallo-romaines et

de fortifications du moyen âge, mottes factices, caves ogivales, la plupart habitées, église collégiale où se trouvent des restes d'une haute antiquité, enfin la maladrerie de Sainte-Catherine avec ses arcatures romanes si pures, si grandioses dans leurs proportions restreintes et si bien conservées, le tout encadré dans un paysage enchanteur, en voilà plus qu'il n'en faut pour inspirer l'archéologue et le poète.

« L'auteur de la monographie de Troo nous prouve qu'il est, chose assez rare, à la fois l'un et l'autre. Il a divisé son travail en trois parties parfaitement distinctes, trop distinctes peut-être. Dans la première, intitulée : *Introduction*, c'est le poète qui parle et décrit, avec les plus vives couleurs, les beautés naturelles qui s'offrent à ses regards; dans la seconde partie, nous avons affaire à l'historien. Le style a changé; mais ici encore l'imagination exerce son empire : c'est elle qui nous offre plus d'une fois une hypothèse se produisant d'abord timidement, puis se transformant en preuve et servant de base à de nouvelles conjectures. Ajoutons que Troo ne s'étant presque jamais trouvé mêlé à de grands événements, l'auteur a dû faire l'histoire du bas Vendômois, au milieu de laquelle notre commune est entraînée comme un grain de sable dans un tourbillon; mais reconnaissons, en somme, que, malgré ce léger défaut inhérent au sujet, la partie historique est pleine d'intérêt.

« L'archéologie est la matière de la troisième division, dans laquelle nous trouvons des appréciations généralement savantes et saines des divers monuments que nous avons déjà énumérés. Nous citerons surtout le chapitre du *Castrum* et celui dans lequel l'auteur établit, contrairement à M. de Petigny, que les deux mottes sont modernes; mais nous regretterons que quelques autres monuments, tels que la maladrerie de Sainte-Catherine, n'aient pas été plus profondément étudiés.

« Enfin, dans la légende du Puits-qui-Parle, le poète reparaît et raconte avec un charme parfait un drame d'amour qui semble tout étonné de se trouver enchâssé dans une œuvre archéologique.

« Un épilogue résume tout l'ouvage en quelques pages élégamment écrites.

« Un atlas, composé de dessins archéologiques et de plusieurs cartes et plans exécutés dans la perfection, quoique non orientés, aident à l'intelligence du texte.

« Résumons-nous. La monographie de Troo fait autant d'honneur au savant qu'à l'écrivain, et n'était un certain défaut d'ensemble résultant surtout de la diversité des styles, et un peu d'hésitation provenant du désir de traiter certains points sur lesquels on manquait de données certaines, ce mémoire serait un des meilleurs du concours.

« *Nihil fuit in vita jucundi usquam discere aut docere,* telle est l'épigraphe d'un cinquième mémoire intitulé : *L'École de Fleury-sur-Loire et son influence à la fin du XIe siècle*, volume de 290 pages in-4° très-pleines.

« Ce titre, développé dans la préface par la citation d'un excellent passage emprunté à Mgr Dupanloup, semblait nous promettre, pour nous servir des termes de l'illustre prélat, « le plan des études qui « étaient faites à Fleury, les règles de discipline qui y étaient obser- « vées, les noms des professeurs illustres qui y enseignèrent, la « nomenclature des ouvrages qui sortirent de la plume de ces savants « moines, les principales causes des progrès et de la décadence de « ces écoles, en un mot son histoire, non seulement au point de vue « des faits, mais au point de vue des lettres, des sciences, des arts, « des mœurs, de la religion et de la civilisation de la France et de « l'Europe. »

« Voici, certes, un magnifique programme ; mais pour remplir complétement les promesses du titre, il eût fallu y ajouter un tableau rapide des sciences avant le XIe siècle et de ce qu'elles étaient au XIIe.

« Un semblable ouvrage eût exigé une somme de recherches et pris des dimensions hors de proportion avec ce qu'on est en droit de demander pour un concours académique. Passons donc condamnation sur ce point, et n'apprécions que la valeur intrinsèque du travail.

« Nous entrons en matière par un éloge de la règle du monastère qui, si elle n'a pas à elle seule régénéré le monde, comme l'avance l'auteur, a cependant contribué à sa moralisation dans une grande mesure, surtout en décrétant l'affranchissement des serfs qui prenaient l'habit monastique. Viennent ensuite plusieurs chapitres renfermant des renseignements peu connus et pleins d'intérêt sur l'éducation des petits enfants dans le monastère et les institutions par lesquelles ils se

trouvaient insensiblement portés à entrer, à titre d'oblats, dans la vie monastique, et aussi sur les écoles laïques établies en dehors de l'enceinte claustrale par Théodulphe, alors abbé de Fleury et plus tard évêque d'Orléans; écoles si bien ordonnées, lisons-nous, que les élèves y trouvaient dans l'étude le comble de la félicité.

« Bientôt apparaît la grande figure de saint Abbon d'où rayonne la splendeur qui illustra Fleury au XIe siècle. C'est de lui seul que nous allons désormais nous occuper.

« A partir de l'époque où ses parents le consacrent à Dieu, comme oblat du monastère, nous suivons ses études, ses progrès dans la vertu. Nous le voyons moine, puis écolâtre, c'est-à-dire directeur des études, puis abbé, enfin rendant son âme à Dieu après avoir été blessé à la Réole dans une émeute suscitée au nom des moines qu'il allait réformer. Les soins d'une administration des plus compliquées, la composition de plusieurs traités importants, les études auxquelles il se livre, tandis qu'il professe, ne l'empêchent pas de suivre les affaires extérieures. Il lutte contre l'évêque d'Orléans pour le maintien des droits de l'abbaye; il va en Angleterre reformer le couvent de Ramsay; à Rome pour obtenir la réintégration d'Arnoul dans son archevêché de Reims; enfin il obtient du roi Robert sa séparation d'avec Berthe, sa femme et sa parente, et, par suite, la levée de l'excommunication que le roi avait encourue de ce chef.

« Au cours de ce récit, de longs paragraphes, des chapitres entiers nous donnent des indications précieuses sur l'enseignement oral, sur les sciences plus spécialement professées par Abbon, sur les études grammaticales qui comprenaient des développements beaucoup plus étendus que de nos jours, sur le nombre et la nature des livres de la bibliothèque, sur plusieurs écrivains antérieurs au Xe siècle, tels que Vulfin Boëce, Martianus Capella, Cassiodore, etc., sur la composition des chroniques du monastère, enfin sur les élèves d'Abbon, parmi lesquels Hervé, Aimoin, historiens; Gérald, poete; Vital et Constantin.

« Après l'excellente histoire de notre regretté collègue, l'abbé Rocher, après la vie de saint Abbon par l'abbé Pardiac, après les recherches de M. de Certain, l'auteur de l'*École de Fleury* a su faire un travail original; il a su l'orner des charmes d'un style auquel on

ne saurait reprocher qu'un excès d'élégance. Nous nous plaisons à lui donner, sous tous ces rapports, des éloges sincères; mais qu'il nous permette aussi de lui dire qu'il en eût mérité davantage s'il eût su éviter la trop grande fréquence des formes laudatives, certains jugements dictés par un esprit qui n'est plus de notre siècle, et la pieuse propension à présenter comme authentiques des miracles qui sont du domaine de la légende.

« L'avant-dernier mémoire est une de ces œuvres qui sont du domaine spécial des académies de provinces et que celles-ci ne sauraient trop encourager.

« L'auteur de l'*Étude sur les institutions municipales de Blois* s'applique, dans une note préliminaire, l'épigraphe suivante qu'il a empruntée de notre ancien historien Lemaire :

« Il est bien difficile, en une histoire qu'on tire, comme j'ai fait, « de chartes anciennes, où il y a des discours lasches, qui ressentent « leur triste et morne vieillesse, de faire quelque chose de relevé et « gaillard, puisque je ne faisais recherche en icelle que de la vérité « simple et nette de tout fard et piperie. »

« N'en déplaise à la modestie de l'auteur, l'imperfection dont il s'accuse ressemble fort à une qualité. A défaut de l'intérêt, quelquefois factice, que présente une histoire suivie, on aime à trouver dans un recueil spécial des documents authentiques, surtout s'ils sont inédits, choisis avec discernement, mis à leur place et élucidés avec clarté et précision.

« Telle se présente l'étude en question. C'est évidemment le produit d'un esprit érudit, sage, patient, et ne s'occupant, toute puérile vanité mise à part, que de la recherche de la vérité.

« La première partie, comprenant 70 pages in-folio, est traitée suivant l'ordre chronologique. La population blésoise, serve jusqu'au XIIe siècle, reçoit de ses comtes diverses chartes successives d'affranchissement qu'elle n'a pas essayé de conquérir par la révolte. Au siècle suivant, elle est représentée par des prud'hommes qui, sans avoir la gestion de ses affaires, sont consultés par les seigneurs dans les circonstances importantes. Plus tard, on la voit constituée en corps de métiers et partageant avec le gouverneur la garde des portes de la

ville. En 1412, elle nomme quatre élus ; mais ses assemblées sont toujours présidées par le grand bailli d'épée ou le lieutenant-général. Dans le siècle suivant, le système administratif se complète, et quatre échevins prennent la place des élus. En 1560 et 1576, des édits royaux créent un maire électif; mais les baillis trouvent moyen d'en empêcher l'exécution, et ce n'est qu'en 1693 qu'apparaît le premier maire en la personne de Guillaume Druillon, qui avait payé de ses deniers ses nouvelles fonctions. Des querelles intestines, des discussions de préséance sont les seuls faits à signaler depuis cette dernière date.

« Les pièces justificatives, au nombre de vingt-deux et d'une étendue presque égale à celle du texte, reproduisent *in extenso* des titres, des lettres du roi, des arrêts du Parlement, et diverses autres pièces relatives aux droits perçus par la ville, au pont, aux fortifications, à l'administration de la cité, à la garde bourgeoise, aux États-Généraux et aux abus du suffrage universel, qui était en usage à la fin du XVIIe siècle pour les élections municipales.

« Mais là ne se bornent pas les travaux de l'auteur. Sous le titre d'*Appendice* se présente un traité de 33 pages de l'*Administration de la ville de Blois* sous Louis XIV; on y trouve disposé par ordre de matières, avec une clarté et une méthode parfaites, tout ce que l'organisation de la cité offrait d'intéressant à cette époque sous les rapports religieux, civil et militaire; on y remarque surtout avec quelle respectueuse indépendance la ville de Blois lutte pour le maintien et l'accroissement de ses libertés.

« Ainsi que vous venez de le voir, Messieurs, nous avons sous les yeux deux mémoires aussi divers en la forme que semblables quant au sujet. Chacun pris séparément mérite des éloges; mais ils eussent tous deux gagné à être fondus en un seul. Telle est l'opinion de la Société.

« Nous terminerons par un mémoire qui porte pour épigraphe : *Otium sine litteris mors est et vivi hominis sepultura*, et pour titre : *L'enseignement des belles-lettres dans l'Orléanais proprement dit, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans.* Il ne comporte par moins de 96 pages grand in-folio de fine écriture, et se divise méthodiquement en chapitres qui, à leur tour, se subdivisent en paragraphes portant chacun son titre

spécial, de telle sorte que le lecteur saisit du premier coup d'œil l'ensemble et les détails, et peut, sans fatigue, se livrer aux recherches. Des notes disposées au bas des pages indiquent les autorités, ou donnent sur le texte des éclaircissements concis et substantiels.

« L'auteur énumère d'abord une partie des nombreuses sources auxquelles il déclare modestement avoir puisé tout ce que son ouvrage peut présenter d'intéressant, puis il entre en matière.

« Dans son récit rapide et sobre, nous voyons l'amour des lettres, en honneur chez les Gaulois tant que dura la domination romaine, expirer étouffé sous l'oppression des barbares; puis, dans une suite d'oscillations qu'il serait trop long d'énumérer ici, tantôt se relever avec le secours de l'épiscopat, tantôt se perdre au milieu des guerres intestines, enfin reparaître avec éclat à l'ombre du sceptre de Charlemagne et sous la direction de Théodulphe, abbé de Fleury, qui réorganise dans son monastère des écoles dont la splendeur lui attire des élèves de toutes les contrées de l'Europe.

« Au Xe siècle, saint Abbon, abbé du même monastère, continue et accomplit l'œuvre de Théodulphe. Sous l'influence de son savoir et de son exemple, le monastère devient un modèle de science et de vertu. Ses moines réforment ou rétablissent une multitude de monastères ou d'écoles, et les décisions de ses docteurs jouissent d'une incontestable autorité.

« Si à cette époque Fleury fut sans rival, il n'eut pas cependant le monopole de l'enseignement; et, parmi les écoles qui prospéraient dans le même diocèse, nous trouvons celles de Saint-Aignan, de Sainte-Croix, de Saint-Liphard, de Meung et de Mici, cette dernière située dans la commune actuelle de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

« Vers la fin du XIe siècle, une révolution pacifique, lente, mais radicale, commence à s'opérer dans l'enseignement. L'amour de la science, surtout l'étude du droit, alors toute nouvelle, prennent peu à peu la place de la littérature ancienne et des commentaires des docteurs sacrés. Le français devient la langue vulgaire, et la direction des études va passer, sous le contrôle de l'autorité royale, du clergé régulier au clergé séculier.

« L'auteur s'arrête à la fondation de l'Université, persuadé qu'il n'y a rien à ajouter aux ouvrages du savant orléanais qui a traité cette

matière avec une complète autorité. Nos concitoyens ont nommé M. Eugène Bimbenet et applaudi à un éloge si bien mérité.

« Des exposés sommaires, mais substantiels, du programme des études donnent au lecteur une idée suffisante du mouvement intellectuel aux diverses époques qu'embrasse le récit.

« L'œuvre se termine par dix pièces justificatives, la plupart en latin.

« Conclusion : si l'auteur n'a découvert aucun document nouveau, il a du moins eu le mérite de tirer, de ceux qui sont connus, une œuvre nouvelle, intéressante, bien écrite, digne d'une des plus honorables récompenses que puisse décerner la Société.

« Les appréciations qui précèdent ont servi de base au classement des concurrents. Ainsi que vous avez pu le pressentir, Messieurs, si nous avons fidèlement rendu nos impressions, la tâche était des plus délicates; la Société ne l'a pas accomplie sans de mûres réflexions.

« Dans une séance présidée par M. le Maire d'Orléans, les mérites de tous les concurrents furent discutés et pesés. Il fut reconnu qu'il convenait d'établir deux catégories : la première composée de quatre mémoires, la seconde de trois, et que si ces derniers ne devaient pas être primés, il était du moins de toute justice de leur accorder des mentions honorables. Quant aux quatre autres, d'un mérite approximativement égal, les primer *ex æquo*, c'eût été diminuer, par la multiplicité, l'honneur des récompenses, tandis qu'en ne couronnant qu'un travail on eût relégué les autres à un rang inférieur à leur valeur relative. Dans cette alternative, la Société a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

« 1° La somme de 800 fr., primitivement votée, sera portée à 1,000 fr.

« 2° Cette somme sera divisée en deux premiers prix *ex æquo* de 300 fr. chacun, et deux seconds prix, aussi *ex æquo*, de chacun 200 fr.

« 3° Les trois mémoires non primés recevront des mentions honorables.

« Après ces décisions préparatoires, la Société a procédé au classement des mémoires par un vote rendu à l'unanimité; puis M. le Maire a décacheté les plis renfermant les noms des lauréats.

« Le Président de la Société va avoir l'honneur de vous donner connaissance du résultat de cette dernière opération. »

Ce rapport achevé, M. Boucher de Molandon se lève de nouveau et proclame, en ces termes, les récompenses décernées par la Société :

« La Société archéologique et historique de l'Orléanais, dans sa séance du 23 avril 1875, sous la présidence de M. le Maire d'Orléans, membre honoraire, prenant en considération le nombre et le mérite des mémoires adressés au concours, a statué :

« Que le prix à décerner, primitivement fixé à *huit cents* francs, serait élevé à *mille*, et divisé en premier et en second prix.

« Statuant ensuite sur le classement des mémoires,

« La Société, conformément aux propositions de la commission d'examen, et après en avoir délibéré, a unanimement décerné :

« Un premier prix, *ex æquo*, à Mlle de Foulques de Villaret, ancienne élève de Saint-Denis, pour son mémoire intitulé : *L'enseignement des belles-lettres et des sciences dans l'Orléanais, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université ;*

« Et à M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du ministère de l'instruction publique, pour son mémoire intitulé : *Étude sur les institutions municipales de Blois.*

« La Société a décerné ensuite un second prix, *ex æquo* :

« A M. Cuissard-Gaucheron, professeur à Orléans, pour son mémoire intitulé : *L'école de Fleury-sur-Loire et son influence à la fin du Xe siècle ;*

« Et à M. de Salies (d'Angers), pour son mémoire intitulé : *Monographie de Trôo (Loir-et-Cher).*

« Une mention *très-honorable* est accordée à M. Lucien Merlet, archiviste d'Eure-et-Loire, pour son travail intitulé : *Catalogue des auteurs nés dans le département d'Eure-et-Loir, ou y ayant résidé et y ayant vécu.*

« Deux mentions honorables ont été accordées : l'une à M. Félix Guillon (d'Orléans), pour son travail intitulé : *Armorial historique du siége d'Orléans en 1429 ;*

« L'autre à M. l'abbé Maître, curé de Coinces (Loiret), membre non résidant de la Société, pour son mémoire intitulé : *La maison de Blois, ses origines, ses principales alliances et quelques-uns de ses fiefs, etc.* »

Après la proclamation des récompenses et la remise des médailles aux lauréats, la parole est donnée à M. le secrétaire de la Société.

M. G. Baguenault de Puchesse fait connaître que la Société archéologique et historique ayant bien voulu accepter un nouveau don de *mille* francs, mis à sa disposition par son Président, pour l'ouverture d'un troisième concours quinquennal, ce concours est dès à présent ouvert; il annonce en conséquence qu'un prix de *mille* francs sera décerné par la Société en mai 1880, au *meilleur travail inédit d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de biographie, de géographie ancienne ou de bibliographie, relatif soit à l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant à peu près aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, soit spécialement à une localité particulière ou à l'un des établissements religieux, civils ou militaires de cette circonscription.*

Avant la clôture de la séance, M. Collin, inspecteur général des ponts et chaussées et membre titulaire de la Société, lit un fragment d'une histoire des *Ponts d'Orléans*, qu'il doit prochainement publier. En ce fragment ayant pour titre : *Les derniers jours du pont des Tourelles*, le savant auteur retrace les derniers souvenirs de ce vénérable monument, auquel se rattachent les plus belles pages de notre histoire, et qui disparut en 1760 et 1761, pour être remplacé par le nouveau pont.

M. Egger prend alors la parole; et avec ce charme d'élocution et cette érudition attrayante et spirituelle dont il possède l'heureux

secret, l'éminent Président de la séance prononce l'allocution suivante, interrompue à chaque instant par de chaleureux applaudissements :

« Mesdames, Messieurs,

« Après les diverses lectures qui ont successivement captivé votre attention dans cette séance, mon premier devoir est d'abréger autant que je pourrai l'allocution que vous voulez bien attendre, et tout d'abord un moyen d'abréger m'est offert par le discours même du savant et bon M. Boucher de Molandon : dans l'abondance affectueuse des éloges qu'il m'adressait tout à l'heure, il n'a pas ménagé ma modestie ; je me vengerai de lui en ménageant la sienne et en abordant tout de suite le sujet dont je me propose de vous entretenir.

« La Société qui couronne aujourd'hui, pour la seconde fois, les heureux lauréats de son deuxième concours, est une Société d'historiens et d'archéologues ; je voudrais la convier à faire entrer plus expressément dans le cadre de ses études une certaine histoire et une certaine archéologie qui n'y ont pas eu jusqu'ici assez de place.

« Mais, dès mon exorde, me voici arrêté par un scrupule que je vous confierai, comme entre parenthèses.

« *Archéologues*, *archéologie*, voilà de bien grands mots, qui sonnent grec plutôt que français à nos oreilles, et veuillez croire que, tout helléniste que je suis, dit-on, ce n'est pas pour moi une raison de les préférer. Depuis la renaissance des lettres, on s'est vraiment donné beaucoup de mal pour gâter notre langue par l'abus de ces peu utiles emprunts à la langue grecque. Autrefois, celui qui s'occupait d'antiquités s'appelait tout simplement un *antiquaire ;* on aime mieux aujourd'hui l'appeler un *archéologue* (1). Le savant abbé Barthélemy, plus populaire, il est vrai, par son *Voyage d'Anacharsis* que par ses mémoires académiques, étant un grand connaisseur de *médailles,*

(1) M. Ch. Lenormant, je dois l'avouer, inaugurait, en 1844, par une assez bonne défense de ce néologisme, la *Revue archéologique,* dont il était un des fondateurs, et dont il resta jusqu'à sa mort un des plus fermes soutiens.

s'appelait, de son vivant, un *médailliste;* nous avons changé cela pour en faire un *numismatiste* ou, ce qui est pis encore, un *numismate.* Mais quoi? ce dernier mot ne rime-t-il pas agréablement avec *diplomate* (qui est, en bonne étymologie grecque, le pluriel de *diplôme*)? comme si le mot *ministre*, qui suffisait, jusqu'à la fin du dernier siècle, à nos agents politiques près les cours étrangères, devait être désormais réservé au chef d'un département ministériel. Mais pour revenir de ces confins de la politique, où je n'ai garde de m'aventurer, à la science des antiquités, le pédantisme l'a vraiment hérissée d'une foule de termes étranges et pour nous à moitié barbares. Vous entrez, Mesdames, armées d'un livret, dans une salle remplie de sculptures et de vases antiques; vous regardez une statue de femme : le livret vous apprend que cette femme est vêtue d'une *ampéchone* ou d'un *ampechonium*, au lieu de vous dire qu'elle porte une sorte de manteau court ou de mantelet. A côté, le livret vous signale une jeune fille portant la *stole podère*, ce qui signifie en honnête français une robe longue « traînant jusqu'aux pieds. » Voici, sur la panse d'un vase grec, « un enfant qui tient un cerceau; » c'est pour nos érudits rédacteurs de livrets un *éphèbe* tenant un *trochus;* ailleurs, un cocher qui conduit un char à deux chevaux devient un *aurige* qui conduit un *bige*. Autant de mots dont les savants qui les connaissent n'ont que faire et qui déroutent la plupart des curieux, surtout des curieuses, si dignes pourtant d'être encouragées. Il y a dans cette enceinte plus d'un antiquaire; j'en sais même un, tout près d'ici, à qui les visiteurs du Musée d'Orléans doivent une bien particulière reconnaissance. Loin de moi la pensée de les attrister par ces réclamations chagrines, et cependant je ne puis manquer l'occasion de protester, en si bonne société, contre l'emploi sans mesure de ce vocabulaire grec et romain, où chaque mot doit être traduit en français pour servir à l'explication des choses antiques qu'il s'agit, avant tout, de faire comprendre.

« Ma parenthèse, Mesdames et Messieurs, a été bien longue; mais elle m'éloignait moins que vous n'avez pu croire de mon véritable propos.

« Les mots et la grammaire d'une langue ont leur histoire, comme les monuments. A Dieu ne plaise que je veuille rabaisser l'étude de

monuments et des ruines du vieux monde! Le moment serait d'ailleurs mal choisi, quand votre compagnie orléanaise vient d'obtenir une si flatteuse distinction dans le concours annuel que l'on juge à Paris entre les académies départementales. Le lieu serait mal choisi, quand je vois parmi vous tant d'interprètes habiles des antiquités de l'Orléanais, et, je puis dire au premier rang, celui dont le zèle assurait naguère à votre Musée le trésor de Neuvy-en-Sullias, et dont la science nous a fait si bien apprécier la valeur de ce trésor (1). Mais n'est-ce pas ce même antiquaire qui nous a donné un si intéressant vocabulaire des mots en usage chez les mariniers de la rivière de Loire et de ses affluents (2)? N'est-ce pas un jeune et savant professeur de votre lycée qui a minutieusement exploré les origines et les anciennes formes du nom d'*Orléans* et de ses dérivés (3)? Je puis donc m'autoriser d'exemples que vous me fournissez vous-mêmes, pour vous exciter à de nouvelles études historiques sur les diverses et anciennes formes de la langue française, particulièrement de celle qu'on parle dans l'Ile-de-France (c'est presque dire dans l'Orléanais), et qui sont comme le fond commun du langage immortalisé par les Bossuet et les Racine. Un Français, Ch. Pougens, a écrit, au commencement de ce siècle, deux volumes qui, sous le titre d'*Archéologie française*, traitent précisément de ce sujet (4). Encore l'*archéologie!* Je me vois désarmé de mes objections, et tout prêt à pardonner le mot en faveur de la chose.

« Ce vocabulaire, que nos ancêtres se sont créé à leur usage et à leur image, en transformant le latin, en l'alliant à quelques mots grecs, depuis longtemps populaires en Gaule sous forme latine, à quelques restes du vieux celtique, à quelques termes importés par les conquérants germains, ce vocabulaire national, il peut être étudié, il l'est

(1) *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, par M. MANTELLIER, président à la Cour d'Orléans, etc., t. IX des *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais.* Orléans, 1866.

(2) Glossaire de l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle,* t. X des *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais.* Orléans, 1869, in-8.

(3) *Étymologie et histoire des mots* ORLÉANS *et* ORLÉANAIS, par A. BAILLY. Orléans, 1871, in-8.

(4) Paris, 1821. On a du même auteur le *Trésor des origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française* (Paris, 1819, in-4), spécimen d'un ouvrage qui ne fut pas achevé.

aujourd'hui avec méthode, au même titre que les œuvres d'art, que les produits de l'industrie qui témoignent pour nous des vicissitudes de la civilisation dans notre chère patrie. Ces témoignages, tantôt on les recueille dans les vieux livres, surtout dans les chartes, où leur orthographe originale nous éclaire plus sûrement que dans les chroniques sur leur véritable prononciation; tantôt on les recueille de la bouche même du peuple, où ils ont gardé leur pur accent et comme un surcroît de vive saveur. Quel plaisir n'est-ce pas pour vous, Messieurs, de relever dans les récits contemporains quelque parole authentique de votre immortelle Jeanne d'Arc, celle, par exemple, qu'on a si justement gravée, tout près d'ici, sur le socle de sa statue! On peut faire une riche moisson de ces vieux mots sur les nombreux diplômes que renferment vos archives publiques et vos archives privées. Mais un intérêt plus grand encore s'attache aux restes de nos anciens dialectes que conserve encore le parler de nos artisans et de nos campagnards. Là-dessus, je me ferai mieux comprendre, surtout des dames qui me font l'honneur de m'écouter, par la comparaison que me suggèrent les souvenirs d'un voyageur.

« Voici donc ce que me racontait naguère mon compatriote, revenant du cap Nord. Là, dans une sage et modeste famille, où il recevait l'hospitalité, une jeune fille, belle de la beauté qui caractérise les femmes de ces tristes contrées, studieuse autant que belle, s'était formé, en compulsant maint livre de botanique, un album des plus gracieuses fleurs de nos climats. Elle avait surtout recueilli les dessins de plusieurs espèces de roses, la prose et les vers de tous les écrivains qui ont célébré la reine des fleurs. Voyant près d'elle, pour la première fois peut-être, un Français, elle lui dit en lui montrant tous ces dessins, toutes ces copies rassemblées dans son précieux album : « Monsieur, que vous êtes heureux, vous! Vous avez vu des roses vivantes, et vous en avez senti le parfum! » Et, à peine redescendu vers les régions où le soleil permet aux fleurs de s'épanouir et de vivre, le voyageur se hâta d'en faire préparer un bouquet qui, soigneusement encaissé par un fleuriste habile, pût porter à la jeune fille du Nord, avec leur couleur et leur parfum encore sensible, quelques-unes de ces roses qu'elle aimait tant.

« Eh bien, Mesdames, ces fleurs de l'album et de l'herbier, ce sont

les vocables que l'érudit rassemble en fouillant les vieilles chroniques et les cartulaires, qu'il analyse et qu'il classe froidement, comme fait un naturaliste pour la flore de nos bois, de nos prairies, de nos jardins. Mais la flore vivante, la flore odorante, ce sont les mots qu'animent encore le sentiment et l'intelligence sur les lèvres du peuple qui les parle. Et ils sont nombreux encore les mots qui vivent ainsi d'une vie toute populaire, toute nationale, dans l'usage de nos ateliers et de nos campagnes. C'est là surtout, et quelquefois c'est là seulement qu'il les faut recueillir, car il y en a beaucoup qui ne figurent nulle part sur le papier des manuscrits et des livres imprimés. Les savants et les lettrés ont une part légitime dans le travail qui perfectionne les langues; ils en ont peu, ou, pour mieux dire, ils n'en ont aucune dans le travail qui les constitue à l'origine et qui en fixe les caractères essentiels. Faire une langue est, avant tout, l'œuvre du peuple, du peuple livré à ses instincts, obéissant à ses besoins, selon les progrès de sa vie religieuse, de sa vie politique et civile. Il n'est pas un de nos grands poètes, pas un de nos grands prosateurs qui n'ait eu le sentiment de cette vérité, et qui n'ait voulu parler la langue de tous, en se défendant avec soin d'un néologisme personnel et pédantesque. A cet égard, on a fait au célèbre Ronsard (un de vos compatriotes au premier chef, je pense, puisqu'il était Vendômois) une réputation bien trompeuse, quand on lui a reproché de « parler grec et latin en français. » Si Boileau, dont le nom donne à ce reproche une sorte d'autorité classique, a voulu dire que Ronsard mettait trop d'idées grecques et latines dans ses vers français, Boileau avait raison, sans doute; mais il s'est trompé s'il l'a pris pour un contempteur ou seulement pour un ami trop froid de notre langue nationale. Personne, au contraire, n'a mieux combattu que Ronsard contre les *latineurs* et les *gréconiseurs* qui, dédaignant leur bonne langue maternelle, s'obstinaient « à rabobiner, comme il dit crûment, de vieilles rapetasseries de Virgile et de Cicéron. » Quant à lui, lorsqu'il voulut doter la France d'une épopée (entreprise où devait, hélas! échouer son génie de poète et de patriote), savez-vous où il cherchait les moyens d'enrichir son dictionnaire poétique? C'était, comme il le déclare lui-même quelque part (1), chez les laboureurs, les artisans et les officiers de vénerie,

(1) Voir son petit traité de l'*Art poétique* et sa préface de la *Franciade*.

trouvant là, sans doute, mieux qu'ailleurs la langue française en toute son abondance, en toute sa verdeur native; et ce qui était vrai du temps de Ronsard, ce qui l'était au temps de La Fontaine, l'est encore aujourd'hui. Faire divorce avec le parler populaire est chose qui porte malheur aux lettrés, en les exposant trop aux caprices de l'invention personnelle. D'ailleurs, la pensée peut s'élever, le sentiment s'épurer jusqu'à la plus fine délicatesse, sans que le langage du poète ou de l'orateur se peine à chercher ses mots hors du fonds commun, et ce fonds est vraiment inépuisable pour ceux qui le connaissent, pour ceux qui savent en tirer un juste profit.

« Même en ses singularités provinciales, que d'excellents mots, que de tours clairs et naïfs il peut nous fournir ! Sous nos yeux, dans le midi de la France, Jasmin et Mistral n'ont pas eu d'autre secret, pour ressusciter la langue des troubadours, que de parcourir les villages du Languedoc et de la Provence, et d'y cueillir tant de fleurs dont ils ont paré leur charmante et quelquefois éloquente poésie. Au Nord et dans le pays des trouvères, cette floraison naturelle du langage, moins brillante, moins abondante que sous le soleil du Midi, mérite pourtant de n'être pas dédaignée. Nos écrivains négligent et souvent ignorent maint vocable élégant qui manque à notre langue littéraire, et qu'on y a maladroitement remplacé par de lourds néologismes. Un peu Orléanais par ma naissance (et j'aime à m'en faire honneur), je ne parcours pas ce pays sans y relever, dans la bouche du peuple, quelques-uns de ces mots qu'on regrette de voir tomber d'usage parmi les gens du monde poli. Le Parisien rougirait, et cela bien à tort, de dire une terre *aiveuse* pour une terre où la nature entretient une bienfaisante humidité ; pour *brouette*, il rougirait de dire, comme vos campagnards, une *berouette*, ce qui, pourtant, est plus conforme à l'étymologie. Il vous laisse la *seille*, mot plus sonore et plus doux que *seau* qui a, d'ailleurs, le malheur de se confondre par la prononciation avec *sot* et *sceau*. Ce dernier, à son tour, n'eût-on pas mieux fait de l'écrire et de le prononcer, comme autrefois, *seel?* Les *sceaux* de nos communes, de nos corporations, de nos anciennes seigneuries, ne causeraient pas à ceux qui les étudient (or, c'est là, vous le savez, tout une science) l'embarras d'une confusion déplaisante. Le moyen que les savants qui s'occupent de ces petits monuments se réunissent en *société des sceaux ?* Aussi,

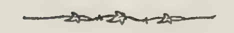
ont-ils inventé, à leur usage, les deux lourds barbarismes *sigillographe* et *sigillographie*. Je serais trop long si je me laissais aller à ces plaintes et à ces regrets. Il faut conclure, pour ne point abuser d'une attention et d'une bienveillance qui me touche plus que je ne saurais vous le dire.

« Dans l'innombrable variété des formes et des mots qu'a produits notre langue depuis douze ou quinze siècles, il y a la matière d'une érudition qui n'a guère trouvé que depuis cinquante ans ses règles et sa méthode, mais qui fait sous nos yeux les plus rapides progrès. De ces formes et de ces mots, beaucoup ont, sans retour, disparu de l'usage, et ne méritent pas moins pour cela d'être recueillis, analysés, classés avec une rigueur scientifique, car ils expliquent souvent l'état actuel du français, et, en tous cas, ils appartiennent à son histoire. D'autres répondent à la diversité des mœurs provinciales ; ils constituent ces dialectes, trop méprisés sous le nom de patois, qu'on a vainement essayé de détruire en un temps d'ivresse révolutionnaire (1), et qui ont bien le droit de s'obstiner à vivre dans leur indépendance, pourvu qu'ils n'entravent pas l'unité de notre vie nationale. D'ailleurs, ces dialectes peuvent toujours nous aider à enrichir, par d'utiles emprunts, le lexique dont l'usage restera commun à la France tout entière. Étudier avec ordre, avec une sévère critique, ces richesses de tous les temps et de toutes les provinces, tel est aujourd'hui le travail où s'attache et se passionne une école de savants qui s'appellent avec raison des *romanistes*, puisque l'idiome des Romains a fourni les principaux éléments de notre langue, puisque c'est en se transformant qu'il en a fait une des plus belles langues de l'Europe moderne. Je voudrais, Messieurs, que la première société savante de l'Orléanais prît une part

(1) Grégoire, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française » (lu à la séance de la Convention nationale du 16 prairial an II de la République). Il est, du reste, remarquable que l'auteur de ce Rapport, où beaucoup d'idées justes et généreuses se mêlent au paradoxe, avait institué, en son propre nom, une véritable enquête dans toutes les provinces de France pour y constater l'état de nos dialectes, le nombre et la valeur des œuvres littéraires qu'ils avaient pu produire. M. Gazier en a retrouvé les témoignages dans les papiers de Grégoire lui-même, et il a publié, dans le dernier volume de la *Revue des langues romanes*, des pages intéressantes de la correspondance de Grégoire sur ce sujet.

plus active à ces intéressantes et fécondes recherches. De tout côté lui viennent pour cela les plus encourageants exemples. Chaque année voit paraître quelque grammaire, quelque vocabulaire d'un de nos dialectes provinciaux. A Montpellier s'est même fondée récemment une Société pour l'étude des langues romanes, société qui prospère et qui a déjà publié six volumes de mémoires. Sans vous enfermer dans le cercle de ces études spéciales, vous pourriez du moins leur ouvrir plus largement les portes de vos laborieuses séances, les volumes de vos belles publications. Ce serait ajouter un fleuron à votre couronne académique ; ce serait agrandir la carrière où vous avez déjà si honorablement déployé de patriotiques efforts. »

De nouveaux applaudissements accueillent les dernières paroles de l'éloquent et sympathique orateur, et à six heures, le savant Président déclare que la séance est levée.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 86.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1875.

Séance du vendredi 9 juillet 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président communique à tous les membres de la Société l'invitation qu'il est chargé de leur transmettre, au nom du R. P. prieur de Saint-Benoît-sur-Loire, d'assister, le dimanche 11 juillet, à la bénédiction des trois nouvelles cloches de la basilique par le Révérend Abbé de la Pierre-qui-Vire. Les Pères de Saint-Benoît, par un sentiment de déférence envers la Société archéologique et historique, ont exprimé le vœu que le Président de la Société fût, en cette qualité, le parrain de la seconde de ces cloches. M. le Préfet du Loiret veut bien être parrain de la première.

La cérémonie sera suivie d'une visite archéologique au célèbre monument et d'un examen des travaux qu'il serait urgent de réclamer pour sauvegarder sa conservation et hâter sa restauration si unanimement désirée.

— M. G. Vignat donne lecture d'une notice sur M. Le Clerc de Douy, procureur du roi au bailliage d'Orléans. Ce magistrat s'occupait, avec un soin tout spécial, de la garde et du classement des archives du duché, et il avait composé un glossaire des vieux mots relevés sur les chartes anciennes. Ce travail fut communiqué à La Curne de Sainte-Palaye, et utilisé par ce dernier pour la confection de son célèbre dictionnaire. Le manuscrit de M. Vignat est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Secrétaire donne lecture du projet de *Bulletin* pour le deuxième trimestre de 1875. Renvoi à la commission.

— M. le Président dépose sur le bureau une caisse contenant un nombre considérable d'empreintes de sceaux, que M. R. de Maulde, associé correspondant, offre à la Société par l'intermédiaire de M. Loiseleur. La Société, en remerciant M. de Maulde de son généreux envoi, émet le vœu que ces sceaux soient catalogués et classés avant d'être déposés au Musée historique.

Séance du vendredi 23 juillet 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président annonce que la Société vient d'être mise au nombre de celles qui reçoivent, du ministère de l'instruction publique, une allocation annuelle de 500 fr. Cette allocation n'est accordée qu'aux sociétés qui, par le nombre et la valeur de leurs travaux, sont considérées comme étant au premier rang des sociétés savantes existant en province. M. le Président s'est empressé de remercier M. le Ministre d'une faveur qui, pour la Compagnie, n'est pas seulement un accroissement de ses ressources annuelles, mais un honneur vivement apprécié.

— MM. de Molandon, l'abbé Cochard et Maxime de Beaucorps pré

sentent M. Auguste Baillet, archiviste paléographe, comme candidat au titre de membre titulaire résidant.

MM. l'abbé Desnoyers, Jarry et Imbault présentent M. Charles Pierre, membre du Conseil général du Loiret, comme candidat au même titre.

La Société décide qu'à raison du petit nombre des membres présents aux réunions, en cette saison de l'année, il ne sera statué sur ces candidatures qu'après les vacances.

— M. Imbault donne lecture de la première partie d'un travail de M. Patay intitulé : *Coup d'œil sur l'Exposition rétrospective de Blois, en mai et juin 1875.*

Séance du vendredi 13 août 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président fait connaître que Mlle de Foulques de Villaret, qui, dans le concours public de 1869 et dans celui de 1875, a obtenu deux fois la première récompense décernée par la Société, est présentée au Conseil général pour obtenir le prix fondé par M. le major Robichon, et propose à la Société de joindre sa recommandation particulière à celles de M. le Préfet et de M. le Maire d'Orléans. Il donne lecture d'un projet de délibération motivée qui serait envoyé au Conseil général au nom de la Société. Ce projet est adopté et sera transmis à M. le Préfet et au Conseil général par les soins de M. le Président.

— M. Doinel, archiviste du département, est présenté comme candidat, au titre de membre titulaire résidant, par MM. Boucher de Molandon, l'abbé Desnoyers et de Beaucorps.

— M. le docteur Patay continue la lecture de son compte-rendu de l'Exposition rétrospective de Blois.

— M. Maxime de Beaucorps dépose sur le bureau deux vases en terre cuite trouvés au *tumulus* de Fourneaux, près Nouan-le-Fuzelier, sur la propriété de M. de Gyvès.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le travail de M. G. Vignat intitulé : *La Curne de Sainte-Palaye et Le Clerc de Douy*, et conclut à l'insertion au *Bulletin*, qui est votée par la Société.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE ET LE CLERC DE DOUY, PROCUREUR DU ROI ET DU DUC AU SIÉGE PRÉSIDIAL D'ORLÉANS.

Si jamais nouvelle mérita un bon accueil du monde savant, ce fut bien l'annonce de la publication de l'immense travail de La Curne de Sainte-Palaye connu sous le nom de *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, ou *Glossaire de la langue françoise, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*. D'un usage journalier pour tous ceux qui fréquentaient la salle des manuscrits de la Bibliothèque nationale, cet important ouvrage ne se trouvait jusqu'ici qu'à la portée d'un nombre restreint de travailleurs privilégiés. Pour donner une idée des services qu'il est appelé à rendre, lorsque, répandu dans les bibliothèques publiques, il pourra être entre les mains de quiconque étudie, qu'il me suffise d'en rappeler les grandes divisions :

Histoire générale de notre langue. — Signification primitive et secondaire des vieux mots. — Vieux mots employés dans les chants des trouvères. — Étymologie et orthographe des vieux mots. — Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent. — Mots dont la signification est inconnue. — Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs, etc., etc....

Que demander de plus ?

Une œuvre si importante ne se conçoit pas sans un certain concours apporté à celui qui l'a entreprise. Je viens ici réclamer

une petite place, à côté du grand savant qui lui a laissé son nom, pour un modeste érudit orléanais qui, lui aussi, a fourni sa pierre à ce grand monument ; et je le ferai d'autant plus volontiers, que le nom de M. La Curne de Sainte-Palaye est assez haut placé dans la science pour qu'il ne puisse recevoir la plus légère atteinte des lignes qui vont suivre.

J'extrais mes renseignements de manuscrits provenant du cabinet des procureurs du duc d'Orléans au siége présidial de cette ville. Onze de ces registres, vendus au poids, allaient être lacérés. Un bouquiniste intelligent les recueillit et me les céda, il y a quelques semaines (1).

M. Le Clerc de Douy (2), dont je veux parler ici, fut installé procureur du duc et du roi au siége présidial d'Orléans le 15 juillet 1740, charge qu'il acheta 5,000 livres et qui valait environ 2,000 livres de rente (3). Il succédait à M. Legrand de Melleray. Des nombreuses attributions judiciaires, domaniales, administratives même, qui relevaient alors de ces importantes fonctions, je n'ai rien à dire ici ; mais il en est une qui,

(1) J'ai ainsi coté ces registres : N° 1, Répertoire des édits, déclarations du roy, arrêts du Parlement, 1652 à 1760 ; — n° 2, Conclusions civiles, 1707 à 1736 ; — n° 3, Conclusions civiles en matière de procès, 1741 à 1787 ; — n° 4, Conclusions civiles sur requête, 1753 à 1791 ; — n° 5, Conclusions criminelles, 1707 à 1738 ; — n° 6, Conclusions domaniales, 1744 à 1787 ; — n° 7, Déclarations de grossesse (lacéré au commencement et à la fin), 1729 à 1788 ; — n° 8, Correspondance I, 1731 à 1734 ; — n° 9, Correspondance II, 1753 à 1757 ; — n° 10. Correspondance III, 1757 à 1763 ; — n° 11, Correspondance IV, 1767 à 1790.

(2) Dans une intéressante étude qui contient des rénseignements curieux et inédits sur la franc-maçonnerie française, M. Charles Gérin vient de publier deux lettres de Le Clerc de Douy, datées d'Orléans, les 2 et 15 mai 1744. (Voyez dans la *Revue des questions historiques*, livraison d'octobre 1875, *Les Francs-Maçons et la magistrature française au XVIIIe siècle.*)

(3) « ...Comme vous n'avez pas cru devoir entrer dans l'expédient que j'ay eu l'honneur de vous proposer, qui me paroissoit devoir empêcher que l'on ne portât la charge de procureur du roi à un trop haut prix, j'ay cru ne devoir la prendre que sur l'estimation d'arbitres que nous avons choisis et qui l'ont porté à 6,000 livres. Je vous avoue que je ne m'attendois pas qu'elle pût aller à ce prix, cette charge ne rapportant que 2,000 livres, et n'ayant été achetée que 5,000 livres par M. de Douy. » (Lettre de M. Tassin de Villepion à M. l'abbé de Breteuil.)

reléguée peut-être par beaucoup d'autres au dernier rang, fut au contraire mise par Le Clerc de Douy en première ligne, et celle-là je ne puis la passer sous silence : c'est la garde et la conservation des archives du domaine.

Orléans se trouvait le chef-lieu de l'apanage ; le duc voulut qu'on y centralisât les titres de ses vastes domaines. Pour une pareille tâche, il ne pouvait trouver un agent plus actif que son procureur au présidial. Le Clerc de Douy se mit à la besogne avec ardeur, s'occupant d'abord de compléter les fonds des dix châtellenies qui composaient le duché d'Orléans proprement dit. Il obtint ainsi, entre autres, le transfert à Orléans des titres des châtellenies de Montargis et de Romorantin.

« Je suis infiniment sensible, écrivait-il à M. Gallus du Plessis, à Romorantin, aux offres obligeantes que vous me faites de me remettre les titres concernant le domaine de Romorentin que vous pouvez avoir en votre possession, et je vous en fais d'avance mille remercîments ; je ne laisserai point ignorer au Conseil de Mgr le duc d'Orléans la remise que vous voulez bien me faire de ces titres pour en faire le dépôt aux archives du duché d'Orléans..... » (7 mars 1756.)

Les duchés de Nemours, d'Étampes, le comté de Dourdan, durent également expédier à Orléans leurs titres. Si l'envoi se faisait trop attendre ou donnait lieu à des difficultés, Le Clerc de Douy allait lui-même chercher les pièces. Le 1er avril 1758, il rend compte à M. de Belle-Isle, intendant du duc, d'un voyage de cette sorte :

« Je suis arrivé hier d'Estampes et de La Ferté-Alais, d'où j'ai rapporté les titres de ces deux domaines que j'ai remis aux archives. Je ne puis que me louer des facilitez que MM. Gabaille et Le Grand m'ont procurez pour la remise de ces titres, et des éclaircissements qu'ils m'ont donnez sur les différents objets sur lesquels je les ai consultez. J'ai trouvé, à Estampes, un grand nombre de titres, et la plupart même fort anciens, qui, joins à ceux qui m'ont esté envoyez des archives du Palais-Royal, suffiront, comme je le présume, pour

parvenir au rétablissement des droits de ce domaine négligez ou usurpez.... »

Ainsi fut formé le fonds si riche de l'apanage d'Orléans qui fait aujourd'hui partie de nos archives départementales, et comprend, outre le duché d'Orléans, les duchés d'Étampes, de Nemours, de Vendôme, et les comtés de Blois, de Dourdan et de Gien. Neuf et jusqu'à douze « sommarieurs » travaillèrent à la fois à le classer (1), à en préparer l'inventaire ou le « sommaire, » à prendre copie des titres les plus importants ou de ceux qui durent être versés aux archives du Palais-Royal, à Paris. Il y a loin de cette munificence d'un duc d'Orléans à la parcimonie de nos conseillers généraux, fournissant avec peine un et très-rarement deux auxiliaires à l'archiviste de leur département. Aussi, le résultat fut-il en rapport avec les sacrifices. A l'aide de ce nombreux personnel, Le Clerc de Douy rédigea les inventaires si complets qu'on retrouve aujourd'hui reliés avec soin aux armes du duché, la plupart écrits en entier de sa main, et qui sont demeurés d'un grand secours pour le travailleur moderne. Du reste, il ne sut jamais ménager sa peine ni son propre travail ; partout on retrouve son écriture rapide, courante, un peu couchée, comme l'anglaise de nos jours, et différant à tel point de celle de son siècle qu'il suffit de l'avoir vue une fois pour se la rappeler toujours.

Archiviste dans l'âme, il eut dans sa carrière un rare bonheur :

(1) « ...Quoyque le travail préliminaire que je fais en en inventoriant les titres par ordre de matière et en les disposant pour être sommariez n'acquière beaucoup de connaissances, la rédaction des sommaires dans l'ordre que je me suis prescrit sera infiniment plus instructive et ne laissera rien à désirer sur chaque objet. Les sommaires des titres du duché d'Orléans et de ceux de Montargis sont bien avancez ; Nemours suivra de près, et Romorantin pourra bien aller de compagnie. L'ouvrage est considérable, mais je ne m'en effraye point ; si je n'étois obligé de donner une partie de mon temps à remplir les fonctions de ma charge, je serois en état d'occuper vingt *sommarieurs ;* car j'ai bien actuellement pour trois ou quatre ans d'ouvrage préparé pour occuper les douze sommarieurs qui sont au bureau. » (Extrait d'une lettre de Le Clerc de Douy à M. de Belle-Isle, sur le travail des archives, à propos d'un aveu du chapelain du château de Romorantin.)

ce fut de voir s'élever sous ses yeux, pour recevoir son important dépôt, un des principaux édifices de la ville. Je veux parler du pavillon qui termine la rue Royale, avec façade sur le Martroi, et porte encore le nom de *Chancellerie*. Par une attention délicate, le prince, qui l'élevait à ses frais au moment où il transformait l'aspect de notre ville en faisant ouvrir la rue Royale, le prince voulut qu'on y ménageât un logement pour son garde des archives. Quelle ne fut pas la joie de ce dernier quand, de sa terre de Douy (1), où il passait chaque année ses deux mois de vacances, il apprit, à n'en plus douter, qu'il n'aurait pas à se séparer de ses chers papiers !

« Je n'ai receu qu'hier, écrivait-il à M. Barentin, intendant de l'Orléanais, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt de ce mois ; le temps qu'elle a employé à parcourir une partie du royaume a retardé le tribut que je vous dois de la plus juste reconnoissance. Les facilitez que vous avez, Monsieur, procuré pour la construction des archives du duché d'Orléans et de la maison destinée à loger le garde de ces archives n'ont pas peu contribué à la décision dont vous avez bien voulu me faire part ; et si, comme l'homme du prince, j'envisage avec plaisir la construction d'un monument destiné à la conservation des titres du duché d'Orléans, mon intérêt particulier, qui s'y trouve en même temps réuni, ne me laisse point ignorer les remercîments que je vous dois. Je reçois, Monsieur, avec la même reconnoissance, les conseils que vous me donnez pour me mettre en état d'occuper, d'une manière convenable, le logement que vous m'avez procuré. Sans sortir de ma terre, je trouve ici à préparer l'ameublement nécessaire pour cette nouvelle maison. J'ai fait provision de titres que je m'occupe à arranger et à mettre en ordre. Un pareil meuble convient parfaitement pour une maison d'un garde des archives, et j'y trouve l'avantage d'en faire les préparatifs sans autre dépense que celle d'un peu de travail qui ne me couste rien par la satisfaction que je trouve à le faire.... » (27 septembre 1753.)

(1) Douy, commune de Chatres-sur-Cher, canton de Mennetou-sur-Cher, arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher). Cette terre appartient aujourd'hui à l'honorable président du tribunal d'Orléans, M. Boussion.

Et il ajoutait que Mme de Douy ne pensait pas de même que lui sur cet article, et aurait de beaucoup préféré, à sa tenture de titres et de papiers, un ameublement acheté à Paris. — Personne n'en doutera.

Le 28 avril 1757, il commença le transfert des pièces au nouveau pavillon des archives; le 11 juin, il informait M. de Belle-Isle que son cabinet et le bureau du terrier y étaient définitivement installés; car, à toutes ses occupations, M. Le Clerc de Douy avait dû encore ajouter celle de la confection d'un nouveau terrier. Mais quelle sollicitude pour ses parchemins! Les murailles du nouveau bâtiment sont d'une formidable épaisseur et dégagent une humidité incroyable : il faut un poêle pour l'hiver. L'été, les rayons du soleil, la poussière qui s'élève des nouvelles constructions de la rue Royale pénètrent à travers les croisées: il faut des persiennes, ou, comme son copiste s'entête à les appeler, des *prusiennes*.

Mais laissons ces détails pour arriver au sujet qui doit nous occuper.

En lisant, classant, inventoriant tant de titres qui lui passaient par les mains, Le Clerc de Douy fut frappé du nombre de vieux mots, d'expressions locales qu'il rencontrait pour ainsi dire à chaque pas. Il eut l'heureuse idée de collectionner ceux dont il ne trouvait pas le sens. Comme ses fonctions de procureur du roi lui assuraient dans la province de nombreux correspondants parmi ses collègues, il ne perdit aucune occasion d'en tirer tous les éclaircissements possibles.

A l'un, par exemple, il écrivait :

« .... Vous me ferez plaisir de me marquer ce qu'on entend par le *Guisoüard de Vernon*, dont le mot se trouve employé dans un aveu de 1686; ne seroit-ce point un fossé de la rivière dans laquelle il s'amasse assez d'eau pour former un ruisseau? Car je vois qu'il est parlé du *Ru du Guisoüard*.... » (M. Rousselet, à Beaugency. — 12 novembre 1754.)

Ou bien encore :

« .... Je vous remercie de la peine que vous vous êtes donnée de vous

transporter sur le jardin du Moulin-Rouge. La description que vous m'en faites m'a mis en état de trouver l'explication du mot *intéqueleux*, dont j'ignorois la signification. — Je vois, par plusieurs titres du vignoble de Beaugency, qu'il y est fait mention de *carrebot* de vignes, de *pouées en bregeon* ou *en cossons*. Vous m'obligerez infiniment de me marquer ce qu'on entend, à Beaugency, par ces termes.... » (Le même. — 21 décembre 1754.)

« .... Je trouve dans une reconnoissance fournie au terrier de 1676, par Mme Guyon du Chesnay, pour une maison sise rue du Four-Dieu, ces mots : *Cour devant où il y a cabat couvert d'ardoise.* Vous me ferez plaisir de m'expliquer ce qu'on entend par ce mot de *cabat,* car je vous avouerai naturellement que je ne l'entend point. » (M. Lefebvre. — 21 juillet 1756.)

Pour guide dans la mise en œuvre de ses matériaux, il avait eu la bonne fortune de rencontrer M. de Foncemagne, un Orléanais aussi, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Monsieur, lui écrivait-il dès le mois de juillet 1753, je soumets à votre censure les conjectures que j'ai hazardées sur quelques anciens mots qui se sont trouvés sous mes recherches en parcourant les titres du duché d'Orléans. J'ai pu m'égarer dans des sentiers qui m'étoient inconnus, et c'est de vous, Monsieur, que j'attends à être instruit de la route que je dois tenir pour continuer ce travail. »

Une seconde lettre, du 23 août, indique le commerce complètement établi entre ces deux érudits.

Fort de cet appui bienveillant, Le Clerc de Douy continua, amassant toujours, peu à peu, mais sans perdre courage, si bien qu'au bout de quelques années, il avait composé un véritable glossaire. En 1757, il le considérait comme presque achevé. — Et il commençait à se reposer de ce long travail, songeant en lui-même au moyen d'en tirer quelque parti ; car si l'idée de livrer à l'impression une œuvre sortie de ses mains répugnait à sa modestie, il n'avait point non plus la sotte pensée de l'enfouir

dans le secret de son cabinet, comme l'avare son trésor, sans profit pour personne. Ce sont ses propres expressions.

Or, en ce temps-là même, M. La Curne de Sainte-Palaye rassemblait les éléments de son volumineux glossaire. Lui aussi était un travailleur infatigable ; il fouillait partout, nouait des relations avec tout ce qu'il y avait de savant, tant à la ville qu'à la province, déployait en un mot une activité prodigieuse, qu'attestent encore, outre les ouvrages qu'il a publiés, une centaine de manuscrits recueillis chez lui après sa mort (1).

Il ne fut pas longtemps sans apprendre qu'à Orléans existait un travail, d'un intérêt local, il est vrai, mais analogue au sien, et qui pouvait lui être d'un immense secours. — Il voulut le connaître.

M. La Curne de Sainte-Palaye avait de hautes relations à Paris. Dès qu'il sut le nom de l'auteur, il alla droit à MM. de Silhouette, chancelier du duc d'Orléans ; de Belle-Isle, contrôleur de ses domaines, et fit si bien qu'au mois de janvier 1757, en guise d'étrennes, M. Le Clerc de Douy reçut coup sur coup deux lettres de ces personnages, qui lui apprenaient que M. La Curne de Sainte-Palaye désirait prendre connaissance de son glossaire, et qu'il eût à le lui envoyer.

Si M. La Curne de Sainte-Palaye ne vit dans cette communication qu'une chose fort naturelle, lui, M. de Douy, trouva qu'elle méritait quelques réflexions, que l'exécution, d'ailleurs, n'en était pas très-facile ; et puis on ne livre pas ainsi, sans y regarder, le travail de cinq à six années de sa vie. D'un autre côté, homme d'esprit et de bonne compagnie, il avait trop le sentiment de la hiérarchie pour ne pas s'apercevoir qu'une demande faite par ses chefs directs ressemblait quelque peu à un ordre. Plus confiant avec M. de Belle-Isle, auquel il avait journellement à écrire pour le service du prince, il résolut de s'ouvrir à lui et lui adressa la lettre suivante :

(1) Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, introduction, LXXIII, *notes*. — Voyez également *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque*, par M. Léopold Delisle, collection de La Curne de Sainte-Palaye.

« MONSIEUR,

« Je regarde actuellement presque fini le dictionnaire que j'ai entrepris des droits seigneuriaux et domaniaux de l'appanage et des anciens mots usitez dans les anciens titres, et qui ne sont plus connus de nos jours. En vérifiant chasque jour, dans les premières années que l'opération du terrier m'a été confiée, le travail du bureau, comme je le fais encore actuellement, j'avois soin de faire note de touts les mots qui me paroissoient devoir trouver place dans mon dictionnaire. J'avois, à cet effet, composé un alphabet de lettres, et je plaçois chasque mot sous la lettre qui lui étoit propre. Ce premier travail s'est trouvé fait après trois ou quatre ans, sans prendre en aucune manière sur mon temps et sans que je m'en sois presque apperceu. Lorsque j'ai crû que toutes mes recherches pouvoient être épuisées, touts les anciens titres ayant passés sous mes yeux, j'ai destiné une heure chasque jour de mon temps à travailler au dictionnaire, conformément au plan que je me suis proposé, dont je rend compte dans la préface que j'ai mis à la teste de mon ouvrage et dont j'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer copie. J'ai composé de ce travail deux volumes in-folio que j'ai fait relier il y a cinq à six mois, en observant de laisser à la suite de chasque lettre quelques pages en blanc pour quelques augmentations que je trouve encore à faire par la découverte de nouveaux titres. Je compte avoir rassemblé dans mon dictionnaire quinze à seize cent mots, et je prévois que le travail sur le duché de Nemours et la chastellenie de Romorentin et les autres domaines que vous pourez y joindre me donnera matière à de nouvelles découvertes. Je me propose d'ailleurs de retoucher à loisir, dans quelques vacances, mon travail, que je vous avouerai avoir fait avec beaucoup de précipitation, ayant très-peu de temps dont je puisse disposer pour des ouvrages de surégogation. Il me paroistroit prématuré d'en remettre copie à M. de Sainte-Palaye, et si vous me permettez, Monsieur, ici une réflexion qui me paroît assez naturelle : en faisant passer mon ouvrage en d'autres mains, comment pourrois-je ensuite l'annoncer, comme je me le proposois à la teste de mes sommaires, comme ma production, et ne me soupçonneroit-on point d'être le copiste ou le plagiaire du con-

tinuateur de Ducange? Peut-être trouverez-vous qu'il entre un peu de vanité et d'amour-propre dans cette réflexion, quoyque personne au monde n'aye moins sujet que moi d'en avoir. Je ferai, au reste, Monsieur, tout ce que vous jugerez à propos; mais si vous exigez dès à présent une copie de mon ouvrage, ce travail, qui seroit long, prendroit infiniment sur celui du bureau dont je ménage tout le temps pour des occupations indispensables.

« J'ai, etc. » (16 janvier 1757.)

M. de Silhouette était, paraît-il, plus pressant. Un refus était impossible; il fallait lui répondre et prendre un parti. Celui auquel s'arrêta M. de Douy, et qu'il qualifie lui-même d'expédient, lui permettait de satisfaire M. de Sainte-Palaye sans porter atteinte à sa jalouse paternité, puisqu'il ne devait pas se séparer de ses deux gros volumes. Voici en quels termes il le propose au chancelier du duc :

« Monseigneur,

« J'ai travaillé, dans le peu de moments que j'ai pu ménager, avec tant de précipitation au dictionnaire que j'ai entrepris, qu'il est indispensable que je donne à cet ouvrage une révision à laquelle il me seroit impossible de me livrer actuellement. Les nouvelles connoissances, qu'un travail plus étendu me donne lieu d'acquérir journellement, me mettent même dans l'obligation de retoucher bien des mots sur lesquels j'avois trop légèrement hazardé mes conjectures..... Dans l'envie cependant que j'aurois, Monseigneur, de me conformer à vos intentions, j'ai imaginé un moyen qui, sans m'assugettir à donner dès à présent une copie entière de mon ouvrage, ce qui me seroit absolument impossible, pourroit cependant me mettre en état de satisfaire M. de Sainte-Palaye. Il est certain que la plus grande partie des mots sur lesquels j'ai travaillé se trouvent dans plusieurs dictionnaires, comme dans ceux de Ménages, Borel et Nicot, ainsi que dans le glossaire de Ducange et l'indice de Ragneau, et que plusieurs de ceux qui ne s'y trouvent point n'auront point échappés aux recherches de M. de Sainte-Palaye. Je pourrois donc prendre le parti de vous adresser seulement la table alphabétique des mots qui composent mon

dictionnaire, et en y joignant, avec votre agrément, une lettre pour M. de Sainte-Palaye, je le prierois de m'indiquer les mots sur lesquels il souhaiteroit avoir quelques éclaircissements, que je lui procurerois avec autant d'empressement que j'en aurois à me soumettre à sa critique et à profiter de ses lumières.

« J'ai, etc. » (27 janvier 1757.)

L'expédient fut accepté. En quelques jours la table alphabétique était faite et adressée, avec la lettre qui suit, à M. de Belle-Isle, qui devenait l'intermédiaire des deux savants. M. de Sainte-Palaye avait d'ailleurs eu soin de ménager l'amour-propre de son nouveau collaborateur en lui faisant savoir que les articles empruntés à son ouvrage porteraient le nom de leur auteur. A-t-il tenu sa promesse ?

« Monsieur,

« J'ai eu autant d'empressement à faire faire la table alphabétique, que je prends la liberté de vous addresser, en vous priant de vouloir bien la faire passer à M. de Sainte-Palaye, que j'ai eu de satisfaction d'apprendre que M. de Silhouette agréoit l'expédient que j'ai eu l'honneur de lui proposer. Peut-être, Monsieur, trouverez-vous que je suis un peu trop avare de mon temps et de celui des commis employés au bureau ; mais si, dans la carrière immense que j'ai entreprise, je n'usois de touts les ménagements imaginables pour me mettre en état d'en remplir l'objet, il me seroit difficile de répondre à ce qu'on a crû pouvoir attendre de moi; M. de Sainte-Palaye auroit d'ailleurs trop longtemps attendu s'il eùt fallu faire une copie entière de mon ouvrage; le parti que j'ai proposé simplifie l'opération et me met en état de pouvoir, dès à présent, satisfaire aux éclaircissements qu'il me demande. Si j'allois à Paris cette année et qu'il eust quelques moments à donner à la lecture de mes rêveries, je lui confierois volontiers ma minute s'il jugeoit à propos de la parcourir. J'aurois cependant à me plaindre de lui de vouloir me faire connoistre l'autheur des parties de mon ouvrage qu'il jugera à propos de jouindre au sien ; mon amour-propre, qui sent combien la comparaison me sera peu favorable, en est allarmé ; car en présentant dans

le même livre mes idées avec celles de M. de Sainte-Palaye, c'est enchâsser des pierres brutes avec des diamants.

« J'ai, etc. » (8 février 1757.)

Le Clerc de Douy espérait-il gagner ainsi du temps? Crut-il en être quitte pour quelques explications qu'une lettre ou deux suffiraient à donner? Je ne sais. Toujours est-il que ce qu'il était facile de prévoir arriva. La table alphabétique ne fit que confirmer La Curne de Sainte-Palaye dans la pensée qu'il pourrait tirer un immense parti d'un tel travail. Il demanda des renseignements, mais si nombreux et de telle nature, que le découragement prit Le Clerc de Douy; il céda.

« Les explications que M. de Sainte-Palaye me demande, écrit-il à M. de Belle-Isle, employeroient un temps considérable pour être copiées d'après ma minute, et je ne me trouverois point en état de le satisfaire aussi promptement que je voudrois..... Dès à présent, je ne crains point de soumettre mon ouvrage avec ses défauts à sa censure... J'aime mieux qu'il en coûte à mon amour-propre que de différer trop longtemps à lui donner les éclaircissements qu'il me demande.... Si vous agréez l'expédient, je vous enverrai par la messagerie les deux volumes de mon dictionnaire. »

Une occasion se présenta bientôt. Le Clerc de Douy expédiait, aux archives du Palais-Royal, une caisse de papiers contenant entre autres un inventaire des titres du domaine de Romorantin rédigé en 1732 par Darrest de Chatigny; il y joignit son ouvrage.

« La caisse que je vous adresse, disait-il au garde de ces archives, contient aussi deux volumes in-folio d'un dictionnaire étymologique auquel j'ai travaillé. Je vous serai obligé, Monsieur, de vouloir bien faire remettre ces deux volumes à M. de Belle-Isle qui veut bien se charger du soin de me les renvoyer quand la personne pour laquelle il me les a demandés en aura retiré les éclaircissements nécessaires. »

Les deux volumes prirent donc la route de Paris le 20 juin 1757; et quand ils revinrent, après cinq ou six mois

d'absence, revinrent-ils enrichis des savantes critiques du continuateur de Ducange, ou bien ne rentrèrent-ils pas au logis quelque peu appauvris, dépouillés de ce qu'ils pouvaient avoir de neuf, d'inédit, d'original, déflorés en un mot? C'est ce qu'une comparaison attentive des deux glossaires pourra seul décider.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'année suivante, au mois d'août, M. de La Curne de Sainte-Palaye, qui prenait goût à ce genre de communication, fit de nouveau réclamer, par le même intermédiaire, M. de Belle-Isle, les deux gros volumes « qu'il désiroit encore revoir. »

Le sacrifice était fait depuis longtemps, et cette fois Le Clerc de Douy n'eut qu'à s'exécuter avec toute la bonne grâce qu'on pouvait exiger de lui en pareille circonstance. Mais c'était toujours des tourments, des inquiétudes quand il se séparait de son ouvrage.

« Vous m'avez tiré d'inquiétude, écrit-il à M. Dardenne (1), en m'apprenant que vous avez reçu les deux volumes de mon glossaire, et que vous avez bien voulu les faire remettre à M. de Sainte-Palaye. Agréez, je vous prie, mes remercîments, etc... » (17 septembre 1758.)

Cette fois, leur absence fut plus longue encore. Le Clerc de Douy s'en émut, les réclama avec insistance, et put enfin les recouvrer le 11 décembre 1759. Il était temps. — Sa santé était ébranlée depuis quelques mois. — Un jour il disait à M. de Belle-Isle : « Je regrette infiniment de n'avoir point été en état de partir plus tôt pour aller vous joindre à Paris ; mais j'étois tombé dans un tel état d'épuisement que, si je n'eusse déféré à

(1) M. Dardenne était secrétaire du conseil du duc d'Orléans et garde des archives. Sa lettre, que j'ai entre les mains, était ainsi conçue : « Monsieur, j'ai reçu vos deux volumes, et je les ay moi-même fait porter chez M. de Sainte-Palaye, qui étoit sorti. Je les ay remis au portier, et j'ay parlé à M. de La Curne, son frère, qui sortoit dans ce moment, à qui j'ay dit ce que le paquet contenoit. Je vous fais excuse de ma négligence à vous en donner avis. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. « DARDENNE. »

l'avis de mes médecins en allant prendre un peu de repos à la campagne, il m'auroit été difficile de pouvoir continuer mes travaux. » Quelques mois après, il expirait, au printemps de l'année 1760. La dernière lettre qu'il cote sur son registre de correspondance, que j'ai sous les yeux, est datée du 13 mars; le 2 mai, ce fut une autre main qui prit la plume.

Durant sa vie, il lui arrivait parfois de parler de son « immense carrière. » Cette expression, souvent banale et exagérée, devenait dans sa bouche d'une rigoureuse exactitude. On le comprendra aisément si l'on pense qu'aux travaux que j'ai dû rappeler il dut ajouter toutes les occupations de ses importantes fonctions de procureur du roi, la poursuite des procès criminels, des conclusions à prendre dans les affaires civiles, domaniales, une correspondance journalière à entretenir avec le conseil de l'apanage auquel il ne devait rien laisser ignorer, « homme du prince qu'il étoit. »

Un jour, il s'agissait d'aller à Blois faire des recherches et prendre des copies de titres aux archives de la Chambre des comptes de cette ville. — « Je le ferai avec plaisir, répondit-il; je ne connoîtrai jamais aucunes bornes quand il s'agira du service du prince. Quelque immense que soit la carrière que j'ai entreprise, elle n'est point encore assez vaste pour satisfaire mon zèle. »

J'ai voulu terminer par ces lignes, parce qu'elles peignent en deux mots l'homme laborieux et dévoué.

Et maintenant, que devint le glossaire de Le Clerc de Douy? Dans une lettre écrite à M. de Belle-Isle, le 27 janvier 1757, il avait manifesté l'intention de faire faire une copie de son ouvrage dès qu'il serait terminé, et de la déposer aux archives du Palais-Royal, en remettant sa minute aux archives du duché d'Orléans.

Mais cette minute, qui aurait dû se trouver transférée aux archives départementales avec le fonds de l'apanage, en avait complètement disparu, et sa perte, pendant de longues années, put paraître certaine. Un incident heureux en permit la réintégration : la veuve de l'un de nos anciens archivistes, l'honorable

et savant M. de Vassal, sur le point de quitter Orléans, vendit ce qui lui restait des livres de son mari à un libraire (1) de notre ville. Ce dernier trouva parmi eux le glossaire de Le Clerc de Douy, dont la reliure arrachée semblait indiquer des livres achetés au poids du papier. Reconnaissant l'écriture du procureur du présidial, il s'empressa, avec une délicatesse et un désintéressement qui l'honorent, d'offrir ces deux volumes à l'archiviste, M. Maupré, qui, sur le champ, les réintégra dans son dépôt, où ils sont à cette heure à la disposition des érudits qui veulent les consulter.

Séance du vendredi 27 août 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. l'abbé Desnoyers communique à la Société un certain nombre d'objets romains trouvés récemment à Patay, et particulièrement des pièces de monnaies à l'effigie d'Adrien, de Commode et de Marc-Aurèle.

— M. de Beaucorps fait passer sous les yeux de la Société treize blancs de Charles VII trouvés dans l'église de Cravant par M. le curé de la paroisse.

— M. G. Vignat présente à la Société une copie qu'il vient d'achever, aux archives du Loiret, du cartulaire de Notre-Dame de Beaugency, travail qu'il a accompagné d'une introduction et d'une table de personnes et de lieux. La lecture en sera faite ultérieurement en séance.

— M. G. Baguenault de Puchesse entretient la Société d'une correspondance qu'il a récemment échangée, en sa qualité de secrétaire,

(1) M. Herluison, libraire à Orléans.

avec la Société des antiquaires de la Morinie, au sujet de l'initiative qu'elle vient de prendre de l'érection d'une statue à Suger sur une des places publiques de Saint-Omer, encore bien que des savants nombreux et distingués pensent que ce célèbre ministre de Louis VI et de Louis VII est né à Toury (en Beauce), près Orléans (1). Il résulte de la lettre du secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie que le désir d'élever un monument à Suger est le principal argument invoqué par cette compagnie pour fixer à Saint-Omer le lieu de sa naissance, si controversé jusqu'à ce jour.

— M. de Molandon donne lecture d'une lettre inédite, et dont l'original lui appartient, relative à deux pierres tombales qui, en 1704, se voyaient près de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire et qui n'existent plus aujourd'hui. Cette lettre est adressée à Dom Mabillon par un religieux de l'antique abbatiale; elle est accompagnée du dessin au trait des deux tombes. La Société exprime à M. Boucher de Molandon, qui s'empresse d'y consentir, le vœu que cette lettre soit insérée au *Bulletin*.

Au révérend Père Dom Jean Mabillon.

†

P. C. « A Saint-Benoist-sur-Loire, le 29 décembre 1704.

« Mon révérend Père,

« J'interomps quelques momens Vôtre Révérence pour lui demander quelques lumières sur un tombeau que nous avons découvert hors de nôtre église, mais fort proche de l'arc-boutant qui se trouve entre la croisée et la tour dont nôtre église est flanquée du côté du septentrion. Nous enlevons deux pieds de terre de ce côté-là pour la rendre plus sèche. C'est ce qui a donné lieu à cette découverte. J'ay tracé de l'autre côté la figure de cette tombe (2). C'est une pierre épaisse de huit pouces et longue de cinq pieds et demy, sur laquelle est relevée

(1) Votr le *Bulletin* du 1er trimestre de 1875, nº 85, page 147.
(2) Voir la planche ci-jointe, fidèlement calquée sur le dessin du R. P. D. Denys Nageon.

en bosse de plus d'un pouce une espèce de croix processionnale plate, sans crucifix et à bâton rond. Sous le croisillon droit est un calice sans patène, relevé en bosse de deux pouces. J'avois d'abord jugé que c'étoit le sépulcre d'un prêtre, et voyant que les pieds sont vers l'orient, je prétendois par là confirmer ce que Votre Révérence a dit de l'uniformité de la sépulture ancienne des prêtres et des laïcs. Mais un de nos confrères m'a assuré avoir vu à Sens une tombe d'un soudiacre qui tient en ses mains un calice sans patène : cela me fait pencher à croire que celui-cy est aussi un soudiacre : d'autant plus que la croix semble spécifique pour cet ordre. Vôtre Révérence me fera plaisir de m'en dire son sentiment. Dans le coin du même arc-boutant il y a une autre pierre seulement de deux pieds de long couchée et massonée sur le côté, qui a aussi une croix gravée avec une partie du bâton arondy, mais qui n'excède point la surface de la pierre. Le croisillon droit regarde donc le ciel, et le gauche touche la terre.

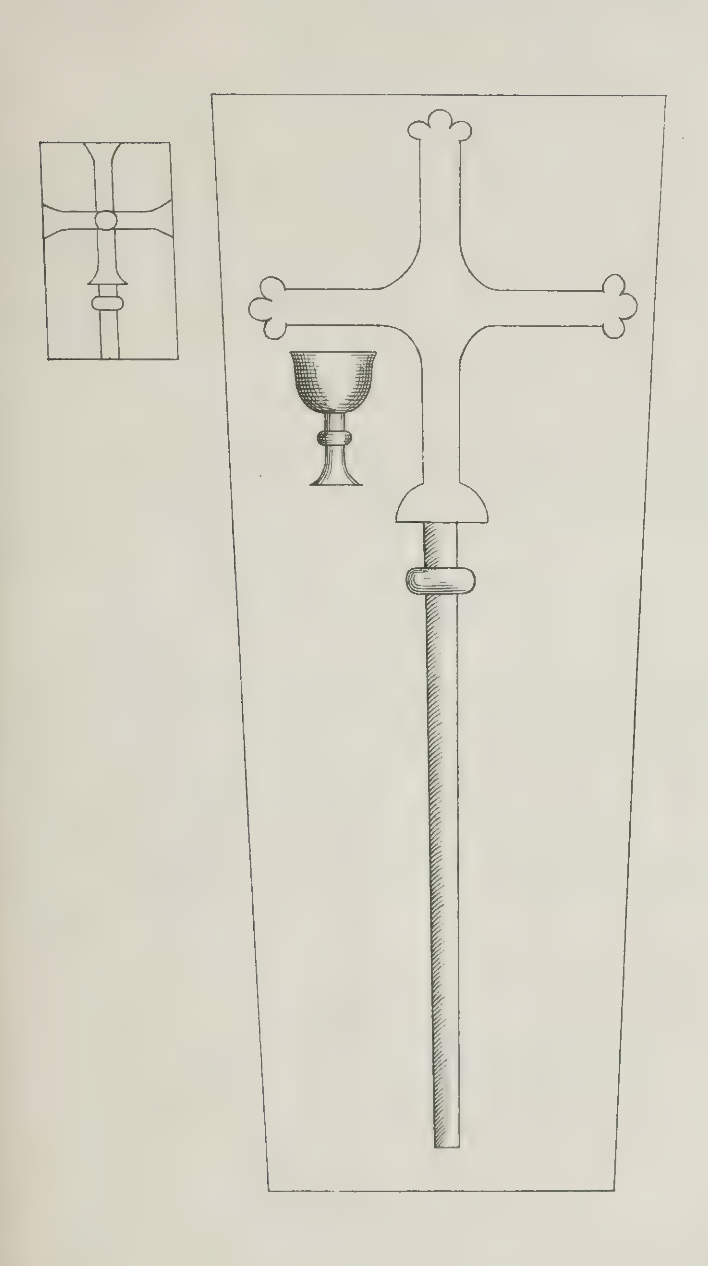
« La grande tombe est élevée sur une vieille massonnerie qui, apparemment, renferme le cercueil. Comme cela se trouve dans la basse-court, je crois qu'il sera à propos d'en faire l'ouverture et de transporter dans l'église les ossements. La tombe est fendue en deux et un peu cassée. Il est remarquable que dans tout cet espace on a trouvé sous les terres bien du bled brûlé et réduit en charbon.

« Pardon, mon Révérend Père, si j'abuse de votre patience ; cela me donne occasion de vous faire les compliments d'une heureuse année que je vous souhaite, suivie de plusieurs autres, et de vous demander la continuation de votre cher souvenir devant le Seigneur.

« Obligez-moi d'assurer de mes respects le R. P. D. Thierry, et de me croire, mon Révérend Père, vôtre très-humble et très-obéissant serviteur et ch. Fr.

« Denys NAGEON, M. B. »

— M. le docteur Patay termine la lecture de son travail sur l'Exposition de Blois, lequel est renvoyé à la commission des publications.



Ouvrages offerts à la Société au cours du troisième trimestre de l'année 1875.

I. — PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Romania, avril 1875.

Revue des Sociétés savantes, 5e série, t. VIII, novembre et décembre 1874.

Répertoire archéologique du département de la Nièvre, par M. de Soultrait. Imprimerie nationale, 1875, in-4°.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. l'abbé Dupont. — *Recherches sur le culte de la Sainte-Vierge dans la ville et le diocèse de Blois*, 1875, in-8°.

M. Collin. — *Les derniers jours du pont des Tourelles*. Orléans, Herluison, 1875, in-8°.

M. Athanase Renard. — *Le rêve de la paix*.

MM. l'abbé Ducrost et Adrien Arcelin. — *Les fouilles de Solutré*. Mâcon, 1875.

M. J. Doinel. — Note sur la formule, *Sanctæ sedis apostolicæ gratia episcopus*, dans les diplômes des évêques d'Orléans, 1875, in-8°.

M. le baron de Girardot. — *Félix Thomas, architecte, peintre, graveur, sculpteur*. Nantes, 1875, in-8°.

M. le docteur V. Bigot. — *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval*. Châteaudun, 1875, in-8°.

M. le Préfet du Loiret. — *Bulletin de l'instruction publique du Loiret*, juillet 1875.

III. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1873. Nîmes, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. XI, 1875, in-4°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1875.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, t. XVII, n° 3, 1875, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, t. XVI, 1874-1875.

Annales de la Société d'émulation de l'Ain, 8e année, 1875.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 93e et 94e livr.

Mémoires de la Société des sciences de Loir-et-Cher, t. IX, 1874-75.

Mittheilungen geographischen gesellschalft in Wien, XVII band, 1874, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, juin 1875.

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, t. IX. Beauvais, 1874, in-8°.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 34e livr. Valence, 1875.

Bulletin de la Société dunoise, n° 25, juillet 1875.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1874.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 29e vol. Auxerre, 1875, in-8°.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. IX. Dijon, 1874, in-4°.

III — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Revue bibliographique universelle, juillet, août et septembre 1875.

Indicateur de l'archéologue, novembre et décembre 1874.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 87.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1875.

Séance du vendredi 12 novembre 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Wallon, Ministre de l'Instruction publique, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres honoraires.

— M. Egger, membre de l'Institut, dans une lettre adressée à M. Boucher de Molandon, fait connaître que M. Gazier, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, a à sa disposition une correspondance considérable de l'abbé Grégoire avec le clergé de Blois, dont il pourrait communiquer d'intéressants extraits à la Société.

Les statuts de la Société lui interdissant de s'occuper de faits postérieurs à 1789, M. le Président se mettra en rapport avec M. Gazier

pour savoir de lui si quelques-uns des documents qu'il possède seraient antérieurs à cette date réglementaire.

— M. Martellière, juge d'instruction à Pithiviers, est présenté comme associé correspondant par MM. Basseville, Chouppe et l'abbé Cochard.

— M. l'abbé Desnoyers fait passer sous les yeux des membres de la Société différents objets, dont voici la nomenclature :

Hache celtique en silex blond (longueur, 17 centimètres), hache celtique en jade ascien (longueur, 5 centimètres), trouvées à Tillay-le-Peneux au mois d'août 1875 ;

Fibule à double crochet ;

Clés en bronze ;

Boucle en cuivre du XVe siècle, avec ardillon mobile. On lit autour cette légende : *O mater Dei memento mei ora.*

Ces derniers objets ont été trouvés dans la Loire, près du vieux pont d'Orléans, en août 1875.

Le même membre communique la liste des objets suivants découverts près de Patay, également au mois d'août 1875 :

Clé en bronze, avec panneton à jour percé de sept trous ;

Grain de collier gaulois en terre cuite ;

Grain de collier gallo-romain en verre bleu ;

Anneau romain en os ;

Trois anneaux romains en bronze ;

Graphium, long de 19 centimètres ;

Petite pelle en fer à manche cannelé, romaine ;

Trois pointes de flèche en fer, romaines. Les stries de la tige indiquent que cette tige était attachée par des ligaments à une autre tige en bois.

— M. G. Vignat donne lecture d'une lettre de M. Gérin, vice-président du tribunal de la Seine, relative à sa notice sur Le Clerc de Douy, qui a paru dans le précédent *Bulletin*.

— M. le Président dépose sur le bureau un travail de M. Doinel,

archiviste du département, concernant les registres capitulaires du chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans, conservés aux archives du Loiret.

— Il est donné lecture du projet de *Bulletin* pour le troisième trimestre 1875, qui est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président donne lecture d'un article de la *Revue des Sociétés savantes*, dans lequel M. Jourdain rend compte, en termes très-bienveillants pour la Société, du tome XII de ses *Mémoires*.

— Conformément aux conclusions de la commission des publications, la Société décide que le rapport de M. Maxime de Beaucorps, vice-secrétaire archiviste, lu dans la séance du 28 mai 1875, sur le classement fait par lui des archives de la Société, sera inséré au *Bulletin*.

RAPPORT SUR LES ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ.

(1849-1875.)

Messieurs,

L'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant aux fonctions d'archiviste m'impose le devoir de vous rendre compte du dépôt dont vous m'avez confié la conservation.

Avant de procéder à l'inventaire de nos archives, permettez-moi de vous indiquer le plan que j'ai adopté pour leur classification. Il comprend trois grandes divisions :

I. *Administration de la Société.* — J'ai réuni sous ce titre tout ce qui a rapport à la constitution de la Société, à son fonctionnement et à sa situation financière.

II. *Travaux archéologiques et historiques.* — Cette désignation générale comprend les manuscrits des notices, rapports ou mémoires présentés à la Société et non imprimés, puis les ma-

nuscrits des travaux imprimés dans les *Bulletins* et *Mémoires*, enfin la correspondance des Présidents et Secrétaires avec l'Administration, avec les sociétés savantes ou avec les autres membres de la Société.

III. *Documents originaux, plans et dessins.* — Sous ce titre, on a rassemblé ce que les archives de la Société ont de plus précieux : quelques chartes ou pièces inédites, des ouvrages manuscrits, des plans et des dessins de monuments ou d'objets d'art.

Ces trois divisions se composent d'un certain nombre de liasses renfermées dans dix cartons. En voici le détail :

PREMIÈRE DIVISION. — *Administration de la Société.* — 2 cartons.

1er CARTON. — Le premier carton renferme tout ce qui se rapporte à la constitution de la Société et à son fonctionnement. Il comprend 8 liasses.

1re liasse. — Listes des membres de la Société.

2e liasse. — Présentations de membres titulaires résidants ou non résidants et d'associés correspondants, depuis l'année 1849. — 218 pièces.

3e liasse. — Lettres de remercîment des membres nouvellement élus. Démissions et décès des membres de la Société. — 172 pièces.

4e liasse. — Nécrologies manuscrites des membres de la Société : de M. Demadières, par M. Mauge (1852) ; de M. de la Porte, par M. de Pétigny ; du général comte de Salles, par M. Dupuis ; de M. Jacob, par M. Baguenault de Viéville (1859) ; de M. Leber, par M. Dupuis ; discours prononcé à ses obsèques par M. de Langalerie.

5e liasse. — Statuts et réglements de la Société (8 février 1865). Ampliation officielle du Ministre de l'Instruction pu-

blique (19 avril 1865). Projets autographiés des nouveaux statuts et réglements (12 avril 1872). Ampliation du décret du Président de la République et de l'arrêté du Ministre de l'Instruction publique (23 et 30 juillet 1872). — 3 dossiers comprenant 27 pièces manuscrites.

6e liasse. — Reconnaissance légale de la Société. Correspondance relative à cette question depuis 1854. Ampliation du décret impérial du 8 février 1865, reconnaissant la Société comme établissement d'utilité publique. — 13 pièces.

7e liasse. — Séance publique du 25 août 1865. Lettres d'invitation, listes, lettres de remercîment, etc.

8e liasse. — Concours de 1868-1869 et séance publique du 9 mai 1869. — Concours de 1874-1875 et séance publique du 8 mai 1875. — 2 dossiers.

2e CARTON. — Le deuxième carton renferme tout ce qui a rapport à la situation financière de la Société. Il comprend 8 liasses.

1re liasse. — Budget. — Sous ce titre général se trouvent les comptes des trésoriers de la Société pour les années 1849, 1852, 1853-1855, 1863, etc., puis des notes relatives aux cotisations de 1849 à 1856. — Cette liasse comprend 66 pièces.

2e liasse. — Allocations accordées à la Société de 1852 à 1875. Dons du Ministère. — 24 pièces.

3e liasse. — Legs de M. Danger (1865).

4e liasse. — Legs de M. Alphonse Duleau. Titres et délivrance du legs. Inventaire des objets légués. Correspondance. — 45 pièces.

5e liasse. — Jeton de la Société. Correspondance et rapports sur cette question. — 11 pièces.

6e liasse. — Traités avec l'imprimeur. — 4 pièces.

7e liasse. — Décisions relatives aux publications de la Société. — 23 pièces.

8e liasse. — Factures acquittées : imprimeur, libraires correspondants, notes diverses, etc.

DEUXIÈME DIVISION. — *Travaux archéologiques et historiques.* — 7 cartons.

3e CARTON. — Manuscrits de notices, rapports, mémoires présentés à la Société et non imprimés, fouilles et excursions archéologiques, fragments d'histoire locale, rapports adressés à M. le Préfet, etc. 4 liasses comprenant 118 pièces inventoriées.

3e CARTON (*bis*). — Même objet. 4 liasses comprenant 55 pièces.

4e CARTON. — Numismatique : une liasse composée de 8 pièces ; une autre liasse composée d'un grand nombre de pièces inventoriées.

5e CARTON. — Rapports présentés à la Société par la commission des publications. Ces rapports ne sont point imprimés. — 36 pièces.

6e CARTON. — Manuscrits de notices et mémoires imprimés. — 66 pièces.

7e CARTON. — Correspondance du bureau de la Société : 1° avec le Ministère ou avec les Administrations départementales et communales, relativement aux intérêts de la Société : 32 dossiers ; — 2° avec les particuliers sur des sujets archéologiques et historiques : 32 dossiers ; — 3° avec les sociétés savantes : 27 dossiers ; — 4° correspondance scientifique et d'intérêt général : 30 dossiers.

8e CARTON. — Répertoire archéologique du département. Questionnaire, notices, correspondance relative au répertoire pour les quatre arrondissements du Loiret. Statuts et réglements de la Société des monuments historiques d'Orléans.

TROISIÈME DIVISION. — *Documents originaux, plans et dessins.*

9e CARTON. — 23 chartes sur parchemin ; 36 lettres de personnages historiques ou documents divers ; 2 ouvrages manuscrits légués par M. l'abbé Rocher et contenant des notes recueillies

par lui sur divers sujets ; 1 dossier comprenant des notes manuscrites de l'abbé Dubois, léguées à la Société par Mlle Girard, après le décès de M. l'abbé Rocher, son oncle ; 2 dossiers relatifs aux doyennés d'Olivet et de Beaugency, comprenant des notes de M. l'abbé Rocher léguées par Mlle Girard ; registres contenant les noms des membres de la Société, la liste de ses travaux, des copies de lettres, etc.; un grand nombre de dessins et de plans offerts à la Société, et dont plusieurs représentent des objets d'art ou des monuments actuellement disparus ou détruits.

10e CARTON. — Le dixième carton renferme des documents imprimés : réglements et statuts de diverses sociétés savantes, prospectus d'ouvrages, journaux littéraires ou scientifiques, etc.

Tel est, Messieurs, d'une manière succincte, l'inventaire des documents et mémoires conservés dans nos archives. Plusieurs offrent un réel intérêt ; quelques-uns même seraient bien dignes d'être publiés. Ils feraient honneur à notre Société, et ils ne pourraient manquer d'être accueillis avec faveur par le public intelligent et éclairé qui veut bien nous accorder ses sympathies. Je me borne, Messieurs, à appeler sur ce point votre attention. J'espère que vous pourrez réaliser ce projet, lorsque vous aurez terminé l'impression des volumes qui sont actuellement sous presse.

Maxime de BEAUCORPS.

Séance du vendredi 26 novembre 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président rappelle à la Société la haute distinction dont vient d'être l'objet l'un de ses membres les plus appréciés, M. Mantellier, nommé récemment premier Président à la Cour d'Orléans. La Société

tout entière s'associe aux sentiments sympathiques si bien exprimés par M. le Président à l'egard d'un collègue dont l'élévation n'est que la juste récompense d'un mérite connu de tous.

Aux termes de l'art. 6 du réglement, M. Mantellier prend dès ce jour place parmi les membres honoraires de droit de la Société.

— La liste des candidats pour l'élection d'un membre titulaire résidant, qui devra avoir lieu à la séance suivante, est ainsi arrêtée : M. Baillet, M. Ch. Pierre et M. Doinel.

La Société fixe également à la même séance l'élection de MM. Loreau et Martellière, présentés tous deux comme associés correspondants.

— M. Jourdain, membre de l'Institut, présenté comme membre honoraire, ne pourra être élu, conformément au réglement, qu'à la seconde séance de décembre.

— Au nom de la commission des publications, M. l'abbé Pelletier conclut à l'impression du projet de *Bulletin* pour le troisième trimestre de 1875, et la Société la vote.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la même commission, lit un rapport sur le travail de M. Imbault intitulé : *Façade occidentale de l'ancien Hôtel-de-Ville d'Orléans*. Il en demande l'insertion aux *Mémoires*, et ses conclusions sont adoptées. Le bureau examinera la question de l'impression des planches annexées à cette notice.

— M. le Président communique à la Société quelques extraits des registres capitulaires du chapitre de Sainte-Croix, relevés par M. Doinel, archiviste du département, et qui ont trait à la procession dite de Jeanne d'Arc, aux XVe et XVIe siècles.

La note de M. Doinel est renvoyée à la commission des publications.

— M. le Président fait connaître à la Société que le tome XIV des *Mémoires* consacré aux travaux couronnés dans les deux concours, étant disposé de manière à être vendu séparément, il a cru utile de rédiger une introduction qui retraçât, pour les lecteurs peu au courant

des travaux de la Société, l'historique de nos concours. Il donne lecture aussitôt de cette introduction, qui est approuvée par la Société et renvoyée à la commission des publications.

— M. l'abbé Maître, membre titulaire non résidant, présente un travail sur les souterrains de Coulmelle, commune de Saint-Péravy. Renvoi à la commission des publications.

Séance du vendredi 12 décembre 1875.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. Gourdon, associé correspondant, annonce de nouvelles découvertes qu'il vient de faire dans les grottes de grès au bord de l'Essonne, près de Malesherbes, desquelles il fait hommage à la Société.

Ces objets consistent principalement en fragments de poterie très-grossière et du caractère le plus primitif, en ossements d'animaux herbivores parmi lesquels se remarque un fragment de corne de cerf taillé en couteau, et en quelques beaux silex taillés. M. Gourdon offre de plus à la Société six plats en étain creux et à rebords aplatis, savoir : deux de 25 centimètres de diamètre, rebords compris, et quatre plus petits, de 14 centimètres de diamètre, y compris également les rebords. L'un des quatre petits plats porte au fond et à l'extérieur une inscription grossièrement tracée à la pointe et fort difficile à déchiffrer, composée d'une douzaine de lettres majuscules précédées d'une croix.

Ces six plats ont été trouvés par le fossoyeur de Boigneville dans le nouveau cimetière de cette commune où existaient autrefois des maisons aujourd'hui démolies ; M. Gourdon s'est empressé de les acheter pour les soumettre et les offrir à la Société.

M. Gourdon annonce dans cette même lettre que M. le comte de Beauffort (de Malesherbes), après avoir été guidé par lui dans les

grottes préhistoriques des bords de l'Essonne, l'a chargé de mettre à la disposition de la Société une très-belle ammonite conservée dans le château de Malesherbes.

Des remercîments seront adressés à M. le comte de Beauffort pour son offre si gracieuse, et à M. Gourdon pour son zèle persévérant et dévoué envers la Société.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la commission des publications, rend compte du travail de M. Patay relatif à l'exposition rétrospective de Blois, et en demande l'impression dans le *Bulletin*.

COUP D'ŒIL

SUR

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE BLOIS

(1875).

La ville de Blois a dignement suivi l'exemple donné par Tours. A l'occasion du concours régional, elle organisait une brillante exposition rétrospective et moderne dans une partie de ce château magnifique, qui nous montre les plus belles phases de l'architecture en France, en même temps qu'il nous rappelle tant de souvenirs historiques.

Tout le premier étage des bâtiments de Gaston d'Orléans, en partie restaurés sous l'habile direction de M. de la Morandière, qui a su faire revivre les plans inachevés de Mansard, avait été affecté aux beaux-arts. L'exposition rétrospective comprenait dix salles, cinq à droite, cinq à gauche du grand escalier qui occupe le pavillon central. Cet escalier, provisoirement en bois, est conçu dans de belles proportions architecturales. Il est couronné par une gracieuse coupole s'appuyant sur une large corniche sculptée. Des trophées d'armes, des tapisseries ornaient ses murs. Dans l'embrasure des fenêtres du palier étaient placées deux grandes vitrines. Dans l'une, nous saluions la riche argenterie des rois de Pologne que nous avions admirée à Tours, et que faisait res-

sortir encore plus ici un fond de riches tentures ; dans l'autre, avec de magnifiques étoffes brodées, de splendides ornements d'église, étaient exposées des armes remarquables par leur damasquinage et leurs niellures.

A droite s'ouvrait la grande salle, qui renfermait les plus beaux objets, à l'exception de ceux de MM. Double, de Rozière, Maillet du Boullay, dont les riches et nombreuses collections remplissaient des salons particuliers. Assis sur le sopha central, le visiteur pouvait embrasser d'un coup d'œil les chefs-d'œuvre de l'art depuis et avant la renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La salle Double continuait la grande salle. Avec des tableaux précieux, cette riche exhibition contenait les plus beaux spécimens du mobilier, de l'orfévrerie, de l'horlogerie et de la céramique des époques Louis XV et Louis XVI. A gauche du salon Double était la salle de MM. de Rozière et Maillet du Boullay, communiquant avec deux autres en partie consacrées à la céramique et aux objets de la Chine et du Japon.

A gauche de l'escalier règne un large couloir éclairé sur la cour. Ce couloir, qui donne accès à trois salles renfermant des faïences, des meubles, des livres et la vitrine préhistorique de M. de Vibraye, était transformé en une brillante galerie de peinture qui conduisait aux deux dernières salles, où étaient exposés des meubles, des trophées d'armes, des tableaux et des tapisseries.

Rendre compte d'une exposition comprenant plus de trois mille objets est une tâche bien difficile. Dans ces exhibitions, qui ne durent qu'un temps limité, l'œuvre du critique ne peut qu'imparfaitement s'exercer. Notre but, beaucoup plus modeste, est de présenter un aperçu succinct destiné à rappeler bien faiblement cette belle exposition.

Nous suivrons, comme pour Tours, l'ordre du catalogue du musée de Cluny.

I. — Sculpture.

§ 1er. — *Marbre, pierre, albâtre, plâtre, terre cuite* (Blois, 36 numéros; Tours, 47 numéros).

Parmi les terres cuites, signalons :

Une collection de trente-quatre médaillons de Nini, parmi lesquels se trouvent les portraits de Louis XV, Louis XVI, J. Gamot graveur, Suzanne Jarente de la Reynière, Péan de Mosnac, Voltaire (deux exemplaires de module différent), comte de Vaudreuil (deux exemplaires), J.-D. Leray de Chaumont (deux exemplaires), Franklin (trois exemplaires; l'un d'eux porte la devise : *Eripuit cœlo fulmen*) (n° 2,728, M. Petit).

§ 2. — *Bois sculptés* (Blois, 47 numéros; Tours, 25 numéros).

Dans cette catégorie, nous remarquons :

Une Vierge couronnée, assise, provenant de l'église de Vennecy (Loiret) ; un sceptre est dans sa main droite ; de la gauche elle soutient l'Enfant-Jésus assis sur ses genoux ; l'enfant bénit de la main droite et tient un globe dans l'autre. Cette curieuse statue mesure environ 1m 20 ; elle présente quelques traces de peinture. D'après la naïveté du travail, on peut la faire remonter au XIVe siècle (n° 233, M. Laurand-Vignat).

Un tryptique du XVe siècle, sur les volets duquel sont peints le mariage de la Vierge et l'adoration des Mages. Au milieu est peinte et sculptée en haut relief une adoration des bergers. L'Enfant-Jésus, assis sur sa mère, reçoit les hommages de quatre bergers et de deux jeunes pâtres. Au-dessus de ce groupe règne une arcature dorée de style ogival flamboyant (n° 1,412, M. Escosura).

Un grand rétable peint de la fin du XVe siècle. Dans le bas est une crucifixion, en haut le Christ en croix. Ces deux grandes

scènes sont intéressantes surtout par le grand nombre des personnages (nº 1,618, M. O. de la Saussaye).

Quatre bas-reliefs du XVIe siècle : le songe de Jacob, la manne dans le désert, la Pâque des Hébreux, Alexandre et le grand-prêtre. Ces beaux panneaux, profondément fouillés, sont peints et dorés (nº 819, M. Ernest de Rozière).

Un petit autel en bois dont le fronton est soutenu par deux colonnes de marbre jaspé. Des niellures d'or, des plaques de lapis et de marbres polychrômes ornent ce charmant spécimen de l'art italien à la fin du XVIe siècle. Au milieu est peinte sur faïence une Vierge joignant les mains (nº 829, M. Ernest de Rozière).

Les bordures italiennes ou françaises de la série de portraits de la collection de Rozière.

Enfin, un bénitier ovale sur lequel est sculptée une sainte famille. Cette belle œuvre du XVIIe siècle mesure 65 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de largeur ; elle rappelle le style des médaillons de la chapelle de notre grand Séminaire (nº 1,818, M. Desmottes, de Lille).

§ 3. — *Ivoires* (Blois, 67 numéros; Tours, 63 numéros).

Dans cette branche de la sculpture, nous mentionnerons seulement :

Une pièce d'échiquier de style roman fouillée dans la base d'une dent d'éléphant et représentant l'empereur Charlemagne en costume, assis sous un portique à colonnes orné de draperies que soulèvent des enfants (nº 364, M. le vicomte des Meloizes, de La Rochelle).

Un Christ à la colonne : Jésus, les mains liées derrière le dos, est attaché à une colonne basse. L'expression et le mouvement de cette statuette, haute d'environ 25 centimètres, en font une des pièces capitales de la section (nº 487, M. Laurand-Vignat).

Un coffret de fiançailles orné de plaques en os, où sont sculptés des pèlerins et des moines (nº 1,014, M. le marquis de Courtarvel, à Paris).

§ 4. — *Bronzes* (Blois, 39 numéros ; Tours, 53 numéros).

Nous nous bornerons à citer :

Un buste de Henri IV par Tramblé. Le catalogue porte qu'il existe du même auteur un autre buste dont la tête annonce un âge plus avancé. La hauteur à laquelle on l'avait placé ne nous a pas permis de saisir cette nuance et de constater l'existence de l'inscription que porte l'autre buste exposé à Tours par M. le baron de Chabrefy (nº 2,304, M. de la Morandière).

Deux médaillons sur marbre blanc des rois Henri IV et Louis XV. Les têtes des deux souverains sont laurées et se font pendant (nºs 1,908 et 1,909, M. le comte de Salaberry).

§ 5. — *Mobilier* (Blois, 120 numéros ; Tours, 92 numéros).

Les vieux bahuts, les buffets, les crédences, les jolis cabinets des XVIe et XVIIe siècles, les riches et gracieux spécimens du mobilier des époques Louis XV et Louis XVI étaient en assez grand nombre. Parmi les plus beaux, nous indiquerons :

Un grand dressoir florentin de la fin du XVIe siècle, haut de 3 mètres et large de 1m 75. Le soubassement est formé par deux panneaux sculptés séparés par une tête de chimère qui se répète aux angles. Sur le panneau gauche, deux tritons se jouent dans les ondes ; sur le droit, une nymphe allaite un enfant. Quatre grandes colonnes, les deux du fond à moitié engagées, soutiennent deux tablettes et une haute corniche. Sculptées dans toute leur hauteur, ces colonnes sont ornées, vers le milieu, de groupes de satyres portant d'énormes grappes de raisin et de guerriers se combattant (nº 793).

Un grand lit à colonnes cannelées, de l'époque de Henri II, provenant du château d'Anet et gravé dans l'œuvre d'Asselineau. La base des colonnes est ornée de têtes grimaçantes ; les chapiteaux corinthiens sont surmontés de cariatides masculines supportant un entablement dentelé richement fouillé. Le fond, également sculpté, porte deux écussons peints (nº 792).

Un meuble d'église trilobé, en noyer noirci, de l'époque Louis XII. La base forme crédence ; le haut, couronné d'une balustrade ajourée, est fermé par trois portes sculptées en haut relief : à gauche, saint Denis et saint Jean ; à droite, sainte Marthe et saint François d'Assise en contemplation devant la croix ; au milieu, saint Jérôme en prière. Des dais richement travaillés surmontent tous ces saints personnages (n° 795).

Ces trois pièces capitales appartiennent à M. Ernest de Rozière.

Deux grandes chaises seigneuriales à dossier orné d'arabesques. Au sommet de chaque dossier est un écusson ; l'un d'eux, losangique, indique les armes d'une damoiselle (nos 2,713 et 2,714, M. Récapé, de Paris).

Un grand coffre à habits, incrusté de bois de couleur, travail allemand du XVIIe siècle. Le devant est divisé en trois panneaux séparés par quatre cariatides. La Justice, un glaive d'une main, une balance de l'autre, occupe le panneau central ; dans chacun des latéraux se trouvent deux écussons surmontés de heaumes. Des pilastres cannelés et de larges poignées de fer constituent l'ornementation des côtés. Le meuble repose sur huit pieds ronds (n° 660, M. O. de la Saussaye).

Un berceau de l'époque Louis XIV en bois peint en bleu, orné sur les côtés et les extrémités de moulures dorées. Le fond est supporté par des barreaux convexes qui favorisaient le bercement (n° 1,621, M. Escosura).

Un grand bureau en marqueterie du commencement du XVIIIe siècle, orné aux angles de cariatides en cuivre ciselé ; des trophées d'instruments de musique décorent le milieu des petits côtés ; des ornements en cuivre ciselé existent également aux serrures et dans l'intervalle des trois tiroirs de chacun des grands côtés. Les dimensions de ce beau meuble (longueur, 1m 95 ; largeur, 97 centimètres ; hauteur, 80 centimètres), le fini des ciselures en constituent un des plus beaux spécimens du mobilier à la fin du règne de Louis XIV (n° 1,689, M. de Saint-Vincent).

Dans la collection Double :

Une crédence ornée de riches sculptures ; les satyres qui rem-

placent les colonnes d'angles sont surtout remarquables. Le catalogue porte que ce meuble a servi de coffre de mariage au roi François Ier, pour envoyer les cadeaux offerts à sa fiancée, Claude de France. Pourquoi alors, dans la restauration, avoir ajouté des écussons portant les lettres P D (nº 2,354) ?

Une belle console sculptée et dorée ; des colliers d'enfant, des dauphins, des couronnes de fleurs, un amour assis au milieu de lauriers se posant sur la tête la couronne de dauphin, décorent ce meuble dont la table est en marbre griotte. Le catalogue porte qu'il fut offert, en 1781, à la reine Marie-Antoinette, à l'occasion de ses relevailles (nº 2,342, cat. Trianon, 104).

Une commode en bois de rose ornée de bronzes ciselés et dorés par Gouthières (nº 2,343).

Parmi les cabinets, citons les suivants comme les plus délicatement travaillés :

Un petit cabinet florentin ayant la forme d'un portique à quatre colonnes supportant un fronton. Ce délicieux bijou de la renaissance est enrichi de peintures sur nacre, de niellures d'or et de plaques de lapis lazuli (nº 807, M. Ernest de Rozière).

Un cabinet espagnol en palissandre rehaussé de plaques d'écaille incrustées de pièces d'ivoire gravées et découpées, où sont représentées des vues de Séville ou des scènes andalouses, XVIIe siècle (nº 803, M. Ernest de Rozière).

Enfin, gardons-nous d'omettre le seul instrument de musique : un clavecin du fameux facteur Jean Buckers, d'Anvers. Le fond bleu uni est rehaussé de bergeries en bleu plus foncé attribuées à Boucher. Les deux claviers sont modernes (nº 2,729, M. Petit).

II. — Peinture.

§ 1er. — *Tableaux, miniatures, aquarelles, gouaches, pastels* (Blois, 613 numéros ; Tours, 410 numéros).

Plus nombreuse encore qu'à Tours, cette classe de l'exposition contenait presque tous les noms des peintres les plus

renommés, le catalogue ayant scrupuleusement conservé les attributions, origines, dates données par les exposants. En peinture, l'imagination des collectionneurs n'a pas de bornes : cette folle du logis leur fait souvent attribuer à un grand maître une copie quelquefois médiocre ; aussi devons-nous être très-prudent dans nos citations.

École française.

A tout seigneur, tout honneur. Les œuvres attribuées à François Clouet sont en assez grand nombre à Blois, et cependant les tableaux du grand Janet sont bien rares. « Nous faisons pour le plus illustre de la famille, dit M. Paul Mantz, le savant critique de la *Gazette des Beaux-Arts* (1), ce que les Anglais ont fait longtemps pour Holbein. Nous lui attribuons volontiers tout une série de fins portraits de personnages qui ont vécu de François Ier à Henri IV. François Clouet devint peintre du roi en 1541 et en 1570 son nom disparaît des comptes royaux. Cessons, par conséquent, de lui attribuer des portraits qui, visiblement, datent du règne de Henri III. Occupé de travaux officiels et d'œuvres purement décoratives, qui ne devaient pas survivre aux fêtes dont elles étaient le prétexte, François Clouet n'a pas fait autant de portraits qu'on le suppose. Il y avait d'ailleurs, alors, des légions de copistes, et quand le maître avait créé un type, quand il avait « pourtraict » un personnage de la cour ou une noble dame, des artistes secondaires, habiles cependant, multipliaient l'original à de nombreux exemplaires ; aussi les vrais Clouet sont-ils d'une rareté insigne. Lorsque, dans une collection particulière ou même dans un musée, on nous annonce une peinture du maître, le sentiment le plus prudent et le plus naturel, c'est le doute. »

Malgré ce qui précède, et à cause du savoir du possesseur, M. Marcille, frère du zélé et savant directeur de notre musée de peinture, nous mentionnons comme une œuvre de Janet un délicieux portrait de femme qui respire la grâce. Le visage, vu de trois-quarts, est tourné à gauche ; la coiffure se compose de bandeaux

(1) Année 1874, tome X, 2e période, p. 104.

tressés ; le cou est entouré d'un collier. Le corsage noir, ouvert en carré, est orné d'un second collier avec croix. Le haut des manches est à crevés roses recouverts d'un lacis blanc à larges mailles. Ne serait-ce pas un de ces portraits mystérieux comme le peintre en faisait quelquefois (nº 181, M. Marcille, de Chartres) ?

Le tableau si remarquable et si remarqué de M. Double, *les trois Grâces*, qu'on a pu admirer à l'exposition des Alsaciens-Lorrains, inspirait à M. Mantz (1) les lignes suivantes, que nous croyons devoir reproduire intégralement, pour donner une idée du chef-d'œuvre (nº 2,407, M. Double) :

« Nous appelons à notre aide le ban et l'arrière-ban des érudits pour déchiffrer le mystère qui se cache dans le fin petit tableau de M. Double. Ici encore, il s'agirait d'un François Clouet, avec un point d'interrogation toutefois. Dans ce cadre, qui n'est qu'une grande miniature d'un travail tout à fait précieux, l'artiste a réuni les trois Grâces nues et enlacées. Il s'est arrangé à montrer le visage de ses modèles. Chacune des *Charitès* a un caractère particulier, car ce sont, sans doute, trois portraits. Des fleurs et des fruits s'enroulent, couronnes légères, autour de leurs cheveux. La peinture paraît dater d'environ 1560 à 1580. Au bas du tableau, dans chacun des angles, sont des blasons assez compliqués, le second surtout, qui réunit les armes de plusieurs familles. Nous n'avons pas eu le temps de chercher à lire ces armoiries. La peinture nous paraît flamande. Les formes, delicieusement modelées, sont amples et pleines ; les jambes sont fortes ; certains reliefs accusent des types du Nord. Certes, les têtes sont fines et pourraient à la rigueur être des têtes françaises ; mais les corps appartiennent à une race plus plantureuse, et l'idéal fait songer aux Flandres. Je n'ai pas besoin de dire que le tableau est de la plus charmante exécution ; il mériterait les honneurs de la gravure en même temps que ceux d'une dissertation en règle. »

Voici, d'autre part, l'opinion de M. Villot sur l'artiste qui nous occupe :

(1) *Gazette des beaux-arts*, t. X, 2e période, p. 105.

« La peinture de Clouet révèle une origine flamande entièrement opposée à cette recherche du grand style mis à la mode par les artistes italiens venus en France à son époque, recherche qui les a fait tomber trop souvent dans une manière pleine d'affectation et de mépris pour la nature. Comme les Van Eyck, comme Memling, il poursuit le vrai, la naïveté, la précision, le rendu de tous les détails; mais s'il est Flamand par ce côté matériel seulement, il est bien Français par le style, l'élégance et le goût délicat qui le porte, sans s'écarter de la vérité à laquelle les Flamands et les Allemands s'attachent exclusivement, à modifier dans une juste proportion et à interpréter son modèle de la façon la plus avantageuse (1). »

Or, les qualités que reconnaît M. Mantz au tableau précité répondent à l'opinion qu'émet sur le talent du peintre le savant secrétaire général des musées nationaux On peut admettre, il nous semble, que Clouet, d'origine flamande, ait, dans un voyage au pays de ses ancêtres, trouvé les modèles qui lui ont inspiré cette belle œuvre.

A la partie supérieure du tableau se trouvent ces mots, en lettres capitales : Euphrosine, Aglaïa, Thalia ; à la partie inférieure, au-dessus des écussons, on lit ces vers :

Tres nudæ Charites genuit quas Jupiter almus
Connectunt variis brachia nuda modis,
Par tribus est facies qualem decet esse sororum
Per tribus est ætas, par quoque forma tribus.

Ces inscriptions, à notre avis, déparent un peu l'ordonnance du tableau. Le peintre a dû les tracer rapidement, ce qui contraste avec le fini du groupe des trois sœurs. Le catalogue indique les armes de Grôlier, pour un des blasons.

Parmi les autres portraits attribués à François Clouet, signalons les suivants : portrait de Claude de France. La bonne reine étant morte en 1524 et François Clouet étant né en 1500, il vau-

(1) Catalogue du Musée du Louvre, école française, p. 64.

drait mieux attribuer ce tableau à Jean Clouet, son père, peintre du roi (nº 2,400, M. Double).

Portrait d'Élisabeth d'Autriche femme de Charles IX. L'original est au Louvre, sous le nº 108 : nous sommes donc probablement, ici, en face d'une copie (nº 1,453, M. Th. Roussel).

Portrait de Henri III. La pâleur du visage, l'atonie du regard expriment bien la physionomie du roi vers la fin de sa vie ; mais, même à la mort de notre grand peintre, toute autre devait être la figure du duc d'Anjou, à peine âgé de vingt-deux ans, et qui venait de s'illustrer par les victoires de Jarnac et de Moncontour. En outre, le tableau du château de Chambord est de dimensions plus grandes que la plupart des œuvres connues de Janet (nº 317, châteàu de Chambord).

Portrait de Jeanne d'Albret. La reine de Navarre ne vint à la cour qu'en 1572, pour le mariage de son fils, et à ce moment François Clouet était peut-être à son lit de mort (nº 1,454, M. Roussel).

Mais le grand Janet avait un frère dont l'existence a été reconnue par M. de Laborde, d'après un billet adressé par Marguerite de Valois au chancelier d'Alençon (1) : « Monsieur le chancelier, le roy de Navarre et moi avons deliberé prendre le peinctre, frère de Janet, peinctre du roy, à nostre service, et lui baille ledit seigneur cent livres sur son estat et moy cent, et pour ce que nous avons nécessairement affaire de luy, je vous prie incontinent nous le envoyer. »

Ce frère de Janet était donc à la cour, et peut-être y avait-il peint ce portrait de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui lui aurait valu la place dont il s'agit. Son nom, que personne n'a donné, nous allons peut-être le trouver ; à la page 82 des *Actes de l'état civil des artistes français*, publiés par notre laborieux éditeur, M. Herluison, nous lisons : « Mardi 12 novembre 1532 fut baptisée Claude, fille de Guillaume Geoffroy, peintre, et de Jehanne de Haultmont, demeurant rue Saint-Marry. Parrain, Jehan Clouet, peintre ; marraines, Claude Ogier,

(1) *Hist. des peintres*, par Ch. Blanc, école française, t. I, p. 8.

Jacqueline de Haultmont (Saint-Jacques-la-Boucherie). » En 1532 Jehan Clouet, premier Janet, le père de François, était depuis longtemps peintre ordinaire du roi et son varlet de chambre. Certes, s'il se fût agi de lui dans l'acte précité, on eût eu garde d'omettre la mention de ces hautes fonctions. Il nous semble donc qu'on peut, avec quelque probabilité, admettre que ce prénom de Jean désigne le frère de François.

On connaît donc aujourd'hui quatre Clouet. Le premier, Jean Clouet, né vers 1420, habitait Bruxelles. Peut-être vint-il en France vers 1460. Son fils, également nommé Jean, était établi dans notre pays bien avant l'avènement de François I[er]. Quoiqu'il n'ait jamais été naturalisé, il devint en 1522 peintre ordinaire du roi et son valet de chambre. A la cour, on l'appela Maître Jehan, Jehannot, Jehannet, et enfin Janet. De son mariage avec Jehanne Boucault, fille de Gatien Boucault, orfèvre et bourgeois de Tours, il eut deux fils : François, le grand Janet, qui à sa mort (1541) lui succéda dans ses charges, et ce Jehan dont nous venons de parler, et qui est peut-être l'auteur des œuvres faussement attribuées à son frère.

Cette longue digression, qu'on nous pardonnera en raison de l'importance de la question, nous oblige à continuer rapidement notre étude.

Une *Sainte Famille* attribuée à Stella. A droite, la Vierge assise sur un siége surmonté de draperies, tient l'Enfant-Jésus debout et nu. Saint Jean, également nu et accompagné de son mouton, regarde le divin enfant qui le désigne du doigt ; sur la gauche une femme s'arrête pour contempler le groupe. Ce tableau, par la correction du dessin et la beauté du coloris, est digne du pinceau du peintre de Louis XIII (n° 754, M. Anthoine).

Un beau portrait du duc de Beauvilliers, par Mignard (n° 113, M. le prince de Chalais).

Un portrait de Lekain, par Carle Van Loo. La figure commune du célèbre acteur disparaît devant le feu du regard et l'expression de la physionomie (n° 58, M. le comte de Baillon).

L'*Assassinat du duc de Guise*, par P. Delaroche. Placé au château de Blois, ce drame, si bien rendu par le pinceau de

l'artiste, devient encore plus saisissant. Tout est soigné dans cette page d'histoire, jusqu'aux accessoires, qui sont nettement rendus. Le roi soulève silencieusement la portière de son appartement ; neuf de ses quarante-cinq fidèles s'approchent de lui, quêtant sur son visage une approbation ; mais le regard du roi est tout entier pour le cadavre étendu sur le carreau, et en partie appuyé sur le rideau du lit qu'il a entraîné dans la lutte (nº 1,107, M. le duc d'Aumale) (1).

Écoles italienne et espagnole :

Une *Sainte Cécile*, admirable de grâce et d'expression, attribuée au Dominiquin (nº 562, M. de l'Ombre).

Deux grands panneaux de tryptique, de plus de 2m 50 de hauteur, représentant des saints personnages, attribués à Juan de Juanès (nºs 715 et 716, M. le duc de Valençay).

Deux philosophes en lecture, par Ribera. Ces vieillards, à physionomie austère, sont exécutés avec l'énergique et effrayante vérité qui caractérise les œuvres de ce grand peintre (nºs 1,831 et 1,832, M. le baron de la Tournelle).

L'Apparition de saint Jacques à sainte Thérèse. Les personnages sont à mi-corps ; le saint est revêtu du costume de chevalier de Saint-Jacques de Calatrava ; la sainte porte l'habit des carmélites. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, plane au-dessus des séraphins et préside à cette scène attribuée à Murillo (nº 1,275, M. le comte de Levis-Mirepoix, Eure-et-Loir).

Écoles allemande, flamande et hollandaise.

La Vierge à l'enfant, par Memling. Ce tableau, orné d'un cadre italien du XVIe siècle, se distingue par la souplesse du dessin, le moelleux de la touche et le charme du coloris, qualités que possédait à un haut degré cet artiste, qui cherchait toujours l'idéal, même dans les portraits (nº 769, Mme Ernest de Rozière).

La *Procession de la Ligue*, par Porbus le jeune, grande scène pleine de mouvement qui a été souvent gravée et sert de fron-

(1) Bien que nous nous soyons fait une règle de passer sous silence les œuvres d'artistes morts dans le XIXe siècle, nous avons fait une exception pour ce numéro, qui représente un des grands faits historiques qui se sont passés au château de Blois.

tispice à plusieurs éditions de la *Satire Ménippée* (nº 717, M. le duc de Valençay).

Un portrait, par Gérard Dov. C'est un vieillard à barbe grise, accoudé à une table faisant face au spectateur. Il est plongé dans la lecture d'un in-folio qu'il tient des deux mains. Cette petite toile est exécutée avec tout le soin que Gérard mettait à ses œuvres (nº 1,407, M. Escosura).

Le *Martyre de saint Sébastien,* attribué à Van Dyck. Le saint, percé de traits, est lié à un poteau ; son visage porte l'empreinte de la résignation et de la souffrance. Un petit ange vient extraire les flèches et panser ses blessures (nº 1,417, Mme la vicomtesse d'Armagnac).

L'*Astronome à la sphère,* par Van der Meer. Vêtu d'une robe de chambre, notre savant est assis à une table placée devant une fenêtre. Il lit un livre qu'il tient d'une main, tandis que de l'autre il mesure une distance sur la sphère placée sur la table (nº 2,409, M. Double).

Le soldat et la jeune fille qui rit, nous montre sous un autre jour le talent de Van der Meer. Autant le premier tableau est calme, uniforme, autant les tons du second sont heurtés à dessein. Un mur uni sur lequel est fixée une grande carte géographique forme le fond, sur lequel se détachent les types accentués du soudard accoudé à une table, dont la conversation, sans doute, provoque le rire franc qui anime le visage de la jeune fille qui lui fait face (nº 2,410, M. Double).

Une marine, par Ruysdaël. Des barques de pêcheurs sont à l'ancre ; de nombreux personnages vont et viennent sur la passerelle qui fait communiquer les bateaux avec le quai de la ville qu'on aperçoit sur la droite. Cette composition est pleine d'animation et de vérité (nº 1,319, M. Viollet, de Tours).

§ 2. — *Livres, manuscrits, gravures, dessins, autographes, reliures* (Blois, 246 numéros ; Tours, 78 numéros).

Cette section, qui comprenait quelques manuscrits, plusieurs beaux livres d'heures enrichis de fines miniatures ou de gra-

vures sur bois, était surtout intéressante par les nombreuses reliures exécutées par les meilleurs artistes pour les rois ou les personnages les plus considérables.

Parmi les volumes exposés par Mme Fournier-Sarlovèze, MM. Double, abbé Bossuet, du Plessis, de Froberville, Porquet, etc., nous citerons :

Un manuscrit sur vélin daté de 1537, et ayant pour titre : *Le triomphe et les gestes de illustre seigneur Monseigneur Anne de Montmorency, connestable, grand-maitre et premier baron de France* (n° 1,283, M. le comte de Levis-Mirepoix, Eure-et-Loir).

Epiphanii, in-folio de 1544, reliure maroquin citron, filets, compartiments, tranche dorée, fers noirs, chiffres de Henri II et de Diane de Poitiers (n° 1,560, M. Double).

La sainte Bible, imprimée à Lyon en 1554, in-folio, reliure à compartiments en couleur, portant les trois croissants de Diane de Poitiers (n° 2,764, M. Porquet, à Paris).

Le testament politique du cardinal de Richelieu, manuscrit in-folio, reliure en maroquin rouge semé d'alérions et de croix de Lorraine ; au milieu les armes du duc de Guise (n° 2,765, M. Porquet, à Paris).

Prières chrétiennes, manuscrit fait pour le duc du Maine et signé Nicolas Jarry, 1653, reliure moderne par Capé (n° 2,064, Mme Fournier-Sarlovèze).

Sacre de Louis XVI, 1775, aux armes du roi et de la reine (n° 1,567, M. Double).

Reliure de Guillaume Eustace, libraire et relieur du roi Louis XII, armes et figures frappées sur les plats, tranches ciselées, 1516 (n° 2,096, M. l'abbé Bossuet, à Paris).

Reliure aux armes de Catherine de Médicis par Nicolas Eve, relieur de Henri III, petits fers sur les plats (n° 2,098, M. l'abbé Bossuet, Paris).

Reliure en argent repoussé, travail allemand du XVIIIe siècle ; sur l'une des faces, l'adoration des Mages ; sur l'autre, l'Ascension (n° 2,062, Mme Fournier-Sarlovèze).

Dessins. — La mort de la Vierge, dessin à la plume attribué à

Th. della Vite, élève de Raphaël (783, M. Eug. de Rozière, à Paris).

Plusieurs dessins à la plume par Saint-Aubin (nos 1,670 et 1,671, M. Bozérian).

Autographes. — Un cadre renfermant dix lettres de Louis XIV au duc de Beauvilliers. Une seule n'est pas signée (no 2,216, M. le prince de Chalais).

Des lettres de Louis XVI à l'empereur d'Allemagne François II ; de Mme Elisabeth et de Marie-Antoinette à Mme de Polignac (nos 1,736 et 1,737, M. Michelin, à Paris).

III. — Emaux.

(Blois, 60 numéros ; Tours, 97 numéros).

Émaux des orfèvres. — Dans ce premier âge de l'émaillerie, on remarquait :

Un magnifique coffret byzantin, long de 42 centimètres et haut de 25 centimètres. Trois saints et deux rosaces en émail décorent la face principale qui, ainsi que les côtés, est enrichie de cristaux cabochons. Le saint du milieu, plus grand que les autres, tient un livre sur sa poitrine ; des turquoises forment l'iris de ses yeux et ornent son diadème et son manteau (no 1,522, M. Strauss, de Paris).

Une plaque rectangulaire en cuivre champlevé et émaillé, œuvre des artistes limousins du XIIIe siècle. Le Christ en croix entre deux saints personnages debout au bas de la croix, et deux anges qui se tiennent dans le haut, se détachent sur un fond bleu uni. Cette plaque, de 22 centimètres de hauteur, faisait probablement partie d'une reliure (no 1,807, M. Desmottes, de Lille).

Deux custodes cylindriques à couvercles coniques. L'une, surmontée d'une croix en cuivre émaillé, est ornée de figures d'anges et de rinceaux réservés sur fond vert ; l'autre, à fond d'émail bleu, offre des rinceaux réservés en or et les chiffres

du Christ réservés sur des médaillons en émail blanc. Ces deux précieux objets du XIIIe siècle font partie de la collection Desmottes (n°s 1808 et 1809).

Émaux des peintres. — Quelques-uns des célèbres émailleurs de Limoges étaient représentés à Blois, témoins :

Jean Penicaud. — Trois artistes portant le prénom de Jean ont illustré le nom des Penicaud. Jean Penicaud I et son frère, Jean Penicaud II, étaient, sinon les fils, au moins les élèves de Nardon Penicaud. Jean Penicaud III, le plus célèbre, était fils de l'un des précédents. Les huit plaques de Mme Fournier-Sarlovèze : Jésus et la Madeleine, Jésus chassant les marchands du temple, Jésus amené au tribunal, Jésus devant Pilate (deux plaques), Jésus emmené du prétoire, Jésus à la colonne, Jésus fouetté de verges, exécutés d'après les dessins d'Albert Dürer, paraissent être, autant qu'un examen incomplet permet de l'avancer, l'œuvre de Jean Penicaud Ier. L'emploi des rehauts d'or dans les vêtements et les fonds, l'exagération des physionomies, destinée à augmenter l'effet, sont, d'après M. de Laborde, des caractères qui permettent de distinguer la manière de cet artiste, qui a souvent copié les graveurs de l'Allemagne ou des Flandres (n° 2,084). L'Astronomie, sous les traits d'une femme nue, assise, indiquant du doigt le ciel à cinq enfants nus également, qui suivent son geste ou touchent des instruments de cosmographie ; une Vierge assise tenant l'Enfant-Jésus qui regarde saint Jean agenouillé qu'un ange lui présente, sont deux grisailles évidemment postérieures aux émaux précités. Le fini et la supériorité du dessin, l'absence des rehauts d'or pourraient les faire attribuer à Jean Penicaud III (n°s 2,184, 2,185, M. Ducloux, de Paris).

Pierre Raymond. — Deux assiettes en grisaille d'environ 18 centimètres de diamètre, représentant les mois de février (la veillée) et de décembre (la saignée du porc), exécutés probablement sur les dessins d'Etienne Delaulne (n°s 2,188, 2,189, M. Ducloux, de Paris).

Jean Courtois. — Une plaque signée I C, représentant Aloph de Wignacourt, grand-maître de Malte. Un grand Christ occupe

le fond à gauche ; le chevalier, en costume, est agenouillé à un prie-Dieu armorié. Ses regards se portent à droite vers la mer, sillonnée par une flotte nombreuse ; le ciel est couvert de gros nuages (n° 1,035, M. le marquis de Rochambeau). Outre la richesse du coloris et la pureté du dessin, cet émail est encore intéressant par le fait historique qu'il rappelle. Aloph de Wignacourt, originaire de l'Artois, était grand-hospitalier de France dans l'ordre de Malte, quand il fut élu grand-maître en 1601. Il prit, sur les Turcs, Mahomette en 1602 et Corinthe en 1611. Mais en 1615 soixante galères turques vinrent devant Malte et y débarquèrent 5,000 hommes. Grâce aux précautions prises, les infidèles ne purent réussir dans leur entreprise et se retirèrent sans avoir pu faire d'esclaves. C'est à cette occasion probablement que cette plaque commémorative fut commandée ; les citations qui l'accompagnent ne nous laissent aucun doute. On lit, en effet, dans le bas :

F. ALOSII DE VUIGNACOURT D. M. MAG. HOSP. HIER. ANAGRAMMATISMUS.
ALOFIUS DE WIGNACOURT
FUGO TURCAS INDOLE VIVA.

et pour compléter le sens de l'anagramme, on a ajouté sur le prie-Dieu :

CEDET PHALANX TURCICA FUSA.

Suzanne de Court. — Six plaques parmi lesquelles on remarque l'enlèvement d'Europe, Adonis blessé par un sanglier, la mort d'Adonis dans les bras de Vénus (n° 2,187, M. Ducloux, de Paris).

Parmi les émaux auxquels le catalogue ne donnait pas d'attribution, nous signalerons :

Un émail, genre italien du XVIe siècle, figurant une femme étendue, dont la chevelure soigneusement arrangée est ornée de bandelettes fixées par un camée. Dans le haut de la plaque on lit ces mots : « Je suis Pacline ; » dans le bas, sur une banderolle, est inscrite cette devise : *Marcescit ocio virtus* (n° 330, M. Pottier-Laurand).

IV. — Céramique.

§ 1. — *Faïences, porcelaines, grès* (Blois, 597 numéros ; Tours, 320 numéros).

Analyser une réunion de près de 600 pièces, qu'on ne peut examiner avec soin, est une tâche à peu près impossible ; aussi passerons-nous rapidement sur cette classe, si intéressante cependant.

Les plats hispano-arabes aux brillants reflets, les produits des fabriques de Talaveyra la Reina, Valence, Manisez, Alcora, Grenade, appartenant à M. Dessaignes, représentaient largement l'Espagne.

Parmi les fabriques italiennes, citons :

Venise. — Un plat armorié de forme ovale, à décors polychrômes. Les armoiries surmontées d'un heaume et accostées des lettres D G sont au milieu d'un paysage. Le marlit est orné de guirlandes de feuilles et de fleurs en relief séparées par des coquilles de Saint-Jacques en creux (n° 1,040, M. Ernest de Rozière).

Urbino. — Un socle polychrôme du XVI[e] siècle, orné de chimères, d'oiseaux et de médaillons à personnages (n° 84, M. de Renusson, à Paris).

Gubbio. — Un plat armorié de la fin du XV[e] siècle, avec reflets métalliques (n° 917, M. Ernest de Rozière).

La Frata. — Un plat à armoiries décoré sur engobe. Le fond est rouge pâle, les ornements blanc jaunâtre. Ce joli spécimen de la célèbre fabrique de la Romagne date du XVI[e] siècle. Il est monté dans un cadre italien de la même époque (n° 904, M. Ernest de Rozière).

Pour la France, nous suivrons l'ordre géographique, en remontant du Midi vers le Nord :

Moustiers. — Un plat décoré d'amours et de cariatides en camaïeu blanc sur fond blanc (n° 1,172, M. Beaussier).

Une fontaine d'environ 50 centimètres de hauteur sur 25 centimètres de largeur, décorée d'un semis de fleurs polychrômes sur fond blanc. La face antérieure, convexe, est ornée en son milieu d'un médaillon représentant un satyre déguisé en amour, qui donne la main à une jeune femme. L'entrée de la cannelle est la bouche d'une figure grimaçante. Une statuette d'enfant termine le couvercle et lui sert de bouton (nº 1,176, M. Beaussier).

Apt. — Une cafetière et une théière armoriées sur fond jaune clair (nºs 1,049, 1,050, M. Ernest de Rozière).

Nevers. — Un grand plat gros bleu à décor persan formé de fleurs et d'oiseaux en blanc (nº 595, M. Roger-Libron).

Un chauffe-pieds en forme de livre avec fermoirs. Sur la face principale est une bergère qui file en gardant ses moutons. Camaïeu bleu sur fond blanc (nº 1,365, M. de Bodard).

Une statuette de saint Etienne, par Henri Borne, 1689. Cette pièce est citée dans l'ouvrage de M. du Broc de Seganges sur les faïenciers et émailleurs de Nevers (nº 617, M. Genève, de Tours).

Une grande vasque ovale dont les diamètres ont 68 et 47 centimètres, dessin persan blanc et jaune sur fond gros bleu (nº 2,224, M. O. de la Saussaye).

Aprey. — Une soupière à pieds, décorée de fleurs polychrômes où le rose domine. Cette pièce, haute de 27 centimètres, est reproduite dans le grand ouvrage de M. Ris-Paquot (*Histoire de la faïence ancienne*) (nº 2,591, M. Lechevallier).

Rouen. — Deux plats et une soupière, décor à la corne (nºs 1,173 à 1,175, M. Beaussier).

Les assiettes, plats, jardinières avec décors à la corne, au carquois, à la tulipe, etc., de M. Lechevallier (nºs 2,573 à 2,590).

Hollande. — Dans les faïences de Delft, nous mentionnerons :

Un grand plat à décor chinois, aux armes de Colbert. Ce plat aurait été offert au marquis de Seignelay par les États de Hollande (nº 911, M. Ernest de Rozière).

Une belle soupière à décor bleu. Une grosse grappe de raisin noir, accompagnée de feuilles de vigne, forme le bouton (nº 1,177, M. Beaussier).

Une jolie boîte à thé avec ornements blancs sur fond bleu, dans le genre japonais (nº 1,649, M. de Froberville).

Porcelaines. — Pour donner un aperçu des porcelaines de Saxe, nous citerons :

Un coffret à bijoux décoré de médaillons polychrômes à personnages (nº 1,650, M. de Froberville).

Un tonneau à liqueurs orné d'un semis de fleurs et monté en argent ciselé et doré. Il est supporté par deux nymphes et un satyre ; Bacchus couronné de pampre se tient à cheval dessus (nº 2,012, M. le comte de Salaberry),

Deux lions à figures de femmes sur lesquels sont assis des amours tenant des guirlandes. Ces délicates figurines font partie d'un groupe de 17 pièces appartenant à M. de Froberville (nºs 1,707 à 1,723).

Parmi les plus belles pièces de la manufacture de Sèvres, nous indiquerons :

Une tasse avec sa soucoupe, à fleurs et dauphins en or sur fond blanc. Cette pièce rare, aux armes de la Dauphine, fut commandée en 1770 comme présent de bienvenue ; elle a été vérifiée par M. Riocreux (nº 2,358, M. Double ; catalogue Trianon, 60).

Une autre tasse, dessin or, avec médaillon représentant la nourrice des enfants de France entre le Dauphin et la Dauphine (nº 2,359, M. Double ; catalogue Trianon, 57).

Enfin, gardons-nous d'omettre un magnifique plateau ovale en porcelaine de Vincennes. Ce beau spécimen de cette éphémère manufacture royale (1753-1756) est décoré de groupes de fleurs et d'oiseaux sur fond laiteux. La monture est en argent doré et ciselé (nº 2,352, M. Double).

§ 2. — *Verrerie* (Blois, 39 numéros ; Tours, 46 numéros).

Parmi les produits de Venise, on pouvait remarquer :

Une grande coupe ovale à côtes (nº 1,642, M. de Froberville).

Deux petits vases à dessin blanc laiteux, avec anses et couvercle (nº 1,644, M. de Froberville).

Une petite aiguière du XVIe siècle, avec raies blanches longitudinales (nº 1,755, M. Ventrillon).

Les plus beaux échantillons des verreries de Bohême étaient :

Un verre gravé aux armes de Louis XIV, des ducs de Bourgogne, de Bretagne et du roi d'Espagne, Philippe V (nº 1,535, M. le baron de Longuerue).

Un verre sur lequel sont gravés le portrait et les armes de Joseph Ier, empereur d'Allemagne (nº 1,539, M. le baron de Longuerue).

Un flacon orné d'arabesques et d'armoiries gravées, avec monture en argent (nº 840, M. Ernest de Rozière).

V. — Orfévrerie, bijouterie, horlogerie.

§ 1. — *Argenterie, bronzes, bijoux, pierres gravées*, etc. (Blois, 186 numéros; Tours, 110).

Nous ne décrirons pas la riche argenterie des rois de Pologne; ces pièces remarquables ont été, à l'occasion de l'exposition de Tours, l'objet d'une énumération détaillée.

M. Double avait exposé une série de chefs-d'œuvre de l'orfévrerie du XVIIIe siècle, parmi lesquels on remarquait :

Des flambeaux en bronze doré, ciselés par Martincourt, le maître de Gouthières, et réunissant aux attributs de l'hymen les aigles de la maison d'Autriche. Ils furent exécutés pour la reine Marie-Antoinette, à l'occasion de son mariage (nº 2,382, M. Double ; catalogue Trianon, 28).

Un légumier en vermeil avec son plateau, aux armes du cardinal Farnèse (nº 2,437, M. Double).

A ces objets nous ajouterons :

Une savonnette et une boîte à éponges ajourée, ayant fait partie de l'argenterie de Gaston d'Orléans (nos 1,728, 1,729, M. de Froberville).

Un pot à eau avec sa cuvette, en argent, de l'époque Louis XVI (nº 1,731, M. de Froberville).

Deux beaux flambeaux Louis XV en argent ciselé (nºs 666, 667, Mme la comtesse de Noyan).

§ 2. — *Orfévrerie religieuse* (Blois, 39 numéros ; Tours, 34 numéros).

C'est dans cette branche de l'orfévrerie que les artistes du moyen âge et de la renaissance ont exécuté leurs chefs-d'œuvre. Malgré les crises de toutes sortes qui ont éclaté sur notre pays, c'est là encore qu'on a pu soustraire aux vandales le plus grand nombre d'objets précieux. Parmi ceux exposés à Blois, nous citerons :

Une Vierge en cuivre repoussé, avec la tête en argent. La Vierge assise tient dans ses bras l'Enfant-Jésus, qui bénit de la main droite et porte dans la gauche un globe surmonté d'une croix. Ce curieux spécimen de l'orfévrerie au XIIe siècle mesure 73 centimètres de hauteur sur 24 centimètres de largeur (nº 1,521, M. Strauss, de Paris).

Une statuette en argent repoussé et ciselé du XIVe siècle, représentant un saint personnage revètu d'un manteau avec agrafe en rubis, qui tient un livre de la main gauche ; hauteur, 23 centimètres (nº 1815, M. Desmottes, de Lille).

Un reliquaire de saint Blaise, en cuivre argenté, portant la date de 1438. Ce reliquaire est formé d'un bras dont la main est levée, les trois premiers doigts étendus. Une ouverture rectangulaire, pratiquée à la partie antérieure de l'avant-bras, laisse voir les reliques ; hauteur, 49 centimètres (nº 1,814, M. Desmottes, de Lille).

Un reliquaire formé du chef d'une sainte femme, en cuivre battu et doré, monté sur piédouche ; hauteur, 30 centimètres (nº 1,812, M. Desmottes, de Lille). Le catalogue fait remonter cet objet au XIIIe siècle ; mais il est presque certain que les reliquaires en forme de bustes, têtes ou bras, n'ont existé qu'aux XIVe et

XVe siècles. La date de 1438 que porte le reliquaire de saint Blaise vient, du reste, appuyer notre assertion.

Un calice en vermeil orné de douze médaillons en émail, XVe siècle (no 664, M. E. de Bellaing).

Une Vierge portant l'Enfant-Jésus. Cette jolie statuette en argent, qui mesure 47 centimètres de hauteur sur 18 centimètres de largeur, ne portait pas de numéro d'ordre.

Une crosse en cuivre ciselé dont le pommeau et la volute sont ornés de statuettes de saints (no 189, M. Marcille, de Chartres).

Un coffret-reliquaire en cuivre émaillé, enrichi de douze camées durs, XVIIe siècle (no 1,524, M. Strauss, de Paris).

§ 3. — *Horlogerie* (Blois, 50 numéros; Tours, 25 numéros).

Grâce encore au concours de M. Double, nous comptions dans cette section un grand nombre de riches objets. Notre énumération sera donc un peu plus étendue. Parmi les pièces principales, signalons :

Une pendule en bois, signée Federico Sebastiani, artiste vénitien du XVIe siècle. Parmi les jolis ornements en cuivre ciselé qui la décorent, on remarque le groupe terminal, formé de quatre amours qui soutiennent des guirlandes (no 406, M. U. Bénard).

Une magnifique pendule Louis XV, haute de 1m 10, avec son socle, remarquable par le fini de ses ornements en cuivre doré et ciselé ; aux angles, ce sont des cariatides ; au sommet, la Terre sous la forme d'un globe qu'entourent le Temps armé de sa faux et la Renommée à la trompette retentissante. En avant est un buste de femme surmonté d'un dais (no 2,694, Mme Perrin-Servatius).

Un grand régulateur rectangulaire, exécuté par Lepaute pour le château de Menars. Haute de plus de 2 mètres, cette belle pendule est en bois sculpté et doré. Des glaces laissent voir les mouvements de tous les côtés. Un immense balancier compensateur règle sa marche. Au niveau des rouages existe un pre-

mier cadran dont l'aiguille bat la seconde. Le cadran principal, en émail blanc, est situé en haut. Il porte trois aiguilles dont une marque les jours (nº 2,320, Mme de la Marlier).

Une magnifique pendule en marbre blanc taillée dans un seul bloc de marbre par Falconnet. Elle représente les trois Grâces. L'une d'elle, d'un doigt levé, indique l'heure sur un cadran tournant (nos 2,344, 2,345, M. Double).

Une pendule en bronze ciselé et doré. Un socle carré enrichi de médaillons en brillants, appliqués sur des plaques de lapis, supporte une urne terminée par un bouton en brillants. Sur la panse de l'urne s'enroule un serpent dont le dard indique les heures sur un cadran mobile. Cette œuvre remarquable a appartenu à la reine Marie-Antoinette (nº 2,394, M. Double ; catalogue Trianon, 102).

Une jolie montre en or ; le boîtier en émail est orné d'un portrait de femme (nº 1,995, Mme l'amirale de Candé).

VI. — Armes.

(Blois, 101 numéros ; Tours, 77 numéros).

Outre des trophées contenant presque toutes les armes en usage dans l'Algérie, le Maroc, la Perse, l'Inde, le Japon et l'Océanie, cette classe offrait les plus beaux types des armes européennes au XVIe siècle, surtout dans les collections de MM. Double, marquis de Vibraye, marquis de Colbert, Maillet du Boullay, marquis de Chauvelin, etc.

Parmi les plus belles, notons :

Armes offensives. — Trois épées du XVIe siècle, la première à garde dorée et gravée, la deuxième à garde en fer ciselé et damasquiné d'or, la dernière à garde damasquinée d'argent (nos 2,782, 2,790, 2,791, M. Maillet du Boullay, à Paris).

Trois épées du XVIe siècle également : la première est espagnole ; sa poignée est ornée de figures emblématiques ; sur la lame se lit cette devise : *Pugna pro patria, nec temere, nec*

timide. Les deux autres sont allemandes ; la garde et le pommeau de la dernière sont décorés de bas-reliefs représentant la passion (nos 2,458 à 2,460, M. le marquis de Colbert, à Paris).

Deux belles épées françaises : l'une à quillons recourbés en fer incrusté d'argent; la lame de Tolède est de Sébastien Hermandez ; l'autre, qui date du règne de Henri IV, a sa garde en fer doré, incrustée de médailles antiques en argent (nos 2,419, 2,420, M. Double).

Deux arquebuses de chasse à rouet. La première, en bois sculpté, porte le chiffre d'un prince électeur ; la seconde, plus petite et incrustée d'ivoire, est de fabrication italienne (nos 2,422 et 2,423, M. Double).

Un pistolet d'arçon du XVIe siècle, enrichi d'incrustations d'ivoire (no 2,783, M. Maillet du Boullay, à Paris).

Deux fusils de chasse à deux coups, montés en argent, des époques Louis XIV et Louis XV (nos 711 et 712, M. O. de la Saussaye).

Armes défensives. — Deux belles armures en acier cannelé (dites maximiliennes) de la fin du XVe siècle (nos 1,096 et 1,097).

Deux armures allemandes en acier poli du XVIe siècle (nos 1,094 et 1,095).

Ces quatre armures complètes étaient dressées dans la grande salle ; elles dépendent de la belle collection d'armes du château de Cour-Cheverny.

Deux morions, l'un en fer gravé, l'autre en fer gravé et doré (nos 2,787, 2,788, M. Maillet du Boullay).

Un casque italien en fer repoussé et doré. Il est orné de bas-reliefs représentant le combat des Centaures et des Lapithes (no 2,462, M. le marquis de Colbert, à Paris).

Un bouclier du XVIe siècle en fer repoussé (no 2,461, M. le marquis de Colbert).

VII. — Ferronnerie, dinanderie.

(Blois, 90 numéros ; Tours, 52 numéros.)

Sans décrire les serrures, heurtoirs, chenets, landiers, etc., du moyen âge et de la renaissance, remarquables par le fini du travail, l'élégance ou l'originalité des formes, nous mentionnerons seulement :

Un coffret en fer ciselé et découpé du XVe siècle (no 2,773, M. Maillet du Boullay).

Un cadre en fer guilloché exécuté par Louis XVI et Gamain, son maître serrurier, entourant le portrait de la reine exécuté au repoussé sur une plaque d'argent (no 2,369, M. Double ; catalogue Trianon, 122).

Un lustre de la renaissance en cuivre doré. La tige, qui fait suite à une rosace, est ornée d'amours ; elle soutient six branches étagées et alternées (4 en bas, 2 en haut), et se termine par une boule semée de fleurs de lys (no 172, M. Lecomte de Roujou).

Une aiguière en cuivre repoussé de la fin du XVIe siècle. L'aiguière a la forme d'une buire ; l'anse est formée par une cariatide. Le plateau ovale présente sur ses bords de gracieux ornements repoussés (no 898, M. Ernest de Rozière).

Une grande vasque cylindrique avec anses, en cuivre ciselé, très-beau travail vénitien du XVIe siècle (no 2,773, M. Maillet du Boullay).

Une aiguière en étain avec plateau, attribuée à Briot (nos 2,775 et 2,776, M. Maillet du Boullay).

Une cannette à bière en étain, ornée de médaillons (no 835, M. Ernest de Rozière).

Une aiguière allemande en étain. L'aiguière, de forme très-élégante, est entièrement gravée ; elle mesure 42 centimètres de hauteur ; sur le couvercle est un lion soutenant deux écussons, sur l'un desquels se lit la date de 1662. Au centre du bassin est

la Résurrection ; sur les bords et entourés de délicates arabesques, sont douze médaillons figurant les apôtres avec leurs attributs (nos 1,828, 1829, M. Desmottes, de Lille).

VIII. — Tapisseries, broderies, dentelles, ornements d'église, etc.

(Blois, 173 numéros ; Tours, 127 numéros).

Les tapisseries flamandes et françaises des XVe, XVIe et XVIIe siècles avaient pour sujets principaux des épisodes de chasse, des cavalcades, des scènes tirées de la mythologie ou des romans de chevalerie. Quelques-unes avaient été exécutées d'après des cartons de Bérain.

Parmi les beaux produits des Gobelins, nous indiquerons :

Les portraits en médaillons du duc de Bourgogne, dauphin de France, et de Marie-Adélaïde de Savoie, sa femme (nos 895, 896, M. Ernest de Rozière).

La garniture d'un fauteuil ayant appartenu à Louis XVI. Sur le dossier, on voit le dauphin entouré de ses jouets ; sur le coussin, un laboureur à cheval, conduisant une vache, une chèvre et un mouton (no 2,370, M. Double).

Parmi les ornements d'église, on remarquait :

Un voile de calice en guipure de Venise, aux armes du pape Paul V (no 1,527, M. le baron de Longuerue).

Deux magnifiques devants d'autel appartenant aux dames Carmélites de Blois. Le premier nous montre au milieu des nuages le Seigneur debout et nimbé, qui présente sainte Thérèse à la Vierge. Le fond est semé de fleurs polychrômes à tiges dorées, brodées sur drap d'argent ; le second, qui date du règne de Louis XIV, est surtout remarquable par le fini et la délicatesse des médaillons brodés ; au milieu, l'Annonciation ; à gauche, le sacrifice d'Abraham ; à droite, le sommeil de Jacob. Le fond est enrichi de fleurs où l'or et l'argent s'unissent aux plus brillantes couleurs.

Enfin, les belles chasubles du musée de Vendôme, les riches dalmatiques, les splendides broderies en soie ou en or, les brocarts et les velours de MM. Escosura, Recappé et Maillet du Boullay.

IX. — Objets chinois et japonais.

(Blois, 181 numéros ; Tours, 194).

A Blois comme à Tours, les produits de la Chine et du Japon tenaient une trop large place. Le but utile des expositions rétrospectives est d'enseigner l'histoire de l'art en Europe, en nous montrant ses manifestations diverses depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours. Or, l'histoire des beaux-arts de la Chine et du Japon nous est trop inconnue pour que les objets exposés aient pour nous d'autre attrait que celui de la curiosité. Nous nous bornerons donc à indiquer :

La nombreuse collection de porcelaines chinoises et japonaises des familles verte, rose, etc., ornées de dessins, chiffres et armoiries européennes, remplissant les trois grandes vitrines de M. Ventrillon (nos 1,746 à 1,748).

Un brûle-parfums chinois, en émail cloisonné. Il a la forme d'une potiche supportée par trois pieds dorés. Le couvercle se termine par un bouton également doré (no 268, M. Bonnet).

Un lit chinois en bois sculpté, avec incrustations d'ivoire. Ce lit, orné de quatre montants qui supportent un baldaquin, est en partie fermé par des panneaux ajourés d'un effet original (no 1,015, M. le marquis de Courtarvel, à Paris).

Un plat en vieux grès du Japon, à décor rouge et or, figurant un oiseau échassier et un arbre (no 2,250, M. de la Morandière).

Un manuscrit ayant pour titre : *La vie de Confucius.* Le catalogue annonce que la Bibliothèque nationale ne possède que la copie de ce curieux original, envoyé de Chine à M. Bertin, ministre, par le père Amiot (no 2,480, M. Just Anthoine).

X. — Objets préhistoriques.

(Blois, 13 numéros ; Tours, 3 numéros).

Nous ne parlerons ici que de la riche vitrine de M. le marquis de Vibraye (n° 2,568) qui, à elle seule, constitue une page d'histoire de l'époque préhistorique. Elle renferme vingt et un cartons sur lesquels sont fixés les produits industriels et artistiques des peuplades qui habitaient alors les diverses contrées de l'Europe. Comme terme de comparaison, le savant archéologue a ajouté trois cartons contenant les armes et les outils encore en usage au commencement de l'ère moderne, au Mexique, en Amérique, au Japon et en Océanie. En voici le détail :

Loir-et-Cher. — Cinq cartons :

Haches en silex (époque du mammouth). Armes en silex, haches en pierre étrangère au pays ; haches préparées pour être polies (époque mégalithique).

Yonne. – Un carton contenant des silex taillés et des os de mammouth.

Périgord. — Sept cartons :

Armes en silex (époque du mammouth). Flèches en bois de renne taillé ; aiguilles et poinçons en bois de renne ; dessins et sculptures sur os ; collier, statuettes en ivoire, os, dents et coquilles ; instruments en bois de renne ; dessins et sculptures sur os (époque du renne).

Deux cartons sont consacrés à la reproduction des figures gravées sur os de la station de l'Augerie basse ; quatre nous représentent la Suisse à l'époque lacustre : armes en pierre ; morceaux d'étoffes ; morceaux d'étoffes et de filets ; graines, fruits et pain d'orge.

La station de Kjokkenmœddings, en Danemark, nous offre sur deux cartons différents types de haches et d'outils en silex.

Les trois derniers nous montrent les armes et les outils en pierre du Mexique, les haches de pierre de l'Amérique et de l'Océanie, les armes et les outils du Japon.

Ouverte dans les premiers jours de mai et prolongée jusqu'au 13 juin, l'exposition de Blois a réussi au-delà de toute attente. La commission, composée de quarante-six membres, sous la présidence d'honneur du préfet de Loir-et-Cher et du maire de Blois, et la présidence effective de M. de la Morandière, vice-président, a vaillamment rempli sa mission, et le succès qui a couronné ses efforts doit être pour tous les membres la juste récompense de leurs travaux et de leur zèle.

Avec une réunion de 2,811 numéros, l'exposition de Blois était peut-être moins riche et moins intéressante que celle de Tours, qui n'en comptait que 1,858. A Blois, on avait trop donné place aux « *bibelots.* » Nous savons qu'il est difficile, sinon impossible, de refuser ces objets qui déparent toute exposition sérieuse. Il serait à désirer que les exposants voulussent bien s'en rapporter au jugement de la commission ; mais collectionneur et connaisseur sont des mots ou des qualités qui conviennent rarement à la même personne.

L'exposition de Blois avait en outre le défaut de n'être pas, comme celle de Tours, une exposition locale, nous montrant presque exclusivement les richesses du département. Sur 270 exposants, 78 en effet étaient étrangers au Loir-et-Cher, et plusieurs d'entre eux : MM. Double, abbé Bossuet, Maillet du Boullay, Desmottes, Strauss, de Tarade par exemple, y comptaient un grand nombre d'objets (1). A Tours, au contraire, sur 195 exposants, 133 habitaient la ville ; 7 seulement étaient étrangers à l'Indre-et-Loire.

Les inconvénients d'une exposition généralisée peuvent être

(1) Dans toutes nos citations, nous avons indiqué les exposants étrangers au département de Loir-et-Cher.

très-grands. Si les collections connues se retrouvent partout, les visiteurs, plus curieux qu'amateurs, ne se dérangeront plus ; les recettes baisseront sensiblement, tandis que les frais de transport s'augmenteront dans d'énormes proportions et rendront toute exposition impossible (1).

Quoi qu'il en soit, l'exposition de Blois, nous le répétons, a pleinement réussi, et elle aura aussi sa place marquée dans les annales de l'art.

En terminant, nous renouvellerons le vœu que nous faisions il y a deux ans, en priant la Société archéologique et historique de l'Orléanais, si jalouse du prestige de notre vieille cité, de solliciter de l'administration municipale l'organisation d'une exposition rétrospective, à l'occasion du Concours régional qui se tiendra à Orléans au mois de mai 1876 (2).

Dr PATAY.

— M. l'abbé Pelletier, au nom de la commission des publications, propose l'impression de l'introduction composée par M. le Président pour être mise en tête du volume des concours. Ces conclusions sont votées par la Société.

— M. l'abbé Desnoyers signale la découverte des médailles suivantes, récemment faite dans la rue du Lièvre-d'Or, à Saint-Marceau, par suite de travaux exécutés pour la pose de tuyaux à gaz :

Un double tournois de Maximilien, duc de Béthune ;

Un double tournois de Louis XIII ;

Un liard de Henri IV pour la Navarre ;

Deux jetons de la ville de Nuremberg.

— M. Charles Pierre, membre du Conseil général du Loiret, est élu membre titulaire résidant en remplacement de M. Maupré.

(1) C'est ce qui est arrivé à Blois, où le chiffre des recettes, bien que très-élevé, a été cependant inférieur à celui des dépenses.

(2) C'est dans cet espoir que nous avons omis de citer quelques beaux objets exposés par nos concitoyens.

— MM. Loreau (de Briare) et Martellière, juge d'instruction à Pithiviers, sont nommés associés correspondants de la Société.

— M. G. Baguenault de Puchesse, secrétaire, donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Desnoyers, membre de l'Institut, secrétaire de la *Société de l'Histoire de France*, par laquelle on l'informe que dorénavant la Société archéologique recevra régulièrement les Annuaires-Bulletins de la *Société de l'Histoire de France*, et qu'il lui est fait don en outre d'un certain nombre de volumes publiés par cette savante compagnie. Des remercîments seront adressés par le secrétaire, au nom de la Société, pour cette généreuse décision.

Séance du jeudi 23 décembre 1875.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président annonce l'achèvement et la distribution du tome XIV des *Mémoires*, contenant les mémoires couronnés aux deux concours de 1869 et 1875.

— M. l'abbé Desnoyers annonce la découverte, dans la commune de Bazoches-les-Hautes (Eure-et-Loir), du fragment d'un grand plat en terre blanchâtre, sur lequel le potier a placé son nom SAMIVS, et d'une hache en granit de 13 centimètres de longueur.

— La Société décide, après rapport du bureau, que les deux planches qui accompagnent le travail de M. Imbault sur la façade de l'ancien Hôtel-de-Ville feront partie de l'atlas du prochain volume de *Mémoires*, où cette notice devra être insérée.

— M. Jourdain, membre de l'Institut, est nommé membre honoraire.

— Il est procédé, conformément au réglement, à l'élection des membres sortants du bureau :

M. Boucher de Molandon est réélu Président ;

M. de Buzonnière, Vice-Président ;

M. An. Basseville est nommé Secrétaire en remplacement de M. G. Baguenault de Puchesse, non rééligible ;

M. l'abbé Cochard, Vice-Secrétaire archiviste, en remplacement de M. Maxime de Beaucorps, non rééligible ;

M. L. Jarry est élu membre de la commission des publications en remplacement de M. l'abbé Pelletier, membre sortant ;

M. G. Baguenault de Puchesse, membre de la même commission, en remplacement de M. A. Basseville, démissionnaire par suite de sa nomination comme Secrétaire.

Membres élus au cours du quatrième trimestre de 1875.

Membre honoraire.

M. Jourdain, membre de l'Institut.

Membre titulaire résidant.

M. Ch. Pierre, membre du Conseil général du Loiret.

Associés correspondants.

M. Loreau, de Briare (Loiret).

M. Martellière, juge d'instruction à Pithiviers.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de l'année 1875.

I. — PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Carte des monuments historiques de la France. Paris, 1875.

Romania, juillet-octobre 1875.

Revue des Sociétés savantes, janvier-février, mars-avril, mai-juin 1875, 6e série, t. I.

II. — PAR LES AUTEURS.

M. de Buzonnière. — *Amélioration de la Sologne. — Transformation et agrandissement des locatures.* Orléans, 1875, in-8.

M. Stanislas Bormans. — *Les fiefs du comté de Namur*, 1re livr., XIIIe et XIVe siècles. Namur, 1875.

M. l'abbé R. Charles. — *La station celtique du Crochemelier (Orne).* Tours, 1875.

M. l'abbé Baudry. — *Rapport sur les IXe et Xe puits funéraires de Troussepoil. — Sépulture celtique à Sainte-Avangone.* La Roche-sur-Yon, 1875.

M. l'abbé Baudry et M. Ballereau. — *Notice sur une crosse abbatiale de Luçon.*

M. le Préfet du Loiret. — *Rapport du Préfet et procès-verbal de la session d'août du Conseil général.* Orléans, 1875.

— *Bulletins de l'instruction publique du Loiret*, nos 18 et 19.

MM. Julliot et Bellegrand. — *Notice sur l'aqueduc de Sens.* Paris, 1875.

III. — PAR LES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXII et XXIII. Limoges, 1875.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 4e trimestre de 1875.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. VII, 1875.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XV, 1875.

Société des antiquaires de la Morinie, 95e livr. Saint-Omer, 1875.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne. Châlons-sur-Marne, 1875.

Annales de la Société académique de Nantes, 1875.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1873.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XXV.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestres de 1874, 1er et 2e trimestres de 1875.

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Valence, 1875.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1875.

Revue littéraire, agricole et industrielle de Valenciennes, juillet 1875.

Annual report of the Board of regents, of the Smithsonian institution. Washington, 1875.

Société de secours des amis des sciences. — *Compte-rendu de la séance du 8 mai 1875*, par M. Thénard.

Bulletin de la Société dunoise, no 26, octobre 1874.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XIX, 1875.

Mémoires de l'Académie de Metz, 53e et 54e années, 1871-1873.

Tables générales des Mémoires de l'Académie de Metz de 1819 à 1871, rédigées par M. Thilloy.

IV. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Indicateur de l'archéologue, no 21, septembre 1874.

Polybiblion, nos de septembre, octobre, novembre et décembre 1875.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 1875.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 88.

PREMIER TRIMESTRE DE 1876.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS (1)

—

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM. le Général, commandant à Orléans le 5e corps d'armée.
le premier Président de la Cour d'Orléans.
le Préfet du Loiret.
le Préfet de Loir-et-Cher.
le Préfet d'Eure-et-Loir.
l'Évêque d'Orléans.
l'Évêque de Blois.
l'Évêque de Chartres.
le Maire d'Orléans.

(1) Diverses circonstances ayant retardé l'impression du *Bulletin* n° 88, les modifications survenues dans la liste des membres et correspondants de la Société y ont été mentionnées jusqu'au 1er juin 1876, date de sa publication.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

1849 MM. BECQUEREL, membre de l'Institut, à Paris.

LESERRURIER, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

SAUSSAYE (de la), membre de l'Institut, au château de Troussay, par Cour Cheverny (Loir-et-Cher).

1859 DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à Paris.

LONGPERIER (de), membre de l'Institut, à Paris.

QUICHERAT (Jules), directeur de l'École des chartes.

1861 EGGER, membre de l'Institut, à Paris.

1863 CHABOUILLET, conservateur au département des antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris.

1865 GRANDPERRET, ancien garde des sceaux, à Paris.

1868 RENIER (Léon), membre de l'Institut, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

1869 WITTE (de), membre de l'Institut, à Paris.

1873 BLANC (Charles), membre de l'Institut, à Paris.

1874 ROZIÈRE (de), membre de l'Institut, à Paris.

BARTHÉLEMY (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

1875 WALLON, ancien ministre de l'Instruction publique, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOURDAIN, membre de l'Institut, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

1849 * DESNOYERS, vicaire général, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

* TORQUAT (de), chanoine honoraire, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1852 CHOUPPE, professeur de dessin au lycée.

TRANCHAU, inspecteur d'Académie.

1854 BOULOY (abbé), chanoine honoraire.

IMBAULT, architecte.

1855 BOUCHER DE MOLANDON, correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

857 BAGUENAULT DE VIÉVILLE, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque. — Les autres membres sont inscrits à la date de leur admission.

1857 MM. **Collin**, inspecteur-général des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Petau, ancien député, membre du Conseil général.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville, correspondant du ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1860 **Basseville**, avocat.

Gastines (Léonce de), ancien élève de l'Ecole des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Chagot (Ludovic).

Vignat (Gaston).

1864 **Pibrac** (A. du Faur de), membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1865 **Jarry** (Louis), avocat, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1868 **Beaucorps** (Maxime de), ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1869 **Baguenault de Puchesse** (Gustave), docteur ès-lettres, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Buchet, avoué à la Cour d'appel.

Rocheterie (Maxime de la), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1871 **Patron** (abbé), chanoine.

Dr **Patay**, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1873 **Cochard** (abbé), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1875 **Vauzelles** (Ludovic de), conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société des siences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Pierre (Charles), membre du Conseil général du Loiret.

1876 **Baillet**, ancien élève de l'École des chartes.

Doinel, archiviste du Loiret.

* **Bimbenet** (Eug.), vice-président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Bailly, professeur au lycée, membre de la Société des sciences, belles et arts d'Orléans.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

1849 MM. **Vibraye** (marquis de), à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

Cosson (abbé), curé de Boynes (Loiret).

1851 **Maître**, curé de Coinces (Loiret).

Marchand, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

1851 MM. Delaune, avoué à Romorantin.
1854 Ballot, médecin à Montargis.
Laurand (Jules), au château des Montils (Loir-et-Cher).
1857 Saint-Laumer (de), maire de Chartres.
Fournier (Édouard), à Paris.
1858 Demersay (Alfred), à La Chapelle-sur-Aveyron (Loiret).
Guiot, curé-doyen de Chécy (Loiret).
1859 Tour (de la), percepteur à Lorris (Loiret).
1860 Lallier (Henry), médecin à Neuville.
1862 Pillard, médecin à Ladon.
1863 Deservillers (comte de), au château de Mézières, par Lunay (Loir-et-Cher).
1864 Parseval (de), au château de Chevilly (Loiret).
1867 Courcy (marquis de), au château de Cléreau, à Sully-la-Chapelle (Loiret).
1870 Maulde (de), archiviste paléographe, sous-préfet de Bonneville (Haute-Savoie).
1872 Rancourt de Mimerand (Achille de), à Cernoy (Loiret).
1873 Vernon (comte de), à Cléry (Loiret).
Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, à Malesherbes (Loiret).
Clouet, à Boulogne-sur-Seine, rue Escudier, 7 *bis*.
Filleul (Edmond), à Montbouy (Loiret).
1874 Foucher (l'abbé), curé-doyen de Meung (Loiret).
1876 Jahan (Henri), ancien auditeur au Conseil d'État.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

1849 Mgr Pie, évêque de Poitiers.
MM. Chateauneuf, curé de Gielles (Basses-Pyrénées).
Guillemot, ancien conseiller de préfecture, à Dijon.
1850 Duval (l'abbé), à Amiens.
Courmont, ancien directeur des beaux-arts, à Cannes (Var).
Smith (Valentin), maire de Trévoux (Ain).
1851 Caqueray (vicomte de), au château de la Salle, près Saumur.
1852 Olivier, ingénieur en chef, à Caen.
Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet.
Prou, président du tribunal de Tonnerre (Yonne).
Girardot (baron de), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.
Morin (Henri), à Lyon.
Raoul-Duval, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux, 16, rue Jean-Goujon, à Paris.

1852 MM. Corblet (l'abbé G.), chanoine, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles.

1856 Barthélemy (Édouard de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

Cherbonneau, correspondant de l'Institut, à Alger.

Lacroix, à Mâcon.

1858 Renard, ancien député, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Clair, Président de la commission archéologique d'Arles, à Arles.

1860 Lenormant (François), professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale.

1861 Baudry (l'abbé), curé du Bernard (Vendée).

1863 Mallet, à Amiens.

1864 Rey, de la Société des Antiquaires de France.

1868 Geslin, attaché au musée des antiques du Louvre, à Paris.

1869 Ruelle, attaché à la bibliothèque des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

1870 Pérot, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins).

1873 Chollet (Alfred), maire de Saint-Firmin (Loiret).

Duchateau (l'abbé), curé de Saint-Florent (Loiret).

Gourdon, à Malesherbes (Loiret).

1874 Beauvilliers (Maxime), officier d'Académie.

1875 Salies (de), membre de la Société archéologique du Vendômois.

Loreau, à Briare (Loiret).

Martellière, juge d'instruction à Pithiviers.

1876 La Communauté des PP. Bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire et la maison mère.

Rathoin (l'abbé), curé de Montigny (Loiret).

Berthon (l'abbé), vicaire de Courtenay (Loiret).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1849 MM. Morel-Fatio, conservateur du musée de Lausanne (Suisse).

Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur.

1852 Chalon (Renier), président de la Société de numismatique belge, rue du Trône, 113, à Bruxelles.

L'Évêque de Bethléem, abbé de St-Maurice-en-Valais (Suisse).

Kohne (de), secrétaire de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

Roach-Smith (Charles), à Londres.

1860 Conestabile (le comte), à Pérouse.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Abbeville. — Société d'émulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (1873).
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
Angoulême. — Société archéologique de la Charente.
Arras. — Académie.
Autun. — Société éduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Beaux-Arts du département de l'Oise.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société archéologique.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux. — Commission historique de la Gironde (1874).
Bordeaux. — Société archéologique (1874).
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
Cannes. — Société des sciences naturelles et historiques.
Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne.
Chambéry. — Société archéologique savoisienne.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie (1873).
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun. — Société archéologique dunoise.
Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Constantine (Algérie). — Société archéologique.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Draguignan. — Société des Études scientifiques et littéraires.
Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Langres. — Société historique et archéologique.
Le Hâvre. — Société hâvraise d'études diverses.
Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Lille. — Commission historique du département du Nord.

Limoges. — Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
Lyon. — Académie des Sciences, Lettres, etc.
Lyon. — Société historique et archéologique.
Mâcon. — Académie.
Marseille. — Société de Statistique.
Metz. — Académie.
Montbéliard. — Société d'Émulation
Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
Nancy. — Société d'archéologie lorraine.
Nantes. — Société académique de la Loire-Inférieure.
Nevers. — Société nivernaise.
Nice. — Société des Lettres, Sciences, etc., des Alpes-Maritimes.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts (1873).
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Pont-à-Mousson. — Société philotechnique.
Rambouillet. — Société archéologique.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Senlis. — Comité archéologique.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique.
Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.
Toulouse. — Société archéologique du midi de la France.
Tours. — Société archéologique de la Touraine.
Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan (1873).
Vendôme. — Société archéologique du Vendômois.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles. — Commission royale d'archéologie.
Bruxelles. — Société de Numismatique belge.

Christiania. — Université royale de Norvége.
Genève. — Société de Géographie.
Genève. — Institut national genevois.
Gorlitz (Prusse). — Université.
Liége. — Institut archéologique liégeois.
Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
Luxembourg. — Société archéologique et historique.
Namur. — Société archéologique.
Saint-Pétersbourg. — Commission archéologique.
Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
Vienne (Autriche). — Institut géographique.
Washington. — Stmithsonian institution.

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
La bibliothèque de la Cour d'appel d'Orléans.
La bibliothèque du grand Séminaire d'Orléans.
La bibliothèque du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
La bibliothèque du petit Séminaire de Sainte-Croix.
La bibliothèque des Pères de la Miséricorde, à Saint-Euverte, Orléans.
La bibliothèque administrative de la Préfecture du Loiret.
La bibliothèque des employés du Loiret.
La bibliothèque de l'École normale primaire du Loiret.
La bibliothèque de la réunion des officiers d'Orléans.
La bibliothèque publique de la ville de Montargis.
La bibliothèque publique de la ville de Chartres.
La bibliothèque publique de la ville de Blois.
La bibliothèque Mazarine (Paris).
La bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne (Paris).
La bibliothèque de la Société de l'histoire de France (Paris).

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1876.

Président. — M. Boucher de Molandon.
Vice-Président. — M. l'abbé Desnoyers.
Secrétaire. — M. A. Basseville.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. l'abbé Cochard.
Trésorier. — M. G. Vignat.
Commission des publications. — MM. l'abbé Desnoyers, L. Jarry, Gustave Baguenault de Puchesse.

Séance du vendredi 14 janvier 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président annonce la mort de M. Charles des Moulins, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, président de la Société linnéenne de Bordeaux, l'un des honorables et des plus dévoués correspondants de la Société.

L'expression des regrets de la Société sera consignée au procès-verbal.

— M. le Maire d'Orléans écrit à la Société pour lui faire connaître que, sur sa proposition, le Conseil municipal l'a inscrite au budget de la ville pour une subvention annuelle de 200 fr.

— M. Mantellier adresse sa démission de membre titulaire résidant, motivée sur sa récente nomination de premier Président de la Cour d'appel d'Orléans, ces hautes fonctions lui conférant le titre de membre honoraire de droit.

— M. Jourdain, membre de l'Institut, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres honoraires.

— MM. Boucher de Molandon, Maxime de Beaucorps et Cochard présentent, comme membre correspondant, M. l'abbé Rathoin, curé de Montigny (Loiret).

— M. le Président dépose sur le bureau une lettre circulaire de M. de Saulcy, président de la commission de la topographie des Gaules, à laquelle est joint un questionnaire concernant le département du Loiret.

La Société renvoie la lettre et la circulaire adressées par M. de Saulcy à la commission spéciale formée dans son sein pour ce qui concerne la topographie des Gaules.

— M. Gustave Baguenault donne lecture du *Bulletin* du quatrième trimestre de 1876, lequel est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 28 janvier 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président annonce à la Société l'envoi par M. Chollet, maire de Saint-Firmin, membre correspondant, de divers objets antiques trouvés dans des fouilles faites par ses soins, aux frais de la Société, à Ganne, commune de Beaulieu (Loiret).

— M. Jarry, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur le *Bulletin* du quatrième trimestre de 1875, dont l'impression est votée par la Société.

— M. le Président annonce que MM. Baillet et Doinel posent de nouveau leurs candidatures comme membres titulaires résidants, au siége vacant par suite de la démission de M. Mantellier, devenu membre honoraire de droit. La Société fixe l'élection au deuxième vendredi de février.

— Sur la proposition de M. de Molandon, la Société reconstitue la commission de la topographie des Gaules, qui sera composée de MM. de Pibrac, Cochard, Desnoyers, de Torquat et Vignat.

— M. le Trésorier donne lecture des comptes de l'année 1875 et du budget pour l'année 1876.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés par la Société, qui décide qu'un extrait en sera inséré au procès-verbal de la séance.

— M. l'abbé Boulloy fait hommage à la Société, au nom de M. le baron de Girardot, des estampages de deux tombes trouvées dans l'église de Ferrières.

— M. l'abbé Cochard lit une note sur la destruction d'un cartouche en pierre sculptée, qui existait au-dessus de la porte d'une maison à Châtillon-sur-Loire.

La Société vote l'impression de cette note au *Bulletin*.

« J'ai à vous signaler un acte de vandalisme monumental qu'on ne saurait trop vivement regretter.

« A Châtillon-sur-Loire, dans la *rue Haute*, se trouve, à droite en montant à l'église, une maison assez remarquable de style renaissance. Elle est précédée d'une cour fermée par un mur, dans lequel est pratiquée une porte donnant sur la rue. Le chambranle de cette porte était surmonté d'un cartouche en pierre sculptée, au milieu duquel on lisait cette inscription biblique en lettres capitales romaines :

QVI EN DIEV
METTRA SON ESPÉRANCE
VIVRA A JAMAIS
15_{60}

« En dehors de son mérite artistique, cette inscription lapidaire du XVIe siècle avait, à mes yeux, une haute valeur historique, car elle était une date mémorable pour les catholiques et les protestants de Châtillon-sur-Loire. En effet, bien qu'elle ne porte que la date de 1560, elle en suppose deux. Les deux derniers chiffres 60 ne sont pas sur la même ligne que 15 qui les précède, — ils sont un peu au-dessous, — parce que les deux chiffres qu'ils remplacent ont été effacés. D'après l'inspection du grattage, les chiffres remplacés étaient un 5 et un 7, d'où la date primitive aurait été 1557, convertie trois ans plus tard en celle de 1560. Or, ces deux dates répondent à deux faits importants de l'histoire de Châtillon. C'est en 1557 que les huguenots signalèrent, pour la première fois, leur présence dans la ville, en démolissant l'église érigée au XIIe siècle par les Bénédictins et en brûlant le corps de saint Posen, qui fonda la paroisse. Mais ce n'est qu'en 1560 que l'église réformée fut définitivement établie.

« Avec les données de l'histoire locale, rien ne nous semble plus

facile que d'expliquer la substitution de la dernière date à la primitive. A coup sûr, le propriétaire de la maison par lequel fut gravée l'inscription était huguenot. Le verset du psaume qui la compose l'indique assez. Au lendemain du sac de Châtillon par ses coreligionnaires, il crut à la prédominance de son culte sur celui des catholiques, et, en zélé calviniste, il fit graver l'inscription avec la date 1557 ; mais il faut croire qu'il n'en fut pas ainsi et qu'il dut attendre trois ans, c'est-à-dire 1560, époque à laquelle Théodore de Bèze fixe l'établissement du culte réformé à Châtillon. Alors, pour ne pas mentir à l'histoire, en huguenot scrupuleux, il fit, par un grattage économique, remplacer 57 par 60, et, ceci fait, encastrer le tout au-dessus de la porte de son habitation. C'est cette pierre monumentale et historique que le propriétaire actuel de la maison vient de vendre 150 fr. à un antiquaire de Paris.

« Quand s'arrêtera ce pillage de nos antiquités provinciales ? »

— MM. Boucher de Molandon, Maxime de Beaucorps, Desnoyers et Patay présentent, au titre de membre correspondant, la Communauté des PP. Bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire.

Séance du vendredi 11 février 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président annonce la mort de M. Bergevin, président honoraire du tribunal de première instance de Blois, membre titulaire non résidant de la Société et auteur, en collaboration avec M. Dupré, d'une *Histoire de la ville de Blois.*

La Société décide que l'expression de ses regrets sera insérée au procès-verbal.

— MM. de Molandon, Desnoyers, Cochard et Patay présentent, comme membre correspondant, M. l'abbé Berton, vicaire de Courtenay.

— M. de Molandon donne communication d'un travail de M. Doinel, archiviste du Loiret, intitulé : *Un extrait des registres capitulaires de l'église d'Orléans.* Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. l'abbé Desnoyers annonce la découverte :

A Yèvre-le-Châtel, d'un denier tournois de Philippe-le-Bel ;

A Boulay, d'une hache celtique en silex blond, ayant 8 centimètres 6 millimètres de longueur ;

A Coinces, d'un instrument en bronze pour sculpture de poterie, mesurant 16 centimètres 7 millimètres ;

A Saint-Cyr-en-Val, d'une hache celtique en bronze de 12 centimètres de longueur ;

Enfin à Orléans, rue Jeanne-d'Arc, lors des travaux pour l'ouverture de cette rue, d'une petite chèvre en bronze portant sur son dos un double sac.

— M. de Beaucorps communique un moule à beurre, d'origine antique, appartenant à M. Lecomte, maire de Châteauneuf.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'une lettre de M. le curé de Sceaux, confirmant la découverte au Pré-Haut, annoncée par le *Journal du Loiret* dans le mois de décembre dernier, de cinq plats en bronze argenté, cachés sous la première marche, en pierre, de l'escalier d'un caveau.

— M. le Président donne lecture d'un travail de M. de Maulde, membre titulaire non résidant, formant appendice à celui du même membre sur *la condition des hommes libres dans l'Orléanais du XIIe siècle*, couronné au concours de 1869 et inséré dans le tome quatorzième des *Mémoires* de la Société.

Ce nouveau travail, comprenant les textes de deux chartes d'affranchissement au XIIIe siècle par le chapitre de Sainte-Croix et celui de Saint-Aignan d'Orléans de serfs appartenant à leurs domaines, et les procès-verbaux d'élection de députés aux États-généraux de 1308 par les diverses prévôtés du bailliage d'Orléans, est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président donne communication d'une lettre en laquelle M. Achille de Rancourt de Mimerand, membre correspondant, expose à la Société que, dans le *Bulletin* du quatrième trimestre de 1872, il a publié une notice sur un sceau du XIV[e] siècle de la châtellenie de Cernoy; que de nouvelles recherches lui ont fait reconnaître, en cette notice, quelques inexactitudes, et qu'il désirerait être autorisé à les rectifier.

La Société, après lecture de la note rectificative adressée par notre honorable correspondant, arrête, conformément au vœu par lui exprimé, qu'elle sera textuellement insérée au *Bulletin*.

NOTE RECTIFICATIVE SUR UN SCEL DE LA CHATELLENIE DE CERNOY (LOIRET) (1).



« Le scel de la châtellenie de Cernoy, que M. l'abbé Desnoyers conserve en ses précieuses collections, et dont je reproduis ici le *fac-simile*, me semble, d'après de nouvelles recherches, devoir appartenir, non à *Alix de Beaumont*, comme je l'avais dit dans une précédente notice, mais à *Marie de Melun*, dame de Cernoy en 1368 (2).

(1) Voir la notice primitive sur ce scel de Cernoy, au *Bulletin* 75 de la Société, t. V, 4e trimestre, 1872, p. 335.

(2) Personne n'ignore que Cernoy, aujourd'hui commune rurale du département du Loiret, ne faisait pas partie de l'Orléanais. Cette châtellenie était un fief mouvant du comté de Sancerre en la duché de Berry.

« Les observations qui suivent me suffiront, je l'espère, à justifier la nouvelle attribution que je me crois fondé à lui donner.

« Ce scel est du XIV[e] siècle ; les caractères de l'exergue l'indiquent suffisamment. De plus, il est évident que c'est un écu de fille ou de femme, puisqu'il est en losange.

« Et de ces deux hypothèses, je n'hésite pas à dire que la seconde est la seule admissible, car l'écusson est mi-partie.

« C'était, à cette époque, un usage adopté généralement par les femmes de porter leurs armes mi-parties de celles de leur mari, parties des leurs. Le contraire était l'exception, et lorsqu'il avait lieu, on ne manquait pas d'en faire mention. Au XVI[e] siècle, cet usage subsistait encore et était signalé comme une coutume ancienne.

« Guy Coquille, en son *Histoire du Nivernais*, dit, à la page 289, en parlant de Marie de Hongrie, épouse du duc de Clèves (1562) : « Les armes d'elle ne sont pas my parties, comme on a accoustumé « en France pour les femmes, à sçavoir l'une des moitiez des « armes du mary, et l'autre moitié de la femme, mais sont entières… »

« Or, parmi les dames de Cernoy, au XIV[e] siècle, Marguerite de Bourbon, Henriette de Sully et Marie de Melun, il n'y a que cette dernière qui ait pu blasonner ainsi ses armes.

« Henriette de Sully était fille de Jean de Sully et de Marguerite de Bourbon. Elle épousa Jean de Melun, premier du nom, chevalier, seigneur de la Salle-Viez-vy et de la Loupe, et lui apporta en mariage la châtellenie de Cernoy.

« De ce mariage vint :

« 1° Simon de Melun, chevalier, seigneur de la Salle-Viez-vy et de la Loupe ;

« 2° Marie de Melun.

« Henriette de Sully avait le bail de ses enfants en 1362.

« Melun porte : d'azur à sept besans d'or 3, 3 et 1 au chef d'or.

« Les Melun la Loupe, qui ont pour auteur de leur branche Simon de Melun, maréchal de France en 1293, second fils d'Adam III, vicomte de Melun, et dont le mari d'Henriette de Sully était le troisième descendant, chargèrent le chef de leurs armes de quatre merlettes de sable.

« Marie de Melun épousa Jean de Beaumont ; le père Anselme mentionne ce mariage (1).

« Je n'ai trouvé aucun document sur ce Jean de Beaumont. Cependant, l'histoire de la maison de Courtenay fait mention d'un Jean de Beaumont, chevalier, seigneur du Coudray en Berry, qui avait épousé Jeanne de Courtenay, dame d'Autry. Il fut décapité en 1367 pour crime de lèze-majesté.

« Charles V, touché de compassion pour ses enfants, leur rendit leurs biens par lettres données à Paris le 28 octobre de la même année.

« Vraisemblablement, Jean de Beaumont, qui épousa Marie de Melun, était fils de ce Jean de Beaumont et de Jeanne de Courtenay.

« Je suis d'autant plus porté à le croire qu'en outre de la présomption fondée sur le voisinage des deux châtellenies d'Autry et de Cernoy, il y avait, vers cette époque, alliance entre les maisons de Courtenay et de Melun. En effet, Agnès de Melun était mariée à Pierre de Courtenay, dont elle etait veuve en 1395.

« Du mariage de Jean de Beaumont et de Marie de Melun vint Alix de Beaumont.

« Bien que je n'aie rien découvert de certain sur la famille de Jean de Beaumont, je pense qu'elle était de celle qui produisit deux maréchaux de France : Guillaume de Beaumont, en 1250, et Jean de Beaumont, en 1315. Jean de Beaumont, maître d'hôtel du roi en 1320, était également de cette maison.

« Quoique le nombre des girons ne soit pas le même sur le sceau, où ils sont au nombre de douze, que sur les armes des maréchaux de Beaumont, où ils sont au nombre de huit, il y a là néanmoins similitude frappante.

« Les maréchaux de Beaumont portaient gironné d'argent et de gueules de huit pièces. Dans une généalogie de la famille de Loynes par le chevalier de Courcelles, généalogiste ordinaire du roi, il est dit que Antoine de Loynes, qui vivait en 1515, épousa en premières noces Geneviève de Beaumont, à laquelle il attribue les armes citées plus haut : gironné d'argent et de gueules de huit pièces.

(1) Tome V, page 247.

« Je reviens au scel de la châtellenie de Cernay, sur lequel je trouve gravé à sénestre le blason des Melun la Loupe décrit plus haut. Marie de Melun est la seule qui ait pu porter ces armes, et ce que nous savons de l'alliance qu'elle contracta nous donne les armes de Beaumont qui étaient gironnées de..... et de..... de douze pièces.

« Si les hachures et pointillés qui, dans la science du blason, indiquent les métaux et couleurs, avaient été en usage à l'époque qui nous occupe, j'aurais eu d'une façon complète les armes de Beaumont, dont le scel de Marie de Melun ne me donne que les pièces. On sait que ce n'est qu'au XVIIe siècle que l'on se servit de hachures et pointillés pour la gravure héraldique.

« Ach. de Rancourt,

« *Membre correspondant de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* »

Séance du vendredi 25 février 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président rappelle à la Société que depuis sa dernière séance la mort est venue atteindre l'un de ses membres fondateurs les plus vénérés et les plus dignes de l'être, M. Mange du Bois des Entes, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans.

La Société décide que l'expression de ses regrets, pour l'excellent et dévoué confrère qu'elle vient de perdre, sera insérée au procès-verbal.

— M. Baillet, ancien élève de l'école des chartes, est élu membre titulaire résidant, en remplacement de M. Mantellier, devenu membre honoraire de droit.

— M. Rothon, curé de Montigny, et la Communauté des Pères de Saint-Benoît-sur-Loire sont élus membres correspondants.

— M. le Président annonce à la Société que la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain, que des lectures publiques y seront faites les 19, 20 et 21 du même mois, et que le samedi 22 avril aura lieu la séance solennelle pour la distribution des récompenses.

— M. de Torquat adresse à la Société un fragment de mosaïque trouvé à Montchêne, commune de Chevilly, et différentes monnaies gauloises et romaines, avec une note sur ces intéressantes découvertes.

La Société décide que la note de M. de Torquat sera insérée au *Bulletin*.

OBJETS ANTIQUES PRÉSENTÉS PAR M. DE TORQUAT.

« 1° Deux monnaies gauloises, une d'argent et une de bronze, représentant, savoir : celle d'argent, au droit, l'effigie de face d'un chef ; au revers, un guerrier domptant un coursier ; et celle de bronze, au droit, l'effigie de profil d'un chef ; au revers, un aigle.

« 2° Une monnaie romaine, bronze, *Posthume*, ayant au revers un empereur relevant un vaincu, et pour légende : *Stator Galliæ*.

« Ces trois pièces ont été trouvées près de la ferme de Nogent, commune de Chevilly, nouvelles fouilles.

« 3° Quatre monnaies gauloises : la première, sorte d'étain, tête de chef au droit, cheval au revers ; la deuxième, même métal, au droit, tête de chef, aigle au revers ; la troisième, cuivre, tête et aigle ; la quatrième, monnaie romaine, bronze : Néron, Faustine.

« Ces quatre pièces trouvées à Montchêne (commune de Chevilly).

« Au même endroit, on a mis récemment à jour une sorte d'hypocauste ou fourneau en briques servant sans doute à chauffer les salles de bains voisines, dont l'une a été découverte il y a deux ans. Des recherches patientes éclaireront la question. — Des mosaïques assez grossières gisaient près de là, plus une clé en fer très-oxidée.

« On n'a pas fouillé cette année, que je sache du moins, ni à Saint-Barthélemy, situé un peu plus à l'est, sur la même ligne, ni à Creuzy, ni à Auvilliers. L'exploitation des pierres composant la chaussée du chemin de César à la Croix-Briquet m'a procuré une

collection notable de fers à cheval germains et anglais. De tous côtés aussi me sont venues des clés en fer très-oxidées, des fragments de vases de toutes formes et de toutes dimensions, en terre fine rouge ou noire et en terre commune, des lames de couteaux, de serpettes, des pointes de flèches.

« Enfin, j'ai à vous présenter un fragment de livre liturgique noté et illustré d'une grande beauté. Il servait de couverture à un tarif du petit scel de 1739.

« Au haut du parchemin, on lit, écrit avec de nombreuses abréviations : *Lectio sancti Evangelii secundum Lucam erunt signa in sole et luna ;* puis vient un répons avec notes de plain-chant : *Aspiciens ecce video potentiam venientem et nebulam totam terram tegentem*, etc.

« La lettre majuscule *A* encadre une charmante miniature représentant un personnage vêtu d'un riche manteau orné d'hermine, à genoux, les mains jointes, en adoration devant le juge suprême nimbé, et projetant autour de lui des rayons brillants. Une vignette illustrée, composée de rinceaux à teintes bleues, vertes, blanches et or, entoure la page. Au revers, on n'a tracé que deux têtes qui s'enveloppent de la lettre V et de la lettre S. Un archer se remarque aussi au verso.

« De Torquat,
« *Curé de Chevilly.* »

— M. l'abbé Maître fait hommage à la Société de divers objets antiques trouvés dans le cimetière de Coinces et de Germigny.

— M. Gustave Baguenault de Puchesse dépose sur le bureau de la Société la table du Ve volume des *Bulletins* qu'il vient de terminer.

Le travail de M. Baguenault est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 10 mars 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président communique à la Société la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Instruction publique :

Ministère de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN AVRIL 1876.

A Monsieur le Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

« Paris, le 6 mars 1876.

« Monsieur le Président,

« Conformément à l'arrêté du 25 décembre 1872, la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes m'a transmis ses propositions pour la répartition de la somme de trois mille francs entre les Sociétés du département dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'archéologie.

« Je suis heureux de vous annoncer que la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans, a été désignée par la section pour recevoir une récompense de mille francs.

« La Société est priée de charger un délégué de recevoir la médaille d'honneur qui lui sera décernée à la Sorbonne le 22 avril prochain.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,*

« H. Wallon. »

La Société charge son Président d'exprimer en son nom à M. le Ministre de l'instruction publique et au Comité des travaux historiques

sa profonde gratitude de la nouvelle et flatteuse distinction qui, cette année encore, lui est accordée.

Elle s'efforcera, par de nouveaux efforts, de la justifier.

Conformément à la demande de M. le Ministre, elle délègue son Président pour recevoir le 22 avril prochain, à la Sorbonne, la médaille qui lui a été décernée.

— M. l'abbé Bathoin et les PP. Bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

— M. l'abbé Berton, vicaire de Courtenay, est élu membre correspondant.

— M. le Président donne lecture d'une notice de M. l'abbé Maître sur différents objets trouvés dans le cimetière de Coinces.

La notice de M. Maître est renvoyée à la commission des publications.

Séance du vendredi 24 mai 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. l'abbé Berton remercie la Société de l'avoir élu membre correspondant.

— M. le Président fait connaître à la Société que M. l'abbé Pelletier, chanoine d'Orléans, lui a adressé sa démission de membre titulaire résidant.

La Société accepte la démission de M. l'abbé Pelletier.

— M. Baguenault de Viéville lit une notice nécrologique sur M. Mauge du Bois des Entes, membre fondateur et titulaire résidant de la Société.

La Société décide que cette notice sera insérée au *Bulletin*.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. MAUGE DU BOIS DES ENTES.

« Messieurs,

« Il y a quelques années, je me trouvais ici placé auprès de M. Mauge, écoutant avec le plus vif intérêt la lecture qu'il faisait d'une notice nécrologique bien sentie sur notre regretté collègue, M. de Langalerie ; j'étais loin de penser que je serais appelé à rendre à sa mémoire un pareil hommage.

« M. Mauge nous a été enlevé le 14 février dernier.

« Né en 1800, à Nogent-l'Artaud (Aisne), M. Louis-Armand Mauge du Bois des Entes vint s'établir à Orléans en 1840, par suite de sa nomination aux fonctions de substitut du procureur général ; deux ans plus tard, il devenait conseiller à la Cour royale.

« Les services et les qualités de M. Mauge, comme magistrat, ont été rappelés par un de ses collègues d'une autre société littéraire bien compétent pour les apprécier (1) ; je me dispenserai donc d'y revenir et ne parlerai de lui dans cette enceinte qu'au point de vue de la place qu'il y occupait, des services qu'il y a rendus, du vide que son absence y laisse, puis de sa vie privée en ce qui touche aux intérêts moraux de notre population ouvrière.

« Membre fondateur de notre Société archéologique, M. Mauge a, les premières années surtout, largement aidé à son développement, à ses succès et à l'importance qu'elle a acquise. Nommé successivement de la commission des publications, puis archiviste pendant quelques années, il nous a donné différents rapports sur un mémoire de M. Witte, sur un travail de M. Leber, sur plusieurs notices de M. Pillon, sur une longue analyse du *Roman de la Rose* par M. Huot, rapport dans lequel on trouve une judicieuse appréciation de ce vieux poëme et des aperçus nouveaux pleins de finesse qui avaient échappé à l'auteur du mémoire ; plus loin, nous retrouvons de lui la communication d'une lettre inédite de Gresset à sa mère, accompagnée de quelques lignes heureuses sur ce poëte aimable, et un éloge pro-

(1) M. Veau de Launay, président de chambre honoraire à la Cour d'appel, vice-président de l'Académie de Sainte-Croix.

fondément sympathique de M. Demadières, directeur du Musée de peinture de la ville.

« Tous ces écrits, d'un style simple, clair, ferme par la pensée, délicat par l'expression, dénotent un esprit distingué, nourri des meilleures traditions littéraires.

« Dans sa jeunesse, M. Mauge s'était livré à la poésie ; il avait fait paraître un recueil de vers intitulé : *Élégies.* Ce petit livre, devenu rare, a paru dans quelques-unes de nos ventes publiques. Je me suis souvent demandé pourquoi M. Mauge cherchait à le retirer de la circulation. J'avais pensé que peut-être quelques vers de jeunesse ne lui paraissaient plus convenir à la gravité de l'âge et à l'austerité de la magistrature. J'ai pu me le procurer, j'en ai commencé la lecture par curiosité, je l'ai poursuivie avec plaisir, je l'ai finie avec regret. Rien de plus pur, rien de plus irréprochable que les vingt-cinq petites pièces qu'il contient. Elles sont précédées de cette touchante dédicace : *A ma mère, hommage du fruit de mes loisirs.* J'ajoute que toutes ces pièces sont parées d'un style élégant et empreintes d'un vrai sentiment poétique, que plusieurs d'entre elles ont été honorablement mentionnées par l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

« Quelques membres de notre Société regrettaient dans ces dernières années de trouver M. Mauge moins assidu à nos séances ; mais d'autres soins occupaient ses instants. Un prêtre pieux et bienfaisant (1) avait, en 1853, fondé à Orléans une œuvre dont le but, éminemment utile, était de maintenir l'enfant qui vient de quitter l'école dans la pratique de ses devoirs religieux, de compléter son instruction, de le diriger dans la profession qu'il doit embrasser, de surveiller et protéger son apprentissage. M. Mauge avait été, en 1862, appelé à succéder au vénéré M. de Champvallins dans la présidence de cette œuvre ; de là de nouveaux devoirs, un nouveau dévoûment, une activité incessante, des rapports constants entre lui et les familles ouvrières.

« Il conserva jusqu'à sa mort la présidence de cette œuvre qui ne fit que s'étendre sous sa direction. Chaque année, dans une assemblée générale, il adressait une touchante allocution où étaient rappelés les

(1) M. l'abbé Miron.

devoirs de ses jeunes protégés, ceux des pères de famille, ceux enfin des patrons vis-à-vis du dépôt sacré qui leur était confié. Ces allocutions si souvent répétées, bien que toujours les mêmes pour le fond, toujours variées et charmantes dans la forme, attestaient les ressources de son esprit aussi bien que la bonté de son cœur. Une assistance nombreuse et choisie s'empressait autour de lui, heureuse de l'entendre et jalouse de le seconder dans le succès de cette pieuse institution.

« Bientôt se présentèrent d'autres occasions d'exercer son dévoûment et sa charité. En 1870, les Prussiens vainqueurs étaient entrés dans notre ville ; des combats sanglants avaient précédé et suivi leur occupation ; de nombreux blessés français gisaient sur les champs de bataille, dans la saison la plus rigoureuse. On organisa aussitôt à Orléans un comité d'ambulance, et M. Mauge en fut élu le président ; il en remplit les fonctions avec une abnégation et une sollicitude telles, que sa santé altérée le força au bout d'un mois à donner sa démission et à céder sa place à un de ses collègues bien digne de lui succéder, M. de Boisjolly.

« Depuis lors, M. Mauge, membre actif du comité départemental de secours aux blessés, aux veuves et aux orphelins de la guerre, faisait partie du bureau de répartition des fonds disponibles et de l'érection patriotique du monument de Coulmiers.

« M. Mauge s'était choisi, loin du bruit de la ville, une douce et paisible retraite qui convenait à ses goûts tranquilles et laborieux ; c'est là qu'il méditait avec sa vertueuse compagne tout le bien qu'ils pouvaient faire. Beaucoup de personnes ignorent peut-être où est située la rue *Caban*, mais les pauvres le savaient bien ; ils y allaient souvent, et n'en revenaient que soulagés et consolés. C'est là que notre digne collègue a été frappé presque subitement par la mort, laissant à son foyer de tendres et profonds regrets ; c'est de là qu'il a été, à l'âge de soixante-quinze ans, chercher au ciel la récompense d'une vie consacrée aux deux grands devoirs de l'homme ici-bas : le travail et la charité. »

— MM. de Beaucorps, Gustave Baguenault de Puchesse, Vignat, Tranchau et Boucher de Molandon, membres titulaires résidants, et

M. de Salies, membre correspondant, se font inscrire pour représenter la Société à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

— M. Gustave Baguenault de Puchesse, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur un travail de M. Doinel, archiviste du Loiret, intitulé : *Conclusions capitulaires du vénérable chapitre de l'église Sainte-Croix d'Orléans, relatives à la procession annuelle de Jeanne d'Arc le 8 mai.*

Conformément aux conclusions du rapport, la Société vote l'insertion de ce travail au *Bulletin.*

CONCLUSIONS CAPITULAIRES DU VÉNÉRABLE CHAPITRE DE L'ÉGLISE SAINTE-CROIX D'ORLÉANS, RELATIVES A LA PROCESSION ANNUELLE DE JEANNE D'ARC, LE 8 MAI.

C'est en 1470, à la date du 5 mai, qu'apparaît pour la première fois, dans les registres des délibérations du chapitre d'Orléans, la mention de la cérémonie du 8 mai.

Ce long mutisme du premier corps ecclésiastique de la province, au sujet d'une fête si chère à la ville de la Pucelle, peut assurément surprendre ; mais je n'ai pas pour but d'en rechercher la cause.

Toujours est-il que, même lors de la révision du procès de condamnation de Jeanne et de la sentence solennelle de réhabilitation en 1456, les registres capitulaires gardent un inexplicable silence.

La collection des registres capitulaires que possèdent nos archives commence à l'année 1445.

Ayant découvert, dans celui de 1470, cette première et brève mention de la fête du 8 mai, je continuai à feuilleter ces manuscrits, si précieux d'ailleurs, pour voir s'ils nous offriraient quelques détails, quelques indications particulières.

Ce fut en vain. Loin de s'appesantir sur l'anniversaire glorieux, les registres le passent souvent sous silence.

Je relevai donc, de 1470 à 1640, toutes les mentions consacrées à la fête, et ce sont elles que je publie dans ce *Bulletin*, où la Société archéologique et historique veut bien me faire l'honneur de les accueillir.

On s'étonnera tout d'abord des lacunes qu'on y rencontre : 1° la-

cune de 1445, date du plus ancien de nos registres capitulaires, à 1470, date de la première mention ; 2° lacune de 1470 à 1551, date de la deuxième mention ; 3° lacune de 1552 à 1556 ; 4° de 1560 à 1564 ; 5° de 1565 à 1570 ; 6° de 1570 à 1575 ; 7° de 1575 à 1577 ; 8° de 1577 à 1581 ; 9° de 1581 à 1640.

Il est vrai, et je me hâte de le dire, que trois registres manquent à notre collection.

A partir de 1640, la mention paraît presque régulièrement chaque année dans les délibérations du chapitre. Comme elle est toujours rédigée dans les mêmes termes ou à peu près, j'ai jugé inutile de la répéter. Il y est dit que, sur la prière des maire et échevins, on fera la procession générale de la fête de la ville à la *manière accoutumée*.

Je me borne donc à reproduire textuellement les mentions consignées sur les registres de l'année 1470 à l'année 1640, puis celle de 1790, comme étant la dernière et à cause de l'intérêt qu'elle tire des circonstances.

Il ressort de ces diverses mentions : 1° que les échevins d'Orléans invitaient *verbalement* le chapitre à *conduire* la procession ; 2° que la procession avait pour but le couvent des Augustins, au Portereau ; 3° que ce but pouvait, par extraordinaire, être changé, puisque nous voyons qu'en 1557 la procession se rendit au couvent des Carmes ; 4° qu'en cas de mauvais temps, la procession se faisait dans l'église de Sainte-Croix (mention de 1551) ; 5° qu'en 1470, la fête était déjà entrée dans les mœurs de la cité, *more solito ;* 6° qu'elle portait dès le XVe siècle le nom de *festum ville* (pour *villæ*) ; 7° que le chapitre avançait l'office canonial (mention de 1570), preuve que la procession avait lieu d'assez bonne heure ; 8° enfin que cette procession portait le vocable de : *supplicatio publica*.

TEXTE DES MENTIONS DE LA FÊTE INSCRITES AUX REGISTRES.

Sabbati quinta maii (1470).

Processio generalis pro festo ville.

Procuratores hujus civitatis Aurelianensis petierunt processionem fieri die martis proxima, more solito, pro festo ville. *Que processio fuit eis concessa.*

Die veneris octava maii (1551).

Processio generalis facta in ecclesia.

Hac die festo liberationis hujus civitatis qua solitum est iri processionaliter ad conventum fratrum Augustinorum, propter pluviam et intemperiem celi processio facta fuit in ecclesia Aurelianensi ex decreto et ordinatione dominorum de capitulo congregatorum in eadem.

Die secunda mensis maii (1552).

Requesta scabinorum Aurelianensium, pro processione.

Audita requesta honestorum virorum civium et scabinorum hujus urbis, domini ordinarunt, ut moris est, fieri publicam supplicationem die dominica proxima ad conventum Augustinorum Aurelianensium.

Die sexta maii (1556).

Processio fit urbis.

Audita requesta dominorum scabinorum hujus urbis, ordinatum est fieri publicam supplicationem apud conventum Augustinensem, in festo ville et civitatis Aurelianensis.

Die martis quarta maii, in capitulo generali, millesimo quingentesimo quinquagesimo septimo (1557).

Fiet processio ut moris, ad Carmelitas ; instantibus et requirentibus dominis scabinis hujus urbis.

Die jovis quinta maii (1558).

Fiet processio, ut requisierunt ædiles hujus urbis, ad conventum Augustinorum.

Die veneris quinta maii, post festum inventionis sacratissime crucis, in synodo capituli (1559).

Instantibus et requirentibus dominis edilibus hujus urbis, est ordinatum fieri publicam supplicationem, die lune, festi liberationis hujus urbis, ad Augustinenses.

Lune VI^a mai 1560.

Audita requesta Jacobi Martini et Michaelis Durant edilium urbis Aurelianensis, fiet processio generalis ad conventum Augustinensem, die mercurii proxima festi hujus civitatis.

Die V^a maii, in capitulo generali (1564).

Oye la requeste de Messieurs Faille et Levesque, eschevins ; se fera la dicte procession pour la ville, comme de coustume.

Du lundy septiesme jour de may 1565.

La procession se fera demain, aux Augustins, pour la ville, comme de coustume.

Chappitre général, le sixième jour de may (1570).

On dira demain matines après midy aux vèpres, et lundy on sonnera la prédication à six heures, au moyen de la procession de la ville qui sera faicte en la manière accoustumée.

Sabbati VII^a maii 1575.

M. l'archiprebtre a esté commis au service et procession générale de demain au lieu de M. Rottay.

Lune VI^a maii (1577).

Le dict sieur Boynard, commis *ad invitatorium* pour le service solennel de la feste de la ville, au lieu de Monsieur de Saint-Euvertre (1).

Sabbati VI^a maii 1581.

Sur la requeste *verballe* des eschevins de la ville, la procession générale sera faicte lundy prochain.

(1) C'est-à-dire l'abbé de Saint-Euverte.

Procession de la ville (mai 1640).

Du vendredy, par assemblée, sur la requeste des maire et eschevins de cette ville, le chapitre a ordonné que mardi prochain se fera procession générale pour la délivrance de la ville, à la *manière accoutumée*, et que *Messieurs iront processionnellement* jusqu'à l'église des Augustins, où se *feront les faictes.*

Die sabbati 1a maii 1790.

MM. les officiers municipaux s'étant présentés à la compagnie pour la prier de conduire la procession générale en mémoire de la délivrance de cette ville, le 8 may prochain, en l'église des RR. PP. Augustins, le chapitre a ordonné que l'office se fera à la manière ordinaire, et la procession si le tems le permet.

Jules Doinel,
Archiviste-paléographe (1).

— M. le Président donne lecture d'un travail de M. de Salies, membre correspondant de la Société, ayant pour titre : *Deux arrêts du parlement de Saint-Louis*, que son auteur se propose de lire aux séances publiques de la Sorbonne.]

La Société autorise la lecture à la Sorbonne du travail de M. de Salies.

(1) Au moment de clore cette note, je trouve, en feuilletant l'un des registres capitulaires du chapitre royal de Saint-Aignan, la mention suivante qui me paraît d'autant plus curieuse qu'elle spécifie le but de la procession du 8 mai :

Diei 28 aprilis anni 1578, in capitulo ordinario.

Sont comparuz ce jourd'huy en chappitre..... (*blanc*) eschevins de ceste ville, lesquelz ont supplyé MM. du chappitre assister jeudy prochain, feste de l'Ascension et feste de ceste dicte ville, à la procession générale qui se fait tous les ans en *mémoire de la délivrance de ceste dicte ville contre les Anglois*. Le chappitre, ouy ladite requeste, a ordonné y assister ledit jour.

(Conclusions capit. du chap. de Saint-Aignan, année 1578. *Arch. départ.*, G.)

J. D.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de l'année 1876.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. Simonnet. — *Essai sur l'histoire et la généalogie de Joinville*, Langres, 1876.

M. l'abbé Desnoyers. — *Notice sur un atelier de charnières romaines découvert à Orléans.*

M. G. Millescamps. — *Sur les silex taillés du cimetière franc de Caranda,* réponse à M. Martillet, 1875.

— *La musique à Abbeville, 1785-1856.* — Souvenir d'un musicien. — Abbeville, 1876.

Mlle de Foulques de Villaret. — *Élection de Thibaut d'Aussigny au siége épiscopal d'Orléans.*

— *L'enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans.*

M. le chanoine Van Drival. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Wast d'Arras,* rédigé au XIIe siècle par Goumann et publié pour la première fois au nom de l'Académie d'Arras, 1875.

M. le Préfet de Loir-et-Cher. — *Conseil général,* session d'août 1875.

M. l'inspecteur d'académie. — *Bulletin de l'Instruction publique du Loiret,* décembre 1875, janvier et février 1876.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1873, no 3.

Angers. — *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire,* t. XXXI et XXXII, 1875.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. IX.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers,* 2e série, t. VIII, 1re livraison.

Boulogne-sur-Mer. — *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer,* t. IV, 1870-1872.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* 1875, 8e année, octobre, novembre et décembre.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique,* 1876, 32e année, 1re livraison.

Cannes. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, lettres et beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse,* 1874, t. IV.

Chambéry. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie,* 3e série, t. I et II.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* octobre 1875.

Clermont-Ferrand. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermond-Ferrand,* t. XVI, 1874.

Douai. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai,* 2e série, t. XII, 1872-1874.

Draguignan. — *Bulletin de la Société académique du Var,* nouvelle série, t. VII, fascicule 1.

Le Hâvre. — *Recueil des publications* de *la Société nationale hâvraise d'études diverses,* 1873.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* 2e série, t. XV.

Mâcon. — *Annales de l'Académie de Mâcon,* t. XII.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans,* 2e série, t. XVIII, no 1, 1876, 1er trimestre.

Pau. — *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau,* 2e série, t. IV, 1874-75.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

Pont-à-Mousson. — *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson,* 1er fascicule.

Soissons. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons,* 2e série, t. IV.

Valence. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1876, 36e livraison.

Valenciennes. — *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, 27e année, t. XXVIII, nos 8 et 9, août et septembre 1875.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XIV, 1875.

Congrès archéologique de France, XXXVIIe session, Lisieux; XXXVIIIe, Angers; XXXIXe, Vendôme; XLe, Châteauroux.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, no 3.

Bulletin de la Société bibliographique, 7e année, nos 1, 2 et 3, 1876.

Polybiblion (partie technique), 2e série, t. Ier, 12e livraison; t. II, 1re et 2e livraisons.

Polybiblion (partie littéraire), 1re livraison, janvier-février 1876.

Membres élus au cours du premier trimestre de 1876.

Membre titulaire résidant.

M. Baillet, ancien élève de l'École des chartes.

Membres correspondants.

M. l'abbé Rathoin, curé de Montigny (Loiret).

M. l'abbé Berton, vicaire de Courtenay (Loiret).



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 89.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1876.

Séance du vendredi 10 avril 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président rappelle à la Société la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. de Buzonnière, son vice-président et l'un de ses membres fondateurs.

La Société décide, par un vote unanime, que l'expression de ses profonds regrets sera consignée au procès-verbal de la séance.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le président de la commission du concours musical, par laquelle la Société est priée de vouloir bien, à l'exemple de diverses compagnies et corporations de notre ville, faire don d'une médaille pour les lauréats de ce concours.

La Société, faisant droit à cette demande, arrête qu'une médaille de vermeil d'une valeur de cinquante francs sera mise à la disposition de la commission du concours musical.

— Au nom de la commission des publications, M. Jarry fait un rapport sur une notice de M. Maître relative à divers objets trouvés dans le cimetière de Coinces.

Acceptant les conclusions du rapport, la Société vote l'insertion de la notice de M. Maître au *Bulletin*.

LE CIMETIÈRE DE COINCES.

Le vénérable ossuaire de Coinces sera bientôt transformé en une place publique et foulé aux pieds des passants. Les travaux de terrassement et d'exhumation sont terminés et ont mis au jour un certain nombre d'objets qui ne sont pas sans intérêt pour notre archéologie locale, toujours empressée à recueillir les souvenirs des anciens âges.

La partie du cimetière qui déborde l'église et touche au carrefour sur lequel elle a été prise abondait surtout en débris romains et gallo-romains, tels que fragments de poterie et tuiles à rebords, comme on en trouve, d'ailleurs, dans tout le bourg de Coinces, et spécialement dans le quartier de l'église. On a recueilli dans cette partie du cimetière un petit bronze romain dont le droit est fruste ; le revers présente une urne funéraire avec la légende : *Pietas Augusti*. Là était aussi une moitié de fiole lacrymatoire en verre dépoli et décoloré par le temps, et un fragment de silex taillé en pointes du genre de ceux qu'on appelle serpentines.

L'époque mérovingienne est représentée par divers objets qui étaient enfouis à 2m 60 au-dessous du sol actuel. Ce sont quatre vases funéraires en terre du pays, hauts de 16 centimètres et mesurant 48 centimètres de circonférence. Ils ont été brisés par la pioche du terrassier. Cela est d'autant plus regrettable qu'ils étaient absolument semblables à ceux que l'abbé Cochet a signalés dans son savant ouvrage sur le tombeau de Childéric Ier. L'un avait un col étranglé ; deux autres étaient sphériques ; un seul portait une anse. Il faut y joindre une hache d'armes franque et une épée mérovingienne brisée en trois morceaux.

Un mors de bride et un éperon sont peut-être des souvenirs

du combat glorieux livré par Jeanne d'Arc entre l'église de Coinces, la croix de Roumilly, le chemin de Blois, le parc de Lignerolles et le bourg de Patay. Dans leur voisinage étaient des fers de cheval auxquels on peut attribuer la même origine. Ils n'ont pas la rainure caractéristique des fers anglais.

Les pièces de monnaie, d'une époque assez rapprochée de nous, sont en petit nombre : quelques deniers de Louis XIII et de Maximilien de Béthune, et un liard de Louis XIV, de 1697. Il faut pourtant faire exception pour un petit trésor renfermé dans un sac de toile et dont on peut préciser la date d'enfouissement. Il se compose de quatre-vingt-dix-huit pièces. A part quelques doubles tournois, ce sont pour la plupart des deniers de Gaston de France, prince de Dombes, de Béthune, des princes de Wassan, Maurice, Frédéric-Henri, Guillaume-Henri, le futur stathouder de Hollande et roi d'Angleterre. Avec ces pièces de cuivre étaient deux pièces d'argent de Louis XIII et Louis XIV, et un écu d'or à l'effigie de Louis XIV enfant, aux huit L adossées en croix. Cette pièce de 1651 est à fleur de coin, et comme le plus récent des deniers porte la date de 1652, on peut affirmer que le trésor a été enterré pendant la minorité de Louis XIV, à l'époque des troubles de la Fronde.

Des restes de murailles prouvent qu'à une époque reculée il y avait à Coinces un édifice religieux antérieur au nôtre. Les tuiles romaines, si elles n'ont pas appartenu à un sanctuaire primitif, proviennent du moins des maisons construites sur l'emplacement de l'église. D'énormes ardoises brutes d'un mètre de long sur 16 centimètres de large, des tuiles clouées nous indiquent quelles en furent les couvertures successives.

L'église actuelle de Coinces, construite au XI[e] siècle, a été brûlée et presque entièrement détruite pendant les guerres de religion. En 1859, dans l'enceinte même de l'édifice, on a retrouvé des morceaux de cloche et la chaîne de la lampe du sanctuaire. De pareils débris ont été exhumés dans la partie du cimetière la plus voisine de l'église.

Abbé Maitre,
Curé de Coinces.

— Au nom de la commission des publications, M. Baguenault de Puchesse fait également un rapport sur un travail de M. de Maulde, formant appendice à son étude sur la *condition des hommes libres dans l'Orléanais au XIIe siècle*, insérée dans le XIVe volume des *Mémoires* de la Société.

Conformément aux conclusions de la commission, la Société décide que le travail de M. de Maulde sera inséré dans le XVe volume des *Mémoires*.

— M. le Secrétaire donne lecture du projet de *Bulletin* pour le premier trimestre de 1876.

Ce projet est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président communique à la Société, au nom de M. Maître, membre titulaire non résidant, différentes monnaies anciennes trouvées aux environs de Coinces.

— M. Vignat commence la lecture d'une introduction au cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency, dont il a fait une copie qu'il a offerte l'année dernière à la Société.

— La Société décide qu'il sera, à la prochaine séance, procédé à l'élection d'un vice-président, en remplacement du regretté M. de Buzonnière.

— La Société déclare ouvertes les candidatures pour pourvoir au remplacement de MM. Mauge et Pelletier, membres titulaires résidants, le premier décédé, le second démissionnaire.

Séance du vendredi 28 avril 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. Jourdain, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, récemment élu membre honoraire de la Société, fait hommage d'un certain nombre de brochures dont il est l'auteur. M. le Président est chargé d'exprimer à notre éminent confrère les remercîments de la Société.

— Mme Mauge fait don à la Société d'un beau portrait photographié de son mari, notre excellent et regretté confrère et fondateur.

La Société charge également son Président d'offrir à Mme Mauge l'expression de sa vive gratitude.

— M. le Président dépose sur le bureau la médaille de bronze décernée à la Société par M. le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, et qu'il a reçue des mains de M. le Ministre à la séance solennelle du 22 avril 1876.

— La Société charge son Président de transmettre à M. A. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie au Comité des travaux historiques, l'expression de sa profonde reconnaissance, pour le compte-rendu si bienveillant et si flatteur des travaux archéologiques de la Société qu'il a lu à la séance solennelle du 22 avril, au nom du Comité.

— La Société, sur la proposition d'un de ses membres, adresse à MM. de Molandon, nommé officier d'instruction publique, et Loiseleur, nommé officier d'académie, ses félicitations pour les distinctions dont ils viennent d'être l'objet.

— La Société, modifiant et complétant la décision par elle prise en sa dernière séance, arrête que l'élection aux trois places de membres

titulaires résidants vacantes par suite du décès de MM. Mauge et de Buzonnière, et de la démission de M. Pelletier, aura lieu dans un prochain délai.

— M. le Président déclare être chargé par M. Doinel, archiviste du département, de poser, de nouveau, sa candidature à l'une des trois places de titulaires résidants vacantes en ce moment.

— MM. de Molandon, Tranchau, Imbault et Baguenault de Puchesse présentent comme candidat au titre de membre titulaire résidant M. Bailly, professeur au Lycée.

— MM. de Molandon, Desnoyers, Petau, de la Rocheterie, Imbault, Jarry et Basseville présentent comme candidat au titre de titulaire résidant M. Eugène Bimbenet, membre fondateur de la Société, démissionnaire depuis quelques années.

— MM. de Molandon, de Beaucorps et Vignat présentent comme membre titulaire non résidant M. Henri Jahan.

— Il est ensuite procédé à l'élection d'un vice-président, en remplacement du regretté M. de Buzonnière.

— M. l'abbé Desnoyers, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé vice-président de la Société.

— M. de Salies fait hommage à la Société du travail par lui lu à la Sorbonne et intitulé : *Deux arrêts du parlement de saint Louis.*

Le travail de M. Salies est renvoyé à la commission des publications.

— M. Vignat termine la lecture de son introduction au cartulaire de Beaugency.

Le travail de M. Vignat est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 12 mai 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président, en déposant sur le bureau les numéros parus depuis le 1er janvier 1876 de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, à laquelle s'est récemment abonnée la Société, fait remarquer que cette revue, dans son numéro du 1er avril dernier, et d'accord sur ce point avec le *Bulletin monumental* et la *Revue des questions historiques*, s'est formellement ralliée à la double thèse par lui soutenue dans les *Mémoires* de la Société, à savoir : 1° que l'investissement d'Orléans en 1429 était complet lors de l'arrivée de la Pucelle, et 2° que le convoi de vivres et de munitions que Jeanne amenait de Blois à Orléans est entré dans la ville par la voie du fleuve et non par la voie de terre.

— Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé que les comptes-rendus si bienveillants et si honorables pour la Société, lus aux séances solennelles de la Sorbonne : en 1875 par M. Hippeau, au nom de la section d'histoire du Comité des travaux historiques, et en 1876 par M. Chabouillet, au nom de la section d'archéologie du Comité, seront réunis en un fascicule spécial et annexé au prochain *Bulletin*.

— La Société, conformément au réglement, arrête la liste des candidats aux trois places de titulaires résidants vacantes en son sein.

Ces candidats sont au nombre de trois : MM. Jules Doinel, archiviste ; Eugène Bimbenet, vice-président de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, et Bailly, professeur au Lycée.

Elle décide que l'élection aura lieu à la prochaine séance du 12 mai.

— M. Louis Jarry, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le projet de *Bulletin* du premier trimestre de 1876 et en propose l'adoption. Ces conclusions sont ratifiées par la Société.

— M. le Président fait connaître qu'il est chargé d'offrir à la Société un travail ayant pour titre : *Note, d'après des documents inédits, sur la contribution communale imposée aux habitants d'Orléans pour le soutien du parti protestant en 1567, et sur quelques dépenses faites à l'occasion du sejour de Charles IX dans cette ville en 1568, lesquelles rétablissent la date précise de son départ d'Orléans,* travail dont l'auteur n'appartient pas à la Société.

La Société autorise la lecture de ce mémoire, qui a pour auteur Mlle de Foulques de Villaret, lauréat de la Société, et son renvoi, après lecture, à la commission des publications, pour être imprimé, s'il y a lieu, dans nos recueils.

Séance du vendredi 26 mai 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

La Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot demande à la Société à faire avec elle échange de ses publications. Cette proposition est acceptée, mais seulement pour les *Bulletins* trimestriels, jusqu'à nouvelle décision.

— La Société décide également l'envoi de ses publications à la bibliothèque universitaire de la Sorbonne, sur la demande qui lui a été faite par M. Léon Renier, de l'Institut, l'un de ses membres honoraires.

— Il est procédé à quatre scrutins successifs sur les candidatures de MM. J. Doinel, Bimbenet, Bailly et Henri Jahan. Ces quatre candidats, ayant réuni la majorité des suffrages, sont proclamés, les trois premiers, membres titulaires résidants, et le quatrième, membre titulaire non résidant de la Société.

— M. Buchet communique à la Société divers objets antiques provenant du cabinet de M. Folleau, à Pithiviers, parmi lesquels une Vénus et un sacrificateur en bronze.

— M. de Torquat fait passer sous les yeux de la Société trois vases en cuivre dont l'un a été doré et un autre argenté, trouvés à Sougy, dans des fouilles pratiquées par le sieur Lecomte, terrassier, à 70 ou 75 centimètres de profondeur, parmi des briques à rebord et des fragments de vases romains.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'une note sur différents objets gaulois et gallo-romains trouvés à Epieds et à Coinces, et sur des monnaies gauloises en bronze découvertes faubourg Bannier, rue des Closiers.

La Société vote l'insertion de cette note au *Bulletin*.

Une heureuse circonstance vient de me rendre possesseur d'un assez grand nombre d'objets gaulois et gallo-romains trouvés à Épieds, canton de Meung, dans le cours de cette année, par des terrassiers exécutant leurs travaux. Le nombre et la diversité de ces objets indiquent bien évidemment qu'Épieds a été le séjour d'une population importante et remonte à une époque d'abord antérieure à la conquête romaine, puis ayant adopté les usages des vainqueurs de la Gaule, époque dite *gallo-romaine*.

Dix boucles et ornements de ceinturon gaulois ; une de ces boucles a été étamée ; une autre a été dorée.

Deux perles de collier gaulois, l'une en terre cuite grise, l'autre en jayet.

Neuf fibules en cuivre ; une d'elles a été étamée.

Une boucle en cuivre avec son ardillon.

Un instrument en bronze avec deux tranchants sur la même lame, l'un demi-circulaire, l'autre droit.

Une petite sonnette en bronze.

Une cassolette en cuivre.

Un dé à jouer en os.

Un dé à jouer en bronze.

Un instrument en bronze de sculpture pour les terres cuites.

Deux *graphium*.

Une fourchette en bronze à deux dents.

Un morceau de verre vert, avec filets dans l'intérieur et des incrustations demi-saillantes en verre blanc sur la surface.

Trois clefs en fer.

Une aiguille en fer.

Un couteau en fer, avec son manche de même métal et un anneau de suspension.

Un couteau en fer à large lame.

Une pince en fer ; elle diffère des nôtres par son bec d'abord circulaire, puis se terminant par deux lèvres aplaties.

Petit fer de lance en fer ; il était retenu à la hampe en bois par une corde qui passait ensuite dans la boucle qui termine la tige.

Trois rondelles en os que je ne pense pas être des *tessères*, mais des pièces fermant l'extrémité des charnières romaines en os, dont j'ai expliqué le mécanisme.

De plus, dans la même commune :

Un chandelier en bronze de l'époque gallo-romaine, à tige mince et droite reposant sur un disque porté par trois pieds, a été trouvé par des terrassiers en 1876.

A Coinces, canton de Patay, des laboureurs ont trouvé dans leurs champs, en avril dernier :

Un *graphium* en bronze.

Une fibule en bronze.

Quatre clefs en fer gallo-romaines.

Une petite hache celtique en jade ancien.

On a trouvé de plus dans la même commune :

2 Constantin Ier, petit bronze ; ℟. *Gloria exercitus.* Deux soldats debout entre deux enseignes.

1 Constantin Ier, petit bronze ; ℟. *Reipublicæ reparatio.* L'empereur foulant à ses pieds un prisonnier.

2 gauloises, en bronze, tête à droite ; ℟. cheval à gauche.

1 gauloise, en bronze, tête à gauche ; ℟. bœuf.

Poids de balance en bronze.

Cuillère en os.

A Orléans, rue des Closiers, faubourg Bannier, un maçon, en creusant une fosse, a trouvé six monnaies gauloises en cuivre. Cinq, très-épaisses, représentent une tête barbare, coiffée, tournée à gauche ; le revers porte une aigle éployée, la tête tournée à droite. La sixième porte au droit une tête barbare tournée à droite ; le revers porte une aigle accompagnée de son aiglon, un serpent, un pentagramme et une étoile.

Séance du vendredi 9 juin 1876.

Présidence de M. Mantellier, *premier président de la Cour d'appel d'Orléans, membre honoraire de la Société.*

M. le Président fait connaître à la Société que les vases antiques communiqués par M. de Torquat à l'une des séances précédentes ont été achetés par le Musée.

— M. de Molandon, Président de la Société, dépose sur le bureau le *Bulletin* du premier trimestre de 1876 et la table analytique du cinquième volume des *Bulletins*, imprimés depuis quelques jours.

— MM. Mantellier, Boucher de Molandon, Pierre et de Vauzelles présentent comme membre titulaire non résidant M. le comte Bernard d'Harcourt, ancien député du Loiret.

La Société fixe l'élection de M. d'Harcourt à la première séance de juillet.

— M. le Président donne connaissance de deux lettres, l'une de M. le Maire d'Orléans, l'autre de M. le président du concours musical ouvert à l'occasion du concours régional agricole, lesquels remercient la Société du témoignage d'intérêt qu'elle a bien voulu donner à l'art musical, et font savoir que la médaille offerte par la Société archéolo-

gique et historique a été décernée à la Société de ***Notre-Dame-des-Dunes de Poitiers.***

— M. de Molandon lit une notice nécrologique sur M. Maupré, ancien archiviste du Loiret, membre titulaire résidant.

La notice de M. de Molandon est renvoyée à la commission des publications.

— M. l'abbé Desnoyers lit une notice nécrologique sur M. de Buzonnière, membre fondateur, deux fois président, décédé vice-président de la Société.

Cette notice est également renvoyée à la commission des publications.

— M. le Président rappelle à la Société qu'à l'occasion d'une souscription ouverte sur l'initiative de la Société des antiquaires de la Morinie, dans le but d'élever une statue à Suger sur la principale place de Saint-Omer, une correspondance a eu lieu au mois d'août dernier entre M. Gustave Baguenault de Puchesse, secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, et M. le Secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie (voir *Bulletin* nº 86, page 204, séance du 27 août 1875).

Le *Bulletin historique* nº 96, publié par nos honorables confrères de Saint-Omer, contient sur cet incident la note suivante :

« Le Secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais a fait connaître que si cette compagnie n'a point encore répondu à l'appel de la Société des antiquaires de la Morinie au sujet de la statue de Suger, c'est que plusieurs de ses membres n'ont pas voulu laisser prescrire les droits de la ville de Toury, vieille cité de l'Orléanais, qui prétend aussi à l'honneur d'avoir vu naître ce grand homme d'État. Le lieu de naissance de Suger étant fort controversé, ledit Secrétaire demande si, en prenant l'initiative de l'érection d'une statue à Suger, la Société des antiquaires de la Morinie a découvert quelque document nouveau, ou mis au jour un ensemble de preuves qui puisse avancer la solution d'un problème historique si digne d'intérêt.

« L'assemblée invite son Secrétaire à répondre que *la Société n'a*

découvert aucun document qui pût trancher la question d'une manière définitive; qu'en prenant l'iniative d'un projet d'érection d'une statue à Suger sur une des places publiques de Saint-Omer, elle n'a fait qu'agir en vertu d'une tradition constante, qui attribue à cette ville l'honneur de l'avoir vu naître, tradition contre laquelle il ne s'est élevé aucune réclamation sérieuse, et qui a été même consacrée par une médaille de la galerie des grands hommes; qu'en un mot elle n'a fait qu'user de cet axiome de droit : *Possession vaut titre.* »

Un grave motif, dit M. le Président, nous engage à recueillir cette note et à l'insérer au *Bulletin.*

Elle constate en effet qu'avec une honorable sincérité la Société de Saint-Omer reconnaît elle-même, en ce qui concerne la question controversée du lieu de naissance de Suger, *qu'aucun document nouveau n'est survenu qui autorise à la résoudre en faveur de Saint-Omer*, de telle sorte que si Saint-Omer conserve le droit de s'appuyer sur la tradition dépourvue de titres qu'il invoque en sa faveur pour revendiquer l'honneur d'avoir donné le jour à l'illustre ministre de Louis-le-Gros, de son côté l'antique village de Toury peut au même titre revendiquer ce même honneur, et appuyer également ses prétentions sur une tradition non moins constante, acceptée par de graves et savants historiens.

Séance du vendredi 23 juin 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président communique une lettre de M. le Maire d'Orléans demandant à la Société de faire quelques recherches sur la double question de savoir : 1° si, dans les nouveaux quartiers que la municipalité se propose de créer au nord et à l'ouest de la ville, les noms actuels des rues à transformer se rattachent à des souvenirs historiques;

2° S'il est dans ce quartier des souvenirs historiques qu'il serait opportun d'honorer et de conserver dans les dénominations des nouvelles rues à ouvrir.

La Société nomme une commission composée de MM. Bailly, Bimbenet, Doinel, Vignat, et Boucher de Molandon, président, pour étudier les questions proposées par M. le Maire.

— La Société vote sur l'élection de M. Morillon, présenté comme membre correspondant, dans une des séances précédentes, par MM. G. Baguenault de Puchesse, Boucher de Molandon et l'abbé Cochard.

M. Morillon, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre correspondant.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice nécrologique de M. Maupré, par M. Boucher de Molandon.

La Société, conformément aux conclusions du rapport, vote l'impression de cette notice au *Bulletin*.

M. FRANÇOIS MAUPRÉ,

ARCHIVISTE DU LOIRET,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Messieurs,

Un temps déjà long s'est écoulé depuis le jour où notre excellent collègue, M. Maupré, nous a été enlevé par la mort ; et toutefois, en venant aujourd'hui, selon le pieux usage de notre compagnie, vous rappeler quelques traits de sa vie si courte et si laborieusement remplie, je n'ai pas à craindre de rencontrer parmi vous l'indifférence ou l'oubli. Le souvenir de son noble caractère et de sa science modeste et profonde vit encore en tous nos cœurs.

François-Alphonse-Philéas Maupré, né à Gallardon (Eure-et-Loir), le 21 juillet 1832, appartenait par sa famille à notre Orléanais. Il fit ses premières classes au petit Séminaire de Chartres et les acheva à Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Ses brillants succès lui valurent d'être nommé, à vingt-deux ans, répétiteur de la première division au lycée de Vendôme ; mais une aptitude toute spéciale l'appelait aux graves études de la paléographie et de la diplomatique. A vingt-quatre ans, il entrait à l'École des chartes, s'y distinguait tout d'abord, et dès l'année suivante y méritait la faveur d'une bourse entière.

La thèse qu'il soutint en 1859, à sa sortie de l'École, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, fut justement remarquée. Elle avait pour titre : *Administration d'une Monnayerie Royale au moyen âge.* Le jeune élève y révélait les qualités qui le caractérisèrent plus tard : une méthode lucide d'exposition, des recherches puisées aux sources, une étude approfondie du sujet dans ses moindres détails.

Peu après, le 16 juillet 1860, il était nommé archiviste départemental à Angoulême ; puis, le 8 janvier 1861, transféré de la Charente au Loiret. C'était, à son âge, un poste de confiance et d'honneur.

Les archives du Loiret occupent en effet, par leur importance, un rang considérable parmi celles de nos départements. Quelques anciens pays d'État les priment presque seuls à cet égard.

Elles comprenaient, dans le tableau général de 1848, 673 registres, 609 plans, 1,511 cartons, près de 20,000 pièces détachées (1).

Elles sont aujourd'hui bien plus riches encore.

Les événements politiques dont notre province a été le théâtre, les titres nombreux de l'apanage et de la vaste généralité dont Orléans était le chef-lieu, ceux de notre illustre Université et des grands établissements religieux qui, durant de longs siècles, eurent tant d'éclat parmi nous, y constituent des fonds de documents d'une inappréciable valeur.

(1) Tableau général des archives départementales antérieures à 1789, publié par la commission des archives départementales et communales.

Ajoutons, à l'honneur de nos populations, que la patriotique sollicitude avec laquelle furent éludés, autant que possible, les ordres stupidement destructeurs de la Convention, ont maintenu presque dans leur intégrité des séries d'un haut intérêt pour l'histoire.

Les lois du 5 novembre 1790, du 19 brumaire an IV et du 5 brumaire an V avaient fait affluer de tous côtés et précipitamment entasser dans l'ancien Hôtel-de-Ville d'Orléans, puis dans le couvent des Bénédictins, devenu le siége de l'administration départementale et plus tard de la préfecture du Loiret, des masses de titres d'origines diverses, autrefois conservés avec un soin religieux par les établissements ecclésiastiques ou civils dont ils constituaient le trésor. Ces titres, relatifs aux anciennes juridictions et corporations supprimées, à l'intendance, à l'évêché, aux ordres monastiques, aux fabriques des paroisses, aux institutions et redevances féodales, etc., furent transportés, lors des événements de 1814 et de 1815, dans la maison de Saint-Charles, au Portereau. Deux ans après, ils furent réintégrés dans les combles de la Préfecture, et déposés enfin, en 1851, dans le vaste local qu'ils occupent en ce moment.

C'est là que, sous la protection de l'autorité administrative, sont aujourd'hui conservés les éléments constitutifs de notre histoire provinciale, les témoins irrécusables de la vie publique et privée de nos pères, les titres authentiques de nos localités et de nos familles, en un mot, tous les souvenirs du passé.

Après une accumulation faite à la hâte et cinq déménagements successifs, il est facile de comprendre en quel effroyable pèle-mêle ils devaient se trouver.

L'éminent prédécesseur de M. Maupré, M. de Vassal, membre fondateur et ancien président de notre compagnie, avait usé ses forces et vingt-sept ans de sa vie à porter quelque lumière en ce chaos.

Loin de s'effrayer d'avoir à continuer cette lourde tâche, M. Maupré résolut de s'y consacrer tout entier.

Un triple devoir s'imposait à ses labeurs :

Continuer, en en modifiant la forme, l'inventaire sommaire commencé par M. de Vassal ; œuvre considérable, mais fondamentale : « ... œuvre éminemment nationale, avait dit le Ministre lui-même, destinée à mettre en communication dans toute la France des documents qui intéressent à la fois l'histoire, l'administration, et les intérêts publics et privés du pays. »

Réintégrer en même temps dans le dépôt central les titres nombreux exposés, dans les dépôts secondaires, à l'action destructive du temps, de l'incurie et des hommes.

Pourvoir enfin au rangement méthodique, au bon ordre et à la conservation des documents centralisés.

M. Maupré sut se placer à la hauteur de cette laborieuse mission.

Le long inventaire de la série A (fonds de l'apanage) entrepris par M. de Vassal, repris et transformé, conformément aux instructions nouvelles, est en pleine voie d'achèvement. D'autres séries importantes sont complètement dépouillées et préparées.

Par sa vigilante activité, nos archives ont successivement recouvré et classé des fonds entiers ou partiels qui légalement devaient leur appartenir ; elles ont ainsi régulièrement obtenu :

Les titres des anciennes juridictions d'Orléans, de Gien, de Pithiviers, d'Yèvre-le-Châtel et de leurs ressorts ;

Ceux des maîtrises des eaux et forêts, des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing ;

Les précieux registres de notre célèbre Université ;

Les statuts et privilèges de l'église Saint-Samson d'Orléans ;

Les livres de compte de la chapelle Saint-Georges de Pithiviers, etc., etc.

Un don d'une haute valeur vint encore en 1864 accroître d'une nouvelle série le trésor de nos archives.

M. le comte Reille, propriétaire du château de La Ferté-Saint-Aubin, que lui avait transmis le prince Masséna, son beau-père, offrit gracieusement au département du Loiret, avant que cet ancien domaine féodal ne passât en d'autres mains, de prélever en son riche chartrier tous les documents d'intérêt général.

M. Maupré, chargé de cette délicate mission, la remplit à la satisfaction de tous.

Des titres d'un grand intérêt pour notre histoire locale, pour celle des anciens seigneurs de ce grand fief et pour les nombreuses familles dont les propriétés s'y rattachaient par les liens de la féodalité, furent choisis par ses soins, transportés à Orléans et constituent aujourd'hui l'un des fonds les plus intéressants de nos archives.

M. Maupré ne laissait échapper, d'ailleurs, aucune occasion de compléter ses séries.

Si quelque document historique apparaissait dans une vente publique, ses vives instances obtenaient de l'administration un crédit pour l'acquérir. Il put ainsi soustraire à l'inintelligent égoïsme des *collectionneurs* et livrer à l'étude publique le nécrologe de l'ancienne paroisse Saint-Victor d'Orléans, les vieilles minutes des communes de Loury et de Rebrechien (Loiret), un curieux mandement du duc d'Orléans au duc de Bourgogne, bien d'autres titres encore qui ne sauraient être énumérés ici.

Sur sa demande, plusieurs possesseurs de papiers intéressants pour la province ont généreusement consenti à s'en dessaisir en faveur de notre dépôt départemental.

A l'exemple de son zélé prédécesseur, M. Maupré se préoccupait surtout du déplorable abandon où sont laissées par quelques notaires les anciennes minutes dont la conservation est l'un des buts essentiels de leur institution et leur a fait donner le nom qu'ils portent encore aujourd'hui (*notarii*, *garde-notes*).

Bien des notaires, assurément, veillent avec une louable sollicitude sur les vieux actes dont la garde leur est confiée, et dont les feuillets brunis par le temps contiennent l'histoire de nos familles, de leurs propriétés, de leurs alliances et de leur état-

civil, antérieurement à l'institution relativement moderne des registres publics de baptêmes et de mariages : souvent même, au milieu de ces détails d'intérêt privé, sont mentionnés des faits curieux d'ordre public, dont la trace a disparu partout ailleurs et qu'on est heureux d'y retrouver.

Mais, il faut l'avouer, en un certain nombre d'études, ces titres, presque toujours uniques, sont délaissés en un désordre et un abandon qui les exposent à des avaries incessantes, trop souvent à d'inexcusables dilapidations.

Pour sauvegarder les minutes notariées contre ces déplorables mutilations, M. Maupré, comme M. de Vassal, ne cessait de demander que leur conservation fût garantie par le contrôle d'inspections officielles et régulières, et que, à partir d'une date déterminée d'ancienneté, elles fussent obligatoirement déposées et classées, soit aux archives publiques, soit en un dépôt spécial, sous la surveillance d'un agent agréé à la fois par la corporation des notaires et par l'autorité.

Espérons que ces sages et prévoyantes réclamations obtiendront enfin l'attention qu'elles méritent.

Les néfastes événements de 1870 offrirent à M. Maupré une nouvelle occasion de montrer l'énergie de son dévoûment à ses fonctions et à son devoir.

Lorsqu'il vit l'invasion allemande s'avancer pas à pas vers notre paisible cité, et la menacer de toutes les horreurs de la guerre, il comprit à quels périls étaient exposées ses archives.

Il était seul : ses dévoués auxiliaires avaient été appelés sous les drapeaux ; il souffrait cruellement déjà de la fatale maladie à laquelle il devait succomber ; mais ses forces affaiblies ne purent altérer son courage.

Il fit fabriquer à la hâte une centaine de layettes en bois de châtaignier et seize caisses de zinc de deux mètres de longueur. Aidé de quelques braves ouvriers, il y rangea avec de minutieuses précautions, pour les préserver de l'humidité, les plus importants de ses titres, et consacra tout particulièrement cinq à six de ces caisses à nos archives municipales et aux registres

de l'Université, puis cacha ce pieux trésor dans des retraites profondes dont presque seul il avait le secret.

Sa prévoyance était sage : des recherches multipliées furent faites, sous divers prétextes, par les officiers du prince Charles. Rien ne fut découvert, et il eut la consolation, après le départ de l'ennemi, de replacer sur leurs rayons les précieux documents que sa vigilance nous avait conservés.

Quelques mois après, il eut encore la joie de réintégrer en nos archives la belle charte de notre évêque orléanais Agius (844). Ce magnifique diplôme carlovingien, l'un des riches joyaux de nos collections françaises, était indûment sorti, vers l'année 1820, de notre dépôt public. Le possesseur en était connu. De son vivant la restitution était difficile à obtenir; elle n'était pas sans difficultés, même après sa mort. De longues négociations, habilement conduites avec une modération pleine de tact et d'énergie, permirent enfin à M. Maupré d'écrire de sa main, le 18 août 1871, sur cette charte plus de dix fois séculaire, qu'après cinquante ans d'exil elle rentrait aux archives pour n'en plus désormais sortir.

Ce serait dépasser les bornes qui me sont imposées que de retracer ici tout ce qu'a fait notre laborieux collègue pour dignement remplir la tâche qu'il avait acceptée. Aucune fatigue ne rebutait son zèle ; nul travail, s'il était utile, n'était par lui délaissé.

Depuis l'année 1864, M. Maupré, en outre de ses fonctions sédentaires, était chargé de l'inspection des archives communales et hospitalières dans tout le département. Il fit preuve, dans cette pénible et souvent difficile mission, du dévoûment et de l'intelligente sollicitude qu'il apportait à tous ses devoirs.

Vers 1750, un laborieux magistrat orléanais, M. Le Clerc de Douy, avait entrepris le classement des titres nombreux du domaine et de l'apanage, conservés, sous trois clefs, dans le trésor du Châtelet, et après avoir obtenu de la munificence du duc d'Orléans, par l'appui de M. de Silhouette, la construction de la Chancellerie monumentale du Martroi, pour y installer

dignement les archives du duché, il avait consacré cinq années en dresser le complet inventaire.

Cet utile répertoire, en trois volumes in-folio, est aujourd'hui conservé aux archives nationales, tandis que notre dépôt départemental n'en possédait que des fragments incomplets. M. Maupré obtint communication de l'original et en compléta pour nous la copie.

L'honorable dévoûment de notre cher collègue, malgré sa simplicité modeste, ne demeura pas du moins méconnu. Son illustre maître, M. Jules Quicherat, à qui il portait un attachement presque filial, aimait à lui donner des témoignages de son affectueuse estime. Les préfets qui se sont succédés en notre administration départementale, et les membres les plus distingués du Conseil général, surent tous apprécier son inflexible droiture, son zèle et sa valeur (1). A plusieurs reprises le Ministre lui-même lui fit adresser des félicitations par ses chefs, et lorsque j'eus la douloureuse mission d'annoncer sa mort à son supérieur immédiat, M. de Rozières, membre de l'Institut, inspecteur général des archives, je reçus de ce haut fonctionnaire la lettre suivante, que j'aime à transcrire ici comme le plus bel éloge du caractère et de la vie de M. Maupré :

« Vous ne vous êtes pas trompé, Monsieur, en pensant que la triste nouvelle que vous avez bien voulu me transmettre me causerait une vive émotion. Il y avait déjà plusieurs années que la santé de M. Maupré me laissait peu d'espoir ; mais pour être prévue, sa mort ne m'a pas moins affligé. Je connaissais, comme vous, son dévoûment à ses devoirs, et je lui étais sincèrement reconnaissant de l'attachement qu'il me portait. J'ai, du moins, la consolation d'avoir contribué à la tranquillité de ses derniers jours, en veillant à ce qu'aucune demande relative à son service

(1) Lors de la mort de M. Maupré, l'honorable préfet du département, M. le baron de Behr, voulut lui donner un dernier témoignage d'affection et de regrets en présidant, en quelque sorte, à ses obsèques à la tête de tous ses chefs de service.

ne vînt le troubler au milieu de ses souffrances et de sa résignation. Je tenais à ce qu'il mourût en pleine possession de son titre et de ses fonctions, et je suis heureux de l'avoir obtenu.

« Vous le remplacerez difficilement à la Société archéologique, et nous aurons, de notre côté, quelque peine à lui donner aux archives un successeur digne de lui....

« Veuillez agréer, Monsieur, etc. « Eugène de ROZIÈRES. »

Les prévoyantes inquiétudes de M. de Rozières en ce qui regarde nos archives ne devaient pas toutefois se réaliser. La mort de notre cher collègue fut assurément pour elles une perte considérable ; mais du moins y est-il dignement remplacé. En son jeune et zélé successeur, nous retrouvons déjà la science solide et bienveillante, l'intelligente activité et le généreux désintéressement qui sont comme la tradition héréditaire de ce paisible asile des recherches et du travail.

J'ai parlé de désintéressement, Messieurs ; cette qualité délicate et charmante était en effet le trait caractéristique du cœur de M. Maupré.

Il n'est pas un de ses auxiliaires qui n'aime à redire avec quelle touchante abnégation, toujours prêt à solliciter pour eux des encouragements et à louer leurs mérites, il n'oubliait jamais que lui seul.

Lorsque son jeune collègue à nos archives municipales (1), atteint d'une grave affection, fut forcé d'interrompre ses fonctions, malade lui-même et déjà surchargé de travail, M. Maupré s'offrit immédiatement à le remplacer pendant la durée de sa maladie, demandant seulement que sa place lui fût conservée, pour qu'il la retrouvât à son rétablissement.

Nous surtout, Messieurs, nous plus que tous autres, soit dans nos fréquentes investigations aux archives, soit dans nos mutuels rapports au sein de notre compagnie, avons pu voir, à l'œuvre, ce caractère bon, généreux, toujours droit, toujours loyal.

(1) M. Rimasson, ancien élève de l'École des chartes.

A peine installé dans notre ville, M. Maupré avait, en effet, manifesté le désir de prendre rang parmi nous, et je crois pouvoir dire que la renommée de ses graves et studieuses habitudes y avait marqué sa place à l'avance. En 1862 il fut élu membre de la Société. Durant quatorze annnées d'affectueuse confraternité, beaucoup d'entre nous ont, bien des fois, fait appel soit à ses solides connaissances, soit à sa science paléographique, et nul n'a jamais trouvé en défaut son inépuisable obligeance.

Il se sentait parmi nous comme au foyer de ses chères aptitudes; nos recherches habituelles étaient ses préoccupations de chaque jour. Dans le travail de ses inventaires, il aimait à recueillir les documents précieux, les faits historiques, les détails curieux et oubliés qui venaient à passer sous ses yeux. Il puisait pour ainsi dire à la source, et pourtant, vous l'avez tous remarqué, son nom ne se lit, dans nos publications, qu'à de très-rares intervalles.

S'il produisait peu sous son propre nom, c'est, vous le savez, Messieurs, que sa constante libéralité aimait à nous abandonner, avec une généreuse munificence, ses plus curieuses découvertes.

Que de notices dont s'honorent nos publications ont eu, soit pour point de départ, soit pour utile complément, quelque fait historique par lui remis en lumière, quelque document par lui retrouvé, qu'il se faisait une joie de livrer gracieusement à nos études !

Pour moi, je ne dirai jamais assez combien j'ai dû à son érudition si sûre, à ses affectueuses communications et à ses savants conseils.

Apprécié de ses chefs, aimé de tous ceux qui pouvaient le connaître, satisfait d'une position honorable conforme à la simplicité de ses goûts et à ses laborieuses habitudes, M. Maupré, jeune encore, pouvait se promettre d'heureux jours. Une cruelle maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions vint jeter un voile de deuil sur ce paisible avenir.

L'amitié dont m'honorait notre cher collègue m'a permis d'assister durant plusieurs années au douloureux et touchant

spectacle de cet homme de bien luttant avec une énergie calme et résignée contre la mort qui s'avançait à pas lents

L'admirable dévoûment d'une femme digne de lui s'épuisait en vains efforts à calmer des douleurs dont elle atténuait à peine la vivacité, sans pouvoir en arrêter les progrès.

Soutenu dans cette longue épreuve par une foi profonde, une religieuse confiance et les soins affectueux qui l'entouraient, il conserva, jusqu'à son dernier jour, les qualités qui avaient honoré sa vie : la sérénité du caractère, l'amour du travail et le sentiment du devoir.

Sa dernière préoccupation des choses de la terre fut de s'efforcer d'acquérir pour ses chères archives un précieux cartulaire dont il craignait la perte et dont, à tout événement, sa main affaiblie parvint à copier de longs extraits. Sa dernière signature fut pour nous, Messieurs ; il la traça devant moi pour appuyer la candidature d'un savant, d'un ami (1), aujourd'hui notre confrère, auquel il regrettait, cloué sur son lit de douleur, de ne pouvoir donner sa voix.

Lorsque, le 25 février 1875, arriva pour lui l'heure de la séparation suprême, cet homme excellent put donc avec confiance jeter un dernier regard sur sa vie : il n'y retrouva que des travaux consciencieux, des devoirs loyalement remplis, des actes de bonté pour tous, et d'honorables amitiés pour garder religieusement son souvenir.

BOUCHER DE MOLANDON.

— M. le Président, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur la notice nécrologique de M. de Buzonnière, lue à la précédente séance par M. l'abbé Desnoyers, et conclut à l'impression de cette notice au *Bulletin*.

Les conclusions de la commission des publications sont adoptées par la Société.

(1) M. Ludovic de Vauzelles, conseiller honoraire à la Cour d'Orléans, auteur de la remarquable *Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans*.

M. L. DE BUZONNIÈRE

MEMBRE FONDATEUR ET DEUX FOIS PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Il y a, disons-le franchement, certaines personnes dont la vie est une gêne et la mort un embarras : présentes, elles forment autour d'elles des situations difficiles ; disparues, elles créent une situation épineuse. Se taire semble la seule chose possible ; mais s'il faut parler, que doit-on dire ? que doit-on soustraire ? La droiture et la convenance ont toutes deux leurs droits dont le respect est impérieux.

Vous n'avez pas à me plaindre, car en venant vous parler de M. de Buzonnière, j'ai beaucoup à louer et rien à taire. C'est une de ces vies passées au grand jour, dont chacun de nous a vu les époques et qui ne craint pas les recherches, car elle a toujours été, telle que vous l'avez connue, honnête et laborieuse.

M. Léon de Buzonnière était né le 3 juillet 1797. Des traditions de famille l'appelèrent à la carrière de la magistrature, et il était conseiller auditeur à la Cour royale d'Orléans quand éclata la révolution de 1830. La fidélité aux convictions est toujours honorable, surtout quand elle impose des sacrifices ; lorsque de froids calculs ou des prévisions adroites la motivent, elle est un égoïsme déguisé, une habileté coupable ; quand elle accepte une immolation, c'est l'honneur pur et sans tache : toute opinion doit respect et hommage à cette conduite de loyauté.

Telle fut celle de M. de Buzonnière en 1830. Neveu du premier président de la Cour royale, il pouvait compter sur un brillant avenir ; mais il l'eût acheté aux dépens de sa droiture. Comme son oncle, il préféra l'honneur aux dignités, et, victime volontaire de convictions enracinées, rejeta les transactions déloyales pour entrer dans le repos.

Je dis le repos, mais non pas l'inaction, car dès ce jour son esprit cultivé se réfugia dans quelques travaux littéraires. Il voyagea en Écosse et livra ce voyage à l'impression, puis composa

un roman de mœurs intitulé : *Les Solonais*, dont il n'aimait pas, il faut bien le dire, qu'on lui parlât ; il souriait alors et répondait agréablement que ce livre était un péché de jeunesse, et il avait raison, car le travail est médiocre.

M. de Buzonnière n'avait donc pas encore rencontré sa voie : il la trouva enfin. Son esprit était fait pour les travaux historiques, et quand il les entreprit, il devint un excellent ouvrier.

L'*Histoire architecturale de la ville d'Orléans* fut une de ses premières œuvres, et si le silence se fit un peu autour de son ouvrage, il faut l'attribuer à l'indifférence qui accueillait alors les études archéologiques, puis au nom d'un auteur qu'on n'était pas accoutumé à entendre traiter de pareils sujets. L'*Histoire architecturale* méritait mieux, je le dis sans hésiter, car si elle renferme quelques inexactitudes, des omissions et même des erreurs que l'écrivain a reconnues plus tard, il est important pour l'histoire de notre ville ; l'ensemble est satisfaisant ; il gagnera de plus en plus sa bonne place dans l'avenir, et déjà justice lui est rendue dans les équitables appréciations.

M. de Buzonnière était donc désigné pour devenir en 1851 le secrétaire général du Congrès scientifique : il le fut en effet, et contribua par son activité au succès que témoignent les deux volumes fruits de ce congrès.

Une chose surtout contribua à développer chez M. de Buzonnière le goût des sciences historiques, à tailler sa plume, aiguiser son esprit, à le faire tel que vous l'avez connu.

C'était un des premiers jours de l'année 1848. Dans la matinée, un de nos collègues, aujourd'hui premier président à la Cour d'appel, entra dans mon cabinet et me dit : « Ne pourrait-on pas fonder à Orléans une Société archéologique ? Qu'en pensez-vous ? » Je lui répondis de suite et sans hésitation : « Oui, bien certainement, car les éléments existent. » Et aussitôt, nous asseyant tous les deux autour du feu de la cheminée, nous cherchâmes ces éléments faciles à trouver. Le nom de M. de Buzonnière fut le premier tombé de nos lèvres. Il fut convenu que ce projet lui serait communiqué, discuté avec lui et mis aussitôt à exécution.

Vous étiez fondés ce jour-là, et vous savez quel heureux che-

min a parcouru notre Société ; elle est une des plus fortes de France, et je dépose en votre nom, sur la mémoire de M. de Buzonnière, la couronne immortelle de fondateur en toute la vérité de ce mot.

Vous l'aviez, au reste, bien compris, car vous avez plusieurs fois honoré M. de Buzonnière de votre confiance reconnaissante : il fut deux fois votre Président, et quand la mort nous l'a enlevé, il allait, par la vice-présidence, le devenir une troisième fois : c'était la justice de votre cœur.

Depuis votre fondation, M. de Buzonnière n'a pas cessé d'enrichir de ses travaux nos *Bulletins* et nos *Mémoires*. La parole de M. de Buzonnière était facile, claire, et son travail réunissait à ces deux qualités une véritable science. Ceux d'entre nous dont il était le collègue dans une autre société qui marche auprès de la nôtre avec de plus nombreux bataillons sans doute, mais non pas de plus infatigables travailleurs, qui nous regarde avec les yeux de la paix et de la concorde, et que nous regardons avec ceux de la fraternité et du dévoûment, ceux-là savent et vous diront que M. de Buzonnière y était un des meilleurs écrivains, un des littérateurs les plus savants, et que sa disparition y a laissé de vifs regrets.

Il est une des plus sévères lois de la Providence, dont chacun de nos devanciers est tombé, dont chacun de nous tombera la victime ; elle est inflexible, et si le chrétien l'adore en sa justice, il ne peut pas ne pas gémir sur son inexorable application. Lorsque de longues études, de longs rapports avec les hommes, de longues connaissances des choses, la maturité de l'âge, la lumière de l'expérience ont développé en chacun de nous la force et la fécondité, et surtout le pouvoir d'être utiles, une main implacable frappe notre existence, et il nous faut quitter la vie quand nous commençons à savoir vraiment quelque chose, à guider les inexpérimentés !...

Cette loi que je n'accuse pas, car je la bénis dans sa mystérieuse et équitable profondeur, cette loi est venue également atteindre notre cher collègue. Il avait le pressentiment qu'elle le frapperait bientôt, et malgré les apparences d'une force qui nous faisait illusion, lui ne partageait pas cette erreur bien douce pour nous. On lui parlait, quelque temps avant sa dernière

maladie, de la présidence à laquelle il serait appelé en décembre : « Je ne la verrai pas, » répondit-il, et cependant vous l'avez entendu dans la salle de l'Institut, malgré ses soixante-seize ans, faire un très-bon rapport sur notre concours de 1875. Je l'avais entendu à l'Académie des belles-lettres faire deux rapports lumineux sur des mémoires historiques ; nous l'avions vu assister aux réunions préparatoires des expositions rétrospective et d'industrie appliquées aux arts, devenir le vice-président de cette dernière et lui consacrer une activité encore puissante. Son amour du beau, son dévoûment à la cité le soutenaient et doublaient ses forces. Mais le jour arriva ou cette loi dont j'ai parlé, et qui menace vos vieux collègues et amis, le frappa inopinément. Nous nous étions tous deux donné rendez-vous pour visiter, dans un quartier de la ville, quelques objets indiqués pour l'expositon rétrospective, et ce jour il montait dans son lit pour n'en plus descendre....

Ses concitoyens pourront parler de la droiture de son âme, de l'affabilité de ses rapports, de son amour ferme du bien ; nous, ses collègues, qu'il a créés, conduits, éclairés, parlerons longtemps de la délicatesse de son goût, de la vérité de sa critique, de la sûreté de sa littérature, de la conscience de ses recherches. Membre correspondant de la Société des antiquaires de France, du ministère de l'instruction publique, vice-président de la Société des amis des arts, président de l'Académie de Sainte-Croix, il méritait tous ces titres qu'il justifiait, et qui tous n'étaient que la récompense d'une vie de travail, de science et de loyauté.

Tous ces titres ont assurément de la valeur ; mais homme sérieux et voulant le complet de la vie, M. de Buzonnière avait toujours demandé au christianisme ses enseignements et depuis longtemps son influence, et quand la mort se présenta devant lui, le 27 mars, elle le trouva prêt et sans frayeur. Le serviteur adora tranquillement la volonté de son maître et lui remit filialement son âme.

Nous garderons religieusement sa précieuse mémoire : la cité nous en fait un devoir et la reconnaissance une douceur.

DESNOYERS.

— Au nom du bureau et de la commission des publications, M. le Président fait rapport à la Société des frais d'impression de la copie du cartulaire de Beaugency offerte par M. Vignat et de l'introduction qui la précède.

La Société, adoptant les conclusions de la commission, vote l'impression du travail de M. Vignat.

— M. l'abbé Desnoyers lit une note sur des médailles gauloises trouvées dans la Loire.

La Société vote l'insertion de cette note au *Bulletin*.

Notre Loire ne cesse de fournir des monnaies gauloises. Quatre m'ont été apportées ; trois appartiennent au pays carnute. Les deux premières, en bronze, sont très-épaisses ; elles portent sur la face une tête tournée à gauche et sur le revers une aigle éployée. La troisième, aussi en bronze, porte sur la face une tête tournée à gauche, sur le revers un aigle becquetant un poisson ou un serpent.

La quatrième porte sur la face une tête à droite ; sur le revers un cheval androcéphale conduit à droite par un aurige ; sous le cheval, une figure à demi-corps étendant les bras et retenant le cheval par les pieds. Cette pièce appartient aux Namnètes de l'Armorique. Elle est fort curieuse, car elle est fourrée en or, circonstance très-rare dans les monnaies gauloises. Nos aïeux avaient donc déjà les vices de la civilisation : leurs rapports avec l'Italie leur avaient appris l'art du faussaire.

Notre Loire vient encore de livrer auprès de l'ancien pont plusieurs monnaies gauloises, type carnute de l'aigle accompagnée de son aiglon, du serpent, de l'étoile et de la triqueta.

Une surtout est intéressante : c'est également une pièce carnute en or, tête à droite ; ℞. aigle becquetant un objet fruste, car la pièce a beaucoup servi.

J'ai vu cette pièce qui m'a été apportée par son inventeur ; il n'a pas tenu sa promesse de me la céder bientôt au prix que j'offrais. Il l'a emportée, et je ne sais ce qu'elle est devenue. Les considérations du mémoire qui vous a été lu reçoivent donc de plus en plus une nouvelle force. DESNOYERS.

— M. Doinel lit une note sur un acte conservé aux registres capitulaires de l'église d'Orléans et relatif à une maison que Jeannne d'Arc tenait à loyer à Orléans en 1432, rue des Petits-Souliers.

La note de M. Doinel est renvoyée à la commission des publications.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de l'année 1876.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. Jourdain, membre de l'Institut. — *De l'influence d'Aristote et de ses interprètes sur la découverte du Nouveau-Monde*, Paris, 1861.

— *De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris au XVe siècle.*

— *Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon*, Paris, 1874.

— *Doutes sur l'authenticité de quelques écrits contre la cour de Rome attribués à Robert Grossetête, évêque de Lincoln.*

— *L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise.*

— *Un collége oriental à Paris au XIIIe siècle.*

— *Un compte de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au XVe siècle*, Paris, 1875.

— *Nicolas Oresne et les astrologues de la cour de Charles V*, 1875.

M. l'abbé d'Hulst. — *Les apparitions libératrices*, panégyrique de Jeanne d'Arc, 1876.

M. le comte Bernard d'Harcourt. — *Une colonne d'expédition dans le désert*, 1871.

M. A. Leveel. — *Quelques observations sur Jeanne d'Arc au point de vue de sa représentation plastique.*

M. le docteur Patay. — *Notice biographique sur Nicolas Beauvais de Préau, médecin à Orléans* (1774-1775).

Jules Doinel. — *Liste des étudiants de l'Université d'Orléans en 1529*, Orléans, 1876.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1875, 29e vol.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 9e année, 1876, janvier, février, mars.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1873-1874.

Bourges. — *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1873-1874, 5e vol.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique*, 1876, 32e année, 2e et 3e livraisons.

Chambéry. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XV, 2e partie.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise*, avril 1876.

Cherbourg. — *Mémoires de la Société nationale académique.*

Constantine. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique*, 7e vol., 2e série.

Genève. — *Le Globe*, journal géographique, t. VIII, 5e et 6e livraisons, 1874.

Lyon. — *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique*, 1874-1875.

Luxembourg. — Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal, 1875.

Paris. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6e série, t. II, juillet-août 1875.

Rambouillet. — *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique*, t. III, 1875-1876.

Saint-Omer — Société des antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 97e livraison, janvier, février et mars 1876.

Toulouse. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, séances du 23 novembre au 14 mars 1876 inclus.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, 28e année, t. XXIX, nos 1, 2, 3 et 4, janvier, février, mars et avril 1876.

Vannes. — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e semestre, année 1875.

Agen et Toulouse. — *Congrès archéologique de France*, XLIe session, séances générales tenues à Agen et Toulouse, 1874.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Le Cabinet historique, 2e série, t. I, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, 1876.

Bulletin de la Société bibliographique, nos 4, 5 et 6, avril, mai, juin 1876.

Polybiblion, revue bibliographique universelle. — Partie littéraire, 2e série, t. III, 3e livraison, mars 1876 ; 4e livraison, avril 1876 ; 5e livraison, mai 1876 ; 6e livraison, juin 1876. — Partie technique, 3e livraison, mars 1876 ; 4e livraison, avril 1876 ; 5e livraison, mai 1876 ; 6e livraison, juin 1876.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, no 4.

Membres élus au cours du deuxième trimestre de 1876.

Membres titulaires résidants.

M. J. Doinel, archiviste du département.

M. Eugène Bimbenet, vice-président de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

M. Bailly, professeur au Lycée.

Membre titulaire non résidant.

M. Henri Jahan.

Membre correspondant.

M. Morillon.

ORLÉANS, IMP. DE G. JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 90.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1876.

Séance du vendredi 14 juillet 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. Baguenault de Puchesse, au nom de la commission des publications, donne lecture de deux rapports, l'un sur diverses modifications apportées par M. de Maulde à son travail relatif à l'élection des députés orléanais aux États généraux de 1308, travail sur lequel un premier rapport avait été fait dans la séance du 10 avril 1876 ; l'autre sur une notice de M. Doinel, titulaire résidant, relative à une maison, rue des Petits-Souliers, tenue à bail par Jeanne d'Arc.

Adoptant les conclusions du rapporteur, la Société vote l'impression de ces deux travaux dans le quinzième volume de ses *Mémoires*.

— M. le comte d'Harcourt, ancien député du Loiret, présenté dans la séance du 9 juin dernier, est élu membre titulaire non résidant.

— M. le Président lit un rapport, au nom de la commission chargée par la Société, dans sa dernière séance, de répondre aux questions adressées par M. le Maire d'Orléans, touchant les noms à donner aux rues et places des nouveaux quartiers que la municipalité se propose de créer au nord et à l'ouest de la ville.

La Société décide que ce rapport, qui renferme d'utiles renseignements historiques, sera adressé à M. le Maire, puis imprimé au *Bulletin*.

A Monsieur A. GERMON, *Maire d'Orléans.*

Monsieur le Maire,

La Société archéologique et historique s'est fait un devoir de mettre immédiatement à l'étude les questions qu'en votre lettre du 23 juin vous avez bien voulu soumettre à son examen.

Une commission de cinq membres a été choisie par elle en sa séance du même jour, pour s'en occuper sans retard (1).

Elle a l'honneur de vous transmettre les observations auxquelles cet examen a donné lieu.

Deux questions principales semblaient ressortir de votre lettre :

Première question. — Des souvenirs historiques, dignes d'être conservés, se rattachent-ils aux dénominations des rues actuellement existantes, dans les quartiers que l'administration s'occupe de transformer ?

Seconde question. — Existe-t-il, en ces quartiers, des souvenirs historiques qu'il serait opportun de rappeler dans les dénominations des rues nouvelles que l'administration se propose d'y ouvrir ?

Sur la première question, quatre noms seulement, parmi les dénominations des rues actuellement existantes, ont paru à la commission se rattacher à des souvenirs historiques : les noms de *rue de la Bourie, rue de Vaupulans, rue Caban, rue* ou *venelle de la Boësche.*

(1) MM. Eug. BIMBENET, BAILLY, Gaston VIGNAT, DOINEL et BOUCHER DE MOLANDON, rapporteur, composaient cette commission.

Le nom de *rue de la Bourie* est l'un des plus anciens de ce quartier. On le trouve inscrit dans des titres du Xe siècle. — L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire y possédait, vers l'an 980, sous l'épiscopat d'Arnoul, des vignes ayant laissé des souvenirs historiques et légendaires. .... *Arnulphus Aurelianensis Episcopus,* écrivait, vers l'an 1000, Aimoin, historien de Saint-Benoît. .... *vineas Sancti Benedicti, in suburbano Aurelianensis urbis, in loco qui Boaria dicitur sitas... præbuit...*

La commission émet le vœu que, tout en faisant disparaître les désignations peu élégantes et peu justifiées aujourd'hui de Bourie *blanche* et de Bourie *rouge*, on conserve à l'une des voies de ce quartier l'antique nom de *rue de la Bourie.*

Un de nos collègues, auteur de la savante *Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans,* M. L. de Vauzelles, a communiqué à la commission des renseignements pleins d'intérêt sur la *rue de Vaupulans.*

Dans une charte de 1168, Manassès, évêque d'Orléans, accorde les religieuses de l'hospice (autrement la Magdeleine) avec *Guido Briderius*, « à raison d'une censive que tenoient lesdites dames, et fut transigé qu'elles recevroient x (dix) sols que nous debvons pour la vigne *Vallis opulenta* ou Vaupullans. » (*Cartul. de la Magdeleine*, f° 221.)

Dans une autre charte de 1201, Hugues de Garlande, évêque d'Orléans, « fait à scavoir qu'Élisabeth, femme de Jordan, fille d'Estienne Brideric, donna à perpétuité par aumosne aux religieuses de l'Hospice d'Orléans (la Magdeleine) cens solz de cens *in Valle opulenta*, à Vaupulans, qu'elle avait de son propre héritage. Pour cette considération, la prieur et couvent receut Agnès, pour estre religieuse. » (*Cartul. de la Magdeleine,* f° 223 et v^o.)

Dans une autre charte encore d'octobre 1236, il est fait mention de « XI (onze) sols parisis sur la disme de Vaupulens, lieu qui est en censive, en partie de l'évêque d'Orléans, en partie de l'Hospice. » (*Cartul. de la Magdeleine*, f° 226 et v^o.)

Enfin, une charte de 1268 mentionne « 30 solz de cens à

Vaupulent, *in Valle opulenta.* » (*Cartul. de la Magdeleine*, f° 225 et v°.)

Le nom actuel de *Vaupulens* n'est donc que la traduction ou, pour mieux dire, la contraction du *Vallis opulenta* des XIIe et XIIIe siècles, et conserve ainsi un fait topographique et d'antiques souvenirs.

La *rue Caban* pourrait tirer sa dénomination des modestes *cabanes* d'un quartier pauvrement habité, mais bien plus vraisemblablement du nom du capitaine *Caban*, qui, en septembre 1567, commandait pour le roi la citadelle de la porte Bannier, et la défendit, sans succès, contre les troupes du prince de Condé, conduites par son lieutenant François de La Noue.

La mémoire militaire du capitaine Caban n'a certainement rien de très-héroïque ; mais enfin son rôle était honorable : il défendait la cause de l'autorité légitime contre une agression répréhensible, et si trois siècles de possession ont consacré l'attribution de son nom à la rue que, peut-être, il habitait, on ne voit pas pour quel motif on briserait des habitudes acquises, en l'en expropriant aujourd'hui.

Si l'administration veut qu'un seul nom soit donné à la *rue Caban*, dans toute sa longueur, depuis le faubourg Bannier jusqu'à la rencontre de la rue nouvellement créée, la commission émet donc le vœu que ce nom soit celui de *rue Caban.*

La *rue* ou *venelle de la Boësche* prend son nom du vieux domaine de *la Boësche* ou de *la Chaussée*, dont les tourelles extérieures, munies de meurtrières, existent encore aujourd'hui au côté nord du faubourg Saint-Jean, et dont une des branches de la famille orléanaise des Beauharnais a porté le nom.

Guillaume Beauharnais, chef de la branche principale, était en effet seigneur de Miramion et de la Boësche ou de la Chaussée.

La famille Beauharnais occupait dès le XVe siècle un rang considérable en notre ville ; elle y a rempli des fonctions hono-

rables dans la judicature et dans l'échevinage; elle a acquis de nos jours une grande notabilité.

Aucun souvenir n'a été retrouvé relatif à la dénomination, très-ancienne d'ailleurs, de *rue de la Mare aux Solognots*. Peut-être ce nom n'indique-t-il rien autre chose que l'assimilation d'un terrain bas et marécageux avec les marais si nombreux aux siècles passés dans la Sologne.

Sur l'emplacement de la *rue de la Mare aux Solognots*, presque à égale distance des faubourgs Bannier et Saint-Jean, les Anglais avaient construit, en 1429, une de leurs bastilles d'investissement : la bastille du *Pressoir-Ars*, qu'ils avaient nommée *Rouen*. — Une autre bastille, qu'ils avaient nommée *Londres*, s'élevait vers l'intersection du faubourg Saint-Jean et du boulevard du même nom; et leur forte bastille de *Paris*, vers l'intersection de la rue Guignard et du faubourg Bannier.

Les noms de *rue Guignard*, de *rue de la Grenouillère*, de *rue Verte*, de *rue Guilleraut*, de *rue de la Claye* n'ont pu être rattachés par la commission à aucun souvenir historique.

En ce qui concerne la seconde question adressée à la Société par M. le Maire, à savoir s'il existe, des souvenirs historiques qu'il soit opportun de rappeler dans les dénominations des rues à ouvrir, la commission a dû restreindre ses recherches, soit aux anciennes institutions fondées en ces quartiers, soit aux événements mémorables dont ils ont été le théâtre.

A la limite orientale, près la rue Guignard et sur l'emplacement actuel de la maison du *Sacré-Cœur*, existait, dès le commencement du XII[e] siècle, une léproserie mentionnée en plusieurs chartes royales. Dans les premières années du XVII[e] siècle, Louis XIII fit don de cette léproserie et de ses dépendances aux Pères Chartreux, pour y établir un couvent de leur ordre. Cette communauté y subsista jusqu'à la suppression par la Révolution des établissements religieux en notre ville.

Des faits dignes de souvenir se sont accomplis en ces quartiers lors du glorieux siége de 1429.

« Le deux avril, dit le journal du siége, escarmouchèrent les François de rechief le boulevart de la Grange-Cuyveret (à l'entrée du faubourg actuel de Saint-Jean), là où ilz furent bien recueilliz ; car de la bastille Sainct-Laurens saillirent contre eulx environ quatre cens combatans..... chargeant fort sur les François, lesquelz furent mis en belle ordonnance par le Bastard d'Orléans, le seigneur de Graville, La Hire, Poton..... tant qu'ils se portèrent très-vaillammeut, et y eut très-forte et grosse escarmouche, durant laquelle tirèrent merveilleusement..... les canons, bombardes, couleuvrines et auctres traicts..... »

Un mois plus tard, le 4 mai 1429, Jean, Bastard d'Orléans (devenu comte de Dunois en 1439), amenait de Blois aux assiégés un nouveau convoi de vivres et de munitions de guerre.

Accompagné de plusieurs vaillants capitaines, il essayait vers ce point de pénétrer dans la place à travers les bastilles anglaises d'investissement. Jeanne d'Arc, avec cinq cents hommes commandés par elle et par La Hire, sortit de la ville pour favoriser l'entrée du convoi qui, ainsi doublement protégé, put entrer dans nos murs.

L'intention manifestée par l'administration de donner le nom de *Dunois* à l'unique place de ce quartier semble donc pleinement justifiée.

Peut-être compléterait-elle heureusement sa pensée en donnant à quelques-unes des rues nouvelles, qui rayonnent autour de cette place, des noms historiques empruntés aux mêmes souvenirs.

La Hire, l'un des plus fidèles compagnons d'armes de la Pucelle, commandait avec elle, on vient de le voir, la sortie du 4 mai pour protéger l'arrivée du convoi.

Poton de Xaintrailles combattit à ce même point, le 2 avril 1429, pour essayer de prendre de vive force la bastille du faubourg Saint-Jean et empêcher la construction de celle que les Anglais élevaient entre ce point et le faubourg Bannier.

Jean le Lorrain ou *le Canonnier* commandait en chef

l'artillerie des assiégés ; il fut l'un de leurs plus dévoués auxiliaires et l'un des héros du siége les plus sympathiques et les plus populaires. Sa bravoure, son désintéressement, sa jovialité toute *guépine*, l'avaient rendu cher à la population. Il assistait certainement à l'escarmouche du 2 avril, où l'artillerie, dit le journal du siége, joua un si grand rôle.

Son nom et ses fonctions pendant la durée du siége s'harmoniseraient bien d'ailleurs avec le voisinage de nos casernes d'artillerie.

Raoul de Gaucourt, enfin, fut l'un des principaux officiers et conseillers de Charles VII. Il était gouverneur d'Orléans à l'époque du siége, et remplit parmi nous ces hautes fonctions durant plus de trente années. Son nom se lit à toutes les pages de nos chroniques à cette époque.

D'autres souvenirs, d'une date plus récente, Coulmiers, Patay, Châteaudun, le 11 octobre et la légion étrangère, se rattachent également à ces quartiers et aux voies publiques qui les traversent.

Mais ces faits, glorieux et douloureux à la fois, sont trop présents à la mémoire de tous pour qu'il y ait lieu de les rappeler ici.

En essayant, Monsieur le Maire, de répondre à vos patriotiques intentions et en soumettant ces recherches à l'appréciation du Conseil municipal et à la vôtre, la Société et la commission choisie par elle s'estiment heureuses de vous offrir ce faible témoignagne de leur respectueux dévoûment.

Le Président de la Société, chargé du rapport,
BOUCHER DE MOLANDON.

— M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre d'objets antiques trouvés à Nangeville, canton de Malesherbes (Loiret), dans des travaux de terrassement exécutés en une pièce de terre appartenant à M. le Maire de la commune et sise à un demi-kilomètre du bourg.

Ils ont été recueillis par M. Barthélemy, instituteur communal, et adressés par lui à M. l'Inspecteur d'Académie.

Une vingtaine de médailles romaines, moyen bronze, aux types de

Néron, de Vespasien, de Marc-Aurèle, d'Antonin, des impératrices Faustine, Lucille, etc., toutes frustes et mal conservées ; deux petits ornements en bronze, deux clés de fer très-oxidées, de nombreux fragments de poterie fine rouge, grise et noire ; quelques morceaux de marbre ; un de ces cylindres en os, creux et percés de trous, charnières ou sifflets grossiers qui se rencontrent si fréquemment dans les fouilles, et plusieurs morceaux de poterie samienne, dont quelques-uns sont ornés en relief de dessins très-élégants, mais fort endommagés, représentant de petits personnages, des animaux et autres sujets décoratifs, constituent cette trouvaille, près de laquelle ont été également rencontrés des fragments de meules à bras et un silex taillé, à l'état de clivage.

M. le Président a écrit à M. Barthélemy, pour le féliciter, au nom de la Société, de son zèle à recueillir ces vieux témoins de l'occupation romaine en nos contrées, desquels il est toujours intéressant de constater la découverte, lors même qu'ils ont peu de valeur intrinsèque ; et M. l'Inspecteur se propose de leur donner place à la prochaine exposition scolaire qui, dans quelques semaines, doit s'ouvrir à Orléans.

— M. le Président donne lecture de la lettre suivante, que M. le premier Président de la Cour d'appel lui a récemment adressée :

Monsieur le Président,

La Société archéologique et historique de l'Orléanais ayant bien voulu, jusqu'à ce jour, faire bénéficier la Cour d'appel du fruit de ses travaux, la bibliothèque possédait la collection complète de ses intéressants *Mémoires*.

Malheureusement, l'incendie du 13 mars 1874 a consumé, en entier, cette importante partie de ses richesses. La Cour serait reconnaissante si la Société pouvait réparer cette perte, en lui faisant le don gracieux des exemplaires dont elle regrette la destruction.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le premier Président,
P. MANTELLIER.

Sur la proposition de M. le Président, la Société s'empresse de faire droit à cette demande, et statue qu'un nouvel exemplaire de chacun de ses volumes de *Mémoires* et *Bulletins* sera offert en son nom à la bibliothèque de la Cour d'appel d'Orléans.

— M. le Secrétaire donne lecture du projet de *Bulletin* pour le deuxième trimestre de l'année 1876.

Ce projet est également renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 28 juillet 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président communique une lettre de M. le comte d'Harcourt, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres titulaires non résidants.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le projet de *Bulletin* du deuxième trimestre de 1876.

La Société, adoptant les conclusions du rapport, vote l'impression de ce *Bulletin*.

— M. l'abbé Desnoyers, au nom de la même commission, lit un rapport sur le travail de M. de Salies intitulé : *Deux arrêts du parlement de saint Louis,* et conclut à l'impression de ce travail dans les *Mémoires*.

Ces conclusions sont adoptées par la Société.

— MM. Desnoyers, de Molandon et de Beaucorps présentent, comme membre titulaire non résidant, M. Henri de Chasseval.

— MM. Patay, Imbault, Buchet, Basseville et Doinel présentent, comme membre correspondant, M. Paul de Félice, pasteur à Mer (Loir-et-Cher).

— MM. Patay, Imbault, Buchet et Doinel présentent, comme membre correspondant, M. Alphonse Rivier, professeur de droit à l'Université de Bruxelles.

— M. l'abbé Desnoyers communique à la Société : une bague en or ornée de cinq rangs de filets, appartenant à l'époque mérovingienne, et trouvée dans la Loire près des restes de l'ancien pont.

Il dépose en outre sur le bureau :

Un graphium en bronze ;

Une boucle en bronze de forme peu commune ;

Un petit instrument en bronze avec une pointe en forme de lance, et qui semble être un instrument de chirurgie ;

Un petit instrument à double tranchant, dont la destination paraît être la même ;

Deux instruments en os de sculpture pour les poteries.

Ces divers objets ont été trouvés sur le territoire de la commune de Pithiviers-le-Vieil.

— M. de Molandon fait lecture d'un travail de Mlle de Villaret, lauréat de la Société archéologique et historique, présenté dans la séance du 12 mai 1876, et ayant pour titre : *Quelques pages inédites de l'histoire d'Orléans en 1567*, note relative à une contribution communale imposée aux habitants d'Orléans pour le soutien du parti protestant en 1567, et a quelques dépenses faites à l'occasion du séjour de Charles IX dans cette ville en 1568, lesquelles tendraient à préciser la date de son départ d'Orléans.

Le travail de Mlle de Villaret est renvoyé à la commission des publications.

— M. Bimbenet commence la lecture d'un travail ayant pour titre : *Registre de la nation de Picardie et de Champagne.*

Séance du vendredi 11 août 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

MM. Desnoyers, de Beaucorps et Boucher de Molandon présentent, comme membre correspondant, M. l'abbé Audouard, curé de Trinay.

— M. Bimbenet termine la lecture de son mémoire intitulé : *Registre de la nation de Picardie et de Champagne.*

Le mémoire de M. Bimbenet est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président donne lecture d'une note de M. l'abbé Maître, relative à la découverte d'objets antiques dans le cimetière nouveau de Coinces.

La note de M. l'abbé Maître est également renvoyée à la commission des publications.

— M. le Président donne lecture de la lettre suivante à lui adressée par M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et des lettres au ministère de l'instruction publique :

Monsieur le Président,

Les dispositions de l'ordonnance royale du 27 juillet 1845, qui a prescrit la publication d'un annuaire général des sociétés savantes, n'ont été exécutées qu'une seule fois.

Un seul annuaire a été publié en 1846, et, depuis cette époque, les circonstances n'ont pas permis de continuer cette utile publication.

Les relations établies depuis entre le ministère et les sociétés des départements, les rapports des membres des comités historiques publiés dans les revues et les réunions de la Sorbonne ont bien fait connaître individuellement les travaux de quelques sociétés ; mais aucun travail d'ensemble n'a été entrepris. C'est pour combler cette lacune que M. le Ministre de l'instruction

publique vient de me charger de préparer un rapport sur le service des sociétés savantes.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire réunir les renseignements suivants, qui me sont indispensables pour le travail dont je suis chargé :

1° La date de la fondation de la Société ; se rattache-t-elle à une ancienne société locale antérieure à 1789 ?

2° Une notice historique sur l'origine et les progrès de la Société ;

3° La liste des récompenses ou distinctions qu'elle a reçues en France ou à l'étranger ;

4° Le nombre de ses membres titulaires, honoraires et correspondants, pendant la première année de son existence et leur nombre actuel, avec indication de ses présidents successifs ;

5° Le nombre des volumes par elle publiés ;

6° Les titres des ouvrages imprimés à part : cartulaires, pouillés, mémoires, correspondances historiques, annuaires, etc.;

7° Le nombre actuel de sociétés ou d'établissements avec lesquels elle correspond : en France, à l'étranger ;

8° Est-elle reconnue comme établissement d'utilité publique ? date de cette reconnaissance légale ;

9° La Société possède-t-elle une bibliothèque ? Indiquer le nombre des volumes et des manuscrits. Possède-t-elle des collections d'histoire naturelle, d'épigraphie, etc.? Ces bibliothèques et collections sont-elles cataloguées ? Ces catalogues sont-ils imprimés ?

Je vous serai très-reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien m'envoyer prochainement ces renseignements et tous ceux que vous croirez devoir être utiles, et qui me permettront de faire connaître à Son Excellence et au public les services que rend la Société que vous présidez.

Agréez, Monsieur le Président, avec tous mes remercîments, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Pour le Ministre et par son ordre,

Le chef de la division des sciences et lettres,

Baron DE WATTEVILLE.

M. le Président fait connaître qu'il s'est empressé de recueillir tous les renseignements demandés par M. le baron de Watteville, et de les consigner dans un rapport détaillé qu'il dépose sur le bureau, pour être par lui adressé à M. le chef de la division des sciences et lettres, après qu'il aura été approuvé de la Société.

Séance du vendredi 25 août 1876.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *vice-président.*

M. le Président communique une lettre de M. Boucher de Molandon qui donne quelques détails sur le déblaiement depuis longtemps projeté du puits historique et vénéré de Saint-Sigismond.

Dans cette lettre, M. de Molandon fait connaître qu'avant la construction de l'église, il avait accepté de faire personnellement les frais de ce déblaiement, sous la condition que les objets antiques qui pourraient être trouvés appartiendraient aux collections de la Société.

M. le Préfet d'alors crut devoir intervenir, dans l'intérêt public, et offrit de faire les travaux aux frais du département et de la commune, moyennant que les objets trouvés appartiendraient, moitié à cette dernière, moitié aux collections départementales.

Cet incident ajourna nécessairement les travaux, mais n'eut pas de suite effective. La construction de l'église approchant aujourd'hui de son terme, il a semblé opportun de reprendre cette affaire; le Conseil municipal de la commune, saisi de la question par M. le curé de Saint-Sigismond, a déclaré s'en désintéresser complètement, et laisser à ce dernier à pourvoir comme bon lui semblerait aux frais du déblaiement.

M. de Molandon, informé par M. le curé de cette résolution, lui a répondu que ses intentions restaient les mêmes qu'à l'origine, et qu'il se mettait à sa disposition pour surveiller avec le plus grand soin les opérations du curage et en supporter la dépense ;

Mais qu'il croyait remplir un devoir de déférence envers la Société

en lui demandant s'il lui serait agréable de s'associer à ces fouilles archéologiques par une subvention quelconque.

La Société, prenant en considération la proposition qui précède, remercie M. de Molandon de son zèle et de sa générosité dans l'intérêt de la science, et, désireuse de s'associer à cette intéressante exploration, vote une somme de 100 fr. pour concourir aux frais qu'elle devra occasionner.

— M. le Président dépose sur le bureau le *Bulletin* imprimé du deuxième trimestre de 1876.

— La Société n'étant pas en nombre suffisant pour voter régulièrement sur les candidatures proposées dans les séances précédentes, les élections annoncées pour la présente séance sont renvoyées à la première réunion de novembre.

Ouvrages offerts à la Société au cours du troisième trimestre de l'année 1876.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. le docteur Patay. — *Notice biographique sur Arnault de Nobleville*, Orléans, 1876.

M. Boucher de Molandon. — *Notice nécrologique de M. François Maupré*, archiviste du Loiret et membre titulaire de la Société, Orléans, 1876.

M. Paul de Félice. — *Étude littéraire et historique sur Pierre Daniel*, par le professeur Hagen de Berne, traduit de l'allemand.

M. de la Saussaye. — *Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon*, Lyon, 1876.

M. Poulain. — *Album d'architecture.*

II. — PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Histoire de la peinture flamande, par Alfred Michiels, t. X et dernier.

III. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1876, nº 1.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* 9e année, 1876, avril, mai et juin.

Chambéry. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.* 1875, t. III et IV.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* nº 119, juin 1876.

Château-Thierry. — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1874.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. X, 1874-1875.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* t. XXIII.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XV, 4e trimestre de 1875.

Lons-le-Saulnier. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 2e série, 1er volume.

Mâcon. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. XIII.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans,* 2e série, t. XVIII, nº 2, 2e trimestre de 1876.

Paris. — *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 4e série, t. VI.

— *Institut des provinces de France*, juillet 1876.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1876.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 24e année, 98e livraison.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, 28e année, t. XXIX, nº 5, mai 1876.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1876, 3e et 4e trimestres.

Orléans. — *Conseil général du département du Loiret*, session ordinaire, mai 1876.

Blois. — *Conseil général du département de Loir-et-Cher*, session d'avril 1876.

IV. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Bulletins de la Société bibliographique, nº 7, juillet 1876 ; nº 8, août 1876.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 3e série, 1re année, nº 1.

Polybiblion (partie littéraire), 2e série, t. IV, 1re et 2e livraisons, juillet et août 1876.

Polybiblion (partie technique), 2e série, t. III, 7e et 8e livraisons.

Membre élu au cours du troisième trimestre 1876.

Membre titulaire non résidant.

M. le comte Bernard d'Harcourt, ancien député du Loiret.

SUPPLÉMENT (1)

MÉDAILLES D'HONNEUR

DÉCERNÉES A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

En 1875 et 1876

RAPPORTS
SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Lus en séances solennelles de la Sorbonne

Le 3 avril 1875, par M. HIPPEAU, *secrétaire de la section d'histoire, du Comité des travaux historiques*,
Et le 22 avril 1876, par M. A. CHABOUILLET, *secrétaire de la section d'archéologie*.

Aux termes d'un arrêté du 25 décembre 1872, M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts met chaque année à la disposition de la section d'histoire et de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques trois médailles d'honneur et trois allocations de mille francs, pour être par lui décernées

(1) Le 12 mai 1876, sur la proposition de plusieurs de ses membres, la Société a statué que les compte-rendus, si bienveillants à son égard, lus aux séances solennelles de la Sorbonne, en 1875, par M. HIPPEAU, au nom de la section d'histoire du Comité des travaux historiques, et en 1876, par M. A. CHABOUILLET, au nom de la section d'archéologie, seraient, comme un titre d'honneur pour elle, réunis en un fascicule spécial et annexés à son prochain *Bulletin*. (Voir *Bulletin* n° 89, 2e trimestre 1876, p. 293.)

à titre d'encouragement, sur le rapport de chacune des deux sections, aux sociétés savantes des départements dont les travaux ont contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie.

PREMIÈRE MÉDAILLE DÉCERNÉE A LA SOCIÉTÉ EN 1875

PAR LA SECTION D'HISTOIRE.

Le 11 février 1875, le Président de la Société recevait de M. le Ministre de l'instruction publique la lettre suivante :

A Monsieur BOUCHER DE MOLANDON, *Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

Paris, le 11 février 1875.

Monsieur le Président,

Conformément à l'arrêté du 25 décembre 1872, la section d'histoire du Comité des travaux historiques m'a présenté ses propositions pour la répartition de la somme de 3,000 fr. entre les sociétés savantes des départements dont les travaux ont le plus contribué au progrès de l'histoire nationale.

Je suis heureux de vous informer que la Société archéologique et historique de l'Orléanais a été désignée par la section pour recevoir une récompense de 1,000 fr. Je vous prie de me faire connaître, par le retour du courrier, la personne au nom de laquelle vous désirez que cette somme soit ordonnancée.

Vous voudrez bien aussi m'adresser, en vue du rapport à faire sur ce concours, un relevé des mémoires insérés dans les publications de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, depuis cinq ou six ans, et m'indiquer en même temps si elle a exécuté des fouilles, fondé un musée, une bibliothèque, distribué des prix, etc. Ces renseignements étant nécessaires à la section qui doit se réunir prochainement,

je vous prie de me les faire parvenir du 20 au 25 du présent mois.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

A. DE CUMONT.

Le samedi 3 avril suivant, à midi, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Wallon, alors Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, avait lieu la distribution des récompenses aux sociétés savantes des départements.

Prenaient place autour du Ministre : MM. Jourdain, secrétaire général ; Léopold Delisle, Milne Edwards, Blanchard, Hippeau, Léon Renier, Chabouillet, Ravaisson, de la Villegille, Eichoff, Servaux, Rathery, P. Lacroix, Daubrée, Patin, Levasseur, Deltour, inspecteur de l'Académie de Paris, chef du cabinet du Ministre, etc.

Après le rapport de la section des sciences, M. Hippeau, au nom de la section d'histoire et de philologie, donna lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Les relations de plus en plus nombreuses que la section d'histoire et de philologie entretient avec les sociétés savantes des départements lui font connaître et apprécier l'importance croissante de leurs travaux et l'utilité de leurs publications. Le choix n'a pas été plus facile à faire cette année que dans les années précédentes entre celles qui ont le droit de prétendre aux distinctions que le Ministre de l'instruction publique décerne dans les solennités semblables à celle qui nous réunit aujourd'hui. Aussi notre premier soin est-il de reconnaître que, si nous avons à signaler d'une manière particulière trois de ces sociétés, il en est d'autres qui, ayant des titres analogues à faire valoir, auront nécessairement leur tour.....

Les trois sociétés dont je dois vous parler sont : 1° la *Société archéologique et historique de l'Orléanais ;* 2° la *Société des*

archives historiques du Poitou ; 3° la *Société des archives historiques de la Gironde.*

Fondée le 28 février 1849, la première se consacre, d'après les termes de ses statuts, à l'ancienne province de l'Orléanais, à l'étude de son histoire, de ses antiquités et de ses monuments. Durant les vingt-six années de son existence, elle a publié douze volumes de *Mémoires,* auxquels s'ajouteront prochainement trois autres volumes en préparation, pour paraître dans le cours de cette année. Outre ces *Mémoires,* elle a mis au jour cinq volumes de *Bulletins* trimestriels, contenant une grande variété d'articles d'une moindre étendue, mais d'un grand intérêt. Enfin on lui doit encore six atlas de plans topographiques, de dessins d'architecture, de sceaux, d'objets antiques, destinés à compléter les renseignements recueillis dans les *Mémoires* ou les *Bulletins* auxquels ils se rapportent. Je n'ai à mentionner ici que ceux de ses travaux qui sont du ressort de la section d'histoire et de philologie. Un grand nombre d'entre eux appartient à l'archéologie ; ils ont été plus d'une fois, de la part de nos collègues, l'objet d'éloges mérités. On y a signalé plusieurs découvertes curieuses, entre autres celle de l'inscription célèbre sur laquelle le mot *Genabum* assigne définitivement à la ville d'Orléans une dénomination qui avait été à tort revendiquée pour Gien. Ce monument épigraphique a été trouvé en 1846, dans les déblais du chemin de fer, au faubourg Saint-Vincent, à un kilomètre d'Orléans. Il a été signalé en 1865 par M. le comte du Faur de Pibrac, membre de la Société archéologique. L'inscription, on ne l'a pas oublié, a donné lieu à un savant mémoire, lu par M. Léon Renier à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1).

Riche en monuments religieux, la province a donné lieu à des monographies spéciales, parmi lesquelles je citerai celles de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Laumer de Blois, de la chapelle

(1) Voir, entre autres rapports de la section d'archéologie sur les Bulletins de cette Société, celui de M. Chabouillet (*Revue des Sociétés savantes,* 4e série, t. II, p. 444).

Saint-Jacques et de celle de Notre-Dame-du-Chemin à Orléans. Plusieurs des châteaux historiques de l'Orléanais ont été l'objet d'études sérieuses, tels que le Châtelet d'Orléans, l'ancien hôtel-de-ville, les châteaux de Vitry-aux-Loges, de Gien, de Lavardin, de Chaumont-sur-Loire.

Une des principales publications de la Société est un très-savant travail de M. Mantellier, comprenant trois volumes des *Mémoires* (tomes VII, VIII et X). C'est une *Histoire de la corporation des marchands fréquentant la rivière de Loire,* dont l'origine est très-ancienne et dont le siége était à Orléans. L'auteur a fait ressortir les nombreux services rendus par cette puissante corporation à la libre navigation de la Loire, et raconté les luttes qu'elle eut à soutenir contre les seigneurs et l'autorité royale elle-même.

Ce travail est un exemple de l'intérêt général que peut offrir l'étude consciencieuse d'une question particulière, grâce à la multitude des détails auxquels elle touche. L'histoire de la navigation de la Loire sous la domination romaine, sous le régime féodal et dans les temps modernes, offre une suite non interrompue d'opérations commerciales dues aux efforts persévérants d'une corporation soumise à toutes les vicissitudes des événements politiques. La Loire eut, à ce point de vue, dans tous les temps, une grande importance. C'était une des routes les plus fréquentées, suivies par les trafiquants de Marseille pour se rendre dans le Nord et dans l'Ouest. La masse des denrées transportées par eau entretenait sur toutes les rivières de l'empire romain une navigation active, et occupait un grand nombre de bateliers. M. Mantellier en fait connaître les dénominations diverses et les attributions. Les *Navicularii* formaient à Rome un corps puissant, un ordre, un collége considérable et privilégié. Nourrir la plèbe de Rome et des grandes villes était le premier des soins du gouvernement impérial et l'un de ses plus grands embarras. La chute de l'empire romain modifia la situation des navigateurs de la Loire, rendue plus tard insupportable par suite de l'invasion des Normands. Après l'organisation du gouvernement féodal,

les corporations marchandes, favorisées par la royauté, intéressée à se créer des points d'appui, se réorganisèrent, à partir du XIIe siècle, sur les bords de la Seine et de la Loire.

Un des chapitres les plus curieux de l'ouvrage est une énumération complète des droits de péage qui devaient être payés par les marchands de la Loire et des rivières affluentes, aux XIIIe et XIVe siècles. On n'en comptait pas moins de cinquante, et les marchands avaient en outre à supporter une foule de formalités assujettissantes. On peut se faire une idée du rôle que jouaient, au milieu de toutes ces mesures plus ou moins vexatoires, la cupidité et le caprice.

Ce n'est là qu'une faible partie de l'ouvrage de M. Mantellier, qui fait connaître aussi les contrats, les actes et les procès des marchands, les moyens employés pour l'entretien des voies navigables, les ressources, les revenus et les charges de la communauté. Tout le mouvement commercial de la Loire pendant plusieurs siècles s'y trouve exposé par l'auteur, qui a réuni avec une grande patience, dans de nombreux tableaux, les pièces les plus intéressantes à l'appui de son exposition. Deux volumes de documents complètent cette œuvre remarquable, dont l'étude pourrait donner lieu à un livre où les résultats de ces profondes recherches se condenseraient et formeraient un des ouvrages les plus intéressants et les plus instructifs. Le savant qui a su réunir des matériaux si précieux est appelé tout naturellement à une œuvre de vulgarisation, qui mettra à la portée de tous ses doctes recherches.

Ce n'est pas la première fois que cet ouvrage est mentionné dans cette enceinte. Il avait obtenu, en 1870, le prix de 1,000 fr., fondé par le décret du 30 mars 1869 pour être décerné au meilleur travail d'histoire publié dans la circonscription académique de Paris. Dans la même année, l'ouvrage de M. Mantellier, dont notre confrère, M. Jourdain, faisait ressortir les mérites, dans la séance publique de la Sorbonne, était cité fort honorablement parmi ceux qui pouvaient prétendre au prix de 3,000 fr. décerné par M. le Ministre de l'instruction publique à celui des ouvrages déjà couronnés dans

le concours des académies qui serait reconnu comme digne d'être placé au premier rang.

A la ville d'Orléans se rattache un des souvenirs les plus dramatiques et les plus touchants de notre histoire nationale : occupée par des soldats étrangers, maîtres d'une grande partie de la France, elle dut sa délivrance à l'intervention de cette jeune fille héroïque qui porte le nom à jamais glorieux, disons mieux, à jamais saint, de Jeanne d'Arc ! Il n'est pas étonnant qu'une société historique appartenant à l'Orléanais ait mis tous ses soins à recueillir ce qui peut jeter quelque jour sur les événements dont leur ville fut alors le théâtre.

« Le siége d'Orléans, en 1429, dit avec raison M. Boucher de Molandon, et ses émouvants épisodes, le formidable blocus entrepris et poursuivi par l'Angleterre pour réduire par la famine ce dernier boulevard de la nationalité française, l'indomptable résistance des assiégés, enfin la merveilleuse intervention de la vierge de Domremy, tous ces faits mémorables, dont quelques-uns sont sans exemple dans l'histoire, s'appuient sur un tel ensemble de témoignages, que l'authenticité n'en peut même être suspectée. » On pourrait ajouter qu'après de nombreux ouvrages consacrés à ce grand événement et à l'héroïque jeune fille dont le nom y brille d'un éclat si extraordinaire, et principalement après ceux de MM. Jules Quicherat, Vallet de Viriville, Berriat Saint-Prix, Mantellier, Desjardins et Wallon, il semblerait qu'il est bien difficile d'ajouter aux faits connus des particularités nouvelles. On se tromperait, car si les lignes principales de ce siége mémorable sont parfaitement connues, il est encore plusieurs points sur lesquels règne plus d'une obscurité et d'une incertitude. Tel est le sujet traité par M. de Molandon avec toute l'autorité de l'érudit et tout le patriotisme du citoyen. Il s'agit de la première expédition de la Pucelle pour ravitailler la cité, qu'elle avait, disait-elle, la mission toute spéciale d'affranchir. L'auteur examine d'abord si le blocus d'Orléans était, comme il le pense, hermétiquement accompli, ou s'il ne l'était qu'aux trois quarts encore, quand, le 27 avril, Jeanne, avec un petit corps d'armée, partit de Blois pour

secourir la ville. M. de Molandon a raison d'attacher quelque importance à cette question du ravitaillement d'Orléans, qui fut l'un des plus mémorables épisodes de la mission de sa libératrice, son premier pas dans la voie qu'elle devait si glorieusement parcourir. Il n'a rien négligé pour donner à sa thèse tous les caractères de la certitude. Quant à l'entrée de la jeune fille victorieuse dans la ville qu'elle venait délivrer, M. de Molandon recueille, non sans émotion, l'expression naïve et touchante de l'admiration témoignée par les habitants de tout rang et de toute condition à la glorieuse Pucelle, qu'ils ne purent s'empêcher de bénir comme un instrument de la divine Providence.

Un souvenir des plus précieux pour cette question de l'investissement a été mis en lumière par M. de Molandon : c'est la découverte par lui faite dans un bois de la commune de Fleury, près Orléans, d'une des bastilles anglaises du siége de 1429, avec sa double enceinte de fossés de 18 mètres de largeur, et ses énormes chemins couverts de 1,400 mètres de longueur, offrant 34 mètres d'ouverture à la crête. Cette bastille, merveilleusement conservée, a été décrite avec tout le soin qu'elle méritait. La découverte a paru d'autant plus importante à M. de Molandon et à M. l'ingénieur Collin, auteur d'un savant rapport au nom d'une commission chargée de visiter les ouvrages signalés à Fleury, qu'elle permettait d'éclaircir la question de l'investissement total ou partiel de la ville d'Orléans. Contre l'opinion de quelques historiens du siége, prétendant que la ceinture de forteresses établie par les Anglais n'embrassait que les trois quarts du pourtour extérieur de la ville, l'auteur du mémoire établit que le blocus, inachevé en apparence, était réellement, perfidement peut-être, accompli par un ouvrage militaire jusqu'à présent inexploré, et qui n'était autre que celui qu'il a si heureusement découvert aux environs de Fleury et dont les vestiges étudiés avec soin peuvent faire apprécier la construction.

Un intérêt non moins puissant s'attache à tout ce qui concerne celle qui eut le premier rôle dans ce grand événement.

Des documents communiqués par le même auteur à la Société sur le séjour et la mort, aux environs d'Orléans, d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, et de Pierre d'Arc, son frère, ont ajouté des traits essentiels aux questions relatives à la résidence, à la fortune et à la condition de la famille de la Pucelle.

C'est encore à cette époque mémorable que se rapporte un mémoire de M. Loiseleur sur le compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1428. Ce compte, rédigé par Hémond Raguier, trésorier des guerres du roi Charles VII, fait connaître les sommes dépensées par ce prince pour la solde des gens d'armes employés à la défense d'Orléans. Ces dépenses sont relativement considérables, ce qui a conduit naturellement l'auteur à se demander d'où provenaient de pareilles ressources, et comment le prince que l'on représente réduit à une si profonde détresse à l'époque où elles furent distribuées parvint à se les procurer. C'est quand son cordonnier, faute d'un paiement immédiat, remportait les chaussures qu'il avait commencé à lui essayer ; c'est quand (fait plus authentique et moins connu) le boucher de son hôtel refusait, depuis longtemps déjà, la viande qu'il devait fournir à sa table, que Charles VII répartissait à ses capitaines, soit comme paiement de solde, soit même à titre de gratification, des sommes dont le total, apprécié comme il doit l'être d'après le pouvoir relatif de l'argent, arrive à un chiffre des plus respectables. Ces considérations ont conduit M. Loiseleur à étudier le mécanisme financier, le système administratif des domaines royaux et publics au commencement du XVe siècle. Les calculs auxquels se livre l'auteur du mémoire prouvent que, quand même le revenu si amoindri du domaine, joint aux produits de l'altération des monnaies et au peu de ressources que donnaient les impôts restés debout, eût été bien administré, toutes les sommes recueillies n'eussent pu suffire aux dépenses de la maison, encore moins à l'entretien des gens de guerre. Dans cette détresse extrême du trésor, la seule, la suprême ressource qui restât au roi de France, ce

fut l'appel au pays, le recours sur une grande échelle à la bourse des contribuables. Les secours qu'il demanda ne lui furent jamais refusés, et c'est un phénomène presque inexplicable qu'ils aient pu être levés sur des populations réduites au dernier degré d'épuisement par quatre-vingts ans de guerre.

On ne saurait trop admirer ce grand et noble pays de France! Dans tous les temps (nous en avons eu nous-mêmes récemment le consolant spectacle), il a pu tirer de son sol inépuisable et fécond, de l'énergique patriotisme de ses habitants, des ressources inespérées, au moment même où on pouvait le croire frappé d'une ruine irréparable.

Le tome XII des *Mémoires* renferme une étude sur la doctrine secrète des Templiers, due encore à M. Jules Loiseleur. Les questions délicates que soulèvent l'histoire de la condamnation de l'ordre des Templiers et l'examen des doctrines qui leur ont été si souvent reprochées sont de celles dont le Comité de la langue, de l'histoire et de la litttérature de la France s'est occupé avec une attention toute particulière. L'illustre Michelet (je ne veux pas laisser passer ce nom sans lui offrir un témoignage d'admiration et de respect) avait été chargé de réunir dans la collection des documents inédits, sur ce procès célèbre, les pièces les plus importantes conservées dans les bibliothèques et les archives de la France et de l'étranger. M. Loiseleur s'est posé tout d'abord cette question : les Templiers ont-ils professé une doctrine secrète en opposition avec celle de l'Église? Cette doctrine fut-elle générale dans l'ordre? Quels furent ses dogmes, ses sources, ses relations avec les grandes hérésies du XIIIe siècle? Constituait-elle un danger social assez menaçant pour justifier les mesures par lesquelles l'Église et la royauté parvinrent à détruire l'ordre du Temple? Il s'agit, comme on le voit, d'un problème historique de la plus haute portée, et dont il est difficile aujourd'hui de trouver la solution, malgré le vaste ensemble de travaux et de documents qui ont été publiés dans ces derniers temps. Mettant à profit lui-même les publications nombreuses dont l'ordre du Temple a été

l'objet, M. Loiseleur pense qu'un grand intérêt religieux et social a présidé à la suppression de la milice du Temple. Ce qui fait encore la difficulté aujourd'hui, ce n'est ni la régularité de la procédure, ni l'intégrité des commissaires pontificaux, ni même la culpabilité de la majorité des accusés : c'est la solidarité de l'ordre entier dans les crimes imputés à un grand nombre de ses membres ; c'est aussi et surtout la détermination exacte de la doctrine hérétique dont ces crimes paraissent avoir été la manifestation et la conséquence. Après avoir résumé les accusations élevées contre l'ordre du Temple, l'auteur expose ses doctrines secrètes, dont il recherche les diverses origines occidentales et orientales. Il donne quelques indications sur les monuments attribués à l'ordre, les idoles des Templiers, les figures baphométiques et les controverses qu'elles ont soulevées. Enfin il croit pouvoir rattacher par un lien intime de solidarité l'hérésie des Templiers à celles qui florissaient au XIIIe siècle, et il ne voit dans l'ensemble des doctrines qu'il a énumérées rien de vraiment original et de propre à l'ordre du Temple ; il n'y trouve rien autre chose que la combinaison de quelques-uns des principes constitutifs des hérésies régnantes.

M. Loiseleur a raison de ne présenter quelques-uns des points traités dans sa thèse que sous toutes réserves : elle touche à des questions sur lesquelles la science n'a pas encore dit son dernier mot. Cette étude, du reste, lue devant l'Académie des belles-lettres dans les séances des 5, 12 et 26 novembre 1869, a donné lieu, de la part de quelques membres de la savante compagnie, à des observations que l'auteur n'a pu manquer de mettre à profit.

Pour ne rien omettre de ce qui mérite d'être signalé dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais,* je mentionnerai un travail sur la *Salle des thèses de l'Université d'Orléans*. M. Boucher de Molandon a recueilli sur ce sujet tout ce qui peut jeter quelque lustre sur cette université d'Orléans qui s'acquit au moyen âge une haute renommée dans l'Europe lettrée. Cette salle des thèses subsiste encore ; mais

ce qui est un objet légitime d'inquiétude pour les membres de la Société, conservateurs nés de tous les monuments ayant un caractère historique, elle est depuis quelques années menacée dans son existence. Je crois devoir rappeler à ce sujet que, dans une des réunions des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, le 1er avril 1869, M. Boucher de Molandon avait donné lecture d'une notice sur cette salle des thèses, dont il déplorait la destruction probable. Le Ministre de l'instruction publique, M. Duruy, était présent à cette lecture, et il exprima par de chaleureuses paroles la profonde sympathie qu'au double titre de Ministre et de chef de l'Université il éprouvait pour la conservation d'un monument si digne d'intérêt et de respect. Le lendemain, le bureau de la section d'archéologie remit au Ministre, avec un extrait du rapport, les plans dont il était accompagné ; il y ajoutait les lignes suivantes :

« Autorisé par les bonnes paroles de Votre Excellence, le bureau de la section d'archéologie se fait auprès d'elle l'interprète des vœux unanimes et spontanés des membres des sociétés savantes réunies à la Sorbonne, en priant avec instance M. le Ministre de prendre sous sa haute protection la conservation d'un monument si précieux au double point de vue de l'art et des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

« *Le Président,* marquis DE LA GRANGE ; *le Vice-Président,* DE GUILHERMY, *le Secrétaire,* A. CHABOUILLET. »

Je reproduis avec plaisir cette prière et ce vœu en présence d'un successeur de M. Duruy, de l'éminent auteur de l'*Histoire de Jeanne d'Arc,* déjà cher, à ce titre, à la ville d'Orléans.

Les membres de la Société archéologique et historique de l'Orléanais savent qu'indépendamment des mémoires où ils consignent les résultats de leurs savantes études, ils ont à rendre des services d'un autre genre aux futurs historiens, en imprimant pour eux des documents inédits. Plusieurs publications de ce genre ont été exécutées, malgré l'exiguité des ressources dont la Société peut disposer (inconvénient qui lui est commun malheureusement avec un grand nombre de sociétés

départementales). Le zèle des savants n'a pas reculé devant les sacrifices qu'impose l'impression de ces documents historiques. C'est ainsi qu'une charte épiscopale du IXe siècle, signée de l'évêque d'Orléans Agius, magnifique monument paléographique restitué aux archives du Loiret, a été publiée aux frais personnels de l'auteur, en *fac-simile,* dans le XIe volume des *Mémoires*. Je citerai, parmi d'autres documents, la donation de l'Ile-aux-Bœufs par Charles d'Orléans au frère de la Pucelle, en 1443 ; le testament du cardinal de Saluces en faveur de l'université d'Orléans (1449) ; le testament de l'évêque d'Orléans Raoul Grosparmi (1411) ; cent cinquante-quatre lettres de François Ier, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Louis XIII, Louis XIV, Gaston d'Orléans, Turenne et autres personnages illustres des mêmes époques. Le XIIIe volume, en ce moment sous presse, contiendra les lettres et instructions diplomatiques relatives à la révolution de Naples en 1647 et 1648. La plupart de ces documents ont été tirés, soit de la bibliothèque publique d'Orléans, soit des archives départementales.

Je n'ai pu rendre compte ici de tous les travaux qui recommandent la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Je ne dois pas néanmoins oublier ceux de ses membres qui, indépendamment des savants dont je viens de parler, lui ont donné le plus souvent leur concours : MM. de Buzonnière, Gaston Vignat, M. l'abbé de Torquat, M. l'abbé Desnoyers, M. E. Bimbenet, auteur de douze excellents mémoires sur l'origine, les attributions et le ressort des justices ecclésiastiques et temporelles qui se partageaient le territoire de la ville d'Orléans et de sa banlieue. Ces derniers travaux ont mérité à l'auteur les félicitations toutes spéciales de M. le Ministre de l'instruction publique.

Je parlais de l'insuffisance des ressources que possède la Société : on ne s'en apercevrait guère en songeant aux quinze volumes grand in-8° qu'elle a mis au jour, sans compter ses *Bulletins* et ses Atlas. Grâce au legs généreux qne la Société doit à l'un de ses membres, M. Duleau, elle a magnifiquement enrichi le Musée historique fondé par autorisation préfectorale

en date du 24 août 1855, et destiné à recevoir les nombreux vestiges antiques recueillis sur les divers points de sa circonscription. La Société a formé aussi une bibliothèque de plus de deux mille volumes, imprimés ou manuscrits.

En 1869, époque de la vingtième année de sa fondation, elle a, par la libéralité d'un de ses membres, ouvert un premier concours public, affecté aux travaux relatifs à l'histoire et aux antiquités de la province. Les résultats en ont été si satisfaisants, qu'elle en a institué un second dont les prix seront décernés en séance solennelle dans les premiers jours du mois de mai prochain..... (1).

A la suite de ce rapport vivement applaudi, la médaille d'honneur destinée à la Société fut remise à son président par M. le Ministre de l'instruction publique.

La récompense décernée à la Société lui mérita, de plus, de nombreuses et touchantes félicitations.

La *Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts* et l'*Académie de Sainte-Croix d'Orléans* s'empressèrent tout spécialement, par un vote unanime, de lui adresser de cordiales congratulations dont le souvenir est particulièrement cher à la Société archéologique et historique, et dont elle a voulu que l'affectueuse expression fût conservée en ses *Bulletins*. (Voir *Bulletin* 85, 2e trimestre 1875, pages 144 et suivantes.)

SECONDE MÉDAILLE DÉCERNÉE EN 1876

PAR LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Dans son rapport lu en la solennité du 3 avril 1875, M. A. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, avait fait connaître que la Société archéologique et historique de l'Orléanais, couronnée en cette séance au nom de la section d'histoire, avait également

(1) Nous avons cru devoir nous borner à reproduire ici la partie de cet excellent rapport relative à la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

mérité, pour ses recherches et travaux archéologiques, d'être honorablement mentionnée par la seconde section du comité.

Ces bienveillantes paroles pouvaient laisser espérer à la Société une nouvelle récompense au nom de la section d'archéologie, mais dans un avenir éloigné, devait-on croire ; car si quatre sociétés savantes avaient eu jusqu'à ce jour l'heureuse fortune d'obtenir, deux fois, les grandes médailles d'or de la Sorbonne, ce n'avait été, pour chacune d'elles, qu'à de longues années d'intervalle.

Ce fut donc avec une profonde gratitude que, dès l'année suivante, par une exception bien flatteuse pour elle et jusque-là sans exemple, la Société reçut de M. le Ministre de l'instruction publique la lettre suivante adressée à son président, et dont, en la séance du 10 mars 1876, il fut heureux de donner lecture :

A Monsieur BOUCHER DE MOLANDON, *Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

Paris, le 6 mars 1876.

Monsieur le Président,

Conformément à l'arrêté du 25 décembre 1872, la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes m'a transmis ses propositions pour la répartition de la somme de trois mille francs entre les Sociétés des départements dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'archéologie.

Je suis heureux de vous annoncer que la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans, a été désignée par la section pour recevoir une récompense de mille francs.

La Société est priée de charger un délégué de recevoir la médaille d'honneur qui lui sera décernée à la Sorbonne le 22 avril prochain.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

H. WALLON.

Conformément à la demande de M. le Ministre, la Société voulut bien déléguer son Président pour recevoir, en son nom, la nouvelle et flatteuse distinction qui lui était décernée.

Le samedi 22 avril 1876 eut lieu, en effet, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Waddington, nouveau Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la séance solennelle pour la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements.

M. le Ministre avait à ses côtés, sur l'estrade : MM. L. Delisle, Milne Edwards, Léon Renier, Le Verrier, Maury, Blanchard, Chabouillet, Daubrée, C. Jourdain, Quet, P. Lacroix, Hippeau, Ravaisson, Théry, de Watteville, Servaux, etc.

On remarquait dans l'assistance : MM. L. Passy, A. Bertrand, Ch. Robert, F. Wey, Bellaguet, G. Desjardin, Desnoyers, Chéruel, Hébert, Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris, de Boislisle, Egger, Renou, Tardif, Deltour, Maggiolo, Boutan, Mourier, de Chennevières, G. Rey, etc.

Après le rapport de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, et la proclamation des noms des trois sociétés savantes couronnées sur la désignation de cette section du Comité, M. A. Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale et secrétaire de la section d'archéologie, prit la parole en ces termes :

Messsieurs,

Avant d'exposer, au nom de la section d'archéologie, les titres des sociétés savantes auxquelles vont être décernées les médailles de 1876, le rapporteur a la mission d'en mentionner deux autres comme étant particulièrement dignes de la protection de l'État : la *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne,* à Châlons... et la *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, à Arras... Il a encore à remplir un autre devoir non moins agréable et du même ordre : il est chargé de rappeler les deux médailles successivement obtenues, en 1864 et en 1873, par la *Société d'émulation du Doubs*, à Besançon.... .

Les sociétés savantes auxquelles la section d'archéologie attribue les médailles de la présente année sont : la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc ; l'*Académie du Gard*, à Nîmes, et la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, à Orléans (1).....

La *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, dont nous avons à exposer les titres, obtenait l'année dernière l'une des trois médailles mises à la disposition de la section d'histoire. Aujourd'hui la section d'archéologie vient déclarer que cette compagnie a contribué aux progrès de cette science aussi efficacement qu'à ceux de l'histoire, en la proposant pour une distinction semblable. Ce double succès n'étonnera pas ceux qui, comme les membres du Comité, suivent depuis plus de vingt ans la marche ascendante de cette savante association (2). Fondée en 1849, sous le titre de *Société archéologique de l'Orléanais*, cette Société, aujourd'hui *archéologique et historique* (3), a publié dix-neuf volumes de *Bulletins* ou de *Mémoires* avec atlas, planches et bois dans le texte (4).

(1) Ici encore nous nous bornons à reproduire du savant et lumineux rapport de M. le Secrétaire de la section d'archéologie la partie relative à la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*.

(2) D'autres sociétés savantes ont obtenu deux fois les grandes médailles d'or de la Sorbonne. Pareille bonne fortune advint à la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, sur la désignation de la section d'archéologie (1861 et 1867), ainsi qu'à la *Société d'émulation du Doubs*, en 1864 et 1873 ; à l'*Académie de Rouen*, en 1862 et 1869, et à la *Société d'émulation de Montbéliard*, en 1864 et 1874, sur la désignation de la section d'histoire ; mais ces distinctions furent fort espacées, et en outre, si j'ai bien cherché, aucune Société savante n'avait encore obtenu de médailles coup sur coup et successivement des deux sections d'histoire et d'archéologie. (V. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. Ier, p. 495, et 4e série, t. VI, p. 12. — 3e série, t. III, p. 299. — 3e série, t. Ier, p. 495, et 4e série, t. IX, p. 254. — 3e série, t. III, p. 298, et 5e série, t. VII, p. 261.)

(3) Depuis l'année 1872, la Société archéologique de l'Orléanais prend le titre de *Société archéologique et historique*.

(4) La Société archéologique et historique de l'Orléanais a publié cinq volumes de Bulletins in-8° et quatorze volumes de Mémoires grand in-8°. Le VIe volume des *Bulletins* est en cours de publication ; le XVe volume des *Mémoires* est sous presse.

Dès son origine, elle s'est constituée la sentinelle vigilante des intérêts de l'archéologie dans son vaste domaine, où elle subventionne, dirige ou exploite les fouilles, ce puissant engin auquel nous devons tant de notions nouvelles sur le passé de notre pays et sur celui de l'humanité. Je ne songe pas à rappeler tout le bien qu'a déjà fait la Société de l'Orléanais, mais je ne laisserai pas oublier qu'on lui doit en grande partie la création du Musée historique, établi à Orléans depuis 1855, où l'on conserve les collections réunies du département, de la ville et de la Société elle-même, qui ne cesse d'enrichir cet établissement de ses libéralités collectives ou de celles de ses membres.

Un autre des titres de cette compagnie à la gratitude des amis des sciences historiques, c'est l'établissement de concours à l'issue desquels elle décerne des prix aux auteurs de travaux relatifs à l'histoire ou aux antiquités de l'Orléanais. Déjà deux fois, en 1869 et en 1875, la Société archéologique a distribué des médailles d'or dans des séances solennelles qui paraissent destinées à se répéter tous les cinq ans, car un troisième concours est annoncé pour 1880. Je ne tairai pas le nom de celui de ses membres qui a eu l'initiative de l'institution, qui seul en a posé libéralement les bases, et qui a fini par obtenir de la compagnie le droit de faciliter, de concert avec elle-même, les concours de 1875 et de 1880. Malgré les précautions de sa modestie, trahi par son passé, le donateur a été bien vite deviné par ses confrères, qui n'ont pas permis que son nom restât ignoré, et l'ont inscrit dans la préface de leur XIVe volume, entièrement consacré aux mémoires couronnés en 1869 et en 1875 (1). On est donc autorisé à nommer le fondateur des concours de la Société de l'Orléanais, M. Boucher de Molandon, son président aujourd'hui comme l'an dernier, et l'un des savants les plus actifs de la compagnie. Parmi les écrits de

(1) V. page XI, note 2 du t. XIV des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* et *Bulletins*, t. V, nº 65, 3e trim. de 1869, p. 153.

M. Boucher de Molandon, je citerai notamment son plaidoyer pour la *Salle des thèses de l'ancienne Université d'Orléans*, qu'il lut d'abord à la Sorbonne, où il obtint le succès le plus flatteur, puisqu'il suspendit, puisqu'il a sans doute empêché à jamais la destruction projetée de cet édifice, aussi vénérable par les souvenirs qu'il réveille que précieux par l'élégance de sa décoration (1).

On doit encore à M. Boucher de Molandon des mémoires sur une *Inscription romaine trouvée à Mesves* (Nièvre) (2), sur une *Bastille anglaise*, dernier vestige du siége de 1429 (3), sur la *Chapelle Saint-Aignan* (4), sur une *Station préhistorique aux bords de l'Essonne* (5), et d'autres encore que je suis forcé de négliger. Heureusement, le recueil de la Société de l'Orléanais renferme beaucoup de travaux comme ceux-ci, qu'il suffit de citer pour en avoir fait l'éloge. Que dire par exemple de la dissertation sur les *Bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, pour laquelle, en 1866, une médaille d'or a été décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. Mantellier, aujourd'hui premier président de la Cour d'appel d'Orléans et correspondant de l'Institut ? Il n'est pas un archéologue qui n'ait présent à la mémoire ce beau travail, ainsi que l'atlas qui l'accompagne, et particulièrement la planche où est représenté le cheval dédié au dieu *Rudiobus*, comme nous

(1) V. *Rev. des Soc. sav.*, 4e série, t. IX, p. 357, le compte-rendu de cette lecture, et dans le t. XII des *Mémoires de la Société de l'Orléanais*, p. 296, la lecture elle-même.

(2) *Mém.*, t. XI, p. 236. *Nouvelles études sur l'inscription romaine de Mesves, etc. Conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de Genabum.*

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 320. En nommant un travail relatif au siége d'Orléans et à la délivrance de cette ville, on ne peut négliger de rappeler que dans ce même volume, à la p. 388, figure le *fac-simile* d'une page des minutes de Guillaume Giraut, écrite le 8 mai 1429, où le bon notaire parle avec un accent religieux et patriotique du rôle providentiel de Jeanne la Pucelle dans ce mémorable événement. La notice qui accompagne cette publication est encore de M. Boucher de Molandon.

(4) *Mém.*, t. XI, p. 511.

(5) *Bullet.*, t. V, p. 446, n° 79.

l'apprend la curieuse inscription gravée sur le socle de cette figure, qui ne mesure pas moins de 65 centimètres. On le sait, tous ces bronzes acquis directement des inventeurs, grâce au bon vouloir de l'autorité administrative, activement secondée par M. Mantellier et par la Société archéologique, comptent aujourd'hui parmi les plus précieux monuments du Musée historique d'Orléans. Ce travail n'est pas le seul tribut que M. Mantellier ait payé à la Société, mais c'est le plus important parmi les œuvres proprement archéologiques qui soient sorties de la plume du savant magistrat (1).

Les *Fouilles de Triguères*, localité du Loiret où l'on a reconnu un vaste théâtre romain, ont fourni le sujet d'un bon mémoire à M. Dupuis (2) ; les découvertes d'importants vestiges de l'antiquité faites au *Rochoir*, commune d'Ouzouer-sur-Trézée (3), ont été très-bien décrites par M. Marchand, nous nous plaisons à le déclarer, bien que nous ne partagions pas les idées de cet archéologue qui reconnaît, sur son domaine du Rochoir, le *Brivodurum* des anciens que l'on place généralement à Briare, où le laissent les auteurs du *Dictionnaire archéolo-*

(1) L'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire,* par M. Mantellier, ne comprend pas moins de trois volumes des *Mémoires* de la Société (les VIIe, VIIIe et Xe). A la vérité, l'archéologie est l'accessoire dans cet ouvrage ; mais nous pouvons encore revendiquer, parmi les œuvres de M. Mantellier, la *Notice sur un atelier de faux monnayeurs du XVIe siècle* (t. Ier, p. 321), et son travail sur la *Valeur des principales denrées, marchandises, etc., à Orléans, du XIVe au XVIIIe siècle* (t. V, p. 103 à 496). Indépendamment d'aperçus économiques des plus intéressants, on trouvera dans les nombreux tableaux qui accompagnent cet ouvrage les renseignements les plus curieux, comme l'article qui, à la date remarquable de mai 1429, nous montre le duc d'Orléans faisant offrir à la Pucelle une *robe* et une *huque* (toque) de la valeur de 13 écus d'or, que la ville semble d'ailleurs avoir payés. Je citerai encore, bien qu'il ne soit pas resté ignoré, un autre article, daté de 1439, qui est ainsi conçu : *A la mère de Jehanne la Pucelle à titre de pension, par mois, 2 livres tournois* (V. p. 389, tableau no CXIX, et p. 460, tableau no CLXVI).

(2) *Mém.*, t. IV, p. 390.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 159.

gique de la Gaule (1), aussi bien que le dernier éditeur de la *Carte de Peutinger* (2).

Je mentionnerai encore un rapport de M. Pillon sur la découverte des restes de Dunois dans l'église de Cléry (3) ; du même, une *Notice sur les ruines de Montbouy*, l'Herculanum du Loiret (4) ; des *Notices sur la crypte de Saint-Avit* et sur le *Château de Cormes* (5), du regrettable M. de Buzonnière ; les *Fouilles dans le lit de la Loire*, exactement exposées dans un remarquable travail dû à l'un des plus zélés membres de la Société, M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans (6) ; deux mémoires de M. l'abbé de Torquat, l'un sur le *Vallum* de Neung-sur-Beuvron (7), l'autre sur *Chevilly* (Loiret) (8), et quatre de M. l'abbé Cosson sur ses *Découvertes au Préhaut*, commune de Sceaux (Loiret) (9). Dans ces mémoires, remplis d'observations intéressantes, l'on remarque la description d'une mosaïque, d'un aqueduc et des imposantes ruines d'un théâtre romain au moins aussi grand que celui de Triguères; mais l'on voit aussi que le savant ecclésiastique incline vers l'opinion de Jollois, qui reconnaissait au Préhaut le *Vellaunodunum* de César que d'Anville plaçait à Beaune-la-Rolande. Les identifications géographiques s'imposent difficilement, à moins qu'elles ne portent avec elles l'évidence. Le nouveau *Vellaunodunum*

(1) V° Brivodurum. *Époque celtique*, p. 203.

(2) Voyez à la page 33 de l'édition non encore achevée que l'on doit à M. E. Desjardins.

(3) *Mém.*, t. IV, p. 414, et *Bull.*, t. II, p. 149.

(4) Sur Montbouy, voyez encore *Bull.*, t. III, p. 2, notes par M. de Langalerie sur son *Excursion archéologique dans l'arrondissement de Montargis*, et même tome, p. 466, une notice de M. Loiseleur.

(5) *Mém.*, t. II, p. 159, et t. VI, p. 372. Voyez encore du même savant, t. XI, p. 221, une *Notice sur quatre colliers antiques trouvés à Saint-Viâtre.*

(6) *Mém.*, t. XII, p. 245. Voyez encore du même savant ecclésiastique, dans le tome XI, p. 274, une *Notice sur une urne funéraire trouvée à Saint-Jean-de-Braye.*

(7) *Mém.*, t. IX, p. 504.

(8) *Ibid.*, t. XI, p. 351.

(9) *Ibid.*, t. II, p. 478 ; — t. IV, p. 237 ; — t. XI, p. 281 ; — t. XII, p. 230.

sera-t-il mieux accueilli que le nouveau *Brivodurum ?* M. l'abbé Cosson n'y compte peut-être pas lui-même ; ce qui est certain, c'est qu'une théorie aussi hasardeuse ne pouvait rencontrer l'assentiment accordé à peu près par tout le monde à la notice sur la pierre trouvée à Orléans, sur laquelle on lit nettement CENABVM. C'est à M. le comte de Pibrac que revient l'honneur de la découverte et de la première publication de ce marbre, qui, pendant dix-huit siècles, a conservé aux Orléanais le nom antique de leur ville, et qui est venu ruiner l'opinion qui plaçait le *Cenabum* ou le *Genabum* de César à Gien, le *Giemus* du moyen âge. M. de Pibrac ne s'est pas contenté de faire connaître ce monument ; il a pensé que sa place était dans le Musée historique d'Orléans, et il en a fait don à cet établissement. On le sait, en 1865, l'année même où, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, paraissait la notice de M. le comte de Pibrac (1), M. Léon Renier, complétant l'argumentation du savant Orléanais, démontrait péremptoirement devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres que Genabum était décidément Orléans (2).

On l'a déjà vu, l'antiquité classique ne fait pas l'unique objet des préoccupations de la Société archéologique ; il me reste cependant à faire apprécier la variété des travaux intéressants à divers titres qui remplissent ses volumes.

Je signalerai un curieux article de M. Jacob sur un *Alphabet majuscule du XIIIe siècle*, avec vingt-deux planches (3) ; un *Manuel de l'iconophile*, par M. Leber (4) ; une intéressante notice sur un *Nielle inédit*, par M. de Langalerie (5) ; enfin des monographies archéologiques sur une foule de localités ou sur les nombreux et curieux édifices de tout genre qui attirent

(1) *Bull.*, t. IV, p. 234. La question de *Genabum* a été souvent débattue. Le seul tome IX des *Mémoires* de la Société de l'Orléanais contient quatre dissertations sur ce sujet.

(2) On peut lire le mémoire de M. Léon RENIER dans la *Revue archéologique*. (V. nouv. série, t. II, p. 408.)

(3) *Mém.*, t. II, p. 486.

(4) *Mém.*, t. Ier, p. 29 : *Des estampes et de leur étude.*

(5) *Ibid.*, t. IV, p. 311.

tant de voyageurs dans l'Orléanais. J'en mentionnerai quelques-unes. Parmi les plus anciennement publiées est une *Notice sur la ville et l'église de Puiseaux* (1), par M. Dumesnil, l'auteur honorablement connu de trois ouvrages sur les amateurs français, italiens et étrangers, et d'autres écrits non moins importants ; viennent ensuite des notices sur le *Château d'Arabloy* (2), par M. Pillon ; l'*Abbaye de la Guiche* (3), et les *Églises de Saint-Bohaire* (4) *et de Saint-Laumer* (5), près et à Blois, par M. Laurand ; le *Château de Chemault* (6), par M. de Langalerie ; la *Mairie d'Orléans, ancien hôtel Grolot* (7), par M. Bimbenet ; le *Château de Chaumont* (8), par M. Loiseleur ; les *Ruines des Montils* (9), par M. Maxime de Beaucorps, etc.

Cet exposé des travaux de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, si rapide qu'il soit, aura suffi, je l'espère, à montrer que cette compagnie était digne de la distinction nouvelle que son Président va avoir l'honneur de recevoir en son nom des mains de M. le Ministre de l'instruction publique.

On l'a peut-être remarqué, la critique est presque absente de ce rapport. Ce n'est pas que la section d'archéologie prétende qu'il n'y ait rien de discutable dans les travaux des sociétés qu'elle désigne pour les médailles mises par l'État à sa disposition ; les intéressés ne nous en croiraient pas eux-mêmes. Les œuvres humaines sont toutes discutables, et particulièrement les spéculations de l'archéologie ; mais, d'une part, le temps nous manquerait pour combattre ici en détail ce qui a pu nous paraître hasardeux ; de l'autre, nous sommes heureux de le constater, les publications des sociétés savantes témoignent

(1) *Mém.*, t. Ier, p. 75.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 199.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 184.
(4) *Ibid.*, t. Ier, p. 367.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 445.
(6) *Ibid.*, t. IV, p. 12.
(7) *Ibid.*, t. Ier, p. 152.
(8) *Ibid.*, t. IV, p. 249.
(9) *Ibid.*, t. XI, p. 221.

généralement de progrès marqués dans toutes les directions. On ne se contente plus d'à peu près, comme dans la jeunesse de ces compagnies. L'esprit critique s'y fait jour ; on remonte aux sources, on cite les textes avec précision, et, pour tout dire, en un mot, les saines doctrines gagnent rapidement du terrain. En même temps, les sociétés savantes ne se bornent plus au rôle presque exclusivement littéraire ou scientifique des anciennes académies provinciales. Ce sont aussi des écoles de patriotisme. Pour ne parler que de celles dont on vient de préconiser les mérites, toutes, selon les temps, les lieux ou les circonstances, ont prouvé que le goût de l'étude n'exclut pas l'amour du pays.

Il y a trois ans, l'Académie du Gard choisissait pour sujet d'un prix de poésie l'*Hospitalité suisse envers l'armée française en 1871*, et, le 23 mai 1874, cette compagnie décernait une médaille d'or à l'auteur couronné pour ce morceau, M. J.-B. Goux, d'Agen.

A Orléans, on n'a pas encore oublié la charité patriotique de plusieurs membres de la Société archéologique, et particulièrement de son Président, qui, pendant les désastreuses années 1870 et 1871, recueillaient nos blessés dans leurs maisons transformées en ambulances, entretenues de leurs deniers et desservies par eux-mêmes, avec un dévoûment qui sut se faire respecter au milieu des plus périlleuses difficultés.

A Saint-Brieuc, on n'eut pas à remplir des devoirs semblables ; mais en feuilletant les annales de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, je n'y ai pas trouvé seulement des mémoires scientifiques, j'y ai appris aussi que cette compagnie a fourni des volontaires à la défense nationale. Au premier bruit des dangers du pays, se souvenant de son ancien métier de soldat et abandonnant pour la première fois son paisible fauteuil de président, M. Geslin de Bourgogne courut à la tête d'un bataillon de mobiles, prendre sa part de dangers avec les bons citoyens dont le courage prolongea le siége de Paris. C'est encore par le *Bulletin* de la Société des Côtes-du-Nord que

j'ai appris que deux de ses membres payèrent de leur vie un dévoûment qu'on ne leur aurait pas demandé. L'un, M. l'abbé Kermoalquin, succomba épuisé avant la fin de la campagne, dont les fatigues se trouvèrent au-dessus de ses forces, sinon de son courage. Le second, Charles Miorcec de Kerdanet, après avoir échangé sa robe de magistrat contre la tunique de sous-lieutenant de mobiles, concourut, comme le commandant Geslin de Bourgogne, à la défense de Paris, et tomba mortellement frappé d'une balle en pleine poitrine au combat de l'Hay, le 29 septembre 1870.

On me pardonnera d'être sorti un instant du domaine de l'archéologie. Je l'avoue, je n'ai pu me refuser la satisfaction de rappeler que les sociétés savantes ne vivent pas que dans le passé, et qu'à l'occasion on sait y préparer de nobles pages pour l'histoire de notre temps.

A la suite de ce remarquable rapport, entendu avec une sympathique attention et chaleureusement applaudi, le Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais reçut des mains de M. le Ministre de l'Instruction publique la nouvelle médaille d'honneur décernée à cette laborieuse compagnie.

Après avoir recueilli avec bonheur ces bienveillantes appréciations, la Société archéologique et historique croirait manquer à son devoir si, à son tour, elle n'exprimait ici sa profonde gratitude des distinctions si honorables et des encouragements si précieux pour elle que MM. les Ministres de l'Instruction publique, MM. les membres du Comité des travaux historiques, et leurs savants rapporteurs, ont bien voulu accorder à ses travaux.

Orléans, imp. de G. Jacob.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 91.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1876.

Séance du vendredi 10 novembre 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

A l'ouverture de la séance, M. le Président fait connaître l'état des négociations engagées, conformément aux intentions de la Société, pour l'acquisition du précieux monument historique, connu sous le nom de *Salle des Thèses de l'ancienne Université d'Orléans.*

Mme Chevrier, propriétaire de cet édifice, ayant manifesté l'intention de s'en dessaisir, la Société, pour en assurer la conservation, a eu la pensée de l'acquérir, de telle manière que la nu-propriété en appartînt dès à présent à la ville, et que notre Compagnie en eût seulement la jouissance pour y tenir ses séances et y établir le siége de son institution.

La Société, après avoir courageusement défendu ce dernier vestige

de notre célèbre Université contre des menaces réitérées de destruction, aurait ainsi la satisfaction et l'honneur d'en sauvegarder à toujours l'existence et d'en préparer la restauration.

Les négociations se sont ouvertes sur ces bases, mais l'exiguité des ressources pécuniaires de la Société et le prix élevé demandé par Mme Chevrier les ont rendues lentes et difficiles.

Pour avoir une appréciation plus précise, le bureau, du consentement du propriétaire, s'est fait rendre compte, par un homme de l'art, M. Noël, architecte du département, de la valeur vénale de la *Salle des Thèses,* consciencieusement estimée dans les diverses hypothèses de son appropriation.

Cette évaluation, faite avec beaucoup de soin, s'est élevée au chiffre d'environ 7,000 fr.

Le bureau, au nom de la Société, a fait alors à Mme Chevrier une offre de 8,000 fr., payable, 4,000 fr. par la ville, qui voulait bien concourir pour cette quote-part à l'acquisition, et 4,000 fr. par la Société, savoir : 2,000 fr. prélevés sur ses modestes ressources, et 2,000 fr. provenant d'un don de pareille somme que son Président lui offrait à cette intention.

Mme Chevrier a déclaré ne pouvoir accepter cette offre, qu'elle trouvait insuffisante, et l'affaire en est là.

Le bureau est invité par la Société à faire auprès de Mme Chevrier de nouvelles tentatives, et, sur la demande du bureau, une commission de cinq membres lui est adjointe pour suivre cette affaire dans son ensemble et ses détails.

MM. de Pibrac, Eugène Bimbenet, Imbault, Patay, Buchet, sont nommés membres de cette commission (1).

— M. le Président donne lecture d'une lettre que M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et membre honoraire de la Société, a bien voulu lui adresser, et dans laquelle il signale la récente publication d'un document tendant à confirmer les légitimes prétentions

(1) Voir pour la suite de cette affaire les séances des 16 et 29 décembre ci-après.

de la ville d'Orléans à compter l'illustre jurisconsulte Pierre de Belleperche au nombre des professeurs de son ancienne Université.

La lettre de M. L. Delisle est conçue en ces termes :

« . . . . . Puisque j'ai aujourd'hui, Monsieur, le plaisir de correspondre avec vous, permettez-moi de vous signaler un petit texte que les amis de l'histoire d'Orléans peuvent avoir intérêt à recueillir.

« Vous savez que Toulouse et Orléans se disputent l'honneur d'avoir été le théâtre de l'enseignement de Pierre de Belleperche, l'un des plus illustres jurisconsultes du temps de Philippe-le-Bel. Les titres de Toulouse peuvent être excellents ; mais à ceux qu'Orléans pouvait jusqu'à présent invoquer doit s'ajouter un témoignage décisif. Il nous est fourni par un recueil d'actes et de formules formé au commencement du XIVe siècle par un moine de l'abbaye des Dunes, conservé à la bibliothèque de Bruges, et dont la meilleure partie vient d'être publiée à Bruxelles en un volume in-4° par M. Kervyn de Lettenhove, sous le titre de *Codex Dunensis, sive diplomatum et chartarum medii œvi amplissima collectio.*

« L'une des premières pièces de ce recueil est un acte de l'official d'Orléans, faisant connaître l'avis de plusieurs docteurs de cette ville sur diverses questions relatives aux dîmes ; nous y lisons :

« *Ad supplicacionem Walteri Liebards, scolastici Aurelianensis, consultationem facientis super quæstionibus infra scriptis, reverentiæ vestræ significamus quod nos, de consilio doctorum Aurelianensium juris civilis, videlicet dominorum Nicholai de Bapalmis, domini Petri de Bella Pertica, ac domini Nicholai dicti Bullo, legum doctorum legentium, insuper et magistri Willelmi, doctoris in decretis.....*

« Si vous le jugez à propos, veuillez, je vous prie, communiquer ce texte à la Société archéologique et historique, au souvenir de laquelle je voudrais avoir plus souvent le moyen de me rappeler, et agréez, Monsieur et très-honoré confrère, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués... »

L. Delisle.

— M. Pérot, de Moulins, fait hommage à la Société du moulage en cire d'un curieux silex taillé trouvé près de Neuvy (Saône-et-Loire).

— La Société archéologique de Tarn-et-Garonne et la Société des sciences et arts de l'Aveyron demandent à notre Société de faire échange avec elle de leurs publications. Cette double demande est accordée.

— MM. Henri de Chasseval, Paul de Félice, Rivier et Audouard, présentés à une précédente séance, sont élus, le premier titulaire non résidant, et les trois autres membres correspondants de la Société.

— M. de Molandon entretient la Société des fouilles faites dans le puits mérovingien de Saint-Sigismond et dépose sur le bureau un certain nombre d'objets antiques trouvés dans ce puits, en manifestant le regret que ces fouilles n'aient pas donné tout le résultat qu'on en attendait, et qu'à cet égard les espérances de la Société n'aient pas été complètement réalisées.

Séance du vendredi 24 novembre 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

MM. de Chasseval, Paul de Félice, Alphonse Rivier et l'abbé Audouard, élus membres de la Société à la séance précédente, lui adressent leurs remercîments.

— M. le Président communique un certain nombre de documents inédits relatifs au siége d'Orléans, et tout particulièrement à la constitution de l'armée anglaise assiégeante; il donne lecture d'une notice destinée à servir d'introduction à cette publication, et déclare avoir encore quelques recherches à faire encore pour la compléter.

— M. Doinel lit un travail intitulé : *La maison de la famille de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle, à Orléans.*

Le travail de M. Doinel est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 8 décembre 1876.

Présidence de M. BOUCHER DE MOLANDON, *président.*

M. le Président dépose sur le bureau deux cadres en bois noir sculpté par lui offerts, et destinés à contenir les deux médailles d'honneur décernées à la Société dans les réunions solennelles de la Sorbonne, en 1875 et 1876. Des remercîments sont adressés à M. le Président, et il est décidé que ces cadres seront placés dans la salle des séances.

— MM. Boucher de Molandon, Maxime de Beaucorps et Basseville présentent, comme membre correspondant, M. Edmond Michel, de Fontenay-sur-Loing.

— MM. Imbault, Doinel, Jarry et Patay présentent, comme membre honoraire de droit, Mgr Coullié, évêque de Sidonie, coadjuteur de Mgr l'Évêque d'Orléans.

La Société, s'unissant unanimement à cette proposition, décide, par un vote, que Mgr Coullié sera inscrit en cette qualité au nombre de ses membres.

— M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre de silex taillés trouvés à Girolles, près de Ferrières, et fait lecture d'une lettre de M. le baron de Girardot donnant des détails sur cette découverte.

La Société vote l'impression au *Bulletin* de la lettre de M. le baron de Girardot.

Ferrières (Loiret), 1er décembre 1876.

Monsieur le Président,

M. Leleu, receveur des contributions indirectes, demeurant à Montargis et aujourd'hui retraité, a trouvé l'an dernier un certain nombre de silex taillés dans la commune de Girolles, canton de Ferrières (Loiret).

Prévenu de cette découverte par M. le docteur Huette, je suis entré en rapport avec M. Leleu et me suis mis en recherche sur ses indications.

A plusieurs reprises, seul ou aidé par M. Alexis Pujo, juge de paix de Ferrières, j'ai parcouru cette commune.

Nous avons trouvé un très-grand nombre de silex travaillés, surtout dans les tas de pierres apportés par les prestataires sur le chemin vicinal qui conduit de Girolles à la route départementale nommée « de Montargis à Châteaulandon ; » là les recherches sont faciles : avec un bâton on peut écarter les pierres et trouver, sans trop de peine, celles qui ont été taillées. Mais il faudrait se hâter d'aller s'y approvisionner, parce que la masse des cantonniers et des prestataires brise chaque jour quelques-uns de ces tas de silex.

Mais il s'agissait de découvrir l'atelier de fabrication.

Le 28 novembre dernier, M. Leleu, M. Alexis Pujo et moi, nous avons recommencé nos recherches. M. Leleu venait de Montargis ; arrivé le premier sur les lieux, il a trouvé le chantier cherché.

Il a reconnu des silex travaillés soit dans le sol naturel, soit dans des amas énormes de silex rejetés par les cultivateurs depuis un temps immémorial sans doute, à en juger par leur étendue ; on les appelle des *murgers*.

C'est là que les prestataires viennent chercher les matériaux pour les routes et les chemins.

Malheureusement les fouilles sont difficiles ; les *murgers* sont

couverts de mousse et, dans cette saison, de feuilles mortes. Cependant nous avons pu, en peu de temps, recueillir de quoi nous charger suffisamment avant d'être chassés par la nuit qui venait et par un déluge auquel nous n'avons pu échapper.

L'atelier est dans les bois des hameaux de Chanteloup et de Montabon (commune de Girolles). J'ai lieu de croire qu'il doit s'étendre jusqu'aux Vallées (même commune de Girolles).

Tous les silex que nous avons recueillis sont loin de se ressembler. Il y en a de plats et coupants sur tout leur pourtour; d'autres sont bombés au milieu sur une face, pointus par un bout, et arrondis par l'autre; d'autres, tranchants d'un côté, sont aplatis de l'autre, de manière à pouvoir être saisis de la main et couper comme une hache. J'en ai trouvé un courbé comme une pelle, c'est-à-dire convexe d'un côté et concave de l'autre; il a la largeur d'une main. Il y a, mais en petit nombre, des instruments de petite dimension: couteaux, grattoirs, coins; un de ceux-ci est taillé avec beaucoup plus de soin que tous les autres; quelques percuteurs, etc.

M. Pujo a trouvé une pierre qui est peut-être un polissoir préparé à la main, peut-être dû au hasard. Jai engagé M. Pujo à le garder provisoirement.

J'espère, Monsieur le Président, que la Société archéologique attachera quelque intérêt à la découverte de M. Leleu.

Reste la question de savoir si ce dépôt de silex, étant sur la limite des terrains calcaires, ne servait pas à l'approvisionnement des habitants d'un territoire plus étendu, dépourvu des matériaux propres à leur fournir les éléments de leur outillage.

J'ai eu l'honneur de vous dire que, pendant six mois, de longues recherches dans les communes de Ferrières, Dordives, Fontenay, Griselles (rive droite du Loing), couvertes de silex, je n'ai pas pu trouver un seul atelier. J'ai rencontré à grand peine quelques pierres taillées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

B[on] DE GIRARDOT.

— MM. Bimbenet, membre de la Société, et Fournier jeune, architecte à Orléans, font hommage d'un plan dressé par ce dernier des justices de la ville d'Orléans, plan destiné à servir de complément indispensable aux travaux de M. Bimbenet sur ce sujet, insérés dans les *Mémoires* de la Société.

— M. Louis Jarry, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le *Bulletin* du troisième trimestre de l'année 1876, et conclut à l'impression.

Les conclusions de la commission sont adoptées par la Société.

— MM. Desnoyers et Cochard, au nom de la même commission, font : le premier, un rapport sur le travail de Mlle de Villaret intitulé : *Quelques pages inédites de l'histoire d'Orléans en 1567 et 1568* (voir *Bulletin* du troisième trimestre 1876) ; le second, sur le travail de M. Doinel : *La maison de la famille de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle, à Orléans.*

La Société, adoptant les conclusions de la commission, vote l'insertion au *Bulletin* de la première partie du travail de Mlle de Villaret, et l'insertion aux *Mémoires* de celui de M. Doinel.

QUELQUES PAGES INÉDITES DE L'HISTOIRE D'ORLÉANS

En 1567 et 1568.

Au mois de novembre 1568, le roi Charles IX honora la ville d'Orléans de sa visite. Sa présence dans nos murs n'avait pas pour prétexte la cérémonie de sa joyeuse entrée qui s'était accomplie en 1563 (1). Elle se référait à un autre objet : il s'agissait de mettre le sceau à la réconciliation, plus apparente que réelle, que les derniers édits de ce prince avaient essayé de cimenter entre le parti catholique et le parti protestant (2).

(1) Le Maire, *Antiquités d'Orléans*, p. 258.

(2) C'était afin de travailler à cette œuvre de réconciliation que Charles IX avait envoyé à Orléans, au mois d'octobre précédent, son frère Henri, duc


SILEX


LES (Loiret)
turelle

Un coup d'œil rétrospectif rapidement jeté sur les principaux événements, dont l'année 1567 vit l'accomplissement, répandra quelque lumière sur la situation de la métropole orléanaise à cette époque, et permettra d'apprécier à leur juste valeur l'importance de quelques pièces inédites que nous nous proposons de faire connaître.

Lorsque Charles IX, effrayé par les progrès qu'avait faits en peu d'années le protestantisme en France, voulut essayer de le réprimer, il se trouva en présence d'une puissance rivale de la sienne. L'impunité avait enhardi les meneurs. L'inexpérience d'un roi enfant s'était laissée circonvenir par les fallacieuses promesses et le feint respect du prince de Condé ; et quand, ouvrant enfin les yeux, Charles IX s'aperçut à quel point il était la dupe du parti calviniste, le plus pur du sang français avait déjà coulé, arrosant de ses flots des monceaux de ruines.

Le 19 mars 1563, une paix factice entre les deux partis avait été conclue et publiée. Les protestants n'avaient certes pas à se plaindre des conditions qui leur étaient faites ; mais une part ne pouvait leur suffire : il leur fallait le tout. Aussi cette paix ne fit-elle que suspendre pour un instant la jalousie, la haine et la défiance mutuelles. Tandis qu'à Orléans les catholiques profitaient de cet instant de répit pour réparer leurs ruines et rétablir les cérémonies du culte divin forcément interrompues, les protestants l'employaient à préparer le coup de main destiné à les remettre d'un bond en possession de leurs anciens avantages.

En effet, le 28 septembre 1567, le prince de Condé, d'intelligence avec Jérôme Groslot, bailli d'Orléans, entrait furtivement dans la ville et s'en emparait par surprise. La Noue avait commandé cette expédition, et, comme récompense de ses services et de son zèle, Condé le nomma gouverneur d'Orléans.

Les calvinistes, enivrés de leur facile victoire, se mirent

d'Anjou ; mais le prince avait échoué dans son entreprise pacifique. (*Arch. municip. de la ville d'Orléans,* liasse de pièces comptables, 1567-68.)

aussitôt en devoir d'en assurer la durée. A la défense expresse intimée aux catholiques de s'éloigner de la ville succéda bientôt l'ordre impérieux de l'évacuer (1). Les maisons remplies de soldats ressemblaient à autant de petits forts (2), et Mgr de la Saussaye, accompagné de quelques-uns des plus notables habitants d'Orléans, alla demander à la ville de Tours un asile qu'il ne trouvait plus dans sa résidence épiscopale.

Il semblait, pour emprunter l'expression naïve de l'un de nos anciens chroniqueurs (3), « que le diable fût déchaîné, » tant il se commit d'excès en tout genre. Les faubourgs rasés, les couvents abattus, les ossements des saints brûlés et jetés au vent, le sanctuaire profané, le deuil dans toutes les habitations, les gémissements dans toutes les bouches, tel est le lamentable spectacle qu'en cette année 1567, de néfaste mémoire, la paisible et religieuse cité de Jeanne d'Arc offrit au monde indigné et ému.

Le sieur de la Noue, comme nous venons de le dire, avait été investi par Condé des hautes fonctions de gouverneur d'Orléans. Mais il les exerça peu de temps ; le chevalier François de Boucart qui, au témoignage des registres de l'Université de notre ville, l'emportait, paraît-il, sur lui par l'âge et l'expérience des affaires, fut choisi par Condé pour le remplacer. Il prit possession de sa charge le 4 des calendes de novembre (4).

La connaissance de ce double incident nous est révélée à la fois par les registres de procuration de la nation allemande à l'Université d'Orléans (5) et par les documents authentiques

(1) « Vix dum mensem unum potiti erant civitatis, cum edicto publico catholicos omnes adigunt urbe decedere, quibus paucis ante diebus sub vitæ discrimine interdixerant ne abirent. » (SAUSS., *Ann. Eccl. Aurel.*, p. 656.)

(2) Voir, pour l'effectif de la garnison d'Orléans, nos pièces justificatives, note A.

(3) SYMPHORIEN GUYON, p. 410.

(4) Un mois après (4 décembre 1567), il faisait démolir le couvent des Augustins. (Pièces justif. des comptes de comm., *Arch. municip. d'Orl.*, année 1567-1568.)

(5) « Quarto kalendarum novembris in locum Monsier (*sic*) de la Noue, hujus urbis gubernatoris, viri et linguarum cognitione et rei militaris

contenus dans nos archives. Et il est digne de remarque que nos annalistes orléanais — à l'exception de Lottin qui énonce en une ligne l'acte de nomination de Boucart (1) — s'abstiennent totalement de mentionner ces deux pseudo-gouverneurs.

Une pièce inédite, tirée des archives municipales de cette ville, nous montre, en effet, François de Boucart dans l'exercice des fonctions qu'il tenait du prince de Condé. Nous reproduirons ci-après cette pièce importante.

Orléans était une ville ouverte. Il n'avait plus ces redoutables fortifications qu'une crainte imprudente avait porté Charles IX à supprimer ; et, pour les rétablir, il fallait de l'argent. C'est pourquoi, après le pillage arbitraire, suite fatale et inévitable des tristes événements qui venaient de s'accomplir, le nouveau gouverneur eut recours au pillage légal. Quel autre nom donnerions-nous, en effet, à ces levées de deniers si impérieusement ordonnées et si impitoyablement perçues ? Comment ne pas flétrir cet abus de la force s'exerçant sur des familles appauvries, et que leur dénûment seul empêchait de chercher ailleurs une retraite plus sûre ?

Ainsi, au mois de novembre 1567, c'est-à-dire à peine entré en charge, le pseudo-gouverneur François de Boucart prescrivit la levée d'une imposition extraordinaire de 30,000 livres tournois, avec les frais, qui fut acquittée et employée, selon les intentions du prince de Condé, aux fortifications *et autres affaires concernans le dedans de la dicte ville.* Nous n'avons plus le texte de cette ordonnance, mais elle est rappelée dans celle qui va suivre et dont nous donnons la copie textuelle.

Cette première contribution, insuffisante à l'achèvement des travaux entrepris, avait lourdement pesé sur une ville éprouvée au point qu'on sait, par toutes les calamités de la guerre ; et l'on eût dû, ce semble, lui savoir gré de son empressement à la couvrir. Mais la facilité avec laquelle elle avait été perçue ne

præstantis humanissimi, præterea, Monsier (*sic*) du Bucard ut ætate et ita et prudentia et longo rerum usu isto superior, successit. » (Fonds de l'Univ. d'Orl., vol. III, p. 41, *Arch. départ. du Loiret*, ms.).

(1) Vol. I, p. 163.

servit qu'à encourager le gouverneur à exiger des habitants de nouveaux sacrifices; et, alléguant le propre intérêt des Orléanais, dont il désirait, disait-il, *sauvegarder les biens et les personnes*, Boucart ordonna-t-il, un mois après, qu'un nouveau subside de 22,000 liv. t. serait versé *incontinant et sans délay* dans la caisse municipale. Cette invitation si catégorique était encore accompagnée de quelques autres expressions non moins significatives et laissant peu de place à la controverse.

Mais cette fois, la somme exigée ne put être intégralement perçue, et le receveur n'en encaissa que 17,005 liv. t. environ.

Voici la teneur de cette ordonnance dont, nous devons le redire encore, nos annalistes, par une omission vraiment singulière, ne font pas la moindre mention :

IMPOSITION COMMUNALE LEVÉE POUR LE SOUTIEN DU PARTI PROTESTANT.

Nous Françoys Deboucart, chevalier, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, gouverneur et commandeur pour Sa Majesté en la ville et duché d'Orléans et pays adjacens soubz l'auctorité de Monseigneur le prince de Condé, comme dès le premier jour de novembre dernier, ayons très-expressément enjoinct et commandé aux eschevins, manans et habitans de ladicte ville d'Orléans de tenir prest et fournir au recepveur des deniers commings d'icelle ville ou à celluy commis pour son absence, la somme de trente mil livres tournoys avec les frays neccessaires, pour estre emploiez selon noz ordonnances ou desdiz eschevins, manans et habitans de ladicte ville, pour le faict des fortifficacions d'icelle et *aucunes* affaires concernans le dedans de ladicte ville ; laquelle somme ilz auroient levée selon par la forme et manière que auroict esté advisé entre lesdiz manans et habitans de l'une et l'autre religion en assemblé généralle solempnelle faicte ès halles de ladicte ville ; et laquelle somme de trente mil livres tournoys lesdiz eschevins et habitans auroient jà despencé, selon qu'ilz nous auroient faict apparoir par l'estat du recepveur desdiz deniers commungs. Et désirans que lesdiz manans et habitans, leurs personnes et biens soient conservez et gardez, ce que ne pouvons faire sans avoir et recouvrer deniers pour subvenir aux neccessitez et affaires de ladicte ville ; pour ces causes, à vous, eschevins, manans et habitans de

ladicte ville, nous vous enjoignons et commandons très-pressément par les présentes, que incontinant et sans délay, vous aiez à tenir prest et fournir ès mains de Estienne Hubert, commis à la recepte des deniers commings, pour l'absence de Françoys Colas, receveur d'iceulx deniers commungs, la somme de vingt-deux mil livres tournoys avec les fraiz à ce neccessaires, que avons taxés et liquidez à la somme de six cens livres tournoys, pour icelle somme de vingt-deux mil livres tournoys estre employée aux affaires et neccessitez de ladicte ville, fortifficacions d'icelle et paiement des gens de guerre estans par nous retenuz et en la plus grande diligence que faire se pourra, sans espérer de nous aulcun terme, delay ou actente; *le tout sur peine de s'en prendre à vous en voz propres et privez noms et d'emprisonnement de voz personnes.* Et icelle somme de vingt-deux mil livres tournoys faictes asseoir par personnes que adce faire vous enjoignoins eslire et déléguer appellez avec eulx les quartiniers, dixiniers, chefs de rues et autres personnes de ladicte ville qu'ilz adviseront et verront estre bon sur tous et chascuns les manans et habitans de ladicte ville exempter et non exempter, prévillégiez et non prévillegiez que quelque estat, qualité et condition qu'ilz soient, sans en cest endroict pour l'advenir et en aucunes choses desroger à leurs prévilleiges et exemptions, ausquelz pour cest effect ne voullons nuyre ne préjudicier. Et ladicte somme de vingt-deux mil livres tournoys, avec lesdictes six cens livres tournoys, à quoy avons liquidé lesdiz fraiz, faictes cuillir et lever par les personnes qui ont esté par nous desnommées et qui sont contenues et spéciffiées en ung roolle signé de notre main, que cy avons à ceste fin délivré ausdiz eschevins, manans et habitans de ladicte ville. Et sy aulcuns des contribuables sont ou estoient reffusans, dislayans et en demeure de payer les taux à quoy ils sont taxez et cottisez pour le fournissement desdictes vingt-deux mil livres tournoys et fraiz adce neccessaires, nous, par ces mesmes présentes, mandons et commandons au premier sergent sur ce requis, que adce faire les contraignez reaulment et de faict par prise, vente et exploictation de leurs biens et aucunes voyes deues et raisonnables comme pour les propres deniers et affaires du roy, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques faictes ou à faire et sans préjudice d'icelles pour lesquelles ne voullons estre différé aulcunement par ledit sergent; mandant et commandant à tous officiers du roy qui en seront par vous requis, de vous y prester tout debvoir et ayde chascun en son endroict, comme pour les propres

deniers et affaires du roy nostre dit seigneur, sur peine aux déffaillans de la somme de mil livres tournois, actendu l'urgente neccessité des affaires de ladicte ville, de ce faire vous donnons puissance et auctorité, en vertu et du pouvoir à nous donné de par mon dit seigneur le prince. Donné audit Orléans soubz nostre seing et seel de noz armes, le vingt-quatriesme jour de décembre l'an mil cinq cens soixante-sept.

BOUCART.

Pièce parchemin, scellée en cire rouge sur une bande de papier passée dans une entaille faite à la pièce.

(*Arch. municip. d'Orl.*, pièce justif. des comptes de 1567.)

L'on sait qu'en l'annee 1567 François Colas exerçait les fonctions de receveur des deniers communs de la ville. Or, dans la pièce qu'on vient d'avoir sous les yeux, son nom n'y figure en cette qualité que pour mentionner son absence, et c'est à Etienne Hubert qu'est donnée mission de recevoir à sa place (1).

L'une des premières précautions des huguenots, en reprenant Orléans de vive force, fut, nous l'avons dit, de destituer les fonctionnaires catholiques et de les remplacer par des gens affidés à leur cause. C'est ainsi que les douze échevins élus par leurs concitoyens durent céder leur office à huit créatures du prince de Condé, et Étienne Hubert fut du nombre des intrus. Ce détail nous est connu par les lettres royaulx de Charles IX datées du mois de janvier (1567), placées en tète du compte de commune de 1567-1568 (2), par lesquelles ce prince annule la nomination irrégulière des huit dissidents.

Tant de spoliations légales, trop savamment organisées pour que les malheureux Orléanais pussent s'y soustraire, finirent par

(1) Cette absence (forcée sans doute) de François Colas, mentionnée dans l'ordonnance de Boucart, ne donnerait-elle pas lieu d'admettre qu'il fut l'un de ceux qui accompagnaient à Tours Mgr de la Saussaye, et qu'il ne rentra à Orléans qu'au moment où la publication de la paix permit à l'évêque de reprendre possession de son siége épiscopal?

(2) Voir à la fin un extrait de ces lettres, pièce justificative B.

pousser à bout leur bonne volonté et leur patience ; et dès lors ils se mirent à épier anxieusement l'occasion favorable de se débarrasser de l'odieuse tyrannie des huguenots. Mais, cette fois encore, leurs efforts furent vains. Une tentative essayée par Caban fut mise à néant par les renforts que reçut le parti calviniste ; et la publication de la paix conclue entre le roi et les chefs protestants (23 mars) parvint seule à mettre un terme à la douloureuse épreuve qui pesait sur notre malheureuse cité.

Lorsque les huguenots évacuèrent Orléans, il ne s'y trouvait plus aucun lieu où l'on pût célébrer l'office divin. La municipalité fit au plus vite réédifier aux frais de la ville la chapelle des Cordeliers et la rendit au culte catholique. Le courage commença alors à renaître dans les cœurs, et Orléans travailla vaillamment à réparer ses ruines.

Ce fut sur ces entrefaites que Charles IX arriva, accompagné de la reine mère et d'une cour brillante, dans la métropole orléanaise.

Cette ville dont une fidélité constante à la cause royale, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a toujours été l'une des plus glorieuses traditions, reçut avec joie la visite de son souverain. Charles IX espérait d'ailleurs que sa présence achèverait de rendre le calme aux deux partis encore fort irrités. La population d'Orléans renfermait un nombre considérable d'hérétiques qu'il était urgent de contenir. Les offices publics, encore en désarroi, sollicitaient également une solide réorganisation, car, fidèles à leur ancien système, les calvinistes ne se montraient pas très-empressés à obéir aux édits royaux rendus au mois de septembre, c'est-à-dire depuis deux mois environ (1568). Les édits dont nous parlons portaient en substance que tout officier exerçant des fonctions publiques au nom du roi serait désormais tenu d'appartenir à la religion catholique ; et au cas où, n'en faisant point partie, il se refuserait à l'embrasser, il devrait résigner son emploi dans le délai de vingt jours (1).

(1) « Eodem anno (1568) mense septembri, edixit rex ne quis alio ritu

Nous ferons remarquer que ce luxe de précautions visant le parti calviniste n'était pas sans motif; on savait que Condé cherchait à réorganiser secrètement ses forces, afin de surprendre encore une fois Orléans (1). Il était donc urgent que le corps des officiers publics fût dévoué sans réserve à la cause royale. L'exemple du bailli Groslot, dont la trahison avait appelé tant de maux sur la tête de ses concitoyens, justifiait pleinement toutes les mesures préventives.

Le séjour du roi à Orléans dura environ dix-sept jours, et, d'après La Saussaye, il y serait arrivé le 8 novembre (2). Mais si la municipalité orléanaise ne lui fit pas cette fois des présents aussi importants que ceux dont, en d'autres circonstances, nous trouvons la mention consignée dans les pièces comptables de la ville, ce dut être évidemment à cause du malheur des temps. Cependant nos échevins firent preuve de bonne volonté. Le vin du cru orléanais était, on le sait, fort apprécié des rois de France, sur la table desquels il tenait même une place fort honorable. Les magistrats de la cité ne l'oubliaient jamais, et, cette fois encore, ils donnèrent l'ordre à Jacques Villeret, concierge de l'hôtel commun, d'acheter pour le compte de la ville dix poinçons de vin clairet du cru d'Orléans, au prix de 25 liv. t. le tonneau, afin de le distribuer « à potz » au roi, à la reine et à toutes les personnes de sa suite, c'est-à-dire de le servir à leurs repas.

vivat, quam religionis catholicæ, omnes officiales regni aut religionem catholicam amplectantur aut si noluerint, intra dies viginti officiis suis se abdicent in favorem catholicorum. » (SAUSS., p. 662.) — Cf. « M. le receveur paiez et baillez des deniers de vostre recepte à Elloy Gibier, imprimeur, la somme de six livres cinq solz tournois pour avoir imprimé deux cens cinquante coppies des lectres paptentes contenant que le roy declare de voulloir que ceulx de la nouvelle oppinion ne soient admis en aulcunes charges publiques. Et fait ce xv[e] jour de mars 1569. Signé Lemasne, Lefevre, echevins. » (Pièce justif. des comptes municipaux, *Arch. comm. d'Orl.*)

(1) Voir nos pièces justificatives, note C.

(2) Le dossier contenant les pièces relatives à ce séjour de Charles IX n'en contient pas d'antérieures au 22 novembre. Or, comme il se compose de feuillets détachés, il ne serait pas impossible que quelques-unes de ces pièces eussent disparu.

Or, le roi était accompagné de la reine mère, des cardinaux de Bourbon, de Lorraine (1) et d'une suite considérable de seigneurs et de dames.

Le dossier où nous lisons les détails qui précèdent renferme une quittance assez curieuse. Il s'agit de trente-neuf douzaines et demie de boîtes de cotignac payées sept vingt dix-huit livres tournois, et devant être présentées au nom de la ville au roi, à la reine, aux cardinaux mentionnés ci-dessus et à quelques autres personnes, « en considéracion du grand plaisir que lesdiz grands seigneurs ont fait à la ville, veu la majesté du roy nostre dit seigneur (2). »

Il ne nous a pas semblé sans intérêt de rappeler ici quelle part chacun des personnages présents reçut de ce délicat produit de l'industrie orléanaise, produit qui, pour le rappeler incidemment, figurait toujours au nombre des objets offerts aux étrangers de distinction, à leur passage dans notre hospitalière cité. Il en fut donné douze douzaines de boîtes au roi et huit à la reine, six douzaines à chacun des cardinaux, quatre douzaines à Mlle la trésorière de l'épargne, trois à Mlle la Chaize; et M. de Montmorin, maître des gardes de la reine, en eut seulement six boîtes pour son lot. Tous ces personnages, est-il ajouté, « estans en cette ville à la suitte du roy au mois de novembre. » Chaque douzaine coûta 4 liv. t.

Au reste, ce voyage de Charles IX, inspiré par le désir d'une pacification définitive que la France meurtrie réclamait à grands cris, n'eut pas pour résultat immédiat de faire disparaître subitement toutes les causes de défiance et de haine.

L'heure de l'apaisement n'avait pas encore sonné, et les horreurs dont le royaume tout entier, et notre Orléanais en particulier, avaient enregistré la néfaste succession, n'étaient que le lugubre prodrôme de cette tragédie sanglante qu'on nomme la Saint-Barthélemy.

Le feu, quoique dissimulé sous l'amoncellement des ruines,

(1) Sauss., *loc. cit.*

(2) *Arch. comm. d'Orl.*, pièce justif. du compte de 1567, liasse.

était loin d'être éteint ; il n'attendait qu'un souffle pour répandre à nouveau sur la patrie désolée ses étincelles incendiaires. Les faux semblants d'une paix à la solidité de laquelle aucun esprit sensé ne pouvait croire, attendu qu'elle était prématurée, ne rassuraient personne. Le calme ne devait renaître et s'établir qu'à la condition impossible d'en arriver à supprimer tout d'un coup toutes les causes de discorde : et comme cette tâche excédait la puissance humaine, parce qu'elle ne pouvait être l'œuvre, ni de la politique, qui s'appuie sur la prudence du siècle, ni de l'esprit de concession, issu de la peur ou de l'indifférence, c'était du temps seul qu'il fallait attendre la guérison de tant de maux.

Et ainsi ces longues et ardentes disputes finirent par avoir le sort de tout en ce monde : elles s'apaisèrent d'elles-mêmes, et leurs clameurs se perdirent dans le bruit des siècles écroulés.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. — *État de la garnison protestante en 1567-1568.*

Un état de paiement, dressé par la Noue le 9 octobre 1567, nous apprend quel était alors l'effectif de la garnison mise à Orléans par le prince de Condé.

Capitaine Landas : 100 hommes de guerre à pied, aux gages de 6 liv. t. par mois ; un lieutenant recevant IX liv. t.; un enseigne, IX liv. t.; 2 sergents et 4 caporaux à 6 liv. t. chacun.

Capitaine Coullevreux : 109 hommes ; sa compagnie composée comme ci-dessus. — Le mois suivant (novembre 1567), elle fut portée à 200 hommes.

Infanterie :

Capitaine Saint-Ouyn : 600 hommes *ut supra*.

Capitaine Charmaignac : neuf vingt quinze hommes.

Capitaine de Châteaufort : neuf vingt dix-huit hommes.

Capitaine du Chastellet : 200 hommes.

Capitaine Destuart : 200 hommes.

Capitaine Bessay : 200 hommes.

Capitaine Vallainville : 43 pistolliers à cheval. Il recevait pour sa solde 50 liv. t., son lieutenant 45 liv., sa cornette 35 liv., son maréchal-des-logis 20 liv., et chaque soldat 16 liv. t.

Dans la citadelle.

Capitaine Haulmont : 126 hommes à 8 liv. t. par mois. Total : 2,062 hommes. Plus cinq compagnies de volontaires.

(*Arch. municip.*, pièce justificative des comptes de 1567-1568.)

La garde de M. de Boucart se composait de 13 hommes, dont les gages étaient répartis de la manière qui suit : 16 liv. t. au capitaine La Haye, et les soldats 8 liv. t. chacun.

Quittance signée Duboys, notaire, le 14 janvier 1568.

(Pièce justificative des comptes de 1567-1568.)

B. — *Extrait des lettres par lesquelles Charles IX annule l'élection des huit procureurs dissidents (22 janvier 1567).*

(Compte de commune, 1567-1568, *Archives municipales d'Orléans*.)

..... Le roi ayant veu en son conseil l'acte de la nomination et ellection faicte par les eschevins de cent notables habitans de la ville d'Orléans assemblez pour cest effect de son ordonnance, en l'hostel de de la conmunité de ladicte ville, de vingt-quatre habitans d'icelle ville d'une part, et d'aultre pour dudit nombre en cheoisir par sa dicte Magesté douze pour eschevins au lieu de ceulx qui sont à présent en charge ; ensemble certaine ellection faicte en ladicte assemblée par ceulx de la relligion prétendue refformée de huit procureurs de leur conmunitté. . . . .
Au regard de la dicte procuracion passée par lesdictz de la relligion prétendue refformée ausdictz huit denommez en icelle ; considérant Sa Magesté quelle importance seroit à ses subgectz habitans de la dicte ville, d'estre divisez et disjoinctz de l'union qui doibt estre entre les habitans d'une mesme ville, et que soubz prétexte de la dicte procuracion, autres qui y sont nommez se voudroient dire procureurs d'une conmunitté, de sorte que le corps d'icelle ville

seroit divisé en deux, dont pourroict yssir ung trouble en l'administration des affaires publiques, sa dicte Magesté, pour y pourveoir, a ordonné et ordonne que ledit Paris seul demourera procureur de la conmunitté de la dicte ville d'Orléans, et a cassé et mis à néant ladicte procuracion, faisant deffense très-expresse ausdictz de la relligion prétendue refformée de plus procedder à telles ellections, et à ceulx qui ont esté ou seront elleuz par eulx, de eulx dire procureurs de la conmunitté sur peyne de pugnission corporelle..... etc.

Fait au conseil privé du roy tenu à Paris le vingt-deuxiesme jour de janvier mil cinq cens soixante-sept. Ainsi signé : ROBERTET.

C.

Le vingt-troisiesme jour du dit mois de juing (1568) baillé à ung guidon quinze livres tournoys donnez par lesdiz eschevyns pour s'estre transporté sur les champs et rapporter audit seigneur d'Entraigues la part où estoit Monseigneur le prince de Condé, *pour éviter à la surprinse de ceste ville.* Cy xv liv. t.

Le vingt-cinquiesme jour dudit mois d'aoust payé la somme de vingt solz tournoys à ung homme pour ung voyage par lui fait de cette ville en la ville de Chasteaudun, pour s'enquérir et faire rapport audit seigneur d'Entraigues de ce qui se pouvoit traicter et conspirer par ceulx de la prétendue oppinion contre la maiesté du roy. Cy xx liv. t.

Le vingt-sept du dit mois d'aoust, baillé à Pierre Liot, portefès, 24 s. tourn. pour se transporter au pays de Saulongne pour les causes dessus dictes.

Le dit jour payé au capitaine Mesnil cent solz tourn. pour remboursement de pareille somme qu'il a payée à Jehan Grosselle, messaiger... pour les causes dessus dictes.

(Pièces justif. des comptes de 1568; *Arch. comm. d'Orl.*)

A. DE VILLARET.

Séance extraordinaire du 16 décembre 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le Président expose à la Société le but de cette réunion extraordinaire.

Après de nombreuses conférences et grâce à de mutuelles concessions, le bureau et Mme Chevrier ont pu, sauf approbation et ratification de la Société, se mettre d'accord sur le prix d'acquisition de la *Salle des Thèses.*

Mme Chevrier a restreint ses demandes originaires au chiffre définitif de 10,000 fr.

L'administration municipale d'Orléans, augmentant de 1,000 fr. sa subvention primitive, veut bien concourir au paiement de cette somme pour une quote-part de 5,000 fr.

La Société, de son côté, malgré son bon vouloir, ne pouvant, sans porter atteinte à ses travaux et publications, dépasser les 2,000 fr. par elle affectés, dès l'origine, à cette acquisition, M. Boucher de Molandon, pour parvenir à la conclusion de l'affaire, consent à élever de 2,000 fr. à 3,000 fr. le don par lui offert à la Société.

Les frais d'acquisition seront de plus acquittés par notre Compagnie. Mais nous avons la légitime espérance qu'une notable partie de ces avances nous sera restituée par l'administration des finances après la régularisation complète de la vente.

Le bureau et la commission viennent, en conséquence, soumettre à l'appréciation de la Société cette nouvelle phase de l'affaire, et lui demander sa ratification.

La Société, après en avoir délibéré, approuve, sans réserve, les stipulations consenties en son nom par le bureau.

Elle statue de plus que l'expression de ses remercîments, envers l'administration municipale et aussi envers son président, M. Boucher de Molandon, sera consignée au procès-verbal de ses séances ; et pour donner au bureau et à la commission, ainsi qu'à MM. les notaires, le

loisir de rédiger, dans le mutuel intérêt des parties contractantes, les clauses de l'acte à intervenir, et de remplir les formalités administratives nécessaires à la régularisation de l'affaire, la Société décide que sa seconde séance de décembre qui, réglementairement, devait avoir lieu vendredi prochain, 22 du mois, sera ajournée au vendredi 29.

Séance du vendredi 29 décembre 1876.

Présidence de M. Boucher de Molandon, *président.*

M. le premier Président Mantellier, membre honoraire de droit, assistant à la séance, M. le Président, au nom de la Société, le prie de vouloir bien prendre place au fauteuil.

— M. Boucher de Molandon donne lecture du projet de délibération préparé par le bureau, de concert avec l'administration, lequel, après qu'il aura été approuvé par la Société, sera successivement soumis à l'acceptation de l'autorité municipale d'Orléans et à l'approbation de M. le Préfet, puis annexé au contrat de vente. Ce projet est ainsi conçu :

Le vendredi 29 décembre 1876, la Société archéologique et historique de l'Orléanais s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de MM. Mantellier, premier président de la Cour d'appel d'Orléans, membre honoraire, et Boucher de Molandon, président de la Société.

Étaient, en outre, présents : MM. l'abbé Desnoyers, vice-président ; A. Basseville, avocat, secrétaire ; l'abbé Cochard, vice-secrétaire-archiviste ; Gaston Vignat, trésorier ; et MM. l'abbé de Torquat, membre fondateur ; Chouppe ; Tranchau, inspecteur d'Académie ; Imbault ; Baguenault de Viéville ; G. Petau, ancien député ; Loiseleur ; de Gastines, ancien élève de l'École

des chartes ; Ludovic Chagot ; du Faur de Pibrac ; Louis Jarry ; Maxime de Beaucorps, ancien élève de l'École des chartes ; Buchet ; Maxime de la Rocheterie ; l'abbé Patron, chanoine ; le docteur Patay ; Charles Pierre, conseiller général ; Baillet, ancien élève de l'École des chartes ; Doinel, archiviste du Loiret ; Eugène Bimbenet, membre fondateur ; Bailly, professeur au Lycée, tous membres titulaires résidants de la Société.

Absents : MM. l'abbé Bouloy ; Collin, inspecteur général des ponts et chaussées ; G. Baguenault de Puchesse, et Ludovic de Vauzelles, conseiller honoraire, malades ou empêchés.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire et adopté.

M. Boucher de Molandon, président, donne connaissance à la Société d'un projet d'acte dressé par MM. Paillat, Garapin et Grivot, notaires à Orléans, ce dernier notaire de la Société, relatif à la cession, par Mme Chevrier, à la ville d'Orléans et à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, d'un immeuble situé rues Pothier et des Gobelets, et désigné sous le nom de *Salle des thèses et des actes publics de l'ancienne Université de lois d'Orléans*.

La Société approuve le dit projet dans son ensemble et ses détails et prend la délibération suivante :

« La Société archéologique et historique de l'Orléanais, ouï la lecture du projet de cession faite par Mme Chevrier à la ville d'Orléans et à la Société, ledit projet rédigé par MM. Paillat, Garapin et Grivot, notaires à Orléans ;

« Connaissance prise de la situation financière de la Société ;

« Autorise son bureau :

« A acquérir, pour l'usufruit, au nom de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, l'immeuble connu sous le nom de *Salle des thèses et des actes publics de l'ancienne Université de lois d'Orléans*, situé à Orléans, rues Pothier et des Gobelets, la nu-propriété dudit immeuble devant appartenir à la ville d'Orléans ;

« A faire, dans le contrat d'acquisition, toutes stipulations, et à stipuler notamment :

« 1° Qu'après la dissolution de la Société archéologique et historique pour cause quelconque, cet immeuble restera à la ville d'Orléans en pleine propriété, libre de tous priviléges, charges et hypothèques ;

« 2° Que la ville d'Orléans ne sera, dans aucun cas, ni obligée de supporter, ni réciproquement fondée à exiger de la Société les frais d'aucunes réparations, de quelque nature qu'elles soient, pas même celles imposées aux propriétaires, ni les frais d'aucunes constructions, améliorations ou appropriations, jusqu'au jour où il sera reconnu et constaté par l'architecte de la ville d'Orléans et un représentant de la Société archéologique et historique de l'Orléanais que les travaux de restauration ont été exécutés par l'État, de manière que la Société puisse prendre convenablement possession du monument pour la tenue de ses séances ;

« 3° Et qu'à partir de cette époque, la ville d'Orléans aura à supporter toutes les charges d'entretien et autres de l'immeuble, dans la limite des obligations imposées aux nu-propriétaires d'après la loi, et que la Société archéologique et historique de l'Orléanais sera tenue de l'entretien et des réparations et autres charges qui incombent aux usufruitiers ;

« 4° Que les contributions de toute nature seront toujours à la charge de la Société ;

« 5° Qu'à l'expiration de la police d'assurances actuellement en cours, l'immeuble devra être assuré aux frais de la Société à une compagnie d'assurances solvable et dûment reconnue par l'État ;

« A faire l'acquisition dont il s'agit moyennant une somme principale de 5,000 fr. qui sera payée comptant, et dont le contrat contiendra quittance, ladite somme formant la part contributive de la Société archéologique dans le prix d'acquisition, qui est au total de 10,000 fr., et dont le surplus sera fourni par la ville d'Orléans.

« A insérer audit contrat l'observation suivante :

« Il est fait observer que la Société archéologique et histo-
« rique de l'Orléanais, désirant assurer la conservation d'un
« des monuments historiques les plus dignes d'intérêt de la
« province de l'Orléanais, dernier vestige de la célèbre Univer-
« sité de lois d'Orléans, construit par elle dans la première
« moitié du XVe siècle, pour servir au dépôt de sa bibliothèque,
« à ses actes publics et à ses solennités universitaires, avait
« fait à la ville d'Orléans la proposition d'acquérir conjointe-
« ment cet édifice ;

« Mais qu'en l'État des finances de la Société, cette acquisi-
« tion n'aurait pu avoir lieu, si l'un de ses membres, M. Bou-
« cher de Molandon, alors président, n'avait, spontanément et
« comme sociétaire, parfait la somme nécessaire, en versant, de
« ses deniers personnels, la somme de 3,000 fr., à titre de co-
« tisation supplémentaire, définitivement acquise à la Société. »

« La Société vote en conséquence la somme de 2,000 fr. qui, avec celle de 3,000 fr. versée dans la caisse par M. Boucher de Molandon, et celle de 5,000 fr. à fournir par la ville, formera la somme de 10,000 fr., montant en principal de l'acquisition consentie par Mme Chevrier ;

« Vote également celle de 1,000 fr. destinée à faire face aux frais de toute nature qu'entraînera l'acquisition dont s'agit, sauf à voter une somme complémentaire ultérieurement, si celle-ci était insuffisante pour solder le montant total des frais.

« La Société décide en outre qu'un mandat spécial est donné, par elle, à M. Boucher de Molandon, président sortant de la Société, à l'effet de concourir, conjointement avec le bureau, à tous les actes relatifs à l'acquisition et à la restauration de la Salle des thèses. »

Ce projet de délibération est approuvé dans sa forme et teneur par la Société.

— M. le Président dépose sur le bureau trois thèses soutenues au séminaire d'Orléans, dans le cours du siècle dernier, et dont M. Martellière, membre correspondant, fait hommage à la Société.

— Il est procédé, conformément au réglement, à l'élection des membres sortants du bureau.

M. l'abbé Desnoyers, vice-président de la Société, est élu président, en remplacement de M. Boucher de Molandon, non rééligible, aux termes des statuts.

M. Bimbenet est élu vice-président, en remplacement de M. l'abbé Desnoyers.

M. de la Rocheterie est nommé membre de la commission des publications, en remplacement de M. Desnoyers, membre sortant, non rééligible.

MM. A. Basseville, secrétaire ; l'abbé Cochard, vice-secrétaire-archiviste, et Gaston Vignat, trésorier, dont le terme d'exercice n'est pas encore expiré, sont maintenus dans leurs fonctions.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de l'année 1876.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. le Ministre de l'instruction publique. — *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, par M. Viollet-Leduc, VIe volume, 1er, 2e et 3e fascicules.

— *Revue archéologique*, nouvelle série, 16e année, 28e, 29e et 30e volumes.

— *Gazette des Beaux-Arts*, 2e série, t. X.

M. Alphonse Rivier. — *Introduction historique au droit romain*, 1re partie. Bruxelles, 1871.

M. Becquerel, membre de l'Institut. — *Souvenirs historiques de*

l'amiral de Coligny, sa famille et sa seigneurie de Châtillon-sur-Loing. Paris, 1876.

M. G. Julliot. — *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens,* rédigée par Geoffroy de Courlon. Sens, 1876.

M. le baron de Girardot. — *Supplément au catalogue de l'œuvre du baron Henry de Triquety.*

M. Albert Touche. — *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée,* novembre 1876.

M. Edmond Michel. — *Essai sur l'histoire des faïences de Lyon.* Lyon, 1876.

M. l'Inspecteur d'Académie. — *Bulletin de l'instruction publique,* t. IV, n° 7.

II — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Angers. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* t. XVIII, 1876.

Angoulême. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* 4e série, t. X, 1875.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 30e volume, 1876.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise,* t. IX, 2e partie. Beauvais, 1875.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain,* 9e année, 1876, juillet, août et septembre.

Bordeaux. — *Société archéologique de Bordeaux,* t. II, 4e fascicule, décembre 1875.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique,* 1876.

Châlon-sur-Saône. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône,* t. VI, 2e partie.

Châlons-sur-Marne. — *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne,* 1874-1875.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* n° 120, juillet 1876.

Dijon. — *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. IX, 2e livraison, 1874-1875.

Genève. — *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXI.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XVI, 1er et 2e trimestres de 1876.

Limoges. — *Table générale des Bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1re série, t. I à XV.

Montbéliard. — *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 2e série, IVe volume.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres de Montpellier. — *Mémoires de la section des lettres*, t. VI, 1er fascicule, 1875.

Moulins. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, t. XIII, 3e et 4e livraisons.

Nîmes. — *Mémoire de l'Académie du Gard*, année 1874.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. XVII, no 3, 1875, 3e trimestre.

Paris. — *Annuaire des Sociétés savantes de France et des corps scientifiques*, 1876.

— *Institut des provinces de France*, bulletin trimestriel, no 4, octobre 1876.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6e série, t. III, janvier, février, mars, avril, 1876.

— *Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie*, t. V, 1874.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1876.

— *Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou*, publiés par la Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers, 1876.

Rodez. — *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*. Rodez, 1876.

Saint-Omer. — *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XV, 1874-1876.

Soissons. — *Revue de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. V, 1875.

Valence. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1876.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 28e année, t. XXIX, nos 6 et 7.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Polybiblion. — *Revue bibliographique universelle :* partie littéraire, 2e série, t. IV, septembre, octobre, novembre, décembre ; partie technique, 2e série, t. III, septembre, octobre, novembre, décembre.

— *Bulletin de la Société bibliographique*, nos 9, 10, 11, 12.

— *Revue critique d'histoire et de littérature,* 10e année, nos 48 et 49.

IV. — DONS.

M. Pérot (de Moulins). — *Moulage en cire d'un silex taillé.*

MM. Bimbenet et Fournier. — *Plan des justices d'Orléans.*

Membres élus au cours du quatrième trimestre 1876.

Membre honoraire.

Mgr Coullié, évêque de Sidonie, coadjuteur de Mgr l'Évêque d'Orléans.

Membre titulaire non résidant.

M. Henri de Chasseval.

Membres correspondants.

MM. de Félice, pasteur à Mer.
A. Rivier, professeur à l'université de Bruxelles.
Abbé Audouard, curé de Trinay.

Orléans. — Imp. de G. Jacob.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 92.

PREMIER TRIMESTRE DE 1877.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM. le Général, commandant à Orléans le 5e corps d'armée.
le premier Président de la Cour d'Orléans.
le Préfet du Loiret.
le Préfet de Loir-et-Cher.
le Préfet d'Eure-et-Loir.
l'Évêque d'Orléans.
l'Évêque de Blois.
l'Évêque de Chartres.
le Coadjuteur de l'Évêque d'Orléans.
le Maire d'Orléans.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

1849 MM. Becquerel, membre de l'Institut, à Paris.

Leserrurier, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

Saussaye (de la), membre de l'Institut, au château de Troussay, par Cour Cheverny (Loir-et-Cher).

1859 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Longperier (de), membre de l'Institut, à Paris.

Quicherat (Jules), directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques.

1861 Egger, membre de l'Institut, à Paris.

1863 Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris.

1865 Grandperret, ancien garde des sceaux, à Paris.

1868 Renier (Léon), membre de l'Institut, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

1869 Witte (de), membre de l'Institut, à Paris.

1873 Blanc (Charles), membre de l'Institut, à Paris.

1874 Rozière (de), membre de l'Institut, à Paris.

Barthélemy (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

1875 Wallon, ancien ministre de l'Instruction publique, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Jourdain, membre de l'Institut, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

1849 * Desnoyers, vicaire général, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

* Torquat (de), chanoine honoraire, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1852 Chouppe, professeur de dessin au lycée.

Tranchau, inspecteur d'Académie.

1854 Bouloy (abbé), chanoine honoraire.

Imbault, architecte.

1855 Boucher de Molandon, correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.

1857 Baguenault de Viéville, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque. — Les autres membres sont inscrits à la date de leur admission.

1857 MM. Collin, inspecteur-général des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Petau, ancien député, membre du Conseil général du Loiret.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville, correspondant du ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1860 Basseville, avocat.

Gastines (Léonce de), ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Chagot (Ludovic).

Vignat (Gaston).

1864 Pibrac (A. du Faur de), membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1865 Jarry (Louis), avocat, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1868 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1869 Baguenault de Puchesse (Gustave), docteur ès-lettres, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

Buchet, avoué à la Cour d'appel.

Rocheterie (Maxime de la), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1871 Patron (abbé), chanoine.

Dr Patay, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

1873 Cochard (abbé), membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1875 Vauzelles (Ludovic de), conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société des siences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Pierre (Charles), membre du Conseil général du Loiret.

1876 Baillet, ancien élève de l'École des chartes.

Doinel, archiviste du Loiret.

* Bimbenet (Eug.), vice-président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Bailly, professeur au lycée, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

1849 MM. Vibraye (marquis de), à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Cosson (abbé), curé de Boynes (Loiret).

1851 Maître (abbé), curé de Coinces (Loiret).

Marchand, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

1851 MM. Delaune, avoué à Romorantin.
1854 Ballot, médecin à Montargis.
Laurand (Jules), au château des Montils (Loir-et-Cher).
1857 Saint-Laumer (de), maire de Chartres.
Fournier (Édouard), à Paris.
1858 Demersay (Alfred), à La Chapelle-sur-Aveyron (Loiret).
Guiot, curé-doyen de Chécy (Loiret).
1859 Tour (de la), percepteur à Nancray (Loiret).
1860 Lallier (Henry), médecin à Neuville.
1862 Pillard, médecin à Ladon.
1863 Deservilliers (comte de), au château de Mézières, par Lunay (Loir-et-Cher).
1864 Parseval (de), au château de Chevilly (Loiret).
1867 Courcy (marquis de), au château de Cléreau, à Sully-la-Chapelle (Loiret).
1870 Maulde (de), archiviste paléographe, sous-préfet des Sables-d'Olonne (Vendée).
1872 Rancourt de Mimerand (Achille de), à Cernoy (Loiret).
1873 Vernon (comte de), à Cléry (Loiret).
Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret).
Clouet, à Boulogne-sur-Seine, rue Escudier, 7 *bis*.
Filleul (Edmond), à Montbouy (Loiret).
1874 Foucher (l'abbé), curé-doyen de Meung (Loiret).
1876 Jahan (Henri), ancien auditeur au Conseil d'État.
Harcourt (comte Bernard d'), ancien député du Loiret.
Chasseval (Henri de), au château de la Bussière (Loiret).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

1849 Mgr Pie, évêque de Poitiers.
MM. Chateauneuf, curé de Bielles (Basses-Pyrénées).
185 Duval (l'abbé), à Amiens.
Courmont, ancien directeur des beaux-arts, à Cannes (Var).
Smith (Valentin), maire de Trévoux (Ain).
1851 Caqueray (vicomte de), au château de la Salle, près Saumur.
1852 Olivier, ingénieur en chef, à Caen.
Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet.
Prou, président du tribunal de Tonnerre (Yonne).
Girardot (baron de), ancien secrétaire-général de al préfecture, à Nantes.
Morin (Henri), à Lyon.

1852 MM. RAOUL-DUVAL, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux, 16, rue Jean-Goujon, à Paris.

CORBLET (l'abbé G.), chanoine, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles.

1856 BARTHÉLEMY (Édouard de), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.

CHERBONNEAU, correspondant de l'Institut, à Alger.

LACROIX, à Mâcon.

1858 RENARD, ancien député, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

CLAIR, Président de la commission archéologique d'Arles, à Arles.

1860 LENORMANT (François), professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale.

1861 BAUDRY (l'abbé), curé du Bernard (Vendée).

1863 MALLET, à Amiens.

1864 REY, de la Société des Antiquaires de France.

1868 GESLIN, attaché au musée des antiques du Louvre, à Paris.

1869 RUELLE, attaché à la bibliothèque des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

1870 PÉROT, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins).

1873 CHOLLET (Alfred), maire de Saint-Firmin (Loiret).

DUCHATEAU (l'abbé), curé de Saint-Florent (Loiret).

GOURDON, à Malesherbes (Loiret).

1874 BEAUVILLIERS (Maxime), officier d'instruction publique, à Marcilly-le-Hayer (Aube).

1875 SALIES (de), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Paris.

LOREAU, maire de Briare (Loiret).

MARTELLIÈRE, juge d'instruction à Pithiviers.

1876 La Communauté des PP. Bénédictins de Saint-Benoît-sur-Loire et la maison mère.

RATHOIN (l'abbé), curé de Montigny (Loiret).

BERTHON (l'abbé), vicaire de Courtenay (Loiret).

FELICE (Paul de), pasteur à Mer (Loir-et-Cher).

RIVIER (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles.

AUDOUARD (abbé), curé de Trinay.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1849 MM. MOREL-FATIO, conservateur du musée de Lausanne (Suisse).

MARMOL (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur.

1852 CHALON (Renier), président de la Société de numismatique belge, rue du Trône, 113, à Bruxelles.

L'ÉVÊQUE DE BETHLÉEM, abbé de St-Maurice-en-Valais (Suisse).

KOHNE (de), secrétaire de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

ROACH-SMITH (Charles), à Londres.

1860 CONESTABILE (le comte), à Pérouse.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Abbeville. — Société d'émulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (1873).
Alby. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
Angoulême. — Société archéologique de la Charente.
Arras. — Académie.
Autun. — Société éduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Beaux-Arts du département de l'Oise.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société archéologique.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux. — Commission historique de la Gironde (1874)
Bordeaux. — Société archéologique (1874).
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Cannes. — Société des sciences naturelles et historiques.
Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne.
Chambéry. — Société archéologique savoisienne.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie (1873).
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun. — Société archéologique dunoise.
Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Constantine (Algérie). — Société archéologique.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Draguignan. — Société des Études scientifiques et littéraires.
Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Langres. — Société historique et archéologique.
Le Hâvre. — Société hâvraise d'études diverses.
Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Lille. — Commission historique du département du Nord.
Limoges. — Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
Lyon. — Académie des Sciences, Lettres, etc.
Lyon. — Société historique et archéologique.
Mâcon. — Académie.
Marseille. — Société de Statistique.
Metz. — Académie.
Montbéliard. — Société d'Émulation
Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
Nancy. — Société d'archéologie lorraine.
Nantes. — Société académique de la Loire-Inférieure.
Nevers. — Société nivernaise.
Nice. — Société des Lettres, Sciences, etc., des Alpes-Maritimes.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts (1873).
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Pont-à-Mousson. — Société philotechnique.
Rambouillet. — Société archéologique.
Rhodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Senlis. — Comité archéologique.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique.
Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.
Toulouse. — Société archéologique du midi de la France.
Tours. — Société archéologique de la Touraine.
Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan (1873).
Vendôme. — Société archéologique du Vendômois.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles. — Commission royale d'archéologie.

Bruxelles. — Société de Numismatique belge.
Christiania. — Université royale de Norvége.
Genève. — Société de Géographie.
Genève. — Institut national genevois.
Gorlitz (Prusse). — Université.
Liége. — Institut archéologique liégeois.
Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
Luxembourg. — Société archéologique et historique.
Namur. — Société archéologique.
Saint-Pétersbourg. — Commission archéologique.
Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
Vienne (Autriche). — Institut géographique.
Washington. — Stmithsonian institution.

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
La bibliothèque de la Cour d'appel d'Orléans.
La bibliothèque du grand Séminaire d'Orléans.
La bibliothèque du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
La bibliothèque du petit Séminaire de Sainte-Croix.
La bibliothèque des Pères de la Miséricorde, à Saint-Euverte, Orléans.
La bibliothèque administrative de la Préfecture du Loiret.
La bibliothèque des employés du Loiret.
La bibliothèque de l'École normale primaire du Loiret.
La bibliothèque de la réunion des officiers d'Orléans.
La bibliothèque publique de la ville de Montargis.
La bibliothèque publique de la ville de Blois.
La bibliothèque publique de la ville de Chartres.
La bibliothèque Mazarine (Paris).
La bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne (Paris).
La bibliothèque de la Société de l'histoire de France (Paris).

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1877.

Président. — M. l'abbé DESNOYERS.
Vice-Président. — M. E. BIMBENET.
Secrétaire. — M. A. BASSEVILLE.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. l'abbé COCHARD.
Trésorier. — M. G. VIGNAT.
Commission des publications. — MM. L. JARRY, Gustave BAGUENAULT, Maxime de la ROCHETERIE.

Séance du vendredi 12 janvier 1877.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

M. de Molandon lit un compte-rendu de sa gestion pendant les trois années qu'il a présidé la Société.

La Société décide que ce compte-rendu sera imprimé au *Bulletin.*

COMPTE-RENDU DE LA GESTION ET DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT LES TROIS ANNÉES 1874, 1875, 1876,

PAR M. BOUCHER DE MOLANDON, PRÉSIDENT SORTANT.

Messieurs,

En vous remettant les pouvoirs qu'avec une indulgente bonté vous aviez bien voulu laisser en mes mains jusqu'à la dernière limite autorisée par nos statuts, je devais, dans la dernière séance de décembre, selon l'usage de notre Société, vous rendre compte, au nom du bureau, de la gestion que vous nous aviez confiée.

Les graves et urgentes questions dont l'examen a rempli cette réunion ne m'en ont pas laissé le loisir. Veuillez donc me permettre aujourd'hui de résumer sommairement, au moins, les détails que j'avais à vous soumettre.

Si la période triennale qui vient de s'accomplir n'eût été douloureusement attristée par la perte de quatre de nos meilleurs collègues : MM. de Buzonnière et Mauge du Bois-des-Entes, nos vénérés et aimés fondateurs, MM. Pillon et Maupré, dont le cher souvenir ne saurait s'effacer de nos cœurs, elle eût été, grâce à vos persévérants efforts, l'une des plus brillantes et des plus laborieusement remplies qu'ait jusqu'ici parcourues la Société.

La riche abondance de vos travaux, la double récompense qui vous a été solennellement décernée par M. le Ministre de

l'instruction publique, votre brillant concours quinquennal, la conservation d'un des plus précieux monuments de notre province, ont acquis à notre chère compagnie un légitime honneur que tous nous avons à cœur de ne pas laisser faiblir.

Durant les vingt-cinq années écoulées depuis notre fondation jusqu'au 1er janvier 1874, douze volumes de *Mémoires* avaient été publiés, soit environ un demi-volume par an.

Du 1er janvier 1874 au 1er janvier 1877, trois volumes complets ont été mis au jour, soit le double de la moyenne des publications antérieures, savoir :

En 1874, le tome XIII, *Expédition du duc de Guise à Naples*, particulièrement dû à la commune collaboration de deux de nos savants confrères, MM. Loiseleur et Gustave Baguenault de Puchesse, sous le patronage et aux frais de la Société, favorisée d'ailleurs, pour cet ouvrage, d'une subvention spéciale de M. le Ministre ;

En 1875, le tome XIV, exclusivement consacré aux *Mémoires* couronnés dans vos deux concours quinquennaux de 1869 et de 1875, mais dans lequel vous pouvez très-équitablement revendiquer une large part ;

En 1876, le tome XV orné de son bel atlas, l'un et l'autre votre œuvre toute personnelle, et qui, j'en ai la ferme confiance, ne sera pas jugé inférieur à ses devanciers.

Ce tome XV n'était pas encore achevé, Messieurs, que déjà votre laborieuse activité avait plus qu'à moitié préparé les éléments du XVIe. Le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency*, important et consciencieux travail d'un de nos plus zélés collaborateurs, était accepté par vous dès les premiers mois de 1876, et n'attendait que l'achèvement du quinzième volume pour être remis à l'imprimeur.

Cette période triennale a donc été véritablement féconde. Et s'il ne m'appartient pas de faire ici l'éloge de vos principaux écrits, il me sera, du moins, permis d'affirmer que leur abondance n'a porté nulle atteinte à leur valeur.

Là ne se sont pas bornés vos savants labeurs. De courtes,

mais substantielles notices d'une moindre importance, mais d'un intérêt souvent égal à celles admises en vos volumes de *Mémoires*, ont enrichi vos douze derniers *Bulletins* trimestriels.

Nos *Bulletins*, Messieurs, sont, pour ainsi dire, la voix permanente et régulière de la Société ; c'est par eux surtout qu'elle entretient, avec les hommes éclairés qui s'intéressent aux souvenirs historiques de notre province, des relations pour nous si précieuses. C'est là qu'elle dépose le souvenir de faits intéressants pour la science qui, trop restreints dans leur isolement pour mériter l'honneur d'un mémoire spécial, accueillis et groupés dans vos recueils, y deviennent les précieux éléments et comme les pierres d'attente d'appréciations synthétiques. Accroître la valeur de nos *Bulletins*, c'est augmenter l'heureuse influence et l'utile notoriété de la Société elle-même.

Ceux d'entre vous dont les communications, si brèves qu'elles fussent, ont ajouté tant d'attrait au compte-rendu, nécessairement un peu aride de nos séances, ont droit, parmi nous, à une sincère gratitude.

Les publications de notre compagnie sont naturellement au premier rang de ses préoccupations. Elle n'attache pas toutefois un moindre prix aux investigations archéologiques, et vous n'avez pas négligé, Messieurs, cette partie essentielle de vos attributions.

A Bazoches-les-Gallerandes, à Gannes (près Châtillon-sur-Loire), à Vitry, à Sceaux, tout récemment au puits mérovingien de Saint-Sigismond, puis dans le lit de la Loire autour des restes de notre ancien pont, des recherches persévérantes ont été faites, souvent à l'aide de vos généreuses subventions, toujours sous vos auspices et sous votre savante direction.

Ces explorations, il faut le reconnaître, n'ont pas constamment répondu à nos espérances ; c'est le sort commun des investigateurs. Mais toutes, soutenues par vos encouragements et vos conseils, ont témoigné de votre zèle à remplir la tâche que vous vous êtes courageusement imposée.

Après avoir personnellement accompli la mission de notre compagnie, vous avez voulu, Messieurs, honorer autour de vous les études archéologiques et historiques par l'ouverture d'un second concours quinquennal spécialement affecté, comme le premier, à l'histoire et aux monuments de notre province.

L'heureux succès de cette lutte pacifique, inaugurée par vous en 1869, et dont vous n'aviez pas seulement été les promoteurs et les juges, mais les laborieux et dévoués coopérateurs, vous donnait quelque droit d'espérer qu'une nouvelle épreuve, après un long intervalle de repos, produirait des fruits plus abondants et meilleurs encore.

Cette attente n'a pas été trompée : l'honorable confiance avec laquelle des savants distingués ont répondu à votre appel et accepté vos décisions ; la valeur des ouvrages qui vous ont été adressés ; l'éclat de votre séance solennelle à laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique eût accordé l'honneur de sa présence si, à la dernière heure, une grave affaire d'État n'eût mis obstacle à la réalisation de sa bienveillante promesse ; le favorable accueil fait à l'annonce par vous formulée, en cette séance, d'un troisième concours quinquennal et d'un nouveau prix de 1,000 fr. pour l'année 1880 ; pour tout dire, enfin, l'attrait donné à cette brillante réunion par la parole spirituelle et charmante d'un membre éminent de l'Institut, qui nous est cher à tant de titres : telle a été, Messieurs, votre légitime récompense. Elle suffisait à votre zèle désintéressé et à vos dévoués efforts.

La haute approbation du Comité des travaux historiques et la juste satisfaction d'éminents appréciateurs vous en réservaient une autre.

Au mois de mars 1875, M. le Ministre de l'instruction publique informait votre président que, sur le rapport de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, vous étiez appelés à recevoir une des trois médailles d'honneur attribuées chaque année aux Sociétés dont les travaux ont le plus efficacement concouru aux progrès des études historiques.

Et dans la séance solennelle de la Sorbonne, où cette honorable récompense vous était accordée, M. le secrétaire de la section d'archéologie proclamait hautement que vos recherches archéologiques avaient été signalées à l'attention de M. le Ministre au même titre que vos écrits sur l'histoire.

Ces bienveillantes paroles de M. le secrétaire du Comité étaient pour nous l'heureux présage d'une distinction plus flatteuse encore. Dès l'année suivante, sur le rapport de la section d'archéologie du Comité, le 22 avril 1876, la médaille d'honneur vous était de nouveau décernée par M. le Ministre de l'instruction publique, en présence et aux chaleureux applaudissements des délégués des sociétés françaises, vos honorables rivaux dans ces luttes pacifiques de la science et du travail.

Ce n'était pas la première fois, Messieurs, je me fais un devoir de le dire, qu'une même compagnie recueillait itérativement, au nom des deux sections d'histoire et d'archéologie, ces récompenses si vivement ambitionnées. Trois sociétés, avant la nôtre, avaient eu déjà cet honneur ; mais il ne me sera pas refusé de signaler qu'elles ne l'avaient obtenu qu'à de longues années d'intervalle et pour prix de nouveaux efforts. Seule, jusqu'ici, la Société archéologique et historique de l'Orléanais a reçu consécutivement les deux médailles d'or décernées par les deux sections du Comité des travaux historiques, témoignage bien honorable assurément du zèle avec lequel elle a accompli à la fois toutes les parties du programme que lui ont tracé ses statuts.

Qu'il me soit permis d'ajouter que les bienveillants et savants rapports de MM. Hippeau et Chabouillet, secrétaires du Comité, ont doublé pour nous la valeur de ces hautes récompenses. Dans une juste pensée de gratitude, vous avez voulu, Messieurs, que ces rapports motivés, préalablement soumis á M. le Ministre et lus en séance publique de la Sorbonne, fussent réimprimés dans nos bulletins comme un titre d'honneur des plus précieux pour notre Société (1).

(1) Voir *Bulletin* nº 90, page 335.

Il me serait heureux et facile de rappeler bien d'autres faits honorables encore qui, dans ces trois dernières années, ont témoigné de la juste considération que s'est acquise notre compagnie.

Plusieurs Sociétés savantes vous ont récemment emprunté, non seulement l'institution de vos concours quinquennaux, mais leur but, leurs formes, leurs conditions, leur programme (1).

L'administration municipale d'Orléans a plusieurs fois fait appel à votre dévoûment, pour la dénomination de ses voies publiques, pour la rectification d'erreurs commises en nos monuments historiques, pour les inscriptions commémoratives érigées à la mémoire de nos illustres concitoyens ; et, par une allocation inscrite au budget de la cité, elle a voulu, l'année dernière, vous donner une marque publique de sa bienveillante sympathie.

Des écrivains distingués, des hommes haut placés dans la science ou dans les fonctions publiques, acceptent, avec un affectueux empressement, d'inscrire leurs noms sur nos listes.

De nombreuses compagnies vouées aux mêmes études que les vôtres et des dépôts publics de premier ordre paraissent attacher quelque prix à recevoir vos publications.

Nous ne saurions surtout oublier, Messieurs, avec quelle affectueuse cordialité les sociétés savantes de notre ville, auxquelles tant de liens de confraternité nous rattachent, se sont associées à vos triomphes.

Je suis heureux d'ajouter enfin que, si la sage administration de nos finances nous permet de subvenir régulièrement, largement, devrais-je dire, à nos travaux et à nos publications, les collections que vous avez créées près de vous, votre bibliothèque particulière et la part qui vous appartient dans le dépôt du Musée historique n'ont pas cessé depuis trois ans d'accroître le précieux trésor de leurs richesses.

Après de si généreux efforts et de si flatteuses récompenses, vous avez voulu, Messieurs, couronner noblement cette période

(1) Tout particulièrement l'Académie de Dijon et la Société archéologique et historique de Langres.

triennale par un acte vraiment digne de souvenir et qui restera pour notre compagnie l'un de ses plus beaux titres d'honneur. Un monument tout orléanais, non moins précieux par sa valeur architectonique que par ses traditions glorieuses, gisait à quelques pas de nous dans un affligeant abandon. Depuis vingt ans, vous aviez pris sous votre vigilant patronage ce noble et dernier vestige de notre illustre Université. Après l'avoir remis en honneur, l'avoir courageusement défendu contre d'aveugles menaces et préservé d'imminents périls, vous avez enfin eu le bonheur, au prix de longues négociations et de lourds sacrifices, d'en sauvegarder à toujours la conservation et d'en assurer à la ville d'Orléans la propriété incommutable et certaine (1).

Quand la salle des Thèses, dignement restaurée, devenue le siége de votre institution et de vos séances, aura, grâce à vous, recouvré sa primitive élégance et comme un reflet de sa destination originaire, peut-être voudra-t-on reconnaître avec un juste sentiment de gratitude que la Société archéologique et historique de l'Orléanais a su faire quelque chose pour nos vieux monuments et nos patriotiques souvenirs.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct de la gestion triennale qu'avec tant de bienveillance vous aviez confiée à votre bureau, et qui, commencée le 1er janvier 1874, a atteint le 29 décembre dernier le terme réglementaire de sa durée.

En vous remettant les pouvoirs dont vous l'aviez honoré, votre bureau regrette assurément de n'avoir pu faire mieux encore ; permettez-lui de se rendre au moins le témoignage d'avoir fait tout ce qu'il croyait en son pouvoir pour répondre à votre persistante confiance.

Des mains expérimentées et vaillantes vont, pour une période nouvelle, tenir le gouvernail. Elles le dirigeront avec un talent et un zèle qui, nous le savons à l'avance, a son passé pour garant de son avenir.

Tel est, en effet, Messieurs, le caractère distinctif de notre

(1) Voir *Bulletin* n° 91 (4e trimestre 1876), pp. 361, 381, 382 et suiv.

Société. Les hommes passent et se succèdent ; le dévoûment se survit sans faiblir. Il n'en saurait être autrement, puisque nous le puisons tous aux mêmes sources : dans un attachement sincère à notre chère compagnie, dans le culte de nos monuments et de nos souvenirs, dans l'amour filial et profond de notre vieil Orléanais.

— M. Edmond Michel, de Fontenay-sur-Loing (Loiret), présenté à la séance du 8 décembre, est élu membre correspondant.

— M. le docteur Patay commence la lecture d'un travail ayant pour titre : *Étude sur l'exposition rétrospective qui a eu lieu à Orléans à l'occasion du Concours régional de 1876.*

— La Société, sur la proposition de M. de Molandon, adresse ses félicitations à MM. Cochard et Duchâteau, tous deux membres de la Société, pour les récompenses qu'ils ont obtenues à la distribution des prix du concours diocésain, qui a récemment eu lieu au grand séminaire à l'occasion de la collation des grades théologiques.

Séance du vendredi 26 janvier 1877.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

M. Bimbenet fait hommage à la Société d'un plan encadré des justices d'Orléans, dressé sous sa direction par M. Fournier jeune, architecte à Orléans.

La Société remercie M. Bimbenet et décide que le plan par lui offert sera placé dans la salle de ses séances.

— M. le Président dépose sur le bureau un extrait du registre des délibérations du Conseil municipal d'Orléans qui, dans sa séance du 12 janvier 1877, a autorisé M. le Maire à faire, conjointement

avec la Société archéologique, l'acquisition de l'immeuble désigné sous le nom de Salle des thèses de l'ancienne Université de lois d'Orléans.

— Lecture est donnée par M. le Trésorier des comptes de l'année 1877 et du budget pour 1878.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés par la Société, ainsi que son projet de budget.

— M. le docteur Patay continue la lecture de son travail sur l'exposition rétrospective de 1876.

Séance du vendredi 9 février 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre-circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique faisant savoir que la réunion des Sociétés savantes des départements doit se tenir cette année les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril.

— M. de Molandon fait hommage à la Société, au nom de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et membre honoraire de la Société, d'une brochure ayant pour titre : *Notice sur vingt manuscrits du Vatican.*

— La Société invite M. de Molandon à rédiger une note sur les faits pouvant se rattacher à l'histoire de l'Orléanais et à celle de Jeanne d'Arc, dont quelques-uns de ces manuscrits font mention.

— M. Michel, récemment élu membre correspondant de la Société, lui adresse ses remercîments et fait connaître qu'il prépare en ce moment un travail sur le Gâtinais.

— M. Gustave Baguenault, au nom de la commission des publications, présente un rapport sur le travail de M. Bimbenet, intitulé : *Registre de la nation de Picardie et de Champagne.*

M. le rapporteur fait connaître que le travail de M. Bimbenet n'étant, comme le dit l'auteur à la fin de son mémoire, qu'un premier tribut accordé au souvenir des Picards et des Champenois, qu'il se proposait de compléter ultérieurement, la commission avait cru devoir surseoir à donner ses conclusions sur l'impression de ce mémoire jusqu'à ce que le travail complet ait été lu à la Société.

Ces conclusions sont adoptées par la Société.

— M. l'abbé Desnoyers lit une notice sur des monnaies et divers objets appartenant aux époques gauloise et gallo-romaine, le tout trouvé commune de Coinces.

NOTICE SUR LES FOUILLES DE COINCES.

Messieurs,

La commune de Coinces, canton de Patay, vient de fournir de nouveaux objets que je place sous vos yeux et qu'il m'a été possible d'acquérir. Ils proviennent du labourage des champs durant l'année 1876. Les cultivateurs savent maintenant que ces objets ont une certaine valeur, et mus, non sans nul doute, par l'amour désintéressé de la science, mais par l'espoir d'un profit d'argent, les recueillent et les vendent ou font vendre à Orléans. J'ai de temps en temps l'heureuse occasion de les acheter, et, bien qu'il me soit certain que plusieurs autres s'en vont en d'autres mains que les miennes, je dois encore me féliciter de pouvoir m'en procurer assez souvent. Notre histoire provinciale y gagne des lumières et notre musée de précieux monuments. Il ne faut pas, au reste, Messieurs, être surpris que la petite localité de Coinces fournisse tant de richesses : elle est située dans le pays carnute et avoisine les pays d'où sort un grand nombre d'objets celtiques et gallo-romains. La Beauce

est la région par excellence des Carnutes ; les fouilles y sont abondantes et précieuses en résultats ; il n'y a guère d'années où je ne récolte beaucoup de leurs produits, et, parmi les mémoires que j'ai publiés, quelques-uns sont le fruit de ces découvertes. Si chaque année peut être aussi féconde, il nous sera facile, en déposant au musée les objets découverts, de reconstituer l'histoire d'un passé dont l'étude est notre but et notre devoir.

Objets trouvés à Coinces en 1876.

Antonin. Grand bronze. — ℟. Femme debout.

Antonin. Grand bronze. — ℟. Femme assise.

Antonin. Grand bronze. — ℟. Fruste.

Faustine (un). Grand bronze. — ℟. *Æternitas.* Femme debout tenant un globe surmonté d'un phénix.

Marc-Aurèle. Grand bronze. — ℟. Femme assise, t. p. XVII.

Marc-Aurèle. Grand bronze. — ℟. Femme assise.

Marc-Aurèle. Grand bronze. — ℟. Fruste.

Marc-Aurèle. Moyen bronze. — ℟. Jupiter assis.

Faustine (onze). Grand bronze. — ℟. Femme debout tenant une lance.

Faustine. Grand bronze. — ℟. Femme debout.

Faustine. Moyen bronze. — ℟. *Fecunditas Augusta.* Femme debout tenant un enfant sur chaque bras, deux autres enfants à ses pieds.

Trajan. Grand bronze. — ℟. Fruste.

Trajan. Grand bronze. — ℟. Femme debout tenant une lance.

Trajan. Grand bronze. — ℟. Femme debout.

Trajan. Grand bronze. — ℟. Femme assise.

Hadrien. Grand bronze. — ℟. L'empereur relevant une femme à genoux.

Hadrien. Grand bronze. — ℟. Femme assise.

Julia Mamæa. Grand bronze. — ℟. *Felicitas publica.* La Félicité debout.

Maximien. Moyen bronze. — ℟. *Genio populi romani.* Génie debout tenant une patère et une corne d'abondance.

Gallien (deux). Petit bronze. — ℟. *Dianæ cons. aug.* Diane debout et un cerf.

Licinius (un). Petit bronze. — ℟. *Genio populi romani.* Génie debout tenant une patère et une corne d'abondance.

Postume (un). Billon. — ℟. *Felicitas aug.* La Félicité debout.

Constantin (un). Petit bronze. — ℟. Enseigne entre deux soldats.

Un grain de collier gaulois en terre cuite de grosseur ordinaire (22^{mm}).

Un grain de collier gaulois en terre cuite de grande dimension (33^{mm}).

Un grattoir en silex blond. Longueur : 26^{mm} ; largeur : 24^{mm}.

Instrument en os pour tissage (?). Longueur : 17^{c}.

Instrument en os pour tissage (?). Longueur : 77^{mm}.

Instrument en os, grattoir (?). Longueur : 6^{c}.

Cinq épingles en os.

Une fibule en bronze.

Une fibule en bronze carrée, centre émaillé.

Une bague en bronze : sur le chaton un raisin.

Un manche en bronze.

Extrémité de couteau en fer.

Fer de lance en fer, lame ronde.

Trois fers de lance, lame plate.

Couteau en fer, lame très-courte, plate et semi-circulaire.

Clé en fer.

Graphium en fer. Longueur : 14^{c}.

Ornement en marbre griotte d'Italie représentant une fleur épanouie.

Un clou de ceinturon en cuivre doré, objet curieux attestant ce que Pline écrit, « que les Gaulois connoissoient et pratiquoient habilement la dorure et l'étamage. »

Sept fragments de poterie rouge vernie, les uns unis, les autres avec ornements.

Il vous est facile de voir, Messieurs, que ces objets représentent les périodes gauloise et gallo-romaine, c'est-à-dire toute l'histoire de la Gaule. Plusieurs siècles y consignent leur passage par les monuments, depuis l'âge druidique jusqu'aux derniers temps de l'occupation romaine, que termina la substitution franque. Souhaitons-nous d'autres découvertes pour avoir la jouissance si vraie de vivre avec nos aïeux par la rencontre des objets qu'ils ont fabriqués, employés, aimés, et que la mort seule a fait tomber de leurs mains.

DESNOYERS.

— MM. Pierre et Doinel sont nommés membres de la commission du répertoire archéologique de l'Orléanais, aux lieu et place de MM. de Buzonnière, décédé, et Pelletier, démissionnaire.

— M. Doinel lit une notice sur Jean du Lys, à l'occasion d'un acte intéressant celui-ci, trouvé par lui dans l'étude de M. Gitton, notaire à Orléans.

La notice de M. Doinel est renvoyée à la commission des publications.

Séance du vendredi 23 février 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

Un savant italien, du nom de Giuseppe Merighi, de Bologne, ayant fait la demande de quelques-uns des volumes de la Société, il est décidé qu'il lui sera adressé le *Bulletin* et le volume des *Mémoires* qui concerne la révolution de Naples en 1648.

— M. de Molandon offre à la Société le tirage à part des rapports sur les travaux de la Société, lus en séances solennelles à la Sorbonne

en 1875 et 1876, et dont la Société a voté l'impression dans le *Bulletin* du troisième trimestre de 1876.

La Société adresse ses remercîments à M. de Molandon.

— M. Bimbenet donne connaissance d'un article d'un journal imprimé à Loches (Indre-et-Loire), appelé *le Lochois*, et dans lequel se trouve inséré le compte-rendu des travaux faits par une société fondée l'année dernière sous le nom de *Société archéologique de Loches*.

La Société souhaite la bienvenue à cette nouvelle revue de la science et exprime la confiance que, créée au milieu d'un pays qui abonde en souvenirs de toutes sortes, elle saura mettre à profit les richesses qui l'environnent et réaliser les espérances que font concevoir ses premiers travaux.

— M. Chouppe fait connaître que M. Filleul, propriétaire du cirque de Montbouy, en a commencé la restauration.

La Société charge son président de remercier en son nom M. Filleul du soin par lui déployé pour conserver un monument aussi précieux.

— MM. Imbault et Patay sont élus membres de la commission de la bibliothèque, en remplacement de MM. Mantellier et Desnoyers.

— M. G. Baguenault de Puchesse, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le travail de M. Doinel, intitulé : *Note sur un acte notarié passé par Jean du Lys, neveu de la Pucelle.*

La Société, adoptant les conclusions du rapport, vote l'impression au *Bulletin* du travail de M. Doinel.

NOTE SUR UN ACTE NOTARIÉ PASSÉ PAR JEAN DU LYS, NEVEU DE LA PUCELLE.

L'acte suivant, que j'ai découvert dans le minutier de Me Gitton, notaire à Orléans (1), donne quelques éclaircisse-

(1) Je ne saurais trop reconnaître le bienveillant accueil de M. Gitton.

ments nouveaux sur la situation de fortune du neveu de notre Jeanne d'Arc.

J'ai pu établir précédemment, grâce à plusieurs contrats trouvés chez Me Paillat et publiés dans le tome XV des *Mémoires* de notre Société ou dans le tirage à part de mon travail (ce tirage à part appartient à l'érudit éditeur H. Herluison, et renferme un acte qui n'est pas dans le tome précité), que Jean du Lys était propriétaire : 1° d'une maison sise à Orléans, rue des Africains ; 2° d'une somme de 10 livres parisis de rente, par contrat de mariage ; 3° de la seigneurie de la métairie de Bagnaut ; 4° de la métairie de la Couaspellière, dans la paroisse de Ménestreau-en-Villette.

J'établis maintenant, par le nouvel instrument que je produis, qu'il possédait encore : « un estang, assis en la paroisse de Saint-Aulbin-en-Souloigne, appellé le Coignier, à cause de son dit lieu de Villiers-Charbonneau. »

J'ajoute que l'on ne peut nier, sans contrevenir aux textes dont l'énoncé est précis, la seigneurie du fils de Pierre d'Arc, tant sur Bagnaut que sur Villiers. Il est impossible de voir en lui un simple fermier.

Par une série de titres, on arrivera, dans un temps plus ou moins rapproché, à reconstituer toute la propriété des Du Lys dans l'Orléanais. La source n'est pas encore épuisée. Il me reste à visiter quelques études, et j'espère y trouver le même obligeant accueil dont j'ai été honoré chez MM. Mallet, Paillat, Desbois, Gitton, Francheterre et Denizet.

Voici l'acte de garantie donné par Jean du Lys au sergent ducal, Jean Biémont, touchant la vente de la pêche de l'étang du *Coignier* :

« Le lundi, huitième jour d'avril, avant Pasques, l'an mil iiijc lxxv (1476 N.-S.), noble homme Jehan du Lys, escuier, seigneur de Villiers-Charbonneau, promect à Jehan Biémont, sergent de monseigneur le duc d'Orléans, commissaire ordonné par monseigneur le gouverneur du duchié d'Orléans ou son lieutenant, à prandre et lever, soubz la main de mondit seigneur le duc, la pesche d'un estang assis en la parroisse Saint-Aulbin-

en Souloigne, appellé le *Coignier*, tenu en fief dudit escuier, à cause de son dit lieu de Villiers-Charbonneau, et pesché soubz la main de mondit seigneur le duc, par icellui du Lys, par deffaut de homme ; — de le garentir, desdommaigier et deffendre de tous coustx et interestz que le dit sergent pourroit avoir, à l'occasion de ce que icellui, icellui *(sic)* sergent a baillé et délivré audit escuier XII^{c} de carpe, qui a esté vendu à Jehan Girart, au pris de xxiij sols parisis le cent ; deux cens de carpeau de demy pié ou environ, qui a esté vendu à Guillaume Garsonnet ; et six quarterons de béchetons de demy pié ou environ, qui ont esté pris par le receveur du dedemaine (*sic*), et mis ès estangs de Chasteauneuf, lesquelz ledit receveur a promis paier, à l'estimacion qu'ilz seront prisez. Et ou cas que ledit sergent est appréhendé de rendre et restituer à mondit seigneur le Duc ou autre, ladite pesche ; de là lui paier et bailler toutesfoiz que requis en sera, obligeant comme pour les propres debtes de monseigneur le Duc, en rabatant par ledit du Lys les mises et despens faiz à l'occasion de la pesche dudit estang. »

(Minutes de Colin, notaire, minutier de Me Gitton, notaire à Orléans.)

Jules DOINEL.

— M. le Secrétaire lit le projet de *Bulletin* du quatrième trimestre de 1876.

Ce projet est renvoyé à la commission des publications.

— M. Patay continue la lecture de son travail sur l'exposition rétrospective de 1876.

Séance du vendredi 9 mars 1877.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

La Société décide l'échange de ses publications avec celles de la *Revue historique.*

— M. l'abbé Desnoyers lit une note sur une certaine quantité de médailles romaines et d'objets gallo-romains trouvés récemment à Patay :

Objets trouvés à Patay en 1877.

Auguste. Grand bronze.

Claude. Moyen bronze. — ℟. Minerve tenant un bouclier et lançant une flèche.

Trajan. Moyen bronze. — ℟. *Salus aug.* Femme assise.

Adrien. Argent. — ℟. Victoire debout tenant une couronne et une palme.

Antonin. Argent. — ℟. Femme debout tenant une corne d'abondance.

Antonin. Grand bronze. — ℟. Femme debout, à ses pieds deux enfants.

Alexandre Sevère. Grand bronze. — ℟. *Providentiæ aug.* La Providence debout.

Aurélien. Petit bronze. — ℟. *Jovi conservatori.* Jupiter et l'Empereur debout.

Constance Chlore. Moyen bronze. — ℟. *Genio populi romani.* Génie debout, tenant une patère et une corne d'abondance.

Victorin. Petit bronze. — ℟. *Invictus.* Le soleil passant.

Constantius (onze). Petit bronze. — ℟. L'empereur debout dans un vaisseau conduit par la Victoire.

Constantin (un). Petit bronze. — ℟. *Soli invicto comiti.* Le soleil debout.

Colonie de Nîmes. Grand bronze.

Objets gallo-romains.

Graphium en argent (175^{mm}).
Deux fibules en bronze.
Fibule en fer.
Agrafe en bronze.
Grain de collier en verre.
Clé en fer.
Clé en fer, tige coudée, une pointe pour panneton.
Clé en bronze, tige creuse sans panneton.

— M. de Molandon donne lecture d'un travail ayant pour titre · *Jeanne d'Arc et sa famille*, d'après de nouveaux documents, travail qu'il se propose de lire à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et qui a pour but de rectifier certaines inexactitudes, comme aussi de combler quelques lacunes qu'on rencontre dans les travaux publiés jusqu'à ce jour sur le même objet.

La Société autorise la lecture à la Sorbonne du travail de M. de Molandon.

— M. Patay termine la lecture de la première partie de son travail sur l'exposition rétrospective de 1876.

Ce travail de M. Patay est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 23 mars 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. le Président annonce la mort de M. Guillemot, ancien conseiller de préfecture du département de la Côte-d'Or, membre correspondant de la Société.

— M. Vignat fait hommage à la Société d'une brochure ayant pour titre : *Catalogue des livres composant au XIVe siècle la bibliothèque de Notre-Dame de Beaugency* et d'un *fac-simile* photographié du dernier feuillet du cartulaire de cette abbaye.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Vignat.

— La Société accepte l'échange de ses publications avec la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

— M. Frédéric Moreau fait don à la Société d'un magnifique album composé sous sa direction et offrant la reproduction des objets antiques recueillis dans les fouilles de Caranda (Aisne).

La Société décide que, à titre de remercîment, il sera adressé à M. Moreau le dernier volume de ses *Mémoires*, avec l'atlas qui l'accompagne.

— M. de Beaucorps donne communication d'une monnaie romaine au tppe d'Auguste, autel de Lyon, et d'une fibule en bronze, l'une et l'autre trouvées à Châtre, près Cravant.

— M. l'abbé Desnoyers lit une note sur différents objets anciens trouvés à Ruan.

La Société vote l'impression de cette note au *Bulletin*.

Objets trouvés à Ruan, canton d'Artenay, en 1876.

Objets celtiques, romains, gallo-romains.

Boucle de ceinturon gaulois.

Grain en terre cuite de collier gaulois.

Hache.

Clé : tige en bronze, panneton en fer.

Clé en fer : le panneton est formé par deux tiges latérales recourbées.

Petite fourche en fer (arme ?).

Sonnette en fer.

Clou en fer. Longueur : 10c.

Instrument en os pour sculpture de poterie.

Graphium en fer.

Pointe de flèche en fer.

Poignard en fer.

Aiguille de tête en bronze.

Clou à tête conique.

Fibule en bronze.

Hache en fer.

Petite rondelle en cuivre, avec émaux blancs et bleus, mérovingienne.

Petite rondelle en cuivre mérovingienne.

— M. Jarry, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la première partie du travail de M. Patay, relatif à l'exposition rétrospective de 1876.

La Société, adoptant les conclusions de la commission, décide que cette première partie sera imprimée dans le *Bulletin* du premier trimestre de 1876.

REVUE

DE

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE D'ORLÉANS

(Mai et juin 1876).

Dès les premiers mois de l'année, l'administration municipale se préparait à célébrer avec éclat le 447e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, coïncidant avec le retour du Concours régional. L'organisation d'une exposition rétrospective était dans le programme de la municipalité ; aussi convoquait-elle, le 28 janvier, une commission générale de cinquante membres, dans laquelle on comptait vingt de nos collègues. Cette commission nomma un comité d'exécution de vingt-quatre membres, sous la présidence d'honneur de M. Man-

tellier, premier président de la cour d'appel, et la présidence de M. Germon, maire d'Orléans.

Le premier soin de ce comité fut de rechercher un local approprié. On ne pouvait disposer ni de l'Hôtel-de-Ville, ni de la Préfecture, par suite des projets de fêtes ou de réceptions. L'Évèché, mis d'abord à la disposition du maire, fut ensuite retiré pour les mêmes raisons. La Motte-Sanguin et la maison de Louis XI furent écartées à cause de leur éloignement et des travaux d'appropriation qui devaient être bientôt entrepris dans ces deux locaux. La halle Saint-Louis, destinée à une exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, fut proposée. Sa proximité du Concours régional, sa position au centre de la ville, paraissaient des conditions de succès. La commission soumit donc à la municipalité le projet d'établir l'exposition rétrospective dans le milieu de la halle, et celle des beaux-arts appliqués à l'industrie dans les galeries latérales, ainsi que dans des annexes construites à cet effet. Un projet, adopté par les commissaires des deux expositions, fut présenté au Conseil municipal qui, malgré les dépenses qu'il devait entraîner, l'adopta et en confia l'exécution à son auteur, M. Noël, architecte du département.

Le centre de la halle, exhaussé de plusieurs mètres (1), formait une salle unique de proportions grandioses (2), à laquelle on accédait par deux escaliers placés aux extrémités. Les nombreuses baies, garnies de verre dépoli, tamisaient la lumière en donnant un jour très-propice.

Tout le pourtour était occupé par huit grandes armoires vitrées placées symétriquement, et par les meubles posés sur un emmarchement. Dans l'intervalle et au-dessus des meubles étaient disposés les pendules les plus remarquables et les tableaux. Plus haut s'étendaient les grandes toiles et les tapisseries. Dans le milieu se trouvaient deux grandes vitrines horizontales et doubles, placées parallèlement, et deux petites octogonales posées en avant des escaliers.

(1) L'exhaussement était de $3^{m}80$.
(2) 500 mètres carrés en superficie, 8 mètres en hauteur.

Les nombreux compartiments de ces vitrines contenaient les pièces de petites dimensions : émaux, ivoires, porcelaines, éventails, miniatures, livres, manuscrits, dentelles, bijoux, argenterie, faïences Palissy, terres cuites, cuivres ciselés, montres, objets de fer et de bronze, silex préhistoriques. Les grandes armoires renfermaient les beaux objets constituant la collection de M. Ch. Pierre, les produits céramiques des fabriques italiennes, françaises, hollandaises, allemandes, chinoises et japonaises, les ornements d'église et l'orfévrerie religieuse.

Enfin, dans les espaces laissés libres par la pénétration des escaliers, on avait disposé quatre petits cabinets. Ceux du côté de l'entrée étaient consacrés : celui de droite aux meubles, pastels, aquarelles du siècle dernier ; celui de gauche servait de bureau à la commission. Ceux du fond contenaient : à droite, la riche collection de meubles péruviens de M. Le Moyne ; à gauche, les œuvres des artistes orléanais.

Cette exposition est la quatrième organisée dans notre ville.

La première eut lieu dans les salons de la mairie, en 1851, à l'occasion de la dix-huitième session du Congrès scientifique. Elle comprenait 562 numéros (1).

La seconde coïncida avec les fêtes de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, en 1855. Elle se tint dans une maison sise rue d'Escures, n° 8. Le catalogue comptait 405 numéros (2).

En 1868, à l'occasion du Concours régional, la Société des amis des arts organisait dans une partie des dépendances de la mairie une troisième exposition qui réunit 982 objets pour la partie rétrospective (3).

Cette année, le catalogue a atteint le chiffre de 2,017, et encore ce nombre est bien au-dessous de la réalité, plusieurs amateurs ayant réuni un grand nombre d'objets sous un

(1) Catalogue de 80 pages avec planches, imprimé chez Alex. Jacob.

(2) Catalogue de 66 pages, imprimé chez Alex. Jacob.

(3) Catalogue imprimé chez Chenu, 24 pages, pour l'Exposition rétrospective.

même numéro. D'après nos calculs, nous pouvons affirmer que cette quatrième exposition renfermait plus de 2,500 objets d'art.

Nous avons examiné en détail toutes les richesses que renfermait la halle Saint-Louis, relevé avec soin les marques des faïences et des porcelaines, les signatures ou les monogrammes des émaux. Ces raisons justifieront, nous l'espérons, l'étendue de ce travail, qui constituera une sorte d'inventaire des richesses artistiques de la cité.

Nous suivrons l'ordre adopté dans les comptes-rendus des expositions de Blois et de Tours.

I. — Sculpture.

§ 1er. — *Marbre, pierre, albâtre, plâtre, terre cuite.*

(Tours, 47 numèros; Blois, 36; Orléans, 66.)

Parmi les marbres, citons :

Une sainte Barbe, tenant une tour de la main droite. Cette jolie statuette du XVe siècle est remarquable par la bonne exécution des draperies et la pose de la sainte, dont la chevelure flottante conserve des traces de dorure (collection Ch. Pierre).

Une tête de satyre, dont toute la physionomie respire la lubricité (no 1,132, M. de Terrouenne).

Le buste-médaillon de Girodet. Ce portrait vigoureux du célèbre peintre fut exécuté en 1853 par le baron de Triqueti et donné par lui au musée de Montargis (no 1,379). Il porte le no 67 du catalogue de l'œuvre de Triqueti, dressé par le baron de Girardot et publié dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* (tome XVI).

L'albâtre est représenté par deux genres bien différents :

Le premier comprend ces jolis bas-reliefs rehaussés d'or, tels que l'*Adoration des Mages* (no 73, Mme Soufflot), la *Cène*, l'*Adoration des Bergers* signés du monogramme V B (M. l'abbé Desnoyers). En opposition à ce fin travail de la renaissance

allemande, nous signalerons une descente de croix (n° 358, M. l'abbé Séjourné), groupe de plus grande dimension et d'exécution bien moins soignée. Ces sortes de bas-reliefs, quelquefois dorés ou rehaussés de couleurs, se fabriquaient au XVIIe siècle sur les bords de la Loire, et on les rencontre en assez grand nombre dans la Touraine, le Blésois et l'Orléanais.

Parmi les terres cuites se trouvent des œuvres capitales. Ce sont les bustes de La Fontaine, Molière, Rousseau et Voltaire, par Houdon (n°s 1,682 à 1,685, Mme Dupuis).

Le bon La Fontaine n'a pas l'air si bonhomme, car, sous la bonté du fabuliste, on sent la malice du conteur. Molière a la tête penchée; sa figure intelligente paraît triste, et on semble deviner les soucis qui dévoraient presque toujours celui qui faisait si souvent rire les autres.

Rousseau a la physionomie du chercheur ; il semble plongé dans la rêverie. Toute autre est la figure de Voltaire, « dont le hideux sourire voltige sur ses os décharnés » et imprime à son visage un air de sarcasme et de malignité.

En donnant le regard à ses statues, imitant en cela l'exemple des sculpteurs de l'antiquité et de ses sublimes prédécesseurs Donatello et Michel-Ange, Houdon leur a rendu la vie. Ces quatre bustes, comme la plupart des œuvres que possèdent les musées du Louvre, de Versailles et la Comédie française, sont magistralement exécutés, et ils nous montrent dans un genre plus sévère, supérieur, le talent de l'auteur de la Diane et de Psyché.

Une tête d'enfant, dont la bonne figure bouffie est égayée par un franc sourire, attribuée à Pigalle (n° 560, M. Rabourdin-Grivot).

Deux têtes de bacchantes couronnées de pampres. Leurs physionomies respirent : chez l'une, le désir ; chez l'autre, la satiété. Par leur exécution svelte et nerveuse tout à la fois, ces jolies compositions sont dignes de Claude Michel, dit Clodion, à qui on les attribue (n°s 219 et *bis*, Mme S. Bottet).

Dans une vitrine se trouvaient réunis 21 médaillons de Nini, exécutés avec cette manière si précieuse et si large qui a

fait la renommée de l'artiste. Outre les portraits les plus répandus, tels que ceux de Louis XV, Louis XVI, Marie-Antoinette, Franklin, Leray de Chaumont, etc., nous avons remarqué celui de Ch. Berthevin (1), céramiste à Orléans et ami intime de Nini (n° 1121, M. M. de Terrouenne). La collection exposée à Blois contenait 34 médaillons ; c'était environ la moitié de l'œuvre de Nini, car, suivant M. Demmin, qui lui a consacré un assez long article (2), on connaît aujourd'hui 64 sujets différents, tous aussi remarquables par l'expression des figures que par le fini de l'exécution.

§ 2. — *Bois sculptés.*

(Tours, 25 numéros; Blois, 47; Orléans, 34.)

Dans cette catégorie, les œuvres les plus dignes d'attention étaient :

Deux très-beaux bas-reliefs. Le premier, du XV[e] siècle, représente l'évanouissement de la Vierge. Cette pièce se distingue autant par le sentiment de douleur qui se traduit sur le visage des témoins de cette pénible scène que par la vigueur et la netteté de l'exécution. Le second, œuvre de la Renaissance, nous montre une grande dame et ses suivantes en prières. Tout entières à leurs oraisons, elles paraissent oublier le monde extérieur.

Un rétable rectangulaire en forme de portique, soutenu par quatre colonnes qui supportent plusieurs entablements et forment trois arcades. Sous l'arcade médiane, la plus grande, est le Christ en croix ; à gauche, Jésus exposé aux injures de la populace ; à droite, un des épisodes de la route du Calvaire, le Christ tombant sous l'instrument du supplice. L'effet produit par ces scènes sculptées en ronde-bosse est saisissant, et il

(1) Le Musée d'Orléans possède le même portrait, n° 619.

(2) Demmin, *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, 1867, t. I, p. 534.

nous donne une idée de la patience et du talent des artistes de Nuremberg au XVIe siècle. Dimensions : hauteur 0m 30, longueur 0m 35.

Un couteau-poignard de 30 centimètres de longueur. La gaîne en buis porte la date de 1564 et le monogramme W G W. Elle est, sur toutes ses faces, ornée de scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament : Adam et Ève, les Israélites adorant le serpent d'airain, Jonas dans le ventre de la baleine, la Vierge avec l'enfant Jésus, la Crèche, le Calvaire, la Résurrection, l'arbre de Jessé. La poignée, également en buis, figure un guerrier armé de pied en cap. Le monogramme indique une origine allemande.

Ces quatre objets appartiennent à M. Ch. Pierre.

Un diptyque à charnières du XVIe siècle, dû également aux sculpteurs nurembergeois. A gauche est le lavement des pieds ; à droite la Cène. Les personnages se meuvent et se détachent dans un cadre de 18 centimètres de largeur sur 15 de hauteur (no 437, M. Dubec).

Un petit buste de madone (style italien), qui terminait le pignon d'une maison sise rue Bourgogne, no 213, et voisine de celle que les chanoines de Saint-Pierre-Empont firent construire en 1558 (no 744, Dr Patay).

Un Christ en bois, attribué à Bouchardon. Par la perfection du modèle et l'expression de sublime résignation qui se peint sur les traits du Sauveur, cette œuvre est digne de l'auteur des belles statues de Saint-Sulpice (no 436, M. Dubec).

§ 3. — *Ivoires.*

(Tours, 63 numéros ; Blois, 67 ; Orléans, 124) (1).

« L'ivoire, dit M. A. Jacquemart, est une des matières les plus précieuses pour les arts ; il se taille et se polit facilement ;

(1) Ce chiffre doit être porté à 165 environ, en y comprenant les ivoires non catalogués de M. Ch. Pierre.

son grain ajoute à la beauté des ouvrages, et la couleur que lui donne le temps est chaude et harmonieuse (1). » Aussi, de tout temps et dans tout pays, il a été universellement employé. Sans doute, l'exposition ne nous offrait ni consulaire, ni boîte à eulogies, ni plaques remontant aux premiers siècles, objets rarissimes qui font la richesse du musée de Cluny ; mais, sauf quelques pièces douteuses, cette branche de la sculpture comprenait des objets fort intéressants.

Parmi les sujets de sainteté, nous vous rappellerons, en suivant l'ordre chronologique :

Un fragment de chapelle portative, figurant la Vierge à l'Oiseau. Sous un dais ogival est assise la Vierge. Debout, sur les genoux de sa mère, Jésus caresse d'une main l'oiseau qu'elle lui présente, tandis que de l'autre il tient une pomme. Ce naïf travail du XIVe siècle mesure 18 centimètres de hauteur (no 130, Mlle Fabre).

Un fragment de diptyque représentant la Flagellation. Sous une arcature ogivale de la fin du XIVe siècle, Jésus, les mains liées, reçoit les coups de deux bourreaux (no 771, M. Danton).

Deux triptyques du XVe siècle à M. Ch. Pierre. L'un, à six registres, mesure 17 centimètres en hauteur et 28 centimètres en développement. Au milieu et en haut se trouve le Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean au pied de l'instrument du supplice ; en bas, la mise au tombeau. Sur les volets sont les quatre évangélistes avec leurs attributs : à gauche, saint Marc et saint Mathieu ; à droite, saint Luc et saint Jean. — L'autre, à un seul rang de sculptures, mesure 125 millimètres en hauteur et 180 millimètres en largeur développée. Au milieu, sous une arcature ogivale, est la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus ; au-dessus d'eux, deux anges soutiennent une couronne ; sur les volets : à droite, sainte Catherine ; à gauche, saint Jean.

La *Mise au tombeau*. Cinq personnages, dont trois saintes femmes, achèvent cette douloureuse mission. Ce bas-relief du

(1) *Histoire du mobilier*, p. 295.

XVIe siècle, malheureusement fendu, est tout à fait remarquable (M. Ch. Pierre).

Le *Christ à la colonne*, statuette de 25 centimètres, qui se distingue par le mouvement et l'expression (nº 457, M. Laurand-Vignat).

Saint Michel terrassant le démon. L'archange, ceint d'une épée, appuie le pied droit sur sa victime abattue, tandis qu'il lève le gauche pour donner plus de force au coup de lance qu'il va lui porter. Satan, ailé et armé de griffes, se tord dans les convulsions de la mort. On sent la rage et l'impuissance du mal, vaincues par la force de l'envoyé de Dieu. Ce beau groupe du XVIe siècle, inspiré par le tableau de Raphaël, mesure 28 centimètres sans le socle (M. Ch. Pierre).

Parmi les Christs, le plus beau, sans contredit, était le nº 1,895 (M. Ch. Pierre), mesurant 55 centimètres de hauteur. Le Sauveur, à qui la souffrance n'a pas encore arraché de plainte, a la figure sereine ; il lève les yeux au ciel et semble offrir avec joie son sublime sacrifice (XVIIe siècle).

Les Vierges, en assez grand nombre, méritaient presque toutes l'attention. Nous signalerons :

Le nº 1,735 (M. l'abbé Bouloy), que le catalogue attribue à tort au XVIIIe siècle. Nous sommes certainement là en présence d'une belle œuvre du XIIIe siècle (1). Rien ne surpasse l'expression de bonheur et de bonté qui se peint sur les traits de la mère de Dieu ; rien n'égale la joie du divin Enfant qui cherche à caresser sa mère.

Les nos 1,256 (Dr Patay), Vierge mère couronnée ; 1,150 (M. de Beauregard), Vierge mère couronnée ; 1,643 (M. R. de Maulde), Vierge mère ; 1,856 (Mlle Robert de la Matholière), Vierge avec l'enfant Jésus et saint Jean-Baptiste.

Dans toutes ces statuettes, la Vierge est vêtue d'une robe longue et porte sur la tête le dominical, voile dont les femmes (du VIIIe au XIe siècle) se paraient le dimanche pour aller

(1) Cette statuette, léguée à la Société par M. l'abbé Bouloy, provient du couvent des Dominicaines de Montargis.

à l'église, et qui a été conservé aux statuettes de la Vierge jusqu'au XVIe siècle (1). Dans toutes, l'enfant Jésus est nu.

Les statuettes de saints et de saintes étaient très-nombreuses. Nous nous bornerons à citer :

Les saintes femmes (M. Ch. Pierre), saint Bruno (n° 1,256, Dr Patay), saint Euverte (n° 814, M. l'abbé Desnoyers) (2).

Dès le XIIIe siècle, l'emploi de l'ivoire pour les objets usuels était devenu plus fréquent, et, à partir de la Renaissance, les artistes multiplièrent encore son usage en sculptant des médaillons, des coffrets de mariage, des boîtes à miroir, des peignes, des hanaps, des poignées d'armes, des ustensiles de chasse ou de ménage, des pièces de jeux, des boîtes, des râpes à tabac, des tabatières, etc.

Dans la collection Ch. Pierre se trouvent deux coffrets très-remarquables. Ils sont en bois et ornés de petites lames d'ivoire sculpté, encadrées dans une bordure en marqueterie. Ce procédé, plus économique, était devenu en usage parmi les artistes. Aux angles, on figurait ordinairement des guerriers, des tarasques ou des fous.

Le premier, rectangulaire et à couvercle plat, est orné de dix-huit panneaux ; des guerriers occupent les angles ; les quatre évangélistes sont placés deux à deux de chaque côté de la serrure ; le reste est consacré à l'histoire de Pyrame et Thisbé. Dimensions : long. 0^{m} 33, larg. 0^{m} 25, haut. 0^{m} 18 (XIVe siècle).

Le second, à couvercle en forme de tombeau, est décoré de douze panneaux. Aux angles sont encore des guerriers ; les autres lames représentent divers sujets mythologiques : le jugement de Pâris, la conquête de la toison d'or, etc. Le couvercle est orné d'une bande d'ivoire dont la face principale porte un écusson soutenu par deux anges allongés (XIVe ou XVe siècle). Dimensions : long. 0^{m} 18, larg. 0^{m} 10, haut. 0^{m} 15 (n° 1,893).

(1) A Sauzay. *Notice des ivoires du Musée du Louvre*, p. 2.

(2) Le catalogue porte le nom de M. l'abbé Rocher. Par un sentiment de modestie exagérée, M. l'abbé Desnoyers a fait inscrire sous divers noms les objets exposés par lui. Dans toutes nos citations, nous rétablirons le nom de M. Desnoyers,

Un des joyaux de l'exposition était certainement le couteau-poignard de M. du Houlley. Rien de plus élégant, de plus finement sculpté que ce spécimen de l'art au XVIe siècle. La poignée est formée par une statuette de 9 centimètres, représentant la déesse Diane sous les traits de la belle favorite de Henri II. Vêtue d'une tunique courte, le carquois sur l'épaule, elle tient son arc de la main gauche, et de la droite caresse un cerf qui s'enlève sur les pieds de derrière. Un chien couché orne la garde. La gaîne, sur sa face principale, retrace l'histoire d'Actéon. Le héros, la lance à la main, se dirige vers Diane, qui se baigne en compagnie de six de ses nymphes; elle aperçoit le téméraire, et déjà elle l'a puni, car Actéon a la tête d'un cerf, commencement de sa métamorphose. La face postérieure est ornée d'arabesques et de têtes.

L'*Enfance de Bacchus*, bas-relief de 41 centimètres de longueur sur 11 de hauteur (attribué au Flamand François Duquesnoy, qui travailla toute sa vie en Italie, où il mourut). Le jeune dieu joue avec six enfants entièrement nus. Avec l'aide de l'un d'eux, il cherche à monter sur un bélier que deux autres tirent par le cou, pendant qu'un quatrième le pousse par derrière; les deux derniers, impuissants dans leurs efforts, ont roulé par terre. Dans ce bas-relief, la vigueur de touche fait ressortir le naturel des poses et l'animation des visages (XVIe siècle, M. Ch. Pierre).

Quels sont les artistes qui ont exécuté les objets dont nous venons de parler? Nous n'essaierons même pas à deviner leurs noms. Bien peu d'ivoiriers ont signé leurs œuvres, et l'on s'exposerait à bien des méprises en cherchant des attributions. Nous pensons qu'ils étaient Italiens ou Français; plusieurs ont pu être attachés à la cour de Bourgogne. Les ducs de cette maison fastueuse ont encouragé les arts, en faisant des commandes à profusion, et les ivoiriers ont eu une large part de leur protection.

L'Allemagne est aussi un pays où l'ivoire a été travaillé longtemps et avec entrain (1), non seulement par des artistes,

(1) Jacquemart. *Histoire du mobilier*, p. 306.

mais par des princes qui se sont fait un nom dans cette branche de la sculpture. En fervents disciples de Bacchus, les ivoiriers allemands ont eu, surtout après la réforme, une préférence marquée pour les scènes bachiques, que ce fussent des bacchanales mythologiques ou de grossières orgies de cabaret.

Parmi les plus belles pièces, nous décrirons :

Un cabinet en ivoire, se terminant en forme de toit. Les portes (à l'intérieur comme à l'extérieur), les côtés, les tiroirs, sont ornés d'arabesques, de scènes religieuses gravées en noir par Virgile Solis, un des petits maîtres du XVIe siècle. Dimensions : long. 0m 50, larg. 0m 30, haut. 0m 44.

Un coffret rectangulaire à couvercle plat. Le dessus et les côtés figurent des épisodes guerriers gravés en noir par le même artiste. Long. 0m 22, larg. 0m 14, haut. 0m 11.

Deux plaques représentant l'ivresse de Silène. Le fils de Pan s'avance soutenu par deux satyres. Sa musculature et l'état dans lequel il se trouve expliquent la peine qu'ils ont à le soutenir. Dans l'une (no 1,703, M. Leveau), les figures sont à mi-corps ; dans l'autre (M. Ch. Pierre), les personnages sont en pied. Sculptées en haut relief, elles ont à peu près les mêmes dimensions. Haut. 0m 15, larg. 0m 15 et 0m 13.

Un oliphant formé d'une défense entière d'éléphant. Un combat de sangliers et de chiens s'y déroule dans toute la longueur. Près du pavillon se trouvent : d'un côté, le portrait d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne ; de l'autre, ses armes. Commencement du XVIIIe siècle (collection Ch. Pierre).

Il nous reste à parler des ivoires espagnols. Ils ont une physionomie et des caractères spéciaux qui les font facilement reconnaître : « Par l'expression merveilleuse des physionomies, dit M. Jacquemart, par le mouvement pittoresque des figures, la souplesse et la variété des draperies, la sculpture espagnole rivalise avec ce que la peinture peut donner de plus parfait en animation religieuse, de plus exact en imitation réaliste (1). »

(1) *Histoire du mobilier*, p. 308.

La halle Saint-Louis nous en offrait plusieurs intéressants spécimens :

Une statuette de saint Jean-Baptiste, haute de 41 centimètres. Debout, il tient de la main droite sa croix ornée d'une banderolle et de la gauche un livre sur lequel est couché l'agneau. Son vêtement consiste en une peau de mouton qui laisse à découvert les jambes et les bras. Cette pièce capitale, d'une très-belle exécution, faisait partie de la collection Martin ; elle appartient aujourd'hui à M. Ch. Pierre.

Un groupe représentant la Sainte-Famille. L'enfant Jésus, complètement nu, est entre ses parents, auxquels il donne la main. Saint Joseph et la Sainte-Vierge portent, l'un une tunique, l'autre une robe longue serrée à la ceinture, et par dessus un manteau orné de broderies. La Vierge, coiffée du dominical, a les cheveux flottants ; elle tient ostensiblement de la main droite un livre de prières. Saint Joseph a la barbe et les cheveux longs ; il n'a aucune coiffure ; de la main droite il devait tenir un bâton. Haut. 0^{m} 17 et 0^{m} 12 pour l'enfant (n° 1,257, Dr Patay).

Une statuette d'enfant Jésus bénissant de la main droite. Nu également, il est la reproduction du type précédent. La chevelure est dorée (collection Ch. Pierre).

Ces ivoires, que nous attribuons au XVe siècle, présentent encore des traces de peinture, car, pour approcher davantage de la réalité, les artistes espagnols coloraient les yeux, les lèvres, la chevelure et la barbe.

§ 4. — *Bronzes, médaillons, médailles.*

(Tours, 53 numéros ; Blois, 39 ; Orléans, 43.)

Une œuvre française prime toutes les autres : c'est le buste de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans et garde des sceaux de France, par Germain Pilon. Haut. 0^{m} 70 (n° 1,902, évêché d'Orléans).

Le prélat a la tête couverte d'une calotte ; il est revêtu de la

mozette et porte cette fameuse barbe, cause d'un dissentiment entre lui et son chapitre, qui, pour se terminer, nécessita l'intervention du roi (1).

Sur le devant du socle en bois, on lit :

Johannis Morvillerii effigiem ne frustra contemplator
Sed simul ad æmulandas tanti viri virtutes excitator.

Cette inscription accompagnait le buste de Jean de Morvillier, qui ornait son tombeau dans l'église des Franciscains, à Blois.

A droite : « Ce buste est l'œuvre de Germain Pilon, célèbre sculpteur du XVIe siècle. »

A gauche : « Jean de Morvillier, évêque d'Orléans et garde des sceaux de France, MDLII-MDLXXVII. »

Cette œuvre magistrale est digne et du célèbre artiste dont le Louvre possède tant de chefs-d'œuvre, et du grand homme qu'elle nous rappelle, de ce prélat : « *Vir incomparabilis morum ingeniique elegantiâ, bonarum artium scientiâ, iis utendi peritiâ clarus, facundiâ, prudentiâ, probitate nemini quem hœc œtas viderit secundus* (2). »

Nous avons fait des recherches pour justifier l'attribution de ce buste.

A l'article *Franciscains*, La Saussaye dit, en parlant de notre évêque, « que M. de Belieuvre, son collègue, son ami particulier et son exécuteur testamentaire : *eius effigium ad vivum exprimi curavit et marmoreum tumulum excitari, addito monumento, quod vir integerrimus viro integerrimo manu sua exaravit.* »

Dans son histoire de Blois, Bernier nous apprend que « Jean de Morvillier, né à Blois en 1507, d'Estienne de Morvillier, seigneur de Saint-Lubin et de la Sourdière, procureur du roy en son comté de Blois, et de Marie Gaillard, mourut en l'an

(1) Lettre de Henri II aux chanoines d'Orléans, donnée à Chambord, le 4 mai 1556.

(2) Epitaphe de Jean de Morvilliers, La SAUSSAYE, *Ann. ecclesiœ Aurelianensis*, p. 652.

1577, âgé de soixante-dix ans, et fut inhumé proche de ses pères aux Cordeliers de Blois, où Maurice Hilaret fit son oraison funèbre et où Pompone de Belièvre fit faire le tombeau que l'on voit au milieu du chœur de l'église. Le mesme Pompone, pour ne rien oublier de ce qui pouvoit honorer la mémoire de ce grand homme, auquel il estoit fort obligé, fit élever, *vis-à-vis* de son tombeau, un buste de la façon du fameux sculpteur Germain Pilon, au bas duquel on a gravé cette inscription : *Joannis... ut suprà* (1). »

Dans les premières pages de son livre, en traitant de l'établissement des Cordeliers, Bernier dit encore que « Jean de Morvillier, évêque d'Orléans et garde des sceaux de France, ayant beaucoup aimé ce couvent, voulut estre enterré au milieu du chœur de l'église où il repose (2). »

Dans ses recherches sur Blois et ses environs, M. L. de La Saussaye s'exprime ainsi :

« Ce que le cimetière de Blois renferme de plus curieux se voit à la tombe de M. Bergevin, vice-président du tribunal de Blois. Ce sont deux pleureuses en marbre, qui proviennent du magnifique monument élevé à l'évêque d'Orléans, Jean de Morvillier, garde des sceaux de France, par le célèbre Germain Pilon. Ce monument, placé autrefois dans la chapelle des Cordeliers, où était le caveau funéraire de la famille blésoise des Morvillier, fut détruit à la Révolution. Le magnifique buste du chancelier se voit aujourd'hui à l'évêché d'Orléans ; les deux pleureuses ont bien le droit de figurer au tombeau de M. Bergevin, qui les avait sauvées de la main des iconoclastes de 93 (3). »

Il nous paraît donc bien certain que l'évêché d'Orléans est l'heureux possesseur du buste original de Germain Pilon, et, sans nous rendre aux raisons de M. de La Saussaye, nous regrettons que les statues de marbre dues au ciseau d'un des

(1) Bernier. *Histoire de Blois*, p. 486.
(2) Bernier. *Histoire de Blois*, p. 58.
(3) L. de la Saussaye. *Histoire de Blois et de ses environs*, 1862, p. 49.

plus grands sculpteurs français restent exposées dans un cimetière à toutes les intempéries des saisons.

En dehors de cette œuvre supérieure, on pouvait admirer quelques bustes ou statuettes dus au génie des artistes italiens ou français du XVI[e] siècle. Fondues à cire perdue, ces pièces sont uniques, ce qui en augmente la valeur.

Dans la collection de M. Ch. Pierre, nous citerons :

Un Mercure courant, inspiré du Mercure volant de Jean de Bologne. Rien n'égale la sveltesse et la grâce du dieu aux pieds ailés. Coiffé d'un pétase à ailes, il se tient sur l'extrémité du pied gauche; il porte son caducée de la main gauche, et dans la droite, qu'il tient en l'air, il a une bourse qu'il regarde en souriant. Le socle, en marbre portor, est orné de bronzes dorés (1).

Un guerrier à cheval. Vêtu d'une tunique courte qui laisse à nu les jambes, les bras et le cou, il tient de la main droite un javelot qu'il s'apprête à lancer. Selon l'usage des Grecs et des Romains, il n'a ni selle, ni étriers. Le cheval, dont l'allure est calme et fière, a des formes massives qui font paraître le cavalier petit.

Les statuettes de Mars et Pallas. Couvertes de brillantes armures qui laissent à découvert les jambes et les bras, les deux divinités sont coiffées d'un casque empanaché et portent une longue chlamyde. Toutes deux s'appuient de la main gauche sur leurs boucliers ; Pallas avance la main droite ; Mars, au contraire, la tient sur la hanche.

Une réduction du Gladiateur (n° 948, M. de Terrouenne). Quelle perfection dans ce petit chef-d'œuvre de la Renaissance ! Comme l'artiste ancien avait fait une étude sérieuse du corps humain ! Avec quel intérêt on suit les mouvements de cet homme qui cherche tout à la fois à éviter et à surprendre son adversaire !

(1) Dans le Mercure de Jean de Bologne, le dieu ne tient pas de bourse ; du bras droit tout à fait relevé, il montre le ciel, et le bras gauche est plus éloigné du corps.

Les bustes des empereurs Galba et Vespasien (M. l'abbé Desnoyers) ; ceux de Marie de Médicis, Henri IV et Marguerite de Valois (nos 945 à 947, M. L. de Terrouenne).

Passons aux plaquettes et aux médaillons.

Deux plaques attribuées à Donatello nous arrêtent tout d'abord. L'une représente une bacchante dont la chevelure est ornée de bandelettes et de pampres ; un léger vêtement couvre l'épaule droite et laisse nu le reste du corps ; elle tient de la main droite une coupe dans laquelle jaillit le lait qu'elle exprime de son sein gauche. L'autre figure un bacchant à longue barbe, nu jusqu'à la ceinture. Couronné de pampres, il tient une coupe de la main droite ; derrière lui on voit sa houlette et un mouton.

Par leur mâle énergie, ces deux bas-reliefs sont dignes du grand artiste à qui on les attribue (nos 1,431 et 1,431 *bis*, M. Eud. Marcille).

Citons encore : les Saintes femmes au tombeau, les Disciples d'Emmaüs (nos 65 et 66, Mme Soufflot), l'Ensevelissement du Christ (no 1,446, Mme Rousseau).

Les médaillons, en nous retraçant les traits de personnages historiques, nous montrent en même temps le talent d'artistes célèbres.

De Guillaume Dupré, l'auteur de la statue de Henri IV, dont Jean de Bologne avait fondu le cheval, nous pouvions admirer la face et le revers de la médaille commémorative de la naissance du Dauphin.

Commencée en 1601, l'artiste ne la livra qu'en 1603. Le 28 juillet, il fut admis à la présenter au roi, qui lui accorda, par lettres-patentes, le privilége de vendre « la médalle double en laquelle est représenté d'un côté notre pourtraict et effigie avec celuy de la royne, nostre très-chière et très-aymée espouse et compaigne, et sous l'épaule de la figure y est escript : G. Dupré ; et au revers de ladicte médalle est représentée une alliance de Mars et Pallas, aussy à nostre ressemblance avec ung petit enffant au milieu posant le pied sur un dauphin, et au-dessus desdictes figures y a un aigle tenant

une couronne dans son becq avec cette inscription : *Propago imperii* (1). »

Cette médaille, pour la description de laquelle nous avons préféré citer un texte historique, n'avait que 7 centimètres de diamètre. En 1605, Dupré la répéta dans un plus grand module avec quelques changements insignifiants. Les médaillons de M. Jarry (n°s 675 et 676) ont 185 millimètres de diamètre et portent la date de 1605. Ils ont probablement servi de types pour cette seconde médaille.

Guillaume Dupré, gendre de B. Prieur, fut en 1604, conjointement avec Jean Pilon, fils de Germain Pilon, nommé contrôleur général des poinçons et effigies. Logé au Louvre en 1608, il devint en 1617 seul contrôleur par la mort de son collègue, et en 1639 transmit, avec l'autorisation du roi, son titre à son fils Abraham (2).

Jean Warin, Flamand de naissance, fut à la fois peintre, sculpteur et graveur, et, comme Dupré, arriva aux plus grands honneurs. Inventeur d'une machine à monnoyer les médailles, il fut successivement garde général et conducteur général des monnaies, graveur général des poinçons, membre de l'Académie de peinture. Logé au Louvre en 1631, il devint, à la mort d'Abraham Dupré, contrôleur des monnaies. Il sut tellement se distinguer dans la gravure des médailles que, selon Voltaire, « il tira cet art de la médiocrité (3). »

Nous n'avions pas à l'exposition le sceau de l'Académie française, son chef-d'œuvre, mais on a pu remarquer ses portraits de Gaspard Monco, Camille de Neufville, Nicolas Desvignes, Jules Romain, médaillons d'environ 10 centimètres de diamètre (n°s 677, 679, 680 et 681, M. Jarry).

La même collection comprenait un joli portrait du chancelier Michel le Tellier, médaillon de 13 centimètres de diamètre, signé Bertinet, 1678. Nous n'avons pu trouver aucun rensei-

(1) Musée du Louvre, notice des objets de bronze, etc., par L. Clément de Ris, p. 51.

(2) Musée du Louvre, notice des objets de bronze, etc., p. 31.

(3) Même notice, p. 33, et Biographie Didot.

gnement sur cet artiste, qui nous a paru un digne émule des graveurs que nous venons de citer (nº 682).

Enfin, le médaillon de H. de Longuève, député du Loiret aux élections de 1815, 1816, 1820, 1822 et 1824, par Depaulis (nº 1,579, M. J. Croissandeau).

La numismatique orléanaise ne comptait que 32 jetons d'argent frappés aux armes des maires d'Orléans (nº 1,172, M. Jarry).

Sous le mairat de M. Perdoulx, le 4 juillet 1735, le corps municipal, à l'exemple de celui de quelques grandes villes, décida que, tous les deux ans, il offrirait au maire entrant en exercice une bourse de velours contenant 200 jetons d'argent.

Ce fait est affirmé par Lottin (1) et par M. Lambron de Lignim (2).

Ces jetons circulaires, de 31 millimètres de diamètre, présentaient sur la face Jeanne d'Arc symbolisant Orléans. Assise, l'héroïne tient de la main droite son épée relevée ; elle appuie la gauche sur un bouclier aux armes de la ville. Au bas : *Aurelia ;* à l'entour la légende : *Me vindice lilia florent.* Sur le revers, les armes du maire ; et en légende : de la mairie de M.....

Voici, par ordre chronologique, les noms des maires représentés :

MM. Perdoulx, 1735 ; C. Noyau, 1737 ; Colas d'Anjouan, conseiller, 1739 ; Hudault, 1742 (3) ; Colas de Mondru, écuyer, 1745 ; Baguenault, 1748 ; Berthereau de la Giraudière, écuyer, 1751 ; Tassin, 1754 ; Lamyrault de Chaussy, écuyer, 1757 ; Colas des Francs, 1760 ; Le Juge, écuyer, seigneur de Bazoches, 1763 ; Raymond Massuau, 1768 ; Jacques du Coudray, chevalier de Saint-Louis, 1771 ; Hudault, 1774.

(1) LOTTIN. *Recherches historiques sur Orléans*, t. II, p. 286.

(2) LAMBRON DE LIGNIM. *Armorial des maires de la ville d'Orleans*, Tours, 1851, p. 9.

(3) Un réglement du conseil de Mgr le duc d'Orléans, en date du 6 avril 1741, décida qu'à l'avenir les maires et les échevins resteraient trois ans en exercice.

A partir de cette époque, les jetons devinrent octogones et de 32 millimètres de largeur ; la face subit quelques légers changements. Pour cette nouvelle série, nous avons les noms de MM. Jacque du Coudray, chevalier de Saint-Louis, 1777 (1) ; Lamyrault de Cottinville, écuyer, 1777 ; Seurrat, écuyer, seigneur de Guilleville, 1780 ; Massuau de Laborde, écuyer, 1783 ; Crignon de Bonvalet, écuyer, 1786.

Jaloux de mettre en lumière tout ce qui intéresse notre cité, M. Herluison, ayant pu réunir les matrices de presque tous ces jetons, les a fait frapper à ses frais en argent, en bronze et en cuivre doré. Il a augmenté la série en ajoutant les noms de MM. Lenormant, 1717 ; Crignon Désormeaux, 1800 (2) ; Drouin de Rocheplatte, 1816 ; Hème, 1830 ; Sévin-Mareau, 1838 ; Lacave, 1843 ; Genteur, 1854 ; Vignat, 1856 ; de Nazon, 1869 ; Crespin, 1870 ; Fresnais de Lévin, 1871 (3).

Pour les maires du XIXe siècle, M. Herluison a continué le type octogone ; le revers, sans armoiries, porte ces mots : Mairie de M...

Le jeton de M. Lenormant a été frappé sur un ancien coin gravé postérieurement à son mairat.

§ 5. — *Mobilier.*

(Tours, 92 numéros ; Blois, 120 ; Orléans, 83.)

Sans être très-nombreuse, cette section comptait cependant quelques meubles remarquables.

Crédences. — L'une, du XVe siècle (no 443, M. Ch. Pierre), provient du domaine de la Thuile (4), qui appartenait au chapitre de Saint-Aignan d'Orléans.

La partie supérieure est ornée de sculptures et de ferrures à jour, délicatement travaillées. Sur la porte droite, saint Paul ;

(1) Mort en exercice.
(2) Pendant les Cent-Jours, le général Granjean occupa la mairie.
(3) Entre 1786 et 1800, il y a eu six maires.
(4) Commune de La Ferté-Saint-Aubin.

sur la gauche, saint Pierre ; sur le trumeau, très-large, saint Michel terrassant le dragon.

La partie inférieure est limitée en haut par une arcade surbaissée, enrichie de palmettes et de choux frisés. Le fond est divisé en quatre panneaux quadrillés et semé de fleurs de lys.

Le genre des sculptures de ce beau meuble, dont la conservation est parfaite, indique une destination religieuse.

Il a peut-être décoré la sacristie de notre ancienne collégiale royale.

Une seconde, de style flamand, date du XVI[e] siècle (n° 482, M. G. Besville).

La partie supérieure est à pans coupés. Sur les panneaux, séparés par des pilastres à dessins en marqueterie de couleur, sont des têtes sculptées au milieu d'arabesques.

Le bas est limité supérieurement par une partie sculptée qui offre la même disposition et la même décoration que la partie supérieure ; des culs-de-lampe terminent les pilastres.

Les côtés sont fermés par des panneaux entourés de moulures très-simples.

Bahuts. — Le plus beau était le n° 544 (M[me] Pilon). Un large bas-relief : saint Georges vainqueur du dragon, en occupe presque toute la face antérieure. Cette légende du saint guerrier, patron des Génois, des Anglais et des Russes, a été très-populaire en Orient et en Occident pendant plusieurs siècles. Un grand nombre de monuments peints ou sculptés (1) l'ont tour à tour représentée ; quelques-uns même ont été considérés, à tort, comme rappelant la victoire de notre grande héroïne Jeanne d'Arc.

Le saint, monté sur un destrier lancé au galop, plonge sa lance, qu'il tient des deux mains, dans la gueule de l'immonde animal qui allait dévorer sa victime. La fille du roi de Lydie, agenouillée auprès d'un arbre, est en prières, tandis que sur la

(1) Voir au Louvre, n° 84 : sculpture de la Renaissance, le bas-relief de marbre de Michel Colombe, et n° 144 : bas-relief en bois sculpte.

gauche, deux personnages appuyés à la fenêtre d'une tour suivent avec anxiété les détails de ce drame saisissant, au bas duquel on lit cette maxime : « Contre Dieu nul ne peult riens faire. »

Dans le bas est un triomphe. Tous les personnages sont nus. Le triomphateur, assis sur un char traîné par un cheval que conduit un cavalier, tient une sorte de lance à laquelle est appendu un écriteau aujourd'hui fruste. En avant, un enfant joue de la trompette ; en arrière, deux hommes portent, l'un une torche, l'autre une lance et un vase, trophées sans doute de la victoire.

A droite et à gauche, deux pilastres à chapiteaux corinthiens enrichis de délicates arabesques du plus pur style de la Renaissance.

Citons encore : n° 483 (M. G. Besville). Sculpté en haut relief ; les côtés sont décorés de médaillons à figures, de pilastres ornés de rinceaux. Le devant est divisé en trois compartiments par une arcature romane.

A gauche, l'Annonciation. La Vierge est agenouillée ; un ange s'approche d'elle en fléchissant le genou et lui présente un phylactère où se lisent ces mots : *Ave plena Maria ;* en haut, le Saint-Esprit dans un nuage.

A droite, la Nativité. L'enfant Jésus est couché dans une auge ; de chaque côté sont agenouillés la Vierge et saint Joseph, qui contemplent leur divin fils ; dans le fond, on aperçoit la tête du bœuf et celle de l'âne. Un toit de chaume abrite ce groupe. Dans les angles supérieurs de ces deux scènes, deux têtes d'anges ailés.

Au milieu, l'Apothéose. La Vierge, entourée d'une auréole, est debout et tient dans ses bras l'enfant Jésus.

N° 1,852 (M. Pelletier). Décoré de cariatides, de statuettes, de têtes d'anges, d'enfants, d'animaux, etc., il retrace dans un médaillon central la présentation à Holopherne de Judith et de sa servante.

N° 121 (M. Chouppe). Orné de pilastres et de demi-consoles, ce joli bahut est sculpté sur le devant et les côtés. Au milieu,

traduction naïve du sacrifice d'Abraham. Posant une main sur la tête d'Isaac, il s'apprête à la lui trancher avec une sorte de yatagan. Heureusement pour l'innocente victime, survient un ange qui, au risque de se couper la main, saisit la pointe du glaive d'Abraham.

Tables. — Une grande table Henri II, haute de 84 centimètres, longue de 1m 42 et large de 87 centimètres, était le plus beau type du mobilier (n° 665, M. Blondel de la Rongery).

La tablette est soutenue par deux pilastres en gaîne, reposant sur des patins à console. Entre les pilastres existe un large soubassement qui sert d'appui à cinq colonnettes-balustres supportant une arcature plein-cintre à refends. De chaque côté des pilastres existent également des colonnes-balustres cannelées, sur lesquelles sont placées des consoles soutenant la corniche. Celle-ci se compose d'un fort tore, orné aux angles de culs-de-lampe. Sauf la tablette, qui est unie, toutes ces parties sont profondément sculptées d'oves à palmettes et de rinceaux.

On n'a aucune donnée sur la provenance de cette belle table, qui paraît authentique, malgré son état de conservation, et plus d'un amateur en a offert un très-grand prix.

Selon M. Viollet-le-Duc, il y avait chez les particuliers et dans l'intérieur des châteaux des tables de petite dimension pour manger lorsqu'on n'avait pas d'invités. Longues et étroites, elles étaient accompagnées d'un banc avec marchepied et garni quelquefois d'un dais (1). La table qui nous occupe a pu avoir cet usage, mais l'ornementation qui sépare les pilastres devait gêner les convives ; aussi émettrons-nous l'avis qu'elle servait à la décoration d'une chambre, ou bien qu'elle était destinée à l'écuyer tranchant, les jours de festin.

Notre musée historique en possède une du même genre, mais plus simple.

Nous signalerons encore un meuble de forme peu commune, appartenant à notre collègue, M. Chouppe (n° 123).

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier français,* première partie, *Meubles,* p. 260.

Il consiste en une sorte de crédence dont la large tablette est supportée par quatre pieds fusiformes. Le tout est engagé dans un cadre uni en arrière, formé en avant par une triple arcature plein-cintre de dimensions inégales, ayant socle et entablement. Les colonnes de l'arcature sont d'ordre ionique ; la porte de la crédence est ornée d'arabesques. L'arcade médiane limite la crédence ; les deux latérales, par leur réunion avec la tablette, forment étagère.

La description de ce meuble est difficile ; aussi conseillerons-nous une visite au musée historique, qui en possède un à peu près semblable.

Jusqu'à la Renaissance, malgré quelques timides essais d'incrustations en bois de couleur, les artistes s'étaient contentés du chêne et du noyer ; mais, à cette époque, on voulut enrichir le mobilier et le rendre digne des splendides châteaux qu'il devait décorer. Alors parurent ces gracieuses armoires à deux corps et ces jolis cabinets rehaussés de pierres gravées, de plaques de marbre, d'écaille, de lapis-lazuli ou de métaux précieux ; puis on employa l'ébène, et, pour rompre l'aspect un peu triste de ce bois, on l'incrusta d'ivoire. Ce fut à la fin du XVIe siècle et en Italie que ce dernier genre prit naissance.

Sous Louis XIII, il se fit un changement complet dans le mobilier. Les crédences, les bahuts, les armoires, etc., furent remplacés par des bureaux, des commodes, des bibliothèques. L'ébène fut quelque temps employé seul, puis décoré de garnitures et d'applications en bronze doré et ciselé. Les cabinets restèrent en faveur pendant une partie du XVIIe siècle.

Parmi les cabinets, nous citerons :

No 1,136 (M. Assire). Cabinet italien, incrusté de plaques d'ivoire gravé. Les deux vantaux et la porte intérieure représentent des personnages ; la décoration des tiroirs retrace les différents modes de chasse. Ce gracieux meuble a un support à quatre pieds, réunis en bas par des traverses en forme d'X.

No 352 (M. Germon). Grand cabinet italien du XVIe siècle. Il est divisé en trois panneaux par des pilastres ioniques ; les

deux latéraux comprennent chacun cinq tiroirs. Le panneau central forme un portique à colonnes ioniques engagées, au milieu duquel est une niche à fronton triangulaire.

Ce meuble en marqueterie est décoré de plaques d'écaille, de cuivre et d'étain gravées, et d'appliques en bronze doré. La table sur laquelle il porte a trois tiroirs ; elle est soutenue en avant par quatre colonnes doriques ; en arrière, par deux pilastres qui reposent sur une tablette à six pieds.

N° 1,317 (M. Douville). Grand cabinet en marqueterie. Style français du XVII[e] siècle.

Divisé également en trois panneaux, il a huit tiroirs de chaque côté. Le panneau médian est décoré de deux pilastres corinthiens supportant un fronton triangulaire brisé. La marqueterie de la porte figure un tronc d'arbre sur lequel sont perchés un superbe coq et différents oiseaux. Des incrustations d'étain gravé, des plaques d'écaille, des têtes en bronze doré complètent l'ornementation de ce beau cabinet.

La table à trois tiroirs est soutenue par six cariatides dorées, tenant d'une main des fleurs ou des fruits, et de l'autre une riche guirlande à entrelacs. Ces cariatides, demi-nues, reposent sur une tablette ovale à six gros pieds sculptés.

N° 1,164 (D[r] Bréchemier). Grand meuble en bois noir à deux corps, de 1[m] 92 de hauteur. Le bas, à deux vantaux, forme armoire ; le haut, à deux vantaux également, renferme le cabinet. A l'intérieur comme à l'extérieur, il est orné de moulures cannelées et de dessins gravés. Ce meuble, du XVII[e] siècle, est intéressant et par ses dimensions, et par la disposition de sa partie inférieure.

Trois bureaux nous présentaient les différents types d'ornementation en usage à cette époque.

Portés par huit pieds balustres, ils ont la même forme et les mêmes dispositions : trois tiroirs sur les côtés, un au milieu, et plus bas, en retrait, une porte de secrétaire.

Le premier (n° 505, D[r] Chipault) est en marqueterie de couleur, figurant des têtes, des oiseaux, des insectes et des fleurs ; les pieds et les bords sont garnis de filets de cuivre.

Le second (nº 1,730, marquis de la Touanne) est en ébène avec incrustations de cuivre, bordures et appliques en bronze doré et ciselé.

Les pieds de ces deux bureaux sont réunis de chaque côté par des X ; le milieu est libre.

Le troisième, en marqueterie, présente, dans la jointure des pieds décorés de coquilles en bois doré, une légère différence. L'ornementation consiste en incrustations d'étain gravé (nº 936, M. Bernoux).

Enfin un coffre à châles avec sa table (nº 1,067, M. Ch. Levé). Ce beau meuble d'ébène est garni de nombreuses plaques de cuivre doré. Sur le milieu du couvercle est le jugement de Pâris ; aux angles, les quatre parties du monde : l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, sous les traits d'hommes et de femmes portant les costumes et les armes de ces divers pays.

Avec Louis XIV, le mobilier dut encore s'enrichir, pour être à la hauteur du palais de Versailles. Alors parut Boule, qui augmenta la splendeur et l'éclat des meubles d'ébène garnis de bronzes dorés, en les rehaussant de plaques d'écaille découpées et incrustées d'ornements en cuivre et en étain gravés au burin. Le bois doré partagea avec le genre Boule les faveurs de ce grand siècle. Rien n'est plus riche, en effet, que ces grandes tables, ces magnifiques consoles en bois sculpté et doré, couvertes de belles mosaïques de Florence ou de plaques de marbre précieux.

Pendant la Régence, le commerce ayant plus de facilités d'importation, il y eut un véritable engouement pour les produits étrangers.

Les artistes employèrent d'abord les bois exotiques pour leurs marqueteries ; puis, voulant rivaliser avec les peintres, ils ne se contentèrent plus des essences naturelles et eurent recours aux bois teintés.

Les meubles en laque de la Chine et du Japon jouirent aussi d'une vogue extrême. Ils furent bientôt imités avec succès par Martin, qui acquit dans la fabrication de ses précieux laques une grande renommée et une immense fortune.

Le bois doré, les marqueteries, les laques, les bronzes continuèrent à être en faveur sous Louis XV. Mais sous ce règne, le style changea : aux formes droites, solennelles, du mobilier du grand roi, succédèrent des courbes plus ou moins gracieuses ; les rinceaux, les guirlandes, les rocailles de tous genres furent employés jusqu'à l'abus.

Sous Louis XVI, cette exagération s'arrêta heureusement, et on ramena le mobilier à un style plus sobre et de meilleur goût.

Les formes furent moins contournées, les ornements disposés avec plus de discernement ; puis surgit un genre aussi simple que coquet, qui consista à peindre en blanc les meubles, et à les rehausser de gracieuses moulures ou d'un léger filet de couleur.

Dans le cabinet à droite de l'entrée, on avait réuni les spécimens du mobilier du XVIIIe siècle. Cheminée avec sa garniture, console en bois doré, glaces, commodes, encoignures, secrétaires, fauteuils, formaient un petit salon qu'ornaient des pastels de Valade, des gravures en couleur de Debucourt, des aquarelles de Blondel, et un petit trophée d'instruments de musique au nombre desquels étaient une guitare italienne à incrustations de nacre et une musette à réservoir en velours rouge, tuyaux en ivoire à clés d'argent (n°s 1,797, 1,801, M. G. Besville). Enfin, dans le cabinet faisant face, M. Le Moyne avait exposé une collection de vingt-deux meubles péruviens. Tables grandes ou petites, tabernacles d'église, coffrets et cabinets brillaient d'un éclat éblouissant, dû aux nombreuses incrustations de nacre sur fond d'écaille. Le style de ces meubles présente les caractères du mobilier Louis XIII (n° 1,906).

II. — Peinture.

§ 1er. — *Tableaux, miniatures, aquarelles, gouaches, pastels, éventails, etc.*

(Tours, 410 numéros ; Blois, 613 ; Orléans, 412.)

Les tableaux étaient peu nombreux et bien inférieurs, en général, à ceux des expositions de Tours et de Blois.

Les miniatures, les éventails et les tabatières, dont la décoration ou l'intérêt historique constituaient le principal mérite, étaient en très-grand nombre ; c'est ce qui explique le chiffre relativement élevé que nous donnons pour cette section.

Il y a peu de galeries à Orléans, et, comme nous le prouverons plus loin, l'exposition était presque exclusivement locale. Néanmoins, nous rappellerons un certain nombre de toiles qui, par leur mérite, justifient l'attribution portée au catalogue.

École française. — L'époque de la Renaissance n'était représentée que par deux œuvres anonymes :

Le nº 622 (Dr Payen) représente une jeune femme dont la blonde chevelure ondulée est retenue par un diadême ; des boucles en perle ornent ses oreilles ; une fraise de dentelle entoure son cou, et un collier de perles à quadruple rang retombe sur un corsage noir moucheté de blanc et agrémenté d'or avec manches à crevés. Cette petite tête est charmante : d'épais sourcils bruns surmontent de beaux yeux bleus ; le nez est aquilin, la bouche petite et mignonne. Ce ravissant portrait sur cuivre, qui mesure 0m 17 de hauteur et 0m 13 de largeur, porte malheureusement des traces de retouches inhabiles.

Le portrait de Christine de Danemark, duchesse de Lorraine (nº 294, M. d'Alvimare de Feuquières, à Dreux).

La chevelure blonde relevée est maintenue par un réseau où les fils d'or se mèlent aux perles et aux fleurs ; une haute collerette entoure le cou ; la robe noire avec agréments d'or est ouverte par devant, et laisse apercevoir un plastron blanc à boutons d'or, sur lequel tombe un triple collier de perles. La figure rappelle bien le type des femmes du nord de l'Europe.

D'après le catalogue, ce tableau aurait fait partie de la collection de portraits de la famille de Guise, au château d'Anet, et, suivant une note manuscrite collée au dos, cette princesse serait née en 1518 et morte en 1590.

Christine, fille de Christiern II le Cruel et d'Elisabeth d'Autriche, naquit en 1523, et épousa en 1534 François Sforza, duc de Milan. Restée veuve au bout de trois à quatre ans, elle se remaria en 1540 à François Ier, duc de Lorraine et de Bar,

dont elle eut un fils et deux filles. Devenue veuve une seconde fois, en 1545, elle songeait à se livrer entièrement à l'éducation de son fils Charles II, mais le roi de France fit venir le jeune prince à sa cour. Christine se retira à Malines, prit une part active au traité du Câteau-Cambrésis, maria son fils avec Claude de France, fille de Henri II, et laissa la réputation d'une femme de grande habileté (1).

Nous passons immédiatement au XVIIe siècle avec Jean Jouvenet.

Le beau tableau de la cathédrale, Jésus au jardin des Oliviers, attirait tous les regards, autant par les dimensions de la toile que par le mérite de la composition (n° 1,698).

Le jour vient de finir; la lune se lève à l'horizon et éclaire toute la scène de ses pâles reflets. Dans la lumière est le Christ soutenu par un ange; devant lui, un autre ange lui présente un calice. Jésus a les mains jointes; son noble visage porte l'empreinte de la douleur; il cherche à détourner les yeux de ce calice d'amertume, pour les porter vers le ciel; on sent que ce regard lui rendra la force d'accomplir jusqu'au bout son douloureux sacrifice.

A ses pieds et dans l'ombre sont trois apôtres : deux étendus sur la terre se sont endormis; le troisième, assis, cherche à lutter contre la fatigue; ces compagnons du Sauveur restent étrangers à la scène touchante qui se passe à leurs côtés.

Cette grande composition dans le genre du Poussin, le modèle favori de Jouvenet, nous montre à la fois les qualités et les défauts du peintre : facilité d'exécution, heureux groupement des personnages, vigueur de touche, bonne entente du clair obscur, mais coloris souvent inexact, dessin lourd et trop grande recherche de l'effet théâtral. Jouvenet n'ayant jamais quitté la France, n'avait pu étudier l'antique, et c'est au moment où le roi allait l'envoyer à Rome qu'il tomba malade.

Ce tableau, selon Beauvais de Préau, après avoir orné le maître autel de l'église Bonne-Nouvelle, aurait ensuite décoré,

(1) Moreri, art. *Christine de Danemark.*

à la cathédrale, un des deux autels qui se trouvaient de chaque côté de la porte du jubé construit en 1690; il est aujourd'hui dans la sacristie.

L'exposition contenait encore quelques œuvres des maîtres du XVIIe siècle :

Un portrait de Deshayes-Gendron, par Mignard. Claude Deshayes-Gendron, reçu docteur en médecine à la Faculté de Montpellier, devint médecin du régent et se lia d'amitié avec les hommes les plus célèbres de son temps (nº 340, Mme Ravot).

Deux tableaux de fleurs : l'un de J.-B. Monnoyer, remarquable par la vérité des couleurs, l'exactitude du dessin et la science de l'arrangement (nº 260, M. le baron de Chapelain); l'autre de son gendre, J.-B. Blain de Fontenay, qui égala son beau-père, et excella surtout à rendre le velouté des fleurs et la transparence de la rosée (nº 254, M. A. Mignon). Notre musée possède deux tableaux de chacun de ces maîtres.

Une charmante tête de page, par Grimou. Grâce à M. Marcille, notre musée, qui possédait déjà de cet artiste le portrait de l'acteur Thévenard, a pu acquérir celui d'un certain Dominé, peintre à Orléans, qui fut un des premiers maîtres de Desfriches (1).

Quatre grandes toiles de Lancret : l'Air, le Feu, le Tir à l'Arc, les Amusements de l'enfance (nºs 1,054, 1,055, 1,056 et 1,057, MM. Daudier). A ces scènes peu naturelles, prétentieuses, d'un coloris fade, combien nous préférons du même artiste la petite toile qui porte le nº 952 (M. Didier)!

Une cuisinière, en costume de demoiselle, est assise à une table, en train d'éplucher des légumes; elle interrompt cette besogne pour chercher sous son fichu un importun parasite; pendant qu'elle est occupée à cette chasse, un jeune négrillon s'est avancé avec précaution, et, la main appuyée sur le dossier de la chaise, il plonge un regard indiscret dans le corsage de la sémillante cuisinière. Tout est gracieux et coquet dans cette petite scène.

(1) Catalogue des tableaux du musée d'Orléans, p. 67.

Avec Carle Van Loo commence le XVIIIe siècle. Nous avons de lui le portrait de M. Aubereau, archiviste du duc d'Orléans, dont on peut remarquer la physionomie douce et intelligente (nº 515, M. D. Bimbenet).

Un vigoureux portrait d'homme, par F. Hubert Drouais (nº 153, M. Breton-Laugier).

Un splendide paysage de J.-L. de Marne, intitulé le Bac (nº 855, Mme veuve Dubezin).

Cette scène bien ordonnée, facilement touchée, d'un brillant coloris, nous rappelle les moyens de locomotion du commencement du siècle. D'un côté, un postillon, par les clic clac de son fouet, avertit ses voyageurs du départ de la diligence ; de l'autre, bêtes et gens vont à la file s'entasser dans le bateau qui va les transporter à l'autre rive. Ajoutez, comme encadrement à ces groupes animés, un paysage ravissant éclairé par un beau soleil d'été.

De Marne, peintre et graveur, travailla longtemps à Sèvres, et toutes ses œuvres, par leur fini et leur délicatesse, se ressentent de ses premiers travaux.

Le portrait d'un conventionnel, par David, tableau légèrement peint dans les tons gris-clair sur un dessous bistre, qui étaient particuliers au grand peintre, qui fut le hardi, mais trop sévère rénovateur de l'école française (nº 890, M. Béchard).

Un joli panneau de Boilly. Rien de plus suave que ces deux charmantes têtes qui se réunissent dans un élan de tendresse (nº 624, Dr Payen).

L'œuvre de notre célèbre compatriote Girodet de Roucy, fils adoptif du Dr Trioson, était représentée par trois tableaux.

Le portrait du Dr Trioson, médecin des armées, son tuteur (nº 1,380, musée de Montargis).

Deux études pleines de sentiment. L'une représente une fillette dont la longue chevelure châtaine retombe sur ses épaules en boucles frisées. Habillée d'un simple sarrau jaune, les bras nus jusqu'aux coudes, elle feuillette d'un air distrait un in-folio à gravures posé sur une table. Tout autre est la physionomie du jeune garçon qui lui fait pendant. Vêtu d'une redingote brune,

il est debout, le coude gauche appuyé sur le dossier d'un fauteuil sur lequel il a posé son violon ; de la main droite il tient un livre. Sa chevelure châtaine est frisée ; ses grands yeux noirs surmontés d'épais sourcils, son nez aquilin, sa bouche petite et dédaigneuse lui donnent un air de distinction mêlé de tristesse et de résolution (nos 1,410 et 1,411, M. Filleul).

Sans nous arrêter aux artistes nés dans le XIXe siècle, énumérons rapidement :

Le portrait de la marquise d'Harcourt, née de Saint-Aulaire, par Ary Scheffer (no 11, M. le comte B. d'Harcourt).

Le brigand blessé, peinture chaude et vigoureuse, une des premières œuvres de Delacroix (no 853, Mme veuve Dubezin).

Trois petites toiles : rochers et vue de Sologne, par Francis Blin (nos 12, M. Sansco ; 738, 739, Dr Patay).

Nous ne terminerons pas cependant cette rapide revue de l'école française sans signaler trois tableaux concernant Orléans et Jeanne d'Arc.

Le no 1,498 (M. Bordas-Augé) représente une vue ovale d'Orléans, par Martin l'aîné, dit des Batailles.

Au premier plan : le fort des Tourelles, le pont avec ses îles et ses monuments, et dans le fond la ville avec ses tours et ses murailles. De nombreux personnages, des chariots, des bêtes de somme entrent ou sortent de la cité, et donnent une grande animation (1).

Une reproduction de l'ancien monument de la Pucelle, par Quesnel. La famille des Quesnel compte plusieurs artistes qui ont vécu au XVIIe siècle ; aussi, dans le doute, attribuerons-nous ce tableau sur bois, soit à Jacques Quesnel, qui peignit des sujets pieux, soit à Toussaint Quesnel, peintre d'histoire (no 1,721, M. Jarry).

La Vierge, coiffée du dominical, est assise au pied de la croix et soutient sur ses genoux le corps inanimé de son fils ; à droite et à gauche sont agenouillés Jeanne d'Arc et Charles VII.

(1) Voir, pour les détails, VERGNAUD, *Histoire de la ville d'Orléans*, p. 40.

Jeanne, revêtue de sa cuirasssc, a les cheveux flottants ; son casque et ses gantelets sont à ses pieds ; sur la droite, ses armes surmontent cette inscription : « Ieanne d'Arc, dict la Pucelle d'Orléans. »

Le roi, vêtu d'une tunique d'azur semée de fleurs de lys et de C dorés, porte une cuirasse dorée ; une écharpe à franges d'or est nouée sur le côté droit ; son casque, surmonté d'une couronne royale, et ses gantelets également dorés sont à ses pieds. Sur la gauche, les armes de France accompagnent cette mention : « Charles VII. »

La Vierge a les yeux remplis de larmes ; le Christ, dont les cheveux et la barbe sont roux, a les yeux fermés ; un linceul blanc entoure l'abdomen ; ses plaies sont béantes, et les clous et la couronne d'épines sont au bas de lui.

Le visage de Jeanne est triste ; le roi paraît vieux et soucieux.

Le petit panneau n° 1,720 (M. Jarry) figure le buste de la Pucelle d'Orléans.

L'héroïne, vue de face, est revêtue de son armure ; elle porte une haute fraise, et tient de la main droite son épée dont la pointe est renversée. Elle a la tête nue, et ses cheveux, relevés et tressés par devant, retombent flottants par derrière. Sa physionomie respire la jeunesse et la douceur. En bas : « La Pucelle d'Orléans. »

Écoles italienne et espagnole. — Un Christ mort, par Annibal Carrache (n° 2,006, église de Saint-Aignan). Jésus, couché sur les genoux de sa mère, est soutenu par derrière par deux saints personnages ; sur la droite, un petit ange tient une des mains du Sauveur. C'est une page énergique et grandiose, digne du peintre à qui on l'attribue.

Selon Beauvais de Préau, ce tableau, qui ornait la salle du chapitre, fut placé dans une des chapelles de l'église (1).

Jésus portant sa croix, par F. Zurbaran (n° 1699, cathédrale d'Orléans).

(1) Beauvais de Préau, *Essais historiques sur Orléans*, p. 120.

Vêtu d'une longue robe brune serrée à la taille par une corde, la barbe et les cheveux en désordre, Jésus s'avance, les pieds nus, péniblement courbé sous le poids de la croix ; son front est ensanglanté par la couronne d'épines, et son visage pâle et amaigri porte l'empreinte de la souffrance.

Ce fragment d'un calvaire nous donne une idée des tendances réalistes et du puissant coloris du peintre. Apporté en France après la guerre d'Espagne, ce tableau fut donné à l'église de Saint-Pierre-Ensentelée, d'où il passa à la cathédrale.

Ecoles allemande, flamande et hollandaise. — Signalons, tout d'abord, une descente de croix attribuée à Lucas de Leyde (nº 978, M. Richault).

Dans le fond, à gauche, se présente Jérusalem, sous l'aspect d'une ville gothique; à droite, le Golgotha; quatre bourreaux descendent le corps de Jésus de la croix où il était attaché entre les deux larrons; au premier plan, à gauche, la Vierge et trois saintes femmes sont penchées, agenouillées auprès du corps de Jésus, qui est étendu sur la terre, en partie enveloppé dans un suaire; à droite, Joseph d'Arimathie s'entretient avec un des bourreaux.

Ce curieux tableau remonte évidemment à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe; les costumes sont ceux de la cour de Bourgogne, mais nous ne pensons pas qu'il soit de Lucas de Leyde (XVIe siècle).

XVIe siècle. — La Vierge aux fleurs, par Breughel de Velours (nº 112, hospices d'Orléans).

La Vierge assise porte dans ses bras l'enfant Jésus souriant à un ange agenouillé qui lui offre des fleurs et des fruits. Sainte Anne, debout, un livre à la main, se tient derrière ce groupe. Un riant paysage forme le fond. Toute cette scène est encadrée par une guirlande de fleurs aux plus vives couleurs; deux anges la soutiennent dans le haut, tandis que deux autres cueillent des fleurs pour les donner à l'enfant; en avant, une souris grignote des fruits placés dans une corbeille, et des cabiais rongent des feuilles.

Les figures de la Vierge et de l'enfant Jésus laissent à désirer;

mais on ne saurait trop admirer le paysage et la guirlande de fleurs.

Une vue d'Amsterdam, par le même (n° 976, M. Richault), pleine de fraîcheur et d'animation, nous donne une idée de la seconde manière de l'auteur, et nous montre qu'il réussit aussi bien dans les marines et les paysages que dans la reproduction des fruits et des fleurs.

Une grande nature morte de David de Heem (n° 1052, MM. Daudier).

Sur une table couverte d'un tapis brun orné d'une frange d'or, on voit pêle-mêle des fruits, des huîtres, du jambon, un homard, un broc renversé. Un des convives a laissé sur une chaise basse sa guitare et un cahier de musique froissé ; sur la gauche, échappée sur la campagne. Ce tableau produit une illusion aussi vive qu'agréable.

XVIIe siècle. — Deux petits tableaux de Gryf. Dans l'un, gît au pied d'un arbre un amas de gibier emplumé aux plus brillantes couleurs ; deux chiens, dont l'un est assis, veillent sur cette hécatombe ; au second plan, sur la droite, un chasseur suivi de deux chiens. Dans l'autre, un lièvre mort est attaché par une patte de derrière à une branche d'arbre ; au-dessous est un groupe d'oiseaux morts que flaire un épagneul ; au second plan, un chasseur assis par terre entre deux chiens (n°s 1,139, 1,140, M. Porcher).

Un intérieur de cabane, par Rokes, dit Zorg (n° 857, Mme veuve Dubezin). Deux hommes sont accroupis devant l'âtre ; sur le devant, à droite, gisent pêle-mêle des objets de ménage, des ustensiles de cuisine, des provisions. Cette reproduction exacte et fidèle de la nature se recommande encore par le moelleux et le fini du coloris.

XVIIIe siècle. — Plusieurs tableaux de Diétérich, parmi lesquels nous avons remarqué les numéros suivants :

N° 946 (Mme de Lévin). Tête de vieillard à longue barbe blanche. La pénétration du regard donne à son visage une physionomie très expressive.

N°s 973 et 974 (M. Richault), qui forment pendants. Le pre-

mier représente un vieillard à longue barbe blanche, coiffé d'un feutre à larges bords, et vêtu d'une chaude houppelande ; le second figure une vieille dame, revêtue d'une pelisse à capuchon, qui joint les mains sous son vêtement ; sa coiffure, son air de distinction, l'agrafe qui attache son vêtement semblent indiquer une riche bourgeoise.

École anglaise. — Les spécimens de l'école anglaise sont rares dans les expositions de province. Celle d'Orléans avait l'heureuse fortune de posséder une des plus belles toiles du plus grand peintre de portraits de l'Angleterre : sir Josué Reynolds.

Le portrait de lady Harcourt (nº 9, M. le comte B. d'Harcourt) est, en effet, remarquable autant par l'attitude pleine de grâce que l'artiste a su donner à son modèle que par l'heureux contraste de la lumière et des ombres. Les draperies jaune orange, se détachant sur un fond bistre, font ressortir avec avantage toute la morbidesse des chairs.

Miniatures. — Les miniatures étaient en grand nombre à la halle Saint-Louis, et presque toutes mériteraient d'être citées. Nous avons dû borner notre choix, et nous ne mentionnerons que celles qui rappellent les traits de nos concitoyens ou ceux de grands personnages historiques :

Nº 664. Philippe II, roi d'Espagne, *anno 1550.* Les sourcils épais et arqués, la dureté du regard, la proéminence de la mâchoire inférieure, expriment bien l'énergie et la ténacité de ce prince, qui, devenu roi d'Espagne en 1556, se montra le plus implacable ennemi de la réforme.

Nº 658. Henri de Guise, portrait sur satin. En dehors de l'œil droit, on aperçoit la cicatrice de la blessure qui lui valut son surnom de Balafré.

Nº 662. Le duc de Joyeuse, un des mignons de Henri III, par Porbus.

Ces trois miniatures font partie de la collection de M. Blondel de la Rougery.

Nº 690 (M. le baron R. d'Aboville). Le maréchal de Saxe, peinture sur nacre. L'énergique général, l'hôte illustre du château de Chambord, est vêtu d'une houppelande rouge bordée de fourrure.

Les portraits de la duchesse de Longueville, par Augustin, et de la princesse de Lamballe, par le Suédois Hall (collection Ch. Pierre).

N° 849 (M. de Lévin). Daniel Jousse, conseiller au bailliage d'Orléans, miniature de Passot, d'après le portrait de Lenoir. Le magistrat est en robe ; sa figure encore jeune respire la bonté, l'intelligence et l'énergie.

N° 163 (M. H. de Rancourt). Le comte Isnard Laurent, directeur des vingtièmes de l'Orléanais.

N° 469 (M. ***). Robert de Massy, professeur et recteur de l'université de lois d'Orléans, en robe rouge.

N° 1,478 (M. du Hamel de Fougeroux). Duhamel du Monceau, inspecteur général de la marine, et un des agronomes les plus célèbres de la France, qui, en collaboration de son frère Duhamel Denainvilliers, publia plusieurs ouvrages sur l'agriculture.

N° 168 (M. Lorin de Chaffin). Tabatière donnée par le roi Louis XVI au physicien Charles. Sur le dessus est finement représentée l'ascension du 2 août 1783, dans laquelle notre illustre compatriote substitua, pour la première fois, l'emploi du gaz hydrogène à celui de l'air chaud.

N° 1557 (M. Davoust). Lenormant-Ducoudray à l'âge de soixante-dix ans, miniature peinte sur taffetas, en 1782, par Lebel. Lenormant, ami de Desfriches, fut un collectionneur distingué.

Trois portraits par Isabey : 1° celui de l'empereur Napoléon Ier en costume impérial, magnifique médaillon provenant de la succession de Girodet (n° 1,975, Mlle J. Szulieki) ; 2° portrait de l'archi-chancelier Cambacerès (collection Ch. Pierre). Le dernier (n° 125, M. Turpetin, à Beaugency) représente un délicieux portrait de femme.

Terminant par les artistes orléanais, nous citerons :

Un moine en prière devant une tombe près de laquelle sont déposés un livre, une discipline et une tête de mort ; dans le fond, un moine en méditation, miniature de Huquier. D'après la date de 1731, cette œuvre médiocre doit être attribuée à Gabriel Huquier, dessinateur et graveur, né à Orléans le

11 mai 1695, et mort le 11 juin 1772 à Paris, où il faisait le commerce d'estampes (1) (n° 1051, M. Ch. Michau).

Un portrait anonyme peint en 1827 par Louis-Aignan Dellezigne, né à Orléans, le 23 mai 1803, mort le 17 avril 1861 (n° 1,916, M. Gallard). Dellezigne exposa au Salon de 1834.

Aquarelles. — Une très-belle aquarelle d'Edridge représentait l'école anglaise. C'est le portrait de lord Harcourt, en robe rouge garnie d'hermine. Ce portrait est magnifique d'expression et de fini. On sait, du reste, que l'aquarelle est la véritable peinture des Anglais (n° 10, M. le comte B. d'Harcourt).

Trois grandes aquarelles sur vélin, par Blondel, architecte du roi, qui fut chargé par la ville de Paris de l'exécution des palais éphémères construits pour les fêtes du mariage du Dauphin avec l'infante Marie-Thérèse, en 1745. L'album complet comprend six planches et un frontispice. Outre le frontispice reproduisant la façade de la salle de la place Dauphine, l'exposition nous montrait les vues perspectives de la salle de bal élevée dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et de celle du Carrousel (n° 204, Mme Proust).

Une vue de l'église Saint-Jacques et de la rue Sainte-Catherine, par Ch. Pensée (n° 741, Dr Patay). Cette aquarelle et quelques dessins nous rappelaient l'homme aimable, l'artiste de talent qui a illustré plusieurs ouvrages concernant notre ville ou notre département.

Gouaches. — Nous citerons seulement :

Une œuvre gracieuse du peintre Malaine, intitulée : un Déjeûner; composition très-expressive et d'un coloris agréable (n° 564, M. Bordas).

Les nos 669 et 670, par Debucourt (M. le vicomte de la Touanne). Ce sont deux épisodes de fêtes villageoises. Dans l'un, le bailli, escorté d'une escouade de soldats, préside aux luttes pacifiques que suscite l'appât des récompenses suspendues à la couronne d'un mât de cocagne; dans l'autre, les châtelains viennent assister aux réjouissances de la soirée : danses animées

(1) H. Herluison, *Artistes orléanais*, p. 31.

d'un côté, bruyants festins de l'autre. Tout est soigné dans ces jolies gouaches, qui datent des premières années du peintre.

Pastels. — Signalons une série de six portraits (nos 269 à 274, Mme Delzons). Ceux de l'architecte Chevotet et de sa femme sont de Péronneau ; les autres sont dus à Jean Valade.

A ces pastels pleins de fraîcheur, et d'une bonne conservation, nous devons ajouter un gracieux portrait de jeune femme, en costume Louis XV (no 740, Dr Patay), et celui du célèbre géomètre Condorcet (no 468, M. A. Rogier).

Tabatières et éventails. — Dans cette série, nous ne nous arrêterons qu'un instant à la collection exposée par M. l'abbé Desnoyers, et qui provient en partie de la vente du colonel Maurin.

Ces objets n'ont qu'une bien médiocre valeur artististique, mais ils portent un enseignement historique. Ils nous montrent, en effet, que s'il était sans danger d'afficher sur des tabatières ou des éventails les opinions les plus révolutionnaires, il y avait un certain courage à porter le portrait des anciens souverains ou les emblêmes du régime déchu.

Les tabatières en ivoire, en écaille, en cuir, en bois, en carton, sont au nombre de vingt-huit. La prise de la Bastille, les portraits de la famille royale, de Marat et de son imitateur Chalier, la guillotine, des devises républicaines, etc., en constituent surtout la décoration.

Parmi les treize éventails, si les uns représentaient la prise de la Bastille, un mariage républicain, le bonnet et la cocarde tricolores, des assemblages d'assignats, etc., les autres nous montraient l'assemblée des notables, Louis XVI sur son trône, la Fédération, le tombeau de Louis XVI (nos 1,077 à 1,117).

§ 2. — *Livres, manuscrits, gravures, dessins, autographes, reliures.*

(Tours, 78 numéros ; Blois, 246 ; Orléans, 169.)

Tous nos bibliophiles orléanais, MM. Jarry, Baguenault de Viéville, Herluison, Basseville, Delorme, J. Croissandeau, avaient

répondu à l'appel de la commission et exposé quelques-uns des beaux livres de leurs riches bibliothèques.

Nous attachant surtout aux ouvrages qui concernent l'Orléanais, nous signalerons :

Le Romant de la Rose. Paris, Jehan Longis, 1538, petit in-8° gothique. Reliure maroquin rouge de Lortic (n° 1,748, M. A. Basseville).

Coustumes d'Orléans. S. Hottot, 1583, in-4°. Exemplaire de dédicace sur parchemin offert à Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans. Reliure du XVIe siècle aux armes de la ville (n° 825, M. Jarry).

Remerciement au Roy par Louis d'Orléans. Paris, Regnault-Chaudière, 1604, petit in-8° (n° 1,750, M. Basseville).

Les cérémonies faictes à l'entrée du Roy et de la Royne en leur bonne ville d'Orléans, le dimanche huictiesme de may 1616. Plaquette de 16 pages, titre compris. Imprimé chez Anthoine du Brueil. Reliure de Masson-Debonnelle, exemplaire de D. Ruggieri (n° 833, M. Jarry).

La Sauvegarde des roys exposée en un sermon du jour de la publication de la paix à Gergeau, par David Home, administre de la parole de Dieu à Gergeau, par Quentin-Mareschal, imprimeur et libraire, 1616, petit in-8° non rogné. Seul exemplaire connu d'un livre imprimé à Jargeau (n° 1,360, M. Herluison).

Breviarium Aurelianense, 1693, in-8°. Reliure de du Seuil, en maroquin rouge, aux armes de Monseigneur de Coislin (n° 1,369, M. Herluison).

Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé. Edition du régent, avec reliure de l'époque (n° 1,578, M. J. Croissandeau).

Enfin des livres d'heures enrichis de miniatures et imprimés par Simon Vostre, 1510, G. Hardouyn, 1514 (n°s 841 et 842, M. Jarry), et pour Guillaume Eustace, 1513 (n° 1,357, Mme A. Gombault).

Manuscrits. — Le plus remarquable était un livre d'heures du XVe siècle, appartenant à M. Ch. Pierre. La reliure, en maroquin brun, est ornée sur les plats d'arabesques et des mono-

grammes de Catherine de Navarre, C entrelacés et S barrées. Sur la première garde, on aperçoit les traces de l'écusson d'Anne de Bretagne. L'ornement des pages n'existe qu'en dehors du texte ; il se compose d'une bande d'or de 0m 03 de largeur sur 0m 12 de hauteur, sur laquelle se détachent en couleurs variées des arabesques, des fleurs, des oiseaux, des insectes, des animaux fantastiques, etc. Les majuscules sont peintes en couleurs vives sur fond d'or. Ce magnifique manuscrit, format in-4°, qu'on peut, sans craindre d'être démenti, attribuer à Jehan Fouquet ou à l'un de ses plus habiles élèves, contient dix grandes miniatures : l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Nativité*, l'*Annonciation aux bergers*, l'*Adoration des mages*, la *Circoncision*, la *Fuite en Egypte*, l'*Assomption*, le *Calvaire*, la *Résurrection de Lazare*, qui forment de véritables tableaux où le brillant du coloris est augmenté par la nature des ombres exécutées au moyen de rehauts d'or.

M. Ch. Pierre avait exposé deux autres beaux manuscrits, inférieurs cependant à celui que nous venons de décrire. Le premier est un livre d'heures du XVe siècle, remarquable surtout par l'encadrement, qui se compose d'arabesques noires entremêlées d'oiseaux, d'animaux, de fleurs et de feuillages peints et rehaussés d'or. Les majuscules sont en or rélevé sur fond de couleur. Parmi les dix-sept miniatures dont il est enrichi, nous avons remarqué : *David adorant le Seigneur, saint Christophe portant l'enfant Jésus, saint Jean, saint Michel terrassant le démon, saint Sébastien, saint Nicolas.* Presque toutes ces miniatures renferment des détails charmants que l'espace nous force à taire.

Le second, rehaussé également de miniatures, de lettres peintes et dorées, d'encadrements en dehors du texte, se distingue par sa reliure en veau brun, ornée sur les plats de gaufrures et de dessins. D'un côté, David adorant l'éternel ; de l'autre, des fleurs. Il subsiste encore les attentes de deux fermoirs en argent.

Mentionnons, immédiatement après ces splendides spécimens de la calligraphie, les pièces historiques tirées de nos archives

départementales, et concernant l'histoire de la province ou de l'Université d'Orléans :

Charte de l'évêque Agius, 854, portant fondation de la chapelle Saint-Aignan (Notre-Dame-du-Chemin) (1) et de son cimetière, en faveur du chapitre de Saint-Aignan.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency, ordre de Saint-Augustin. XIVe siècle, in-4°, 58 folios, vélin.

Registres des statuts de l'Université de lois, ayant appartenu à la nation de Champagne. 80 folios, vélin in-4°, XVe siècle (n° 1,936).

Livre des procurateurs de la nation de Champagne-Picardie à l'Université d'Orléans. 1589-1632, in-folio, 193 folios papier.

Actes des procurateurs de la nation germanique à l'Université de lois d'Orléans. 1637-1736, in-folio, 308 folios papier. Ces deux derniers manuscrits sont ornés de miniatures figurant les armoiries des procurateurs (n° 1,909).

Citons encore :

Codex Floraciencis, manuscrit sur vélin de la fin du XIe siècle (n° 1,592, abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire).

Collectuaire du XVIIIe siècle, sur vélin, ayant appartenu aux chanoines réguliers de Provins (n° 559, grand séminaire d'Orléans).

Le repos d'esprit en l'agriculture et vie solitaire. Les anagrammes des hommes illustres d'Orléans, par Emmanuel Trippault. Manuscrit in-4° du XVIe siècle en écriture bâtarde. Reliure du temps en maroquin vert; ornements à feuillage sur le dos et les plats. Ce volume, appartenant à M. Herluison lors de l'exposition (n° 1,359), a été acquis par M. Jarry.

Les Prières de la messe (n° 1,374, M. Baguenault de Viéville) et l'Office de la Vierge (n° 839, M. Jarry), manuscrits de N. Jarry. Le texte, entouré de filets d'or, est orné de majuscules en or ou en couleur. Le premier est enrichi de miniatures. Nicolas Jarry, né à Paris vers 1620, mourut vers 1674; il est l'auteur de la *Guirlande de Julie*, qui fut vendue 14,502 liv. en 1714.

(1) *Étude archéologique et historique sur la charte d'Agius*, par M. BOUCHER DE MOLANDON, t. XI des *Mémoires* de la Société.

Les douze derniers chants de la *Pucelle* de Chapelain. Cette deuxième partie du poème, augmentée d'un appendice, n'a jamais été publiée. Cette copie, très-soignée, est tout entière de la main de M. Auguste Veinant, amateur parisien, mort il y a quelques années (nº 1,373, M. Baguenault de Viéville).

Gravures. — Faute de place, les gravures n'avaient point été admises à l'exposition. Une exception avait été faite cependant en faveur de trois gravures en couleur de Debucourt : *Annette et Lubin*, *la Cruche cassée*, *l'Escalade ou les adieux du matin*. Ces trois superbes épreuves avant la lettre sont datées, la première de 1789, les deux autres de 1787 (nºs 282, 283 et 284, M. E. Pichon, à Dreux).

Né en 1755, mort en 1832, Louis-Philibert Debucourt parcourut une longue carrière artistique. Graveur habile, doué d'un fin esprit d'observation et de curiosité, il fut le véritable inventeur de la chromolithographie, car, au moyen de planches superposées, il obtint de merveilleux effets de coloris. Outre les pièces ci-dessus, il a gravé en couleur : les *Promenades du jardin et de la galerie du Palais-Royal*, les *Bosquets*, le *Compliment*, etc. Après la Révolution, il sembla perdre son imagination; aux procédés de la gravure en couleur, il substitua ceux de l'aquatinte, et se borna à reproduire les œuvres d'autrui. Dans ses dernières années même, il perdit presque tout son talent et devint, pour ainsi dire, indigne de lui-même (1).

Dessins. — Le plus précieux était le nº 1,724, signé Stephanus (M. Jarry). Ce beau dessin à l'encre, exécuté sur vélin par notre célèbre compatriote, Etienne Delaulne, figure une représentation dramatique. Le théâtre en hémicycle est couronné par une sorte de coupole et supporté de chaque côté par deux colonnes laissant entre elles une niche dans laquelle est une statue. Sur la scène sont deux groupes ; à gauche, un roi sur son trône, entouré de cinq de ses dignitaires; à droite, cinq personnages dont un fou avec sa marotte; au milieu, une femme paraît interpeller un des personnages du groupe de gauche.

(1) G. Duplessis, *Les merveilles de la gravure*, p. 368.

En bas, nombreux spectateurs; de chaque côté on aperçoit la campagne.

La toilette de Diane, grand dessin aux deux crayons, rehaussé, signé Ant. Coypel. La déesse, couverte en partie d'une peau de panthère, se livre à ses nymphes. L'une la chausse pendant qu'une seconde arrange sa chevelure. Son carquois et sa trompe sont à ses pieds. Dans le fond : à gauche, une naïade; à droite, un groupe de nymphes et de chiens. C'est une gracieuse composition largement touchée (nº 1,499, M. Thieulin).

De Desfriches, ce célèbre artiste amateur, dont notre collègue M. Loiseleur a si bien retracé la vie et rappelé les hautes relations artistiques (1), nous avions une série de dessins exécutés sur le papier que l'artiste préparait lui-même, avec les procédés dont il était l'inventeur.

Deux paysages (nºs 730 et 731) appartenant à M. Ratouis, qui avait également exposé le portrait de Desfriches dessiné par Cochin en 1765.

Deux vues du parc de Méréville (nºs 609 et 610, M. Boucher de Molandon).

La porte Sainte-Catherine et l'ancien pont d'Orléans, 1745 (nº 1,817, M. Boucher de Molandon).

Travaux du pont d'Orléans (sur vélin), 1752 (nº 1,722, M. Jarry).

Vue de La Chapelle-Saint-Mesmin, dessin légèrement teinté (nº 1,723, M. Jarry).

La Fédération à Orléans, 1790 (nº 1,818, M. Boucher de Molandon). Ce dernier est, à notre avis, une des œuvres les plus remarquables de Desfriches, et nous engageons le lecteur à lire la description minutieuse que lui consacre M. Loiseleur (2). Ce joli crayon prouve surabondamment que notre habile compatriote savait fort bien dessiner les personnages.

Ces dessins ornaient le cabinet orléanais, qui contenait encore deux œuvres d'un artiste habile qui a illustré de sa plume

(1) Notice lue à la Société des amis des arts, le 11 mars 1873.
(2) Même notice, p. 10.

les travaux publiés par lui, dans les *Mémoires* de notre Société.

Les nos 545 et 546 nous rappelaient, en effet, notre regretté collaborateur, M. Pillon.

Dans la notice nécrologique qu'il lui consacrait, M. Imbault, jugeant le talent de Desfriches et de Pillon, a établi, entre ces deux artistes, un parallèle que nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici :

« Malgré leurs procédés d'exécution si différents, on est saisi par la similitude qui existe dans leur manière d'interpréter et de rendre la nature.

« Desfriches, dont la pointe fine est exempte de sécheresse, sait donner à ses premiers plans une fermeté très-grande, et à ses lointains une légèreté et un fuyant remarquables.

« Pillon, non moins savant, mais plus large de touche, possède le même charme, la même grâce que son devancier et rend la nature avec un égal sentiment.

« La plume de Pillon sait se faire forte et puissante dans les premiers plans, devient légère dans les lointains ; tout est harmonieux dans ses dessins, et sous ses doigts l'encre de Chine semble prendre de la couleur (1). »

Terminons en vous citant deux dessins : la *Caméristе* (n° 647, M. Boucher de Molandon) et la *Partie de cartes* (n° 1,968, M. Jacob), exécutés encore par un de nos anciens collègues, M. Carette, dont le crayon léger excellait à représenter ces petites scènes d'intérieur.

Autographes. — Mentionnons d'abord la précieuse collection d'autographes des contemporains de Jeanne d'Arc et d'un certain nombre d'hommes illustres de l'Orléanais, appartenant à M. Boucher de Molandon. Dans la première série, nous relevons les noms de Valentine de Milan, 1392 ; — Charles VII, dauphin ; — Jehan de Conty, dit Minguet, père du page de Jeanne d'Arc, 1417 ; — Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, 1422 ; — Jehan de Bueil, amiral de France, 1422 ; — Artur,

(1) *Bulletins* de la Société, t. VI, p. 56.

comte de Richemont, connétable de France, 1425; — Poton de Saintrailles, maréchal de France, 1427; — Etienne de Vignolles, dit la Hire, 1430; — Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, 1433; — Jehan, Bastard d'Orléans, 1440; — Charles, duc d'Orléans, 1460; — René d'Anjou, roi de Sicile, 1463; — Jehan, duc d'Alençon, 1472 (nº 1,871);

L'inventaire des bijoux de Marie Stuart, portant la signature du roi Charles IX, donnée à Orléans le 16 décembre 1560 (nº 1,872).

Dans la seconde série nous voyons des lettres de S. de Bongars, Gabrielle de l'Aubespine, Jean de Morvilliers, Petau, Pothier, Jousse, Prévost de la Jannès, abbé de Reyrac, Hue de Miromesnil, de Malesherbes, Dr Petit (nº 1,874).

Parmi les pièces appartenant aux archives et exposées par les soins de M. Doinel, nous trouvons des quittances signées : du doyen et chapitre de Notre-Dame-de-Cléry, 1400; — de Jacques Boucher, trésorier-général du duché, et G. Cousinot, chancelier du duc, 1431; — du Bastard d'Orléans; — de Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, 1558;

Un reçu du duc Charles pour des livres empruntés à l'Université d'Orléans, 1545;

Un mandement signé par Anne de France (Mme de Beaujeu), 1484;

Des mandats portant les signatures autographes de Pierre Lestoile et Anne du Bourg, docteurs régents de l'Université de lois d'Orléans, 1555 (nº 1,909).

Enfin l'abbaye de Saint-Benoît avait envoyé deux bulles sur vélin, épaves de ses riches archives : l'une, d'Alexandre II, accordait à Guillaume Ier, abbé de Saint-Benoît, le titre de premier abbé de France; par la seconde, Urbain V demandait aux religieux des reliques de Saint-Benoît, 1364 (nos 1,593 et 1,594).

Reliures. — M. Louis Jarry avait réuni quelques types intéressants des reliures françaises et italiennes des XVe et XVIe siècles. Nous avons surtout remarqué :

Une reliure brune à compartiments, exemplaire de Grolier (nº 826);

Une reliure du XVIe siècle, en maroquin noir, ornée sur les plats de fleurs, de feuillages, de C entrelacés, et d'A et M également entrelacés (nº 828) ;

Un volume aux armes et aux emblèmes de Marguerite de Valois (nº 835) ;

Une série de reliures italiennes (nos 830, 834, 836, 838) ornées de petits fers, de compartiments en couleur et d'écussons armoriés. La plus remarquable est le nº 838, qui porte cette mention : *Tho Maiolii et amicorum.*

Parmi celles qui appartiennent à d'autres bibliophiles, nous distinguerons les numéros :

Nº 1,751 (M. Basseville). Volume aux premières armes de de Thou.

Nº 1,378. Reliure en maroquin vert avec dauphins, fleurs de lys et H couronnés, portant au centre les armes accolées de France et de Navarre, surmontées de la couronne royale et entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit (M. Baguenault de Viéville).

Enfin, une collection de douze volumes, reliés presque tous en maroquin rouge, et présentant sur neuf d'entre eux les armes de la reine Marie-Antoinette, et sur les autres l'écusson des demoiselles de France. Ces volumes sont surtout précieux par les souvenirs qu'ils rappellent. Ils ont fait partie, en effet, des livres laissés aux nobles prisonniers du Temple pour adoucir les ennuis de leur cruelle captivité (nos 1,187 à 1,191, Mme la comtesse de Seraincourt).

(*A suivre.*) Dr Patay.

— M. Doinel fait savoir que M. Dessaux, propriétaire de la maison portant le nº 2 de la rue des Africains, étant dans l'intention de faire apposer une plaque sur la façade de cette maison, pour rappeler qu'elle a servi d'habitation à Pierre d'Arc, s'est à cet effet adressé à l'autorité municipale pour obtenir l'autorisation nécessaire, et que M. le Maire a manifesté le désir d'être officieusement renseigné par la Société sur le fait de savoir si la maison de M. Dessaux a bien été réellement

occupée, à titre de locataire, par des membres de la famille de Jeanne d'Arc.

La Société, sur la proposition de plusieurs de ses membres, renvoie au bureau l'examen de cette question.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de l'année 1877.

M. le Ministre de l'instruction publique. — *Gazette des beaux-arts*, t. XII.

M. l'Inspecteur d'académie. — *Bulletin de l'instruction publique*, t. IV, janvier 1877.

M. le Préfet de Loir-et-Cher. — *Procès-verbaux des séances du Conseil général*, session d'août 1876.

M. le Préfet du Loiret. — *Procès-verbaux des séances du Conseil général*, session d'août 1876.

I. — PAR LES AUTEURS.

Caix de Saint-Amour. — *Annuaire des sciences historiques*. Paris, 1877.

Anthyme Saint-Paul. — *Annuaire de l'archéologue français*, 1re année, 1877.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Autun. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. V. Autun, 1876.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2e série, t. VIII, 11e livraison.

Bordeaux. — *Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde*, 1re année, nos 1, 2 et 3.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique*, 1877, 33e année, 1re livraison.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, no 124, février 1877.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise*, octobre 1876.

— *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval*, par le Dr Bigot, 1876.

Châlons-sur-Marne. — *Congrès archéologique de France*, XLIIe session, 1876.

Clermont. — *Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, t. XVII, 1875.

Dijon. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3e série, livr. 2 et 3.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XVI.

Nice. — *Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice*, 2e période décennale, 1876.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. XVIII, no 4.

Paris. — *Le Globe*, journal géographique, t. XV, livraisons 1 à 6, 1876.

Pau. — *Bulletin des sciences, lettres et arts*, 2e série, t. V, 1875-76.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres 1876.

Rio-de-Janeiro. — *Archivos de museo nacional*, 1876.

Saintes. — *Bulletin de la Société d'archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, janvier 1877.

Saint-Omer. — *Société des antiquaires de la Morinie*, bulletin historique, 99e et 100e livraisons.

Toulouse. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, séances du 21 mars au 4 juillet.

Valence. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1877.

Valenciennes. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*, 28e année, t. XXIX, nos 9 et 10, septembre et octobre 1876.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 15e année, 4e trimestre, octobre 1876.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Polybiblion. — *Revue bibliographique universelle* : partie littéraire, 2e série, t. V, janvier, février et mars 1877 ; partie technique, 2e série, t. III, janvier, février et mars 1877.

Bulletin de la Société bibliographique, janvier, février et mars 1877.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, 22e annnée, 9e, 10e, 11e et 12e livraisons.

Revue critique d'histoire et de littérature, 11e année, nos 1 et 2.

Revue historique, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6.

IV. — DONS.

M. Frédéric Moreau. — Album des fouilles de Carenda.

Membre élu au cours du premier trimestre 1877.

M. Edmond MICHEL, membre correspondant.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 93.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1877.

Séance du vendredi 9 avril 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. le Président fait connaître à la Société que, depuis sa dernière séance, elle a perdu un de ses membres titulaires résidants, M. l'abbé Bouloy. La Société associe ses regrets à ceux exprimés par son Président, qui déclare se charger de faire lui-même une notice biographique sur ce regretté confrère.

— M. le Président annonce la visite prochaine de M. Listch, architecte attaché à la commission des monuments historiques, à qui M. le Ministre de l'instruction publique a spécialement confié le soin de rédiger un projet de restauration de la salle des Thèses.

— M. Petau, membre titulaire résidant, fait hommage à la Société d'un magnifique portrait gravé de Paul Petau et d'un ouvrage de cet

auteur, intitulé : *Explications de plusieurs antiquités recueillies par P. Petau*. La Société remercie l'honorable membre de ce double don.

— M. le Président fait part de la découverte d'une pièce voûtée fort remarquable, faisant partie d'une maison portant le n° 12 de la rue de la Corroierie.

La Société invite M. Buchet à se charger du moulage des sculptures, M. Doinel à faire des recherches sur la destination de cette maison, et M. Imbault à dessiner l'intérieur de la pièce.

— M. le Président donne l'énumération de plusieurs objets et médailles des époques gauloise et romaine trouvés à Tournoisis et à Lion-en-Beauce :

Objets trouvés à Tournoisis. (Époque gauloise, romaine et gallo-romaine.)

Carnute. Bronze très-épais. Tête à gauche. — ℟. Aigle éployé.

Carnute potin. Tête à droite. — ℟. Aigle éployé.

Vespasien. Grand bronze. Fruste.

Adrien. Grand bronze. Fruste.

Faustine II. Grand bronze. Femme debout.

Julia Mamæa. Grand bronze. Femme debout.

Tetricus I. Petit bronze. Barbare.

Fibule en bronze.

Trois petits couteaux en fer.

Grand couteau avec son manche, en fer.

Deux pointes de flèche.

Deux petites clés en fer.

Une bague en cuivre, formée de deux filets se réunissant pour former le chaton.

Deux épingles à tête en os.

Une petite cuillère en os.

Un grand anneau en bronze.

Deux charnières en os : dans l'intérieur de l'une d'elles se voit le trou destiné à recevoir la goupille d'attache. —(Voir le t. XIV des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*)

Une plaque en os ornée de sept cercles.

Un tube en os.

Un petit ornement en cuivre étamé.

Une petite fibule en cuivre étamé.

Un ornement de boucle de ceinturon.

Fond de vase rouge verni portant : OFF. VERI.

Deux fragments de vase rouge verni, l'un uni, l'autre portant des feuillages.

Objets trouvés à Lion-en-Beauce.

Faustine II. Grand bronze. — ℞. Femme debout.

Alexandre Sevère. Argent. — ℞. *Spes publica*, l'Espérance debout.

Graphium en bronze.

Épingle à tête en bronze.

Épingle en os.

Fibule.

Peson de fuseau en fer.

— La Société, approuvant les conclusions du bureau relativement à la rédaction de l'inscription qui doit être mise sur la façade de la maison de M. Ch. Dessaux, nº 2 de la rue des Africains, arrête que cette inscription sera conçue en ces termes :

1452-1509

SUR L'EMPLACEMENT DE CETTE MAISON
S'ÉLEVAIT LA DEMEURE DE PIERRE DU LYS
FRÈRE ET COMPAGNON D'ARMES
DE JEANNE D'ARC.

Documents historiques découverts en 1876 par M. Jules DOINEL, *archiviste du Loiret.*

— Sur la demande que lui avait adressée M. Boucher de Mollandon, M. Paul Viollet, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris, avait bien voulu adresser à la Société une courte notice sur un savant travail, encore inédit, dont il avait récemment donné lecture à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont le but est d'établir que le célèbre ouvrage de jurisprudence connu sous le nom d'*Établissements de saint Louis* émane en très-grande partie d'une source orléanaise.

Avec une modeste délicatesse, M. Paul Viollet, dans sa notice par lui adressée à la Société, avait surtout omis les légitimes éloges donnés à son remarquable travail. M. L. Jarry, ayant de son côté lu dans la présente séance un compte-rendu de cet excellent ouvrage, la Société, heureuse de voir l'œuvre de M. Paul Viollet appréciée, dans ses recueils, comme elle mérite de l'être, décide, sur la proposition de M. Boucher de Molandon, que la notice de M. Jarry sera insérée au présent *Bulletin*.

UNE SOURCE ORLÉANAISE DES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS.

M. Paul Viollet, l'un des esprits les plus investigateurs qui soient sortis de l'École des chartes, s'est livré plus particulièrement à l'étude du règne de saint Louis, la plus brillante époque du moyen âge. Aussi, parmi les ouvrages sortis d'une plume déjà féconde, peut-on citer : *La Pragmatique Sanction de saint Louis* et les *Enseignements de saint Louis à son fils*.

Récemment nommé bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris, M. Viollet a entrepris un travail qui, tout en se rattachant à ses anciennes affections, les concilie parfaitement avec les nouvelles fonctions dont il vient d'être revêtu. C'est la publication, pour la *Société de l'histoire de France*, des *Établissements de saint Louis*. Cette réimpression de l'un des plus vénérables documents de notre droit coutumier était vivement désirée et sera, croyons-nous, une révélation et une réhabilitation tout ensemble. En effet, quiconque a parcouru seulement les *Établissements de saint Louis* aura été frappé de l'obscurité de nom-

breux passages et même de l'introduction, dans le texte, par de maladroits copistes, de mots tout à fait inintelligibles. Ces fréquentes erreurs, inaperçues ou négligées par les premiers éditeurs, qui se nommaient pourtant Du Cange et de Laurière, seront désormais rectifiées, grâce à la méthode employée par M. Viollet dans l'opuscule dont je vais avoir l'honneur d'entretenir la Société archéologique.

L'auteur l'intitule les *Sources des Établissements de saint Louis*. C'est comme l'introduction de son grand ouvrage. Il ne s'y explique cependant que sur un seul point, « savoir comment cette compilation fut faite et de quelles sources elle procède. » Le compilateur, dans la pensée de M. Viollet, — et le lecteur est bientôt mis en demeure de la partager, — serait orléanais. La question prend donc, pour nous, un haut intérêt.

Se référant aux textes primitifs, étudiés, creusés avec une critique fondée sur une parfaite connaissance du droit féodal et des traditions des différentes écoles, particulièrement de l'école orléanaise, l'auteur établit d'abord avec une grande autorité :

1° Que les 7 premiers chapitres du livre I des *Établissements* sont copiés sur un réglement relatif à la prévôté de Paris et sur une ordonnance royale de 1260 ;

2° Que les chapitres 8 à 168 du même livre I reproduisent une coutume d'Anjou rédigée postérieurement à 1246 ;

3° Que, au livre II des *Établissements*, 13 chapitres sur 42 sont évidemment extraits d'une ancienne coutume orléanaise, car l'*Usage d'Orlenois* y est souvent cité, en contradiction avec la coutume d'Anjou et les ordonnances royales d'une part, et de l'autre en parfaite harmonie avec le *Livre de justice et de plet* déjà publié par la Société de l'histoire de France, et dont l'origine orléanaise n'est plus à démontrer. Il y a donc une forte présomption pour attribuer cette même origine aux autres chapitres du livre II, qui présentent, du reste, des caractères intrinsèques absolument identiques.

M. Viollet, en même temps, étudie le procédé de composition des *Établissements*, et voici les conclusions qui résultent de son argumentation : le compilateur se rattacherait à l'Orléanais ; le

travail de ce rédacteur aurait été multiple : suivant une vieille habitude de l'école orléanaise qui justifierait un peu l'antique brocard : *la glose d'Orléans détruit le texte*, il aurait intercalé, assez souvent d'une façon malhabile, quelquefois même à contre-sens, les passages de droit canon et de droit romain dont sont remplis, pour ne pas dire farcis, les *Établissements*. En outre, afin de fondre et d'unifier son ouvrage, l'auteur de la compilation orléanaise aurait ajouté, au livre I, le mot *Orléans* après le mot *Paris;* et, au livre II, où est cité fréquemment l'*Usage d'Orlenois*, il juxtapose *et de Paris*, pour la même raison et dans le même esprit. De telle sorte que les *Établissements* devaient servir à fixer la jurisprudence de Paris et d'Orléans à la fois, conformément à leur titre.

Le travail de M. Viollet peut se passer d'éloges : il lui suffit d'avoir été lu, pendant quatre séances, devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Pour combler une lacune regrettable, M. Viollet se propose de publier un essai de restitution de l'*Usage d'Orléans*, antérieur aux *Établissements* et utilisé, comme on vient de le voir, pour leur rédaction, qui fut terminée avant le 19 juin 1273. Il n'en a rencontré aucun manuscrit, malgré de longues investigations, et en appelant l'attention sur ce sujet, il espère provoquer de nouvelles recherches à la découverte de cette vieille coutume perdue.

Je suis heureux de signaler à la vigilante activité de M. Viollet un manuscrit dont le titre et la date remplissent les conditions désirées. Il existait, au siècle dernier, dans la bibliothèque de Jousse, conseiller au présidial d'Orléans, le collègue, l'émule et l'ami de Pothier. En voici la description, telle qu'on la rencontre à la page 49 du catalogue de ses livres, imprimé en 1779 :

« *Anciennes coutumes d'Orliens et les poines de laditte duchié*, écrites en vélin, in-24 (manuscrit de l'an 1260), rel. en maroq. »

Ce manuscrit fut vendu 43 livres. La date de 1260, regardée comme douteuse par l'éditeur de *Justice et plet*, semble sérieuse si l'on considère que le catalogue fut fait par Jousse lui-même et imprimé sous ses yeux. Ce manuscrit avait été communiqué

par Proust de Chambourg, professeur de l'Université d'Orléans, à G. Thaumas de la Thaumassière, qui en a publié des fragments considérables à la suite des *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem* (1690), p. 464 à 475. Le plus intéressant de ces fragments, les *Poines de la duchié d'Orléans*, a été reproduit d'après La Thaumassière par M. Rapetti, dans *Justice et plet.*

Au sortir des mains du célèbre jurisconsulte, quel a été le sort de ce précieux manuscrit, et sur les tablettes de quelle bibliothèque M. Viollet a-t-il chance de le retrouver? Ce sont autant de questions auxquelles malheureusement nous ne pouvons fournir de réponse. Il serait toutefois bien désirable que la communication de ce manuscrit pût être faite au zélé bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris. Il y rencontrerait, nous n'en doutons pas, la confirmation de toutes ses savantes déductions. La publication de notre vieille coutume d'Orléans compléterait, dans la nouvelle édition des *Établissements*, un de ces monuments de haute science comme il appartient à notre époque d'en élever.

L. JARRY.

— M. de la Rocheterie fait l'analyse critique et historique d'une pièce de théâtre inédite, composée au siècle dernier, intitulée : *la Reine des Vertus*, et appartenant à notre confrère, M. Jarry.

Le travail de M. de la Rocheterie est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 27 avril 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. le Président rappelle à la Société qu'elle vient d'avoir encore la douleur de perdre un de ses membres titulaires résidants, M. Charles Pierre, récemment élu, que son goût sûr et épuré et son amour pour les arts avaient depuis longtemps indiqué au choix de la Société.

La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

— M. le Secrétaire donne lecture du *Bulletin* du premier trimestre de l'année 1877.

Ce *Bulletin* est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président dépose sur le bureau une statuette de la Vierge en ivoire du XIIIe siècle, provenant du couvent de Saint-Dominique de Montargis, et léguée à la Société par M. l'abbé Bouloy.

La Société arrête que l'expression de sa reconnaissance pour le généreux donateur sera inscrite au procès-verbal.

— Sur la proposition d'un de ses membres, la Société invite M. le Président à se mettre en rapport avec M. le Maire de Montargis, pour lui demander s'il ne serait pas possible de faire des fouilles dans le couvent de Saint-Dominique, qui renferme un certain nombre de tombes anciennes et entre autres, d'après la tradition locale, celle d'Isabeau de Bavière, et où peut-être ferait-on d'intéressantes découvertes.

— M. de Molandon commence la lecture d'un travail ayant pour titre : *La famille de Jeanne d'Arc. Études nouvelles d'après des documents nouveaux.*

Séance du vendredi 11 mai 1877.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

M. Guillon fait hommage à la Société d'un exemplaire de l'*Armorial du siége d'Orléans en 1429,* dressé par ses soins.

La Société charge son Président d'adresser ses remercîments en son nom à M. Guillon, et décide que le tableau par lui offert sera encadré et placé dans la salle de ses séances.

— M. le Président, au nom de M. Petau, membre titulaire, offre à la Société et à chacun de ses membres un exemplaire du portrait de M. Sevin-Mareau, ancien maire d'Orléans, et rappelle à cette occasion que c'est à M. Sevin-Mareau que la ville d'Orléans dut et l'ouverture de la rue Jeanne-d'Arc et le rétablissement en 1840 de la procession faite chaque année, le 8 mai, en l'honneur de sa libératrice.

La Société témoigne le désir que l'expression de sa reconnaissance envers le donateur soit consignée au procès-verbal.

— M. l'abbé Desnoyers lit une notice nécrologique sur M. l'abbé Bouloy.

La Société vote l'impression de cette notice au *Bulletin*.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. L'ABBÉ BOULOY.

Messieurs,

Entre deux existences, dont l'une, après avoir traversé brillamment les chemins de cette terre, tombe avec bruit dans le gouffre de l'éternité, et l'autre, après avoir parcouru modestement le sillon de la Providence, s'écoule avec silence dans l'abîme de l'infini, quelle est celle que nous puissions préférer ? Je ne dispose pas, Messieurs, du secret des âmes et n'ai pas le droit de leur demander une réponse ; mais je puis vous livrer la mienne et vous dire avec quel bonheur mes complaisances se reposent sur la vie cachée dans son dévoûment, modeste dans son labeur, contenue dans son activité, ne s'attirant aucune louange, étonnée de celle qui lui arrive, ouvrière obscure et utile néanmoins, comme la racine qui se dérobe aux regards, travaille dans la tranquillité et meurt après avoir été la puissante associée de Dieu.

Telle a été, Messieurs, la vie de notre regretté collègue, M. Pierre-François Bouloy, parti de l'exil le 25 mars de cette année.

Né à Montargis, le 11 février 1821, d'un père qui avait conquis, durant les guerres de l'Empire, le grade de capitaine

d'artillerie, il reçut de la Providence un caractère qui retraçait cette double origine. Montargis, vous le savez, Messieurs, ne possède pas le calme et la mesure de nos habitudes orléanaises : animé, ardent, impétueux au besoin, quand nous marchons il s'élance, quand nous courons il bondit. Nous avons eu, en 1428, la patience réfléchie, mais héroïque et fort habile, non pas de nous cacher, mais de résister à l'abri de nos murailles. Montargis, notre frère très-aimé, dans la bouillante ardeur de son patriotisme, aurait ouvert ses portes pour se jeter sur les bastilles anglaises ; il n'eût pas mesuré un sang nécessaire cependant au salut de la France ; il serait mort enseveli dans la gloire, mais la France avec lui.

Le capitaine d'artillerie a toute l'impétuosité de son arme ; le froid mouvement du fantassin ne lui convient pas : il faut qu'il parle comme la foudre que son arme représente et agisse comme elle.

On voyait, dans M. Bouloy, les signes de son appartenance : c'était bien l'habitant de Montargis par le feu de certaines allures ; c'était bien le fils d'un chef d'artillerie, et quand ses camarades lui adressaient quelques douces plaisanteries qu'il acceptait fort bien, ils le décoraient du nom de *Bouloy capitaine*.

Mais, venu à Orléans pour y suivre, dans les séminaires, un attrait irrésistible pour l'état ecclésiastique, il y puisa la modération orléanaise, la sagesse de votre caractère, Messieurs, et si parfois des éclairs d'impétueuse vivacité s'échappaient de sa conduite, il savait bientôt retrouver l'action réfléchie et la force continue. De là, Messieurs, les vertus qui ont orné constamment sa vie sacerdotale et auxquelles je suis heureux de trouver l'occasion de rendre un éclatant hommage ; j'ai connu longtemps et vu de très-près, Messieurs, cet ouvrier de Dieu dans les modestes champs assignés à son zèle ; il y a toujours travaillé sans calcul, sans ambition, sans défaillance : son Dieu, son devoir, voilà sa règle et son inspiration. Au service de ces admirables habitudes de foi profonde, le ciel avait placé en lui une incomparable droiture qui s'embellissait de tous les charmes de la

simplicité couronnée elle-même par la candeur. Je ne sais, Messieurs, quel doux et irrésistible entraînement emporte l'âme vers celle que Dieu a revêtue de cette ravissante qualité de droiture. Faut-il donc dire que la science multipliée de la vie nous apprend la rareté de cette vertu, et que, témoins ou victimes de douloureuses expériences, quand nous rencontrons cette fugitive, cette exilée, elle nous captive, nous séduit et s'impose triomphalement à nous?... Plaignons, Messieurs, les âmes à la double parole, qui ne comprendraient pas ce langage, qui auraient ignoré les séductions dont je parle.

Les amis de M. Bouloy les connaissaient, Messieurs, et c'est pour cela qu'il avait su former autour de lui des affections profondes, des liens noués au séminaire, et que ni les circonstances, ni la mort n'ont pu briser; les amis de M. Bouloy lui avaient donné leur cœur, parce qu'ils avaient connu la bonté, le dévoûment et la pureté du sien, et si vous eussiez, Messieurs, comme nous, quelquefois pénétré dans sa chambre, M. Bouloy se fût tout entier révélé à vous.

Quatre choses y frappaient les yeux : son Dieu, son père, son pays et notre société.

Aux murailles apparaissaient les témoignages d'une foi ferme et éclairée; il voulait que ses yeux se reposassent sans cesse sur ce qu'il aimait au-dessus de tout.

Après son Dieu, c'était son père. Dans une place d'honneur apparaissait le large cadre abondamment doré où sa main filiale avait suspendu les armes de son père et la croix qui avait justement recompensé le courage du vieux capitaine.

Plus loin, vous eussiez vu les gravures représentant son cher Montargis, le premier berceau de son enfance, et qu'il a voulu, par son testament, être le second asile de son dernier endormissement.

Puis vous eussiez, dans une bibliothèque d'acajou, la place était belle, Messieurs, vu nos *Bulletins* et nos *Mémoires* montrant avec fierté et leur agréable reliure et leur nombre majestueux, et, dans cette même bibliothèque, une collection d'objets anciens qui n'étaient pas sans intérêt.

Vous aviez, Messieurs, connu et apprécié ses goûts archéologiques lorsque vous l'admettiez, en 1854, comme titulaire non résidant et, en 1856, titulaire résidant de notre Société, et vous avez eu raison ; car, bien que les occupations du ministère de M. Bouloy ne lui laissassent pas assez de loisirs pour être un de nos écrivains, il recueillait avec soin les matériaux de notre histoire orléanaise, surtout ceux qui concernaient son cher Montargis ; il a fourni à notre ancien collègue et président, M. Dupuis, les éléments de son *Histoire du siége de Montargis ;* il avait réuni des éléments pour un travail sérieux sur l'ancienne liturgie orléanaise ; il assistait à nos séances avec l'exactitude qui lui était possible. Une de ses dernières pensées a été pour nous et, voulant laisser à la Société archéologique le témoignage durable de son dévoûment et un souvenir vivant qui pût remplacer sa présence, il nous a légué une précieuse statuette en ivoire du XIIIe siècle (1), représentant la Sainte-Vierge debout, tenant l'Enfant-Jésus sur son bras gauche, et qui a occupé une place d'honneur dans notre exposition retrospective de 1876, sous le nº 1735. Elle provient du couvent des Dominicaines de Montargis qui a disparu dans l'ouragan de 1789. Nous devons à la générosité de M. Bouloy un objet quatre fois précieux par sa matière, son époque, sa provenance et son donateur.

Notre regret, Messieurs, sera de savoir que le portrait de M. Bouloy n'existe pas, car nous eussions aimé à le reproduire, suivant notre fraternelle habitude, et à l'associer, sur ces murailles, aux regrettés collègues qui revivent ainsi pour nous ; mais nous conserverons toujours, dans nos plus chers souvenirs, celui du prêtre fidèle et aimable, du collègue dévoué, de l'ami de la science, dont la vie, de cinquante-cinq ans, fut pleine de l'amour du devoir, et dont les derniers moments, purifiés par de longues souffrances, ont laissé parmi ses amis un parfum de riches vertus.

(1) Le catalogue de l'Exposition rétrospective, nº 1735, l'attribue par erreur au XVIIe siècle.

A ce genre de vie, Dieu a promis l'immortalité du souvenir, *in memoriâ æternâ erit justus* (1), et nous serons tous, Messieurs, les gardiens de cette promesse du ciel !...

DESNOYERS.

— M. le premier Président Mantellier, membre fondateur et honoraire, et MM. Maxime de Beaucorps, Gustave Baguenault et Boucher de Molandon, membres titulaires résidants, présentent comme membre correspondant M. Jules Boucher d'Argis, chef d'escadron en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, officier d'Académie, membre titulaire de l'Académie de Rouen.

— MM. de Gastines, de Beaucorps, Doinel, Desnoyers, Boucher de Molandon et Basseville présentent comme membre titulaire résidant, aux lieu et place de M. l'abbé Bouloy, décédé, M. Giraud, conseiller à la Cour d'appel.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Maulde, membre titulaire non résidant, relative à la découverte par lui faite, chez un amateur italien, d'un manuscrit du XVe siècle, qu'on suppose avoir appartenu à Dunois.

M. Buchet est chargé de faire une notice sur cette découverte.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le travail de M. de la Rocheterie relatif à une pièce inédite du XVIIIe siècle intitulee : *la Reine des Vertus*.

La Société, adoptant les conclusions de la commission, vote l'insertion dans ses *Mémoires* du travail de M. de la Rocheterie.

— Le même membre lit une notice sur une lettre inédite de Henri III, écrite à Pithiviers, au cours du mois de juin 1589.

La notice de M. Baguenault est renvoyée à la commission des publications.

— M. de Molandon continue la lecture de son travail sur *La famille de Jeanne d'Arc*.

(1) Ps. 111, 6.

— Sur la proposition de M. Imbault, la Société décide qu'elle adressera ses publications à la bibliothèque du Lycée.

Séance du vendredi 25 mai 1877.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

M. le docteur Patay fait hommage à la Société, au nom de M. Peiffer, chef d'escadron au 32e régiment d'artillerie, de deux ouvrages intitulés : l'un, *Légende territoriale de la France*; l'autre, *Promenade topographique dans le département du Loiret.*

La Société charge son Président de remercier en son nom le donateur.

— M. le Président donne communication d'une lettre de M. le directeur des beaux-arts, qui invite la Société à lui donner son concours pour la rédaction de l'inventaire général des richesses d'art de la France.

La Société charge son bureau de répondre à la demande de M. le directeur des beaux-arts.

— M. le baron de Girardot fait hommage à la Société, par l'intermédiaire de M. le Président :

1° De deux dessins représentant : l'un, un instrument de guerre, trouvé à Sceaux en Gâtinais, au cours de l'année 1853 et classé au musée de Saint-Thomas-d'Aquin parmi les armes saxonnes, l'autre, une hache gallo-romaine, trouvée également en 1853 dans la Loire.

2° Un extrait des registres des délibérations du corps de ville de Bourges, faisant connaître les villes et bourgs de l'Orléanais qui, en 1578, étaient sous la dépendance de Bourges.

3° Un extrait d'une pièce des archives de la mairie de Montargis, relatif à la célébration, à Montargis, de la paix avec l'Espagne et du mariage de Louis XIV, en 1661.

La Société vote l'impression au *Bulletin* des deux extraits qui précèdent.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CORPS DE VILLE DE BOURGES (1578).

Villes et bourgades qui sont de la subgection de la monnaie de Bourges.

. . . .

En la duché d'Orléans :

Orléans, — Boysgency, — Mehung-sur-Loire, — Jergueau, — Sainct-Benoist, — Solongne, — Cléry, — Aulbigny, — Concressault, — La Chapelle-d'Angillon, — La Chappellotte.

CÉLÉBRATION A MONTARGIS DE LA PAIX AVEC L'ESPAGNE ET DU MARIAGE DE LOUIS XIV (1660).

Cejourd'huy 19 février 1660, M. le marquis de Crevecœur, bailly et gouverneur de cette ville et château de Montargis, et messieurs les officiers et vingt du conseil assemblez en l'hostel commun d'icelle, où présidait ledit seigneur, marquis de Crevecœur, a esté par luy remonstré avoir reçu ordre du roy données à Aix, en date du 3 du courant, pour faire publier en cette ville et dans l'estendue de son ressort la paix généralle faite entre la couronne de France et d'Espagne, et qu'en exécutant lesdits ordres de Sa Majesté il a cejourd'hui fait publier icelle à son de trompette et de tambours par les carrefours et places publiques de cette ville, tellement qu'il ne reste plus à présent qu'à rendre les actions de grâces à Dieu d'un si grand bonheur en faisant chanter le *Te Deum*, et de tesmoigner les resjouissances publiques par les feux de joye qu'on a accoustumé de faire en telles occasions, à quoy faire il invite les habitants tant en général qu'en particulier.

Sur quoy a esté résolu que dimanche prochain, après les grandes vespres, messieurs les maire et eschevins feront chanter solennellement le *Te Deum* en l'église paroissiale de la Magdeleine de cette ville, pour remercier Dieu de la grâce qu'il a faite à toute la France de luy avoir enfin accordé une paix généralle tant désirée par tous les peuples de France et d'Espagne, et à cette fin feront lesdits sieurs maire et eschevins inviter messieurs les officiers du bailliage et siége présidial, ceux du corps de la ville et des autres compagnies de faire leur debvoir d'y assister en cérémonie publique; qu'il sera allumé un feu public dans les halles de cette ville, tiré le canon et fait toutes les autres actions d'une allégresse publique, pourquoy lesdits sieurs maire et eschevins feront advertir les habitants de tesmoigner en cette occasion tous les effets d'une resjouissance générale tels que requiert un si grand bonheur.

Cejourd'hui dimanche 4 juillet 1660, assemblée a esté faicte en l'hostel commun de ceste ville de messieurs les officiers et vingt notables du conseil, en laquelle a esté remonstré par messieurs les eschevins, pour l'absence de M. le maire, qu'ils ont receue le jour d'hyer au soir une lettre de M. de Sourdis à eulx addressante, portant les nouvelles de l'achèvement du mariage du Roy et de la ratiffication de la paix généralle par laquelle il leur est mandé d'en faire rendre des actions de grâce à Dieu d'un aussi grand bonheur en faisant chanter le *Te Deum*, et de tesmoigner les resjouissances publiques par les feux de joye qu'on a accoustumé de faire en telles occasions. A quoy faire il invite les habitants tant en général qu'en particulier.

Sur quoy a esté résolu que dimanche prochain, après les grandes vespres, messieurs les maire et eschevins feront chanter solennellement le *Te Deum* en l'église paroissiale de la Magdeleine de cette ville, pour remercier Dieu de la grâce qu'il a faite à toute la France de luy avoir enfin accordé une paix généralle tant désirée par tous les peuples de France et d'Espagne, et à cette fin feront lesdits sieurs maire et eschevins inviter messieurs les officiers du baillage et siége présidial, ceux du corps

de la ville et des autres compagnies, de faire leur debvoir d'y assister en cérémonie publique ; qu'il sera allumé un feu public dans les halles de ceste ville, tiré le canon et fait toutes autres actions d'une allégresse publique, pourquoy lesdits sieurs maire et eschevins feront advertir les habitants de tesmoigner à cette occasion tous les effets d'une resjouissance généralle tels que requiert un si grand bonheur.

— M. Jarry, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice de M. Gustave Baguenault ayant pour titre : *Une lettre inédite de Henri III, écrite à Pithiviers au mois de juin 1589*, et conclut à l'impression de cette notice au *Bulletin*.

Ces conclusions sont adoptées par la Société.

UNE LETTRE INÉDITE DE HENRI III, ÉCRITE A PITHIVIERS AU MOIS DE JUIN 1589.

J'ai rencontré dernièrement, dans les recueils manuscrits de la Bibliothèque nationale, une lettre portant la signature autographe du roi Henri III, et qui présente pour nous un intérêt quelque peu spécial, étant datée de Pithiviers. Elle n'est pas longue et peut être donnée intégralement, en commençant par rappeler dans quelles circonstances elle a été écrite.

Après s'être débarrassé du duc de Guise, à Blois, au mois de décembre 1588, et avoir congédié l'assemblée des États-Généraux, qui était loin d'approuver ses criminelles entreprises et donnait la main presque ouvertement à la Ligue, Henri III se décida à embrasser sans réserve le parti du roi de Navarre (1), et à joindre ses troupes aux siennes. C'est pendant cette marche militaire que fut expédiée la lettre que nous avons retrouvée. Le roi avait dû tourner Orléans qui, depuis l'assassinat des Guises, était aux

(1) L'entrevue des deux rois, au château de Plessis-les-Tours, est du 30 avril 1589.

mains des ligueurs (1); il se dirigeait vers Paris, où bientôt il allait trouver lui-même la mort; et, de Pithiviers (2), il se rendait à Étampes.

La lettre est adressée au duc de Nevers, puissant seigneur qui, bien que très-fervent catholique, était resté fidèle à la royauté, et qu'il importait de ménager (3). Elle répond assez humblement à de vives réclamations produites par le duc, au sujet de sommes arriérées qu'on lui devait, et que le Trésor était tout à fait incapable de rembourser. Elle engage Nevers, dans l'intérêt même de sa créance, à ne pas abandonner le parti du roi. Enfin, dans ses dernières lignes, elle donne d'intéressants détails sur les projets de Henri III et l'objectif de ses opérations (4). La lettre est contre-signée de Potier, jeune secrétaire d'État, qui a joué plus tard un certain rôle (5). En voici le texte :

« Mon cousin, je respondray par la présente aux deux dernières que ma vez escrittes, la première desquelles dattée du VIe de ce mois ne m'a esté présentée que le XVIIIe d'iceluy. Je ne doubteray jamais de l'affection que vous portez au bien de mon service et à moy particullièrement. La confiance que j'ay tousiours

(1) Les 20, 21 et 22 juin, Henri III est à Châteauneuf; le 26, il dîne à Pithiviers.

(2) Le futur Henri IV écrit à la même époque un billet à la comtesse de Gramont, daté également de Pithiviers, dans lequel on lit : « Nous primes hier Pluviers, et crois qu'Estampes suivra de près. » (*Lettres missives de Henri IV*, in-4°, t. II, p. 500.)

(3) Le duc de Nevers devait être alors dans son gouvernement de Berry, sans doute à Clamecy, où une pièce, datée du 11 mai 1589, nous révèle sa présence. (Ms. fr. 3422, f° 45.)

(4) Le marquis d'Aubais, dans son *Itinéraire des rois de France* (Pièces fugitives, etc., t. I, in-4°), ne mentionne pas ce séjour à Pithiviers et à Étampes. Il se contente d'indiquer qu'Henri III, après avoir passé à Tours les mois de mars, avril et mai 1589, enlevait Jargeau le 14 juin, puis se rendait à Pontoise.

(5) Louis Potier, baron de Gesvres, comte de Tresmes, fut introduit dans l'administration dès le règne de Charles IX par M. de Villeroy. Il était en 1567 secrétaire du roi et en 1578 secrétaire du Conseil. Il accompagnait Henri III, au sortir de Paris, après la journée des barricades, et devint secrétaire d'État le 22 février 1589. Il ne mourut qu'en 1630.

eue à vous, et les services que vous m'avez faicts rendent assez de preuve de ma bonne volonté envers vous et de votre affection à mond. service. C'est pourquoy vous n'en debvez aulcunement doubter ny imprimer en v[re] esprit aulcune oppinion contraire aux effects de madicte bonne volonté.

« C'est à mon grand regret que je ne puis vous faire payer présentement ce que vous avez advancé pour mon service et ce qui vous est deu pour voz pensions; vous n'ignorez l'estat auquel mes affaires sont à présent, et pourrez considérer le grand nombre d'estrangers et autres gens de guerre que j'ay sur les bras et le peu de moien que j'ay de les entretenir, qui me contrainct de manquer à beaucoup de choses qui sont nécessaires pour avoir moien d'entretenir les forces qui sont prez de moy pour la conservation de mon estat et de ma vye. Je m'asseure que tous ceulx qui ayment mon service et le bien de mes affaires participeront volontiers à ceste nécessité, sur l'espérance de veoir prospérer mesd. affaires, et par ce moien estre mieulx payez à l'advenir de ce qui leur est deu, qui est la résolution, mon cousin, laquelle je veulx croire que voudrez prendre. Je ne laisseray de commander à ceulx de mes finances de faire tout ce qu'ils pourront pour vous faire payer ce qu'avez advancé et dont avez respondu pour mon service, vous priant de croyre que si le tout n'est acquicté si tost que le désirez, la volonté que j'ay de vous rendre en cela content est telle, que j'ordonneray que les dictes parties seront payées des premiers moiens qui se présenteront.

« J'ay eu fort agréable l'advis lequel m'avez donné par votre lettre du XXI[e] de ce mois de l'acheminement des Suisses qui viennent pour mon service. J'ay mandé à mon cousin le duc de Longueville qu'il les joigne pour les amener à mon armée. Je n'avoys attendu leur arrivée pour aller au-devant de mes ennemys, ayant dellibéré de les combattre avec ce que j'ay de forces près de moy. Lesdits Suisses estant joinctz avec moy, j'espère avec l'aide de Dieu ne perdre l'occasion de me servir de l'advantage que je pourray avoir sur mesdictz ennemys. Je scay combien vous aimez l'advancement de mes affaires qui me faict

vous en escrire plus particullièrement, m'asseurant que n'aurez moings de contentement de la prospérité d'icelles que de volonté d'y ayder de votre part en toutes les occasions qui s'offriront. J'envoyai hyer partye de mes forces pour investir ma ville d'Estampes, où je m'achemine présentement pour la faire battre, dont j'espère bonne issue, encore qu'il y ait foible garnison dedans la dicte ville.

« Mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escrit du camp de Pithiviers, le XXVIIIe jour de juin 1589. »

Signé : « HENRY. »

Et plus bas : « POTIER. »

Suscription : « *A mon cousin, le duc de Nyvernoys, pair de France.* » (Bibl. nat., Ms. fr. 3422 (anc. Dupuys 8923), fol. 50).

D'Étampes, où il arriva probablement le soir même (1), le roi se rendit le mois suivant à Pontoise (2), puis au camp de Poissy, comme il résulte d'une autre lettre du même Potier de Gèvres, écrite par son ordre le 30 juillet (3), et enfin à Saint-Cloud où, après avoir fait sa jonction avec le futur Henri IV, il devait tomber le 1er août sous le poignard de Jacques Clément.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

— M. de la Rocheterie, au nom de la même commission, fait un rapport sur le *Bulletin* n° 92, premier trimestre de 1877.

Conformément aux conclusions de ce rapport, la Société vote l'impression.

— MM. Desnoyers, de Molandon, Eugène Bimbenet, Imbault, de la Rocheterie, Patay, Jarry, Loiseleur et Cochard présentent, comme membre titulaire résidant, M. Danton, chef de division à la Préfecture.

(1) C'est le samedi 1er juillet que la ville et le château d'Étampes se rendirent aux deux rois; ils y firent leur entrée le 3.

(2) Qu'il prit le 25 juillet, d'après le marquis d'Aubais; le 26, d'après l'Estoile.

(3) Lettre adressée au même duc « de Nyvernoys, » Manuscrit cité, f° 57.

— MM. Bimbenet, Loiseleur, Imbault, Jarry, Patay et Basseville présentent également, comme membre titulaire résidant, M. Émile Davoust.

— M. le Président fait passer sous les yeux de la Société un dessin au fusain, exécuté par M. Davoust et représentant le dolmen de Loc-Mariaker.

— M. Patay donne lecture d'une notice sur M. Charles Pierre.

La Société vote l'impression de cette notice au *Bulletin*.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. CHARLES PIERRE.

La Société archéologique vient d'être cruellement éprouvée. Après M. l'abbé Bouloy, c'est M. Charles Pierre que la mort frappait prématurément le 17 avril. Quelques jours d'une cruelle et douloureuse maladie ont suffi à ravir cet homme de bien à l'affection de sa famille et de ses amis, à la reconnaissance des nombreux malheureux dont il soulageait les misères.

M. Charles Pierre, conseiller général, maire de La Ferté-Saint-Aubin, membre des commissions administratives des hospices et du lycée d'Orléans, officier de l'instruction publique, etc., était né à Orléans le 6 mars 1834.

Dès son enfance, il manifesta un goût prononcé pour les curiosités, et son plus grand bonheur était une visite chez les marchands d'antiquités, d'où il rapportait quelque objet nouveau pour sa petite collection. Ce goût ne fit qu'augmenter avec les années. A l'âge de vingt-trois ans, à cette période de la vie où bien souvent le jeune homme ne songe qu'à ses plaisirs, M. Pierre employait toutes ses économies à l'achat d'objets d'art. C'est à l'année 1857 que remonte en effet l'acquisition d'une partie de sa collection. Deux beaux coffrets, de nombreuses statuettes, des vidercomen, un oliphant en ivoire, etc., une série d'émaux barbares et quelques belles plaques limousines ou italiennes proviennent d'une collection orléanaise dont

le propriétaire faisait une vente amiable. Pour ne pas laisser échapper cette occasion, M. Pierre ne craignait pas d'y consacrer une somme assez importante.

Ce goût pour les objets d'art anciens a été la passion de toute sa vie, et une de ses plus grandes jouissances était d'augmenter cette belle collection qui, plusieurs fois, a fait l'ornement de nos expositions rétrospectives, et naguère, à la halle Saint-Louis, occupait la place d'honneur. Cette riche exhibition, dont je vous ai parlé en détail, n'était cependant qu'une partie de la collection de M. Pierre.

Vingt ans de soins et d'études lui avaient formé un jugement et un goût très-sûrs ; aussi l'administration municipale le choisissait-elle pour faire partie du jury chargé d'examiner l'exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie, et, unanimement, ses collègues le forçaient à en accepter la présidence.

Au titre d'amateur intelligent et instruit, M. Pierre avait sa place marquée dans la Société archéologique et historique de l'Orléanais qui, suivant sa noble devise : *Antiquitatis custodes,* s'occupe de sauvegarder les monuments artistiques du passé ; aussi, le 12 décembre 1875, vous l'admettiez en qualité de membre titulaire résidant.

Dans notre Société, où il comptait presque autant d'amis que de collègues, M. Pierre se montra un des membres les plus assidus. Nommé de la commission du répertoire archéologique, il préparait une notice approfondie sur son cher canton de La Ferté-Saint-Aubin, mais la mort impitoyable n'a pas permis à notre regretté collègue d'accomplir sa tâche. Il n'a fait que passer dans notre Société qu'il aimait tant, et à laquelle il était fier d'appartenir.

Permettez-moi, Messieurs, de vous faire connaître l'administrateur dévoué et vigilant, l'homme de bien que le département, le canton de La Ferté et la ville d'Orléans ont perdu en la personne de M. Pierre.

Favorisé par la fortune, M. Pierre, à sa sortie du lycée, prit le parti de rester dans sa ville natale, auprès de ses parents, dont il était devenu l'unique objet d'attachement. Pour s'initier

à la direction des affaires, il travailla plusieurs années dans une étude de notaire d'abord, dans celle d'un avoué ensuite. En 1860, les habitants de La Ferté, appréciant ses qualités, le nommaient membre du Conseil municipal, le cinquième sur la liste ; et, quelques mois après, le 15 décembre, sur la proposition de M. Le Provost de Launay, préfet du Loiret, un décret impérial l'instituait maire de La Ferté-Saint-Aubin.

Marié dans les premiers jours de l'année 1861, il établit son domicile à La Ferté-Saint-Aubin, dans la propriété que venaient de lui donner ses parents. En 1863, il commençait à donner des preuves de sa généreuse sollicitude pour sa commune, en élevant successivement à Saint-Aubin une école de filles (1863), un asile pour les enfants des deux sexes (1865) et une école de garçons (1869). C'est sur des plans approuvés par l'administration que M. Pierre fit construire, par des ouvriers du pays, ces beaux établissements pouvant contenir près de deux cents enfants ; et non seulement il les dotait de tout leur mobilier, mais encore, jusqu'en l'année 1870, il payait de ses deniers les traitements de l'institutrice et de la directrice d'asile.

Il aimait particulièrement l'église de Saint-Aubin, sa paroisse. En 1867, il fit refaire complètement son portail ; en 1869, il concourut à la restauration de la chapelle et de la sacristie, et l'enrichit encore d'objets précieux pour les cérémonies du culte.

Les questions d'améliorations et d'embellissements ne lui étaient pas indifférentes. En 1868, le Conseil municipal ayant décidé la création d'un boulevard reliant la mairie à la gare, il contribua pour une large part à l'exécution de ce projet qu'il avait conçu. Après cette nouvelle générosité, le Conseil municipal reconnaissant, par une délibération du 23 octobre 1868, donnait à l'une des rues latérales à la place du Marché le nom de rue Pierre.

Le 9 novembre 1869, M. et Mme Pierre faisaient don à la commune des écoles de Saint-Aubin.

En août 1870, il partait pour Paris à la tête des pompiers, qu'il n'a pas quittés pendant la durée de leur séjour dans la capitale.

Cette même année nous rappelle un douloureux épisode. Après la chute de l'Empire, M. Pierre avait dû donner sa démission de maire ; mais, pendant la première occupation allemande, et sur les instances réitérées de ses concitoyens, il consentit à remplir ces fonctions, laissées vacantes par le titulaire. Après le départ de l'ennemi, victime de dénonciations calomnieuses, il dut quitter le pays sous la menace d'un mandat d'arrêt obtenu de la délégation de Tours (1).

Aux élections de 1871, ses concitoyens lui faisaient oublier ce pénible souvenir en le renommant au Conseil municipal et au Conseil général (2). Au mois d'avril de la même année, ses collègues du Conseil municipal l'avaient choisi pour maire de La Ferté.

Les maux de la guerre en partie réparés, M. Pierre, qui, en secret, avait soulagé bien des misères, put reprendre ses projets d'embellissement. Il contribua à l'installation de l'éclairage public et aux travaux de restauration exécutés au presbytère et dans les écoles de La Ferté pendant ces quatre dernières années.

Une première élection au Conseil général, faite en vertu de a loi du 10 août 1871, ayant été annulée (3), un second tour de scrutin du 13 novembre 1871, validé le 4 avril 1872, envoya définitivement M. Pierre siéger à ce Conseil (4).

Dans cette assemblée, son plus grand soin fut de solliciter l'amélioration des chemins vicinaux ; il obtint dans ce but des secours importants, que vinrent encore augmenter de

(1) Au moment où l'armée française reprenait sa marche offensive, M. Pierre dut précéder, comme otage, une reconnaissance prussienne. C'est sur ce fait que se base la stupide accusation dont il faillit être victime.

(2) Nommé une première fois en 1870, le Conseil général ne put tenir sa séance du mois d'août, à cause de la guerre.

(3) Sur 1,401 votants, majorité 701, M. Pierre avait été, par erreur, proclamé conseiller général, quoiqu'il n'eût obtenu que 666 suffrages. (La nomination fut annulée dans la séance du 21 octobre 1870.)

(4) M. Pierre obtint à ce second tour 1,036 suffrages sur 1,695 votants.

nouvelles générosités destinées à subvenir aux besoins les plus pressants.

Nommé successivement secrétaire du Conseil en août 1875 et membre de la Commission départementale le 2 mai 1876, il avait su se concilier l'estime et l'affection de tous ses collègues ; aussi le président de ce Conseil pouvait-il dire sur sa tombe ces justes paroles :

« Il était un des plus jeunes, et néanmoins il avait su, par son honorabilité, son entente des affaires, la sûreté de ses relations et l'aménité de son caractère, conquérir au sein de notre assemblée, comme dans la ville d'Orléans, une place importante et dignement occupée. »

Le développement de l'instruction primaire était encore l'un des objets de sa sollicitude. Nous avons vu quels sacrifices il avait faits pour la construction ou l'amélioration des écoles de sa commune. Ces sacrifices, il les continua sous toutes les formes. Tous les ans, il distribuait des prix aux écoles de sa commune et à quelques-unes du canton. En 1874, il donnait une bannière aux enfants de La Ferté ; en 1875, il accordait un important subside pour la restauration des écoles de Marcilly ; en 1876, il faisait imprimer une notice sur La Ferté (1), et, à l'occasion de l'exposition scolaire organisée au lycée d'Orléans par les soins de M. l'Inspecteur d'académie, il réunissait dans une salle spéciale les travaux des enfants de sa commune, non, comme le disait M. Tranchau dans les paroles émues qu'il prononçait sur sa tombe, « non par un mesquin sentiment d'amour-propre, mais avec la judicieuse pensée d'exciter l'émulation des autres maîtres, en même temps qu'il donnait à ses deux protégés une marque affectueuse de son estime pour le progrès et le bien accomplis par eux. »

Le gouvernement sut apprécier les immenses services rendus par notre collègue. Nommé président de la délégation cantonale, il recevait en 1870 les palmes d'officier d'Académie et

(1) *Simples notions sur La Ferté-Saint-Aubin*, par A. Landré, instituteur.

était nommé membre de la commission administrative du lycée d'Orléans. Ce fut pour lui un véritable bonheur que d'être chargé de la surveillance matérielle de ce bel établissement, qu'il avait connu beaucoup plus sombre, et il ne manqua jamais ni à une des visites mensuelles, ni aux réunions dont il fut longtemps le secrétaire. La chapelle conserve les traces de sa générosité. En 1875, à l'occasion de la première communion de son fils, il fit peindre à fresques la première travée de la nef.

En 1876, une nouvelle distinction, justement applaudie, vint le récompenser de tous ses généreux efforts. Le 6 mai, M. le Maréchal-Président lui remettait les palmes d'officier de l'instruction publique.

Il me reste à vous parler de la part active que prit M. Pierre à diverses œuvres de bienfaisance.

Président de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du canton et de celle des sapeurs-pompiers de sa commune, il entourait ces deux Sociétés de la plus tendre sollicitude ; mais là ne se bornait pas son esprit de charité : tous les ans, il venait en aide aux familles des réservistes malheureux en leur tenant compte du travail qu'ils perdaient, et toutes les semaines, des personnes choisies par lui distribuaient aux indigents de sa commune des secours de toutes sortes. L'origine de ces secours, accordés en dehors du bureau de bienfaisance, n'a été connue qu'après la mort du généreux donateur.

Avec de tels antécédents, il n'est pas étonnant que, pour remplir une vacance, l'administration des hospices d'Orléans ait proposé à M. le Préfet le nom de M. Pierre.

Il fut en effet nommé membre de la commission administrative des hospices le 17 octobre 1876. Dans ces nouvelles fonctions, « il montra des qualités administratives de premier ordre, un esprit d'initiative à la fois plein de vigueur et de prudence. Il savait marcher au but avec une infatigable énergie ; il savait surtout prévenir les obstacles, écarter les difficultés et presser la réalisation des projets utiles au bien ou à l'amélioration de nos services hospitaliers. »

A ce juste hommage de son collègue, M. Machart-Grammont, qui s'était fait l'interprète de la commission des hospices, j'ajouterai que la mort de M. Pierre est d'autant plus regrettable que l'administration, préparant des travaux importants, la générosité de notre collègue, précisément chargé de l'inspection des bâtiments, ici comme ailleurs, lui serait certainement venue en aide.

Le comité de secours aux blessés, lui aussi, avait fait appel à son dévoûment. Nommé d'abord correspondant pour le canton de La Ferté, la commission exécutive, lors du décès de M. Lesourd, l'avait appelé dans son sein, bien sûre qu'à la réunion générale un vote unanime viendrait sanctionner cet heureux choix. Pendant cinq mois, M. Pierre s'acquitta de sa tâche avec le plus louable empressement ; et c'est le 17 avril, le jour même où l'assemblée générale devait ratifier sa nomination, que notre cher collègue succombait aux atteintes d'une maladie grave, dont rien n'a pu entraver la marche fatale.

Enlevé à la fleur de l'âge, M. Pierre n'a pu faire tout le bien qu'il se proposait ; mais les services de toutes sortes qu'il a rendus à l'humanité et à son pays suffiront largement à faire toujours vivre son souvenir parmi nous.

Dr PATAY.

— M. Bimbenet commence la lecture de la deuxième partie de son travail sur la nation de Picardie et de Champagne.

Séance du vendredi 8 juin 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. Boucher de Molandon donne lecture d'une lettre de M. de Salies, lauréat et membre correspondant de la Société, dans laquelle M. de Salies fait connaître que, conformément à l'autorisation qui lui a été

accordée par la Société, il se propose de publier prochainement, à ses frais, sa monographie de l'ancienne et curieuse ville de Trôo (Loir-et-Cher), couronnée par la Société au concours de 1875, en l'illustrant d'un nombre considérable de plans et de dessins, et en apportant au texte certaines modifications résultant de documents nouveaux par lui recueillis depuis le concours.

— La Société, sur la proposition de M. Doinel, accepte l'échange de ses publications avec celles de la Société de statistique, sciences, arts et belles-lettres des Deux-Sèvres.

— M. Vignat fait hommage à la Société de la copie d'un authentique des reliques des saints Donatien et Rogatien, et lit une notice sur cette découverte récemment faite par lui.

La notice de M. Vignat est renvoyée à la comission des publications.

— M. Giraud, ancien élève de l'École des chartes, ancien député, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, est élu membre titulaire résidant.

— M. Boucher d'Argis est élu membre correspondant.

— M. de Molandon continue la lecture de son travail sur *La famille de Jeanne d'Arc.*

Séance du vendredi 22 juin 1877.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

— M. le Président fait hommage à la Société, au nom de M. l'abbé Berton, vicaire de Courtenay, d'un ouvrage dont celui-ci est l'auteur, et qui a pour titre : *Courtenay et ses anciens seigneurs*, notes historiques.

La Société charge son Président de remercier M. l'abbé Berton.

— M. le Président communique une lettre de M. Émile Davoust, déclarant qu'il retire sa candidature comme membre titulaire résidant, devant celle de M. Danton.

Celui-ci ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé membre titulaire résidant de la Société, en remplacement de M. Charles Pierre, récemment décédé.

— Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que l'impression du *Cartulaire de Beaugency* devant occuper la plus grande partie du tome XVI en cours de publication, il y a lieu d'ouvrir le tome XVII, pour recevoir les autres travaux qui pourront se produire.

— M. de Molandon donne lecture d'une lettre de M. Boucher d'Argis qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

— Le même membre termine la lecture de son mémoire sur *La famille de Jeanne d'Arc*.

Le mémoire de M. de Molandon est renvoyé à la commission des publications.

— M. l'abbé Maître communique à la Société une hache celtique trouvée à Voves, et un fer de lance provenant de Coinces.

Dans sa séance du 24 août, la Société a décidé que cette seconde partie du travail de M. Patay sur l'exposition rétrospective de 1876 serait insérée dans le *Bulletin* du deuxième trimestre, bien que la lecture n'en ait été terminée que dans le cours du troisième.

REVUE

DE

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE D'ORLÉANS

(Mai et juin 1876).

(Suite et fin.)

III. — Emaux.

(Tours, 97 numéros; Blois, 60; Orléans, 165) (1).

Un seul émail champlevé a attiré notre attention. C'est une plaque de reliquaire de 0m 23 de longueur sur 0m 06 de hauteur.

Elle représente le Christ en croix; de chaque côté se tiennent debout un roi et une reine. Celle-ci reçoit dans une coupe le sang qui jaillit de la blessure du Sauveur. Après ces personnages se trouvent : à droite, saint Jean et sainte Madeleine; à gauche, la Vierge et une sainte femme. Les saints et saintes sont nimbés. En haut de la croix, on voit le soleil et la lune. Le bleu et le vert sont les couleurs d'émaux. La décoration de cette plaque du XIIIe siècle est completée par des croix pattées en émail blanc. En bas se lit cette inscription : HE RELIQUIE HIC CONTINENTUR (n° 723, M. l'abbé Desnoyers).

(1) En y comprenant les émaux de M. Ch. Pierre.

Émaux des peintres. — Au XVe siècle surgit un nouveau procédé d'émaillerie, mais ce procédé ne se substitua pas d'emblée à ses devanciers. Il y a donc eu une sorte de période de transition pendant laquelle les artistes ont produit des œuvres rappelant par leurs effets les émaux de basse-taille : « Ces premiers essais, improprement appelés émaux des peintres, présentent, dit M. Darcel (1), un style archaïque. Les figures en sont maigres, d'une laideur souffreteuse, vêtues de draperies aux grands plis cassés ou de costumes contemporains, comme on en voit sur les vitraux du milieu du XVe siècle. »

De cette première époque nous citerons :

Le Portement de la croix, — la Résurrection (n°s 1,831 et 1,832, M. de Loture), — le Lavement des pieds (n° 240, Mme Salmon), — la Fuite en Égypte, — Jésus au milieu des docteurs, — la Cène, — Jésus devant Pilate, — Jésus exposé aux injures du peuple, — le Christ au roseau, — le Christ à la colonne, — Jésus portant sa croix, — Jésus en croix, — la Descente de croix, — la Mise au tombeau, — Jésus apparaissant à la Vierge. Ces émaux, dépendant de la collection Ch. Pierre, sont de trois grandeurs différentes ; ils faisaient autrefois partie d'un prie-Dieu.

Au XVIe siècle, l'art est à son apogée, et les grands noms des Pénicaud, des Limosin, des Courteis, des Raymond illustrent la fameuse école de Limoges.

De l'époque et de l'école des Pénicaud, nous mentionnerons une plaque en grisaille teintée, reproduisant une des scènes du déluge. Des femmes et des cavaliers cherchent, pour éviter la fureur des flots, à se réfugier dans l'arche; mais les trois fils de Noé, armés de massues, se disposent à frapper les audacieux qui tenteront l'escalade. L'arche a la forme d'une maison reposant sur un bateau ; elle est garnie d'auvents et de fenêtres ; son toit rapide est interrompu, au milieu, par une vaste lucarne. Toute cette scène est magnifique de désespoir; la pluie tombe à torrents; les malheureux font des efforts surhumains pour éviter

(1) Darcel, *Notice des émaux du Louvre*, p. 88.

les eaux qui montent toujours, et leurs visages reflètent toutes les angoisses que leur cause l'atrocité de leur situation.

De Léonard Limosin, ce grand maître de l'émaillerie (dont l'église de Saint-Pierre de Chartres possède la célèbre suite des douze apôtres, commandés en 1545 pour le château d'Anet, et exécutés d'après les cartons du peintre Michel Rochetel), la collection Pierre nous montrait l'Apparition de Jésus à sainte Véronique. Comme toutes les œuvres de cet artiste, cette belle plaque d'émail coloré se distingue par la correction du dessin, la vivacité des couleurs et le fondu des carnations.

De Jean Limosin, neveu de Léonard, nous mentionnerons deux plaques : saint François Xavier et saint Ignace (nos 1,583 et 1,584, M. Davoust), signées des initiales I L, surmontées d'une fleur de lys.

A Pierre Raymond nous attribuerons deux pièces, malheureusement non signées :

Une coupe à pied, en grisaille, de 0m 20 de diamètre et de 0m 51 de hauteur. Ornée à l'extérieur de personnages dansants et de rinceaux, elle représente, à l'intérieur, les Israélites cueillant la manne. Des levriers fantastiques forment les pieds.

Un petit baguier, porté sur piédouche (no 809, M. l'abbé Desnoyers). H. 0m 11. Au fond de la vasque est une tête de vieillard à longue barbe blanche ; le visage, vu de profil, est couleur bistre saumonné ; la bordure, en grisaille, se compose de têtes de satyres réunies par des guirlandes de fruits. La tige à balustre, grossièrement reliée à la partie supérieure, figure Diane et Neptune montés sur des chevaux marins, précédés de tritons, sujet en grisaille colorée sur fond bleu (d'après Ducerceau). Sur le pied, à fond noir comme celui de la vasque, se déroulent plusieurs scènes de l'Ancien Testament, chapitre XVII[1] de la Genèse, ainsi que le constate l'inscription en lettres dorées : « Abraham se prosternant aux pieds du Seigneur. — Abraham avec le Seigneur. — Les anges apparaissant sur le seuil de la maison de Loth, et frappant d'éblouissement, depuis le plus jeune jusqu'au plus vieux, les impies qui les assiégaient. »

Ces émaux dateraient des dernières années de Pierre Rey-

mond ; la coloration des chairs est dure; les figures allongées sont maniérées; on sent que l'artiste est moins sûr de lui-même.

Une Annonciation, émail sur paillon, remarquable par l'éclat des couleurs, porte le monogramme M R, marque de Martial Reymond, fils de Pierre, et dont les produits sont bien inférieurs à ceux de son père.

Une Nativité, émail sur paillon, remarquable par le brillant du coloris et le précieux de l'exécution, et dépendant de la collection Pierre, portait les initiales I C. Pour M. de Laborde, ces initiales désigneraient Jean Courtois, fils du peintre Robert Courtois, peintre verrier à La Ferté-Bernard; au contraire, M. Darcel croit qu'il s'agit de Jehan Courteys, et même il penche à attribuer ce monogramme à Jehan de Court.

Dans les émaux non signés, nous croyons devoir encore vous rappeler :

Une coupe basse à deux anses de 0m 12 de diamètre : à l'intérieur, la Fuite en Égypte; sur les bords, quatre médaillons d'empereurs romains, séparés par des guirlandes de fleurs ; au revers, la Prudence, allégorie encadrée d'arabesques.

Une autre coupe de même forme et de même dimension : à l'intérieur, la Crèche; sur la bordure, saint Jean, saint Bruno, sainte Madeleine, sainte Thérèse, saint Pierre et saint Paul ; revers : paysage entouré de rinceaux.

Deux assiettes de 0m 19 de diamètre, en grisaille teintée : sur l'une est le sacrifice d'Abraham ; sur l'autre, Adam et Ève chassés du paradis. Les marlits sont ornés de rinceaux et les revers d'un buste de femme vu de profil (collection Ch. Pierre).

Pierre Nouailher et Jean-Baptiste, son frère, descendants d'une ancienne famille d'émailleurs limousins, ont travaillé surtout pendant la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe.

Suivant M. l'abbé Texier, « les émaux de Pierre, malgré leur dessin correct, appartiennent déjà à la décadence. Sa pâte est terne, et il ne se risque jamais dans de grandes compositions. Ses successeurs de la même familllle : Jean-Baptiste, Bernard,

Jean et Joseph, descendent une pente qui aboutit à l'extinction totale de l'art (1). »

M. de Laborde est encore plus sévère : « Pierre Nouailher a suivi les errements de sa famille sans s'élever au-dessus de sa médiocrité. Il ne semble pas avoir cherché autre chose dans l'émaillerie qu'un gagne-pain, etc.; » et pour Jean-Baptiste : « Il est peut-être le troisième en rang, j'entends par l'âge et par l'époque de son activité, car pour le talent, il devient impossible, à un niveau si bas, d'établir des degrés. »

Parmi les émaux signés Nouailher, nous rappellerons :

Un bénitier, signé : « P. Nouailher l'ayné. » Sur la grande plaque ovale, l'Adoration des Mages; sur la plaque supérieure polylobée, le Père éternel (nº 1,793, M. Paulmier).

L'Annonciation, signée P. Nouailher (nº 245, M. R. de Geffrier).

Une sainte Famille, grisaille signée comme l'émail précédent (nº 1,580, M. Davoust).

Un saint Benoît, signé P N (nº 708, M. l'abbé Desnoyers).

Le Baptême du Christ, grande plaque signée Bte Nouailher (nº 1,825, M. de Loture).

Une Adoration des Mages, plaque colorée ovale, signée comme la précédente (collection Ch. Pierre).

Noël et Jean Laudin, par lesquels nous terminerons la série des émailleurs limousins, font partie d'une nombreuse famille dont la généalogie est encore entourée de la plus complète obscurité, malgré les sérieuses recherches de MM. Ardant, abbé Texier, de Laborde, etc.

Tout en reconnaissant une certaine habileté à Noël, M. de Laborde le trouve froid, sec, vide, et par dessus tout sans esprit. Il lui reproche la sécheresse des contours, le ton laiteux des blancs de ses grisailles et la mauvaise harmonie de ses couleurs.

Pour les émaux portant le monogramme I L, le même auteur est porté à les attribuer à deux émailleurs ayant le même nom,

(1) *Essais sur les émailleurs et argentiers de Limoges*, 1843, p. 239.

travaillant dans les mêmes errements, mais se distinguant par une nuance dans le talent ou la médiocrité ; l'un serait le père, l'autre le fils (frère cadet de Noël). Tout en reprochant aux grisailles un certain heurt dans l'opposition des blancs et des noirs, en constatant la médiocrité du dessin, la nullité et l'affectation des expressions, la copie inintelligente des maîtres ; en rapprochant, en un mot, leurs produits de la faïence de nos campagnes comparée à la plus belle porcelaine de Sèvres, il admet cependant qu'après avoir rejeté un Laudin sans l'avoir regardé, souvent, après avoir considéré attentivement la précision des contours, le fondu des grisailles, on se reproche des préventions peut-être trop sévères, et l'on soutient les enchères (1).

M. l'abbé Texier s'est montré moins sévère, et il avoue que « l'inégale valeur des productions de la famille Laudin, la froideur d'un dessin trop léché, ont fait injustement placer ces artistes dans la décadence.

« Noël a droit à la première place par son âge et son habileté. La pâte de Jean est moins brillante que celle de son frère ; il a presque abandonné l'emploi du paillon ; c'est d'ailleurs toujours le même pinceau au dessin fondu, genre qui, pour le dire en passant, sied assez bien à la peinture en émail, destinée à être vue de près (2). »

On nous pardonnera cette digression, en songeant que l halle Saint-Louis contenait trente-six émaux portant les signatures de N. et I. Laudin.

Nous les réunirons en deux groupes. Dans le premier seront compris tous les émaux portant les signatures de N. Laudin ; dans le second, tous ceux qui présentent le monogramme I L :

Saint Jean-Baptiste recueillant l'eau du rocher, émail coloré signé N. Laudin l'aîné (collection Ch. Pierre).

Trois plaques de bénitier :

La première (n° 548, Dr Payen) représente le Baptême du

(1) *Notice des émaux du Louvre*, p. 322 et 323.

(2) *Essais sur les émailleurs et argentiers de Limoges*, p. 232.

Christ et est signée : « Naudin, émailleur près les Jésuites » (L et N accolés).

Le second, saint Charles Borromée, en prières devant un crucifix, porte la mention N. Laudin (nº 698, M. l'abbé Desnoyers).

Le troisième (nº 700, M. l'abbé Desnoyers) figure la Madeleine, d'après Lebrun. Sur la plaque supérieure, deux mains entrelacées surmontées de deux cœurs enflammés accompagnent cette devise : « L'union à Jésus nous fait vivre. » Plus en haut est une couronne de comte. Il est signé : « Naudin, émaillieur » (L et N accolés).

Saint Louis en prières. Le roi nimbé porte sur son armure un grand manteau bleu semé de fleurs de lys et garni d'hermine ; il tient dans ses mains un grand crucifix ; derrière lui est déposée sa couronne (nº 1,830, M. de Loture).

Nous rapprocherons de cette plaque le nº 1,829 (M. de Loture). Il représente sainte Jeanne couronnée et vêtue d'une longue robe rouge et d'un manteau bleu fleurdelysé ; la princesse tient de la main gauche un crucifix, et de la droite elle prend un anneau que lui donne le Christ. Le Sauveur, nimbé, est couvert d'un long manteau rouge et porte dans la main gauche un globe surmonté d'une croix.

Ces deux pendants, signés : « Naudin lené » (N et L accolés), sont ovales ; dans les angles sont des feuillages colorés sur fond blanc.

Sainte Jeanne intéresse notre histoire locale. Fille de Louis XI et mariée, en 1476, au duc d'Orléans, qui fut plus tard Louis XII, cette pieuse princesse se retira à Bourges, après la dissolution de son mariage, en 1498. Là elle s'imposa les plus dures privations, et décidée à terminer sa vie dans la charité, la mortification et la prière, elle fonda un nouvel institut de vierges consacrées à Jésus-Christ, sous le nom d'Association de la Sainte-Vierge, mère de Dieu, ou de l'Annonciade. Cet ordre fut approuvé par les papes Alexandre VI, Jules II, Léon X, Paul V et Grégoire XV. En 1504, Jeanne, renonçant à son titre de duchesse de Berry, prononça ses vœux et s'obligea, ainsi que

ses filles, à une clôture perpétuelle; elle mourut peu après. C'est en 1617 que l'archevêque de Bourges, Jean Frémiot, fit dresser le procès de sa vie et de ses miracles, et ce fut seulement en 1738 que le pape Clément XII la canonisa.

Une tasse en forme de gobelet, signée Naudin (L et N accolés) (nº 1,171, M. Jarry). Dans deux médaillons principaux sont figurées Jeanne d'Arc et Judith. La Vierge de Domremy, d'après Vignon, est à mi-corps. Coiffée d'une toque à plumes, elle porte son étendard. L'héroïne juive tient par les cheveux la tête d'Holopherne. Sur deux petits médaillons, têtes laurées des empereurs Galba et Othon, désignés par les chiffres VII et VIII. Diamètre 0m 078, hauteur 0m 080. Émaux colorés sur fond noir, détails et inscriptions dorés, arabesques en émaux blancs et en relief.

La soucoupe a été exécutée par Jean Laudin; à l'intérieur, portrait de Jeanne d'Arc, semblable au précédent, ornementation analogue, signée I L.

Les Laudin ont exécuté un grand nombre de tasses à médaillons, où ils réunissaient les portraits des héroïnes de l'antiquité, copiés sur les tableaux de Cl. Vignon, à ceux des empereurs romains. Ainsi, on peut voir au Louvre : Monime et Jahel, Antiope et Lucrèce, Débora et Salomoné, Zénobie et Pauline (nos 676 à 679), Jeanne d'Arc et Judith (nº 639).

Saint Estienne de Thiers, premier père fondateur de l'ordre de Grandmont. Le saint moine s'affaisse entre les bras de trois anges qui le soutiennent. Au bas de lui sont : à droite, sa mitre et sa crosse; à gauche, sa couronne de vicomte. Cet émail, qui porte la date de 1706, fut probablement commandé par la célèbre abbaye limousine. Ainsi que tous ceux qui vont suivre, il est signé des deux initiales I L.

Un très-beau bénitier en émail coloré. Il représente saint Martial bénissant de la main droite, et tenant dans la gauche sa croix double (collection Ch. Pierre).

Les portraits des empereurs Sev. Galba VII et C. T. Augustus II, médaillons circulaires faisant partie de la suite des douze Césars. Dans cette suite, qui existe presque en double au

Louvre, le nom de chaque empereur est tracé autour de la tête, qui est laurée et placée de profil alternativement à droite et à gauche. Ce sont des grisailles légèrement teintées et rehaussées d'or (nos 97 et 98, M. Leguay, à Olivet).

La Terre et le Feu, grisailles allégoriques avec rehauts de blanc cru, se détachant sur un fond d'or réprésentant un paysage.

Dans la première, c'est un vieux chasseur, tenant son chien en laisse et appuyant le poing sur la hanche; il porte sur l'épaule gauche un bâton auquel est suspendu un lièvre.

Dans la seconde, une femme, sa ménagère sans doute, tient une broche dans laquelle sont passés un canard et un lièvre. Sur la table placée devant elle on aperçoit les préparatifs du souper.

Ces deux belles plaques rectangulaires, hautes de 0m 18 sur 0m 15 de large, font partie d'une suite dont le Louvre possède deux numéros, la Terre et l'Air. De la collection Martin, elles avaient passé dans celle de M. Pierre.

L'Annonciation et la Nativité, grandes plaques rectangulaires, de mêmes dimensions, sont surtout remarquables par l'éclat et le fondu des couleurs (nos 1,822, 1,823), ainsi qu'une belle grisaille, le Christ en croix entre les deux saintes femmes (no 1,824); elles appartiennent à M. de Loture.

Enfin, nous terminons en rappelant qu'outre les plaques, les assiettes et les coupes, l'exposition nous montrait encore des râpes à tabac et des bourses décorées de scènes mythologiques ou de portraits.

IV. — Céramique.

§ 1. — *Faïences, porcelaines, grès.*

(Tours, 320 numéros; Blois, 597; Orléans, 435.)

La céramique tenait une large place à Orléans, et grâce aux dispositions de la commission, qui avait groupé dans des armoires ou des vitrines tous les produits d'un même centre de fabrica-

tion, on pouvait étudier facilement et comparer non seulement les divers genres de faïences, mais encore les diverses périodes d'une même fabrication.

Parmi les faïences hispano-arabes, dites les œuvres dorées, se trouvaient des pièces très-rares, quoique assez grossières et bien inférieures aux produits de Malaga et de Manisez. Nous rappellerons :

Un grand plateau d'aiguière, orné de dessins à reflets dorés se détachant sur un fond jaune clair. La décoration du marlit se compose de grandes feuilles alternativement jaunes et bleues, les premières en relief (nº 41).

Un second plateau destiné au même usage. L'ombilic et les dessins qui s'en détachent, sous forme de rayons, sont bruns sur fond jaune. Le marlit présente des fleurs et des feuilles brunes bordées de bleu (en creux). Mais le bleu, bien moins abondant qu'au numéro précédent, y est aussi moins foncé (nº 42).

Un grand bassin ou aljofainas de 0^{m} 40 de diamètre supérieur et 0^{m} 17 de profondeur. A l'intérieur, comme à l'extérieur, sont des fleurs et des animaux de couleur rouge d'or sur fond jaune (nº 43).

Ces trois pièces, sorties des fabriques de Valence, et qui remontent peut-être au XVe siècle, appartiennent à M. Alph. Brierre, de Pithiviers.

Un petit plat au fond duquel est un oiseau entouré de fleurs et de feuillages. Ces ornements bleus ou brun rouge se détachent sur un fond jaune clair, mais ils ne présentent ni creux ni saillie (nº 1,485, M. Rabourdin-Grivot).

Dans les faïences italiennes, nous avons remarqué quelques belles pièces, que nous croyons authentiques, témoins :

Une assiette d'Urbino (nº 822, M. l'abbé Desnoyers). David vêtu d'une tunique courte, serrée à la ceinture, tient son glaive de la main gauche; de la droite, il montre la tête du géant dont le corps gît inanimé derrière lui.

Une coupe à bords festonnés (nº 654, M. Blondel de la Rougery). Sur le fond blanc de la coupe se détachent des rinceaux,

des chimères, des grotesques, des médaillons ornés de têtes ; au milieu, un groupe composé d'une bacchante entourée de deux amours. Urbino.

Le Jugement de Pâris, fragment de plateau d'aiguière entouré d'un cadre en bois sculpté. Les trois déesses sont nues et se tiennent entrelacées ; un amour accompagne Vénus ; un paon se tient près de Junon ; sur la droite, on aperçoit la tête et un fragment du corps de Pâris, qui offre la pomme à la plus belle ; dans le fond, la mer, et une ville sur la côte. Urbino, XVIe siècle (nº 1,039, M. Lefèvre, à La Chapelle-Saint-Mesmin).

Une bouteille de pharmacie, ainsi que l'indique l'inscription : *Aq. flor. nemphi* (nº 1,148, M. l'abbé Desnoyers). Sur la panse, la légende de saint Martin coupant son manteau pour le partager avec un pauvre. La marque, sous laquelle est inscrite la date de 1705, permet de l'attribuer aux fabriques de Castel-Durante.

Un vase sphérique, orné de fleurs et de feuilles blanches, vertes et jaunes, limitées par un trait noir ; ces trois couleurs, se détachant sur un fond bleu foncé, produisent un joli effet décoratif et donnent une idée des produits de Chaffagiolo (nº 1,739, M. Besville père).

Un grand plat camaïeu bleu ; au milieu, des armoiries entourées d'amours et de palmes. Très-beau spécimen des fabriques du Milanais (nº 198, M. Guérin-Proust).

Nous terminerons par le nº 288 (M. Pichon). Pot à eau avec couvercle et plateau. La décoration consiste en papillons, fleurs, arbres ; au milieu est un médaillon à personnages, genre chinois ; le plateau à bords festonnés est orné d'une bergerie. Milan.

Pour les faïences françaises, nous suivrons, autant que possible, l'ordre géographique, en citant quelques spécimens des principaux centres de fabrication :

MARSEILLE. — Un grand plat circulaire, dont la marque en noir est à moitié effacée. Des bouquets de fleurs et de feuillages polychrômes se détachent sur un fond blanc. Le bord du marlit festonné est alternativement vert foncé et vert tendre (nº 1,307, M. du Houley).

Une petite jardinière (nº 1,482, M. R. de Fougères) et un brûle-parfums (nº 1,043, M. Leclère), produits de la fin du XVIIIe siècle, se distinguent par leur forme et leur décoration.

MOUSTIERS. — Une jolie assiette à bords festonnés; sur le milieu est figuré un épisode de la conquête de la Toison d'or : Jason, armé de pied en cap, s'approche d'un horrible dragon enroulé autour d'un arbre; dans le fond, la mer et un vaisseau à l'ancre. Des guirlandes de fleurs complètent l'ornementation polychrôme de cette jolie assiette, qui porte la signature, non pas de Joseph Clery, comme le dit le catalogue, mais la marque d'une ancienne fabrique, dont quelques auteurs attribuent la fondation à Joseph Olery, qui, au commencement du XVIIIe siècle, s'établit à Moustiers et employa beaucoup, pour la décoration de ses pièces, les sujets mythologiques.

Mais cette marque, composée d'un petit o contenu dans le jambage d'un L majuscule, attribuée à Olery, ne doit pas être considérée comme un monogramme individuel; c'est une sorte de cachet commun qu'on rencontre souvent, précédé de lettres différentes, et tracé en couleurs variées; ainsi, tandis qu'ici il est vert et précédé d'un F, dans le nº 1,766 *bis* (M. Rabourdin-Grivot) (petit plat décoré de fleurs et de grotesques), il est précédé d'un T.

Un grand plat ovale, ayant 0m 62 de longueur dans son grand diamètre, et 0m 50 dans le petit. Sur l'ombilic central est figurée la récolte de la manne. Quatre gros godrons, avec médaillons à personnages ou à paysages, occupent une partie de la superficie. Dans l'intervalle et sur le marlit sont des têtes de femmes, des masques grimaçants, des oiseaux, des personnages fantastiques. Camaïeu bleu sur fond blanc. Aucune marque sur le revers, orné très-sobrement. Suivant le catalogue, nous rangeons ce plat dans les produits de Moustiers, mais en faisant des réserves, et en pensant qu'il pourrait bien être italien (nº 604, Mme Chiquant).

NEVERS. — Nous suivrons la classification de M. Demmin, qui divise la fabrication de ce grand centre en quatre époques :

Première époque, 1602 à 1670, tradition italienne. Nous n'avons rien remarqué qui puisse appartenir à cette période.

Deuxième époque, vers 1640. Imitation persane. Là nous comptions de très-jolis spécimens.

Dans les uns, sur un fond bleu lapis, se détachent des ornements d'un beau blanc avec rehauts d'or, témoins les n°s 1,288 et 1,290 (M. l'abbé Desnoyers). Ils ont tous les deux la forme de burettes, et la décoration consiste en oiseaux poursuivant des insectes au milieu de fleurs.

Dans les autres, sur un fond bleu, se détachent des bouquets de tulipes, œillets et marguerites, d'oiseaux et d'insectes offrant comme couleurs le blanc, le jaune jonquille et le jaune bistre. Tels sont les deux vases portant le n° 631 (Dr Payen), l'assiette n° 50 (M. Brierre), la bouteille n° 266 (M. L. Pandellé, de Beaugency), les deux écuelles n°s 1,285 et 1,153 (M. l'abbé Desnoyers) et la cuvette à anses cordées n° 1,287 (M. l'abbé Desnoyers).

Troisième époque, de 1640 à 1750. Imitation de chinoiseries hollandaises. De cette période, on remarquait un certain nombre de plats de grandes dimensions. Leur décoration, en camaïeu bleu avec rehauts violets et quelquefois jaunes et verts, sur fond blanc bleuâtre, consistait en paysages à personnages chinois. Les plus beaux étaient les n°s 197 (M. Guérin-Proust) et 1945 (M. Geoffroy, de Gien), tous les deux circulaires et ayant 0^{m} 49 et 0^{m} 53 de diamètre, et deux grands plats ovales, n°s 1,322 (M. Bardou) et 199 (M. Guérin-Proust), ayant 0^{m} 4 et 0^{m} 50 de longueur sur 0^{m} 40 de largeur.

Quatrième époque, franco-nivernaise. Faïences communes et d'usage domestique, telles qu'assiettes, marmites, bouteilles et saladiers, ornés de paysages, d'emblèmes, de portraits et d'inscriptions. Ces produits ne sont plus des faïences artistiques, et nous les passons sous silence.

Aucune des pièces que nous venons de citer ne présente de marque ou de monogramme ; il ne faut nullement s'en étonner, car pour Nevers, les produits signés sont une exception.

ORLÉANS. — Deux paires de vases en terre colorée et marbrée donnent une idée des produits fabriqués au XVIIIe siècle par Asselineau-Grammont (n°s 141, M. Besnard, et 522, M. Gue-

nette). Ces vases, qui produisent un bel effet décoratif, sont devenus rares et se vendent un assez haut prix.

Rouen. — Une grande armoire était entièrement réservée aux produits de ce grand centre de fabrication. D'après l'ouvrage de M. André Pothier, l'histoire de la faïence de Rouen peut se résumer en quatre grandes périodes. Les trois dernières seulement comptaient des spécimens à la halle Saint-Louis.

La deuxième période, dite de style rayonnant, est pour l'auteur l'apogée de la fabrication et la belle époque des dessins réguliers. Suivant la couleur, on peut la subdiviser en trois sections : décor en camaïeu bleu ; — décor en bleu rehaussé de rouge ou de jaune ; — décor régulier polychrôme.

Pour la première subdivision, la décoration consistait le plus souvent en un blason central entouré d'une bordure rayonnante ou bien de motifs de broderie les plus variés. Le marlit est toujours richement décoré. Nous rappellerons :

Un grand plat circulaire de 0^{m} 54 de diamètre, timbré d'un écu composé, accosté de deux léopards et surmonté d'une crosse (n° 215, Mme S. Bottet). La marque, un x bleu, n'est donnée ni dans l'ouvrage de M. Pothier, ni dans le dictionnaire de M. Ris-Paquot.

Une buire en casque, avec armoiries (n° 167, M. Lorin de Chaffin). Un grand plat de 0^{m} 56 de diamètre, d'une richesse de dessin remarquable, analogue aux broderies les plus compliquées (n° 196, M. Guérin-Proust).

Les n°s 225 et 225 *bis* ont 0^{m} 55 de diamètre. L'ornementation, moins belle que celle du précédent, a pour motif principal une rosace centrale à six branches, dans l'intervalle desquelles sont des bouquets d'arabesques (M. H. de Puyvallée).

Une assiette à bords festonnés, décorée en son milieu d'un panier fleuri surmontant des arabesques, et sur le marlit d'une couronne des mêmes ornements (n° 777, M. Danton).

Une buire en casque d'un dessin très-gracieux (n° 901, M. l'abbé Desnoyers).

Pour obtenir plus de richesse encore, les artistes normands

firent appel à de nouvelles couleurs, et les camaïeux furent rehaussés de rouge ou de jaune ocré.

Le n° 487 (M. Chefson) nous donne une idée de ce genre. C'est une grande fontaine d'applique, munie de sa cuvette. Marque G bleu.

« La polychrômie permettant de dissimuler les insuffisances du dessin sous la robe éclatante des émaux, ce procédé, dit M. Pothier, tout en tenant compte des dispositions en guirlande du style rayonnant, prit une place importante dans l'industrie. »

Le bleu, le rouge, le jaune et le vert sont les quatre couleurs presque exclusivement employées. Nous mentionnerons :

Une fontaine d'angle, ornée de moulures et de pilastres ; la décoration se compose de filets, de treillis, d'arabesques et de fleurs (n° 1,032, M. l'abbé Desnoyers).

Une grande sucrière à pied. Un hibou forme le bouton du couvercle ; des têtes constituent les anses (n° 1,181 *bis*, M. Chatelain).

Troisième période. Imitation chinoise.

1° Bordures quadrillées vertes, pagodes. D'après M. Pothier, c'est un fabricant du nom de Guillibaud qui aurait inauguré ce genre de décoration, représenté surtout à notre exposition par les deux plats n° 844 et 843 (M. l'abbé Desnoyers). Le premier, de 0m 44 de diamètre, a un treillis vert et rouge sur le marlit ; le second, de 0m 55 de diamètre, a une bordure composée de guirlandes de fleurs polychrômes sur fond bleu. Le décor chinois comprenait encore une soupière (n° 431, M. A. Barault), des plats, des assiettes, des compotiers, un porte-bouquet et un joli plat à barbe. Le compotier (n° 909, M. l'abbé Desnoyers) porte la marque de Gardin.

2° Faïences dites de Perse, à fond bleu, avec ornements blancs et rouges. L'exposition renfermait un joli spécimen de ce genre, imité de Nevers. La méprise n'est pas possible, car les quelques pièces fabriquées probablement par Guillibaud présentent dans leur ornementation une couleur rouge que Nevers n'a jamais employée. Le n° 1,966 (M. Thieulin) est un très-beau pot à eau avec sa cuvette.

La cuvette, profonde, est de forme rectangulaire, à angles rentrants. Sur un fond d'émail bleu lapis se détache une guirlande de fleurs polychrômes, peinte en surcharge.

Le pot à eau, muni de son anse et de son couvercle, a 0^{m} 21 de hauteur ; la panse présente le même motif de décoration, mais moins en relief qu'à la cuvette. En outre, en haut et en bas, existent quelques filets blancs et une zone quadrillée jaune ; au milieu de chaque losange est une tache blanche pointillée de rouge à son centre.

M. l'abbé Desnoyers possédait un pot à l'eau à peu près semblable ; il est maintenant au Musée historique, dans la salle consacrée à la céramique, salle due, en partie, à la générosité de notre savant président.

Quatrième période, style rocaille. « Quand, fatigués de la rectitude et de la solennité des dessins rayonnants et des exagérations de l'art chinois, les peintres rouennais voulurent s'inspirer à des sources nouvelles, ils suivirent, dit encore M. Pothier, la mode du jour et firent en faïence du rocaille, ainsi qu'on en demandait alors pour les bronzes et les meubles. »

Le premier genre consista à reproduire des scènes galantes ou champêtres ; dans le second on employa des trophées d'armes, d'instruments de musique, de carquois, d'arcs et de flèches, de torches emflammées ; c'est le motif dit au carquois. Pour le troisième, ce sont des fleurs, des papillons, des insectes et surtout (ornement typique) des cornes d'abondance, d'où le nom vulgaire de faïence à la corne. Les couleurs sont très-nombreuses : on y rencontre le jaune citron, le rouge briqueté, le bleu foncé, le vert sale, le violet, le brun et le noir. De cette dernière période, la moins artistique, nous rappellerons :

Les plats circulaires portant les nos 1,394 (M. Poignard), 374 et 375 (M. Assire).

Les plats longs nos 906 et 907 (M. l'abbé Desnoyers).

Les soupières nos 1,278 (M. Didier-Daire), 527 (M. T. de Beauregard) et 982 (M. l'abbé Desnoyers). Tous ces numéros représentent le motif du carquois.

Parmi les faïences à la corne, nous citerons :

Les plats longs nos 906 (M. l'abbé Desnoyers), 1,044 et 1,045 (M. Leclère), 1,183 (M. Delafon).

Les plats ronds nos 1,182 et 1,185 (M. Delafon). Le no 1,182 a 0m 42 de diamètre ; il est creux et a des bords festonnés.

Les soupières nos 1,184 (M. Delafon), 981 et 983 (M. l'abbé Desnoyers).

Nous ne voulons pas quitter la Normandie sans vous parler des trois épis exposés par M. William de Montzey, à Valençay.

Les épis ou étocs, destinés à décorer l'enfaîtage des maisons, étaient en fer, en plomb ou en terre vernissée. Les épis de faïence ont été surtout fabriqués en Normandie. Pré-d'Auge paraît avoir été la fabrique dont les produits sont les plus remarquables.

Le no 863 (1m 07 de hauteur) présente une base décorée de draperies et de masques blancs ; elle supporte un vase bleu clair orné de têtes de chérubins et de motifs polychrômes en relief ; du col de ce vase sort, au milieu d'un bouquet de fleurs blanches et de poires jaunes, une tige à quatre grandes feuilles dressées qui se termine par une colombe. Les couleurs les plus brillantes augmentent la grâce de cette composition bien dessinée.

Le no 864 (0m 83 de hauteur). La base se compose d'une sorte de calotte hémisphérique brune surmontée de torsades de même couleur et de têtes d'enfants blanches. Le fût porte en son milieu quatre grosses fleurs blanches et se termine par une pitié. Un grand pélican brun s'arrache les plumes pour nourrir ses trois petits, couverts seulement d'un duvet blanc (deux ont malheureusement la tête brisée). Ce joli épi, très-gracieux de forme, se distingue aussi par la beauté de l'émail, l'éclat du coloris et la correction du dessin.

Le no 862 (haut de 1m 25) est bien inférieur aux deux autres. Il est en terre jaspée, brun et vert clair sur fond vert jaunâtre. Il a la forme d'un grand vase à godrons ; quatre anses, aujourd'hui détruites, partaient de l'ouverture et s'appuyaient sur des têtes. De ce vase sort, au milieu d'un bouquet de feuilles, une large tige surmontée d'une boule sur laquelle se tient un canard aux ailes déployées.

Nous avons tenu à vous donner quelques détails sur ces épis, parce que ce sont des pièces rares, que n'ont pas le bonheur de posséder toutes les expositions. Il est à regretter que les prétentions par trop exagérées du propriétaire n'aient pas permis à l'administration municipale d'en doter notre musée.

LILLE. — Nous citerons seulement une assiette décorée sur le marlit d'insectes et de bouquets de fleurs ; au fond, dans une sorte de médaillon entouré d'arabesques, deux amours tiennent une banderolle sur laquelle on lit : « Maître Daligné. » Au revers, la marque de Lille et la date 1767. Le nom désigne évidemment la personne pour laquelle l'assiette a été faite. D'après M. Jacquemart, ce gracieux spécimen serait l'œuvre de Boussemaert ; il cite cinq collectionneurs en possédant de pareilles, avec la même inscription et la même date, et, d'après M. Vaïsse, il suppose que ces assiettes, remarquables par la beauté de l'émail et le luxe de la marque, ont dû constituer le prix d'un tir à l'arc ou de quelque autre exercice (nº 289, M. Pichon, à Dreux).

STRASBOURG. — Un grand plat portant au revers la marque de Paul Hannong. La bordure est dorée, et sur le fond sont jetées des fleurs d'un beau violet (nº 1,986, M. Pandevant, à Sully).

Une petite corbeille ajourée ; un point jaune et cinq autres l'entourant, alternativement bleus ou rouges, occupent l'intersection du treillis et produisent un effet très-décoratif ; dans le fond, bouquets d'œillets (nº 779, M. Danton).

Les fabriques de Montpellier, Varage, Avignon, Cosne, Bourg-la-Reine, Sinceny, etc., étaient également représentées à notre exposition.

Nous ne terminerons pas cette revue de la faïence française sans dire un mot des faïences de Palissy ou de son école. Avant d'inventer ses rustiques figulines, Bernard fabriqua des hanaps, des plats à salières en terre jaspée avec bordures ornementales. « Ces poteries, dit M. A. Jacquemart, nous montrent un mélange de teintes chaudes brunes, blanches, bleues, jetées en taches grassement parfondues et indéfinies dans leur forme. »

Quant aux rustiques, ce sont des vases, des groupes, des sta-

tuettes, des flambeaux et surtout des plats où, sur un fond rempli de coquilles, se trouvent des reptiles, des poissons, des insectes, etc. Dans un troisième genre, il figura des scènes religieuses.

Parmi les plats exposés à la halle Saint-Louis, nous distinguerons :

Deux plats à épices, ovales, à récipients séparés par des entrelacs (nº 627, Dr Payen et collection Pierre).

Le Baptême du Christ, plat ovale de 0m 25 de hauteur (nº 1,035, M. Lefèvre, à La Chapelle-Saint-Mesmin).

Le baptême du Christ a été reproduit un grand nombre de fois par Palissy lui-même, ses enfants ou ses imitateurs. L'exposition en contenait encore trois à peu près semblables, mais inférieurs en exécution à celui que nous venons de citer. Ce sont les nºs 63 et 64 (Mme Soufflot), 300 (M. Fouqueau). Le Musée d'Orléans en possède aussi un exemplaire que nous croyons authentique.

Citons encore comme de la suite de Palissy :

La Femme adultère, plat ovale de 0m 36 de longueur (nº 1,886, M. l'abbé Desnoyers).

La Création de la femme (nº 1,982, Mme Petau).

Diane et Calisto (nº 958, M. A. Didier).

Tous ces plats existent au musée du Louvre, et plusieurs à Cluny.

Nous rapprocherons du genre Palissy un curieux spécimen des plus anciens essais de faïence en relief. C'est un fragment de plat aux armes de Jésus-Christ et du roi Charles VIII.

Nous renvoyons, pour les détails, à un article du *Magasin pittoresque*, qui en donne la figure (1), et aux *Merveilles de la céramique*, de M. Jacquemart (2).

On pense généralement que ce plat, dont il n'existe que deux ou trois exemplaires : l'un à Sèvres, l'autre à la Bibliothèque nationale et le troisième, nous a-t-on dit, au musée céramique de Rouen, a été probablement fabriqué à Beauvais. Les débris,

(1) *Magasin pittoresque*, année 1874, p. 208.
(2) *Merveilles de la céramique*, t. II, p. 89.

trouvés dans des fouilles à Orléans, ont été rapprochés. Ils constituent presque les deux tiers du plat ; le médaillon central est intact, et il y a encore sept sujets sur douze, mais les bords sont brisés (nº 268, M. Peyrot).

Faïences étrangères.

Delft. — Tout le monde connaît les produits de ce grand centre de fabrication. Nous nous bornerons à indiquer les pièces les plus remarquables :

Deux paires de grandes potiches à décors bleus sur fond blanc (style japonais) (nº 348, M. de la Rocheterie ; nºs 1,399 et 1,400, M. Bouchet).

Trois aiguières à anses torses. La première (nº 998, M. Herluison) est parsemée de croix de Lorraine ; les deux autres ont comme motif de décoration des fleurs et des arabesques (nº 142, M. d'Arlon). Le modelage rappelle les belles formes de la première époque de Nevers, et le décor en camaïeu bleu est vigoureusement exécuté dans le style chinois. Ainsi que deux grands cornets du même genre (nº 648, M. D. Bimbenet), toutes ces pièces ont à peu près les mêmes dimensions : 0m 31 de hauteur, et portent la même marque, mais avec des chiffres différents.

Porcelaines.

France. — Sèvres était largement représenté à notre exposition, et l'on pouvait y admirer de jolies pièces datant des règnes de Louis XV, Louis XVI, Napoléon, Louis XVIII et Louis-Philippe. Ne pouvant toutes les décrire, nous nous bornerons à signaler d'une manière plus spéciale :

Une tasse avec sa soucoupe, portant la date de 1757 et la marque de Buteux père. Sur un fond bleu est réservé un médaillon blanc où est peinte une bergerie, filets or ; l'ornementation de la soucoupe est analogue (nº 637, Dr Payen).

Une tasse avec sa soucoupe et un plateau (nº 636, Dr Payen), à compartiments bleus et verts, avec filets or et médaillon

réservé, où se détache un bouquet de fleurs polychrômes. La tasse n'a pas de marque ; la soucoupe porte celle de Fontaine, le plateau la date de 1758 et probablement le chiffre de Carrier.

Paris. — Un joli tête-à-tête, composé de cinq pièces sur un plateau, était un joli spécimen des pièces de choix fabriquées à Paris, rue Thiroux. André-Marie Lebœuf fonda cette fabrique sous la protection de la reine Marie-Antoinette. Le nº 377 (Mme Riffault) présente comme décor, au milieu d'un semis or, des guirlandes de myosotis encadrant des bouquets où dominent les roses.

Orléans. — Vers 1755, Gérault-Daraubert, successeur médiat de Dessaux de Romilly, commença à fabriquer de la porcelaine tendre. Il adopta pour marque un c surmonté d'un lambel. Sa pâte, blanche, translucide, ressemble à celle de Sceaux et de Mennecy. En 1764, il ajouta la fabrication des porcelaines dures.

Nous avons vu cette marque sur un sucrier, une soupière et son plateau, une assiette et un plateau, décorés de bouquets de fleurs polychrômes et de filets dorés (nº 474, Mme Hue ; nos 932 et 933, M. Cottin).

Mais on comptait plusieurs fabricants à Orléans. Benoist-Lebrun a signé ses porcelaines de deux manières différentes. Dans l'une, la marque rouge et en creux se compose d'un B et d'un L entrelacés : dans l'autre, les deux lettres sont séparées et accompagnés du mot Orléans, en or.

Nous mentionnerons : un cornet à fleurs avec paysage à la sépia (nº 872, M. Cottin) ; un service à thé pour six, décoré de fleurs polychrômes entourant un médaillon à paysage doré, sur fond bleu (nº 389, M. H. de Rancourt). Ces numéros portent la première marque.

Une tasse et sa soucoupe, avec médaillons circulaires, fond vert, sur lesquels sont peints des fruits, filets or (nº 873, M. Cottin), et un grand pot au lait décoré de guirlandes, d'insectes et de filets or et polychrômes (nº 688, M. Boucher de Molandon), étaient marqués de la seconde manière.

Un sucrier, un pot au lait et deux tasses avec soucoupes,

décorés de fleurs et de grecques polychrômes, avec filets dorés, sortaient de la manufacture de Barlot et Dabois. Marque B D avec le mot Orléans (nº 966, M. Lacoste).

SAXE. — Vous parler en détail des pièces de Saxe réunies à la halle Saint-Louis nous entraînerait trop loin ; nous passerons brièvement sur la porcelaine allemande, nous bornant à vous citer :

Un grand brûle-parfums de 0m 40 de hauteur, orné de guirlandes en relief et de peintures polychrômes (nº 1,341, M. Jacob).

Un flacon bouché, sur lequel s'enroule une guirlande de fleurs d'une extrême délicatesse, fond blanc, avec filets or (fabrique de Meissen, direction de Hérold). Hauteur 0m 29 (nº 1,019, Dr Patay).

Un jardinier et une jardinière, statuettes de 0m 42 provenant des fabriques de Meissen (nos 1,146, 1,147, M. Porcher).

Deux candélabres à deux branches, figurant une scène rustique. Un jeune villageois va chercher dans un nid d'oiseaux des œufs qu'il donne à une jeune jardinière. Les deux candélabres, semblables par la composition, diffèrent par les couleurs (nos 488 et 488 *bis,* M. A. Didier).

Un taureau, long de 0m 35 et haut de 0m 27, portant la marque de Meissen sous un de ses pieds (nº 1,393, M. Poignard).

Les Petits dénicheurs, groupe de 0m 20 de haut. Deux enfants nus sont assis ; l'un d'eux tient d'une main nn oiseau, dans l'autre un nid contenant plusieurs petits ; l'autre cherche à prendre le nid, pendant qu'un troisième s'approche avec une cage. Marque de Meissen, direction Hérold (nº 1,337, M. Jacob).

Grès. — Un seul grès a attiré notre attention par sa décoration. C'est un pot à tabac orné en son milieu d'une large bande où sont peints, avec un léger relief, Jésus-Christ et ses apôtres, distingués par leurs attributs et leurs noms ; dans le bas, en caractères blancs, règne une inscription allemande ; sur le milieu du couvercle, des buveurs.

§ 2. — *Verrerie.*

(Tours, 46 numéros; Blois, 39; Orléans, 36.)

On connaît toutes les merveilles qu'a enfantées l'art de travailler le verre, en Orient comme en Occident. Les délicats produits de Venise, les grands verres de l'Allemagne se retrouvent partout, mais en petit nombre cependant, car la matière est fragile et le raccommodage impossible.

Les pièces les plus intéressantes étaient :

Un petif cor de chasse en verre bleu (nº 135, M. de Villefosse).

Une coupe à pied, de 0m 30 de diamètre, à reflets irrisés et à rayons ondulés (nº 1,897, M. l'abbé Desnoyers).

Une petite coupe de 0m 15 de diamètre avec ornements colorés ou dorés en relief (nº 1,900, M. l'abbé Desnoyers).

Un vase en verre de 0m 16 de hauteur; le bleu, le blanc et l'or sablé, savamment entremêlés, imitent les veines des agathes. Les anses, blanches, se réunissent six fois au col, et cette heureuse disposition assure la solidité en même temps qu'elle augmente la grâce (nº 1,899, M. l'abbé Desnoyers).

Une petite buire en verre bleu transparent, de 0m 20 de hauteur. Dans le bas de la panse se trouve une collerette frangée en verre blanc laiteux (nº 1,898, M. l'abbé Desnoyers).

Un grand vidrecome allemand avec couvercle, ayant 0m 56 de hauteur et 0m 17 de diamètre. Cette grande pièce, en verre blanc verdâtre, est décorée de peintures crues représentant l'homme aux divers âges de la vie, de dix à cent ans. Dix tableaux, disposés sur deux rangs, sont encadrés de filets et portent une légende en allemand (M. du Houlley).

Un verre avec couvercle, en cristal gravé; il porte, entouré de guirlandes et de bouquets de fleurs, l'écusson de la famille Colas (nº 687, M. Boucher de Molandon).

V. — Orfévrerie, bijouterie, horlogerie.

§ 1er. — *Argenterie, bijoux, bronzes, pierres gravées,* etc.

(Tours, 110 numéros; Blois, 186; Orléans, 114) (1).

Les pièces d'argenterie anciennes sont bien rares. Les guerres étrangères, les luttes civiles ou religieuses, les embarras du trésor ont amené la destruction d'un grand nombre d'objets précieux, dont la nature du métal n'était cependant qu'un des moindres mérites.

La pièce la plus ancienne paraît remonter au XIVe siècle. C'est un bassin d'aiguière de 0m 32 de diamètre. Il porte sur le marlit un écusson losangique aux armes de Valentine de Milan, dont le nom a été gravé au revers avec la date 1360. Par sa forme creuse et l'absence complète d'ornements, ce bassin a dû être d'un service journalier (no 949, M. de Terrouenne).

En admettant comme possesseur de ce plat la fille de Galéas Visconti et d'Isabelle de France, cette date de 1360 est fausse. Valentine naquit en 1370, épousa en 1389 Charles d'Orléans, et mourut en 1408, un an après l'assassinat de son mari.

Un drageoir du XVIe siècle. C'est une coupe basse à bords festonnés. Des bouquets de fleurs et de fruits entourés de bordures de feuillages, exécutés au repoussé, en occupent tout le fond (no 721, M. l'abbé Desnoyers).

Deux plats ovales de style italien. Dans le premier est une Cérés en costume du XVIe siècle ; sur les bords, des papillons et des fleurs. Le second (diamètres 0m 48 et 0m 30) est entièrement décoré de bouquets de fleurs et d'arabesques repoussés. XVIIe siècle (M. de Loture).

Un grand vidrecome nurembergeois en vermeil (no 1,645,

(1) Ce chiffre doit être porté à 175 environ, en comptant les 61 pièces d'argenterie et les bijoux de la vitrine de M. de Loture.

M. G. de Maulde). De forme un peu évasée, ce curieux spécimen de l'orfévrerie allemande est enrichi de monnaies du XVIIe siècle.

Le couvercle, qui se termine par une sphère aplatie à l'équateur, est surmonté d'une petite statuette d'enfant faisant flotter une écharpe. Il comprend neuf médailles à l'effigie de Jean-Fréderic et de Rodolphe-Auguste, *g. dux Bel.* Ces pièces, de dates différentes, ont la valeur de 6 marien gross.

Sur le corps, vidrecome, sont enchâssées, sur trois rangs, 22 médailles des princes précités, sauf deux au nom d'Ernest Auguste, *d. g. episc. Osn. dux br. et Lu.* Elles valent 12 marien gross. Elles portent au revers diverses devises : *Remigio altissimi. — Sola bonaque honesta*, etc. Dans l'intervalle s'épanouissent de grandes feuilles au repoussé. Haut. 0^m 34.

Dans la vitrine de M. de Loture (n° 1,882), nous avons remarqué 45 cuillères, fourchettes ou couteaux ciselés et dorés, dans le genre des couverts exposés à Tours et à Blois par le comte Branicki. Dans le nombre, nous avons distingué deux belles cuillères avec manches ornés de cariatides ; l'une porte l'écusson de France, l'autre ceux de France et d'Angleterre. A l'exception de 6 pièces hollandaises, toutes les autres sont allemandes. XVIe siècle.

L'argenterie française est certainement la plus riche et la plus artistique, et c'est elle, surtout, qui a la préférence des amateurs.

De l'époque Louis XIV, nous avons remarqué :

Deux flambeaux. Sur la base existe une couronne de coquilles ; la tige, à côtes légèrement torses, est ornée de têtes de lion.

Deux salières oblongues, supportées par quatre pieds à dauphins. L'écusson, qui porte deux L couronnés, indique qu'elles ont fait partie d'un service exécuté pour le grand Dauphin, fils aîné de Louis XIV.

Deux boites à épices, ovales, de 0^m 12 de longueur sur 0^m 08 de largeur. Portées par quatre pieds à griffes, elles sont ornées sur toutes les faces de dessins gravés, et elles portent deux écussons accolés, surmontés d'une couronne de marquis (famille de Moussac ?).

Ces belles pièces, qu'un séjour aux colonies a sauvées de l'édit de 1689, appartiennent à M. de Loture.

Sous la régence, le style changea complètement. A l'ornementation un peu froide du règne du grand roi succéda un genre nouveau, le rocaille, dans lequel la profusion et la surcharge des ornements s'unit à la complication des profils. Claude Ballin, Germain, Meissonnier, en furent les principaux représentants. Sous Louis XV, J. Roettiers, Ph. Caffieri, eurent le plus de vogue. Sous Louis XVI, l'art se fit plus simple, mais peu à peu il exagéra sa tendance à l'imitation de l'antiquité, aux formes grecques surtout (1).

Notre exposition renfermait quelques beaux spécimens du XVIII[e] siècle ; nous signalerons spécialement :

Une écuelle à couvercle avec plateau, signée F R (Riel). Cette belle pièce, aux armes, se distingue par ses ornements ciselés ou repoussés (n° 285, M. Pichon, à Dreux).

Une paire de flambeaux signés P. Paraud. La base est formée par une sorte de volute fleurie ; la tige, qui se compose d'une série de godrons alternativement en creux ou en relief, est ornée de guirlandes suspendues à des boutons enrubannés, et qui retombent en gracieuses torsades (n° 940, M. Grivot).

Un joli moutardier à anses, porté sur un plateau à quatre pieds. Sur le couvercle est une série de perles ovales repoussées. Sur l'une des faces, deux amours debout, le carquois sur l'épaule, soutiennent un écusson. Des guirlandes légères, se rattachant à des pilastres, complètent la décoration (n° 1,733, M. Besville).

Une belle aiguière avec bassin ovale, en forme de bateau. Hauteur 0m 33. L'anse est formée par une femme demi-nue, debout sur une boule posée sur la tête d'un satyre ; elle se penche pour considérer un cygne qui forme le bouton du couvercle. Une couronne de perles repoussées entoure le col et la

(1) L'*Histoire du mobilier*, de A. JACQUEMART, dont nous ne saurions trop recommander la lecture, nous a été d'un grand secours dans nos appréciations.

base de l'aiguière, et sur le milieu de la panse est gravée une guirlande de fleurs. L'ornementation du bassin consiste en une bordure de perles au dedans, et en une large bande gravée au dehors (M. de Loture).

Parmi les bijoux d'or, les boîtes et les tabatières étaient les plus nombreuses. Presque toutes datent du règne de Louis XVI; elles sont ornées de gracieux caprices, d'initiales, d'emblêmes. La couleur différente des ors ajoute encore à leur élégance (collections de la Rochelambert, de Fougères, etc.).

Au XVIIe siècle, le bronze prit une place importante dans l'ornementation des appartements, et au XVIIIe il avait conquis son droit de cité. Cressent, Martincourt, Gouthières, Gallien, Prieur sont des artistes dont les œuvres se disputent au poids de l'or, et vont enrichir nos musées ou les galeries de nos grands collectionneurs.

Citons, comme présentant un véritable intérêt artistique :

Une paire de flambeaux en forme de trépieds, signés Martincourt. Sur le socle, flambeaux de l'hyménée, avec têtes d'aigles accolées. Dans le haut de la tige, guirlandes de fleurs se rattachant à des têtes d'anges. La composition, un peu compliquée, et peut-être trop surchargée de détails, est amplement rachetée par le fini et la délicatesse de l'exécution (no 1,372, Mme la baronne de Triqueti, à Montargis).

Deux appliques à une seule lumière. Haut. 0m 77. Un aigle aux ailes éployées, à tête de bélier, forme la base et soutient le porte-lumière. Au-dessus s'entrelacent de longues tiges ascendantes ou descendantes, se terminant par des épis de blé, des grappes de raisin ou des têtes d'aigle. La composition est un peu maigre, mais la ciselure est merveilleuse (nos 200 et 200 *bis*, M. Guérin-Proust).

Terminons par une grande pièce d'un puissant effet décoratif. C'est une grande coupe en marbre rouge antique, enrichie d'une belle monture en bronze, ornements à coquilles avec anses à têtes de béliers. Époque Louis XIV (no 1,983, M. Petau).

§ 2. — *Orfévrerie religieuse.*

(Tours, 34 numéros ; Blois, 39 ; Orléans, 20.)

Les guerres religieuses qui ont désolé notre département pendant le XVIe siècle ont amené la destruction des trésors des églises et des abbayes. Tous les Orléanais qui s'intéressent à l'art maudiront toujours la mémoire du prince de Condé.

Une pièce capitale, que son peu de valeur intrinsèque a sans doute sauvée de la destruction, doit tout d'abord attirer notre attention. C'est le reliquaire de saint Mummole, appartenant à l'abbaye de Saint-Benoît (no 1,591). Ce curieux monument du VIIe siècle est en bois recouvert d'une lame de cuivre doré. Il est en forme d'édicule, et sur chacun des côtés du toit sont grossièrement figurés six apôtres. L'une des faces présente deux séries de cercles entrelacés. Dans les supérieures sont des étoiles; dans les inférieures, des croix pattées. Sur l'autre face, où se voient les vestiges de quelques ornements détachés par le temps, on lit cette inscription : *Mumm. A. fieri iussit in amore ste Marie et sti Petri.*

Sur l'un des petits côtés, un homme couvert d'un vêtement qui ne descend qu'aux genoux; sur l'autre, où la feuille de cuivre est en partie lacérée, on remarque un entrelac de style antique. Nous bornons là notre description, nous réservant plus tard de faire de cet objet précieux une monographie spéciale. Nous mentionnerons ensuite :

Une statuette de saint Fiacre, en cuivre, datée de 1582. Le saint, en costume de moine, porte une sorte de pèlerine dont le capuchon lui couvre la tête. C'était anciennement un reliquaire, car, au milieu de la poitrine, existe une ouverture circulaire dans laquelle on a enfoncé une médaille figurant Louis XV à cheval, avec la devise : *Optimo principi*, et la date de 1743 (no 1,466, M. l'abbé Desnoyers).

Un saint Denis, tenant sa crosse de la main gauche, et portant dans la droite sa tête mitrée (no 934, M. Cottin).

Cette statuette en cuivre, du XVIIe siècle, fut achetée au XVIIIe par la corporation des boulangers d'Orléans, et baptisée alors du nom de saint Firmin, ainsi que le constate l'inscription gravée en 1809, sur un cartouche surmontant deux pelles à enfourner, chargées de pains et entrecroisées. Sur les côtés du socle sont inscrits les noms des jurés en exercice en 1758 : Ioseph Perdoux, Pierre Larteaux, Érasle Levesque, Clément Lefaucheux, Claude Mouthier.

Enfin énumérons rapidement :

Une custode en argent ciselé, style espagnol, du XVIe siècle (M. l'abbé Desnoyers).

Un reliquaire en forme d'église, porté sur un pied à large base (no 1,948, Mme Martin).

Deux reliquaires tubulaires, à pied ; l'un est en cristal avec chaînette (M. l'abbé Desnoyers).

Le chapelet de l'abbaye de Saint-Benoît, ayant appartenu à Mme de Maintenon. Il est monté en or et orné de trois médaillons en émail, filigrane d'argent et filigrane d'or (no 1,590).

§ 3. — *Horlogerie.*

(Tours, 25 numéros ; Blois, 50 ; Orléans, 37.)

C'est vers le milieu du XVe siècle que l'on commença à construire de petites horloges portatives, munies d'une sonnerie et d'un réveil. Au XVIe siècle, les artistes « horlogeurs » furent autorisés, par de nouveaux statuts, « à mettre en œuvre l'or, l'argent et toutes autres étoffes, » et ils produisirent de véritables merveilles de goût et d'élégance. Au XVIIe siècle, la découverte du pendule, par Galilée, et son application aux horloges par Huygens, modifia leur forme et leur nom. Les pendules affectèrent différentes formes, suivant qu'elles durent orner un bureau, une cheminée, ou être appendues aux murs.

La forme dite religieuse, qui n'est, à vrai dire, qu'une amplification des horloges de la Renaissance, fut très-longtemps en

faveur, grâce à la multiplicité des éléments de décoration : bois incrustés de cuivre, d'ivoire, d'étain ; écailles de couleur incrustées de cuivre ou rehaussées de peintures riches, garnitures et statuettes en bronze, etc.

Les pendules religieuses, dont le bâti était primitivement vertical, furent ensuite légèrement modifiées et prirent une forme dite « en violon. » Elles pouvaient se placer sur une cheminée, ou être posées sur un socle, qui participa à leur ornementation.

Plus tard, le bronze fut employé uniquement. Ce furent d'abord des pendules à sujets, des vases enguirlandés, puis enfin les gracieux cartels à suspension, qui eurent la vogue pendant presque tout le XVIIIe siècle (1).

Parmi les plus belles pièces que renfermait l'exposition, nous citerons :

Une pendule François Ier, en cuivre doré. Cette belle pièce, maladroitement restaurée par l'adjonction d'un cadran Louis XV, est ornée aux angles de colonnes cannelées supportant un entablement sur lequel s'étage un dôme surmonté d'une statuette, et chargé d'ornements du plus pur style de la Renaissance (no 603, Mme Chiquand).

Une pendule à réveil, Henri II. L'horloge est contenue dans un cylindre en cuivre à cadran horizontal ; le réveil, de même forme, mais plus petit et surmonté d'un timbre, se place à volonté, au moyen de trois pieds qui s'emboîtent sur l'horloge (no 1,427, M. H. Jahan).

Une pendule Louis XIII, avec cariatides aux angles supérieurs ; le chapiteau est orné de vases. Le socle est à jour ; il se compose d'une tablette soutenue par un pied-droit en arrière, et en avant par quatre pieds en forme de console, qui viennent se réunir à celui du fond. Cette pendule se distingue surtout par ses incrustations, la délicatesse et le fini de ses bronzes (no 1,484, M. L. Blanchard).

La grande pendule de la cathédrale, exécutée par Caron, père

(1) Voir JACQUEMART, chapitre *Horlogerie*.

de Beaumarchais. Ornée de cariatides aux angles supérieurs, elle se termine par un aigle en posture de combat. Le bâti de la pendule et du socle est en marqueterie, avec larges bandes de cuivre incrustées de nacre et d'émaux colorés (nº 1,154, fabrique de la cathédrale).

Une pendule de casier, en acajou, dont les cuivres sont largement modelés et bien ciselés. Sur le devant, le Temps ; sur le sommet, statuette d'amour (nº 1,312, M. Gondouin, à Gien).

Une petite pendule, avec socle, en écaille verte enrichie de peintures et signée Mareau, à Orléans (nº 1,488, Dr Bezard).

Un cartel en cuivre, style rocaille ; en bas, deux amours sur des nuages ; dans le haut, une Renommée (nº 1,234, M. Herluison).

Il est très-difficile, sinon impossible, de fixer exactement la date de l'invention des montres, que l'on ne doit regarder que comme un perfectionnement des horloges portatives. Si la plupart des montres, de la fin du XVe siècle au commencement du XVIIIe, sont lourdes et volumineuses, il faut reconnaître qu'il s'en fabriquait aussi de très-petite dimension. Les œufs de Nuremberg, et, sous le règne des Valois, les montres en forme de glands, d'amandes, de croix, de coquilles, en sont la preuve. Gravées, ciselées, émaillées et souvent ornées de pierres fines, elles constituaient de véritables bijoux.

Parmi les montres exposées dans nos vitrines, nous indiquerons :

Une montre Henri II, en argent ciselé. Elle est à sonnerie et est pourvue d'un réveil (nº 1,424, M. H. Jahan).

Une montre Henri II, à double boîtier de cuivre, avec cadran et ornements en argent. Elle porte le nom de Gahory, à Orléans (nº 1,426, M. H. Jahan).

Une toute petite montre, d'environ 0m 015 de diamètre. Elle est en cuivre et à double boîtier (nº 734, M. Ratouis).

Une montre Louis XV, en or de deux couleurs, ornée d'un émail et de délicates ciselures, signée Musson, à Orléans (nº 1,784, M. Costé de Bagneaux).

Une montre Louis XVI, marquant les quantièmes, les jours de

la semaine, les phases de la lune, l'heure des marées dans les différents ports de France, et la différence entre le temps vrai et le temps moyen (nº 1,416, M. H. Jahan).

Nous arrêtons là nos citations, regrettant de ne pouvoir vous décrire, en détail, les dix-huit numéros constituant la collection de M. Jahan.

VI. — Armes.

(Tours, 77 numéros; Blois, 101; Orléans, 77.)

Elles avaient été disposées en deux élégants trophées placés de chaque côté de l'entrée. L'un, formé d'armes européennes anciennes, était surmonté d'un guidon de cavalerie Louis XV, bleu azur brodé de fleurs de lys argent (nº 1,831, M. du Houlley); l'autre, composé avec les armes étrangères, était orné d'un drapeau pris sur Abd-el-Kader, au combat de l'Oued-Sally, 1839. Ce drapeau se termine par une boule dorée sur laquelle est gravée une devise arabe (nº 1,661, M. E. Vignat).

Dans les armes défensives, on remarquait plusieurs variétés des casques usités du XVe au XVIIe siècle, armet, pot de fer, bourguignotte, morion, etc. Les plus beaux étaient :

Deux armets : l'un, du XVe siècle, uni, avec visière grillagée et crête presque nulle (nº 323, M. de Vernon); l'autre, gravé, est le type de ce genre de coiffure. Son timbre, avec crête, est muni des diverses pièces (vue, nasal, ventaille) qui constituaient le mézail.

Trois morions d'arquebusiers, gravés et ciselés (nº 1,693, M. de Saint-Trivier). Le premier est décoré de fleurs, de rinceaux, de personnages et d'animaux fantastiques; les deux autres sont ornés de médaillons, encadrant des bustes de guerriers. Tous les trois ont, sur le côté, un porte-aigrette destiné à recevoir le plumail.

La collection de M. E. Vignat nous montrait les principales pièces de l'armure : gorgerin à épaulières, cuirasse, braconnière à tassettes, etc.

Pour les armes offensives, citons surtout :

Une masse d'armes, en fer gravé (n° 1,619, M. E. Vignat), et un beau marteau d'armes, trouvé dans la Loire (M. l'abbé Desnoyers). Ces terribles engins, qui, faussant les armures et brisant les plates, assommaient les gens sous leur harnais, furent surtout en usage pour les hommes d'armes pendant les XIVe, XVe et la première moitié du XVIe siècle. Souvent interdits, mais sans succès, on ne les abandonna définitivement que lorsque l'usage du pistolet fut devenu général dans la cavalerie.

Une pertuisane du XVIe siècle, damasquinée d'or et aux armes (n° 1,613, M. E. Vignat).

Une épée damasquinée d'or et d'argent, aux armes de Bretagne ; — un carrelet à manche d'agate, avec incrustations d'argent ; — un poignard à manche de fer incrusté d'argent ; sur la lame est inscrite cette devise : « Ne me tire point sans raison ; ne me remette point sans honneur. » Tous ces numéros appartiennent à M. E. Vignat (nos 1,676, 1,678, 1,679).

Une superbe arquebuse ornée de nombreux médaillons de nacre, sur lesquels sont gravés des animaux de vénerie ou des épisodes de chasse (n° 256, M. A. Mignon). Un pistolet à rouet, un fusil à mèche et à fourquine, un fusil de rempart à rouet et à fourquine (nos 1,620, 1,621, 1,622, M. E. Vignat), représentaient les premiers types d'armes à feu.

Armes étrangères. — Nous nous bornerons à indiquer parmi les plus belles :

Un très-beau yatagan monté en or. La poignée est en corne, et le fourreau, en velours rouge, est presque entièrement recouvert d'ornements en or ciselé (n° 1,169, M. de Maussac).

Un cimeterre, lame de Damas avec manche en corne de rhinocéros et fourreau en velours vert, garni d'argent (n° 1,654, M. E. Vignat).

Un yatagan arabe, lame de Damas avec garde et fourreau en argent repoussé (n° 1,651, M. E. Vignat).

Un poignard birman à lame dentelée ; le manche est en jade et le fourreau en émail polychrôme (M. d'Aboville).

Un fusil kabyle orné d'incrustations de nacre, d'argent et de cuivre (n° 1,648, M E. Vignat).

VII. — Ferronnerie, dinanderie.

(Tours, 52 numéros; Blois, 90; Orléans, 56) (1).

Sous les numéros compris entre 1,839 et 1,844, M. A. Gabriel Moreau, entrepreneur de serrurerie à Paris, avait exposé un ensemble de 157 pièces. C'est la plus belle collection de ce genre que nous ayons vue dans une exposition de province. Le fer, sous la main habile des artistes, qui ont su le faire plier à tous les caprices de leur génie, est devenu une œuvre d'art en même temps qu'un objet d'utilité. Verroux, serrures, clefs, drageoirs, marteaux de portes ou poignées d'épées, nous donnent une idée des chefs-d'œuvre exécutés aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, chefs-d'œuvre reproduits aujourd'hui dans les ateliers de M. Moreau et de quelques-uns de ses émules, mais à des prix tellement élevés qu'il ne peuvent être répandus comme autrefois.

Malheureusement, cette belle collection n'étant point orléanaise, nous nous bornerons à vous en donner une vue d'ensemble.

Les verroux, pour la plupart estampés, sont ornés d'écussons armoriés ou d'initiales couronnées; l'un d'eux, ciselé, réprésente un F surmonté de la couronne royale. Tous proviennent des résidences princières les plus célèbres : Amboise, Chenonceaux, Anet, Écouen, etc.

Les serrures, qu'elles soient ciselées, estampées, ajourées ou gravées, présentent aussi les décorations les plus diverses : arcades gothiques flamboyantes, sujets religieux, épisodes mythologiques, réseaux d'arabesques, mascarons, cariatides, etc., et toutes elles sont remarquables par la beauté des types ou le fini de l'exécution.

Mais c'est dans les clefs que nous trouvons la plus grande variété. Une série de cinquante-deux clefs en fer ciselé nous

(1) Ce nombre doit être porté à 157, en y comprenant la partie de la collection Moreau, postérieure à l'époque mérovingienne.

montre les différents modèles usités depuis l'époque gothique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Toutes ont un panneton repercé à jour, et le museau a tantôt la forme d'un peigne, tantôt il est découpé en coches de nombre variable. La tige cylindrique, carrée, ovale, polygonale, peut être lisse ou ornée de gravures, de cannelures, de torsades en relief. Les anneaux affectent aussi des formes variées à l'infini; ils sont ornés d'emblêmes, de têtes, de cariatides accolées, de couronnes, d'initiales reliées par des rinceaux ou des arabesques, qui produisent le plus gracieux effet. On sait, du reste, que les plus grands artistes ne dédaignèrent point de composer des dessins pour les ferronniers, et notre célèbre compatriote Ducerceau fut un des premiers à donner des modèles pour les heurtoirs, enseignes, verroux et clefs de chef-d'œuvre.

L'art de marteler le cuivre, dont la ville flamande de Dinant fut le berceau, a surtout été cultivé dans les Pays-Bas. Parmi les spécimens exposés à la halle Saint-Louis, nous citerons :

Un grand plat de 0^m 74 de diamètre, représentant l'amiral Ruyter revêtu de son armure. De la main droite il tient son bâton de commandement, qu'il appuie sur la cuisse; la main gauche est posée sur la hanche. Le fond est orné de draperies; sur la gauche, son écusson, et en bas l'inscription : « Michiel de Ruiter; » une guirlande de lauriers orne le marlit (n° 56, M. A. Brierre, à Pithiviers).

Trois plats flamands : l'un représente la Vierge; dans le fond du second sont trois poissons disposés en étoile; le troisième, beaucoup plus creux, figure Josué et Caleb apportant le raisin de la Terre promise (n°s 1,834-35-36, M. l'abbé Desnoyers).

VIII. — TAPISSERIES, BRODERIES, DENTELLES, ORNEMENTS D'ÉGLISE, ETC.

(Tours, 127 numéros; Blois, 173; Orléans, 55.)

L'art de tisser les étoffes et de les orner de sujets en couleur remonte à la plus haute antiquité; mais cet art, cultivé avec

succès par les Gaulois eux-mêmes, depuis la conquête romaine surtout, disparut pour ainsi dire en Europe, après l'invasion des Barbares, au Ve siècle. Vers le VIIe, il reparut dans les abbayes, et ce fut en France que les fabriques de tapisseries acquirent la plus grande vogue. Au Xe siècle, l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et les fabriques de Poitiers étaient tellement en honneur, que les prélats d'Italie leur adressaient la commande des tentures destinées à orner leurs églises ou leurs palais. Au XIe siècle, on commença à citer les tapisseries du nord de l'Europe, et au XIIIe les Flandres avaient conquis la suprématie. Lille, Bruxelles, Audenarde, Tournay, Bruges, Anvers et surtout Arras fabriquèrent à l'envi des produits renommés.

Pour affranchir son royaume du tribut qu'il payait à l'étranger, François Ier fonda à Fontainebleau une fabrique nationale dont Philibert Babou de la Bourdaisière et, plus tard, Philibert Delorme furent les directeurs. Tout en continuant à protéger l'établissement de Fontainebleau, Henri II et Catherine de Médicis fondèrent la fabrique de la Trinité (à l'hôpital des Enfants-Trouvés, rue Saint-Denis).

Plus tard, Henri IV établit deux nouvelles manufactures : l'une, dont l'emplacement varia plusieurs fois, devint les Gobelins sous Louis XIV ; l'autre, spéciale pour les tapis, fut la Savonnerie. La protection des rois aidant, la France n'eut plus désormais de rivales. Les fabriques de Beauvais, créées par Colbert, celles d'Aubusson et de Felletin, dont l'origine remontait à plusieurs siècles, exécutèrent pour les particuliers ce que les grandes manufactures royales de la Savonnerie et des Gobelins (fondues plus tard en une seule) fabriquaient pour les résidences de la cour.

La disposition de la halle n'avait pas permis d'exposer beaucoup de tapisseries ; mais leur valeur artistique compensait largement leur petit nombre.

La plus ancienne est le no 970 (Mme de Billy). C'est probablement, si l'on en juge par la forme et la richesse des costumes, la reproduction d'une scène de la cour de Bourgogne. Une damoiselle ou dame s'agenouille devant une princesse, Marie de Bour-

gogne peut-être, auprès de laquelle sont rangés des seigneurs et des dignitaires; des soldats à cheval contiennent la foule. Cette grande pièce est pleine de mouvement, mais, comme dans toutes les tapisseries du XVe siècle, la scène manque de profondeur. La bordure se compose de fleurs et de feuilles d'une délicatesse extrême.

En suivant l'ordre chronologique, nous arrivons aux tapisseries remarquables, mais malheureusement détériorées, du garde-meuble de la Cour d'appel. Faussement dénommées au catalogue, elles retracent trois pages de l'histoire de Psyché.

Les deux pièces coupées, portant le nº 1,204, figurent : le Peuple aux genoux de Psyché. C'est la reproduction exacte et presque complète du carton de Raphaël (1).

Les deux panneaux suivants (nº 1,205) ont des dimensions beaucoup moindres ; ils rappellent : l'Arrivée des sœurs de Psyché, — Psyché à la porte du temple où l'a transportée Zéphir ; elle reste saisie d'étonnement à la vue de trois jeunes filles qui viennent, suivant l'usage, lui offrir l'eau des ablutions.

Différentes des dessins de Raphaël, publiés par Reveil, ces deux scènes font évidemment partie de la même suite et portent bien le cachet du même maître. Tous les personnages ont la même taille, et Psyché, toujours ressemblante, porte constamment des vêtements de même forme et de mêmes couleurs. Les bordures très-variées sont du plus bel effet. Elles portent, dans les bandes horizontales, un monogramme composé des lettres M, P et D entrelacées.

Quelle est l'origine de ces tapisseries? M. Darcel, le savant directeur des Gobelins, les croit de fabrication italienne et peut-être florentine, et il base cette opinion sur le style des bordures et l'emploi des couleurs où domine le jaune.

Les Flandres nous montrent trois magnifiques spécimens de leur fabrication :

Le nº 104 (M. Mantellier) porte la marque de Bruxelles (deux B dans le même sens, séparés par une flamme rouge) et la signa-

(1) Musée Reveil, *Hist. de Psyché.*

ture L V D Borcht. L'origine des marques, en Flandre, remonte à Charles Quint. Par une ordonnance du 26 mars 1544, ce prince veilla à la réglementation de l'industrie et s'opposa à la contrefaçon des marques qu'il décrétait, en édictant des punitions pour les fraudeurs. Un des articles ordonnait que tout maître devait, avant de terminer une tapisserie, faire tisser dans l'un des bouts sa marque ou enseigne et celle de la ville. La marque de Bruxelles se composa d'abord de deux sortes de B affrontés, séparés par un signe rouge; plus tard les B devinrent mieux formés, puis le second reprit sa place naturelle. Quant à la flamme rouge, elle se change en un écusson de gueule, une grenade, un cœur, etc. (1).

C'est une scène à la Teniers. Un joyeux compère, court et ventru, s'avance majestueusement monté sur son âne. Il tient de la main droite un vaste cruchon à bière, et appuie fièrement la gauche sur la hanche, laissant liberté entière à sa monture, qui se dirige vers l'hôtellerie, auprès de laquelle se tiennent plusieurs groupes de paysans qui causent et dansent.

Les deux autres grandes pièces sont signées P. Van den Hecke.

La première (nº 1,802, M. R. d'Alès) nous montre une fête flamande, d'après D. Teniers. Pendant qu'un certain nombre de paysans font honneur à un plantureux festin servi en plein air, les autres fument, causent, et un couple commence la danse au son d'un violon et d'une basse.

La seconde (nº 259, M. A. d'Alès) rappelle la moisson. Un lourd chariot, rempli de gerbes, s'avance lentement, escorté de moissonneurs et de moissonneuses dansants. Accompagné de son chien favori, le maître de la ferme, les bras derrière le dos, vient surveiller, d'un air de satisfaction, ses nombreux domestiques qui, pour la plupart, mangent ou causent sous un hangar.

Par le moelleux et l'harmonie des couleurs, le rendu du dessin,

(1) Voir les *Merveilles de la tapisserie*, par A. Castel, et l'*Histoire du mobilier*, de A. Jacquemart.

ces deux belles tapisseries, qui sortent sans doute des ateliers de Bruxelles, produisent un effet surprenant.

Beauvais était surtout représenté par deux grands panneaux genre Wateau, le Concert champêtre (nº 1, Mme Partin) et une Bergerie (nº 134, M. Didier).

Dans les broderies, mentionnons quatre panneaux appartenant à la ville de Beaugency (nº 1,504), et provenant de l'ancienne abbaye des Génovéfains, ordre puissant qui, au XVIIIe siècle, possédait soixante-sept abbayes, vingt-huit prieurés conventuels, deux prévôtés et trois hôpitaux. Deux reproduisent des scènes druidiques; dans l'un, c'est un jeune enfant couronné de fleurs que son père voue probablement au culte du dieu dont la statue est placée sur un dolmen, et qu'entourent des druides également couronnés. Dans l'autre, sur la gauche, un vieux druide couronné fait tomber, avec la faucille d'or, le gui sacré que recueillent des enfants agenouillés et couronnés de fleurs; sur la droite, deux hommes maintiennent des taureaux enguirlandés, devant un autel allumé.

Les deux autres panneaux représentent des scènes du Nouveau-Monde. Dans le premier, ce sont deux personnages couverts de vêtements en plumes; autour d'eux sont des animaux et des oiseaux d'Amérique. Pour le second, c'est l'apprêt d'un sacrifice humain, dans une des îles de l'Océanie. Sur la droite, la divinité est représentée assise sur un trône, coiffée d'un turban de plumes et ayant des anneaux dans le nez et les oreilles, des flèches et une torche dans les mains; sur la gauche, près d'un brasier allumé, deux indigènes, aux longs cheveux flottants, maintiennent un homme nu, un prisonnier de guerre sans doute, qu'ils vont égorger.

Ces quatre broderies, du commencement du XVIIe siècle, ont la même bordure composée de fleurs alternant avec des coquilles de Saint-Jacques.

Un panneau de broderie italienne, de 0m 38 de côté. Dans un médaillon circulaire à fond bleu est la tête du Christ tournée à gauche; à l'entour est la légende : *Iesus Nasarenus rex Iudeorum*. La bordure se compose d'un filet rouge entre deux bandes

d'or. La marque est une abeille brune. Dans les angles sont des oiseaux et des fleurs (nº 1,335, M. de Maussac).

La pièce la plus remarquable de cette classe était, sans contredit, un coffre de mariage, de la Renaissance, couvert d'une magnifique broderie soie et or (nº 1,544, M. du Houlley). Ses dimensions sont : longueur 0m415, largeur 0m415, hauteur 0m315. Deux petites poignées de cuivre sont placées sur les côtés. Les panneaux sont consacrés à l'histoire de Moïse :

A gauche, un homme agenouillé se penche pour déposer sur les eaux du fleuve le berceau de son enfant, tandis que la mère donne les signes de la plus grande douleur et semble maudire l'auteur d'un ordre si cruel. En arrière, la fille de Pharaon, entourée de quatre de ses compagnes, leur montre du doigt la petite corbeille qui contient l'enfant, et elle sauve celui qui sera un jour le destructeur de son peuple. En avant, Moïse intervient dans une lutte entre un de ses compatriotes et un Égyptien. A droite, Moïse creuse une fosse dans le sable, pour y cacher le corps de l'Égyptien qu'il a tué. Sur le couvercle enfin, Moïse, accompagné de deux des filles de Jéthro, se présente devant lui. Le vieillard est sur le seuil de sa demeure, entouré de cinq de ses filles, et il tend la main au fugitif, qui sera bientôt son gendre.

Dans toutes ces scènes pleines d'animation, et où la correction du dessin n'égale que l'harmonie des couleurs, on admire surtout le paysage varié qui sert de fond à ces divers épisodes. Chaque panneau est entouré d'un galon d'or ; la hauteur du couvercle est remplie par une bande où sont brodés des fleurs, des feuilles et des fruits. Au milieu est un écusson d'azur au lion d'or lampassé de gueule, qui serait les armoiries d'une famille de Bovet, en Dauphiné.

Le coffre repose sur une petite table à quatre pieds dorés et couverte d'un tapis de velours rouge à franges d'or.

Pour les meubles, on a pu remarquer :

Époque Louis XIII : les tapisseries de l'écran et du fauteuil nos 1,490 et 1,491 (Mme de Lacombe).

Époque Louis XIV : les fauteuils et le canapé nº 442 (M. Ch. Pierre), les fauteuils nº 1,907 (Mlle Robert de la MathoIière),

n° 1,939 (M. de Lacombe), n° 1,576, et l'écran n° 1,577 (M. Blanchard).

Époque Louis XV : spécimens des fauteuils de la salle de l'administration des hospices, tapisseries de Beauvais répresentant les fables de La Fontaine, par Oudry (nos 1,917, 1,918).

IX. — Objets chinois et japonais.

(Tours, 194 numéros ; Blois, 181 ; Orléans, 59.)

La commission s'était montrée assez sévère pour l'admission des produits orientaux, qui encombrent souvent les expositions rétrospectives sans grand profit pour les visiteurs studieux.

La céramique chinoise et japonaise comptait quelques belles pièces. On sait que chez ces peuples il y a eu deux catégories de porcelaines : les porcelaines nationales, dans lesquelles la forme, la couleur, la décoration et les inscriptions constituent autant de symboles, et celles destinées à l'exportation, dont l'ornementation n'a plus alors aucune signification.

Lorsque, par ordre de Louis XIV, toute l'argenterie eut été envoyée à la Monnaie, les grands seigneurs, dédaignant la porcelaine française, dont les produits, il faut l'avouer, étaient très-imparfaits, et ne voulant pas non plus, par patriotisme peut-être, s'adresser à l'Allemagne, commandèrent leurs services en Chine et au Japon. Ces pièces, souvent ornées des armoiries du propriétaire, atteignirent par la suite des prix tellement exorbitants, que, sous la régence, on en revint à l'usage de la vaisselle plate, beaucoup plus durable.

Nous rappellerons une série de plats circulaires dont le décor consiste en dessins, fleurs polychrômes avec rehauts d'or. Tous ces plats, dont le diamètre varie entre 0m 33 et 0m 57, ont été fabriqués pour l'exportation, car les Chinois comme les Japonais ne se servent jamais que de petits plats de la grandeur de nos assiettes.

Pour la Chine, nous citerons :

N° 214 (Mme S. Bottet), 0m 385 de diamètre. Décors : bouquet de fleurs dans un vase bleu à long col, fleurs dans le fond et sur le marlit. Polychrôme avec rehauts d'or.

N° 605 (Mme Chiquand). Plat octogonal avec armoiries au centre, couronne de fleurs interrompue par un treillis. Polychrôme avec rehauts d'or.

Pour le Japon : n° 1,246 (M. R. de la Touanne) et n° 223 (M. H. de Puyvallée), diamètre 0m 38 et 0m 40. Dessins et fleurs bleus rehaussés d'or sur fond blanc.

N° 222 (M. H. de Puyvallée), diamètre 0m 575, et n° 169 (M. Lorin de Chaffin), diamètre 0m 35. Fleurs et dessins polychrômes avec rehauts d'or.

Mentionnons surtout deux grandes potiches. L'une, chinoise, a 0m 45 de hauteur et 1m 16 de circonférence en son milieu. Sur un fond grand bleu craquelé se détachent trois médaillons ornés de paysages animés, dont les vives couleurs tranchent sur un fond blanc réservé. En haut et en bas, dans l'intervalle des médaillons, se trouvent des rosaces polygonales sémées de fleurs polychrômes sur fond également réservé (n° 1,760, M. Faucon, à Chartres).

L'autre (n° 1,912, M. Ch. Pierre) est japonaise et mesure 0m 80 de hauteur. De forme plus allongée, elle se ferme par un couvercle à bouton. Des bouquets de fleurs bleues séparées par un treillis de même couleur sur fond blanc en constituent la décoration.

Deux très-belles soupières appartenant au Dr Payen. Toutes deux, de forme ovale, ont leur couvercle et un plateau. Dans la première, la plus remarquable (n° 511), le décor figure des scènes d'intérieur animées de nombreux personnages. La bordure se compose de bouquets de fleurs alternant avec un treillis d'or. L'autre (n° 512) est à bords festonnés ; les anneaux d'un serpent dont la tête et la queue sont allongées forment le bouton ; l'ornementation consiste en fleurs où l'or se marie aux couleurs les plus vives et les plus variées ; la bordure se compose d'une bande verte sur laquelle se détachent des fleurs séparées par un treillis noir.

Un pot à eau avec sa cuvette, fleurs et treillis polychrômes, monture en argent (nº 1,333, M. d'Allaines).

Dans l'émaillerie, cet art si cultivé dans l'Orient, l'exposition renfermait une belle aiguière avec son bassin; fleurs roses sur fond blanc (nºs 45 et 45 *bis*, M. A. Brierre, de Pithiviers).

Les peuples orientaux se sont aussi, de tout temps, distingués dans la fabrication des bronzes. « Choix abondant de la forme, délicatesse de travail et de style, embellissement par les métaux précieux et même par la peinture, science de la fonte et de la ciselure, telles sont, selon M. A. Jacquemart, les qualités qui distinguent les bronzes chinois.

« Ceux du Japon, d'après le même auteur, sont plus variés comme conception, car, outre les objets consacrés au culte, les Japonais ont produit une foule de petites merveilles qui pourraient faire penser que, là comme chez nous, règne la mode des étagères. »

Parmi les plus curieux, nous avons remarqué :

Des oiseaux échassiers de plus d'un demi-mètre de hauteur (nº 117, M. Hutchinson de Loyauté, à Montargis).

Un brûle-parfum sous la forme d'un vieux Chinois à longue barbe monté sur un baudet (nº 178, M. Dumuys).

Un grand vase à long col et à larges bords, orné de ciselures ; les anses sont formées par des poissons. — Une sorte de théière sphérique également ciselée; montée sur un trépied, elle porte un système de pompe qui permettait sans doute de verser le thé sans le remuer (nºs 1,790 et 1,791, M. le général Villette).

X. — Objets antiques.

(Tours, 3 numéros; Blois, 13; Orléans, 105.)

Nous avons réuni dans cette classe tous les objets antérieurs au VIe siècle de l'ère chrétienne, et remontant aux époques préhistoriques.

Armes. — L'âge de pierre était représenté par des haches,

des pointes de flèches en pierre, en silex ou en jade, provenant des collections de MM. E. Vignat et Boucher de Molandon.

L'âge de bronze comptait trois haches celtiques, une pointe de flèche et une framée (M. Vignat).

Sculpture. — Comme spécimens de la sculpture antique, nous rappellerons :

Une canope égyptienne, en albâtre, dont le couvercle figure une tête d'animal (nº 1,772, M. de Denainvilliers).

Une statuette de Mercure, en bronze. Le dieu, complètement nu, porte une petite aile de chaque côté de la tête. Il semble sourire et présente du bras droit une sorte de vase (nº 1,859, M. Neveu, à Janville).

Une statuette de guerrier à cheval, bronze gaulois (nº 1,667, M. E. Vignat).

Céramique. — C'est là que se recontraient le plus grand nombre d'objets intéressants.

La pièce principale, une des plus curieuses de l'exposition, était un grand vase de 0m 55 trouvé à Canosa (Etrurie).

Ce vase de grand style ne présente aucune trace de peinture, mais il se recommande par la belle exécution des nombreuses sculptures dont il est, pour ainsi dire, surchargé.

Sur le devant de la panse, entre deux petits alabastrons, est la figure d'Io portant Scylla. La nymphe ailée élève les deux bras. Elle a de longs cheveux, et son corps se termine par deux queues de poissons. De la partie inférieure du ventre sortent trois chiens en furie.

A droite et à gauche de ce groupe se trouve un masque barbu, surmonté d'une adorante.

Les anses sont supportées par deux têtes de femmes émergeant de calices de fleurs. La partie supérieure de ces anses est aujourd'hui fruste ; primitivement elle portait des ornements.

Sur le revers, tête d'Isis coiffée de plumes.

Cette pièce rare, exposée par M. Feuardent, est aujourd'hui au Musée d'Orléans. L'administration municipale s'est montrée généreuse et éclairée en dotant notre ville de cette pièce capitale.

Dans l'ordre d'importance, nous vous parlerons du tombeau étrusque, appartenant à M. Jarry (n° 1,710). Sur le couvercle est un personnage couché; la face principale est ornée d'un bas-relief figurant les Furies excitant Etéocle et Polynice à s'entre-égorger. Ces tombeaux étaient fabriqués par des artistes spéciaux, qui répétaient souvent les mêmes sujets, ainsi qu'on peut s'en convaincre en visitant le Musée du Louvre ou ceux de Londres.

Quelques débris de poteries primitives, trouvés dans les grottes de Buthiers, près Malesherbes (n° 1,868, M. Boucher de Molandon).

Une série de vases étrusques, parmi lesquels on distinguait:

Une grande amphore panathénaïque (n° 1,688, Mme Dupuis) décorée de personnages jaunes sur fond noir.

Trois oxybaphons à dessins rouges sur fond noir (nos 1,708, 1,709, M. Jarry; 1,219, M. T.).

Trois kélèbes, sortes d'amphores à dessins rouges sur fond noir (nos 1,686, 1687, Mme Dupuis; 1,952, M. Feuardent).

Diverses sortes d'amphores avec anses et socle. Dans l'une, des animaux noirs et rouges se détachent sur un fond jaune (n° 1,208, M. T.); dans les autres, les personnages sont peints en rouge sur un fond noir ou brun rouge (nos 1,951, M. Feuardent; 1,706, M. Jarry).

Orfévrerie. — Grâce au concours de M. Feuardent, l'exposition d'Orléans possédait des bijoux aussi rares que précieux, et qu'on ne rencontre pas d'ordinaire dans ces sortes d'exhibitions. Ce petit trésor comprenait:

Deux phalères en or: la première pèse 34 grammes, et mesure 0m 065 de diamètre. Elle représente Hercule; le dieu de la force, vêtu seulement de la peau du lion de Némée, est en marche et tient dans ses mains des torches enflammées.

La seconde, poids 35 grammes, diamètre 0m 063, figure un Silène portant grande barbe et longs cheveux; il est vêtu d'une sorte de sayon qui couvre l'abdomen et les cuisses. Du bras droit il porte un vase; de la main gauche ramenée près du corps, il maintient son thyrse.

Ces plaques, exécutées au repoussé, et dont le revers assez fruste porte des moyens d'attache, devaient être des décorations militaires. D'après le dictionnaire de M. Rich, on sait que ces sortes d'emblèmes, empruntés à l'Etrurie, étaient ordinairement en métaux précieux et qu'ils portaient, gravés ou ciselés, la tête d'un dieu, l'image d'un roi ou d'un empereur ou quelque autre emblême. Ils servaient d'ornements aux personnes de distinction ou de décorations militaires. Dans ce dernier cas, uniques ou en nombre variable, ils se portaient sur la poitrine, fixés sur de larges buffleteries faisant le tour du corps.

Deux colliers d'or. Le premier, long de 0m 54, est formé d'anneaux intimement entrelacés; il est orné à chaque extrémité d'un grenat grossièrement taillé, et le fermoir porte deux plaques avec têtes de béliers. Le second est à larges mailles ; son fermoir est décoré d'une tête de Méduse entourée de deux rangs de perles repoussées, séparées par un cercle uni ; un petit buste de Minerve lui est appendu.

Un écrin de dame romaine comprenant un bracelet, deux anneaux de doigt, trois paires d'anneaux d'oreilles et deux objets dont nous ignorons la destination. Tous ces objets sont également en or.

Ustensiles. — Sous cette rubrique, nous énumérerons trente lames de grattoir en silex, une fibule, une aiguille et un hameçon en bronze; une série de 54 clefs romaines ou gallo-romaines (50 à M. Moreau, de Paris ; 2 à M. Neveu, de Janville ; 2 à M. E. Vignat), une lampe, un flambeau, une clochette, une romaine, des charnières en os, etc. (collections Vignat, Neveu, Desnoyers).

Sans doute on pourrait regretter que le cabinet de M. l'abbé Desnoyers, si riche en objets antiques, ne se fût pas plus largement ouvert ; mais que les amateurs se rassurent : notre généreux président consent à se dépouiller de ses richesses, pour en garnir la vaste salle que l'on construit dans les dépendances du Musée historique.

Inaugurées le 3 mai, par les autorités de la ville et du département, les expositions recevaient, le 7, la visite du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, accompagné des ministres de la guerre et de l'agriculture et du commerce. Après le départ de ces hôtes illustres, la foule envahissait la halle Saint-Louis, qui regorgea de visiteurs pendant les journées des 7 et 8 mai.

La commission, dirigée par ses trois vice-présidents : MM. l'abbé Desnoyers, Boucher de Molandon et Albenque, chef d'escadron au 30e d'artillerie, s'est partout prodiguée. Si je dois taire les noms de nos collègues de la Société, qu'il me soit permis de citer, parmi les commissaires qui se sont plus particulièrement dévoués, MM. Chatelain, Albert Didier, Noël, Danton, Lorin de Chaffin et du Houlley.

L'exposition rétrospective a été une exposition presque exclusivement locale. Sur 346 exposants (1), en effet, 67 étaient étrangers à la ville, et sur ce nombre 20 seulement n'habitaient pas le département (2).

Le goût des arts est assez répandu dans notre ville, puisque nous comptions 270 exposants orléanais. Les grands cabinets de MM. Desnoyers, Pierre, Jarry nous avaient apporté un précieux contingent ; malheureusement, deux belles collections manquaient à l'appel : celle de M. Martin venait de se disperser au souffle des enchères ; le possesseur actuel des objets d'art de M. de Noury avait refusé sa participation.

(1) Le nombre inscrit au catalogue est plus considérable ; nous l'avons réduit en réunissant sous un seul nom les objets exposés par le chef de la famille.

(2) Comme terme de comparaison, nous donnons le tableau suivant :

	Tours.	Blois.	Orléans.
Numéros inscrits au catalogue	1,858	2,811	2,500
Nombre d'exposants	195	270	346
Nombre d'exposants étrangers au département.	7	78	20

Malgré les frais considérables nécessités pour l'aménagement de la halle, l'administration municipale s'était montrée très-large, en ne fixant qu'un seul prix d'entrée pour les deux expositions, prix réduit de moitié les dimanches et pendant la dernière semaine (1).

Ouverte du 3 mai au 19 juin, l'exposition a été visitée par plus de vingt mille personnes. L'amour du beau se répand dans les masses, et le succès de ces grandes exhibitions va sans cesse en s'affirmant.

Nous n'avons qu'un regret, en nous rappelant l'exposition de 1876 : c'est que la belle salle, élevée dans la halle Saint-Louis, n'ait pas été construite à demeure. On eût ainsi évité aux commissions futures bien des recherches et bien des ennuis.

Cette quatrième exposition laissera, nous l'espérons, un souvenir durable dans l'esprit de nos concitoyens ; ce sera la récompense de ses organisateurs.

Dr PATAY.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de l'année 1877.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. Peiffer. — *Légende territoriale de la France. — Promenade topographique dans le département du Loiret.* 1877.

Mlle A. de Foulques de Villaret. — *Quelques pages inédites de l'histoire d'Orléans en 1567 et 1568.*

M. Hippolyte Cocheris. — *Le premier livre des fables de La Fontaine.* 1874-1875.

(1) La dépense totale des deux expositions s'est élevée à 34,000 fr. environ. Les recettes, y compris la vente d'un millier de catalogues, sont montées à 18,578 fr. Ajoutons que la ville s'était montrée très-généreuse dans la distribution des cartes d'entrée gratuites.

M. Deschamps de Pas. — *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer*. 1877.

M. l'abbé Berton. — *Courtenay et ses seigneurs*, notes historiques. Montargis, 1877.

M. G. Millescamps. — *Sur les monuments mégalithiques de Thimécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise)*. Paris, 1877.

M. Auguste Moutié. — *Chevreuse*, recherches historiques, archéologiques et généalogiques. Rambouillet, 1876.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1877, nº 1.

— *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 3e série, t. V.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1876, 30e volume.

Beauvais. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. IX.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, 10e volume.

Bordeaux. — *Société archéologique de Bordeaux*, t. III, 1er et 2e fascicules, 1876.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique*, 2e livraison, 1877.

Cannes. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes*, t. V, 1875.

Chambéry. — *Mémoires de la Société savoisienne*, t. XIV.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise*, nº 32, avril 1877.

Château-Thierry. — *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, année 1875.

Draguignan. — *Bulletin de la Société académique du Var*, t. VII, fascicule nº 2.

Liége. — *Institut archéologique liégeois*, t. XI, 3e et dernière livraison.

Le Hâvre. — *Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses*, 41e et 42e années, 1874-1875.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXIV.

Montauban. — *Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. IV, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1876.

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes*, 1876, 1er et 2e trimestres.

Nice. — *Société centrale d'agriculture de Nice*, janvier, févier, mars 1877.

Orléans. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts*, t. XIX, 1877, 1er trimestre.

Paris. — *Le Globe*, t. XVI, 1re livraison.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, mai-juin 1876.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1876, 4e trimestre ; 1877, 1er trimestre.

Senlis. — *Comité archéologique de Senlis, Comptes-rendus* et *Mémoires*, 2e série, t. II, 1876.

Soissons. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. VI, 1876.

Toulouse. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1877.

Valence. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1877, 41e livraison.

Valenciennes. — *Revue agricole et industrielle*, janvier, février 1877.

Vannes. — *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan*, année 1876, 1er et 2e semestres.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XV, 1876.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Polybiblion. — *Revue bibliographique universelle :* partie technique, 2e série, t. III, 4e, 5e et 6e livraisons, avril, mai, juin ; partie littéraire, 5e livraison.

Bulletin de la Société bibliographique, 8e année, mai 1877.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

Le Cabinet historique, 23e année, mai et juin 1877.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 3e série, 1re année, no 3.

IV. — DONS.

M. Petau. — Portrait gravé de Paul Petau.

— *Explications de plusieurs antiquités recueillies par P. Petau.*

— Portrait de M. Sevin Mareau, ancien maire d'Orléans.

M. l'abbé Bouloy. — Statuette de la Vierge en ivoire, XIIIe siècle.

M. le baron de Girardot. — Dessins représentant un instrument de guerre trouvé en 1853 à Sceaux, en Gâtinais.

— Dessins représentant une hache gallo-romaine trouvée dans la Loire.

Membres élus au cours du deuxième trimestre 1877.

Membre titulaire résidant.

M. GIRAUD, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.

Membre correspondant.

M. BOUCHER D'ARGIS.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 94.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1877.

Séance du vendredi 13 juillet 1877.

Présidence de M. Bimbenet, *vice-président.*

M. le Président communique une lettre de M l'abbé Desnoyers, Président de la Société, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et appelle l'attention de la Société sur une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à la bibliographie des Sociétés savantes, qu'il a reçue depuis la dernière séance, et donne la copie de la lettre qu'il a cru devoir adresser en réponse à celle de M. le Ministre.

— M. Desnoyers fait encore connaître dans sa lettre que la commission du répertoire s'est réunie à l'effet d'examiner le travail de M. de Buzonnière sur Orléans, et a décidé qu'il y avait lieu de procéder à une

révision complète de ce travail, confiant ce soin à MM. Doinel et Cochard.

— M. le Président signale dans le dernier numéro de la *Revue historique* une relation inédite sur Jeanne d'Arc, par M. Quicherat.

— M. le docteur Patay fait hommage à la Société, au nom de M. le docteur Broca, d'une brochure sur la *trépanation du crâne* à l'époque néolithique.

— M. Jarry, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice de M. Vignat relative à la copie d'un authentique des reliques des saints Donatien et Rogatien, par lui récemment découverte.

Adoptant les conclusions de ce rapport, la Société vote l'impression au *Bulletin* de la notice de M. Vignat et du document qui l'accompagne.

Dans une liasse de parchemins mis au rebut et destinés à être lacérés, j'ai trouvé la pièce suivante que j'ai l'honneur de communiquer à la Société archéologique, et qui m'a paru digne d'être conservée. C'est un authentique des reliques des saints Donatien et Rogatien, telles qu'elles sont actuellement conservées dans l'église paroissiale de Saint-Donatien d'Orléans.

Cet acte ne constitue pas un document unique ; rédigé par devant notaire, il existe dans les minutes du successeur de Me Noël, notaire au Châtelet d'Orléans (1). En outre, il a été copié dans un cahier que possède la fabrique de Saint-Donatien, et qui est intitulé : *Titres concernant les reliques de saint Donatien et de saint Fiacre.* Mais ces quelques feuilles, écrites, je crois, à la fin du siècle dernier, sont informes et dénuées de toute authencité juridique ; elles n'ont qu'une valeur purement morale.

Voici l'exposé des faits :

(1) J'ai pu m'en assurer grâce à l'obligeance de Me Dubec, qui possède les minutes de Me Noël.

A la suite des guerres de religion et des dévastations qui en furent la conséquence, l'église de Saint-Donatien se trouvait, en 1618, ne plus posséder aucune relique de ses saints patrons Donatien et Rogatien. Ém&& de cet état de choses, le frère René Godefroy, curé de cette paroisse, s'adressa au chapitre de la cathédrale de Nantes, et obtint, par l'entremise de messire Louytre, doyen du chapitre et grand-vicaire, quelques portions des reliques de ces deux saints. Ces précieux restes furent extraits du trésor et *sacraire* de l'église de Nantes avec les formalités requises et en présence des délégués du chapitre ; ils se composaient d'une côte de saint Donatien et d'un ossement de saint Rogatien, paraissant provenir du bras. Le vénérable doyen du chapitre de Nantes, dans un voyage qu'il fit à Paris, se chargea d'y porter ce précieux dépôt, où le vicaire de Saint-Donatien, Aignan Bégat, régulièrement délégué par son curé, vint le recevoir de ses propres mains.

Aignan Bégat, arrivé à Orléans, déposa à son tour les reliques dans l'église de Saint-Paterne, sous la garde de maître Nicolas Gouppy, alors curé de cette paroisse.

Le mardi 1er mai 1618, jour fixé pour la translation solennelle, Godefroy, prieur de Saint-Donatien, se dirige processionnellement vers Saint-Paterne, entouré de onze prêtres et suivi de ses paroissiens, dont une partie porte à la main des torches et des cierges allumés. Là, en présence de la foule assemblée, il reçoit des mains du respectable curé de Saint-Paterne une petite boîte couverte de cachets, que le vicaire Bégat reconnaît être bien celle qu'il a reçue de messire Louytre et rapportée de Paris. Puis les saintes reliques sont rapportées « avec tout honneur et révérence, prières et oraisons, » dans l'église de Saint-Donatien, où elles sont exposées pendant quarante jours à la vénération publique.

Notre document porte en outre le visa de Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, apposé le 20e août 1720. Il y eut sans doute ce jour une reconnaissance des saintes reliques par l'évêque d'Orléans, qui parafa de sa main les authentiques.

G. Vignat.

« Aujourd'huy mardy, feste sainct Jacques et sainct Phillipes, premier jour du mois de may l'an mil six cens dix huit..... du matin, suivant l'advis que vénérable, religieuse et discrette personne frère Pierre Godeffroy, prieur curé de l'église et parroisse Messieurs sainct Donnatian et Rogatian d'Orléans, auroict donné aux habitans de ladite église et parroisse que à sa grande, très-grande prière et requeste, vénérable et discrette personne messire Estienne Louytre, docteur en théologie en la Faculté de Paris, doyen et grand vicaire de l'église de Nantes, le siége épiscopal vaccant, et par la permission de Messieurs les chanoines et chappistre dudict Nantes (1), avecq tout honneur et révérence, en assistance des depputtés dudict chappistre, [auroict] tiré du trésor et sacraire de l'église cathédralle dudict Nantes portion des reliques des glorieux saincts Donnatian et Rogatian, estant en ladicte église cathédralle dudict Nantes, qui sont assavoir : dudict sainct Donatian, ung petit ossement d'une coste, et dudict sainct Rogatian ung ossement rond paroissant estre d'ung bras, mis et laissé ès mains dudict sieur Louytre, doyen, pour lesdictes relicques apporter ou faire apporter honnorablement en ladicte église Sainct-Donnatian et Rogatian d'Orléans, affin de y estre religieusement gardés et vénérés, selon qu'il est relatté et vériffié par le procès-verbal de ce fait présent, Ollivier Contant et Guillaume Johanneau, notaires royaux et appostolicques dudict Nantes, datté du douzyesme febvrier mil six cens dix-huict (2), duquel signé Louytre, doyen, Girault, abbé de Melleray, Bour, Contant et Johanneau il a faict exhibition et communiquation, laquelle portion des reliques il, sieur prieur, quoy que ce soit (*sic*) messire Aignan Begat, prebtre, son vicaire en ladicte église Sainct-Donnatian d'Orléans et procureur de luy suffizamment fondé (3), auroict esté prandre et recepvoir en la ville de Paris, dudict [sieur Louytre, doyan, estant audict Paris, selon aussy le procès-verbal de ce faict, présens : Demonroussel et Desainct-

(1) Voyez archives de la fabrique de Saint-Donatien l'extrait des registres des délibérations du chapitre de Nantes, en date du 9 février 1618.

(2) Voyez archives de la fabrique de Saint-Donatien.

(3) Voyez *loc. cit.*, la procuration donnée au dit Bégat, par devant Bazin, notaire au Châtelet d'Orléans, le 25 avril 1618.

vaast, notaires dudict Paris, le vingt-septiesme jour d'apvril (1) passé, et icelles apportées avecq le cult (*sic*) et honneur en tel cas observé, en l'église Sainct-Paterne dudict Orléans, où ils sont à présent, en la charge et garde de vénérable et discrette personne maistre Nicollas Gouppy, curé d'icelle église, et aussy sur ce que ledict sieur prieur auroict admonesté iceulx habittans Sainct-Donnatian de se trouver ce jourd'huy mattin en ladicte église Sainct-Donnatian, pour assister à la procession solennelle qui se doibt faire d'icelle église Sainct-Donnatian en celle dudict Sainct-Paterne pour prandre et recepvoir icelles rellicques, et les rapporter avecq la solennité et dévotion requise en ladicte église Sainct-Donnatian, pour y estre veues et vénérées mesmes pendant quarante jours prochains, suivant la permission de Monseigneur le révérend évesque d'Orléans qui a donné pardons et indulgences à ceulx qui visiteront ladicte église Sainct-Donnatian et vénéreront lesdictes reliques durant ledict temps. Et ledit jourd'hui mattin, ledict sieur prieur Sainct-Donnatian, assisté de unze aultres prebtres, tous revestus de chappes, aussy assisté des manans et habitans d'icelle église et paroisse Sainct-Donnatian, où estoient entre aultres habitans : maistre Michel Bazin, notaire royal du Chastellet d'Orléans, l'un des gaigers d'icelle église ; Florent Lestringant, procureur au siége présidial d'Orléans, l'un des proviseurs du Sainct-Sacrement en icelle église ; Jehan Meignan et Anthoine Simon, proviseurs de la confrairie Sainct-Fiacre ; Christophle Aubry, proviseur de la confrairie Sainct-Sébastien en ladicte église ; noble homme maistre Pierre Lelectier, procureur du Roy en la prévosté d'Orléans ; honorables hommes : maistres Estienne Razouer, François Boucquin, Philippes Chotart, Charles Gontier, Guillaume Fieffé, François Talvatz le jeune, advocat audict siége présidial d'Orléans ; Estienne Sauveau, Jacques Sergent, Macé Lemaire, Pierre Gaulcher, Guillaume de Villeneufve, Abraham Lefaucheulx et Geoffroy Robillard, procureurs audict siége ; honorables hommes Mathurin Chauvreux, Denis Chauvreux, Michel Bourdeau,

(1) Voyez archives de la fabrique de Saint-Donatien.

Charles de Beausse, Gintien Sarrebource. . . . . . Petau, Thomas Trippault, Pierre Desfriches, François Chauvreux, Abraham Dozival, Martin Provenchere, Michel Pouguin le jeune, Louis Thiercelin, marchands; Estienne Michau, sergent; Aignan Gorrant, aussy sergent; Jacques Ardela, Pierre Jouvain, Claude Bertrand, Claude Digon, orfebvre; Jehan Allart, lesdictz gaigers, proviseurs et plusieurs autres habittans ayans cierges ardans en main, et les torches et luminaire accoustumez desdites confrairies et aultres confrairies de ladicte église et parroisse saincts Donnatian et Rogatian portés, allé processionnellement avecq tout honneur et révérence, prières et oraisons, d'icelle église Sainct-Donnatian en ladicte église Sainct-Paterne, et après prières faites en icelle église Sainct-Paterne, où estoit présent ledict Gouppy, curé d'icelle église Sainct-Paterne, ledit sieur Godeffroy, prieur curé dudit Sainct-Donnatian, a, en la présence de Jehan Noel, aussy notaire dudict Chastelet, dudict Aegat, desdictz habitans Sainct-Donnatian et tesmoings cy-après desnommés, prié et requis ledict sieur Gouppy, curé susdict de ladicte église Sainct-Paterne, de lui présentement dellivrer lesdictes relicques desdits glorieux saincts Donatian et Rogatian, à lui baillées et laissées en icelle église Sainct-Paterne par ledict Begat, vicaire d'icelluy Godeffroy, pour, par ledict Godeffroy, les prendre. Ce que ledict Gouppy auroit accordé et de faict représenté auxdicts Begat et Godeffroy, baillé et dellivré audict sieur Godeffroy, curé susdict dudict Sainct-Donnatian, qui a reçeu de lui une petite boitte couverte et cachetée en plusieurs lieux, où sont lesdictes relliques, ainsy recogneu par ledict Begat les avoir apportées et laissées audict Gouppy en ladicte église Sainct-Paterne. Lesquelles relliques icelluy sieur prieur curé Sainct-Donnatian auroit comme dict est reçues et portées processionnellement de ladicte église Sainct-Paterne en celle dudict Sainct-Donnatian. Dont et de ce que dessus a ledit sieur prieur curé de Sainct-Donnatian requis le présent acte à luy auctroyé et dellivré pour lui servir et à tous aultres ce que de raison; en tesmoings, présens : Claude Adrian et Michel Houmain, clers tesmoings. La minutte est signée desdicts sieurs prieurs curé

Sainct-Donnatian ; Gouppy, curé Sainct-Paterne ; Begat, vicaire Sainct-Donnatian ; Bazin, gaiger ; Lestringant, proviseur du Sainct-Sacrement, et de tous les habittans de ladite parroisse Sainct-Donnatian cy-dessus nommez, ensemble dudict Noel, notaire et tesmoings, ormis toutteffois lesdits Bertrand et Allart, deux desdicts habittans qui ont déclaré ne sçavoir signer.

« *Signé :* Noel.

« Vu par nous, évesque d'Orléans, le 20[e] aoust 1720.

Signé : « L. G., *év. d'Orléans.* »

— M. le docteur Patay continue la lecture de son travail sur l'*Exposition rétrospective d'Orléans.*

— M. Doinel fait part à la Société de renseignements relatifs à la famille de Jeanne d'Arc, renseignements qui sont tirés d'un extrait de l'information sur la noblesse de Jean de Vouthon devant le prévôt de Vitry, aux dates des 2 et 3 septembre 1476, et que MM. de Bouteillier et de Braux, à qui il doit cette communication, se proposent de publier *in extenso.*

La Société vote l'impression au *Bulletin* de cet extrait.

Extrait de l'information sur la noblesse de Jean de Vouthon, devant le prévot de Vitry, en date des 2 et 3 septembre 1476.

Thomas Senlis, de Sermaize, dit et dépose que vingt-cinq ans a ; il déposant s'en alla en la ville et cité d'Orléans pour ses affaires, en laquelle il trouva ung nommé Collessan Coutant, cordonnier, demourant illec, ouvrant de son mestier, natif dudit Sermaize, lequel, après ce que pour la recognoissance du pays eut faict bonne chère audit depposant, le mena veoir une nomée dame Isabellot, demourant hors audict Orléans, qu'il disoit estre mère de Jehanne la Pucelle. En allant en son quel hostel rencontrèrent et trouvèrent messire Pierre du Lys, fils d'icelle dame Isabellot qui, comme il disoit, venoit d'ung village dict les Isles

lez ledict Orléans, que le feu roy Charles luy avoit baillé, qui pareillement alloit veoir ladicte Isabellot sa mère. Et auparavant par aulcun temps avoit veu venir ledict Pierre audict Sermaize, à cause de quoy ils avoient cognoissance ensemble. S'en allèrent tous trois devers ladicte dame Isabellot, à laquelle ledict Du Lys dit qu'il lui amenoit l'ung des voisins de leurs parents et linagiers de Sermaize.... et en iceluy hostel fut faict audict depposant et Coutant, par lad. Isabellot et son filz, une très-grand, singulière et amyable chère.......

Colluson François dit qu'il est vray que pieçà led. Pierre du Lys passa aud. Faverase, où il fut en l'hostel dud. Pierre de Perthus par deux ou trois jours avec ung nommé Perrins de Vouthon, charpentier, lequel s'en alloit, comme il disoit, à Orléans, accompagné dud. Perrins, son nepveu (à la mode de Bretagne) pour et en intention de diviser une maison qu'il prétendoit et advoit volonté de faire construire à Orléans.

Henry de Voulton, dit Perrinet, dit que lad. femme Isabellot, mère de lad. Jehanne la Pucelle, et led. m^re^ Pierre du Lys, son filz, s'en allèrent demourer, c'est assavoir : lad. Isabellot à Orléans, et led. m^re^ Pierre, son fils, au grand hostel de Baingneaulx, en quel lieu led. depposant a esté les veoir.

(Copie collationnée par les notaires royaux au siége de Vitry, sur l'original, le 27 juin 1583. — (Papiers de Charles du Lys.)

— M. le Président communique une lettre de M. le Président du comité constitué à Rouen à l'effet d'élever un monument à la mémoire de l'abbé Cochet, qui annonce à la Société qu'il lui sera offert une médaille en souvenir de sa participation à l'érection dudit monument.

Séance du vendredi 22 juillet 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. le Président fait part à la Société d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant qu'il a été attribué à la Société une allocation de 500 fr.

— La Société, sur la proposition de MM. Bimbenet, Cochard et de Molandon, invite son Président à écrire à M. Mantellier, nommé conseiller à la Cour de cassation, pour lui exprimer tous les regrets qu'elle éprouve de lui voir quitter Orléans et s'éloigner d'une Société dont il est l'un des fondateurs, et aux succès de laquelle il a si largement contribué par ses travaux.

— MM. de Molandon, Desnoyers, Cochard, Bimbenet et de Beaucorps présentent M. Mantellier comme membre honoraire.

— M. Gustave Baguenault, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le travail de M. de Molandon relatif à la *famille de Jeanne d'Arc.*

Adoptant les conclusions de la commission, la Société vote l'insertion du travail de M. de Molandon dans ses *Mémoires.*

— M. le docteur Patay continue la lecture de son travail sur l'*Exposition rétrospective de 1876.*

Le même membre fait connaître que les peintures murales décorant l'église souterraine de Saint-Aignan-sur-Cher, qui ont déjà attiré l'attention de la Société, commencent gravement à se détériorer et auraient besoin d'une restauration prochaine. Il propose d'en référer à Mgr l'évêque de Blois et à M. le Préfet de Loir-et-Cher.

La Société, prenant en considération cette proposition, invite son Président à lui donner les suites nécessaires.

— M. de Molandon lit une notice de M. de Rancourt, intitulée : *Briare-sur-Loire, février et avril 1652.*

Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

Séance du vendredi 10 août 1877.

Présidence de M. l'abbé Desnoyers, *président.*

M. le Président donne connaissance à la Société d'une lettre de M. Mantellier, qui remercie la Société des sentiments qu'elle lui a fait exprimer par son Président à l'occasion de sa promotion à la Cour de cassation et par suite de son départ d'Orléans.

Lecture est également donnée par M. le Président d'une lettre de M. le baron de Girardot relative à la découverte d'un second atelier de silex taillés dans la commune de Giroles.

La Société vote l'insertion au *Bulletin* de la lettre de M. le baron de Girardot.

Ferrières-Gâtinais, 9 août 1877.

Monsieur le Président,

M. Alphonse Pougin de la Maisonneuve vient de découvrir un second atelier de silex taillés dans la commune de Giroles, à un kilomètre à l'ouest de celui des bois de Chanteloup. Ayant trouvé des instruments assez finement taillés dans les tas de pierres, sur la route de Châteaulandon, il s'est enquis du lieu où on les avait pris, et a su qu'ils provenaient des champs des Portes-Rouges.

Les Portes-Rouges sont un hameau situé à un kilomètre au nord de Giroles, sur le chemin de ce bourg au château de Cornou. Des deux côtés de ce chemin, au sud du hameau, on trouve le sol couvert d'éclats de silex colorés en rouge ou en jaune, et un assez grand nombre de haches (?) plates d'un côté, bombées de l'autre, à facettes, d'autres minces et allongées, des pointes d'épieux ou de flèches, des grattoirs, des lames de couteaux, mais brisées.

La découverte de M. Alphonse Pougin de la Maisonneuve est intéressante à tous les points de vue : beauté de la matière employée, travail, variété des objets, facilité des recherches en plein champ.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

B[on] DE GIRARDOT.

— MM. Desnoyers, Imbault, de Molandon, Patay, Doinel et Basseville présentent comme membre correspondant M. Georges Lafenestre, chef de bureau à la direction des beaux-arts, ministère de l'instruction publique.

— M. le docteur Patay termine la lecture de son travail sur l'*Exposition rétrospective de 1876*.

Le travail de M. Patay est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 24 août 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. Baguenault de Puchesse, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur la notice de M. de Rancourt, intitulée : *Briare-sur-Loire, février et avril 1652.*

L'insertion au *Bulletin* est votée par la Société.

BRIARE-SUR-LOIRE, FÉVRIER ET AVRIL 1652.

Mimérand, 16 mars 1877.

En parcourant de nombreuses notes recueillies par mon bisaïeul, pendant les loisirs forcés que lui faisaient d'anciennes blessures, j'ai découvert un document, inédit ce me semble, ayant trait à l'histoire de la ville de Briare durant la Fronde, au printemps de l'année 1652.

Il m'a paru intéressant à plus d'un titre, et digne d'être mis sous les yeux de mes savants confrères.

Et d'abord, il précise, suivant moi, le lieu où se livra la bataille dite de Bléneau (1).

En ce moment le roi était à Gien, le maréchal de Turenne à Briare, et le maréchal d'Hocquincourt à Bléneau.

Les quartiers de ce dernier étaient dispersés dans les villages des environs, et, sur l'observation que M. de Turenne venait de lui faire du danger qui en résultait, il donna des ordres de concentration. Il était trop tard. Condé partit de Châteaurenard, surprit les troupes du roi pendant cette opération et les poursuivit jusqu'à Bléneau. Mais il y trouva M. d'Hocquincourt en bataille avec sa cavalerie qui, malgré la nuit, le chargea et arrêta ses succès.

Le lendemain au matin, M. de Turenne, rallié par d'Hocquincourt, sortit de Briare, vainquit Condé et sauva la cour.

En ses *Mémoires,* le cardinal de Retz parle assez longuement de cette journée. L'affaire eut lieu dans les bois, dit-il. Mais quels bois ?

Le document que je transcris ici se charge de nous répondre. Ses rédacteurs, enfants du pays, attentifs aux événements qui se déroulaient devant eux, avides de recueillir ce qui pouvait leur donner l'espoir d'une prompte évacuation, nous disent que « l'armée des princes était campée dans les bois de Dreux, proche Bléneau, à deux lieues de Briare. »

Autre fait à noter : alors comme aujourd'hui, l'on donnait décharge écrite aux villes frappées de contributions de guerre : « Au bout duquel compte le dit régiment a exigé des habitants de la ville seulement 600 livres dont les chefs dudit régiment ont donné acquit. »

(1) Cette bataille se livra le 7 avril 1652. On en trouverait le récit très-détaillé et très-saisissant dans une curieuse étude sur le *château de Gien*, publiée en 1860 par un de nos collègues, M. J. Loiseleur. Avant de paraître en brochure, ce travail avait trouvé place dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans.*

(*Note de* **M. G. Baguenault.**)

Enfin, et ceci me paraît d'un grand intérêt, dès le 11 juillet suivant, alors que la guerre tire à sa fin, le gouvernement du roi ordonne une enquête dans le but de venir en aide aux populations qui ont souffert. « Messieurs les présidents, lieutenants, élus et contrôleurs en l'élection de Gien expédient mandemens d'envoyer un état certifié du nombre des habitants décédés, bestiaux perdus, dissipés et enlevés, blés gâtés, grains pris, etc., par les gens de guerre. » Et sans délai, trois jours après, le 14 juillet, l'enquête est faite.

Une époque douloureuse, récente encore, nous a fait passer de tristes revues des ruines accumulées par le passage des armées. Nous avons énuméré les bestiaux pillés ou requis, les fourrages détruits ; nous avons compté les maisons incendiées. Puis nous avons adressé à l'autorité « l'état certifié » de nos pertes.

En agissant ainsi, nous avons noblement suivi l'exemple légué par le passé.

Je regrette de ne pouvoir indiquer où se trouve l'original. Peut-être existe-t-il aux archives du département, peut-être aux archives de Briare. L'un de nos honorables associés correspondants, M. Loreau, maire de cette ville, serait, plus que tout autre, en position de faire cette recherche, et en même temps d'autres découvertes.

Achille de Rancourt de Mimérand,
Titulaire non résidant de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Copie littérale d'un procès-verbal dressé par M. Legrand, après l'évacuation de la ville de Briare par les armées du roi Louis XIV et des princes (1).

Aujourd'hui quatorzième jour de juillet mil six cent cinquante-deux,

(1) Je transcris exactement la pièce que j'ai sous les yeux, titre et texte. J'ai reproduit également les blancs laissés par le copiste dans le texte. Je les indique par des points. A. de R.

Par devant nous, Pierre Legrand, avocat en parlement, plus ancien, au défaut et absence de M. le prévôt de Briare.

Sont comparus Jacques Cadet et Mainsime, échevins de la ville et paroisse de Briare, assistés de François Leveau, Pierre Guillaume, Guillaume Nibelle, Agnan Chapuy, Pierre Ricolly, Jean Desplanches, Marc Siméon, Jean Guillaume, Jacques Arnoult, Isaac Brilly, Charles Duval, Etienne Reby, Jean Arnault, Jean Albert, Mary Boyer et Etienne Dubous et autres habitans représentant la plus grande et saine partie.

Lesquels nous ont remontré que depuis trois jours en çà, sur les mandemens et inspections de Messieurs les présidents, lieutenants, élus et contrôleur en l'élection de Gien, d'envoyer un état certifié par le. . . . . . du nombre des habitans décédés en cette paroisse, bestiaux perdus, dissipés et enlevés, des grains pris et blés gâtés, tant ès maisons que terres emblavées, des maisons, châteaux, fermes et lieux pillés et ravagés, brûlés et de tous autres, de biens pillés, dissipés, dévastés et gâtés par les gens de guerre et les armées depuis le mois de septembre dernier.

A quoi satisfaisant de notre part et ayant tiré certificat de vénérable et discrète personne messire Jean Cherville, prêtre curé de Briare, docteur en théologie, le dit certificat datté du... présent mois et an, par lequel il appert être mort en cette ville et paroisse. . . . .

Certifions de notre part être véritable. . . . . .

Comme aussi c'est une chose véritable, notoire, évidente que, outre toutes les précédentes passées et logements de gens de guerre ci-devant trop fréquentes en ce lieu à cause du grand chemin et passage desquels nous ne faisons mention au présent procès-verbal, il est ainsi que le lundi douzième jour de février dernier, à sept heures du soir, arriva ès environs de cette ville un régiment d'infanterie composé de huit à neuf cent fantassins, non compris les officiers du régiment de Son Altesse, qui, après avoir fait les efforts d'entrer dans la ville pendant la nuit . . . . .

Enfin le lendemain, environ les huit à neuf heures du matin, par force et violence entrèrent dans cette pauvre et misérable

ville de Briare, où s'étant ruées sur les présents à leur rencontre, les auraient assaillis de coups dont ils seraient demeurés excédés au dernier point. Après laquelle entrée dans la dite ville iceux soldats, soit par l'ordre des commandans ou autrement, auraient fouillé, cherchés et fouis par tous les lieux et endroits même les plus secrets, et ayant entre autre chose trouvé le vin et provisions des habitans, lequel vin se montait bien à plus de trois cent cinquante pièces tout exposé icelui à l'abandon, merci, volonté et discrétion dudit régiment qui, pendant les cinq jours durant de leur séjour, en ont usé de fait comme de l'eau de la Loire, de sorte que ce dégât de vin seul fait par lesdits soldats, sur les dits habitants, il y a bien eu. . . . . de quatre mille livres de perte, non compris les salières de lard et provisions de bouche prises par lesdits soldats et dissipées sur lesdits habitans qui, ayant réfugiés leurs bestiaux, comme chevaux, quevalles, mules, bœufs, vaches, moutons, brebis, agnaux, ânes, porcs, chèvres et autres, avec ce qu'ils avaient pu réfugier dans les deux grandes basses-cours, granges, pressoirs, bannaux dudit château, ont vu ledit château de Briare assiégé et assailli de sorte que le dit régiment ayant crevé et fait brèche en cinq endroits ès murailles des dites deux basses-cours de la hauteur d'une toise depuis le bas en haut et de largeur à passer deux hommes de front, et rompu et brisé les grandes portes du dit château, sont entrés le dit jour par force et violence, après avoir tiré plus de huit cents coups de mousquets ou fusils sur lesdits habitans, dont quelque partie des habitants réfugiés auraient été blessés. Enfin entrés ès dites deux basses-cours ont pillé, pris, ravagé, enlevé et tué pour plus de quinze cent livres de bestial.

Lesquels soldats possédant le dit bestial et ayant fermé les portes de la ville, ont exposé icelui à la merci et l'abandon de tout le régiment, qui lors a fait un carnage que les rues de cette ville l'on a vu avec le sang découler ainsi que si un fleuve passait pendant le ce séjour, des quels cinq jours le régiment susdit s'étant emparé des quatre moulins de la dite paroisse, a fait moudre la quantité de cinq cents boisseaux de grains pris sur les habitans des maisons du dit Briare.

Pendant lesquels cinq jours de séjour du dit régiment ils ont pris, ravi, enlevé et emporté tout ce qu'ils ont pu de dedans la dite ville, qui était lors exposée au dit régiment, ainsi qu'une ville de conquête, et un pillage de sorte que les habitans ont bien perdu par l'entrée et pillage du dit régiment en leur ville, ès bestial comme chevaux, quevalles, bœufs, vaches, moutons, brebis, agnaux, porcs, mulets, chèvres, ânes, la valeur de plus de quinze cent livres.

En perte de grains, blé, orge, avoine, millet et autres grains plus de quinze cent livres.

En meubles pris, meubles brûlés par eux et dissipés, enlevés et rompus, plus de mille livres, au bout duquel compte le dit régiment a exigé des habitans de la ville seulement six cent livres dont les chefs dudit régiment ont donné acquit.

Tellement que toutes les pertes causées lors à la dite ville et faux-bourgs de Briare par les gens du dit régiment, en ce compris le pillage fait à l'église et chapelle du dit Briare, tant des biens des églises que biens des dits habitans réfugiés ès dits lieux, est bien de trois mille livres : toutes les quelles pertes sont et vont.

Depuis les quelles pertes souffertes par les dits habitans et ravage fait par le dit régiment de Son Altesse les habitans, tant de la ville, faubourgs que de toute la paroisse, ayant fait leur possible à se rétablir, furent étonnés de ce que le lendemain des fêtes de Pâques dernier, ils se virent engloutis au milieu de l'armée royale, composée de plus de quinze mille hommes qui, ayant pris pour leur département et quartier de rendez-vous le lieu de Briare pour retraite, jetèrent hors des maisons tant de la ville, faubourgs, village, fermes que hameaux et châteaux de la dite paroisse de Briare, tous les manans et habitans, sans exception d'aucun. Qu'ainsi chassés furent contraints d'abandonner tout et de se réfugier partout où ils purent : qui n'ont pu si bien fuir qu'ils n'aient été trouvés au moyen du grand circuit que tenait toute l'armée, les quels misérables habitans, ainsi trouvés, ont soufferts toutes les rigueurs que les soldats ont accoutumés d'exercer sur leurs ennemis, comme excéder, couper,

meurtrir, voler, violer, etc., quoiqu'ils aient été vrais, fidèles serviteurs du roi et sans avoir jamais contrevenu à ses ordres. Les dites violences par eux souffertes pendant cinq jours entiers que la dite armée fut contrainte de séjourner au dit lieu à cause de l'opposition que faisait l'armée des princes qui était campée dans les bois de Dreux, proche Bléneau, à deux lieues du dit Briare, et pour empêcher le passage à la dite armée du roi, qui pendant les cinq jours du combat ont consommé entièrement le bestial de toute la dite paroisse, de quelque qualité qu'il fût, et sans exception d'aucun, lequel bestial, tant des fermes, hameaux, métairies que des maisons d'icelle paroisse, était d'un prix de vingt mille livres.

De manière qu'au moyen de la perte du dit bestial, les terres du dit Briare sont demeurées incultes et sans labeur cette présente année. Laquelle armée, après avoir dissipé ce sus-dit bestial et consommé entièrement les fourrages de la dite paroisse qui étaient serrés pour l'entretien d'icelui, la cavallerie ne trouvant plus ni foin, ni paille au dit lieu, fut contrainte d'abandonner les chevaux dans les blés, prés, jardins et autres lieux où ils pouvaient faire paître leurs chevaux, afin de les pouvoir faire subsister pendant ce séjour de la dite armée causé par l'opposition des princes : en sorte qu'il n'est demeuré en toute l'étendue de la dite terre et paroisse de Briare un seul arpent de blé en son entier qui n'ait été ravagé, et ce qui est à remarquer, c'est que la terre de Briare étant située en terre sablonneuse, ne produit que du blé seigle, lequel, une fois mangé en vert, ne revient jamais, comme pour le froment ou méteil, tellement que les dégâts faits aux seuls blés de la paroisse sont au delà de trente mille livres.

Etant au surplus véritable que le seul dégât et pillage fait au château de La Châtre sis en la dite paroisse, qui fut pillé par la dite armée, dans lequel partie des dits habitants avaient réfugié ce qu'ils avaient de blé, orge, avoine, motture, lin, chanvre, habits, toile, linge, draps, domaine, armes, bestiaux, argent monnoyé, est au delà de cent cinquante mille livres, non compris la perte des personnes noyées dans les fossés d'icelui,

les dits habitants blessés, meurtris, battus et excédés dont la mort s'est ensuivie.

Et pour un tout que en celui tems le froid était âpre et que la dite armée a campé pendant cinq jours et cinq nuits tant en la dite ville que ès environs, les soldats, pour se défendre du froid, ont coupé la plus grande partie des arbres, tant ès jardins, cours que autres lieux où ils étaient situés, comme aussi arraché, brûlé entièrement le charnier des vignes, en sorte que le dégât des dites vignes en charniers séul est au delà de trois mille livres.

Le ravage, dégât et incendie des jardins, treilles, arbres, portes et fenêtres, cloisons, croisées, maisons brûlées en la ville au nombre de deux, deux granges, deux étables, fermes et métairies brûlées, savoir : Launois, la Massicauterie, le manoir et grange de la Regellerie, la ferme de la forêt Pichery, la cour des Rois, le dommage en maisons, domaines, granges rompues, découvertes et abattues, fracassées, est de plus vingt mille livres.

Après lequel passage de la dite armée ont passé encore l'escorte de Monsieur de Bouillon, troupes allemandes qui, pendant leur séjour, ont achevé de piller et ravager. Les troupes du roi, commandées par le sieur Genling, capitaine commandant, composées de quatre à cinq mille hommes tant cavalerie qu'infanterie, de sorte que pendant quinze jours entiers la ville et paroisse de Briare ont toujours été remplies de grande quantité de gens de guerre qui ont réduis la ville et la paroisse à un point dont elle ne peut jamais se relever.

Et ce qui a achevé de ruiner entièrement est la grande grêle arrivée le mercredi dixième du présent mois et an, sur les sept heures du soir, qui a saccagé totalement ce qui restait aux vignes, blés et grains restés en la dite paroisse, de sorte que les misérables habitans du dit Briare, restes du débris de l'armée, qui avaient quelque peu d'espérance à ce qui restait sur la terre pour tirer leur substance, voyant le reste perdu par la dite grêle, sont contraints de quitter, tous réduits qu'ils sont à la mendicité de leur vie, n'ayant plus de quoi subsister, destitués

de toutes commodités, et hors d'espérances de pouvoir rien recueillir. Lesquels habitans de Briare n'ont non seulement le moyen de poursuivre leur décharge que directement ils prétendent : pourquoi ils s'adressent à vous, Messieurs, desquels ils implorent des secours et pourquoi ils se sont adressés à nous pour la vérification du présent procès-verbal, que de notre part en tant qu'il est en nous et avons certifié et certifions véritable, en foi de quoi nous avons signé avec les habitants ci-dessus qui ont sçus signé...

Signé enfin Guillaume, Bezont, Delor et Legrand.

— M. Jarry, au nom de la même commission, présente un rapport sur la deuxième partie du travail de M. Patay relatif à l'*Exposition rétrospective de 1876*, et conclut à l'impression dans le *Bulletin*.

La Société adopte ces conclusions et décide, en outre, que le travail de M. Patay sera inséré rétroactivement dans le *Bulletin* du deuxième trimestre.

— M. Bimbenet continue la lecture de son *Mémoire sur les actes de la nation de Champagne et de Picardie.*

— M. le Président dépose sur le bureau le deuxième atlas de la collection Caranda, dont son auteur, M. F. Moreau, fait hommage à la Société.

A cette occasion, M. G. Baguenault entretient la Société de l'importance des découvertes de M. Moreau et de l'intérêt archéologique de ses publications.

La Société décide l'insertion de cette communication au *Bulletin*.

LA COLLECTION CARANDA DE M. FRÉDÉRIC MOREAU.

(Album grand in-4. Saint-Quentin, 1877.)

M. Frédéric Moreau est un intelligent et libéral amateur d'antiquités, qui possède dans le département de l'Aisne de vastes propriétés et dépense une partie de sa fortune en recher-

ches archéologiques. En 1873, il entreprit de faire exécuter des fouilles dans un endroit connu sous le nom de Moulin-de-Caranda, situé dans la petite commune de Clerge, arrondissement de Château-Thierry. On avait reconnu là les vestiges d'un monument mégalithique appelé dans le pays *Dolmen de Caranda.* Les travaux commencèrent dans le courant de l'été. Après avoir mis à découvert ce dolmen enfoui sous terre, et relevé les pierres qui se trouvaient renversées, on découvrit sous le dallage qui en formait le sol le crâne et la plus grande partie d'un squelette dont l'inhumation parut remonter aux temps préhistoriques. Les débris d'ornements étaient mêlés à divers instruments de silex d'une conservation parfaite. Ce n'est pas tout. Ayant constaté que le dolmen était le point central d'un ancien cimetière, M. Moreau fit poursuivre les fouilles ; et, après de minutieux travaux qui ne durèrent pas moins de trois ans, on découvrit, à des profondeurs différentes, 2,600 sépultures anciennes se décomposant ainsi : 300 de Gaulois, à une profondeur de 30 centimètres ; 100 de Gallo-Romains, à une profondeur de 1m 50, et 2,200 de Mérovingiens, à une profondeur de 60 centimètres en moyenne. Ces sépultures livrèrent de véritables trésors archéologiques, plus de 6,000 objets en fer ou en bronze, des armes, des bijoux, des vases funéraires. Chaque tombe donnait une véritable collection de débris : le temps, en accomplissant son œuvre, avait respecté les squelettes et tout ce qui du vêtement était en métal. On avait devant soi les hommes d'un autre âge, ensevelis depuis des siècles et auxquels, par un facile effort de pensée, on pouvait redonner leur attitude et leur costume. Aux pieds était la hache, au côté la framée, sur la poitrine les fibules, les plaques et les umbos ; quelques-uns avaient les insignes du courage et du commandement. Un Gaulois enseveli sur son char avait conservé sa position même et ses riches ornements. Le char était visible avec tous ses fers, les cercles des roues et leurs clous, la boucle du timon ; on pouvait le reconstituer dans ses dimensions exactes. La place du cheval était indiquée par un mors. Aux pieds et à la tête d'autres cadavres, on a trouvé des vases de différentes grandeurs, s'emboîtant quelquefois les uns

dans les autres, tantôt d'argile de couleur grise ou rouge, tantôt en verre et de formes variées.

La découverte la plus curieuse et la plus nouvelle, c'est que, dans la plupart des tombes, il y avait des quantités de silex appartenant à l'âge de la pierre polie, la lame, le grattoir, la pointe de flèche, la hache, tous les instruments primitifs de cette époque. M. Moreau possède plus de vingt mille de ces pièces. Il a transporté toute cette collection dans son hôtel, à Paris, et elle fut aussitôt visitée par l'élite des archéologues. M. J. Quicherat, M. Le Blant, M. Egger, l'ont étudiée avec le plus grand soin, sans s'expliquer pourtant très-facilement la présence de cette grande quantité de silex préhistoriques dans des tombes d'origine beaucoup plus moderne.

C'est de cette belle collection que M. Frédéric Moreau a tiré le somptueux album qu'il a si gracieusement offert aux principales sociétés savantes. L'heureux archéologue a dressé le catalogue des pièces trouvées dans ses propriétés de Caranda et de Sablonnière, et a fait reproduire les plus importantes. Plus de cinquante planches chromolithographiques nous représentent, dans leur forme et leur couleur, les antiquités trouvées dans les sépultures. Elles sont pour la plupart très-bien traitées, et donnent une idée aussi parfaite que possible de ces découvertes, les plus importantes assurément qui aient été faites depuis celles qui ont illustré M. l'abbé Cochet, de si regrettable mémoire.

G. Baguenault de Puchesse.

— M. Doinel fait une lecture sur de nouveaux documents relatifs à Jean du Lys, neveu de la Pucelle d'Orléans.

Le travail de M. Doinel est renvoyé à la commission des publications.

— M. Imbault fait remarquer que les archives doivent posséder une notice de M. Dupuis sur le canton de Meung, et une autre de M. Rocher sur le canton de La Ferté, lesquelles pourraient être consultées utilement pour la confection du répertoire archéologique du département.

M. le Président invite l'archiviste à constater la présence de ces deux notices dans le dépôt des archives.

— M. Mantellier, conseiller à la Cour de cassation, est élu membre honoraire.

Erratum. — C'est à tort qu'il a été dit, dans le *Bulletin* nº 93, page 476, sur la foi d'une tradition locale et depuis fort longtemps reçue à Montargis, qu'il était possible qu'Isabeau de Bavière eût été enterrée dans le caveau du couvent de Saint-Dominique. La sépulture de cette reine était à Saint-Denis, à côté de son mari. Les détails de son inhumation se trouvent dans la chronique de Jean Chartier.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de l'année 1877.

M. le Ministre de l'instruction publique. — *Romania*, nº 22, avril 1877.

Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer, cinquième délégation, Comité départemental de secours aux blessés du Loiret, assemblée du 17 avril 1877. — *Inauguration du monument de Coulmiers*, 1875.

M. le Préfet du Loiret. — *Conseil général du Loiret*, session d'avril 1877.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. Patay. — *Notice biographique sur M. Charles Pierre, membre titulaire de la Société.*

M. l'abbé Desnoyers. — *Quelques erreurs archéologiques*, Orléans, 1877.

M. le docteur Broca. — *Trépanation du crâne à l'époque néolithique.*

M. de Molandon. — *Compte-rendu de la gestion et des travaux de la Société pendant les années 1874, 1875, 1876.*

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 10e année, 1877, avril, mai et juin.

Genève. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XIX, 2e livraison.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1877.

— *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, 1873-1877.

Le Mans. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XVI.

Mâcon. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. XIV et t. XV.

Nice. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. IV.

— Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes, 2e période décennale, année 1877, 67e bulletin ; 2e bulletin trimestriel, avril, mai et juin 1877.

Nîmes. — *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1875.

Paris. — *Mélusine*, nos 1 à 16.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, t. IV, juillet, août, septembre 1876.

Saintes. — *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, no 3, juillet 1877.

Tours. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVI, 1re partie.

— *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1er et 2e trimestres 1877.

Valence. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1877.

Valenciennes. — *Revue agricole*, juin 1877.

Vendôme. — *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1877, 2e trimestre.

Washington. — *Institution Smithsonian*, 1876.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

Revue historique, 2e annnée, t. IV, juillet et août 1877.

Polybiblion. — Partie technique, juillet, 7e livraison; août, 8e livraison. — Partie littéraire, juillet.

Bulletin de la Société bibliographique, 8e année, juillet et août 1877.

IV. — DONS.

M. F. Moreau. — *Deuxième atlas des fouilles de Çaranda.*

Membre élu au cours du troisième trimestre 1877.

Membre honoraire.

M. Mantellier, conseiller à la Cour de cassation.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 95.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1877.

Séance du vendredi 9 novembre 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. Gustave Baguenault annonce la mort de M. le comte Conestabile, membre correspondant de la Société.

— M. le Président fait savoir que les objets appartenant à la Société, et qui ont été déposés au Musée, vont être l'objet d'un catalogue spécial.

La Société émet l'avis qu'il soit fait de ce catalogue deux exemplaires, dont l'un destiné à la bibliothèque de la Société.

— M. Georges Lafenestre est élu membre correspondant.

— M. le Président informe la Société que le tombeau de l'archi-

tecte Delagardette, décédé en 1807, et qui se trouve au cimetière Saint-Jean, a été récemment restauré par les soins de la ville.

— La Société vote l'impression dans le *Bulletin* d'une notice de M. l'abbé Pelletier sur l'anoblissement de Jean Daneau, notice dont la lecture a été faite depuis longtemps à la Société.

JEAN DANEAU, HOMME D'ARMES DE LA COMPAGNIE DE XAINTRAILLES.

En 1855, à l'occasion de la fête du 8 mai et de l'inauguration de la statue équestre de Jeanne d'Arc, la commission municipale chargée de la rédaction du programme s'est fait un devoir de rechercher les noms des personnages qui se sont distingués en 1428 et 1429, durant le siége d'Orléans, ou dans les faits militaires qui s'y rattachent. Ces noms glorieux ont été mis sous les yeux des Orléanais, et ils demeurent conservés dans l'intéressante publication qui a pour titre : *426e anniversaire de la délivrance d'Orléans*.

Or, dans ces pages, écrites d'ailleurs consciencieusement, existe une omission regrettable qu'il importe de réparer. A la déroute de Patay, 18 juin 1429, le général anglais Talbot fut fait prisonnier. Ni l'*Histoire au vray du siége,* ni la *Chronique de la Pucelle*, publiée par M. Buchon, ni les autres annalistes ne disent à qui revient l'honneur de cet exploit. M. Lafontaine, *Histoire de Jeanne d'Arc*, l'attribue à Xaintrailles ; nous ne le démentirons point, pourvu qu'il soit expliqué que, en pareille occurrence, le général profite souvent de la gloire du simple soldat. En effet, c'est le roturier Jean Daneau, natif du Thiérache, contrée de Picardie, homme d'armes de la compagnie de Xaintrailles, qui a contraint Talbot à remettre son épée. L'abbé Pataud connaissait cette particularité qu'il a consignée dans l'article *Daneau (Lambert),* écrit pour la *Biographie universelle* de Michaud, article qui, en 1852, a passé dans les *Hommes illustres de l'Orléanais,* plus appauvri qu'enrichi, ainsi que tout le monde peut le constater.

L'abbé Pataud ne fait pas toujours autorité; mais, dans l'espèce, son affirmation est inattaquable, ce que démontrent les documents que nous allons produire, et principalement les lettres-patentes de Charles VII, données à Limoges en mars 1438, enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 13 septembre 1441.

Dom Gérou (manuscrits de la bibliothèque publique d'Orléans), dans son article *Daneau*, ne dit rien du fait d'armes de Jean Daneau; mais il écrit que sa descendance vint s'établir dans notre ville, et qu'elle s'y allia aux plus anciennes familles, aux Compaing, aux Brachet, aux Masson.

Quant à Jean Daneau lui-même, après son anoblissement, il habita Baugency. C'est dans cette ville que naquit, en 1530, un de ses descendants, Lambert Daneau, lequel embrassa les erreurs de Calvin et devint ministre de la religion prétendue réformée. Lambert se mit sous la protection du roi de Navarre, nous dit l'abbé Pataud, et il résida successivement à Orthez, à Lescar et à Castres, où il mourut en 1596. Un extrait des registres de la chambre des comptes de Navarre, que nous rapportons plus loin, prouve encore que Pataud était bien informé.

Dom Gérou dit encore que Marie Daneau, fille de Lambert, épousa, dans la ville d'Orthez, Daniel de La Borde, et que de ce mariage naquirent deux enfants, Étienne et Marthe. Étienne de La Borde épousa Madeleine de Bonnecase; il plaida longtemps contre les États de Béarn, qui lui contestaient sa noblesse. Les documents que nous produisons aujourd'hui ont un rapport direct avec cette contestation. Étienne de La Borde gagna son procès à la chambre des comptes de Navarre, le 17 juin 1650. Sur l'appel, Louis XIV, par ordonnance du 30 septembre 1655, confirma les lettres-patentes de Charles VII, et en adjugea le profit à la descendance de Jean Daneau, spécialement à Étienne de La Borde.

Il est à remarquer que, dans l'attestation délivrée le 25 janvier 1650 par les jurats et habitants d'Orthez, pour justifier de la filiation et des droits d'Étienne de La Borde, Lambert Daneau n'est point qualifié de *ministre protestant*, mais seule-

ment de *docteur en droit*. Il parut alors à propos, pour ne pas comprettre le succès de la cause, de dissimuler les faits et gestes du fougueux Lambert à Gien et ailleurs, dont la conduite et les excès sont racontés par l'auteur de l'*Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, etc., l'abbé Le Beuf, chanoine d'Auxerre (1).

En lisant l'*Histoire de la prise d'Auxerre*, nous apprenons l'existence, dans les rangs de l'armée protestante, d'un capitaine La Borde. Ce La Borde fut, à plusieurs reprises, envoyé à Gien par le prince de Condé. Il y était notamment en 1560. A cette date, « quoique les autels eussent été abbatus, dit l'abbé Le Beuf, et que la messe eut cessé (à Gien), cependant on avoit laissé en repos les religieuses de Sainte-Claire au faubourg de la ville, dans l'espérance qu'insensiblement elles prendroient goût à la nouvelle religion. Les ministres, voyant qu'elles persistoient dans l'ancienne, résolurent d'envoyer quelqu'un d'entre eux pour leur en parler. Le capitaine La Borde, ayant approuvé ce dessein, voulut y aller lui-même avec le ministre Lambert Danneau et un autre. Étant entrez dans le monastère sans aucune violence, ils prièrent les religieuses de vouloir seulement entendre ce que le ministre leur diroit. Ces bonnes filles, loin d'y acquiescer, se mirent aussitôt à crier de toutes leurs forces, comme si le feu eût été dans la maison, firent plusieurs signes de croix et se bouchèrent les oreilles, de sorte que La Borde et le ministre furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Il n'y en eut qu'une qu'ils purent gagner ; encore ce ne fut

(1) Voici le titre complet : « Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots et de la délivrance de la même ville, les années 1567 et 1568, avec un récit de ce qui a précédé et de ce qui a suivi ces deux fameux événements, et des ravages commis à La Charité, Gien, Cône, Donzi, Entrains, Crevan, Iranci, Colanges-les-Vineuses et autres lieux du diocèse d'Auxerre. Le tout précédé d'une ample préface sur les antiquités d'Auxerre, et enrichi de notes historiques sur les villes, bourgs et villages, et sur les personnes principales qui sont nommées dans cette histoire. Par un chanoine de la cathédrale d'Auxerre. » S. D. Auxerre, chez Jean-Baptiste Troche, libraire-imprimeur du roy, de Mgr l'évêque et de la Ville, avec approbation et permission.

qu'après que ses parens l'eussent retirée chez eux, et après de grandes résistances. Ils ne furent pas plus heureux chez les Minimes, situez dans le même faubourg. Un seul d'entre les plus jeunes se laissa pervertir; tous les autres persistèrent dans la vraie religion, et se retirèrent pour éviter la persécution (1). »

Le capitaine La Borde fut massacré après la prise de Mirebeau, en Poitou, en décembre 1568 (2). Nous voyons dans Le Beuf que ce capitaine occupait Auxerre en novembre 1567; on cite de lui un mandement commençant ainsi : « Jehan de La Borde, écuyer, seigneur de Serain, gouverneur pour le roy en sa ville d'Auxerre, sous l'autorité de monseigneur le prince de Condé, etc. (3). »

La rencontre, à Gien, du capitaine Jean de La Borde et de Lambert Daneau ne pourrait-elle pas expliquer comment la noblesse de Lambert Daneau a passé dans la famille de La Borde? N'est-il pas vraisemblable que Daniel de La Borde, d'Orthez, qui épousa Marie Daneau, fille de Lambert, était issu du capitaine La Borde, ou son proche parent? Nous laissons aux érudits du Béarn le soin de résoudre le problème qui, pour nous, n'a qu'un intérêt secondaire.

Nous devons pourtant ajouter, d'après Dom Gérou, que les petits enfants d'Étienne de La Borde, à la révocation de l'édit de Nantes, passèrent en Angleterre, ce qui prouve qu'ils ne reniaient pas les traditions du capitaine La Borde. Au XVIIIe siècle, leurs descendants remplissaient diverses charges dans la maison du roi de la Grande-Bretagne. Si le vaillant soldat de Patay, le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc et de Xaintrailles, eût pu prévoir un pareil aboutissement, qu'aurait-il pensé, dit et fait?

La Roque (*Traité de la Noblesse*, Rouen, 1734) a consacré son chapitre XLVIIIe à Jean Danneau (*sic*). Il a inséré en partie les lettres-patentes de Charles VII que nous allons publier intégralement. A ce sujet, il donne des détails précis sur la descen-

(1) *Histoire de la prise d'Auxerre,* etc., p. 251.
(2) *Ibid.*, p. 179.
(3) *Ibid.*, supplément.

dance de Jean Daneau. Jean Daneau, dit Goujon, a eu pour fils Étienne, sieur des Prés et du Tilleau, père de Michel, sieur de Nonneville et de Villecouche, lieutenant du grand-prévôt des maréchaux de France. Michel Daneau épousa Jacquette Compaing, d'Orléans; il en eut huit enfants, savoir : 1° Pierre, sieur du Tilleau, curé de Patay, en Beauce; 2° Hervé, sieur de Banville, vicomte de Bayeux; 3° Lambert, sieur de la Grange, contrôleur des deniers de Boisgency (*sic*), lequel, dit La Roque, continua la ligne des mâles, par son mariage avec Agnès Brachet; c'est le père du ministre protestant; 4° Jean, sieur de Parmes, greffier du prévôt de l'Hôtel; 5° Jacques, sieur de la Brosse; 6° Charlotte, qui épousa Jean Vaillant, prévôt des maréchaux d'Orléans; 7° Perrennelle, qui épousa Barthélemi Renaut, grenetier d'Étampes; 8° Jacquette, qui épousa Garrault, conseiller au parlement de Bretagne, dont le fils Jacob, sieur de Villefranche, obtint, le 4 mai 1609, d'Henri IV, des lettres de noblesse où sont relatés les services personnels de Jacob Garrault, lettres dans lesquelles le roi s'exprime ainsi : « A cette cause, et ayant d'ailleurs égard qu'il est issu du côté maternel de Jean Danneau, qui, en l'année 1438, fut anobli et sa postérité tant mâle que femelle, par le roy Charles VII, etc... »

La Roque ajoute que quelques descendants de Lambert Daneau quittèrent la Beauce et s'établirent, les uns en Languedoc, dans la ville de Castres, les autres en Normandie, où ils ont possédé la terre de Canon, dans le ressort de Falaise.

Voici la teneur littérale des pièces relatives à la noblesse de Jean Daneau et de sa postérité :

LETTRES-PATENTES DE 1438.

« CAROLUS, Dei gratia Francorum rex. Ad perpetuam rei memoriam.

« Decens et juri consonans arbitramur illos nobilitationibus et aliis prærogativis muniri quos probos et fideles, ac vita laudabili, morum honestate et aliis virtutum insigniis invenimus de-

coratos. Sane licet Johannes Daneau, alias Goujon (*sic*) de patria Triarche oriundus, homo liberæ conditionis, ac de legitimo matrimonio procreatus, de plebeis parentibus sumpsit originem. Vita tamen laudabilis, morum honestas, vera etiam ergo nos ipsius Johannis Daneau fidelitas, aliaque insignia quibus ejus persona decoratur, ipsum nobilem in suis actibus reddunt, et nos inducunt ut erga ipsum nos reddamur ad gratiam liberales.

« Notum igitur facimus universis præsentibus et futuris quod nos præmissorum nomine servitiorum, per memoratum Johannem Daneau, nobis et regno nostro per spatium viginti annorum vel circa, in pluribus armatis in societate et sub regimine dilecti et fidelis nostri Potonis de Saintrailles, primi scutiferi et magistri magnæ scutiferiæ dictæ, et alibi impensorum, quibus durantibus, corpus suum pro bono reipublicæ contra Anglicos antiquos hostes et adversarios nostros strenue se habuit, et maxime in bello contra dictos hostes nostros diu habito in loco de Patay, in quo dictus Johannes Daneau dominum de Talbot, Anglicum et inimicum nostrum, ejus potestate et strenuitate, in prisonarium cepit, et quæ servitia de die in diem facere non cessat ; eundem ac ejus posteritatem masculinam et foemininam, in legitimo matrimonio natam et nascituram, nobilitamus de gratia speciali, et, ex nostra certa scientia ac plenitudine nostræ regiæ potestatis, nobiles facimus et creamus ; concedentes expresse ut ipse, ac ejus posteritas nata et nascenda, in suis actibus, in judicio et extra, pro nobilibus habeantur ac censeantur, ac ipsos habiles reddimus ut privilegiis, libertatibus et aliis prærogativis, quibus cæteri nobiles nostri regni ex nobili genere procreati uti consueverunt, gaudeant pacifice et fruantur ; ac ipsum Johannem Daneau et ejus posteritatem prædictam aliorum nobilium, dicti regni nostri stipite procreatorum, consortio aggregamus. Volentes etiam ut ipse et ejus posteritas masculina, nata et nascenda, dum quoties eis placuerit, a quocumque milite cingulum militiæ valeant adipisci seu decorari ; eidem Johanni Daneau suæque posteritati prædictæ insuper concedentes ut ipsi feoda, retrofeoda, resque nobilis a nobilibus et quibuscumque aliis personis acquirere et jam acquisita ac etiam acquirenda retinere, nec illa nunc

vel futuro tempore extra manus suas ponere quovis modo compellantur, et absque eo quod nobis seu officiariis nostris aliquam financiam solvere teneantur : quam quidem financiam dicto Johanni Daneau, in favore præmissorum, dedimus damusque et quittamus de ampliori gratia per præsentes.

« Quocirca dilectis et fidelibus gentibus computorum nostrorum et generalibus consiliariis nostris super facto et regimine omnium financiarum nostrarum, baillivo nostro, eorumque loca tenentibus præsentibus et futuris et ipsorum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, harum serie damus in mandatis quatenus dictum Johannem Daneau et ejus posteritatem prædictam natam et nascituram, nostra præsenti gratia, nobilitatione, donatione, quittancia et concessione uti et gaudere pacifice perpetuo faciant et permittant, et contra tenorem præsentium ipsos nullatenus impediant seu molestent nec a quocumque molestari vel impediri patiantur. Quocirca perpetuæ firmitatis robur obtineant, sigillum nostrum, in absentia magni magistri, ordinarium, præsentibus litteris duximus apponendum, in aliis nostro et in omnibus quolibet jure alieno semper salvo.

« Datum Lemovicis, mense martii (*sic*), anno Domini millesimo quadringentesimo trigesimo octavo, regni vero nostri decimo septimo. Signatum per regem in suo consilio Budé. »

Et scellé en cire verte en lacs de soye rouge et verte, et sur lesd. lettres est écrit : « Visa expedita in camera computorum domini nostri regis, Parisiis, ibique registrata libro cartarum hujus temporis folio XLIII, absque financiis, causis et respectibus in registro latius et satis declaratis. Actum in ipsa camera, die decima tertia mensis septembris, anno millesimo quadringentesimo quadragesimo primo. *Signé :* Charles, contentor Duban. »

Au-dessous est écrit : « Collationné extrait de la chambre des comptes. « *Signé :* Marsolan, *et au-dessous :* « nihil. »

« Collationné par les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, cejourd'hui seize avril mil sept cent soixante-dix-huit, sur pareilles pièces représentées et rendues. *Signé :* Lemire *et* Gibert. »

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE NAVARRE, *contenant les enregistrements faits en ladite chambre, à commencer depuis le mois de mars mil six cent quarante-trois*, f° 1 jusques à f° 472 inclusivement. — *Noblesse de Étienne de Laborde-Argant, habitant à Orthès*, f° 402 et suivants dudit registre.

« JEAN DANEAU, dit BOUJON (*sic*), natif du pays de Tirache, homme de libre condition et procréé en légitime mariage, né de parens de basse condition. Le Roi notre sire, par ses lettres-patentes données à Limoges au mois de mars l'an du Seigneur mil quatre cent trente-huit, signées par le Roi en son conseil de Bude, auroit anobli sa personne et sa postérité tant masculine que féminine née et à naître en légitime mariage, en considération des bons et agréables services rendus par ledit Jean Daneau aud. seigneur Roi pendant vingt ans ou environ, en plusieurs années en compagnie et sous la conduite de Pothon de Seintealhe, premier gendarme et capitaine de la gendarmerie dudit seigneur Roi, et ailleurs, et de ce qu'il a toujours exposé sa vie pour l'utilité public contre les Anglois, anciens ennemis du même seigneur Roi, et notamment de ce qu'il s'est porté vaillament en la bataille donnée au lieu de Patay contre eux, et que, par sa force et par sa valeur, il a pris prisonier le seigneur Talbot, Anglois. Enfin, pour reconnoitre ses services qu'il continue incessament, ledit seigneur Roi veut et entend que lui et sa postérité née et à naitre soient tenus et réputés nobles en tous leurs actes en jugement et ailleurs, et qu'ils jouissent paisiblement des priviléges et libertés, et autres prérogatives et droits dont jouissent tous les autres nobles du royaume dessandans de noble extraction; et que tant lui que sa postérité masculine ils puissent prendre et être honorés de la marque et de la livrée de soldat, toutes fois et quantes que bon leur semblera, de la main de quelque homme de guerre que ce soit, et qu'ils puissent acquérir des fiefs et arrière-fiefs, et des biens nobles de personnes nobles et

de tous autres de quelque condition qu'elles soient, et retenir et posséder à perpétuité ceux qu'ils ont déjà acquis ou pourront acquérir, sans qu'ils puissent être contraints par quelque manière que ce soit de s'en dessaisir ni à présent ni à l'avenir, sans aussi qu'ils soient tenus de payer aucune finance pour ce sujet, laquelle finance ledit seigneur Roi, pour les considérations susdites et pour plus grande grâce, a par sesdites lettres donné, remis et quitté audit Jean Daneau, ainsi que ces choses et autres sont plus emplement contenues auxdites lettres expédiées, sans finance par mandement dudit Roy notre sire, pour les causes et raisons exprimées dans le registre. Fait en ladite chambre le treizième du mois de septembre mil quatre cent quarante-un, collationné avec paraphe, extrait des registres de ladite Chambre des comptes du cinq^e livre des chartres, fol. xliij^e. *Signé* : BOURLON. »

ATTESTATION DES JURATS D'ORTHEZ.

« NOUS SOUSSIGNÉS, jurats et habitants de la ville d'Orthès en Béarn, attestons et certifions pardevant qui appartiendra que Me Etienne de La Borde-Argant, bourgeois de la dite ville, est fils légitime héritier et successeur des deffunts Me Daniel de La Borde et Marie Daneau, damoiselle, laquelle damoiselle descendoit en droite ligne de feu noble homme Jean Daneau, ci-devant anobli par le roi, pour être fille légitime de feu Lambert Daneau, docteur en droit. Et parce qu'il est véritable en avons octroyé le présent certificat à réquisition dudit Me Etienne de Laborde, pour s'en servir ainsi qu'il verra être afaire. Fait à Orthès le vingt et cinq janvier l'an mil six cent cinquante. *Signé* : Dubarbier, jurat et attestant; de Fittes, jurat et attestant; de Floros, jurat et attestant; de Pocy, jurat et attestant; d'Arnaudat, attestant et bourgeois; Bedora, prêtre et curé; Blair, attestant et advocat en la Cour; de Forcade, attestant, bourgeois d'Orthès; Lichigaray, attestant, bourgeois; d'Arnaudat, prêtre et curé d'Orthès; de Bonnecase, attestant, bourgeois; de For-

cade, attestant, bourgeois ; et Mosqueros, attestant, notaire public d'Orthès ; scellé du cachet des armes de ladite ville. »

LETTRES-PATENTES DE 1655.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et avenir, SALUT. Notre bien-aimé Étienne de Laborde-Argant, habitant et bourgeois de notre ville d'Orthès en Béarn, nous a fait représenter que le Roy Charles sept, pour reconnoître les recommandables services qu'avoit rendu et que rendoit incessament à cet État fû Jean Daneau, et particulièrement celui qui signala sa valeur en la bataille de Patay, donnée contre les Anglois, par la prise qu'il fit du seigneur Talbot, leur général, par ses lettres-patentes du mois de mars mil quatre cent trente-huit, vérifiées en la Chambre des comptes de Paris, le xiij septembre 1441, il l'auroit annobli avec toute sa postérité tant masculine que féminine, née et à naître en légitime mariage ; que comme le supliant est fils légitime et successeur de Daniel de Laborde et de demoiselle Marie Daneau, ses père et mère ; que sa mère est descendue en droite ligne dudit feu Jean Daneau, et qu'il n'a jamais fait aucun acte dérogeant aux grâces que la vertu dudit Jean Daneau a méritées pour lui et pour ses successeurs tant mâles que femelles, il nous suplioit très-humblement que, conformément aux susdites lettres d'annoblissement, il nous plût de le faire jouir en Béarn, lui et sa postérité, du droit de noblesse tel que ledit Jean Daneau en a joui, et qu'il en pouvoit jouir par tout ce royaume : dans l'espérance que nous avons que ledit de Laborde ne sera pas moins soigneux de nous donner des preuves de son courage et de sa fidélité aux occasions qui se présenteront de nous servir, que de relever par sa conduite l'honneur que son prédécesseur maternel s'étoit acquis par la sienne, NOUS, pour ces causes, et après avoir vu l'extrait dudit annoblissement tiré de notre Chambre des comptes et le certificat des consuls, du curé et autres notables habitants de ladite ville d'Orthès, sur la naissance et la généalogie du supliant,

de notre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, AVONS déclaré et déclarons, voulons et nous plait que ledit Étienne de Laborde et ses successeurs mâles et femelles, comme descendans dudit Jean Daneau, jouissent partout où il sera besoin du droit d'annoblissement à lui octroyé, et même dans le Béarn, avec de semblables priviléges, franchises, libertés et prérogatives dont jouissent les autres nobles de ce pays, à condition néanmoins que le supliant ni ses successeurs ne pourront être exempts de contribuer au payement de la donnation gratuite que les États de Béarn nous font par chacun an, ni aux autres charges ordinaires et extraordinaires à quoi ils seront tenus à cause des terres rurales qu'ils possèdent en ce pays, non plus que les autres nobles qui ont de semblables possessions. MANDONS A NOS AMÉS et féaux les gens tenant notre Chambre des comptes, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, qu'après leur être apparu du contenu ci-dessus, ils ayent en ce cas à faire lire, publier et enregistrer ces présentes, et de tout ce qu'elles contiennent à faire jouir et user les supliant et ses successeurs pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans permetre qu'il y soit contrevenu nonobstant quelconques lettres, ordonnances et réglemens à ce contraires. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait metre notre scel aux dites présentes, sauf en autres choses notre droit et l'autruy en tout. DONNÉ A PARIS l'an de grâce mil six cent cinquante-cinq et de notre règne le douzième. *Signé :* LOUIS ; *sur le repli : Par le Roy,* DE GUÉNÉGAUD ; *au coin dicelui,* Visa, *signé :* MOLÉ, *et scellé du grand sceau et armes de Sa Majesté, de cire verte enlassé de soye verte et rouge.*

« *Et à la marge dudit registre sont écrits ces mots :* NOTA. L'arrêt est au livre commencé ladite année, fol. 33.

« Collationné par nous, greffier principal de la Chambre des finances, comptes, aides de Navarre, et garde sacq, sur le registre des enregistrements de la dite Chambre des comptes, commencé le mois de mars 1643, fº 1 jusqu'à fº 472 inclusivement. Et nous certifions que le livre mentionné à la marge dudit registre dans lequel étoit l'arrêt qui ordonna l'enregistrement des sus-

dites lettres, f° 33, n'est point au greffe, ayant dû être compris dans l'incendie général du Palais arrivé le mois de janvier 1716. — Pau, le 17 février 1778. *Signé :* Lacadé, avec paraphe. »

« Collationné par les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, sur une pareille coppie collationnée et représentée, et à l'instant rendue, cejourd'hui premier avril mil sept cent soixante-dix-huit. *Signé :* Lemire, Gibert. »

— M. Doinel annonce qu'il a trouvé, parmi les minutes d'un notaire d'Orléans : le contrat de mariage de Jean Estienne, père du célèbre imprimeur de ce nom ; le testament d'un Jean, roi de Navarre, décédé en 1500, et qui est dit père de Gaston et de Germaine de Fère ; le contrat de mariage de René de Lorraine.

— M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Maire d'Orléans, relative à la découverte, faite à Fécamp, d'une prétendue statue de Jeanne d'Arc dont on lui propose l'acquisition pour le Musée.

M. le Maire joint à sa lettre un dessin de la statue, et demande l'avis de la Société sur la véritable attribution qu'il en faut faire.

La Société pense que la statue dont le dessin lui est soumis n'a jamais représenté Jeanne d'Arc, et est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette affaire.

— M. le Président lit une note sur différents objets antiques trouvés à Épieds, à Lion-en-Beauce, à Chevilly, à Tournoisis, à Olivet et à Orléans, au cours des années 1876 et 1877.

La Société vote l'insertion de cette note au *Bulletin :*

Objet en bronze, bombé, à côtes, entouré de palmettes, dont l'une est percée pour recevoir un clou d'attache. Il paraît être un *umbo* de bouclier. Trouvé auprès d'Olivet en 1877.

Poids de balance romaine en bronze, figurant une tête de lion. Trouvé dans la Loire, près le vieux pont, en 1871.

Extrémité du bras d'une statuette en bronze (la main tient une patère). Trouvée dans la Loire, près le vieux pont, en 1877.

Épingle en os. Trouvée à Tournoisis en 1877.

Couteau avec son manche, tous deux en fer. Trouvé à Tournoisis en 1877.

Pointe de flèche romaine en bronze. Trouvée à Épieds en 1876.

Peson de fuseau en fer, gallo-romain. Trouvé à Lion-en-Beauce en 1877.

Graphium en fer. Trouvé à Lion-en-Beauce en 1877.

Épingle à cheveux en bronze. Trouvée à Lion-en-Beauce en 1877.

Empreinte en cire d'un sceau ovale en cuivre du XVe siècle, de la paroisse de Bromeilles, canton de Puiseaux. Il a été trouvé en 1877 par un vigneron de Bromeilles, qui donnait une façon à sa vigne, à un kilomètre du village. Il porte un évêque debout, mitré, bénissant de la main droite et portant de la gauche une longue croix. On lit : *S. Ecclesie de Bromillia.* L'évêque doit être saint Loup, patron de la paroisse de Bromeilles. L'original est la possession actuelle de M. Paturange, curé de Montereau, canton de Lorris; il m'a envoyé l'empreinte, qui est très-belle, car le sceau est bien conservé.

— M. Lefaucheux, demeurant à Chevilly, offre à la Société, pour son musée, plusieurs objets découverts à Auvilliers, près d'Artenay :

Une pince épilatoire en bronze.

Une épingle à cheveux en os.

Une extrémité de lance en fer; la tige est tordue et se termine par une boucle d'attache. Époque gallo-romaine.

Un fer de lance en fer. Époque gallo-romaine.

Un couteau en fer avec les restes de son manche en os. Époque gallo-romaine.

Un petit instrument en fer, à lame recourbée et longue tige, ressemblant à une petite serpette. Époque gallo-romaine.

— M. le Secrétaire donne lecture du *Bulletin* du deuxième trimestre de l'année 1877.

Ce *Bulletin* est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 23 novembre 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

Mme Charles Pierre fait hommage à la Société d'une notice sur son mari, intitulée *Charles Pierre*, Orléans, 6 mars 1834 — 17 avril 1877.

La Société charge son Président de remercier en son nom Mme Charles Pierre.

— Au nom de la commission des publications, M. Jarry fait un rapport sur le *Bulletin* n° 93, deuxième trimestre de 1877.

Adoptant les conclusions de ce rapport, la Société vote l'impression du *Bulletin*.

— Le même membre fait également un rapport sur le travail de M. Doinel ayant pour titre : *Jean du Lys, neveu de la Pucelle d'Orléans.*

La Société vote l'impression de ce travail dans les *Mémoires.*

— M. le Secrétaire donne lecture du *Bulletin* n° 94, troisième trimestre de 1877.

Ce *Bulletin* est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 14 décembre 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. le Président dépose sur le bureau une médaille de bronze offerte aux souscripteurs du monument funéraire élevé à la mémoire de l'abbé Cochet, et sur laquelle se trouve gravé le portrait du savant antiquaire de la Normandie.

— Lecture est donnée par M. le Président d'une letttre de M. le baron de Girardot, contenant de nouveaux renseignements sur un atelier de silex taillés trouvés à Giroles, canton de Ferrières (Loiret).

La lettre de M. de Girardot est renvoyée à la commission des publications.

— M. Bimbenet continue la lecture de son travail sur la *Nation de Picardie et de Champagne*, chapitre III : *De la fête de saint Firmin et de la redevance de la maille d'or de Florence.*

— M. Gustave Baguenault, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur le *Bulletin* n° 94, troisième trimestre de 1877, et conclut à l'impression de ce *Bulletin*.

Ces conclusions sont adoptées par la Société.

Séance du vendredi 28 décembre 1877.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *président.*

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Maire d'Orléans, qui annonce à la Société qu'il vient de recevoir de M. le directeur des domaines une lettre l'informant que la somme de 687 fr. 50, montant du droit de mutation perçu sur l'acquisition de la salle des Thèses, sera restituée à la Société dès qu'il aura reçu les crédits nécessaires.

— M. le Président fait savoir que le bureau s'est réuni après la dernière séance, à l'effet d'examiner la proposition soumise à la Société par M. Boucher de Molandon, d'élever la cotisation des membres titulaires non résidants de 10 à 15 fr., et celle des correspondants de 7 à 10 fr.

Il ajoute que le bureau a été d'avis de prendre en considération la proposition de M. de Molandon.

Cet avis est également adopté par la Société.

— Il est ensuite procédé à l'élection des membres sortants du bureau et d'un membre de la commission des publications aux lieu et place de M. Gustave Baguenault, dont les pouvoirs sont expirés.

MM. Desnoyers et Bimbenet, l'un et l'autre rééligibles, sont réélus, le premier comme Président, le second comme Vice-Président de la Société.

M. Baillet est élu Trésorier aux lieu et place de M. Gaston Vignat, non rééligible.

M. Danton remplace M. Baguenault à la commission des publications.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de l'année 1877.

I. — PAR LES AUTEURS.

M. Edmond Michel. — *Réorganisation de l'enseignement artistique en France*. Lyon, 1877.

— *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, 3e fascicule.

M. L.-Charles Quin. — *Souvenirs du Congrès scientifique du Hâvre*. Le Hâvre, 1877.

M. Henri Courtin. — *Saint Marcel, apôtre et martyr de Châlon, sa vie, son culte, son abbaye*. Châlon-sur-Saône, 1877.

M. l'abbé Corblet. — *Étude philologique et liturgique sur les noms de baptême et les prénoms des chrétiens*. Paris, 1877.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1877, n° 2.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 31e volume, 1877.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 5e série, 1er volume, 1876.

Bordeaux. — *Société archéologique*, t. III, 3e fascicule, octobre 1877.

Boulogne-sur-Mer. — *Mémoires de la Société académique*, t. V, 2e partie.

Bourg. — *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 10e année, 1877.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique*, 1877, 33e année, 4e livraison.

Châlons-sur-Marne. — *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne*, 1875-1876.

Chambéry. — *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome XVI.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, no 127, août 1877.

Châteaudun. — *Bulletin de la Société dunoise*, nos 33 et 34.

Clermont. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, t. XVIII, 1876.

Genève. — *Mémoires de l'Institut genevois*, t. XIII, 1869-1877.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique*, 1877.

Lons-le-Saulnier. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 2e série, 1876.

Lyon. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, t. XVII.

Marseille. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, t. XXXVII.

Montbéliard. — *Mémoires de la Société d'émulation*, 3e série, 1er volume.

Namur. — *Table des Annales de la Société archéologique*, 1877.

Paris. — *Mélusine*, nos 15, 17, 18, 19, 20 et 22.

— *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 4e série, t. VII, 1876.

— *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6e série, t. IV, octobre, novembre, décembre 1876.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre 1877.

Rouen. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 1875-76.

— *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1875, t. III, 3e livraison.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 26e année, nouvelle série, 102e livraison.

Valence. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1877.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et artistique*, 29e année, t. XXX, nos 7 et 8, juillet et août 1877.

Vannes. — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1877.

III. — ABONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51.

Revue historique, 2e année, t. V, septembre et octobre 1877.

Le Cabinet historique, 23e année, juillet, août et septembre 1877.

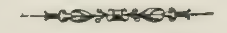
Polybiblion. — Revue bibliographique universelle : partie technique, 2e série, t. III, 9e, 10e et 11e livraisons ; partie littéraire, 2e série, t. VI, 3e, 4e et 5e livraisons.

Romania, nos 23 et 24.

Bulletin d'archéologie chrétienne de M. le commandeur de Rossi, 3e série, 2e année, no 1.

Membre élu au cours du troisième trimestre 1877.

M. Georges LAFENESTRE, membre correspondant.



ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE

SIXIÈME VOLUME DES BULLETINS.

(Bulletins nos 80 à 95. — 1874-1877.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

FIN DE LA TABLE.

ORLÉANS, IMPRIMERIE DE G. JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.



